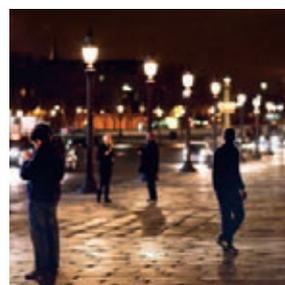
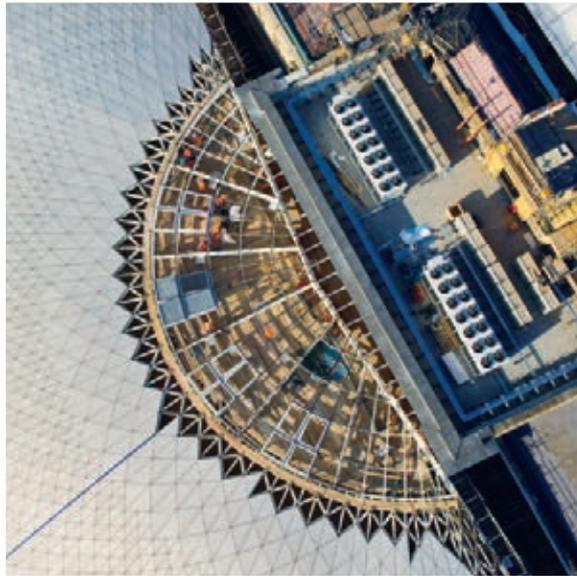


Rapport annuel 2011



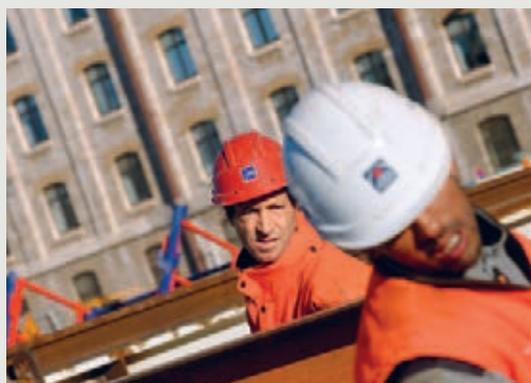
Sommaire

- 01 Nos convictions
- 11 Profil
- 12 Message du P-DG
- 13 Gouvernance
- 14 Instances de direction
- 16 Stratégie et perspectives
- 18 Développement durable
- 19 Performance sociale
- 21 Performance environnementale
- 22 Performance sociétale
- 23 Recherche & développement, innovation
- 26 Bourse et actionnariat
- 28 Album 2011

-
- 40 **Concessions**
 - 42 Les concessions de VINCI dans le monde
 - 44 VINCI Autoroutes
 - 54 VINCI Concessions

-
- 66 **Contracting**
 - 68 VINCI Energies
 - 76 Eurovia
 - 84 VINCI Construction

-
- 97 **Informations générales et éléments financiers**
 - 98 Rapport de gestion du Conseil d'administration
 - 161 Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne
 - 177 Rapport du vice-président administrateur référent
 - 178 Comptes consolidés
 - 262 Comptes sociaux
 - 281 Responsables du document de référence
 - 282 Table de concordance du document de référence



37,0 Md€

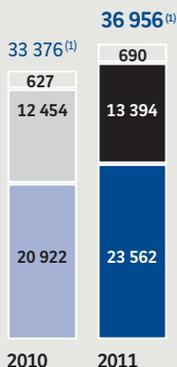
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾

19,1 Md€

Capitalisation boursière au 31 décembre 2011

Chiffre d'affaires

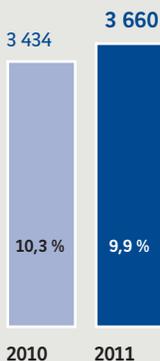
(En M€)



■ France
■ International
 Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises tierces

Résultat opérationnel sur activité

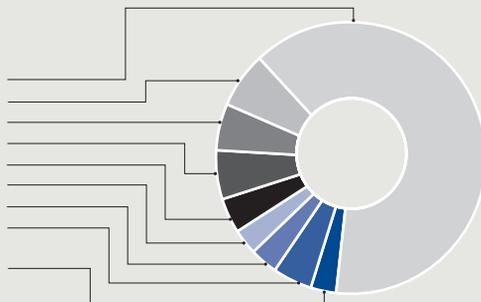
(En M€ et pourcentage du CA ⁽¹⁾)



Chiffre d'affaires par zone géographique ⁽¹⁾

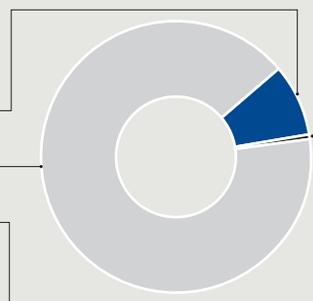
(En M€ et en %)

France	23 562	63,8 %
Europe centrale et orientale	2 490	6,7 %
Royaume-Uni	2 071	5,6 %
Allemagne	2 101	5,7 %
Benelux	1 570	4,2 %
Autres pays d'Europe	1 079	2,9 %
Amériques	1 284	3,5 %
Afrique	1 710	4,6 %
Asie, Moyen-Orient et reste du monde	1 089	3,0 %



Effectifs au 31 décembre

Concessions	15 692	8,5 %
Contracting	166 925	91,1 %
Holdings et divers	703	0,4 %



1 904 M€

Résultat net part du Groupe

264 000

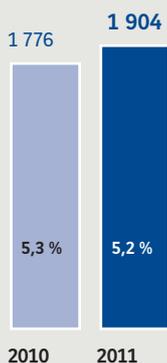
chantiers ⁽²⁾

183 320

salariés dans le monde ⁽³⁾

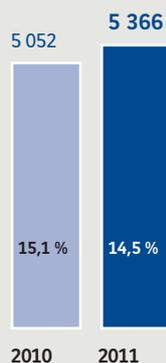
Résultat net part du Groupe

(En M€ et pourcentage du CA ⁽¹⁾)



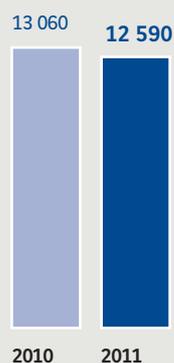
Capacité d'autofinancement ⁽⁴⁾

(En M€ et pourcentage du CA ⁽¹⁾)



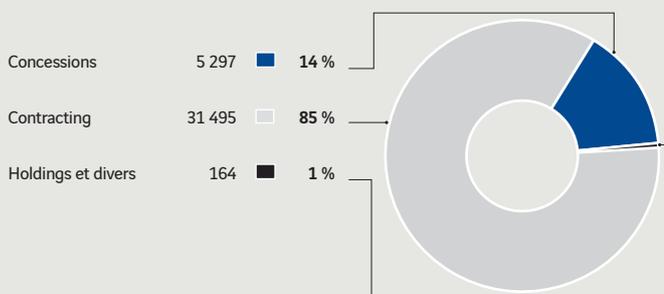
Endettement financier net au 31 décembre

(En M€)



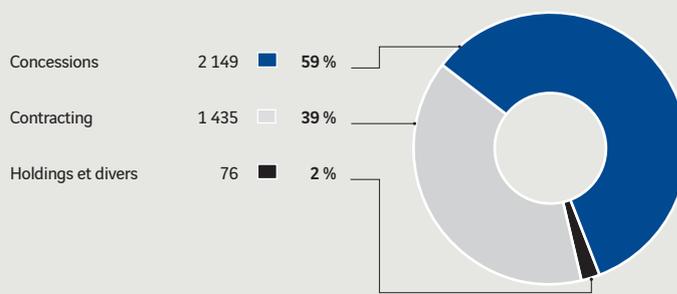
Chiffre d'affaires par branche ⁽¹⁾

(En M€ et en %)



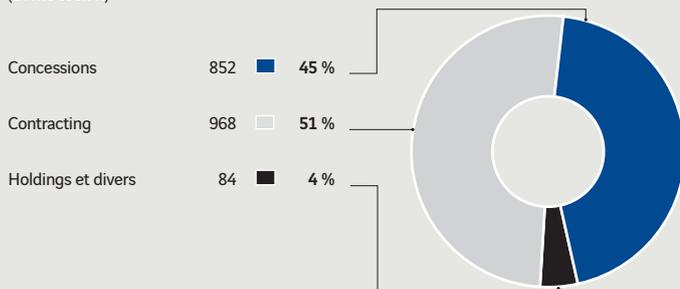
Résultat opérationnel sur activité par branche

(En M€ et en %)



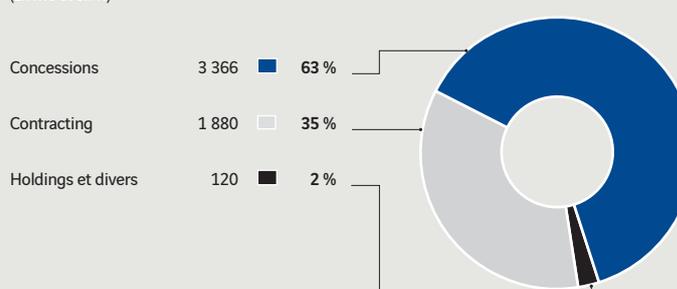
Résultat net part du Groupe par branche

(En M€ et en %)



Capacité d'autofinancement par branche ⁽⁴⁾

(En M€ et en %)



(1) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises tierces.

(2) Estimation.

(3) Au 31 décembre 2011.

(4) Avant impôt et coût de l'endettement.

Nos convictions.

Parce que nous visons une performance globale qui ne se limite pas à nos résultats économiques,

Parce que nous misons sur la responsabilisation de chacun et la mise en réseau de toutes les compétences et les énergies,

Parce que nous croyons aux valeurs humanistes de respect, d'écoute et de solidarité,

 **Notre ambition est d'être le meilleur partenaire de nos clients et de toutes les parties prenantes, au service de la réussite de leurs projets.**



1

2

1
À la lisière des monts du Lyonnais et du Beaujolais, l'autoroute valorisera les ressources des territoires desservis tout en préservant leur biodiversité.

2
Grâce aux mesures prises pour la sauvegarde de l'espèce, l'Écrevisse à pieds blancs a été réintroduite dans des ruisseaux où elle avait disparu.

3
Les eaux de ruissellement des zones en travaux sont intégralement collectées et traitées pour éviter tout impact sur le milieu naturel.

4
Depuis le lancement des travaux, en 2010, 14 000 visiteurs ont pu découvrir le chantier et les mesures prises pour la préservation de la biodiversité.

5
Des habitats artificiels ont été recréés pour plusieurs espèces de chauves-souris, notamment grâce aux compétences des associations de protection de la nature.





3



Préserver la biodiversité...

... en construisant la future autoroute A89 Balbigny – La Tour-de-Salvagny, dont le volet environnemental va bien au-delà des obligations réglementaires.

Ouverture et dialogue. ASF (VINCI Autoroutes) a proposé aux associations de protection de la nature de participer dès le lancement du projet d'autoroute à l'élaboration de son volet environnemental. Une charte de concertation est venue formaliser cette démarche. De la définition des mesures de préservation de la biodiversité à la sensibilisation environnementale de l'ensemble des équipes de chantier, les associations ont été impliquées durant tout le processus de conception de l'autoroute et d'exécution des travaux, et elles s'engageront dans le suivi des mesures après la mise en service de l'infrastructure.

L'eau, un enjeu majeur. Pour éviter qu'en cas de pluie les eaux boueuses du chantier ne ruissellent dans les cours d'eau fréquentés par l'Écrevisse à pieds blancs et la Truite fario, un dispositif de protection hors du commun a été mis en œuvre : fossés et bassins de décantation ceinturant l'ensemble des zones de terrassements, stations d'épuration séparant les boues par floculation, etc. –, le tout dimensionné pour faire face à des pluies décennales.

Écrevisse à pieds blancs. Pour pouvoir réintroduire cette espèce protégée en cas de pollution accidentelle des ruisseaux voisins du chantier, ASF a confié au muséum d'histoire naturelle de Besançon la création d'un élevage conservatoire. 800 écrevisses sont nées ainsi en captivité ; un premier lâcher de 300 individus a été effectué au printemps 2011 dans une zone indépendante du chantier, où les écrevisses avaient disparu. L'implantation de transpondeurs sur leur carapace permet de suivre et d'étudier leurs déplacements. Les mesures les plus efficaces restent toutefois la protection *in situ* des ruisseaux tout au long du chantier.

Chauves-souris. Deux galeries artificielles ont été conçues par la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature et aménagées dans un remblai et au pied d'un viaduc. Équipées de gîtes, elles recréent les conditions (obscurité, températures basses et stables, taux d'humidité élevé) de l'habitat naturel des chauves-souris. D'autres espèces (insectes, petits mammifères) pourront également coloniser ces lieux.



4



5



1

1 Le programme Cité Solidaire, créé en 2010, permet à la Fondation VINCI d'aider les petites associations qui interviennent dans les quartiers dans le domaine du « vivre ensemble » : loisirs, logement, garde des enfants, scolarité, santé, etc.

2 En région parisienne, la Fondation VINCI soutient l'action de la régie de quartier des Portes de l'Essonne, qui collecte entre autres du mobilier pour le revendre à petit prix.

3 Confiées à l'association d'insertion La Tresse, 40 t de tenues de travail devenues obsolètes après le changement d'identité graphique d'ASF ont été recyclées au lieu d'être jetées.

4 L'aide financière de la Fondation VINCI aux associations vient en appui de l'engagement des « parrains », des salariés du Groupe qui apportent leurs compétences pour la réussite des projets solidaires.



2



3



Agir en entreprise solidaire...

... en s'engageant avec la Fondation VINCI pour la Cité aux côtés de ceux qui luttent contre l'exclusion.

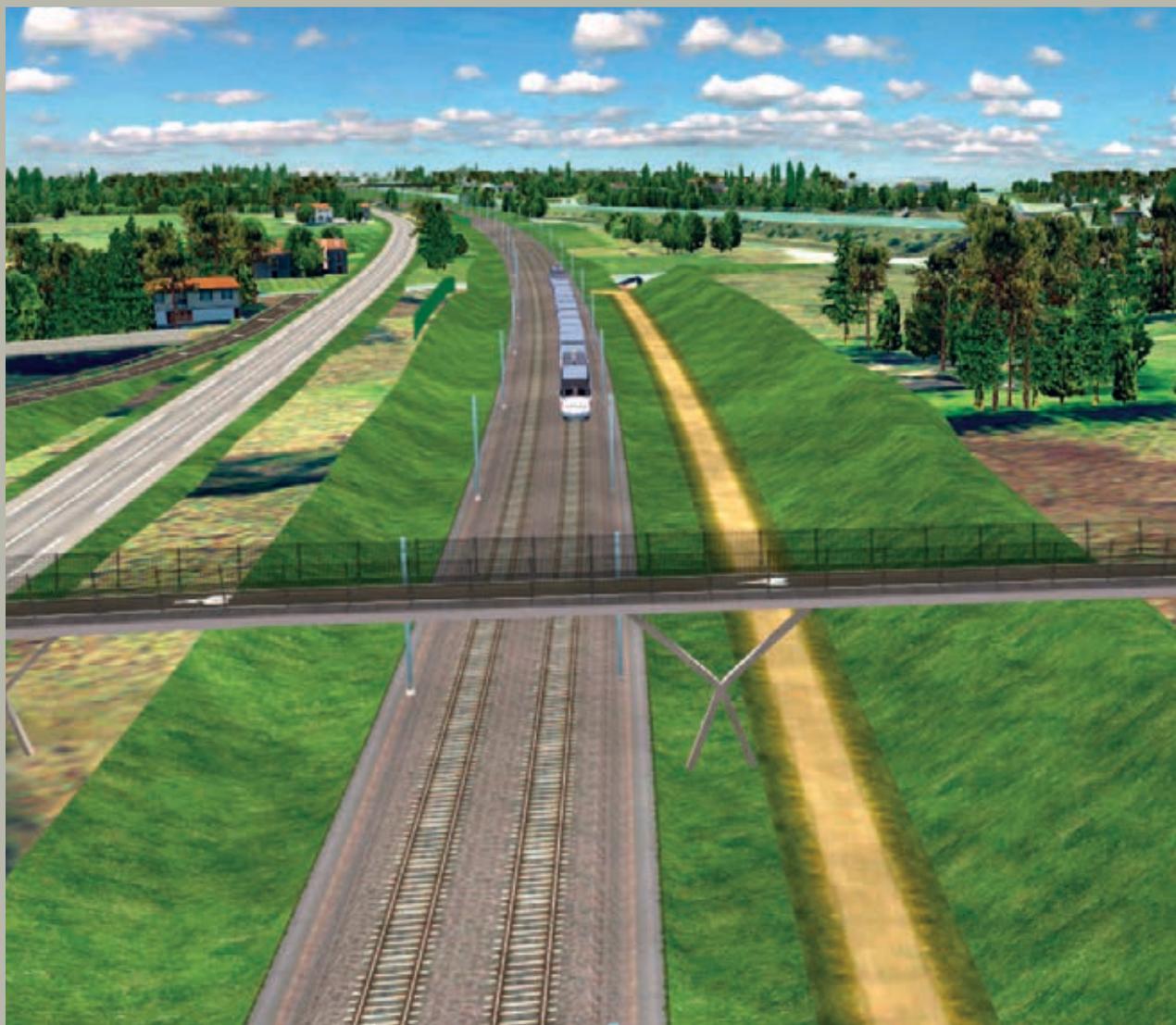
La Tresse. VINCI a tissé un lien durable avec cette structure d'insertion implantée en Dordogne et spécialisée dans le recyclage textile. La Fondation lui a tout d'abord alloué une subvention de 20 000 euros afin qu'elle puisse moderniser son atelier de production et développer son activité. Puis les salariés d'ASF (VINCI Autoroutes) qui parrainent l'association ont mis sur pied un partenariat pour le recyclage des anciennes tenues de travail des agents autoroutiers. Quarante tonnes de vêtements ont ainsi été collectées et recyclées en 2011. En cours d'extension dans l'entreprise, ce partenariat a déjà permis de consolider deux emplois en insertion.

Portes de l'Essonne. La régie de quartier créée par la communauté d'agglomération des Portes de l'Essonne, avec la participation des bailleurs sociaux et des habitants, fournit des prestations de services utiles aux quartiers en difficulté en employant des personnes exclues du marché du travail. La Fondation VINCI l'a soutenue à ses débuts en lui allouant une subvention de 18 000 euros pour l'achat d'un camion benne, puis de nouveau en 2011 pour l'aider à créer une « ressourcerie », dont la mission est de collecter des équipements réutilisables qui seront revendus à petit prix à la population et n'engorgeront pas les déchetteries de l'agglomération. 20 000 euros ont été alloués à ce projet, pour l'achat de matériel de stockage. La régie est parrainée par des salariés de Citéos (VINCI Energies), entreprise d'éclairage urbain, qui fournira à la ressourcerie du matériel à recycler.

Cité Solidaire. Ce programme basé sur la collaboration entre la Fondation VINCI, une ville et les entreprises locales du Groupe soutient de très petites associations qui créent du lien social dans les quartiers sensibles, et dont les actions bénéficient directement aux habitants. Lancé initialement à Argenteuil en 2010, il a été déployé par la suite à Saint-Denis, Sarcelles, Vitry-sur-Seine et Tourcoing. À la fin 2011, 36 projets étaient soutenus, pour un montant global de subvention de 477 000 euros.



4



1

1 et 3

La conception du système complexe qu'est la LGV SEA a nécessité la mise en place d'un outil informatique permettant la visualisation 3D de l'ensemble des plans. Ses images très réalistes ont grandement facilité le travail des « concertateurs » pour l'établissement du tracé définitif.

2

À l'issue de la phase préalable de diagnostics, une trentaine de fouilles archéologiques ont été ouvertes et sont une opportunité, pour les riverains, de découvrir des aspects inédits du patrimoine local.

4

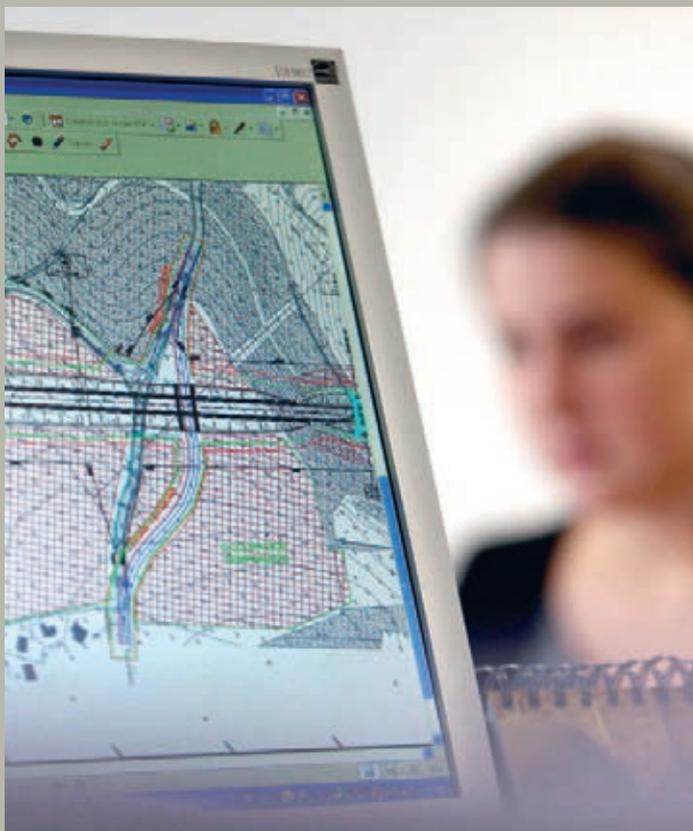
La destruction d'habitats d'espèces protégées, telle l'Outarde canepetière, est compensée par l'acquisition ou le conventionnement de 2 800 ha de surfaces qui sont reconverties pour pouvoir les accueillir.

5

Concrétisant les engagements de dialogue et de concertation du Groupe, de nombreuses réunions publiques ont été organisées en 2011, mobilisant les collaborateurs de LISEA et de COSEA.



2



3



07

Créer de l'adhésion...

... par le dialogue et la concertation avec toutes les parties prenantes : une démarche au cœur du projet de la LGV SEA Tours-Bordeaux.



4

Réaliser les 302 km de ligne ferroviaire à grande vitesse qui relieront en 2017 Tours à Bordeaux commence par le dialogue sur le terrain avec tous les acteurs concernés par le projet. Dans les 122 communes situées sur le tracé, les équipes de LISEA et de COSEA, les groupements concessionnaire et constructeur de la LGV, vont à la rencontre des élus pour étudier avec chacun d'eux – outil de visualisation 3D à l'appui – les solutions les plus adaptées pour réaliser les rétablissements de réseaux et de voiries, en s'attachant à optimiser leur insertion paysagère et la préservation du cadre de vie des riverains. Les équipes de LISEA et de COSEA se mettent aussi à la disposition des élus pour organiser des réunions publiques avec les riverains ; plus d'une vingtaine se sont tenues en 2011, dans les six mois qui ont suivi la mise en vigueur du contrat. Des journées portes ouvertes sont organisées régulièrement sur les sites des fouilles archéologiques qui précèdent les travaux. Le journal *LISEA Express*, diffusé à 150 000 foyers, rend compte de l'évolution globale du projet ; les riverains peuvent aussi suivre l'actualité des chantiers de leur commune sur le site Internet www.lgv-sea-tours-bordeaux.fr.



5

La préservation des écosystèmes traversés est au cœur du processus de concertation. LISEA et COSEA collaborent le plus en amont possible avec les acteurs de la biodiversité sur le territoire pour éviter les zones sensibles et réduire au maximum les impacts puis définir les mesures compensatoires à mettre en œuvre sur plus de 2 800 ha pour les 200 espèces protégées inventoriées. LISEA gèrera par exemple 700 ha de compensation (par achat de foncier ou conventions passées avec les agriculteurs) pour les oiseaux de plaine, notamment l'Outarde canepetière, oiseau migrateur protégé à l'échelle européenne.

La Fondation d'entreprise LISEA Biodiversité, en cours de création, soutiendra des projets de conservation ou de restauration d'espaces naturels dans les trois régions et les six départements traversés par la LGV. Elle financera des projets associatifs opérationnels, sélectionnés par un comité d'experts, en privilégiant pour chacun d'eux un effet de levier optimal en matière de biodiversité.



1

1
Chaque chantier réalisé par les équipes de Sogea-Satom est une occasion pour aller à la rencontre des populations et les faire bénéficier du projet.

2
Les 170 km du réseau d'eau potable construit dans la région de Gitega approvisionnent cinq villes ainsi que les zones rurales, soit 3 millions de personnes.

3-4
Le recrutement local va de pair avec le déploiement d'un important dispositif de formation orienté vers les travaux et la maintenance des équipements et des installations.

5
Une formation spéciale à la prévention du risque sida a été dispensée. En 2011, elle a permis de sensibiliser quelque 1 000 ouvriers du chantier.



2



3



4



Penser développement partagé...

... en associant les populations à la réalisation d'un réseau d'eau potable au Burundi.

3 millions de personnes bénéficient de l'accès à l'eau potable grâce au chantier réalisé entre 2009 et 2011 par Sogea-Satom (VINCI Construction) dans la région de Gitega, dans le cadre de deux marchés couvrant plusieurs zones urbaines et rurales. Un réseau de 170 km, avec ses équipements – stations de pompage, réservoirs, lignes électriques, etc. –, permet d'acheminer l'eau jusqu'aux habitations et à des bornes fontaines. Ainsi la population n'a plus à prélever l'eau dans les rivières ou dans des puits non aménagés.

500 personnes ont été recrutées dans la zone des travaux. Outre la formation technique des équipes de chantier et des futurs opérateurs des stations de pompage, tous les personnels ont suivi des séances hebdomadaires consacrées à la sécurité. Un important dispositif de prévention du risque sida a également été déployé : formation pendant quatre jours des chefs de chantier, qui ont ensuite eux-mêmes sensibilisé les ouvriers ; distribution de livrets et de préservatifs ; conventions avec les associations et les dispensaires locaux, etc.

Les populations sont étroitement associées à l'utilisation et à la maintenance des équipements. Sogea-Satom a formé des animateurs locaux qui incitent les populations au respect des installations. Des manuels d'entretien, traduits en kirundi avec la collaboration de l'Alliance française, ont été réalisés à l'attention des fontainiers. Un jumelage avec le syndicat d'alimentation en eau potable du Mont-Saint-Michel, en France, a permis de former des techniciens de maintenance burundais.



 ***Notre ambition est d'être le meilleur partenaire de nos clients et de toutes les parties prenantes, au service de la réussite de leurs projets.***

Premier groupe mondial de concessions et de construction, VINCI emploie plus de 183 000 collaborateurs dans une centaine de pays. Son métier est de concevoir, construire, financer et gérer des équipements qui améliorent la vie de chacun : infrastructures de transport, bâtiments publics et privés, aménagements urbains, réseaux d'eau, d'énergie et de communication.

VINCI met sa performance de groupe privé au service de l'aménagement de la ville et du développement des territoires.

Son modèle intégré de concessionnaire-constructeur conjugue ainsi les enjeux de court terme de l'activité de ses entreprises et les enjeux de long terme de ses réalisations.

Dates clés

1891

Création des Grands Travaux de Marseille (GTM).

1899

Création de la société Girolou (centrales et réseaux électriques, concessions).

1908

Création, au sein de Girolou, de la Société Générale d'Entreprises (SGE).

1946

La SGE, très présente dans l'électricité jusqu'à la nationalisation de ce secteur, se redéploie dans le bâtiment et les travaux publics.

1966

La Compagnie Générale d'Électricité prend le contrôle de la SGE.

1970

La SGE participe à la création de Cofiroute, qui finance, construit et exploite les autoroutes A10 (Paris-Poitiers) et A11 (Paris-Le Mans).

1984

La Compagnie de Saint-Gobain devient l'actionnaire majoritaire de la SGE.

1988

Saint-Gobain cède la SGE à la Compagnie Générale des Eaux.

Années 1990

Plusieurs opérations de croissance externe donnent à la SGE une dimension européenne.

1996

La SGE se réorganise en quatre pôles de métiers : concessions, énergies, routes, construction.

2000

Vivendi (ex-Compagnie Générale des Eaux) achève son désengagement du capital de la SGE. OPE amicale sur Groupe GTM : la fusion SGE-Groupe GTM donne naissance à VINCI, premier groupe mondial de concessions, de construction et de services associés.

2002

VINCI entre au CAC 40.

2006

VINCI acquiert ASF, premier concessionnaire autoroutier français.

2010

VINCI acquiert Cegelec et Faceo.

2011

VINCI augmente de 10,7 % son chiffre d'affaires par rapport à 2010 et obtient des succès commerciaux sans précédent, notamment le contrat de concession de la ligne à grande vitesse SEA Tours-Bordeaux.

Xavier Huillard



Solide et tonique : ainsi apparaît une nouvelle fois VINCI, à l'issue de l'année 2011. Dans un environnement économique incertain, et après un exercice 2010 qui constituait une base de comparaison élevée, VINCI a fait progresser son chiffre d'affaires de 10,7 %, par croissance organique pour une large part. Le chiffre d'affaires de la branche concessions a progressé de 3,9 %, en dépit d'un trafic autoroutier en faible progression. Dans le contracting, la hausse atteint 11,9 %, tous nos pôles de métiers ayant réalisé de solides performances, sur leurs bases historiques en France comme à l'international.

La robustesse de notre modèle se lit aussi dans l'excellente tenue des taux de marge opérationnelle de nos pôles, en dépit des tensions économiques qui ont pesé sur le second semestre, dans la hausse de 7,2 % de notre résultat net, inscrit dans une trajectoire de progression constante depuis 1995, et dans la maîtrise de notre endettement, qui s'est réduit de 470 millions d'euros sur un an.

Ce modèle résilient, appuyé sur un grand nombre de métiers et de marchés, nous l'avons conforté en 2011 en poursuivant son déploiement à l'international, notamment dans les concessions autoroutières, les grands projets de bâtiment et les services à l'énergie, grâce à l'intégration réussie de Cegelec au sein de VINCI Energies. Nous l'avons conforté aussi dans deux champs de diversification majeurs : les infrastructures ferroviaires, avec la mise en vigueur du contrat de concession de la ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux, plus important partenariat public-privé de ce type lancé en Europe ; et les infrastructures aéroportuaires, avec le lancement du projet du futur aéroport du Grand Ouest et la prise

en exploitation de l'actuel aéroport Nantes-Atlantique, qui font de VINCI un acteur désormais visible sur ce marché. Nous avons approfondi encore notre modèle en intensifiant les synergies entre nos pôles de métiers, non seulement dans les grands projets en concession-construction mais aussi sur un nombre croissant de chantiers et de marchés, grâce à la complémentarité de nos réseaux d'expertises et d'implantations.

La dynamique de croissance de l'activité est allée de pair avec celle des prises de commandes. Après un rebond déjà marqué en 2010, notre carnet de commandes atteignait fin 2011 le niveau record de 30,6 milliards d'euros, soit une hausse de 18 % sur un an. La visibilité que nous donnons ce carnet et notre modèle nous permet d'aborder 2012 avec confiance. Elle nous permettra aussi, dans les pays et les métiers les plus impactés par une conjoncture économique difficile, d'engager à temps les mesures d'adaptation nécessaires pour mieux rebondir lors du retour à la croissance.

Au-delà des incertitudes économiques du court terme, nous restons pleinement confiants dans le potentiel de croissance à long terme de nos métiers. Inscrits au cœur des problématiques d'aménagement urbain, de mobilité, d'énergie et de communication, ces métiers n'ont jamais eu autant d'avenir. Le monde est un inépuisable gisement de projets à développer, et VINCI n'a jamais eu autant d'atouts pour concrétiser ces opportunités. Clair dans sa stratégie, solide sur ses fondamentaux, fluide dans ses organisations, tonique sur ses marchés, VINCI va de l'avant dans un monde qui change, prêt à relever les défis de demain.

« Après un rebond déjà marqué en 2010, notre carnet de commandes atteignait fin 2011 le niveau record de 30,6 milliards d'euros, soit une hausse de 18 % sur un an. La visibilité que nous donnons ce carnet et notre modèle nous permet d'aborder 2012 avec confiance. »

Conseil d'administration

Xavier Huillard

président-directeur général de VINCI

Yves-Thibault de Silguy

vice-président administrateur référent du Conseil d'administration de VINCI

Dominique Bazy⁽¹⁾

managing partner de Barber Hauler Capital Advisers

Élisabeth Boyer

superviseur poste central d'exploitation de Cofiroute,
présidente du conseil de surveillance des FCPE Castor et Castor Relais

Robert Castaigne

ancien directeur financier et ancien membre du comité exécutif de Total

François David

président de Coface SA

Patrick Faure

président de Patrick Faure et associés

Dominique Ferrero

conseiller du président de Natixis

Jean-Pierre Lamoure⁽²⁾

président du conseil d'administration de Soletanche Freyssinet

Jean-Bernard Lévy

président du directoire de Vivendi

Michael Pragnell

président du conseil d'administration de Cancer Research UK

Henri Saint Olive

président du conseil d'administration de Banque Saint Olive

Pascale Sourisse

senior vice president de la division des systèmes C4I de Défense
et Sécurité de Thales, membre du comité exécutif de Thales

Qatari Diar Real Estate Investment Company

société de droit qatari, dont le représentant permanent est
M. Yousuf Ahmad Al Hammadi

Comité d'Audit

Il aide le Conseil à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de VINCI ainsi qu'à la qualité de l'information délivrée.

Composition :

Henri Saint Olive (président)
Robert Castaigne
Michael Pragnell
Pascale Sourisse

Comité des Nominations et de la Gouvernance

Il examine toute candidature aux fonctions d'administrateur, formule des recommandations sur la nomination ou la succession des dirigeants mandataires sociaux et veille au respect des règles de gouvernance.

Composition :

Yves-Thibault de Silguy (président)
Patrick Faure
Dominique Ferrero

Comité de la Stratégie et des Investissements

Il aide le Conseil dans son examen des orientations stratégiques du Groupe et il examine les projets de contrats d'investissements et de désinvestissements susceptibles d'avoir une incidence significative sur le périmètre, l'activité, les résultats ou l'appréciation boursière de la Société.

Composition⁽³⁾ :

Yves-Thibault de Silguy (président)
Élisabeth Boyer
Jean-Pierre Lamoure
Le représentant permanent de Qatari Diar Real Estate Investment Company

Comité des Rémunérations

Il propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux.

Composition :

Jean-Bernard Lévy (président)
Dominique Bazy
François David

(1) M. Dominique Bazy a indiqué ne pas solliciter le renouvellement de son mandat d'administrateur qui prend fin à l'issue de l'assemblée générale du 12 avril 2012.

(2) Renouvellement du mandat pour une période de quatre ans proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 12 avril 2012.

(3) Membres permanents. Le comité de la Stratégie et des Investissements est également ouvert à tout membre du Conseil qui souhaite y participer.

Comité Exécutif 2012

Le comité Exécutif assure la direction générale de la Société. Il s'est réuni 20 fois en 2011.

1
Xavier Huillard
président-directeur général de VINCI

2
Christian Labeyrie
directeur général adjoint
et directeur financier de VINCI

3
Richard Francioli
directeur général adjoint de VINCI,
en charge du contracting

4
Jean-Yves Le Brouster
président de VINCI Energies

5
Jean Rossi
président de VINCI Construction

6
Jacques Tavernier
président-directeur général d'Eurovia

7
Louis-Roch Burgard
directeur général de VINCI Concessions

8
Pierre Coppey
président de VINCI Autoroutes

9
Bruno Dupety
directeur général délégué
de VINCI Construction

10
Yves Meignié
directeur général délégué
de VINCI Energies

11
Jean-Luc Pommier
directeur du développement de VINCI

12
Franck Mougins
directeur des ressources humaines
et du développement durable de VINCI

13
Pierre Duprat
directeur de la communication de VINCI

14
Patrick Richard
directeur juridique de VINCI,
secrétaire du Conseil d'administration

Comité d'Orientation et de Coordination 2012

Le comité d'Orientation et de Coordination rassemble les membres du comité Exécutif ainsi que les principaux dirigeants du Groupe. Il a pour mission d'assurer une large concertation sur la stratégie et l'évolution de VINCI. Il s'est réuni quatre fois en 2011.

Hervé Adam
directeur général
de VINCI Energies France

Pierre Anjolas
directeur général délégué d'Eurovia

Alain Bellanger
directeur général de VINCI Facilities

Renaud Bentegeat
administrateur délégué de CFE

Gérard Bienfait
président de VINCI Construction France

Alain Bonnot
président de VINCI Construction
Grands Projets

Dominique Bouvier
président-directeur général
d'Entrepose Contracting

Michel Cantet
président de VINCI Energies France

Philippe Chavent
président-directeur général
de Sogea-Satom

José-Michaël Chenu
directeur général délégué
de VINCI Construction France

Serge Clément
directeur général de VINCI Park

Dominique Collomp
directeur général adjoint d'Eurovia

Philippe-Emmanuel Daussy
président-directeur général d'Escota

Sébastien Fraisse
directeur général adjoint exploitation ASF

Arnaud Grison
directeur général de Cofiroute

Jean-Pierre Lamoure
président du conseil d'administration
de Soletanche Freyssinet

Olivier de la Roussière
président de VINCI Immobilier

Patrick Lebrun
directeur général adjoint
de VINCI Energies

Christophe Pelissé du Rausas
directeur de la maîtrise d'ouvrage
de VINCI Concessions

Fadi Selwan
directeur du développement
de VINCI Concessions

John Stanion
chairman & chief executive, VINCI plc

Jérôme Stubler
directeur général de Freyssinet,
Terre Armée et Nuvia

Guy Vacher
directeur général délégué d'Eurovia



1



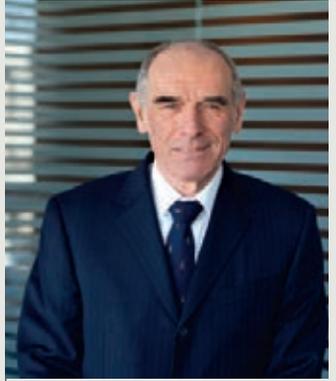
2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14

Conforter la robustesse d'un modèle « tout temps »

L'amélioration continue des performances de VINCI depuis une dizaine d'années illustre la cohérence et la solidité de son modèle. Celui-ci repose sur la triple complémentarité des activités de concessions et de contracting (énergies, travaux routiers, construction) :

- complémentarité des cycles d'exploitation, longs dans les concessions, de court et moyen termes dans le contracting ;
- complémentarité financière : intensité capitalistique forte et revenus récurrents dans les concessions, faible engagement de capitaux et trésorerie d'exploitation structurellement positive dans le contracting ;
- complémentarité des expertises : montage et financement de projet, maîtrise d'ouvrage et exploitation dans les concessions ; capacité à concevoir, réaliser clés en main et entretenir des ouvrages dans la construction.

Moteur de développement dans les périodes de croissance économique, ce modèle est générateur de résilience dans les périodes de moindre croissance ou de stagnation. Son déploiement sur un grand nombre de métiers, de marchés et de territoires ajoute à sa robustesse intrinsèque. En outre, la visibilité offerte à moyen terme par les carnets de commandes permet d'engager en temps opportun les mesures d'adaptation aux évolutions de la conjoncture – la forte réactivité des entreprises du Groupe renforçant cette capacité d'anticipation.

Poursuivre le développement équilibré des deux branches d'activité

Le projet stratégique de VINCI est de continuer à approfondir ce modèle en développant de manière équilibrée ses deux grandes branches d'activité, en renforçant son internationalisation et en intensifiant les synergies entre ses pôles de métiers.

Dans les métiers du contracting, cette stratégie repose à la fois sur la densification des réseaux locaux, le développement des métiers de spécialité à fort contenu technique et à vocation mondiale, comme les technologies du sol, l'ingénierie ou les infrastructures pétrolières et gazières, et sur le renforcement des ressources et des compétences du Groupe en management et réalisation de grands projets. La stratégie de VINCI est aussi de renforcer la composante « temps long » des métiers de contracting en développant les activités de service – facility management, maintenance globale de réseaux routiers, services à l'énergie principalement.

Dans les métiers des concessions, la stratégie de développement de VINCI repose à la fois sur la diversification des domaines d'intervention (infrastructures routières, aéroportuaires et ferroviaires, stationnement, grands équipements publics tels les stades), sur l'obtention de nouvelles concessions (*greenfield*) ou l'acquisition de concessions existantes (*brownfield*), et sur le développement de services optimisant la performance opérationnelle des infrastructures en exploitation.

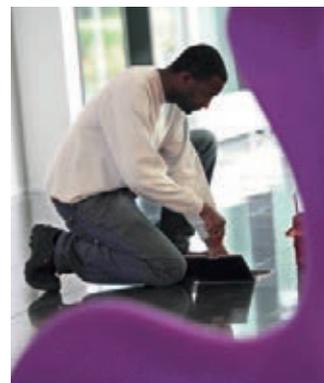
Combiner les expertises et fédérer les parties prenantes, au service des projets

Sur la plupart des marchés du Groupe, la demande évolue vers des projets de plus en plus importants, globaux et complexes. La capacité de VINCI à mobiliser et coordonner tous les savoir-faire et les ressources de production requis par de tels projets est un avantage concurrentiel déterminant. Dans ce contexte, l'intensification des synergies commerciales, techniques et managériales entre ses pôles de métiers permettra à VINCI d'accentuer son positionnement d'assembleur d'expertises. Cette approche s'appliquera en premier lieu aux grands projets mobilisant l'ensemble des savoir-faire en financement, conception, construction et exploitation-maintenance, tels ceux remportés ou lancés en 2011 : LGV SEA Tours-Bordeaux, futur aéroport du Grand Ouest, stades de Nice et de Bordeaux en France ; autoroute A9 en Allemagne. Elle concernera aussi les nombreux projets de contracting pour lesquels l'élaboration d'offres communes et la mise en réseau des expertises et des entreprises répondront aux attentes des maîtres d'ouvrage pour des solutions intégrées.

VINCI accentuera aussi son positionnement d'assembleur d'expertises par sa démarche d'ouverture et de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes concernées par ses réalisations. L'adhésion de la société civile et de l'opinion est déterminante pour la réussite des projets d'infrastructures et d'équipements publics. Dans ce contexte, la capacité de VINCI à organiser la gouvernance collective de ses projets en associant tous les acteurs concernés (élus, services publics, associations, riverains, acteurs économiques, etc.) devient un atout essentiel et discriminant.

Accélérer le développement international

L'intensification des synergies et le développement international sont les deux composantes d'une même stratégie qui vise à élargir la couverture des marchés du Groupe en jouant



1

des complémentarités entre ses réseaux d'implantations locales, ses métiers de spécialité déployés à l'échelle internationale et ses divisions dédiées aux grands projets. Facilitée par l'intégration récente au sein du Groupe des réseaux de Soletanche Bachy, d'Entrepose Contracting et de Cegelec, cette stratégie concernera surtout les zones extra-européennes à fort potentiel de croissance – Afrique, Moyen-Orient, Asie, Océanie et Amérique latine notamment. Les développements récents du Groupe au Qatar, en Indonésie, en Turquie et en Inde en sont l'illustration. L'obtention de nouvelles concessions à l'international contribuera également à élargir la couverture géographique des métiers du Groupe.

VINCI s'efforcera également de conforter ses positions historiques dans les pays européens, en valorisant son ancrage de proximité sur ses marchés et en tirant parti des synergies internes, comme c'est déjà le cas en France, au Benelux, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Europe centrale.

Accompagner la croissance des marchés porteurs à long terme

Le profil des métiers et le modèle de VINCI sont totalement en phase avec les tendances profondes de ses marchés. Le développement urbain, la montée en puissance des questions de mobilité, les besoins croissants en infrastructures d'énergie et les exigences toujours plus grandes en matière de performance énergétique généreront à long terme de très importants programmes d'investissements, en construction neuve comme en rénovation, dans les pays émergents comme dans ceux aux économies matures, pour les projets d'infrastructures comme de bâtiments. Le recours croissant aux partenariats public-privé, dans un contexte de réduction des dépenses publiques, favorisera également le modèle intégré de VINCI.



3

2



1
Le développement des activités de service contribuera à renforcer la composante « temps long » dans les métiers du contracting.

2
La complémentarité des expertises des différents pôles de VINCI et leur capacité à mettre leurs savoir-faire en réseau répondent aux besoins des clients pour la réalisation des projets complexes, tels les trois réservoirs GNL du terminal Gate, à Rotterdam (Pays-Bas).

3
Un des axes stratégiques de VINCI est de se développer à l'international, notamment dans les zones à fort potentiel de croissance, comme l'Inde, où le Groupe a récemment acquis l'entreprise locale NAPC.

Développement durable

Créer de la valeur par la performance globale

18

La démarche de développement durable de VINCI s'inscrit dans la politique générale de développement de la performance globale du Groupe. Au-delà de la qualité technico-économique des projets, l'objectif est d'accroître leur valeur ajoutée sociale, sociétale et environnementale, avec des solutions qui répondent à la fois aux attentes à court terme des clients et des utilisateurs et aux enjeux de long terme.

Supervisée par le comité Exécutif du Groupe, cette démarche est animée par la délégation au Développement durable, structure légère travaillant en collaboration avec l'ensemble des directions fonctionnelles ou opérationnelles. Elle est mise en œuvre sous l'égide d'un comité international d'une trentaine de membres, qui fixe les objectifs et détermine les grands programmes d'action. Des clubs permanents et des groupes de travail spécifiques complètent ce dispositif. Les thématiques traitées en 2011 ont concerné en particulier la préservation de la biodiversité, les achats durables et la mise en place d'un réseau Diversité à l'échelle mondiale.

Autodiagnostic des entités opérationnelles

Une politique de développement durable est efficace si chaque entité du Groupe se l'approprie dans son activité. C'est dans cet esprit que VINCI a finalisé en 2011, après une phase d'expérimentation, l'outil « questionnaire d'autodiagnostic développement durable », qui permet à chacune des entreprises du Groupe de s'évaluer sur 15 thèmes liés à la performance sociale, environnementale et sociétale. S'inspirant de la norme ISO 26000, ce questionnaire, à la fois démarche et outil, aide les dirigeants opérationnels et leur comité de direction à se poser collectivement des questions concrètes sur chacun de ces thèmes, à mesurer leur avancement et à hiérarchiser leurs priorités en fonction des enjeux de leur activité. Une plate-forme numérique permettra d'assurer un suivi des actions engagées dans la durée.

Notation extra-financière et relations avec les investisseurs socialement responsables

VINCI répond régulièrement aux questionnaires des agences de notation extra-financière, notamment ceux de Vigeo, pour l'indice ASPI Eurozone®, et de SAM, pour l'indice DJSI. La note globale de VINCI dans ce dernier indice est passée en 2011 de 69 à 70/100 ; le Groupe s'est fixé pour objectif d'atteindre, en matière sociale, la note de 75/100 à l'horizon

de trois ans. VINCI entretient également des relations directes avec les investisseurs socialement responsables (ISR), qui peuvent ainsi étayer leurs évaluations sur la base d'échanges approfondis menés en toute transparence.

Enfin, l'adhésion de VINCI, depuis 2003, au Pacte mondial (Global Compact) de l'ONU et à ses dix principes structure la réalisation de programmes dans un cadre international, neutre et reconnu.



1



2

1
VINCI soutient les travaux de recherche et la réflexion sur l'éco-conception et la ville durable.

2
Le Groupe, qui compte 183 320 collaborateurs, privilégie les emplois durables.

Assurer la sécurité, la santé et la qualité de vie au travail

La santé et la sécurité sont la priorité de la politique de responsabilité sociale de VINCI, qu'il s'agisse des collaborateurs du Groupe, des salariés des partenaires et des sous-traitants, des personnels intérimaires ou des clients. L'objectif visé est le « zéro accident », tant sur les chantiers que sur les infrastructures que le Groupe gère et exploite. Les plans d'action et les résultats obtenus sont régulièrement analysés et discutés collectivement, notamment dans le cadre de la démarche collaborative « Safe Together », qui vise à améliorer les échanges et la diffusion des bonnes pratiques dans ce domaine. Le management, aux différents niveaux hiérarchiques, est fortement impliqué dans le pilotage, la mise en œuvre et le suivi des politiques de prévention. Les résultats obtenus font partie des critères d'appréciation de la performance des managers.

En cinq ans, entre 2006 et 2011, le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt est passé de 14,65 à 10,30 dans le monde, et de 15,90 à 13,32 en France. Entre 2010 et 2011, le nombre d'heures de formation dédiées à la sécurité a augmenté de 10 %. Le pourcentage d'entreprises n'ayant enregistré aucun accident du travail avec arrêt est passé de 48 % à 60 %. Les actions menées en matière de sécurité des salariés intérimaires ont permis, en France, de faire baisser le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt de 4 % entre 2010 et 2011.

Créer des emplois durables et favoriser le développement professionnel

VINCI inscrit la relation avec ses collaborateurs dans un horizon de long terme et privilégie la création d'emplois durables. Conformément au schéma de management décentralisé du Groupe, la politique de l'emploi relève de la responsabilité des entreprises et de leurs dirigeants opérationnels. Au 31 décembre 2011, le Groupe employait 183 320 salariés, dont 160 696 dans le cadre de contrats durables. VINCI a recruté dans l'année 21 128 collaborateurs en emplois durables dans le monde, dont 9 479 en France.

Les entreprises de VINCI exercent des métiers à fort taux de main-d'œuvre et haute intensité managériale ; leur objectif est de faire monter en compétences l'ensemble de leurs collaborateurs pour développer leur productivité et accompagner la technicité croissante de leurs marchés. La politique du Groupe est de proposer à chaque collaborateur un parcours lui permettant de progresser par la formation et par la mobilité professionnelle et géographique. Cette politique

est favorisée par le développement des centres de formation intégrés, qui assurent près de 26 % du total des heures de formation suivies par les collaborateurs. Afin de favoriser les échanges professionnels, le Groupe a lancé en 2011 le programme VINCI Exchange, qui permet aux collaborateurs de différents pays et entreprises de mieux se connaître, de partager leur expérience et d'identifier des synergies à développer.

En amont des recrutements, les entreprises de VINCI, en relation avec les écoles et les organisations en charge de l'emploi, agissent pour développer l'attractivité de leurs métiers, construire des parcours qualifiants, favoriser l'insertion professionnelle et contribuer au développement de l'emploi, en particulier auprès des jeunes sans qualification et des personnes éloignées du monde du travail. En 2011, VINCI et ses filiales ont participé à une quarantaine de salons et de forums. Près de 8 300 étudiants (+ 60 % en cinq ans) ont été accueillis en stage dans les entreprises du Groupe. VINCI poursuit aussi une politique volontariste de développement de la formation en alternance, avec un objectif de 4 % de ses effectifs en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation en France.

Promouvoir la diversité des profils et garantir l'égalité des chances

Le brassage des origines et des expériences fait partie intégrante de la culture de VINCI. Dans tous les pays, ses entreprises ont pour ambition que leurs salariés reflètent la diversité des sociétés qui les accueillent. Cet état d'esprit va de pair avec une politique volontariste de management de l'égalité des chances, qui a pour principes de combattre toute forme de discrimination à l'embauche et dans les relations de travail – notamment vis-à-vis des femmes, des personnes en situation de handicap, des seniors et des personnes issues de l'immigration –, et de favoriser un environnement professionnel permettant à chacun, avec ses différences, de s'épanouir et de contribuer aux objectifs de l'entreprise. Les managers sont les garants de la mise en œuvre de cette politique et veillent à la diffusion de ces principes dans l'ensemble de la chaîne hiérarchique. Pour les accompagner dans cette démarche, une direction de la Diversité et de l'Innovation sociale, un réseau d'animateurs diversité et des formations au management de l'égalité des chances ont été mis en place en 2011.

Les entreprises de VINCI font également auditer leurs pratiques. Mené en collaboration avec l'agence indépendante Vigeo, un ambitieux programme d'audits Diversité est en cours



1



2

1 La sécurité et la santé des collaborateurs du Groupe et de ceux des partenaires et des sous-traitants restent la priorité de VINCI.

2 Le Groupe participe à de nombreux salons et forums étudiants et a accueilli 8 300 stagiaires dans ses entreprises en 2011.

depuis 2007 ; en cinq ans, il a concerné plus de 120 entreprises de VINCI, représentant au total 1 260 collaborateurs interviewés. Prolongeant les audits initiaux, des audits de suivi permettent de mesurer les évolutions et de guider les efforts d'amélioration. Une journée de restitution publique de ce programme s'est tenue en février 2012.

Fin 2011, VINCI comptait dans ses effectifs 24 301 femmes (+ 29 % en cinq ans), qui ont représenté 19 % des nouvelles embauches ; le Groupe s'est fixé pour objectif d'atteindre une proportion de 20 % de femmes parmi ses managers en 2015. Les personnes de plus de 50 ans ont représenté 8 % des nouvelles embauches en 2011 (comme en 2010). Les collaborateurs en situation de handicap étaient au nombre de 3 690 (+ 8,9 % par rapport à 2010) ; l'activité confiée aux entreprises employant majoritairement des personnes handicapées a progressé de 44 % entre 2010 et 2011, représentant un chiffre d'affaires de plus de 6,1 millions d'euros.

En France, VINCI a obtenu le renouvellement du label Diversité, attribué par Afnor Certification.

Partager les fruits de la croissance

La politique de VINCI est de favoriser le partage des fruits de la croissance avec ses collaborateurs, au travers de dispositifs adaptés au contexte et à la législation de chaque pays. En France, cette politique prend la forme de l'intéressement et de la participation – majorés en 2011 d'une prime de 350 euros bruts par collaborateur au titre de la prime de partage des profits instituée par le gouvernement.

Le partage des fruits de la croissance repose aussi sur l'actionnariat salarié. VINCI s'est engagé depuis sa création à faciliter l'accès de ses collaborateurs à son capital au travers d'un plan d'épargne en actions intégrant une politique d'abondement avantageuse, favorisant l'épargne la plus modeste. 93,8 millions d'euros d'abondement ont été versés en 2011.

Fin 2011, 105 000 collaborateurs, soit plus de 55 % des effectifs, étaient actionnaires de VINCI. À l'international, un dispositif d'épargne salariale adapté à l'environnement réglementaire de chaque pays est en cours de déploiement ; il sera dans un premier temps proposé à 45 000 salariés dans 14 nouveaux pays.

Favoriser le dialogue social

La qualité des relations sociales est un élément important de la performance de l'entreprise. VINCI favorise un dialogue social actif avec les instances représentatives du personnel, dans le respect de l'indépendance et du pluralisme syndical. L'activité du Groupe s'exerçant principalement en Europe, le comité d'Entreprise européen est le principal garant de la liberté syndicale et d'association des salariés. Partout dans le monde, y compris dans les pays où les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) n'ont pas été ratifiées, les entreprises du Groupe sont encouragées à développer la concertation au travers de dispositifs permettant aux salariés de s'exprimer.

Un nouvel accord groupe sur le dialogue social a été signé en janvier 2012 ; au-delà des aspects sociaux, il met l'accent sur la responsabilité sociétale et environnementale de VINCI. En 2011, 7 779 salariés détenaient un mandat de représentant du personnel et 1 079 accords ont été signés dans les entreprises du Groupe.

Dialoguer.



Le comité d'Entreprise européen, qui aura dix ans en 2012, contribue activement au dialogue social au sein de VINCI. Renouvelé en 2010 dans le cadre d'un accord signé à l'unanimité avec les organisations syndicales, il est constitué de représentants issus de 17 pays européens. Les échanges au sein de cette instance illustrent la volonté de favoriser la concertation collective à l'échelle

du Groupe, en informant de manière transparente l'ensemble des salariés, à travers leurs représentants, sur la stratégie de VINCI et ses évolutions. L'accès des membres du comité à un vaste panel d'informations économiques et sociales, avec l'appui de cabinets d'experts de leur choix, et les échanges fréquents et ouverts avec les dirigeants du Groupe, contribuent à la qualité de ce dialogue social.



1
Le Cercle des actionnaires salariés propose à ses membres de découvrir les réalisations de VINCI dans les grandes agglomérations françaises.

Intégrer la protection de l'environnement dans la création de valeur

Les activités du Groupe sont au cœur des défis de la croissance verte, la dimension environnementale faisant partie intégrante de sa stratégie économique. En investissant en particulier dans les technologies de l'éco-conception, les entreprises de VINCI développent des solutions qui améliorent les performances énergétiques et climatiques des bâtiments et des infrastructures.

VINCI est doté d'un dispositif de reporting environnemental qui couvre la quasi-totalité de son chiffre d'affaires et fait l'objet d'un avis d'assurance modérée de ses commissaires aux comptes. En 2011, pour la cinquième fois, VINCI a participé à l'enquête annuelle du Carbon Disclosure Project (CDP) et a obtenu la note 75B/100, maintenant ainsi sa position de leader dans son secteur.

Réduire l'impact des activités

Dans tous leurs métiers, les sociétés de VINCI s'efforcent d'atteindre le niveau des meilleurs standards environnementaux. Dans leurs activités de travaux comme d'exploitation, elles mettent en place des plans d'action visant à limiter les consommations de ressources naturelles et à pratiquer partout où cela est possible la valorisation et le recyclage des déchets. Le questionnaire d'autodiagnostic développement durable guide les entités opérationnelles dans l'évaluation des impacts environnementaux de leur activité et dans l'identification des points de progrès.

Les systèmes certifiés de management environnemental, principalement selon la norme ISO 14001, couvrent 46 % du chiffre d'affaires de VINCI. En 2011, plus de 46 000 heures de formation à l'environnement ont été dispensées.

Renforcer la stratégie énergie-climat

VINCI a fait de la question climatique un axe majeur de sa politique environnementale. Le Groupe quantifie depuis 2007 ses émissions de gaz à effet de serre, selon la norme ISO 14064 et à l'échelle de son périmètre mondial. En 2011, ses émissions ont représenté au total 2,3 millions de tonnes de CO₂ (scopes 1 et 2). Sur deux ans, VINCI a diminué de 12,5 % ses émissions de CO₂ (base : teq. CO₂/millions d'euros de chiffre d'affaires) ; l'objectif est de tendre vers une réduction de 30 % à l'horizon 2020. Parallèlement à ses efforts pour limiter les émissions liées à ses propres activités, VINCI associe à sa démarche ses partenaires, ses fournisseurs (matériaux entrants) et ses clients.

VINCI développe depuis plusieurs années des outils d'éco-conception intégrant l'analyse du cycle

de vie (ACV) des ouvrages et des infrastructures. Le Groupe s'est doté ainsi de l'outil intégré CO₂NCERNED. Adapté aux grands projets complexes, en particulier dans le domaine des infrastructures de transport, celui-ci permet d'évaluer le bilan carbone de chaque volet d'un projet et de ses variantes, orientant ainsi les choix de conception en interaction avec le maître d'ouvrage ; son usage est en voie de généralisation pour les grandes opérations développées par le Groupe. Dans le domaine du bâtiment, la nouvelle éco-offre de VINCI Construction France, Oxygen, qui couvre tous les stades d'un projet (conception, chantier, utilisation) et inclut des engagements de performance énergétique et environnementale, a connu ses premières applications en 2011 – notamment pour un immeuble de bureaux de 5 000 m² en cours de construction à Montrouge (Hauts-de-Seine) pour la Société de la Tour Eiffel. Dans le même souci de conjuguer performance environnementale et performance globale, VINCI participe activement aux travaux et propositions du syndicat des entreprises générales françaises (EGF-BTP) en vue de réduire, à qualité égale, le coût de construction des logements de 20 %. Par ailleurs, en phase avec l'objectif européen de 20 % d'énergies renouvelables dans les consommations d'énergie à l'horizon 2020, VINCI développe ses savoir-faire et ses offres dans ce

domaine, notamment dans les secteurs des fermes photovoltaïques et des parcs éoliens en mer.

Préserver la biodiversité

La préservation de la biodiversité est un axe important de la politique environnementale de VINCI, en particulier dans ses activités de concessionnaire-constructeur d'infrastructures de transport. L'un des volets du Paquet vert autoroutier mis en œuvre depuis 2010 par VINCI Autoroutes est consacré ainsi à la réalisation d'aménagements préservant la continuité des espaces naturels de part et d'autre de l'autoroute. Sur la plupart des grands projets du Groupe, en phase de conception comme sur les chantiers, et également pour la réhabilitation des carrières et les travaux de terrassement, les mesures de protection de la biodiversité sont élaborées et mises en œuvre en concertation avec les associations environnementales. VINCI et plusieurs de ses entités ont adhéré en 2011 à la nouvelle phase de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), mise en place à l'initiative du gouvernement français dans le prolongement du Grenelle de l'environnement. Le Groupe a accueilli également les entreprises françaises membres du Pacte mondial de l'Organisation des nations unies (Global Compact) lors d'un séminaire sur le thème « infrastructures et biodiversité ».

Replanter.



VINCI est partenaire du collectif Pur Projet, qui développe des programmes de reforestation de terres agricoles en collaboration avec les petits producteurs locaux. En 2011, à l'occasion de ses 10 ans, le Groupe a financé la plantation de 180 000 arbres (un pour chaque collaborateur) au Pérou, en Indonésie,

en Thaïlande et au Maroc. Mis en œuvre avec les producteurs agroforestiers, ces programmes contribuent à redonner de la fertilité à leurs terres en retrouvant la biodiversité perdue, et les aident à améliorer la qualité et le rendement de leurs productions, et du même coup leurs conditions de vie.

Construire des relations durables avec les clients

Les clients de VINCI sont à la fois des collectivités publiques, des entreprises privées et des particuliers qui utilisent les infrastructures réalisées et/ou gérées par le Groupe. La dimension d'utilité sociale et sociétale est intégrée dans les projets dès la phase de réponse aux appels d'offres, dans une optique de performance globale et d'efficacité dans la durée. Cette approche est favorisée par les contrats de long terme du type partenariat public-privé (PPP).

VINCI encourage l'ensemble de ses sociétés à se doter de systèmes de management de la qualité selon la norme ISO 9001 ou d'autres (en fonction des pays et des activités). Ces systèmes, qui couvrent 72 % du chiffre d'affaires, sont un outil de progrès incitant les entreprises à tisser des relations durables avec les clients.

Intégrer les facteurs sociaux dans la chaîne de valeur

Les achats représentent près de 60 % du chiffre d'affaires de VINCI. La politique du Groupe dans ce domaine vise à développer avec ses fournisseurs des relations équilibrées, en phase avec ses objectifs de performance globale. Ainsi,

les contrats-cadres établis avec les entreprises de travail temporaire intègrent cinq critères d'évaluation sociaux et sociétaux (santé-sécurité, égalité des chances, formation, fraudes sociales et commerciales).

Garantir le respect de l'éthique

La charte *Éthique et Comportements* formalise l'ensemble des règles de conduite qui s'imposent à tous les collaborateurs de VINCI. Depuis sa publication en 2010, elle a été diffusée à près de 6 500 managers. Sa mise en place s'est accompagnée de la nomination d'un référent éthique. Le dispositif vise notamment à prévenir les conflits d'intérêts et les comportements anticoncurrentiels.

La charte *Éthique et Comportements* synthétise également les convictions et engagements qui constituent le socle culturel du Groupe.

Contribuer au développement socio-économique des territoires

Par leurs métiers, leurs implantations et leur culture, les entreprises de VINCI sont fortement ancrées dans les territoires où elles interviennent. Partenaires du développement local, elles participent directement ou indirectement,

via la co-traitance et la sous-traitance, à la création de richesses et d'emplois. Elles contribuent aussi à la solidarité économique et sociale des territoires, en particulier dans les périodes de moindre croissance. Cette contribution prend notamment la forme de démarches d'insertion des personnes éloignées de l'emploi sur les chantiers du Groupe (*voir encadré ci-dessous*).

Favoriser et accompagner l'engagement citoyen

En cohérence avec ses convictions humanistes et ses valeurs de solidarité, VINCI encourage ses entreprises et ses collaborateurs à soutenir des causes d'intérêt général en lien avec leurs activités. Cet engagement citoyen concerne principalement le champ de l'insertion et la création de lien social, à travers les projets soutenus par la Fondation VINCI pour la Cité. Depuis sa création, en 2002, celle-ci a soutenu 978 projets solidaires, en conjuguant appui financier et mécénat de compétences via le parrainage des collaborateurs du Groupe. En 2011, 118 projets ont été aidés au total, pour un montant de 1,96 million d'euros, et accompagnés par 147 parrainages.

Depuis plusieurs années, des structures similaires à la Fondation VINCI en France sont créées à l'international. Nadace VINCI, en République tchèque, et la Fondation VINCI pour la Responsabilité sociale, en Allemagne, ont soutenu 17 projets en 2011, pour un montant total de près de 200 000 euros ; une nouvelle fondation a vu le jour en fin d'année en Grèce.

Sur le continent africain, le programme Issa (Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique) soutient des actions de solidarité lancées et gérées par les agences et les équipes de chantier de Sogea-Satom. Outre les projets liés à la santé et à l'éducation (construction d'écoles et de bâtiment médicaux), Issa soutient la création de micro-entreprises génératrices de développement économique et d'emploi pour les populations locales. 12 projets ont été soutenus en 2011, dont la création d'un atelier artisanal dans le village peul de Tiesserola au Mali.

Faire respecter les droits humains

Au travers du questionnaire d'autodiagnostic développement durable, les entreprises de VINCI sont incitées à analyser leur cartographie de risques en insistant prioritairement sur trois enjeux : l'interdiction du recours au travail des enfants et au travail forcé ; la garantie des droits fondamentaux pour les travailleurs migrants sur les chantiers ; la prévention des risques de violation des droits humains pour les populations concernées par les projets.

↔ Insérer.



Accompagner les entreprises de VINCI dans leurs démarches d'insertion, en particulier lorsqu'elles doivent appliquer les clauses sociales des marchés publics prévoyant d'intégrer dans leurs équipes des personnes en difficulté : c'est la mission de ViE. Créée en 2011, ViE assure l'interface entre les structures de l'économie sociale qui recrutent et forment initialement les personnes en insertion, et les entreprises de VINCI qui les accueillent sur leurs chantiers

et poursuivent leur formation et leur intégration. Son expertise et ses outils dédiés aident ainsi les entités opérationnelles à développer des solutions conjuguant performance économique et sociale. La mission de ViE, entreprise de « business hybride », est complémentaire de celle de la Fondation VINCI pour la Cité, qui porte la démarche d'engagement citoyen du Groupe en soutenant dans un cadre volontaire et sans contrepartie des projets d'insertion.

Renforcer l'exigence technologique

Avec un budget annuel supérieur à 47 millions d'euros (+ 45 % sur trois ans) et 240 chercheurs (équivalent temps plein) dans ses équipes, VINCI se situe dans le peloton de tête des entreprises de son secteur en matière de recherche & développement. 44 nouvelles inventions ont été brevetées en 2011, portant à 1 547 le patrimoine de brevets actifs dans le monde. 48 programmes de recherche étaient en cours dans les différentes entités du Groupe, liés en majorité aux thèmes de la construction et de la mobilité durables.

La politique de recherche & développement est animée par un comité spécialisé qui réunit, sous l'autorité du comité Exécutif, les directeurs scientifiques et techniques des différents pôles, et couvre le périmètre mondial du Groupe. Sa mission est de faciliter les échanges sur les programmes de recherche communs en interne et de soutenir les travaux collaboratifs, tels ceux du Groupe de recherche et d'innovation pour un tertiaire efficient (Grite), qui associe VINCI Construction et VINCI Energies. Il organise aussi la participation des entreprises du Groupe aux programmes de recherche européens et internationaux.

Favoriser la recherche sur l'éco-conception et la ville durable

Attentif aux grandes problématiques de ses marchés, VINCI favorise les travaux de recherche et d'enseignement sur l'éco-conception et la ville durable à travers plusieurs instances.

■ **La Chaire d'éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures**, créée en 2008 par VINCI et trois écoles d'ingénieurs de ParisTech (Mines, École des ponts et Agro), favorise l'intégration des concepts d'éco-conception dans la formation des nouvelles générations d'ingénieurs et développe des outils de mesure et de simulation qui deviennent des instruments d'aide à la décision pour les acteurs de la ville. Les travaux menés en 2011 ont concerné notamment l'analyse dynamique du cycle de vie des bâtiments et des infrastructures, la fiabilité des bases de données environnementales et la prise en compte de la biodiversité en ville. La Chaire a lancé également, dans le cadre du programme européen Athens, un travail de recherche sur la conception et la réhabilitation des éco-quartiers.

Par ailleurs, VINCI est partenaire de la Chaire d'économie des partenariats public-privé, créée par l'institut d'administration des entreprises de l'université Paris 1 Sorbonne.

■ **Le club Ville et Territoires** réunit des chercheurs et des dirigeants opérationnels

Prix de l'Innovation VINCI 2011 : le palmarès final

Grand Prix Des boues polymères comme fluides de forage : une solution de remplacement des boues bentonitiques.	Prix Matériaux, Procédés et Techniques Outil de pose automatisée de caniveaux : moins de pénibilité, plus de productivité.
Prix Diffusion <ul style="list-style-type: none">● Piquet de chantier et rubalise bio : un kit alliant sécurité et développement durable pour délimiter les chantiers.● Soft Mini-perm : financer des projets d'infrastructure sur du long terme.	Prix Marketing et Services Paiement par mobile du stationnement sur voirie : une offre de service de VINCI Park.
Prix Sécurité <ul style="list-style-type: none">● Arceaux de sécurité interdisant l'accès au périmètre dangereux autour des pelles mécaniques.● « Clip panneau » : une solution pour réduire l'exposition des agents autoroutiers lors du balisage de travaux.	Prix Matériels et Outils Blindage caisson à tiroirs : une protection optimisée pour les traversées de réseaux.
Prix Développement durable <ul style="list-style-type: none">● L'autoroute fait fleurir la solidarité : jardin d'insertion par le maraîchage biologique créé sur le site d'une aire de services.● Notil : un filet de lutte contre les pollutions marines.	Prix Management Réseau de femmes – vers plus d'égalité : rendre l'entreprise plus attrayante pour les femmes.
Prix Innovation de rupture <ul style="list-style-type: none">● 3D : la nouvelle dimension des chantiers. Premières applications du modèle industriel au bâtiment.● Système de voie pour tramway sur rail : la première solution technique d'ensemblier.	Prix Matériels et Outils Blindage caisson à tiroirs : une protection optimisée pour les traversées de réseaux.
	Prix spécial Conditions de travail La chasse aux vibrations : connaître les valeurs d'exposition réelles pour maîtriser les risques.
	Prix spécial Équipement La nouvelle écharpe du Sahel : mise au point d'un couvre-chef compatible avec le port du casque.
	Prix spécial Émotion Films « Les Jours d'après » et « Mon Accident de travail ». Amélioration de la sécurité.
	Prix spécial Persévérance Canne d'aiguillage : un outil améliorant la sécurité et le confort lors des travaux de raccordement de lignes télécoms.

de VINCI autour de problématiques territoriales, en recherchant, à partir de cas concrets, les solutions techniques appropriées. En 2011, ses travaux ont porté notamment sur la place du véhicule décarboné dans la ville de demain. Un partenariat a été initié en fin d'année avec l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri, Sciences Po Paris).

■ **La Fabrique de la Cité**, créée en 2008 à l'initiative de VINCI, est une instance de réflexion prospective et d'échange entre des acteurs de tous horizons impliqués dans les problématiques d'aménagement urbain et de mobilité. Des débats et des séminaires, dont les actes sont disponibles sur le site www.lafabriquedelacite.com, ont été organisés en 2011 sur les thèmes du financement de la croissance urbaine verte (en partenariat avec l'OCDE), de la place des espaces publics dans la ville de demain, et des nouvelles technologies au service de la mobilité.

Encourager et valoriser l'innovation participative

En cohérence avec son modèle de management décentralisé, le Groupe développe son potentiel d'innovation en encourageant au plus près du terrain les initiatives concrètes de ses entreprises et de ses équipes. Temps fort de cette dynamique participative, le Prix de l'Innovation VINCI, organisé tous les deux ans et ouvert à l'ensemble des salariés, a suscité lors de son édition 2011 une forte participation, avec 1 717 dossiers déposés par 133 équipes réunissant au total 5 100 collaborateurs. La qualité des projets primés lors des prix régionaux puis du palmarès final (voir encadré ci-dessus) a confirmé le potentiel d'innovation de VINCI. Un club « valorisation » a été mis en place en fin d'année pour accélérer la diffusion de ces innovations au sein du Groupe.

Résultats 2011

Objectifs

Performance sociale

Assurer la sécurité, la santé et la qualité de vie au travail

- Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt VINCI : 10,30.
- Taux de gravité VINCI : 0,67.
- Taux de fréquence des intérimaires (périmètre France) : 28,42.
- 60 % des entreprises de VINCI sans accident du travail avec arrêt.

- Construire un tableau de bord des démarches proactives en matière de sécurité.
- Renforcer les pratiques managériales et les comportements individuels pour viser l'objectif « zéro accident ».
- Poursuivre les travaux de prévention des risques psychosociaux.
- Diffuser au sein du Groupe les 610 innovations Sécurité du Prix de l'Innovation VINCI 2011.

Créer des emplois durables et favoriser le développement professionnel

- 183 320 collaborateurs de VINCI dans le monde.
- 21 128 créations d'emplois durables dans le monde, dont 9 479 en France.
- 88 % des effectifs en emplois durables (stable depuis cinq ans).
- 2,8 millions d'heures de formation.
- Près de 8 300 stagiaires.
- 3 % des effectifs en alternance en France.

- Développer les profils internationaux dans les recrutements.
- Favoriser la mobilité géographique et professionnelle.
- Intensifier la politique d'alternance pour atteindre 4 % des effectifs en France.
- Favoriser l'employabilité de tous les collaborateurs.
- Diffuser au sein du Groupe les innovations Management du Prix de l'Innovation VINCI 2011.

Promouvoir la diversité des profils et garantir l'égalité des chances

- Constitution du réseau mondial Diversité (65 animateurs).
- Finalisation du suivi des 120 audits Diversité et restitution publique.
- Près de 10 500 heures de formation à la diversité.
- 5 010 femmes managers.
- 3 690 salariés handicapés.
- 6,1 millions d'euros de chiffre d'affaires confié à des entreprises employant du personnel en situation de handicap.
- 23 % des salariés ont plus de 50 ans.
- 8 % des nouveaux embauchés ont plus de 50 ans.

- Étendre le réseau Diversité afin de couvrir à terme 100 % du périmètre du Groupe.
- Poursuivre la généralisation des formations à la diversité auprès des opérationnels.
- Féminiser les effectifs, notamment l'encadrement, et tendre vers l'objectif des 20 % de femmes managers en 2015.
- Ouvrir plus largement les postes d'encadrement aux personnes issues de l'immigration.
- Élargir les champs d'intervention et participer aux débats publics.

Partager les fruits de la croissance

- Plus de 55 % des salariés dans le monde sont actionnaires.
- 9,8 % du capital détenu par les salariés.
- 13 % des salariés ont adhéré au plan d'épargne retraite collectif (Perco).
- 10 500 membres au nouveau Cercle des actionnaires salariés.

- Poursuivre l'internationalisation de l'actionnariat salarié.
- Mettre en place les outils d'analyse des systèmes de protection sociale dans tous les pays où le Groupe est implanté.
- Valoriser la politique de rémunération globale pour attirer de nouveaux talents.

Favoriser le dialogue social

- 7 779 représentants du personnel dans le monde.
- 1 079 accords collectifs conclus.

- Associer les représentants du personnel aux enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux (formations questionnaire d'autodiagnostic développement durable).
- Poursuivre les travaux du comité d'Entreprise européen sur la sécurité.
- Favoriser partout dans le monde les formes d'expression des salariés.

Performance environnementale

Intégrer la protection de l'environnement dans la création de valeur

- Anticipation des décrets d'application de la loi Grenelle 2.
- Taux de couverture du reporting environnemental : 94 % du chiffre d'affaires.
- Niveau d'assurance modérée par le collègue des commissaires aux comptes.
- Cinquième participation au Carbon Disclosure Project (CDP) ; note obtenue : 75B/100. Position de leader depuis quatre ans.

- Construire les instruments de mesure des bénéfices environnementaux des offres.
- Valoriser les 412 innovations environnementales du Prix de l'Innovation VINCI 2011.
- Poursuivre l'identification des nouveaux marchés et la construction d'offres innovantes pour répondre aux défis urbains, énergétiques et climatiques.
- Tester l'applicabilité du questionnaire CDP Water (impact des activités de VINCI sur l'eau).
- Généraliser les tableaux de bord et les revues environnementales régulières.
- Intensifier les contributions aux débats publics.

Réduire les impacts sur l'environnement

- Poursuite des investissements au titre du Paquet vert autoroutier.
- 46 133 heures de formation à l'environnement.
- 46 % du chiffre d'affaires certifié ISO 14001.
- 100 % des nouveaux projets de VINCI Immobilier (logements et bureaux) en BBC (50 kWh/m²/an).
- 7,7 millions de tonnes de produits recyclés.

- Acheter les investissements au titre du Paquet vert autoroutier.
- Encourager les entreprises à s'engager dans la certification environnementale de leurs activités.
- Mesurer le rendement des « chantiers propres ».

Renforcer la stratégie énergie/climat

- Cinquième édition du bilan CO₂ VINCI : 2,3 millions de tonnes de CO₂ (scopes 1 et 2).
- Diminution de 12,5 % des émissions (teq. CO₂/millions d'euros de chiffre d'affaires) en deux ans.
- Déploiement de CO₂NCERNED, outil global d'éco-comparaison pour les projets complexes.
- Soutien à l'initiative du syndicat professionnel EGF-BTP « produire des logements 20 % moins chers ».

- Développer les modules ferroviaires pour CO₂NCERNED et des solutions bas carbone.
- Poursuivre la quantification des émissions de gaz à effet de serre en scopes 3 et 3+ (émissions des clients finaux).
- Mesurer la performance des solutions énergie/climat.
- Poursuivre les développements de solutions sur la mobilité décarbonée (voitures électriques, etc.).

	Résultats 2011	Objectifs
Préserver la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> – Poursuite des travaux du Paquet vert autoroutier. – Adhésion à la Stratégie nationale de la biodiversité (SNB France). – Accueil de la journée technique « infrastructures et biodiversité » du Pacte mondial (Global Compact France). – Étude sur l'impact « biodiversité » à horizon 2020 avec une réflexion particulière sur la compensation. – Réalisation du programme « un arbre, un salarié » : 180 000 plantations réalisées dans des forêts au Pérou, en Indonésie, en Thaïlande et au Maroc. 	<ul style="list-style-type: none"> – Rechercher systématiquement sur tous les projets les solutions pour limiter et réduire les impacts. – Poursuivre les travaux sur la compensation domestique. – Construire des partenariats scientifiques neutres et opposables et soutenir la recherche. – Poursuivre les plantations d'arbres et encourager les salariés et les entreprises à avoir le réflexe « planter un arbre ».
Performance sociétale		
Construire des relations durables avec les clients	<ul style="list-style-type: none"> – 72 % du chiffre d'affaires certifié ISO 9001. – Création de la Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable. 	<ul style="list-style-type: none"> – Construire des relations durables par type de clientèle en proposant des offres spécifiques. – Mesurer la performance des offres différenciées. – Généraliser les systèmes de management de la qualité.
Établir des relations durables avec les sous-traitants et les fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> – Finalisation et mise en œuvre du contrat-cadre « entreprises de travail temporaire ». – Lancement du comité achats et développement durable en France. 	<ul style="list-style-type: none"> – Continuer à élever le niveau des standards sociaux, sociétaux et environnementaux des partenaires et des sous-traitants. – Développer le comité achats et développement durable à l'international.
Garantir le respect de l'éthique	<ul style="list-style-type: none"> – Déploiement de la charte <i>Éthique et Comportements</i>, large diffusion du nom du référent éthique et premières interventions. – Réponses aux questionnaires des agences de notation extra-financière sélectionnées. – Rencontres avec les investisseurs socialement responsables (ISR). 	<ul style="list-style-type: none"> – Poursuivre le déploiement mondial de la charte <i>Éthique et Comportements</i>. – Réaffirmer les convictions et engagements du Groupe à l'échelle internationale. – Intensifier les relations avec les investisseurs socialement responsables.
Contribuer au développement socio-économique des territoires	<ul style="list-style-type: none"> – Poursuite de la géolocalisation des activités et des emplois des sociétés du Groupe : 100 % de taux de couverture. – Lancement du programme GPEC territoires (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sur des bassins de vie). – Lancement de l'initiative ViE, solution globale d'insertion, dans les régions Île-de-France, Nord – Pas-de-Calais et Picardie : 875 000 heures confiées depuis mai 2011 et 240 personnes en insertion suivies. 	<ul style="list-style-type: none"> – Déployer l'offre d'insertion ViE sur trois nouvelles régions. – Étendre l'offre globale aux travailleurs handicapés. – Identifier, en partenariat avec les structures d'insertion, de nouvelles niches d'activité.
Favoriser et accompagner l'engagement citoyen	<ul style="list-style-type: none"> – 137 projets aidés par les 4 fondations VINCI dans 7 pays. – 166 parrainages au titre du mécénat de compétences. – 12 projets soutenus en Afrique <i>via</i> le programme Issa. – Réalisation et suivi de 3 programmes Cité Solidaire. – Montant des contributions au titre du mécénat : plus de 7 millions d'euros. 	<ul style="list-style-type: none"> – Poursuivre l'internationalisation des dispositifs d'engagement citoyen (réseau de fondations). – Renforcer l'engagement citoyen des collaborateurs. – Orienter le programme Issa en Afrique vers des projets d'initiatives économiques.
Faire respecter les droits humains	<ul style="list-style-type: none"> – Identification des risques « droits humains » liés aux activités. – Revue des droits humains dans les comités de direction des entreprises au travers du questionnaire d'autodiagnostic développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> – Organiser le reporting des pratiques « droits humains ». – Développer la revue des droits humains à partir du questionnaire d'autodiagnostic développement durable.
R&D, innovation		
Renforcer l'exigence technologique	<ul style="list-style-type: none"> – 48 programmes de recherche en cours. – Plus de 47 millions de budget R&D. – 240 chercheurs (équivalent temps plein). – 1 547 brevets actifs. – Présence dans 12 pôles de compétitivité. 	<ul style="list-style-type: none"> – Intensifier les programmes de recherche transversaux sur l'efficacité énergétique du bâti, la mobilité et les infrastructures de demain. – Renforcer les travaux sur les comportements des clients et des utilisateurs des ouvrages.
Favoriser la recherche sur l'éco-conception et la ville durable	<ul style="list-style-type: none"> – 13 programmes de recherche en cours au sein de la Chaire d'éco-conception ParisTech. – Plus d'une quinzaine de publications de la Chaire. – Participation à la semaine européenne Athens, consacrée à l'éco-conception. 	<ul style="list-style-type: none"> – Développer les complémentarités entre les travaux de la Chaire d'éco-conception, de la Fabrique de la Cité et du club Ville et Territoires. – Construire et mettre en œuvre des modules de formation interne et externe sur les problématiques d'éco-conception urbaine.
Encourager et valoriser l'innovation participative	<ul style="list-style-type: none"> – 1 717 innovations proposées au Prix de l'Innovation VINCI 2011 par plus de 5 100 collaborateurs. – 116 projets primés à l'occasion du Prix 2011. – 60 innovations issues du Prix en cours de diffusion et de valorisation. 	<ul style="list-style-type: none"> – Lancer le club « valorisation » pour renforcer la diffusion au sein du Groupe des innovations issues du Prix de l'Innovation. – Préparer la dixième édition (2013) du Prix de l'Innovation VINCI.

Une performance en ligne avec celle du CAC 40 en 2011...

L'action VINCI a clôturé l'année 2011 à 33,76 euros, soit une baisse de - 17,0 % sur un an, en ligne avec l'indice CAC 40, qui affiche une évolution similaire sur la période. L'indice sectoriel Euro Stoxx Construction & Materials a pour sa part reculé de - 20,3 % sur l'année.

VINCI affiche en 2011 la 17^e performance du CAC 40 et se positionne comme la 16^e capitalisation de l'indice au 31 décembre, avec 19,1 milliards d'euros.

... et une hausse de 86 % depuis l'entrée du Groupe dans l'indice

Entre le 3 avril 2002, date de l'entrée du groupe VINCI au CAC 40, et le 31 décembre 2011, le cours de l'action VINCI a connu une progression de 86 %, alors que dans le même temps le CAC 40 a baissé de 32 %. Durant cette même période, la capitalisation boursière du Groupe a été multipliée par plus de 3.

Dividende : 1,77 euro par action

Conformément à la politique de dividende de VINCI, consistant depuis l'acquisition d'ASF, en 2006, à distribuer 50 % du résultat net consolidé, le Conseil d'administration du 7 février 2012 a décidé de proposer à l'assemblée générale du 12 avril 2012 un dividende total de 1,77 euro par action. En hausse de 6,0 % par rapport à l'exercice précédent, il représente un rendement de 5,2 % par rapport au cours du 31 décembre 2011. Déduction faite de l'acompte de 0,55 euro versé le 15 décembre 2011, le solde du dividende, qui sera réglé le 24 mai 2012, ressort à 1,22 euro par action.

Un actionnariat stable et diversifié

Au 31 décembre 2011, 68,2 % du capital de VINCI était détenu par plus de 500 fonds d'investissement essentiellement situés en France, en Europe et en Amérique du Nord. Par ailleurs, Qatari Diar Real Estate Investment Company, entré au capital de VINCI en 2010, en détenait 5,6 % fin 2011.

Les fonds d'épargne salariale, qui regroupent environ 105 000 collaborateurs de VINCI, détenaient quant à eux 9,8 % du capital, constituant collectivement le premier

actionnaire du Groupe. Enfin, les actionnaires individuels, au nombre de 287 000, représentaient 12,0 % de l'ensemble au 31 décembre 2011.

Actionnaires individuels

VINCI, lauréat du prix des Actionnaires individuels

Boursorama, leader de l'information financière en ligne en France, et son partenaire OpinionWay ont remis, le 23 juin 2011, les prix Boursorama 2011 récompensant les sociétés cotées du CAC 40 et du SBF 120 ayant une politique de communication active auprès des investisseurs individuels. VINCI s'est vu décerner à cette occasion le prix des Actionnaires individuels.

Des échanges réguliers au plus haut niveau

Xavier Huillard, président-directeur général, Yves-Thibault de Silguy, vice-président administrateur référent du Conseil d'administration, et Christian Labeyrie, directeur général adjoint et directeur financier de VINCI, ont poursuivi leurs campagnes d'information et d'échange en direction des actionnaires. En 2011, ils sont allés présenter le Groupe dans neuf villes : Aix-en-Provence, Biarritz, Bruxelles, Lille, Lyon, Metz, Rennes, Toulouse et Tours. Xavier Huillard était également présent au salon Actionaria, qui s'est tenu à Paris les 18 et 19 novembre 2011. À cette occasion, il est intervenu dans le cadre de l'Agora des présidents pour présenter VINCI, sa stratégie, ses objectifs, et répondre aux questions des actionnaires présents.

Un nouveau concept de visites

Le club des Actionnaires de VINCI comptait 19 510 membres au 31 décembre 2011, soit une progression de 7 % sur un an.

En 2011, le club des Actionnaires de VINCI a proposé à ses membres un nouveau concept de visites baptisé « Redécouvrez votre ville », mettant l'accent sur le rôle joué par les entreprises de VINCI dans le développement des grandes agglomérations. Huit croisières ont ainsi été organisées pendant l'année à Paris, Bordeaux et Lyon pour près de 1 300 actionnaires.

Au total, en 2011, outre l'assemblée générale et le salon Actionaria, 21 manifestations ont été proposées aux actionnaires du Groupe et plus largement aux actionnaires individuels, permettant de toucher près de 3 500 investisseurs privés.

Investisseurs institutionnels et analystes financiers

En 2011, au travers de plus d'une centaine d'événements, les dirigeants de VINCI ont établi près de 1 000 contacts avec les investisseurs institutionnels (représentant près de 400 institutions financières) et les analystes financiers qui couvrent le titre. Une trentaine de journées ont été consacrées à des road-shows en Europe et en Amérique du Nord, auxquels s'ajoutent la participation à 16 conférences organisées par de grandes institutions financières, principalement à Paris et à Londres, ainsi que des rendez-vous individuels au siège du Groupe et des conférences téléphoniques, tout au long de l'année.

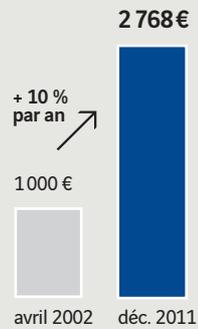
Ces initiatives permettent de maintenir un lien continu avec la communauté financière et de lui présenter, dans un souci permanent de transparence, l'actualité du Groupe ainsi que ses performances, sa stratégie de développement, sa gouvernance et son modèle économique.

En octobre, VINCI a organisé une journée de présentation sectorielle pour les investisseurs institutionnels et les analystes financiers *sell-side* qui suivent la valeur. Cette journée a été consacrée à VINCI Energies. Organisée au siège du pôle, elle a permis aux participants d'échanger avec les managers afin de mieux cerner leurs problématiques, leurs enjeux et leurs perspectives.

Le 30 juin 2011, VINCI a obtenu le trophée des « meilleures relations investisseurs » pour le secteur construction et matériaux en Europe, décerné par *l'IR Magazine*, lors d'une cérémonie organisée à Londres.

Rendement d'un investissement en actions VINCI depuis l'entrée du Groupe au CAC 40

Un actionnaire de VINCI qui aurait investi 1 000 euros le 3 avril 2002 (date de l'entrée du Groupe au CAC 40) se retrouverait à la tête d'un capital de 2 768 euros au 31 décembre 2011, en supposant un réinvestissement en actions du montant des dividendes encaissés. Son investissement lui aurait rapporté un rendement de près de 10 % par an.



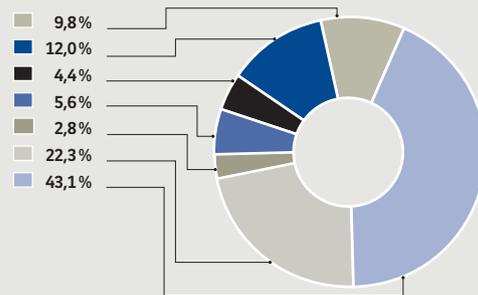
Un dividende par action en hausse

Le dividende proposé à l'assemblée générale du 12 avril 2012 au titre de l'exercice 2011 est de 1,77 euro par action, soit une progression de 6,0 % par rapport à 2010 et de 16,4 % par rapport au dividende de l'exercice 2007.



Répartition de l'actionariat (*)

- Salariés (FCPE) 9,8%
- Actionnaires individuels 12,0%
- Autodétention 4,4%
- Qatari Diar Real Estate Investment Company 5,6%
- Financière Pinault 2,8%
- Investisseurs institutionnels (France) 22,3%
- Investisseurs institutionnels (étranger) 43,1%



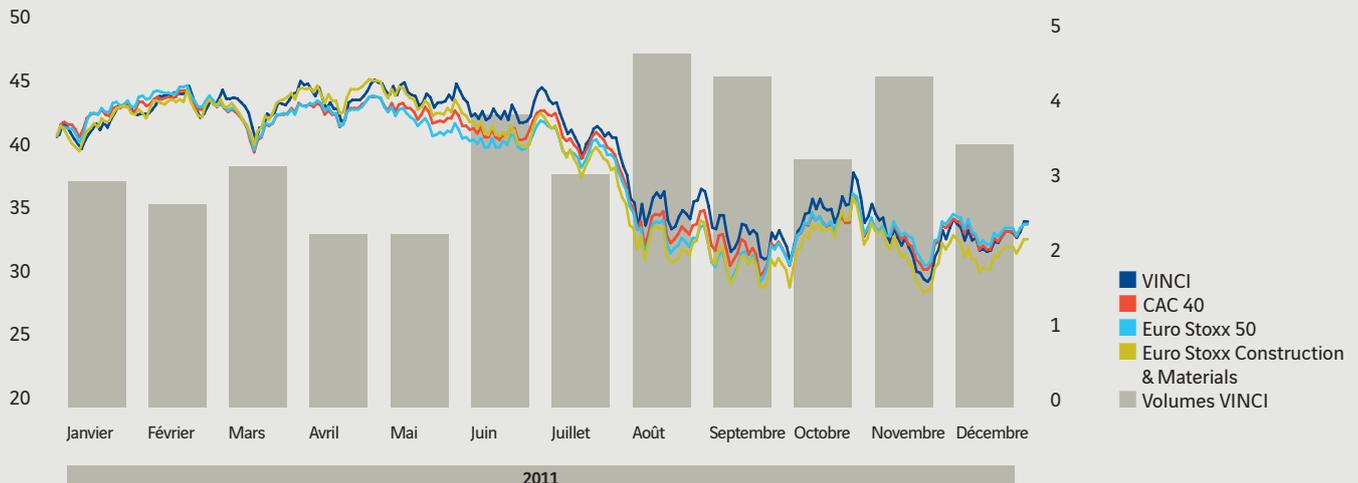
(*) Estimation réalisée sur la base d'un relevé des détenteurs de titres au porteur (TPI) à fin 2011 et d'une enquête d'actionariat.

Cours de l'action et volumes moyens de transactions

Capitalisation au 31 décembre 2011 : 19,1 milliards d'euros sur la base d'un cours de 33,76 euros par action, soit la 16^e capitalisation du CAC 40 et la 13^e en tenant compte de la pondération du flottant. Entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011, l'action VINCI a enregistré une baisse de - 17,0 %, alors que les indices CAC 40, Euro Stoxx 50 et Euro Stoxx Construction & Materials reculaient respectivement de - 17,0 %, - 17,1 % et - 20,3 %. En 2011, 3,4 millions de titres ont été échangés sur le marché en moyenne chaque jour (Euronext + MTFs).

Cours en euros
(Rebasé VINCI)

Volumes échangés
(Millions de titres/jour)



Site Internet de VINCI et publications actionnaires

Le site Internet de VINCI dispose d'espaces dédiés aux actionnaires individuels et aux investisseurs institutionnels au travers des rubriques « Actionnaires » et « Finances ».

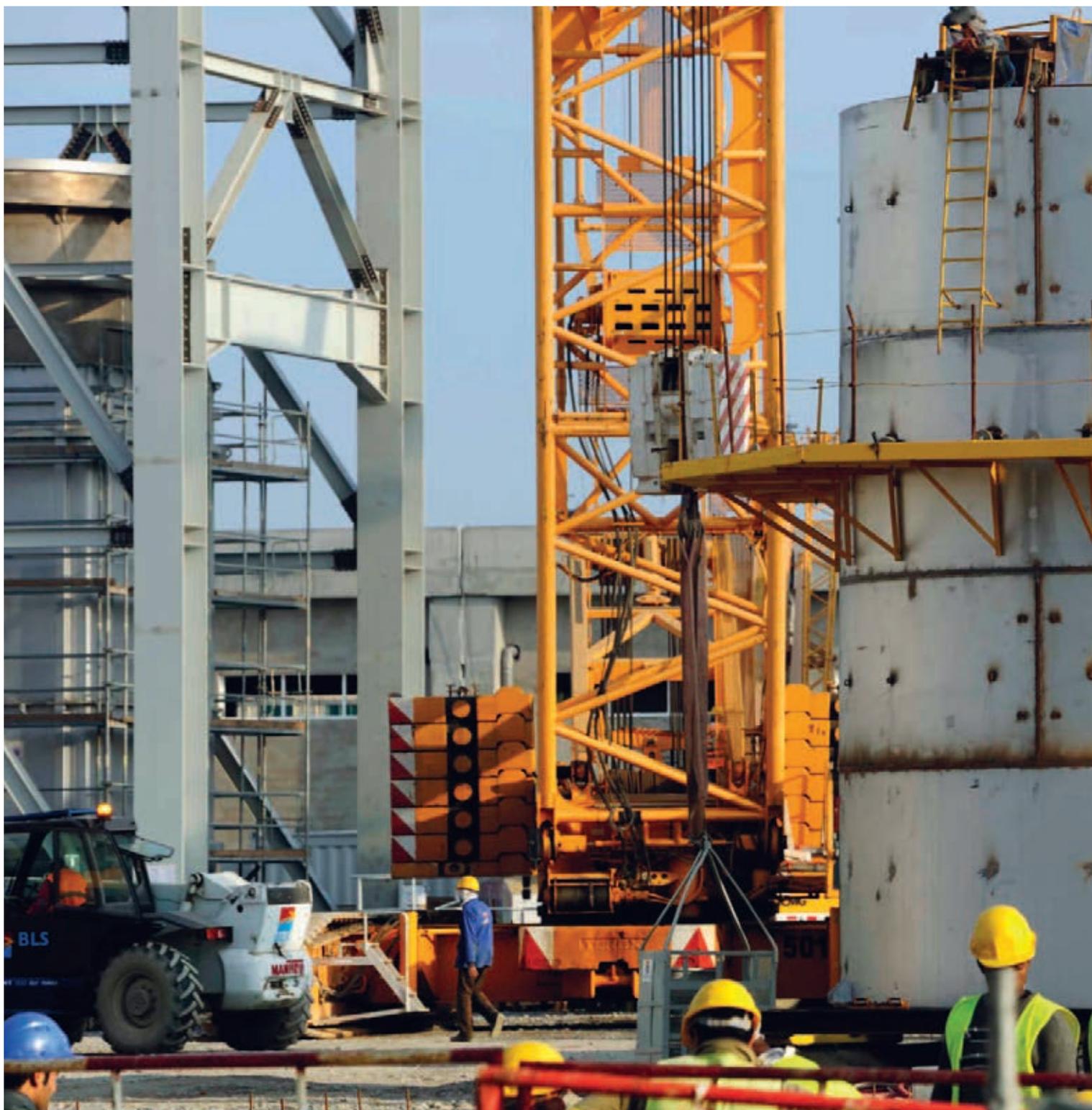
Les actionnaires disposent d'une ligne de publications dédiées, accessible en format papier ou dans la rubrique « Actionnaires » du site Internet.
(www.vinci.com)

Service Actionnaires de VINCI

1, cours Ferdinand-de-Lesseps
92851 Rueil-Malmaison Cedex

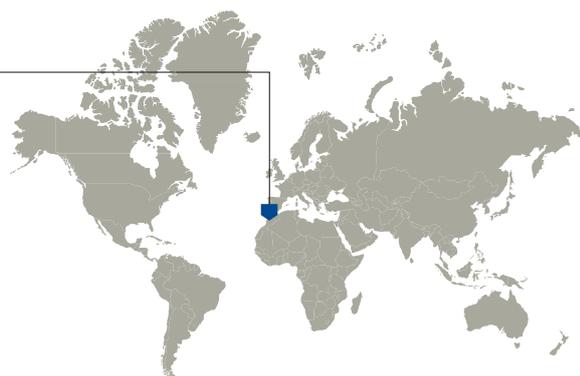
Actionnaires individuels
Numéro Vert: 0 800 015 025

Investisseurs institutionnels
Tél.: 01 47 16 45 07 / 33 46



Kenitra/Maroc

Centrale électrique
au fioul lourd





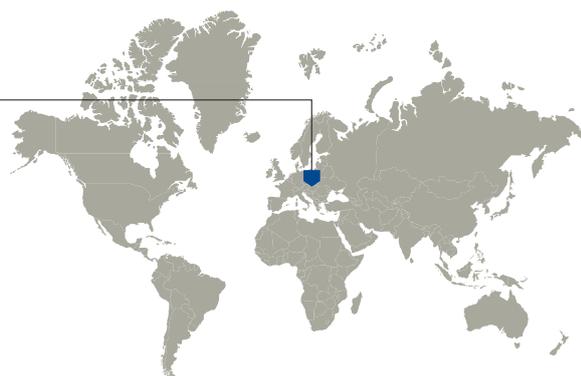
► D'une capacité de 315 MW, la nouvelle centrale électrique de Kenitra a été réalisée par un groupement associant GE Energy, pour les turbines, et Cegelec GSS (VINCI Energies), en charge de l'ensemble des équipements auxiliaires électriques et mécaniques, et de la coordination globale du chantier. Réalisé en 25 mois avec la collaboration d'autres entités du Groupe (Solsif Maroc, Protec-Feu et Autochim), ce projet a mobilisé simultanément

jusqu'à 1 200 intervenants. Il devrait être livré en juillet 2012, dans les délais prévus. Une référence qui confirme la capacité du Groupe à réaliser clés en main des équipements complets de production d'énergie.



Nitra-Tekovské Nemce/
Slovaquie

Voie express R1





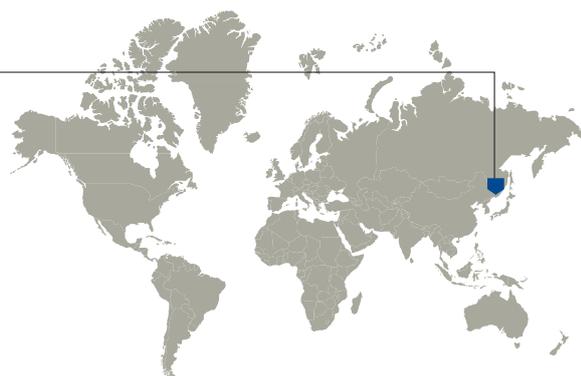
► En octobre 2011, la première infrastructure autoroutière réalisée en Slovaquie en partenariat public-privé, la voie express R1, rebaptisée PR1BINA, a été mise en service dans sa majeure partie, soit trois sections sur quatre (46 km sur 52). Illustrant la complémentarité des compétences de VINCI Concessions et d'Eurovia en maîtrise d'ouvrage et réalisation de grands projets autoroutiers,

le chantier a mobilisé durant 25 mois plus de 2 500 personnes et son montant total avoisine 900 millions d'euros. L'exploitation et la maintenance de l'infrastructure sont assurées par Granvia Operation, filiale de VINCI Concessions.



Vladivostok/Russie

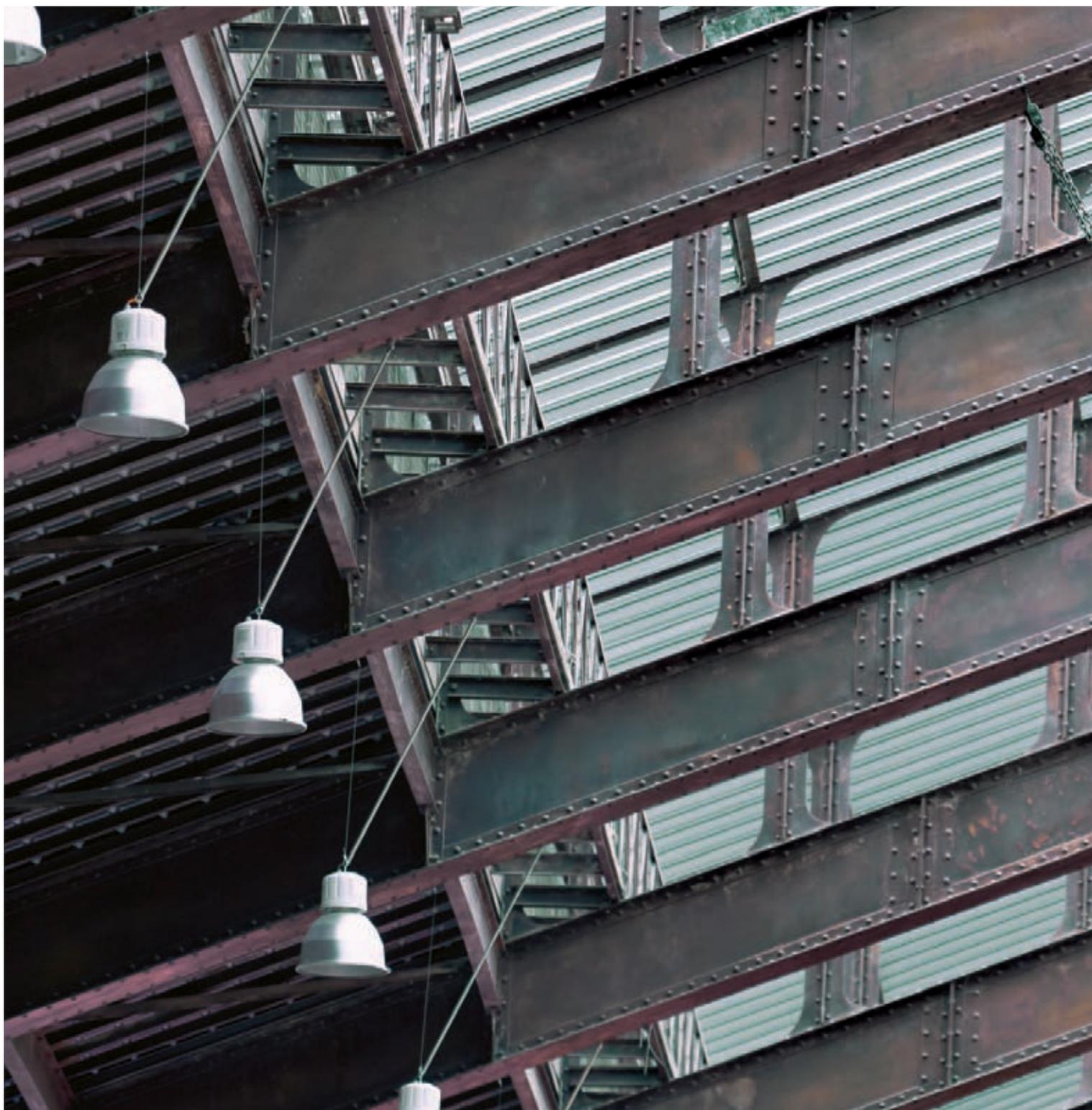
Pont de Russky Island





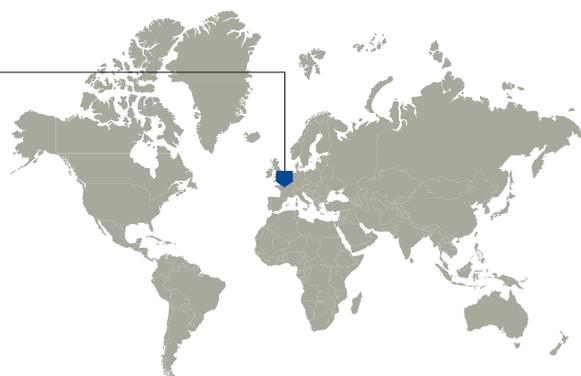
► Freyssinet (VINCI Construction) est en route vers un nouveau record, avec le pont de Russky Island, qui affichera la plus longue portée haubanée au monde : 1 104 m. L'ouvrage nécessite la mise en œuvre de 168 haubans, d'une longueur variant de 135 à 582 m. Dans le port même de Vladivostok, Freyssinet réalise le haubanage d'un second ouvrage, le pont Golden Horn. D'une portée de 737 m, celui-ci comptera 192 haubans, d'une longueur de 97 à 390 m.

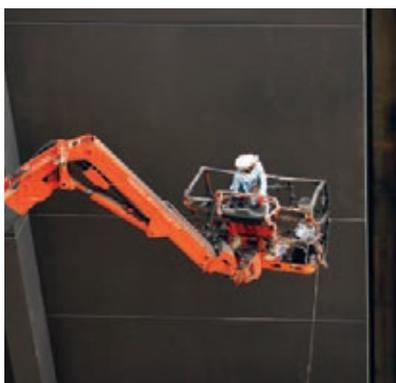
Les deux ponts sont construits dans la perspective du forum annuel de l'Apec (Asia Pacific Economic Cooperation), organisé en 2012 dans la métropole extrême-orientale de Russie.



Saint-Denis/France

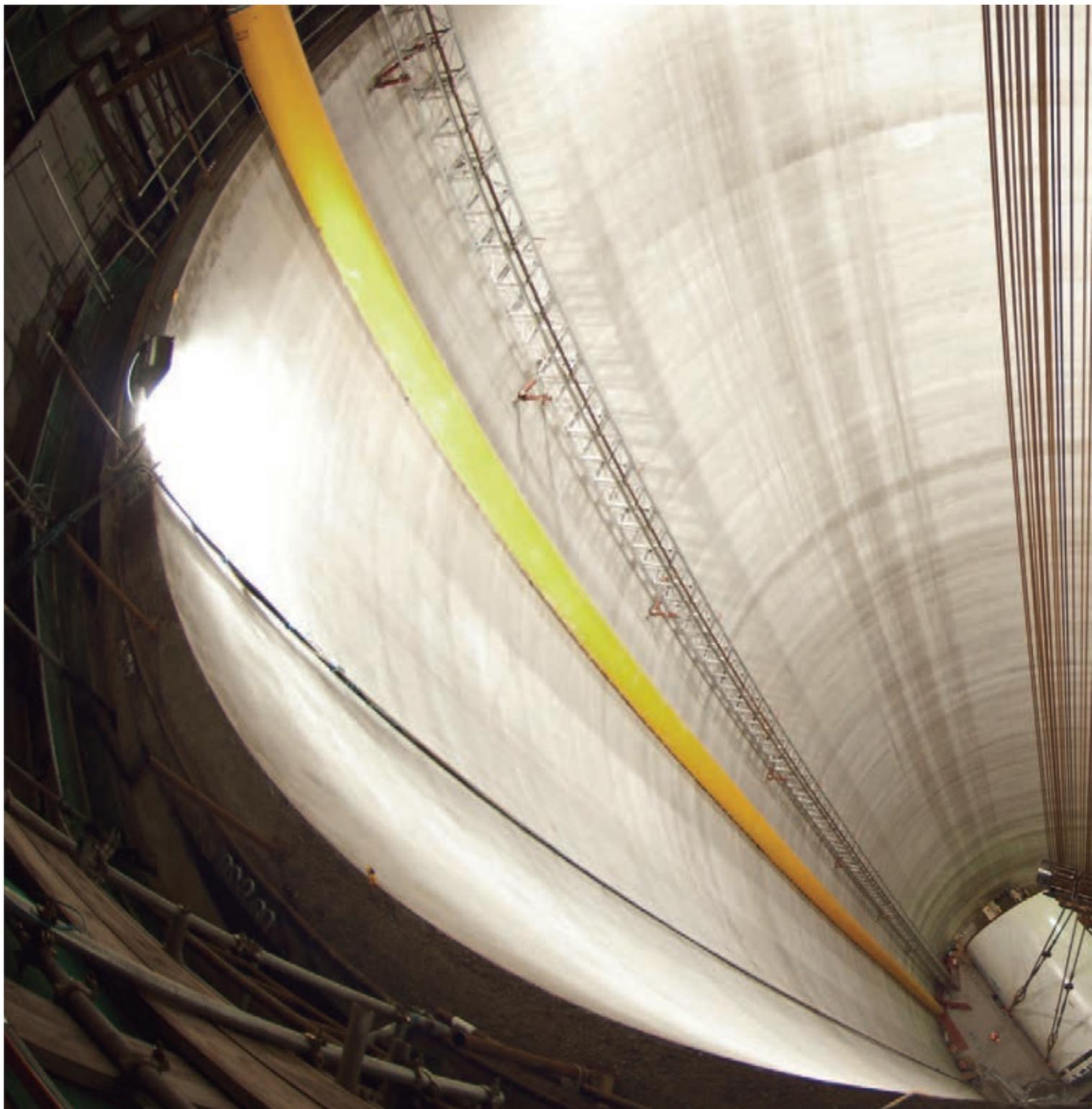
Cité du cinéma





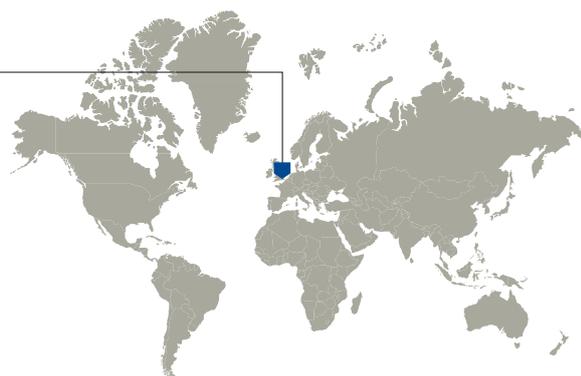
► VINCI a accompagné le producteur et cinéaste Luc Besson à toutes les étapes de son projet de Cité du cinéma. Promoteur et investisseur via VINCI Immobilier, le Groupe a assuré aussi la construction de ce complexe qui permettra de réaliser des films de A à Z, avec ses neuf plateaux de tournage, sa salle de projection de 500 places et tous ses locaux dédiés aux métiers du cinéma. Construite sur le site

d'une ancienne centrale de production d'électricité, la Cité du cinéma en a conservé la nef monumentale, entièrement réhabilitée – y compris l'horloge hexagonale qui rythmait la relève des équipes d'électriciens.



Londres/Royaume-Uni

Lee Tunnel





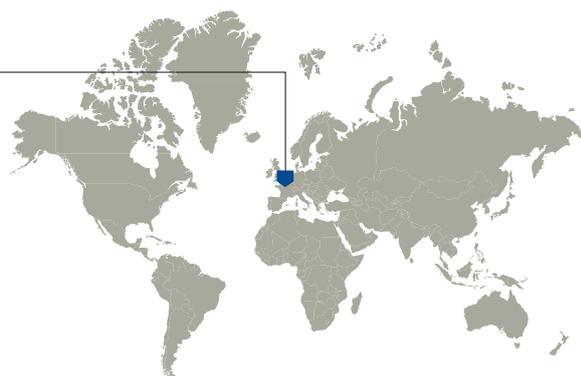
■ VINCI Construction Grands Projets et Bachy Soletanche Ltd (VINCI Construction) réalisent en groupement un tunnel de 7 km, à une profondeur de 55 à 75 m, destiné à collecter les eaux pluviales et les eaux usées à l'est de l'agglomération londonienne. Le tunnelier *Busy Lizzie* a commencé le creusement en février 2012 depuis le puits de départ. Le projet comprend la réalisation de quatre puits

de dimensions exceptionnelles ainsi que la fourniture et l'installation des équipements et automatismes nécessaires à la gestion des effluents et à leur relevage sur plus de 80 m.



Paris/France

L'innovation au cœur des activités





► Tous les deux ans depuis 2001, VINCI organise un concours interne qui récompense les innovations développées par ses collaborateurs. Les 17 innovations primées lors du palmarès final du Prix de l'Innovation VINCI 2011 confirment la créativité et l'esprit d'initiative des équipes du Groupe. Nées au cœur des métiers et sur les chantiers, ces innovations prendront tout leur sens si la démarche participative qui les a fait naître se prolonge par leur diffusion au sein des entreprises.

En 2011, 1 717 dossiers ont été déposés, impliquant 5 100 collaborateurs. Le Grand Prix a été attribué à un procédé développé par Soletanche Bachy (VINCI Construction), permettant d'utiliser les boues polymères comme fluides de forage en remplacement des boues bentonitiques – un saut technologique et une avancée économique et environnementale majeure.

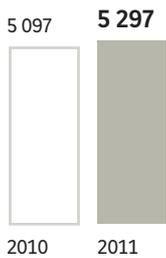
Avec un réseau de 4 385 km, VINCI Autoroutes est concessionnaire de la moitié du réseau autoroutier concédé français. VINCI Concessions développe et gère un portefeuille unique de concessions d'infrastructures de transport et d'équipements publics dans une vingtaine de pays.

Concessions

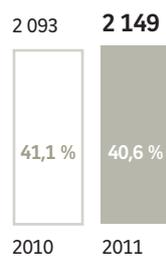
44 VINCI Autoroutes

54 VINCI Concessions

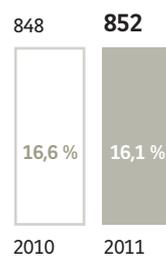
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾
(En M€)



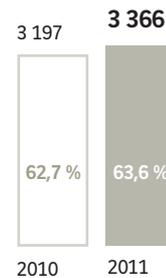
Résultat opérationnel sur activité ⁽²⁾
(En M€ et pourcentage du CA ⁽¹⁾)



Résultat net part du Groupe ⁽²⁾
(En M€ et pourcentage du CA ⁽¹⁾)



Capacité d'autofinancement ⁽³⁾
(En M€ et pourcentage du CA ⁽¹⁾)

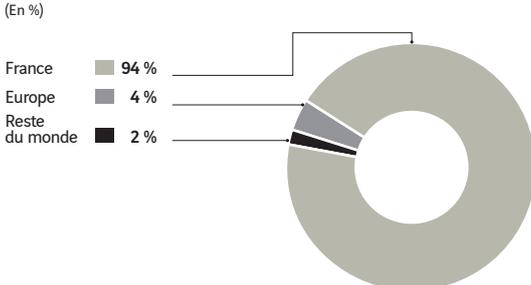


Endettement financier net ^{(2) (4)}
(En M€)



(1) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.
 (2) Y compris ASF Holding et Cofiroute Holding.
 (3) Avant impôt et coût de l'endettement.
 (4) Au 31 décembre.

Chiffre d'affaires par zone géographique ⁽¹⁾
(En %)



Les concessions de VINCI dans le monde

42

Ouvrages	Description	Pays	Taux de détention	Date de fin de contrat
Infrastructures autoroutières et routières				
Réseau concédé				
Réseau ASF	2 714 km	France	100%	2033
Réseau Cofiroute	1 100 km	France	83%	2031
Réseau Escota	459 km	France	99%	2027
Arcour (A19)	101 km	France	100%	2070
Openly à Lyon	10 km	France	100%	2013 ⁽¹⁾
Voie express R1 (PR1BINA) ⁽²⁾	52 km	Slovaquie	50%	2041
Autoroute A4 (A-Modell)	45 km	Allemagne	50%	2037
Autoroute A5 (A-Modell) ⁽²⁾	60 km	Allemagne	50%	2039
Autoroute A9 (A-Modell) ⁽²⁾	46,5 km	Allemagne	50%	2031
Contournement de Newport	10 km	Royaume-Uni	50%	2042
Autoroute Moscou – Saint-Pétersbourg ⁽²⁾	43 km	Russie	39%	2040
Autoroute Athènes-Tsakona ⁽²⁾	365 km	Grèce	30%	2038
Autoroute Maliakos-Kleidi ⁽²⁾	240 km	Grèce	14%	2038
Voie express Fredericton-Moncton	200 km	Canada	25%	2028
Trans Jamaican Highway	34 km	Jamaïque	13%	2030
Ouvrages routiers de franchissement				
Tunnel Duplex A86	Rueil-Malmaison – Jouy-en-Josas/Versailles	France	83%	2086
Tunnel du Prado-Carénage	Tunnel à Marseille	France	33%	2025
Tunnel du Prado-Sud ⁽²⁾	Tunnel à Marseille	France	59%	2054
Pont Charilaos-Trikoupis	Péloponnèse-continent	Grèce	57%	2039
Ponts sur le Tage	Deux ponts à Lisbonne	Portugal	37%	2030
Ponts sur la Severn	Deux ponts sur la Severn	Royaume-Uni	35%	2016 ⁽³⁾
Coentunnel ⁽²⁾	Tunnel à Amsterdam	Pays-Bas	28%	2037
Pont de la Confédération	Île du Prince-Édouard – continent	Canada	19%	2032
Infrastructures ferroviaires				
Liefkenshoek ⁽²⁾	Liaison ferroviaire souterraine (16 km) à Anvers	Belgique	37%	2050
Rhônexpress	Ligne de tramway (23 km) à Lyon	France	35%	2038
GSM-Rail ⁽²⁾	Système de radiocommunication sur 14 000 km de lignes ferroviaires	France	30%	2025
LGV SEA ⁽²⁾	Ligne à grande vitesse entre Tours et Bordeaux (302 km)	France	33%	2061
Parkings				
VINCI Park	1,4 million de places dont 0,4 million en concession ou en pleine propriété	Monde	100%	⁽⁴⁾
Car Rental Center de l'aéroport Nice-Côte d'Azur	Bâtiment de 60 000 m ²	France	100%	2040
Truck Étape	Deux centres routiers sécurisés pour poids lourds	France	100%	
Aéroports				
France	Rennes, Dinard	France	49%	2025 ⁽¹⁾
France	Chambéry, Clermont-Ferrand, Grenoble, Quimper	France	99%	de 2011 à 2023 ⁽¹⁾
France	Nantes-Atlantique, Saint-Nazaire – Montoir	France	85%	2066
France	Ancenis	France	100%	2018 ⁽¹⁾
Cambodge	Phnom-Penh, Siem Reap, Sihanoukville	Cambodge	70%	2040 ⁽³⁾
Stades et équipements publics				
Stade de France	80 000 places	France	67%	2025 ⁽⁵⁾
Stade du Mans	25 000 places	France	100%	2043
Stade de Nice ⁽²⁾	35 000 places	France	50%	2040
Stade de Bordeaux ⁽²⁾	40 000 places	France	50%	2045
Éclairage public de la ville de Rouen (Lucitea)		France	100%	2027
Éclairage public de la ville de Goussainville		France	100%	2027

(1) Contrats de service, de gestion ou de délégation de service public.

(2) En construction ou à construire.

(3) Date estimée de fin de contrat.

(4) 26 ans : durée résiduelle moyenne pour les 365 235 places en concession.

(5) Voir note H de l'« Annexe aux comptes consolidés ».

Europe

Russie

900 places de stationnement
Autoroute Moscou – Saint-Petersbourg

Pays-Bas

Coentunnel

Royaume-Uni

Contournement de Newport
Ponts sur la Severn
129 000 places de stationnement

Belgique

Liaison ferroviaire Liefkenshoek d'Anvers
51 000 places de stationnement

Luxembourg

50 000 places de stationnement

Suisse

6 000 places de stationnement

France

Réseau ASF
Réseau Cofiroute
Réseau Escota
Tunnel Duplex A86
Arcour (A19)
Openly à Lyon
Tunnel du Prado-Carénage
Tunnel du Prado-Sud
Truck Étape
Rhônexpress
461 000 places de stationnement
Stade de France
Stade du Mans
Stade de Nice
Stade de Bordeaux
9 aéroports : Chambéry,
Clermont-Ferrand, Dinard,
Grenoble, Nantes (3),
Quimper, Rennes
Car Rental Center
de l'aéroport Nice-Côte d'Azur
Lucitea (Rouen)
GSM-Rail
LGV SEA Tours-Bordeaux
Éclairage public de Goussainville

Portugal

Deux ponts sur le Tage

Espagne

68 000 places de stationnement

République tchèque

40 000 places de stationnement

Slovaquie

3 000 places de stationnement
Voie express R1 (PR1BINA)

Grèce

Pont Charilaos-Trikoupis
Autoroute Athènes-Tsakona
Autoroute Maliakos-Kleidi

Turquie

Allemagne

Toll Collect (péage autoroutier)
15 000 places de stationnement
A4 - Autoroute A-Modell
A5 - Autoroute A-Modell
A9 - Autoroute A-Modell

- ★ Infrastructures ferroviaires et routières
- * Stationnement
- ◆ Plates-formes aéroportuaires
- ◆ Projets d'infrastructures à l'étude

International

Canada

Autoroute Fredericton-Moncton
Pont de la Confédération
140 000 places de stationnement

États-Unis

498 000 places de stationnement

Jamaïque

Trans Jamaican Highway

Inde

Cambodge

3 aéroports

VINCI Autoroutes

- Activité
- Concessions

Profil

Avec un réseau concédé de 4 385 km, dont 4 310 km en service, VINCI Autoroutes est le premier opérateur d'autoroutes en concession en Europe. Le réseau de ses quatre sociétés concessionnaires – ASF, Cofiroute, Escota et Arcour – couvre le sud et l'ouest de la France, et représente la moitié du réseau concédé national.

VINCI Autoroutes accueille chaque jour 2,2 millions de clients et compte 1,5 million d'abonnés au télépéage. 46,8 milliards de kilomètres sont parcourus chaque année sur son réseau, correspondant à plus de 800 millions de transactions.

L'ambition de VINCI Autoroutes est de mettre sa performance d'opérateur privé au service de sa mission d'utilité publique, en inscrivant l'autoroute dans l'ère de la mobilité durable. Cette ambition se concrétise par des investissements massifs dans l'infrastructure et le développement des services, qui contribuent à rendre l'autoroute plus sûre, plus respectueuse de l'environnement et plus conviviale.

44

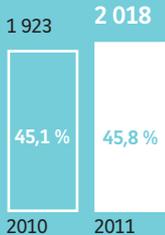
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾

(En M€)



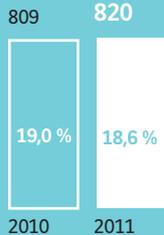
Résultat opérationnel sur activité

(En M€ et pourcentage du CA ⁽¹⁾)



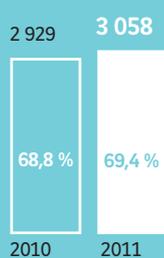
Résultat net part du Groupe ⁽²⁾

(En M€ et pourcentage du CA ⁽¹⁾)



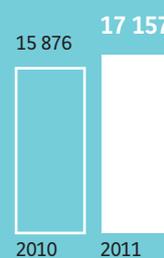
Capacité d'autofinancement ⁽³⁾

(En M€ et pourcentage du CA ⁽¹⁾)



Endettement financier net ^{(2) (4)}

(En M€)



(1) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

(2) Y compris ASF Holding et Cofiroute Holding.

(3) Avant impôt et coût de l'endettement.

(4) Au 31 décembre.

Le réseau de VINCI Autoroutes

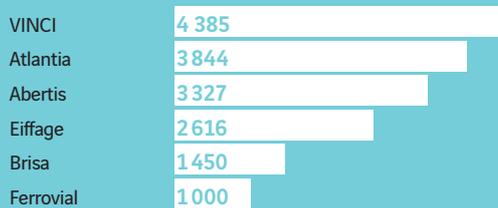


Trafic sur réseau

	En millions de kilomètres parcourus	Évolution à réseau stable en %
ASF	28 733	+ 0,4 %
Escota	6 719	+ 0,6 %
Cofiroute	11 069	+ 0,8 %
Arcour	265	+ 4,2 %
Total	46 786	+ 0,6 %

Réseaux autoroutiers concédés en Europe

(En km ^(*))

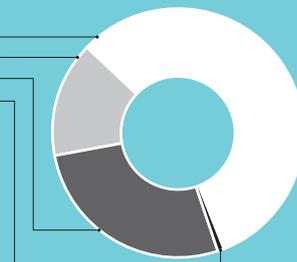


(*) Sources : études internes, communication des sociétés.

Chiffre d'affaires par réseau ⁽¹⁾

(En M€ et en %)

ASF	2 512	57 %
Escota	658	15 %
Cofiroute	1 202	27 %
Arcour	37	1 %





Performances résilientes et investissements de temps long

■ En 2011, le modèle de VINCI Autoroutes a confirmé à nouveau sa robustesse dans un environnement économique volatil. Le haut niveau de performance opérationnelle et la visibilité qu'il procure ont permis d'intensifier les investissements dans les programmes de construction, de modernisation et de rénovation environnementale des réseaux, ainsi que dans la politique de services aux clients.

Performances économiques

■ Le chiffre d'affaires de VINCI Autoroutes a progressé de 3,5 % à 4,4 milliards d'euros. Cette progression résulte pour 0,6 % de l'augmentation du trafic, pour 0,5 % de la mise en service complète du Duplex A86 en Île-de-France, et le reste concerne une hausse tarifaire liée à celle de la taxe d'aménagement du territoire et les augmentations tarifaires contractuelles. Ces augmentations sont notamment la contrepartie des lourds investissements inscrits dans les contrats de plan des sociétés concessionnaires – investissements dans l'extension et la modernisation des réseaux –, s'ajoutant à ceux engagés lors de leur construction initiale.

L'évolution du trafic a été contrastée au cours de l'année. Le trafic des véhicules légers – qui représente plus de deux tiers des recettes de péage – a progressé au premier trimestre, dans la continuité de la tendance observée en 2010 ; il s'est contracté durant l'été en raison de mauvaises conditions climatiques, avant de se redresser légèrement au dernier trimestre, grâce notamment à un fort trafic de week-end et à une météo clémente ; à réseau constant, sur l'année, la progression est de 0,6 %. Le trafic des poids lourds a progressé également au premier semestre avant de marquer le pas puis d'amorcer un repli au dernier trimestre dans un contexte de ralentissement économique ; la croissance ressort à 0,1 % sur 12 mois. Tous véhicules confondus, le trafic est en hausse de 0,6 %. Si ces indicateurs reflètent une corrélation entre activité économique et trafic, en particulier pour les usages professionnels, ils montrent aussi la résilience du modèle de VINCI Autoroutes.

Le haut niveau de marge opérationnelle est une composante essentielle de ce modèle, indispensable aux sociétés concessionnaires pour supporter un endettement important. Les gains de productivité générés par l'automatisation du péage et par le développement

des synergies entre les sociétés de VINCI Autoroutes – notamment dans les domaines de la gestion du télépéage, des achats et des systèmes d'information – ont permis d'atteindre un taux d'Ebitda sur chiffre d'affaires de 69,4 %, contre 68,8 % en 2010.

Investissements et endettement

■ Les investissements engagés dans l'année ont progressé de 34 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre 1 milliard d'euros. Ils concernent les investissements contractuels dans l'extension et la modernisation des réseaux ainsi que ceux réalisés au titre du Paquet vert autoroutier (voir p. 52). Ce programme, initié en 2010, est intégralement financé par les sociétés de VINCI Autoroutes en contrepartie du prolongement d'un an de leurs contrats de concession respectifs. L'ensemble de ces investissements fait de VINCI Autoroutes l'un des principaux maîtres d'ouvrage actuellement en France. Le Paquet vert autoroutier représente à lui seul 6 000 emplois directs pendant les trois années nécessaires à la réalisation des travaux.

La qualité des performances économiques et la résilience du modèle ont permis de poursuivre une gestion prudente de la dette, dans la continuité de la politique du Groupe. ASF, qui porte la majeure partie des investissements et de la dette de VINCI Autoroutes, a conclu avec succès, en juillet 2011, un prêt bancaire à sept ans de 100 millions d'euros, en septembre, une émission obligataire sur la même échéance de 500 millions d'euros, et, en octobre, un placement privé de 15 milliards de yens (environ 144 millions d'euros) à 21 ans. Grâce à ces opérations, ASF a couvert toutes ses échéances significatives jusqu'au quatrième trimestre 2012. Au 31 décembre 2011, l'endettement net des quatre sociétés autoroutières incluant leurs holdings s'élevait à 17,2 milliards d'euros – à comparer à 15,9 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

1
Les Étapes estivales 2011 ont mobilisé plusieurs centaines de salariés pour organiser 1 600 journées d'animation sur 66 aires.

2
L'aménagement de murs antibruit, ici sur l'A54, est l'un des volets du Paquet vert autoroutier.

3
Pendant la période hivernale, les centres d'exploitation de VINCI Autoroutes se mobilisent pour maintenir la viabilité des axes et transmettre les informations permettant d'aviser les clients des conditions de circulation.



Infrastructure

ASF

■ ASF a poursuivi en 2011 la construction de la section de 53 km Balbigny – La Tour-de-Salvagny, qui prolonge l'autoroute A89 jusqu'à l'agglomération lyonnaise. En phase de pleine production, le chantier a mobilisé jusqu'à 2 300 personnes – dont plus de 200 dans le cadre de recrutements locaux et de démarches d'insertion. Incluant la construction de huit viaducs (2 150 m de longueur cumulée) et de trois tunnels bitubes (deux fois 5 700 m), les travaux ont progressé conformément au planning contractuel, qui prévoit une mise en service fin 2012. Le projet s'accompagne d'un dispositif environnemental d'une ampleur inédite, élaboré et cogéré dès la phase de conception avec les associations de protection de la nature (voir p. 03). Dans toutes ses dimensions – emploi



2



3

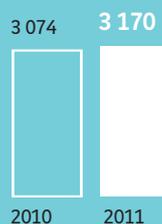
et environnement, mais aussi aménagement des terres agricoles, développement économique et touristique –, le projet a fait l'objet d'une concertation et d'une collaboration exemplaires avec les parties prenantes.

En Aquitaine, ASF a poursuivi l'important projet d'aménagement de l'autoroute de la Côte basque (A63), qui représente un investissement de 700 millions d'euros sur neuf ans. Le chantier d'élargissement d'un premier tronçon de 18 km (Biarritz-Ondres), incluant la construction d'un viaduc de 470 m de long en doublement d'un viaduc existant, était largement avancé fin 2011 et devrait être achevé à la mi-2012. L'avancement des travaux sur un second tronçon reliant Biarritz à la frontière espagnole (22 km) est subordonné à la mise à disposition d'acquisitions foncières.

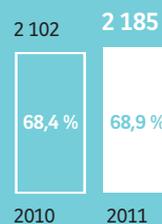
Deux autres chantiers d'élargissement étaient en cours durant l'exercice. D'une part, sur l'A87, le contournement est d'Angers (15 km), où un nouveau viaduc franchissant la Loire a été mis en service durant l'été. D'autre part, sur l'A9, entre Perpignan et la frontière espagnole (31 km), sur le tronçon Perpignan Nord-Perpignan Sud, où les travaux s'achèveront à la mi-2013 (les procédures préalables aux travaux étant en cours pour le tronçon Perpignan Sud-Le Boulou).

Groupe ASF (ASF et Escota)
(En M€ et pourcentage du CA^(*))

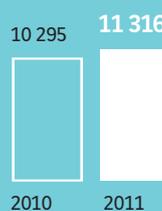
Chiffre d'affaires^(*)



Capacité d'autofinancement^(**)

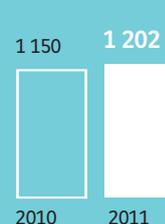


Endettement financier net^(***)

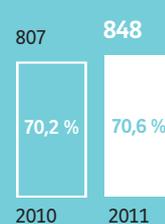


Cofiroute
(En M€ et pourcentage du CA^(*))

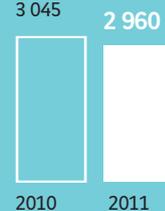
Chiffre d'affaires^(*)



Capacité d'autofinancement^(**)



Endettement financier net^(***)



(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.
(**) Avant impôt et coût de l'endettement.
(***) Au 31 décembre.

Par ailleurs, ASF a achevé la construction du nouvel échangeur de Montgiscard, mis en service en novembre sur l'A61, ainsi que les travaux de la rocade de Montauban, dont quatre échangeurs ont été reconfigurés pour fluidifier le trafic.

Enfin, le projet d'aménagement de l'A9 à Montpellier, déclaré d'utilité publique en 2007, a été confirmé par décision ministérielle à l'issue d'une procédure de consultation publique ; le projet consiste à construire une nouvelle infrastructure autoroutière à deux fois trois voies sur 23 km, l'actuelle autoroute devant être ensuite transformée en boulevard urbain dans sa traversée de l'agglomération.

Fin 2011, ASF était en voie d'aboutir sur les termes d'un contrat de plan 2012-2016 incluant un programme d'investissements réduit et cohérent avec l'objectif de modération tarifaire voulu par l'État concédant.

Cofiroute

■ La mise en service intégrale, début 2011, du Duplex A86 en Île-de-France a marqué l'aboutissement de l'un des plus grands projets de tunnels routiers de l'époque contemporaine – dans lequel Cofiroute a investi 2,2 milliards d'euros. La première année d'exploitation a confirmé à la fois l'utilité et la sûreté de l'ouvrage. 20 000 automobilistes ont emprunté chaque jour (trafic moyen en semaine) ce tunnel de 11 km qui assure le bouclage de la deuxième rocade francilienne et permet de parcourir en moins de 10 minutes – au lieu de 45 par les voies de surface – le trajet entre Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine) et Vélizy (Yvelines). Ce tunnel au trafic unidirectionnel dans un monotube à deux étages, réservé aux véhicules légers, a été classé le plus sûr d'Europe par l'enquête EuroTAP qui portait sur 26 tunnels routiers dans 13 pays. Les rares incidents mineurs survenus pendant l'année ont permis de confirmer la validité des équipements et systèmes de sécurité – notamment lors d'un incendie de véhicule, circonscrit en moins de 15 minutes grâce à l'efficacité du système d'aspersion et des équipes d'intervention.

Concernant le réseau interurbain, le troisième contrat de plan de Cofiroute a été publié au *Journal officiel* le 27 décembre 2011. Il prévoit un programme d'investissements de 213 millions d'euros. Consacrés à l'amélioration de l'infrastructure en service, la construction du réseau Cofiroute étant aujourd'hui achevée, ces investissements portent principalement sur des élargissements de sections à fort trafic (A71, A10), ainsi que sur des aménagements et équipements destinés à renforcer la sécurité (panneaux à messages variables, refuges, zones de stockage de poids lourds en cas de crise, principalement). Plus de 500 chantiers de proximité sont programmés dans le cadre de ce contrat de plan, s'ajoutant aux 450 chantiers réalisés au titre du Paquet vert autoroutier.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de LGV SEA Tours-Bordeaux (*voir p. 58*), qui présente 18 zones d'interférence avec les autoroutes A10 et A85, Cofiroute a engagé avec le groupement constructeur COSEA les études préalables aux réaménagements autoroutiers à réaliser.

Escota

■ L'année a vu l'achèvement, avant les départs en vacances d'été, des travaux d'élargissement de l'A8 sur 27 km entre Châteauneuf-le-Rouge et Saint-Maximin. Des travaux du même type ont débuté sur une section de 23 km de l'A50, entre La Ciotat et Bandol ; ils représentent un investissement de 91 millions d'euros, dont 36 millions d'euros engagés en 2011.

Par ailleurs, le programme de mise aux nouvelles normes de sécurité de l'ensemble des tunnels du réseau d'Escota – représentant un investissement total de près de 400 millions d'euros, dont 41 millions réalisés en 2011 – s'est poursuivi à un rythme soutenu ; sur l'A8, la rénovation des tunnels du contournement de Nice a été menée à terme, tandis que huit tubes à l'est de l'agglomération niçoise, entre La Turbie et Roquebrune-Cap-Martin, ont fait l'objet de travaux de génie civil ou d'équipement. Plusieurs chantiers de confortement d'ouvrages ont également été réalisés sur l'A8.

Escota a célébré en 2011 les 50 ans de la première section d'autoroute concédée en France : la traversée de l'Estérel, entre Puget-sur-Argens (Var) et Mandelieu (Alpes-Maritimes).

Fin 2011, Escota était en voie d'aboutir sur les termes d'un contrat de plan 2012-2016 incluant un programme d'investissements réduit et cohérent avec l'objectif de modération tarifaire voulu par l'État concédant.

Parallèlement, la négociation sur l'adossement à la concession d'Escota du tunnel de Toulon et des deux sections autoroutières adjacentes à élargir à deux fois trois voies s'est engagée en vue du chiffrage des travaux et de leur compensation par l'allongement de la durée de la concession.

Services

L'année 2011 s'est caractérisée par une forte accélération du déploiement des services proposés aux clients, dont les conditions de circulation et de confort ont été très concrètement améliorées sur le réseau de VINCI Autoroutes.

Péage

■ VINCI Autoroutes mène une politique active de développement du télépéage, synonyme pour les clients de gain de temps et de gestion simplifiée de leurs déplacements. Initié en 2010, le déploiement des offres de télépéage de VINCI Autoroutes – gérées par une société unique et assorties d'un service après-vente unifié sur l'ensemble des réseaux – a connu une forte accélération. 240 000 nouveaux badges ont été vendus en 2011, dont plus de la moitié via le nouveau site Internet et les centres d'appels de VINCI Autoroutes. En fin d'année, le parc de badges en service pour les véhicules légers atteignait 1,5 million d'unités, soit une progression de 16 %.





2

Concernant les clientèles professionnelles, VINCI Autoroutes a lancé une nouvelle offre « grands comptes », permettant aux entreprises de regrouper et mieux gérer leurs abonnements, et a signé plusieurs partenariats avec des groupes pétroliers afin d'intégrer le télépéage dans les services de leurs cartes de carburant. Par ailleurs, le télépéage de VINCI Autoroutes est accepté depuis 2011 dans les premiers parkings d'aéroports français, comme à Lyon Saint-Exupéry, qui s'ajoutent aux 240 parkings VINCI Park déjà équipés.

Le développement du télépéage, destiné à une clientèle d'abonnés, va de pair avec la modernisation des gares et l'installation de voies automatiques, équipées de bornes tout paiement reliées aux services de téléassistance de VINCI Autoroutes. Les clients peuvent à tout moment entrer en contact avec des téléopérateurs spécifiquement formés à l'accueil et à l'assistance en voie. 15 centres de téléopération, totalement intégrés dans l'organisation de l'exploitation, couvrent les réseaux de VINCI Autoroutes et emploient au total près de 200 collaborateurs spécialisés.

Tous types de véhicules confondus, sur 100 transactions enregistrées sur les réseaux de VINCI Autoroutes en 2011, 41 ont été réalisées par télépéage et 52 sur les autres voies automatiques.

Aires

Parallèlement au programme d'éco-rénovation des aires de repos dans le cadre du Paquet vert autoroutier, VINCI Autoroutes élargit les offres accessibles à ses clients sur les aires de service. Au fur et à mesure de l'arrivée à échéance des contrats d'exploitation d'installations commerciales, de nouvelles enseignes de référence font leur apparition sur les réseaux, permettant aux clients de retrouver sur l'autoroute les marques de centre-ville qui font partie de leur univers familier.

Les équipes de VINCI Autoroutes vont aussi au contact direct des clients sur les aires. Les Étapes estivales 2011 ont mobilisé ainsi plusieurs centaines de salariés pour



49

Le télépéage devient totalement fluide

Déployé dans le cadre du Paquet vert autoroutier sur le réseau de VINCI Autoroutes, le télépéage à 30 km/h allie bénéfices environnementaux – réduction des consommations de carburant et des émissions de gaz à effet de serre – et bénéfices en terme de fluidité pour les clients. Fin 2011, 70 voies dédiées étaient en service. Les premières enquêtes réalisées

auprès des utilisateurs font ressortir un taux de satisfaction de 94 % chez les conducteurs de véhicules légers et de 96 % chez les chauffeurs de poids lourds – qui économisent environ 0,3 l de carburant à chaque passage. L'objectif à terme est d'équiper l'ensemble des barrières pleine voie du réseau – les déploiements au titre des contrats de plan s'ajoutant au programme du Paquet vert autoroutier.

organiser 1 600 journées d'animation sur 66 aires. Outre les nombreuses animations thématiques (sécurité, sport, culture, biodiversité, etc.) et les espaces pique-nique incitant à une pause détente conviviale, des commerces éphémères étaient organisés pour la première fois en partenariat avec de grandes marques. La Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable (voir p. 51) sensibilisait aussi les conducteurs aux signes avant-coureurs de la somnolence au volant.

Selon le même principe que les Étapes estivales, des animations ont été organisées pour la première fois tout au long de l'année sur les aires, pendant les vacances de printemps et de la Toussaint et les week-ends de fort trafic. Les échanges directs entre les équipes de VINCI Autoroutes et les clients contribuent à mieux faire connaître les métiers de l'autoroute.

1 Des exercices de sécurité sont régulièrement organisés pour les équipes d'intervention du Duplex A86 en Île-de-France, afin qu'elles soient en permanence opérationnelles au meilleur niveau.

2 L'aménagement de la section Balbigny – La Tour-de-Salvagny de l'A89 (ici, l'entrée du tunnel de Violay) permettra de désenclaver l'ouest du Rhône et de redynamiser l'économie locale.

Information et nouveaux médias

- Activité
- ◆ Concessions
- ◆ VINCI Autoroutes

■ 2011 a vu la création de Radio VINCI Autoroutes par le rapprochement des radios de Cofiroute et d'ASF-Escota. Sur les 4 310 km de réseau en service, Radio VINCI Autoroutes Ouest et Sud accompagne désormais ses auditeurs selon une logique d'axe, avec une ligne éditoriale et sonore harmonisée et des programmes enrichis. Dans le domaine de l'info-traffic, le déploiement d'une infrastructure technique unifiée et le redécoupage des lobes de diffusion ont permis de gagner à la fois en précision lors des décrochages régionaux et en continuité dans l'accompagnement des clients tout au long de leur trajet. Ce savoir-faire spécifique est d'ailleurs mis à la disposition d'autres réseaux : Radio VINCI Autoroutes Sud couvre la nouvelle autoroute A65 Pau-Langon depuis sa mise en service fin 2010, et accompagne depuis 2011, à la demande de la Direction interdépartementale des routes Centre-Est, les automobilistes circulant en continuité du réseau ASF entre l'A72 et l'A7.

Autre initiative importante : le lancement de l'application VINCI Autoroutes, outil innovant d'aide à la mobilité. Couvrant l'ensemble du réseau de VINCI Autoroutes depuis juin 2011, cette application téléchargeable gratuitement sur App Store et Android Market a été plébiscitée par les utilisateurs de smartphones avec 230 000 téléchargements en trois mois – se classant en tête des applications de navigation gratuites téléchargées sur App Store pendant les semaines de migration estivale. Utilisant les données « à la source » de VINCI Autoroutes, et offrant ainsi un niveau de précision sans équivalent sur le marché, l'application VINCI Autoroutes informe l'utilisateur en temps réel sur les conditions de circulation (trafic sur l'axe emprunté, bouchon, zone de travaux, etc.) et les services disponibles sur les prochaines aires. L'application contribue également à la sécurité sur le réseau en permettant à l'utilisateur de demander une assistance en cas de panne ou de signaler lui-même un événement (voir ci-dessous).

Les échanges avec la communauté des utilisateurs via cette application se prolongent sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, forums du Web 2.0). Activement présent



1

sur ces nouveaux médias via une équipe intégrée de *community managers*, VINCI Autoroutes y voit l'opportunité de développer avec ses clients une nouvelle forme de dialogue qui enrichit la relation clients et fait partie intégrante de la politique de services de l'entreprise.

Poids lourds

■ Les sociétés de VINCI Autoroutes développent leur capacité d'accueil des poids lourds sur leurs aires. Conformément au programme de son contrat de plan, ASF aura créé ainsi entre 2007 et 2012 plus de 1 700 places supplémentaires, dont plus de 300 dans de nouveaux parkings sécurisés (Montélimar, Lunel, Labenne). Escota, dans le cadre d'un programme d'extension des parkings pour poids lourds de l'A8, a mis en service 95 nouvelles places sur l'aire de l'Arc, à l'est d'Aix-en-Provence. Par ailleurs, VINCI Autoroutes développe un nouveau service d'information sur la disponibilité des places pour poids lourds sur les aires – via des panneaux installés en amont sur le réseau. Expérimenté en 2011 sur l'A9 et l'A10, ce service – très attendu par les professionnels du transport car il permet de mieux organiser les temps de travail et de repos – sera déployé en 2012 et 2013 en amont d'une soixantaine d'aires sur les axes à fort trafic.

Répondant à une autre attente des professionnels, VINCI Autoroutes a initié le renouvellement de l'ensemble des agréments des entreprises de dépannage intervenant sur son réseau. La mise en concurrence des prestataires et le renforcement des clauses contractuelles permettent d'améliorer l'efficacité et le suivi des interventions – via notamment la géolocalisation des véhicules de dépannage – ainsi que la transparence des procédures de facturation.

Plus généralement, les échanges réguliers avec les instances professionnelles visent à développer de nouveaux services qui accompagnent les efforts des entreprises pour optimiser la gestion de leur flotte, en enrichissant notamment l'information mise à leur disposition. La création d'un espace dédié sur le site Internet www.vinci-autoroutes.com est une étape dans cette voie.

Sécurité

■ La mission prioritaire de VINCI Autoroutes, qui structure toute son activité d'exploitation, est d'assurer 24 heures sur 24 et 365 jours par an la sécurité des déplacements de ses clients. Outre la mobilisation quotidienne des équipes sur son réseau, VINCI Autoroutes agit pour sensibiliser ses clients et le grand public à la sécurité routière. Pour fédérer et donner une nouvelle dimension aux initiatives de ses sociétés dans ce domaine, VINCI Autoroutes a créé en février 2011 la Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable, dotée pour sa première année de fonctionnement d'un budget de 2 millions d'euros.

Interagir.



Avec l'application VINCI Autoroutes, le passager devient le copilote du conducteur. Il connaît tous les services disponibles sur les prochaines aires. Il peut évaluer les services proposés et consulter les avis des autres utilisateurs. En cas de panne, l'appel d'urgence est géolocalisé grâce à la fonction GPS et permet la même prise en charge que lors d'un appel depuis

une borne orange. Avec la fonction signalement d'événements (accident, véhicule arrêté, bouchon, obstacle, etc.), l'utilisateur participe aussi à la sécurité – et peut signaler comme erroné un événement indiqué par un autre utilisateur. Après vérification, l'information est diffusée sur les autres médias autoroutiers.



2

Conjuguant mobilisation immédiate et perspective de long terme, la Fondation s'est fixé pour double mission de faire progresser la connaissance et de faire évoluer les comportements vis-à-vis du risque routier. Ses premières actions ont concerné le risque d'hypovigilance, responsable d'un accident mortel sur trois sur autoroute – mais aussi les trop nombreux accidents dont sont victimes les personnels de l'autoroute. Après avoir lancé la première enquête nationale sur ce thème, qui a souligné le fait que les conducteurs sous-estiment les risques liés à l'inattention et à la fatigue, la Fondation a mené une importante campagne de sensibilisation (voir ci-contre). Simultanément, une étude scientifique a été lancée en partenariat avec l'hôpital Raymond Poincaré de Garches et l'université de médecine de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines, afin d'étudier chez les conducteurs, en conditions réelles, le lien entre fatigue instantanée et dette de sommeil ; 3 600 personnes ont été interrogées dans ce cadre sur des aires du réseau VINCI Autoroutes.

VINCI Autoroutes agit aussi pour assurer la sécurité de ses salariés au travail. La politique de prévention, dont l'objectif est le « zéro accident », mobilise fortement le management et implique l'ensemble des personnels d'exploitation, via notamment les quarts d'heure sécurité systématiques. La démarche « maîtrise d'ouvrage à zéro accident », en cours de déploiement, vise le même objectif dans les métiers de l'infrastructure : le renforcement des exigences contractuelles et le déploiement de nouveaux outils de management et de contrôle de la sécurité responsabilisent les entreprises partenaires et contribuent à améliorer la sécurité sur les chantiers, en s'inspirant des meilleures pratiques en usage dans les secteurs industriels confrontés à des risques élevés.

1

Depuis avril 2011, Radio VINCI Autoroutes Ouest et Sud propose à l'ensemble des clients du réseau un programme unique dédié à leur sécurité et à leur confort.

2

Pour favoriser le covoiturage, VINCI Autoroutes aménage des parkings sécurisés et réservés à cet usage aux abords de son réseau.

↳ Responsabiliser.



« Faites le plein de vigilance » : ce message de la Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable a été massivement diffusé durant les vacances de printemps, d'été et de la Toussaint sur les ondes des grandes radios nationales et de Radio VINCI Autoroutes Ouest et Sud ainsi que sur les panneaux à messages variables et les aires de

service du réseau. Pour marquer l'importance de la pause toutes les deux heures, la Fondation VINCI Autoroutes et les enseignes pétrolières ont offert des dizaines de milliers de cafés la nuit sur les aires certains week-ends de grand trafic. Cette mobilisation a contribué à faire évoluer les esprits et les comportements vis-à-vis du risque souvent sous-estimé de l'hypovigilance.

Environnement

Paquet vert autoroutier

► 2011 a été une année d'intense activité sur le champ environnemental avec la montée en puissance du Paquet vert autoroutier, qui inscrit les autoroutes françaises dans la dynamique du Grenelle de l'Environnement. Inédit par son cadre contractuel – c'est la première fois en France que le schéma des concessions est utilisé explicitement pour financer des investissements environnementaux –, ce programme l'est aussi par son ambition : mener à bien en trois ans la requalification environnementale de l'ensemble des réseaux de VINCI Autoroutes, en rapprochant les sections les plus anciennes des normes environnementales appliquées aux sections les plus récentes. Totalisant environ 1 300 chantiers, le Paquet vert autoroutier se décline en cinq volets :

- protection de la ressource en eau : construction ou réaménagement d'ouvrages hydrauliques et de dispositifs de traitement des rejets d'eaux pluviales sur plus de 300 sites ;
- protection des riverains de l'autoroute contre le bruit : isolation de logements, création d'écrans et de merlons antibruit, mise en œuvre d'enrobés phoniques en agglomération ;

- protection de la biodiversité : réalisation de passages et d'aménagements pour animaux, valorisation de sites d'intérêt écologique spécifique ;
- éco-rénovation de près de 400 aires de repos et de services : réaménagement des bâtiments et des espaces verts, installation de stations d'épuration avec filtration par roseaux, généralisation de la collecte sélective des déchets ;
- réduction des consommations de carburant et des émissions de CO₂ : création de voies de télépéage sans arrêt et de parkings de covoiturage, déploiement de nouveaux équipements améliorant la fluidité – notamment des panneaux à messages variables indiquant les temps de parcours.

Après la phase d'études en 2010, ces aménagements ont été lancés en travaux dans leur quasi-totalité en 2011, voire achevés pour certains dans l'année. Tous réseaux confondus, le Paquet vert autoroutier était avancé à près de 50 % à fin 2011.

Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2022, VINCI Autoroutes a proposé à l'État de lancer un « Paquet biodiversité » selon le même schéma contractuel que le Paquet vert autoroutier. Un tel programme contribuerait à grande échelle à l'amélioration des trames verte et bleue, qui visent à préserver ou recréer des continuités écologiques entre les grands espaces naturels et entre les milieux aquatiques.

La démarche environnementale de VINCI Autoroutes ne concerne pas seulement l'infrastructure, mais aussi l'activité d'exploitation. Fin 2011, toutes les directions régionales des sociétés concessionnaires étaient certifiées ISO 14001 ou en cours d'audit en vue d'obtenir leur certification courant 2012. Outre les efforts pour réduire l'impact environnemental de leurs activités, les sociétés de VINCI Autoroutes consacrent d'importants moyens à l'entretien du patrimoine naturel que constituent leurs 20 000 ha d'espaces verts.



1
 Un des engagements du Paquet vert autoroutier porte sur la généralisation de la collecte sélective des déchets sur les 450 aires de repos et de services de VINCI Autoroutes.

2
 Aux États-Unis, sur un axe géré par Cofiroute USA dans l'agglomération de Minneapolis, les automobilistes pratiquant le covoiturage peuvent circuler gratuitement sur la voie rapide à péage.



International

Allemagne

► La société Toll Collect, dont Cofiroute est actionnaire, a déployé et exploite le système de péage pour poids lourds couvrant l'ensemble du réseau autoroutier allemand (12 800 km) ; le système utilise une technologie satellitaire couplée à des liaisons GSM, via des équipements embarqués à bord des véhicules. Les taxes prélevées pour le compte de l'État allemand se sont élevées en 2011 à 4,5 milliards d'euros. Toll Collect et l'opérateur autoroutier autrichien Asfinag ont lancé par ailleurs une extension internationale de ce service, permettant aux poids lourds d'utiliser un seul terminal embarqué – celui de Toll Collect – pour s'acquitter du péage en Allemagne et en Autriche.

États-Unis

► Cofiroute USA exploite en Californie les 91 Express Lanes, voies autoroutières urbaines sur 35 km ; un nouveau système de gestion des clients a été déployé en contrepartie de la prolongation jusqu'en 2021 du contrat d'exploitation. Dans le Minnesota, Cofiroute USA gère dans l'agglomération de Minneapolis (autoroutes I-394 et W35) un système innovant de péage sur les voies HOT (*high occupancy and toll*), gratuit pour le covoiturage et payant pour les autres véhicules. L'entreprise a remporté par ailleurs deux appels d'offres en Caroline du Nord, pour y développer et mettre en œuvre le programme national d'interopérabilité du péage, et pour assurer une mission d'assistance technique à l'exploitation auprès du Department of Transportation.

L'expertise de VINCI Autoroutes est mise à contribution dans le cadre de projets autoroutiers développés par VINCI Concessions en Russie et dans plusieurs autres pays où des appels d'offres sont en cours. ■

Perspectives

Les incertitudes de la conjoncture économique et le niveau durablement élevé du prix du pétrole incitaient en fin d'exercice 2011 à la prudence sur les prévisions d'évolution du trafic, qui pourrait enregistrer une stabilisation en 2012, conforme à l'évolution attendue du PIB. Compte tenu des augmentations tarifaires contractuelles convenues en contrepartie des investissements, les recettes de péage devraient progresser légèrement. Le taux d'Ebitda sur chiffre d'affaires devrait se maintenir à un niveau proche de celui atteint en 2011. Le programme d'investissements se poursuivra en 2012. VINCI Autoroutes consacrera

de l'ordre de 1,2 milliard d'euros à l'amélioration de son infrastructure. Aux travaux d'extension et d'élargissement des réseaux, conformément aux engagements inscrits dans les contrats de plan, s'ajouteront ceux du Paquet vert autoroutier, qui entrera dans sa troisième et dernière année de mise en œuvre. Créateurs de valeur sur le long terme, ces investissements améliorent la sécurité, la fluidité et l'empreinte environnementale des réseaux, inscrivant ainsi l'autoroute dans une perspective de mobilité durable. Dans le même temps, VINCI Autoroutes accélérera le déploiement des programmes déjà engagés en matière de services de télépéage, d'info-traffic et d'aide à la mobilité, d'optimisation de l'accueil et des services sur les aires, renforçant ainsi l'attractivité de ses réseaux et sa légitimité de délégataire de service public.



Profil

54

À la fois développeur de concessions nouvelles et gestionnaire d'un portefeuille unique de concessions en exploitation, VINCI Concessions joue un rôle moteur dans la mise en œuvre du modèle intégré de VINCI. Grâce à son expertise en matière de conception, de financement, de construction, d'exploitation et de maintenance, VINCI Concessions est un partenaire reconnu des pouvoirs publics, en France et à l'international, pour le développement et l'exploitation de projets structurants et complexes d'infrastructures de transport et d'équipements publics.

► **Infrastructures autoroutières et routières.** VINCI Concessions construit, exploite et assure l'entretien de plus de 1 000 km de concessions autoroutières en Russie (premier tronçon de l'autoroute Moscou – Saint-Pétersbourg, 43 km), en Slovaquie (52 km), en Allemagne (152 km) et en Grèce (605 km). VINCI Concessions exploite également, dans le cadre de partenariats public-privé (PPP), une dizaine d'ouvrages de franchissement routiers en France, au Royaume-Uni, au Portugal, en Grèce, au Canada, et réalise le nouveau Coentunnel d'Amsterdam aux Pays-Bas.

► **Infrastructures ferroviaires.** VINCI Concessions est à la tête d'un portefeuille significatif de concessions dans le domaine ferroviaire avec, en France, la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA) entre Tours et Bordeaux (302 km), plus important projet de concession d'infrastructure en cours en Europe, et le réseau de communication numérique GSM-Rail ; il est également concessionnaire de Rhônexpress, liaison centre-ville – aéroport à Lyon. En Belgique, VINCI Concessions est en charge de la liaison ferroviaire souterraine Liefkenshoek dans le port d'Anvers.

► **Aéroports.** Acteur significatif du secteur aéroportuaire, VINCI Airports assure le développement et l'exploitation de 12 aéroports, dont 9 en France, principalement dans le cadre de délégations de service public : Nantes Atlantique, Rennes Bretagne, Clermont-Ferrand Auvergne, Grenoble-Isère, Chambéry-Savoie, Dinard Bretagne, Quimper Cornouaille, Saint-Nazaire Montoir, Ancenis, ainsi que le futur aéroport du Grand Ouest. VINCI Airports est également concessionnaire des trois aéroports internationaux du Cambodge : Phnom Penh, Siem Reap et Sihanoukville. Au total, ces aéroports ont accueilli un trafic de plus de 8,5 millions de passagers en 2011 et ont réalisé un chiffre d'affaires global de 150 millions d'euros.

► **Stades.** En France, VINCI Concessions est titulaire et futur exploitant des nouveaux stades de Nice et de Bordeaux. Il est également concessionnaire et exploitant du Stade de France, à Saint-Denis, en Île-de-France, depuis 1998, et du MMArena, au Mans, depuis 2008.

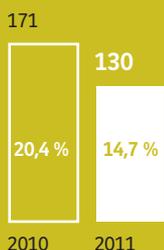
► **Stationnement.** Leader mondial du stationnement, VINCI Park est présent en Europe et en Amérique du Nord avec 1 461 000 places en ouvrages (2 600 parcs) ou sur voirie, réparties dans 12 pays au travers de près de 2 500 contrats de concession ou de prestation de services.

Inscrit dans une perspective de long terme, VINCI Concessions se donne pour ambition d'anticiper les besoins des utilisateurs de ses infrastructures et d'innover constamment en matière de standards de qualité et de services. VINCI Concessions intègre les valeurs de responsabilité sociale et environnementale du Groupe vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes, dans une logique de contribution positive.

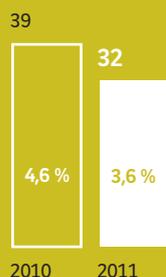
Chiffre d'affaires (*) (En M€)



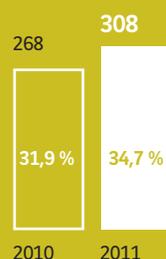
Résultat opérationnel sur activité (En M€ et pourcentage du CA (**))



Résultat net part du Groupe (En M€ et pourcentage du CA (**))



Capacité d'autofinancement (**) (En M€ et pourcentage du CA (**))

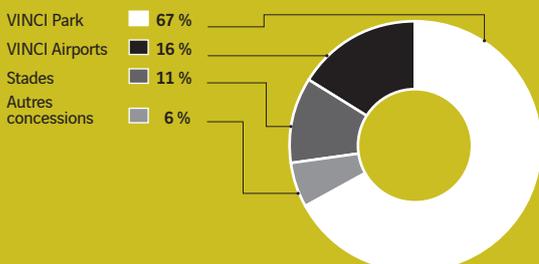


Endettement financier net (***) (En M€)

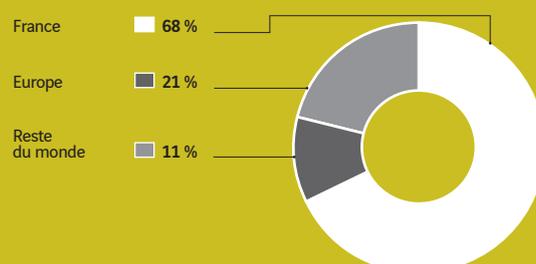


(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises tierces.
(**) Avant impôt et coût de l'endettement.
(***) Au 31 décembre.

Chiffre d'affaires par domaine d'activité (*) (En %)



Chiffre d'affaires par zone géographique (*) (En %)





La dynamique d'approfondissement d'un modèle

56

► Les projets en cours de réalisation, comme ceux qui ont été remportés ou lancés dans l'année, ont confirmé en 2011 le rôle moteur de VINCI Concessions dans le déploiement du modèle intégré du Groupe. Cette dynamique s'est exercée en particulier sur les marchés à fort potentiel des infrastructures ferroviaires et aéroportuaires, et dans le domaine des stades. La capacité à finaliser le financement d'importants projets dans le contexte économique perturbé de 2011 a confirmé l'expertise et la crédibilité de VINCI dans ce domaine et son rôle de partenaire des pouvoirs publics dans le développement des infrastructures.

Autoroutes

Allemagne

► **A9.** L'année 2011 a été marquée par la signature d'un troisième partenariat public-privé (PPP) dans le cadre du programme A-Modell, mis en place ces dernières années pour financer la rénovation du réseau autoroutier allemand. Ce nouveau contrat, d'une durée de 20 ans, porte sur une section de 46,5 km de l'autoroute A9 (Berlin-Munich) entre la ville de Lederhose, en Thuringe, et la frontière avec le Land voisin de Bavière. La société Via Gateway Thüringen, détenue à parité par VINCI Concessions (mandataire) et BAM PPP, va financer et réaliser dans ce cadre l'élargissement d'un tronçon de 19 km et la rénovation de l'ensemble de la section, et assurera son exploitation pendant la durée du contrat. Désigné attributaire du projet en août 2011, VINCI Concessions en a finalisé le financement en moins de six semaines, permettant l'entrée en vigueur du contrat le 1^{er} octobre 2011.

Le projet représente un investissement total de l'ordre de 220 millions d'euros. Les travaux sont réalisés par Eurovia, mandataire du groupement constructeur, et Wayss & Freytag, filiale de Royal BAM. Ce PPP est le premier du programme A-Modell qui ne comporte pas de risque trafic. La rémunération de la société concessionnaire est assurée par une redevance incluant une partie variable, déterminée en fonction de la disponibilité de la section à la circulation. La capacité de VINCI Concessions à optimiser l'organisation – et donc le coût – des opérations de maintenance tout au long de la durée du contrat, en mettant à profit l'expérience acquise sur l'A4 et l'A5, a été déterminante dans le choix opéré par le concédant pour l'attribution du contrat.

► **A5** (section de 60 km entre Offenbourg et Karlsruhe, dans le Bade-Wurtemberg). VINCI Concessions a poursuivi l'élargissement d'un tronçon de 41,5 km. Les travaux, réalisés sans interruption de la circulation, étaient avancés à plus de 50 % en fin d'année.

► **A4** (section de 45 km entre les villes de Gotha et d'Eisenach, en Thuringe). Après la mise en service en 2010 – avec un an d'avance – de la section intégrale-ment élargie, l'année a été marquée par une augmentation sensible du trafic, en phase avec la bonne orientation de l'économie allemande.

Entre 2007 et 2011, VINCI Concessions est devenu le leader du marché des opérateurs de concessions autoroutières en Allemagne en remportant en groupement trois des six PPP lancés dans le pays dans le cadre du programme A-Modell.

Slovaquie

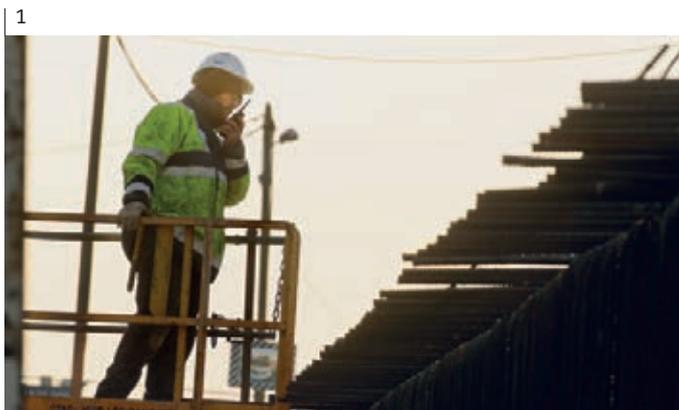
► **Voie express R1.** Première infrastructure autoroutière réalisée en Slovaquie dans le cadre d'un PPP, la voie express R1, rebaptisée PR1BINA, a été mise en service dans sa majeure partie en octobre 2011. L'ouverture à la circulation de trois sections totalisant 46 km, entre les villes de Nitra et de Tekovské Nemce, a marqué l'aboutissement du plus important chantier de travaux publics de la période contemporaine en Slovaquie. Illustrant la complémentarité des compétences de VINCI Concessions et d'Eurovia en maîtrise d'ouvrage et réalisation de grands projets autoroutiers, le chantier a mobilisé durant 25 mois plus de 2 500 personnes, pour un montant total proche de 900 millions d'euros. Une dernière section de 6 km assurant le contournement de la ville de Banska Bystrica devrait être mise en service à l'été 2012.

L'exploitation et la maintenance de l'infrastructure seront assurées jusqu'à l'échéance du contrat, en 2041, par Granvia Operation, filiale à 100 % de VINCI Concessions.

Russie

► **Autoroute Moscou – Saint-Pétersbourg.** 2011 a été l'année de lancement effectif du projet pour le premier tronçon de 43 km de l'autoroute à péage Moscou – Saint-Pétersbourg, dont la société NWCC (détenue à hauteur de 38,75 % par VINCI Concessions) est le concessionnaire. La levée de la suspension des travaux préparatoires et la confirmation du tracé par les autorités russes ont permis de finaliser les éléments contractuels du projet. Sur ces bases, NWCC a pu engager le 1^{er} septembre 2011 la phase de construction et les premiers travaux suivant l'obtention du permis de construire. Dans le même temps, NWCC a initié un large processus de concertation en vue d'élaborer avec l'ensemble des parties prenantes concernées un programme de conservation de la forêt de Khimki (voir p. 57).

En Grèce, où VINCI Concessions est actionnaire des sociétés concessionnaires des autoroutes Athènes-Tsakona et Maliakos-Kleidi, les travaux en cours sur ces deux infrastructures ont été suspendus. Dans le contexte de retards importants concernant la mise à disposition des terrains et de forte crise financière que connaît le pays, des négociations ont été engagées avec les autorités nationales en vue de prendre en compte ce nouvel environnement et de relancer les projets sur de nouvelles bases viables à long terme.





2



3

1
À Marseille, les travaux du tunnel du Prado-Sud se poursuivent en vue d'une mise en service en 2014.

2
En Allemagne, une section de 46,5 km de l'autoroute A9 sera la troisième à être rénovée par VINCI dans le cadre du programme A-Modell.

3
À Amsterdam, aux Pays-Bas, VINCI Concessions est partie prenante du groupement concessionnaire du nouveau Coentunnel, un tunnel routier immergé de 750 m à cinq voies en cours de construction.

↔ Préserver.



La future autoroute Moscou – Saint-Pétersbourg traversera la forêt de Khimki dans la proche banlieue nord-ouest de Moscou. Outre l'optimisation technique du projet, qui a permis de réduire de 144 à moins de 100 ha les superficies à déboiser, VINCI Concessions a fait appel à Pur Projet, collectif spécialisé dans les projets communautaires de reforestation, pour élaborer un programme de préservation de l'écosystème de la forêt. Un processus d'échanges permanents avec l'ensemble des parties prenantes (riverains,

municipalités, associations environnementales, etc.) a été engagé afin de les associer à la définition du programme, dont les premières mesures seront mises en œuvre au printemps 2012. Au-delà de la forêt de Khimki, des études d'impact sur les écosystèmes ont été réalisées par des experts russes et internationaux tout le long du tracé de cette première section de l'autoroute, débouchant sur des propositions de mesures visant à préserver l'environnement en phase de construction puis d'exploitation.

Ferroviaire

France

► **LGV Sud Europe Atlantique.** Événement marquant de l'année pour l'ensemble des divisions du Groupe, qui participent toutes au projet, VINCI a signé le 16 juin 2011, avec Réseau ferré de France (RFF), le contrat de concession de la future ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA) entre Tours et Bordeaux. Longue de 302 km, auxquels s'ajoutent 38 km de raccordements avec les lignes existantes, cette nouvelle LGV représente un investissement total de 7,8 milliards d'euros courants, soit le plus important projet de concession d'infrastructure en cours en Europe. La finalisation de son financement dans le contexte économique perturbé de 2011 a confirmé l'expertise et la crédibilité de VINCI dans ce domaine. Le contrat, d'une durée de 50 ans, porte sur le financement, la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance, y compris le renouvellement, de la LGV – qui mettra Bordeaux à deux heures cinq de Paris, au lieu de trois heures actuellement.

Les actionnaires de la société concessionnaire, LISEA, sont VINCI Concessions et VINCI SA (33,4 %), CDC Infrastructure (groupe Caisse des Dépôts, 25,4 %), le fonds d'infrastructure Meridiam (22,0 %) ainsi que des fonds d'investissement gérés et conseillés par AXA Private Equity (19,2 %). La rémunération du concessionnaire sera assurée par les redevances que paieront les compagnies ferroviaires utilisant l'infrastructure.

Les travaux, à réaliser dans un délai de 73 mois à compter de l'entrée en vigueur du contrat, ont été confiés au groupement d'entreprises COSEA, piloté

par VINCI Construction et composé également d'Eurovia et de VINCI Energies, associés à Arcadis, BEC, Egis Rail, Ineo, Inexia, NGE et TSO. L'exploitation et la maintenance de la ligne seront assurées par la société MESEA, dont l'actionnariat est partagé entre VINCI Concessions (70 %) et Inexia (30 %).

Fin 2011, le projet mobilisait déjà plus d'un millier de collaborateurs de VINCI et de ses partenaires, dont plus de la moitié au siège du projet, à Poitiers. La phase de concertation avec les 122 communes concernées par le tracé, afin d'étudier puis de réaliser les multiples rétablissements de réseaux et voies de communication, était avancée à 90 %. Plus de 40 % des acquisitions foncières (13 000 parcelles concernées) étaient réalisées, ainsi que la plupart des diagnostics archéologiques ; 24 fouilles approfondies étaient en cours ou déjà achevées. Les procédures relatives à la protection de la biodiversité et aux mesures de compensation environnementales font l'objet d'un dialogue engagé le plus en amont possible avec l'ensemble des parties prenantes (voir p. 07).

La phase opérationnelle de travaux, qui débutera en 2012 à l'issue des études, mobilisera en période de pointe plus de 4 500 personnes pour le terrassement et le génie civil, et 2 000 pour les équipements ferroviaires. Le chantier suscitera la création de 1 300 emplois locaux, dont 400 dans le cadre de démarches d'insertion.

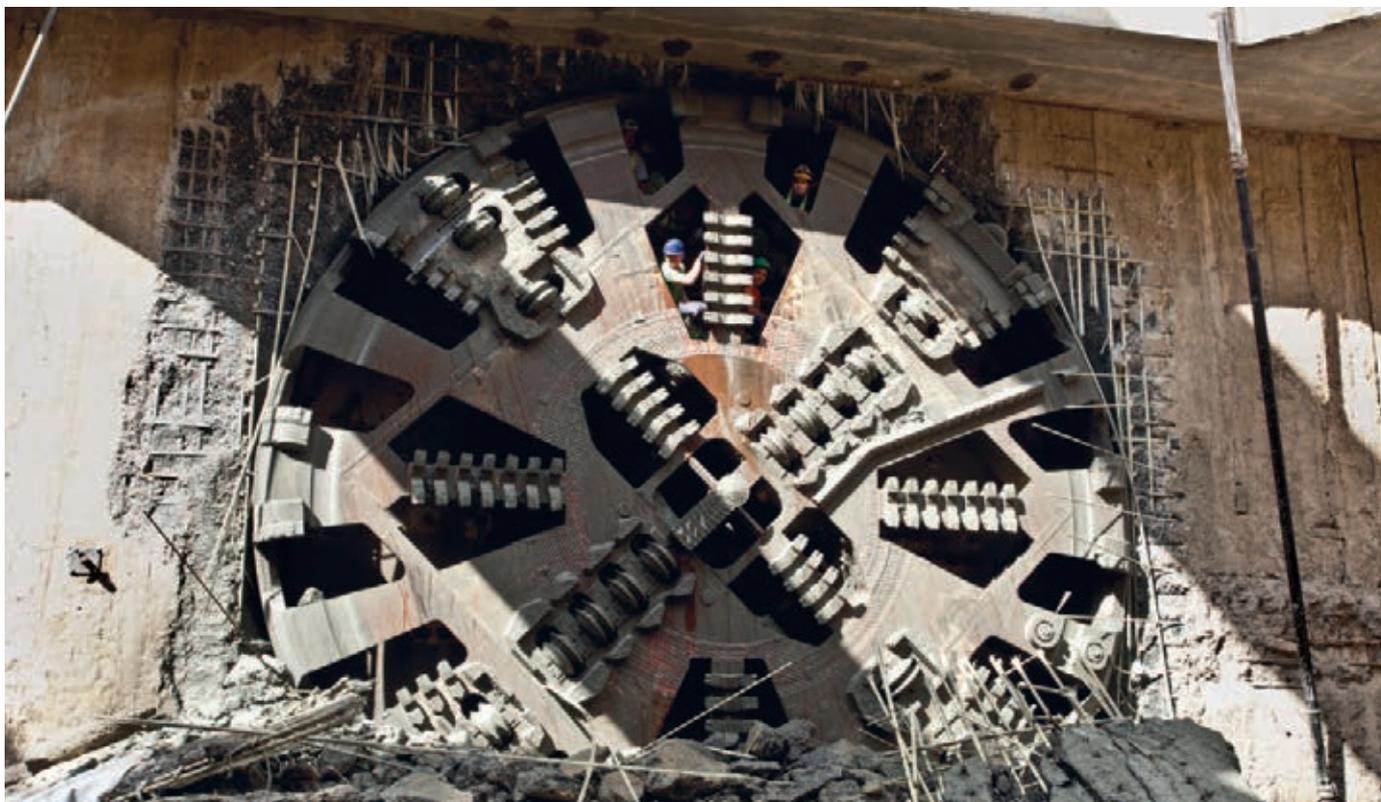
► **GSM-Rail.** VINCI Concessions est également en charge, dans le cadre d'un PPP signé en 2010 avec RFF, de déployer le long du réseau ferroviaire français le nouveau système de communication GSM-Rail, assurant la liaison entre les conducteurs des trains et les régulateurs au sol. Remplaçant progressivement l'actuel réseau analogique, le nouveau réseau numérique équipera 14 000 km de voies. Fournissant à RFF des services voies et données, il permettra d'optimiser l'exploitation ferroviaire en France, et facilitera également la circulation des trains dans l'Union européenne, grâce à l'adoption d'une norme compatible avec les standards européens. La société concessionnaire Synerail, détenue à 30 % par VINCI, déploie et assurera l'exploitation du système jusqu'en 2025. Les travaux, réalisés par un groupement piloté par VINCI Energies (voir aussi pp. 72 et 74), représentent un investissement d'environ 520 millions d'euros ; les études ont été achevées en 2011 et la construction des premiers sites radio a débuté durant l'été. Synerail a repris également le réseau existant de l'est de la France, soit l'exploitation de 3 000 km de lignes déjà équipées avant la signature du contrat et gérées jusqu'alors par la SNCF.

► **Rhôneexpress.** 2011 était la première année pleine d'exploitation pour Rhôneexpress, premier tramway direct ville-aéroport en France. Construite et gérée en groupement par VINCI Concessions dans le cadre d'un contrat de 30 ans, cette ligne de 23 km relie en moins de 30 minutes la gare Lyon – Part-Dieu à l'aéroport Lyon Saint-Exupéry. Le cap du premier million de passagers a été franchi en juillet, moins d'un an après la mise en service. Les enquêtes réalisées dans l'année ont confirmé le très haut niveau de satisfaction de la clientèle vis-à-vis de cette liaison, qui allie rapidité, régularité et haut niveau de service (rames spacieuses et climatisées, présence d'un agent de bord, écrans diffusant les horaires des vols, etc.). La station terminale desservant l'aéroport, conçue par l'architecte Santiago Calatrava, a été mise en service dans l'année.

Belgique

► **Liaison Liefkenshoek.** VINCI Concessions, en groupement avec CFE (filiale de VINCI Construction) et le groupe néerlandais BAM, est concessionnaire d'une liaison ferroviaire semi-enterrée de 16 km dans le port d'Anvers, en cours de construction par les entreprises du Groupe (voir pp. 88 et 92).





2



3

1
 Au sein de la société Synerail, VINCI Concessions prend part au déploiement du système GSM-Rail le long de 14 000 km de voies ferrées françaises et en assurera l'exploitation pendant 25 ans.

2
 Dans le port d'Anvers, en Belgique, le second tunnel (long de 6 km) de la future liaison ferroviaire Liefkenshoek a été percé en juillet 2011.

3
 Rhônexpress relie le centre-ville de Lyon à l'aéroport Lyon Saint-Exupéry et recueille auprès de ses utilisateurs un taux de satisfaction de 94 %.

VINCI Airports

France

► Depuis le 1^{er} janvier 2011, la société Aéroports du Grand Ouest, détenue à 85 % par VINCI Airports, est chargée par l'État, avec le soutien des collectivités territoriales, de financer, concevoir, construire et gérer le futur aéroport de la région nantaise, dans le cadre d'une concession de 55 ans. Ce premier aéroport clés en main réalisé par VINCI dans le cadre d'une concession *greenfield* représente un montant de travaux de 450 millions d'euros. Sa construction sera assurée principalement par VINCI Construction et Eurovia. Sa mise en service est prévue fin 2017 ; VINCI Airports assurera alors son exploitation jusqu'au terme de la concession.

La nouvelle infrastructure accompagnera le développement économique du Grand Ouest, en s'inscrivant dans une démarche d'aménagement durable du territoire. Située à 17 km au nord de Nantes, elle accueillera la totalité de l'activité d'aviation commerciale de l'actuel aéroport Nantes Atlantique. Le nouvel emplacement permettra de réduire de 42 000 actuellement à 900 le nombre d'habitants de l'agglomération impactés par les nuisances du trafic aérien – une « coupure verte »

a en outre été mise en place entre l'agglomération et le futur aéroport afin de limiter le phénomène de péri-urbanisation. La configuration des pistes, optimisant les temps de vol d'approche et de roulage, ainsi que la conception de l'aérogare, dont les bâtiments viseront un bilan énergétique positif, permettront d'atteindre de nouveaux standards de performance environnementale, avec une consommation énergétique par passager divisée par trois par rapport à celle d'un aéroport d'ancienne génération. Les travaux de la plate-forme aéroportuaire débuteront en 2014, à l'issue de la phase d'études et d'acquisitions foncières initiée en 2011.

VINCI Airports a repris également, le 1^{er} janvier 2011, l'exploitation des aéroports existants Nantes Atlantique et Saint-Nazaire Montoir, plate-forme aéro-industrielle desservant principalement le site local d'Airbus. Nantes Atlantique a accueilli en 2011 plus de 3,2 millions de passagers – un trafic en progression de 7 % sur un an. Desservant une centaine de destinations, l'aéroport Nantes Atlantique a conforté sa dimension européenne avec l'ouverture de nouvelles lignes vers l'Europe centrale, l'Allemagne et la Belgique. Les efforts d'optimisation du service déployés par VINCI Airports ont été récompensés en septembre 2011 par le prix du meilleur aéroport européen, décerné par l'ERA (European Regions Airline Association), l'association des compagnies aériennes régionales européennes.

► Sept autres aéroports régionaux étaient gérés en 2011 par VINCI Airports en France, dans le cadre de délégations de service public : Rennes Bretagne, Clermont-Ferrand Auvergne, Grenoble-Isère, Chambéry-Savoie, Dinard Bretagne, Quimper Cornouaille et Ancenis. Le trafic sur l'ensemble de ces plates-formes a représenté 1,6 million de passagers (+ 2,8 % sur un an).

2011 a par ailleurs vu la mise en service du Car Rental Center de l'aéroport Nice-Côte d'Azur, où le nombre de voitures louées est identique à celui de Roissy-CDG. Première plate-forme de location de véhicules de ce type en France, le Car Rental Center a été réalisé dans le cadre d'un PPP. Il a été construit par les entreprises du Groupe et sera exploité jusqu'en 2040 par VINCI Airports. L'équipement a été conçu pour optimiser le stationnement de 2 500 véhicules sur 60 000 m², et offrir un service complet aux clients des sociétés de location. Le bâtiment est doté d'une toiture photovoltaïque de 10 000 m², réalisée en collaboration avec VINCI Energies.

Cambodge

► Filiale à 70 % de VINCI Airports, Cambodia Airports est concessionnaire des trois aéroports internationaux du Cambodge, qui desservent Phnom Penh, la capitale ; Siem Reap, voisin des temples d'Angkor, site inscrit au Patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco ; et Sihanoukville, station balnéaire et port en eaux profondes du sud du pays. Depuis le début de la concession, en 1995, Cambodia Airports consacre d'importants investissements à la modernisation et à l'extension de ces infrastructures, qui jouent un rôle moteur dans le développement économique du pays, en particulier dans le domaine touristique. En 2011, les trois aéroports relient le Cambodge à 26 destinations, dont les principales métropoles asiatiques, et leur activité a été de nouveau soutenue, avec un trafic total de 3,6 millions de passagers, en progression de 12,6 % sur un an. Illustration du nouvel attrait international du Cambodge, Air France a ouvert début 2011 une ligne directe régulière Roissy-CDG – Phnom Penh, première liaison directe du Cambodge avec la France et l'Europe depuis 1974. En décembre 2011, l'aéroport de Sihanoukville a inauguré sa première ligne régulière, à destination de Siem Reap, opérée par la compagnie nationale Cambodia Angkor Air.

↔ Soutenir.



Cambodia Airports (VINCI Airports) soutient, depuis 2011, dans le cadre d'une convention quinquennale, un important programme de fouilles menées par l'Inrap (Institut national de recherches archéologiques préventives) sur le site de l'aéroport de Siem Reap, très proche des temples d'Angkor. Alors que l'archéologie angkorienne s'est essentiellement concentrée jusqu'à

présent sur de grands sanctuaires, l'équipe d'archéologues menée par l'Inrap étudie une dizaine de sites dans une approche globale intégrant sanctuaires, habitations et trame parcellaire sur une surface de 10 km². Les vestiges exhumés permettent de lever le voile sur la vie quotidienne des populations qui habitaient et priaient dans ces lieux entre les X^e et XII^e siècles.



1

2



1
Capitalisant sur l'expérience acquise au Cambodge, VINCI Airports a pris position sur le marché français en 2004 et gérait neuf aéroports régionaux en 2011.

2
Inauguré en 2011, le Car Rental Center de l'aéroport Nice Côte d'Azur sera exploité par VINCI Airports jusqu'en 2040.

Stades

Dans le contexte de la préparation de l'UEFA Euro 2016, qui se disputera en France, VINCI Concessions, en synergie avec la branche contracting du Groupe, a déployé une intense activité de développement dans le domaine des stades, qui s'est traduite par plusieurs succès qui ont marqué l'année 2011.

► **Nice.** Le 10 février 2011, le contrat liant la ville de Nice à Nice Eco Stadium (VINCI Concessions, Caisse des Dépôts, SEIEF) est entré en vigueur.

Ce contrat de partenariat porte sur le financement, la conception, la construction, la maintenance et l'exploitation pendant 30 ans d'une infrastructure multisports et spectacles d'une capacité de 35 000 places qui sera

l'une des premières achevées dans la perspective de l'Euro 2016. L'ouvrage est réalisé en conception-construction par un groupement associant des entreprises de VINCI et des sociétés locales, avec la collaboration de l'agence d'architecture Wilmotte et Associés ; les travaux ont débuté durant l'été 2011, en vue d'une livraison courant 2013. Dans la phase d'exploitation, Nice Eco Stadium s'appuiera sur les compétences en maintenance multitechnique et multiservice de VINCI Facilities. Le contrat inclut aussi le développement et la commercialisation d'un programme immobilier de près de 30 000 m² de commerces, confié à une société de valorisation regroupant VINCI Immobilier et VINCI Construction France.

Modèle d'éco-conception et d'éco-construction (voir ci-contre), le Nice Stadium sera le premier ouvrage structurant du projet Éco-vallée de la plaine du Var, vaste projet d'aménagement urbain et territorial classé opération d'intérêt national.

► **Bordeaux.** Le groupement Stade Bordeaux Atlantique, associant à parité VINCI Concessions et le groupe Fayat, a signé le 28 octobre 2011 un contrat de partenariat, d'une durée de 30 ans à compter de la mise en service de l'équipement, pour le financement, la réalisation et l'exploitation du nouveau stade de Bordeaux, une enceinte multifonctionnelle de 40 000 places répondant aux critères de l'UEFA en vue de l'Euro 2016. Déclaré attributaire pressenti en juillet 2011, le groupement a finalisé en moins de quatre mois le financement du projet – qui représente un investissement total de 219 millions d'euros –, permettant la signature du contrat à l'automne. Le FC Girondins de Bordeaux, club résident, contribuera au financement de l'infrastructure via un apport initial puis un loyer annuel, et sera associé à Stade Bordeaux Atlantique pour l'exploitation de l'ouvrage.

Conjuguant classicisme épuré, transparence et fonctionnalité, le projet a été dessiné par l'agence internationale d'architecture Herzog & de Meuron, qui a déjà conçu l'Allianz Arena de Munich et le stade olympique de Pékin. Les travaux, d'un montant de 166 millions d'euros, seront réalisés en groupement par VINCI Construction France (mandataire) et Fayat ; ils débiteront fin 2012, à l'issue de la phase d'études, pour une livraison prévue en 2015.

Stades en exploitation

► **MMArena.** Premier stade en France à porter le nom d'une entreprise dans le cadre d'un contrat de *namings*, le MMArena a été inauguré au Mans le 29 janvier 2011. Construit en moins de trois ans par les entreprises du Groupe, dans le cadre d'un contrat de concession de 35 ans, ce stade de 25 000 places est exploité par Le Mans Stadium, filiale de VINCI Concessions. Conçu comme un centre multi-activités, il offre toutes les installations permettant d'accueillir des événements sportifs et culturels ainsi que des congrès et des manifestations professionnelles (près de 70 ont été organisés en 2011).

► **Stade de France.** Co-construit par VINCI et exploité par un consortium détenu à 67 % par VINCI Concessions, le Stade de France a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 88 millions d'euros. 1,5 million de spectateurs au total ont été accueillis dans l'année, au cours de 18 rencontres sportives et de 6 concerts ou spectacles (dont les 3 concerts des Black Eyed Peas en juin, suivis par plus de 220 000 spectateurs). Le Stade de France a accueilli également plus de 150 événements d'entreprises, et plus de 100 000 visiteurs hors manifestations.

VINCI étudie par ailleurs plusieurs autres projets, notamment le futur Stade des Lumières de Lyon, dans le cadre d'un « partenariat privé-privé » avec OL Groupe (Olympique Lyonnais), ainsi que le projet de rénovation du parc des Princes, en partenariat avec le PSG et Colony Capital.

Éco-concevoir.



Le futur Nice Stadium a été voulu par la ville de Nice et pensé par le groupement chargé de sa conception et de sa construction comme un « éco-Stadium ». Sa structure en résille de bois, construite par une filiale spécialisée de VINCI Construction France, représente une économie de 3 000 t de CO₂ par rapport à une structure classique. Le stade disposera d'un équipement unique de climatisation naturelle, grâce à un système de gaines soufflantes utilisant les vents dominants de la plaine du Var. L'installation de panneaux solaires est prévue sur la toiture du stade.

La récupération des eaux pluviales permettra de couvrir l'ensemble des besoins d'arrosage des pelouses et des espaces verts. Cette approche environnementale ainsi que la qualité de l'insertion architecturale dans le site ont été déterminantes dans le choix du projet proposé par VINCI à la Ville de Nice. De nombreux engagements de développement durable ont également été pris pour la phase de construction, notamment la création de 50 emplois dans le cadre de contrats d'insertion.



1



2



3

VINCI Park

L'activité de VINCI Park en 2011 est restée stable, à près de 600 millions d'euros. Le nombre de places gérées, en croissance de 5 % sur un an, s'élevait à 1 461 000 en fin d'année. Le taux de renouvellement des contrats arrivant à échéance, mesuré en nombre de places gérées, a atteint 63 %.

France

■ L'activité de VINCI Park sur son principal marché s'est maintenue à un niveau satisfaisant. Le chiffre d'affaires a progressé de 1,6 % à structure comparable, les évolutions tarifaires et la progression des abonnements compensant la baisse de la fréquentation horaire.

VINCI Park a initié durant l'année le déploiement de son nouveau centre national de télé-opération, levier majeur d'optimisation de la performance opérationnelle et des coûts d'exploitation. Doté de

technologies avancées de transmission d'images et de données, cet outil permettra, à terme, de piloter à distance l'activité de l'ensemble du réseau des parcs en France, en libérant les personnels des tâches de surveillance pour les réorienter vers des fonctions de service ou de développement commercial. Les fonctionnalités de gestion prédictive du centre permettront également d'optimiser les investissements de maintenance et de renouvellement des équipements. Fin 2011, plus de 90 parcs étaient rattachés au dispositif, qui couvrira l'ensemble du réseau français en 2013.

En terme de développement, on signalera l'implantation de VINCI Park dans trois nouvelles villes – Valenciennes, Morlaix et Biot – ainsi que la reconduction des contrats concernant : en Île-de-France, le parking du château de Saint-Germain-en-Laye (1 200 places pour voitures, 200 places pour deux-roues) et les parcs Madeleine (1 040 places) et Lobau-Rivoli (870 places) à Paris ; en province, les parcs de Tourcoing (1 470 places) et de Cagnes-sur-Mer (400 places).

1 Construit en un peu plus de 30 mois et inauguré en janvier 2011, le MMArena, au Mans, sera exploité jusqu'en 2043.

2 Conçu aux normes UEFA 2016 (40 000 places) mais multifonctionnel, le stade de Bordeaux est réalisé dans le cadre d'un contrat de partenariat d'une durée de 30 ans.

3 VINCI Park gère 1,4 million de places de stationnement dans 12 pays.

- Activité
- ◆ Concessions
- 🏠 VINCI Concessions

International

Le chiffre d'affaires de VINCI Park à l'international, hors Allemagne, a progressé de 15,3 % à 167 millions d'euros, grâce à la fois à la bonne tenue globale de l'activité d'exploitation, à l'obtention de nouveaux contrats et à la dynamique de croissance externe.

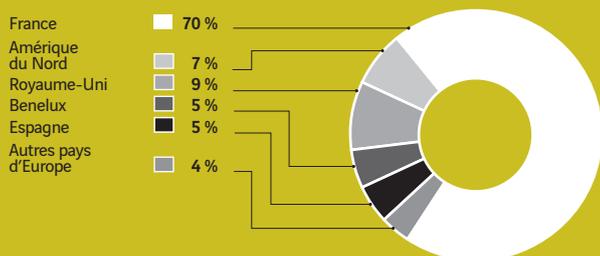
■ **En Europe**, l'activité a progressé sur les principaux marchés de VINCI Park : au Royaume-Uni (+ 40 %), grâce à l'impact en année pleine d'une acquisition réalisée en 2010 et à la fréquentation soutenue des parcs hospitaliers ; en Belgique (+ 12 %) et au Luxembourg (+ 13 %) ; en République tchèque (+ 9 %), où VINCI Park a obtenu la gestion d'un nouveau parc de 1 300 places à Prague ; en Suisse (+ 27 %), avec une opération de croissance externe à Lausanne ; en Espagne (+ 9 %), grâce à l'obtention d'importants contrats à Bilbao (500 places), Alicante (parc de l'aéroport, 5 700 places) et Tolède (430 places). En Allemagne, la cessation d'un contrat avec la chaîne de grands magasins Karstadt a entraîné une forte contraction de l'activité mais supprimé un foyer de pertes.

■ **En Amérique du Nord**, l'activité de VINCI Park, exercée principalement dans le cadre de contrats de prestation de services, a progressé majoritairement par croissance organique – celle-ci relayant la forte dynamique de croissance externe des années antérieures. Au Canada, VINCI Park a conforté sa position de numéro deux du marché en remportant de nouveaux contrats à Québec (1 240 places) et à Toronto (2 300 places), et en acquérant la société Canpark (24 contrats, 5 650 places). Aux États-Unis, LAZ Parking (dont l'activité n'est pas consolidée par VINCI Park), quatrième opérateur du marché, a étendu sa couverture géographique en signant un premier contrat à Denver (3 150 places), dans le Colorado, et conforté les positions récemment acquises dans l'est du pays en remportant, entre autres nouveaux contrats, celui du stationnement de la Philips Arena, l'une des plus prestigieuses salles de spectacle des États-Unis, à Atlanta, en Géorgie. ■

VINCI Park

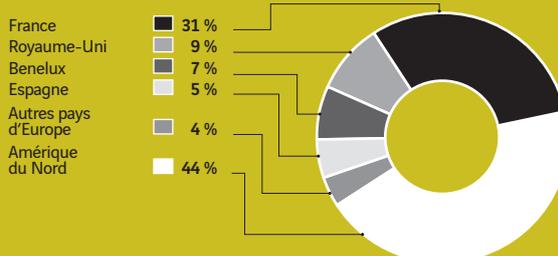
Chiffre d'affaires par zone géographique (*)

(En %)



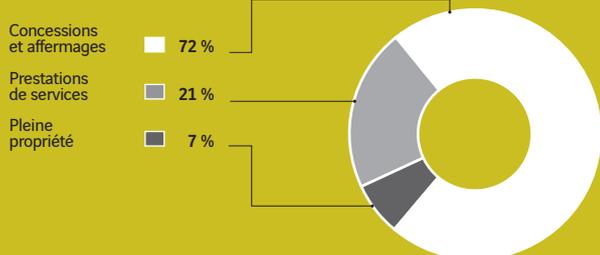
Répartition des places par zone géographique (**)

(En %)



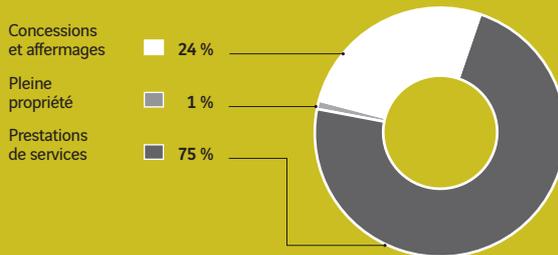
Chiffre d'affaires par type de contrat (*)

(En %)



Répartition des places par type de contrat (**)

(En %)



Positionnement concurrentiel de VINCI Park (***)

(En nombre de places gérées)



(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisés auprès d'entreprises tierces.

(**) Y compris LAZ Parking (États-Unis), consolidé selon la méthode de mise en équivalence.

(***) Sources : étude interne, communication des sociétés et étude IBIS World.

Perspectives

2012 sera une nouvelle année d'intense activité pour VINCI Concessions, avec la montée en puissance des projets majeurs lancés en 2011 ou entrés en phase opérationnelle, et la poursuite d'une politique active de développement. En termes de métiers, VINCI Concessions cherchera à conforter ses positions dans ses domaines d'activité historiques – infrastructures routières, stationnement – tout en poursuivant le déploiement de sa stratégie de diversification. L'aéroportuaire sera un axe prioritaire de cette stratégie. S'appuyant sur ses références en France – où il est désormais le premier opérateur privé d'aéroports régionaux – et au Cambodge, VINCI Concessions étudiera en Europe et à l'international les projets lui permettant d'accélérer son développement dans ce métier. Outre le ferroviaire et les stades, où il est aussi présent, VINCI Concessions pourra s'intéresser à d'autres types d'infrastructures et d'équipements publics, dès l'instant où la dimension et la technicité des projets concernés permettront de valoriser pleinement le modèle de concessionnaire-constructeur intégré du Groupe. En termes géographiques, VINCI Concessions cherchera à poursuivre son développement international, dans une approche pragmatique et prudente, en

particulier dans les zones de croissance économique rapide telles que l'Asie et l'Amérique du Nord. La diversification des modes d'intervention de VINCI Concessions pourra faciliter l'accès à de nouveaux marchés, à l'exemple de l'autoroute Moscou – Saint-Petersbourg, premier projet de concession *greenfield* que le Groupe aborde en se concentrant sur le management global du contrat, sans directement réaliser les travaux. De même, des opérations *brownfield* seront étudiées de manière sélective à l'international afin d'accélérer l'implantation de VINCI Concessions sur de nouveaux marchés. L'ambition de VINCI Concessions est aussi de créer de la valeur en optimisant la performance opérationnelle des infrastructures dont il assure l'exploitation. L'approfondissement des politiques de service est un levier majeur dans cette démarche – en particulier dans les métiers de l'aéroportuaire, du stationnement et de l'exploitation des stades. Sur le long terme, VINCI Concessions est pleinement en phase avec les tendances lourdes de ses marchés. La montée en puissance des problématiques de mobilité et l'urbanisation croissante des territoires généreront en effet des besoins considérables en création et remise à niveau d'infrastructures, suscitant l'émergence de projets de plus en plus globaux et techniques. La capacité à intégrer les savoir-faire de concessionnaire, d'investisseur, de constructeur, d'exploitant et d'opérateur de services, associée à la dimension et à la solidité financière de VINCI, seront des avantages compétitifs déterminants.



Au cœur du modèle intégré du Groupe, VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction forment un réseau de compétences et d'entreprises sans équivalent dans le monde. En 2011, leurs 167 000 collaborateurs sont intervenus sur 264 000 chantiers dans une centaine de pays.

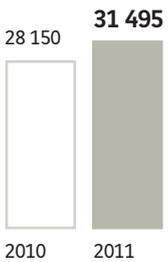
Contracting

68 **VINCI Energies**

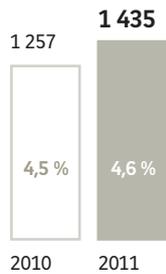
76 **Eurovia**

84 **VINCI Construction**

Chiffre d'affaires
(En M€)



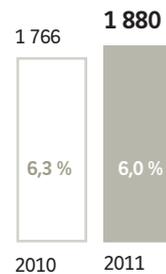
Résultat opérationnel sur activité
(En M€ et pourcentage du CA)



Résultat net part du Groupe
(En M€ et pourcentage du CA)



Capacité d'autofinancement (*)
(En M€ et pourcentage du CA)



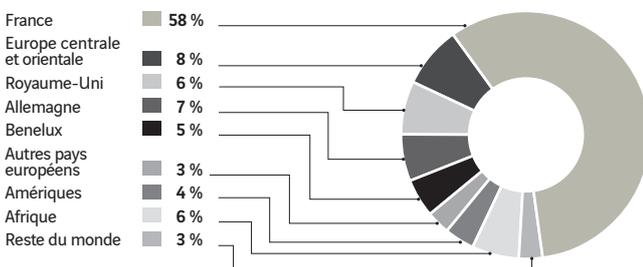
Excédent financier net ()**
(En M€)



(*) Avant impôt et coût de l'endettement.
(**) Au 31 décembre.

Chiffre d'affaires par zone géographique

(En %)



Profil

Le pôle issu du rapprochement de VINCI Energies et de Cegelec en 2010, complété par la création de VINCI Facilities, a pris le nom VINCI Energies début 2012. Il rassemble 60 000 professionnels qui interviennent au service des collectivités publiques et des entreprises pour déployer, équiper, faire fonctionner et optimiser leurs infrastructures d'énergie, de transport et de communication, leurs sites industriels et leurs bâtiments. La vocation de VINCI Energies est d'être à la fois expert dans chacun de ses domaines technologiques – énergie électrique, génie climatique et thermique, mécanique, technologies de l'information et de la communication – et expert des métiers de ses clients. VINCI Energies peut ainsi bâtir, à partir de leurs besoins, des solutions à haute valeur ajoutée qui répondent à leurs enjeux de performance, de fiabilité et de sécurité.

Les offres de VINCI Energies accompagnent les clients tout au long du cycle de leurs projets, depuis l'ingénierie et la réalisation des travaux jusqu'à la maintenance et l'exploitation. Locales et globales, ces offres allient service de proximité et dynamique de réseau grâce à un maillage exceptionnellement dense de 1 500 entreprises dans 40 pays, dont 20 en Europe.

Acteur clé en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, VINCI Energies nourrit l'offre globale du Groupe dans ce domaine et dans l'intégration de systèmes complexes.

68

Positionnement concurrentiel de VINCI Energies sur ses principaux marchés

France.

VINCI Energies est leader, notamment grâce aux acquisitions de Cegelec et de Faceo, intervenues en 2010, qui lui ont permis d'accroître significativement sa couverture géographique et ses expertises sur un marché fragmenté où les six premiers acteurs ne représentent que 45 % du total.

Ses principaux concurrents sont : Suez Energies Services (Ineo, Cofely, Axima), Spie, Eiffage Energie, ETDE (groupe Bouygues) et Snef.

Europe.

VINCI Energies fait partie des premiers acteurs dans cinq pays : l'Allemagne, la Suisse, la Belgique, le Portugal et la Roumanie.

Ses principaux concurrents sont :

- en Allemagne : Bilfinger Berger Power Services et Thyssen Krupp Industrial Services pour l'isolation, Minimax pour la protection incendie, Imtech et Siemens pour l'installation électrique ;
- en Suisse : Burkhalter et Alpiq dans les métiers de l'installation électrique et des télécommunications ;

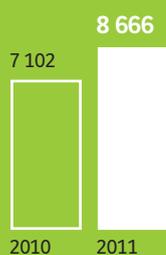
– au Benelux : Suez Energie Services (Tractebel) et Imtech.

Hors Europe.

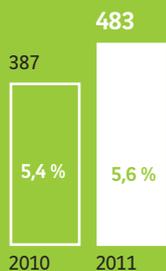
VINCI Energies est présent en Afrique, au Moyen-Orient et sur les continents asiatique et américain. Il est le premier acteur sur le marché marocain.

Sources : études internes et communication des sociétés.

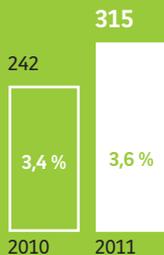
Chiffre d'affaires (En M€)



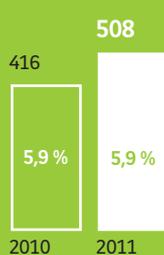
Résultat opérationnel sur activité (En M€ et pourcentage du CA)



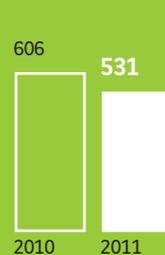
Résultat net part du Groupe (En M€ et pourcentage du CA)



Capacité d'autofinancement (*) (En M€ et pourcentage du CA)

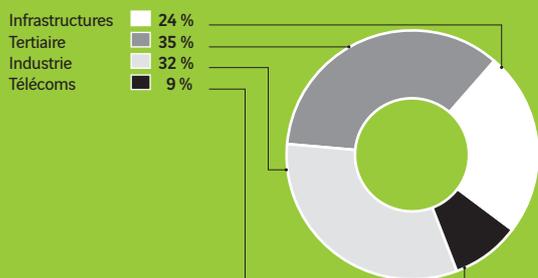


Excédent financier net (**) (En M€)

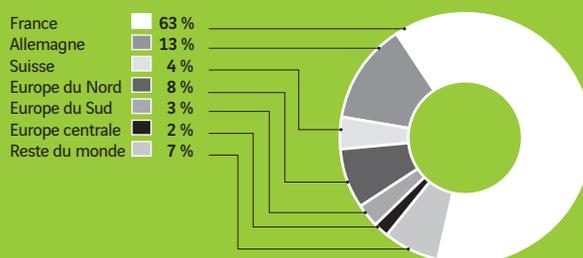


(*) Avant impôt et coût de l'endettement.
(**) Au 31 décembre.

Répartition du chiffre d'affaires par domaine d'activité (En %)



Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique (En %)





Intégration réussie et progression des performances

70

► **Première année pleine dans la nouvelle configuration du pôle, 2011 a confirmé la cohérence stratégique du rapprochement de VINCI Energies et de Cegelec. La grande diversité des expertises et des territoires d'intervention couverts conforte la résilience et le haut niveau des performances économiques sur des marchés globalement porteurs.**

► Initié en 2010, le rapprochement de VINCI Energies et de Cegelec au sein d'un nouvel ensemble valorisant les complémentarités des deux entités a bien progressé en 2011. Ce regroupement se concrétise par la mise en place de pôles de management unifiés qui favorisent le maillage des offres, des expertises et des équipes, contribuant à optimiser au final le service apporté aux clients. Une étape majeure dans cette dynamique a été franchie avec la création de VINCI Facilities, qui propose depuis 2011, sous une marque unique, une offre globale de maintenance de bâtiments, de services aux occupants et de facility management – offre à valeur ajoutée fortement attractive, comme l'illustre l'attribution de contrats significatifs en cours d'exercice. Dans la même optique, le rapprochement des réseaux de VINCI Energies et de Cegelec a été initié en 2011 et aboutira à la création d'un réseau unifié en 2012.

Au début de l'année 2012, le pôle Energies a pris le nom VINCI Energies, qui fédère désormais en France et à l'international 1 500 entreprises et 60 000 collaborateurs.

Les performances économiques de 2011 ont confirmé la solidité du nouvel ensemble. À structure comparable, le chiffre d'affaires a progressé de 5,5 %, marquant ainsi le retour à une dynamique de croissance organique. La progression en France, tous réseaux confondus, a atteint 8,1 %, grâce principalement à l'activité soutenue dans les métiers de l'énergie électrique et des technologies de l'information. L'activité à l'international a légèrement progressé (+ 1,1 %), cette tendance globale recouvrant des évolutions différenciées selon les pays et les marchés. Ainsi, la progression a été marquée en Europe centrale (+ 8 %), en Scandinavie (+ 10 %), au Maroc (+ 10 %) et dans une moindre mesure en Allemagne (+ 2 %), tandis que le chiffre d'affaires s'est contracté en Suisse (- 1 % à structure comparable), en Belgique (- 4 %) et en Espagne (- 25 % sous l'effet de réductions volontaires d'activité).

Dans le même temps, la politique constante de sélectivité et de maîtrise des frais généraux a permis de porter le taux de résultat opérationnel sur activité à un excellent niveau (5,6 % du chiffre d'affaires).

Infrastructures

Énergie

► Les marchés liés aux infrastructures énergétiques ont représenté un volume d'affaires de près de 1,9 milliard d'euros pour VINCI Energies, soit 21 % de l'activité totale du pôle. Dans le domaine des réseaux de transport d'électricité, le chiffre d'affaires a sensiblement progressé en 2011. En France, sur un marché soutenu par les importants investissements de Réseau de transport d'électricité (RTE), les entreprises du groupe participent aux programmes de renforcement de capacité et de sécurisation du réseau national. Outre ces travaux de modernisation, les projets d'interconnexion avec les réseaux des pays européens voisins vont générer un volume croissant d'activité – plusieurs opérations étaient à l'étude dans ce domaine en 2011. En Espagne, le groupe a obtenu le renouvellement de l'ensemble de ses contrats-cadres avec l'opérateur Endesa (notamment la maintenance des réseaux de Catalogne, de Minorque et d'Ibiza, et des équipements de transformation et de supervision dans toute l'Espagne), soit un volume de travaux de 20 millions d'euros par an pendant trois ou six ans. Au Moyen-Orient, Cegelec s'est vu confier la sécurisation de huit stations de dispatching électrique couvrant cinq pays du Golfe.

L'activité a également progressé sur le marché des énergies renouvelables, qui a représenté un chiffre d'affaires supérieur à 0,2 milliard d'euros. L'année a vu la livraison de plusieurs centrales solaires de grande capacité en France métropolitaine – à Miradoux dans le Gers, à Montéléger dans la Drôme et aux Mées, dans les Alpes-de-Haute-Provence (la plus importante centrale de France avec 110 000 panneaux et une puissance installée de 31 MWc) – ainsi qu'en Guadeloupe, où VINCI Energies va exploiter la centrale de Petit-Canal après avoir assuré sa construction clés en main. Dans l'éolien, l'année a été marquée par la signature de plusieurs contrats à l'international, dont celui du plus important parc de Turquie, à Balikesir. Équipé de 52 machines de 2,75 MW, il sera intégralement réalisé par Cegelec (à l'exception de la fourniture des turbines), soit un montant de travaux de 36 millions d'euros pour le groupe.

Cegelec développe le même type d'offres intégrées dans le domaine des centrales thermiques. À Kenitra, au Maroc, l'entreprise a poursuivi la réalisation, en groupement avec GE Energy, d'une centrale au fioul de 315 MW, en prenant en charge l'ensemble des équipements auxiliaires électriques et mécaniques ainsi que la coordination globale du chantier.

Dans le secteur nucléaire, VINCI Energies accompagne les opérateurs dans leurs programmes d'optimisation

1





2



3

1
La centrale photovoltaïque de Montéléger (8,2 MWc), réalisée par Omexom dans la Drôme, s'étend sur une superficie de 17 ha.

2
Déploiement de câbles très haute tension entre les postes de Tamareau et de Tavel, en Languedoc-Roussillon.

3
VINCI Facilities fournit des prestations de maintenance multitechnique à de nombreux clients industriels en France (ici à Aix-les-Bains, en Savoie) et en Europe.

4
À Rabat (Maroc), les équipes de Cegelec ont installé les 20 km de ligne aérienne de contact et réalisé les 17 sous-stations du premier tramway de la ville.

4



et de sécurisation des centrales et des équipements en service. Répartie sur un grand nombre de sites et diversifiée en termes d'expertises – électricité, ventilation, maintenance mécanique, protection coupe-feu, etc. –, l'activité dans ce secteur a représenté environ 300 millions d'euros en 2011, dont les trois quarts ont été réalisés en France. Le groupe est notamment en charge, pour EDF, dans le cadre de trois contrats pluriannuels, d'opérations de maintenance (équipements de sûreté, ouvertures et fermetures de cuves) et de rénovation électrique. Ces contrats portent sur les 58 tranches du parc électronucléaire de France et représentent un montant cumulé de 150 millions d'euros sur sept ans.

L'activité d'électrification rurale a correctement résisté grâce à l'ancrage historique de VINCI Energies sur ses marchés de proximité. Celle d'éclairage urbain a sensiblement progressé, sur des marchés où les entreprises du groupe valorisent leur capacité à déployer des solutions globales leur permettant de s'engager sur des objectifs précis d'économies d'énergie. L'année a notamment vu la signature d'un contrat majeur avec la Ville de Paris (voir ci-dessous) et celle de partenariats public-privé (PPP) avec trois villes.

D'un montant de 36 millions d'euros sur 15 ans, celui de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) couvre à la fois l'éclairage urbain, la signalisation lumineuse, les équipements de vidéo-protection et l'installation de cinq centrales photovoltaïques en toiture. En fin d'année, VINCI Energies gère au total 1 300 000 points lumineux, dont près de 500 000 dans le cadre de plus de 100 contrats d'exploitation.

Transport

Le segment des infrastructures de transport a représenté 3 % du chiffre d'affaires du pôle, soit plus de 0,2 milliard d'euros. L'activité de mise en conformité de tunnels a été très soutenue en France, dans un contexte de renforcement des contraintes réglementaires. L'expertise complète de VINCI Energies dans les équipements et systèmes assurant le fonctionnement et la sécurité des ouvrages (courants forts et courants faibles, ventilation, protection incendie, détection d'incident, systèmes d'aide à l'exploitation, etc.) est complémentaire de celle des autres pôles de travaux du Groupe. Au cours de l'année, VINCI Energies est ainsi intervenu sur plus d'une centaine de projets de rénovation d'ouvrages souterrains en Île-de-France et a remporté, en synergie avec d'autres pôles de VINCI, les contrats de mise en conformité des tunnels de l'A13 (Boulogne, Saint-Cloud) et des Halles, à Paris. Des synergies du même type ont été mises en œuvre pour la réhabilitation et le doublement du tunnel de la Croix-Rousse, à Lyon, et la construction des tunnels autoroutiers de l'A89 (tunnels de Violay, de la Bussière et de Chalosse), pour le compte d'ASF (VINCI Autoroutes).

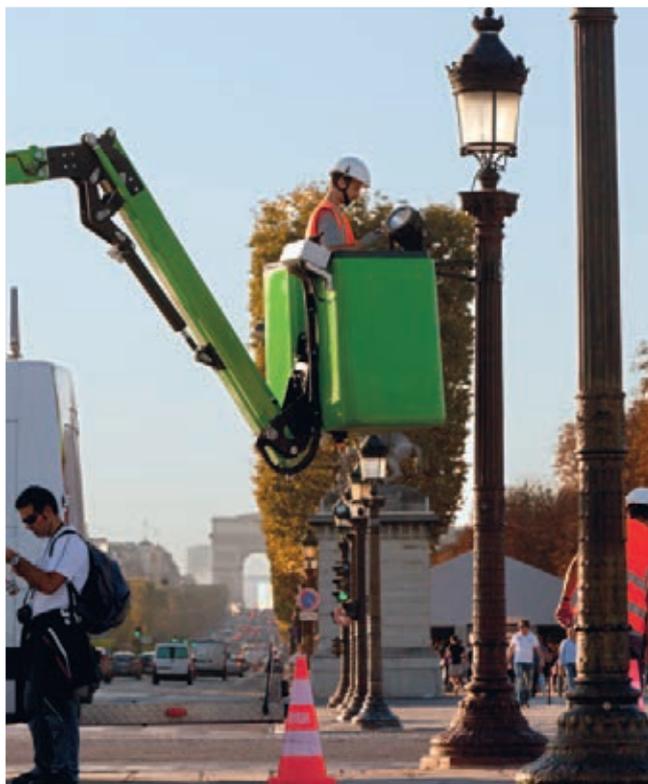
Sur le marché des infrastructures urbaines de transport en commun, VINCI Energies a participé à de nombreux projets de tramways, dont ceux de Brest, Tours, Montpellier, Metz et Le Havre en France, et de Prague, Bucarest et Rabat à l'international. Dans le secteur ferroviaire, outre la montée en puissance du projet GSM-Rail (voir pp. 58 et 74), l'activité sera soutenue au cours des prochains exercices par le projet de la LGV SEA Tours-Bordeaux, dans lequel VINCI Energies intervient comme mandataire du sous-groupement en charge des équipements d'énergie.

Industrie

La résilience des entreprises de VINCI Energies sur ce marché résulte à la fois d'une large couverture internationale (50 % du chiffre d'affaires est réalisé hors de France), de leur présence sur de nombreux bassins industriels locaux, générant une multiplicité de contrats de travaux, de maintenance et de services avec des clients souvent réguliers, et de leur capacité à concevoir des solutions adaptées aux spécificités de chaque secteur et au processus de chaque client. Cet ancrage fort a permis à VINCI Energies de bénéficier en 2011 de la reprise des investissements et des dépenses d'exploitation de ses clients industriels. L'activité réalisée en 2011 sur ces marchés a représenté près de 2,8 milliards d'euros, soit 32 % de l'activité totale du pôle.

La demande a été particulièrement soutenue dans la chimie fine, l'agroalimentaire, les activités minières, les industries de l'environnement, le pétrole et le gaz. VINCI Energies s'est vu confier par le groupe Total plusieurs nouvelles commandes concernant des projets au Royaume-Uni (terminal gazier de Sullom Vøe, dans les îles Shetland), au Congo (champs offshore de Sendji et de Yanga) et en Indonésie (champ offshore de Mahakam), et a obtenu le renouvellement du contrat de maintenance intégrale de la plate-forme offshore Girassol, en Angola. Le stockage de gaz naturel est aussi un segment porteur, comme l'illustre le contrat-cadre en cours en France avec GDF-Suez, concernant notamment la rénovation des équipements du site souterrain de Beynes, en Île-de-France, d'une capacité de 1,2 milliard de mètres cubes.

Éclairer la Ville lumière.

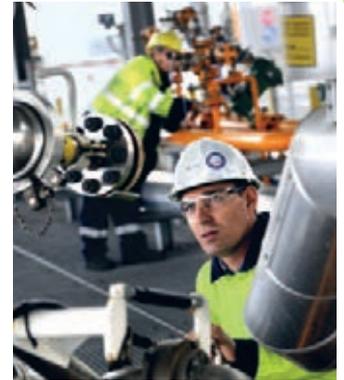


Contrat majeur signé en 2011, l'exploitation et la maintenance de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse de Paris ont été confiées à un groupement auquel participe VINCI Energies. Conclu pour une durée de 10 ans, ce marché se caractérise par sa dimension exceptionnelle (5 300 rues et 300 monuments à éclairer, soit 180 000 sources lumineuses ; 1 800 carrefours équipés de feux tricolores) et par l'objectif ambitieux

de réduction de 30 % des consommations d'énergie à l'horizon 2020, en application du plan Climat de Paris. Le groupement assurera la maîtrise d'ouvrage et la réalisation de l'ensemble des travaux de renouvellement nécessaires pour atteindre cet objectif. Il déploiera également de nouveaux outils – dont une base cartographique 100 % numérique – qui permettront de gagner en réactivité et en traçabilité lors des opérations de maintenance.



1



2

Dans les autres secteurs industriels, on citera, parmi les principaux nouveaux contrats de l'exercice, ceux concernant, au Maroc, la nouvelle usine Renault de Tanger ; en Suède, le centre de valorisation énergétique des déchets de Bollnäs ; au Brésil, la maintenance électromécanique de l'usine Vallourec de Jaceaba ; en Indonésie, l'extension du terminal charbonnier du port de Kelanis (Bornéo) ; en France, la nouvelle ligne de production de gluten de blé réalisée pour Tereos à Lillebonne (Seine-Maritime), ainsi que la ligne d'assemblage du futur modèle T9 pour l'usine Peugeot de Sochaux (Doubs). Par ailleurs, VINCI Energies a ouvert une troisième implantation en Chine afin d'accompagner Michelin, client historique du groupe, dans son projet de création d'un nouveau site de production à Shenyang.

Tertiaire

La diversité des domaines d'intervention et des savoir-faire mis en œuvre par les entreprises de VINCI Energies a permis à celles-ci de résister correctement dans une conjoncture économique difficile. Globalement, les marchés tertiaires ont représenté près de 3 milliards d'euros en 2011, soit près de 35 % de l'activité totale du pôle.

En France, les projets réalisés en synergie avec VINCI Construction ont contribué à soutenir l'activité, en particulier en Île-de-France, où d'importants contrats étaient en cours ou ont été obtenus concernant les tours Egho (ex-tour Descartes) et D2 à Paris-la Défense, la Fondation Louis Vuitton pour la création à Paris ainsi

que la Cité du cinéma et le futur siège de SFR à Saint-Denis. On citera par ailleurs, en Belgique, deux projets majeurs lancés à Bruxelles : le nouveau quartier général de l'Otan et le nouveau siège du Conseil de l'Union européenne, dont Cegelec Belgique réalise l'ensemble des infrastructures électriques et climatiques pour un montant total de 90 millions d'euros.

L'activité s'est maintenue aussi dans le secteur hospitalier. Aux chantiers livrés ou en cours durant l'exercice en France (hôpitaux de Creil, de Lagny – Marne-la-Vallée, de Rangueil à Toulouse, du Vinatier à Lyon), en Belgique (Charleroi et Gand), en Suède (Göteborg) et au Portugal (Loures) se sont ajoutés les nouveaux contrats en groupement avec VINCI Construction pour les hôpitaux de Chambéry en France métropolitaine, de Fort-de-France en Martinique et de Koutio (Nouméa) en Nouvelle-Calédonie.

Les entreprises de VINCI Energies valorisent également leurs expertises multiples et leur capacité à s'organiser en maillage sur les marchés des grands bâtiments commerciaux, des sites logistiques et des data centers, comme l'illustrent les nouveaux contrats obtenus en France auprès de Carrefour (équipement électrique de 150 magasins Carrefour Planet) et de l'Agirc-Arrco (conception-réalisation d'un nouveau centre informatique à Gradignan, en Gironde).

Sur tous les marchés du bâtiment tertiaire, l'élévation des standards de performance énergétique – en particulier en France, où une nouvelle réglementation thermique est entrée en vigueur en 2011 – représente un relais de croissance majeur, à court terme pour les bâtiments neufs et à moyen terme pour le parc existant, qui devra faire l'objet d'importants programmes de rénovation énergétique.

1 Chantier de rénovation et de mise en sécurité de tunnels à la Défense, en Île-de-France, un des nombreux chantiers de ce type réalisés par le groupe.

2 Des systèmes de gestion pour le stockage et la maintenance de produits liquides ont été développés par Actemium pour ITC Rubis Terminal Antwerpen et livrés clés en main sur site à Anvers (Belgique).

Maintenance et facility management

■ S'appuyant sur un réseau de 8 000 salariés dans une vingtaine de pays, VINCI Facilities a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 1,1 milliard d'euros. Le rapprochement au sein d'une même division des activités de maintenance multitechnique de bâtiments, de services aux occupants et de facility management global a donné une dimension et une impulsion nouvelles à ces métiers au sein du groupe. En témoigne la forte dynamique de développement qui a marqué 2011. VINCI Facilities a conclu avec la Société Générale un accord-cadre prévoyant la prise en charge des sites du groupe bancaire dans plusieurs pays ; un premier contrat d'un montant total de 100 millions d'euros, couvrant l'ensemble du parc immobilier francilien du groupe bancaire, a été signé pour une durée de cinq ans. VINCI Facilities a également été retenu pour la maintenance des équipements techniques de l'Ensemble immobilier tour Maine-Montparnasse, à Paris, et du site de la Direction générale de l'Armement, à Arcueil (Val-de-Marne), qui comprend 63 bâtiments sur 72 000 m².

↔ Communiquer.



La communication est le fil conducteur du projet GSM-Rail, qui va doter le réseau ferroviaire français d'un système optimisant les liaisons radio sol-train grâce au passage au numérique. Ce système facilitera la circulation des trains dans tous les pays de l'Union européenne, grâce à l'adoption d'une norme commune. La société Synerail Construction, filiale de VINCI Energies, va déployer d'ici à 2015, pour le compte de Réseau ferré de France (RFF), près de 2 000 sites

radio le long de 11 500 km de voies ferrées. RFF et Synerail Construction ont fait le choix de communiquer le plus en amont possible avec tous les acteurs locaux concernés par le projet. Ils ont mis en place un dispositif d'information spécifique à destination des élus et se sont engagés à répondre à toutes les questions qu'eux-mêmes ou leurs administrés sont amenés à se poser au sujet de GSM-Rail. Ce dialogue se fait notamment au travers du site www.synerail.com.

VINCI Facilities assurera aussi la maintenance des futurs stades de Nice et de Bordeaux dans le cadre des contrats de partenariat remportés par le Groupe. En Allemagne, un PPP a été signé avec la Ville de Brandebourg-sur-la-Havel pour la rénovation et l'extension de quatre écoles et d'un gymnase et leur maintenance durant 20 ans. En France et en Europe, VINCI Facilities travaille aussi avec de nombreux clients industriels tels qu'Electrolux, General Electric ou AB InBev.

Télécommunications

Les marchés liés aux réseaux et aux systèmes de communication ont représenté un volume d'affaires de 0,8 milliard d'euros en 2011, soit plus de 9 % du chiffre d'affaires du pôle.

Infrastructures

■ L'activité de VINCI Energies a sensiblement progressé en 2011, sur des marchés stimulés par les investissements des opérateurs dans l'augmentation de capacité et l'évolution technologique de leurs réseaux. Cette tendance a été particulièrement marquée dans le domaine des infrastructures radio, où la diffusion généralisée des smartphones et des usages multimédias suscite une très forte croissance des besoins en bande passante. L'activité a été particulièrement soutenue en France : tout en poursuivant sa collaboration avec les trois opérateurs historiques de téléphonie mobile (Orange, SFR, Bouygues Telecom), VINCI Energies a accompagné Free Mobile, le nouvel entrant sur ce marché, en déployant 20 % des sites de son réseau 3G. L'activité a progressé également à l'international (en Suède, au Danemark, en Pologne et en Suisse principalement), notamment grâce aux contrats de déploiement des premiers réseaux 4G.

2011 a vu par ailleurs le lancement des premiers travaux de déploiement du nouveau réseau de communication ferroviaire GSM-Rail, dans le cadre d'un contrat de partenariat remporté en 2010 par VINCI (voir p. 58 et ci-contre).

Communication d'entreprise

■ L'activité de déploiement et de maintenance de réseaux et de systèmes de communication voix-données-images a poursuivi sa croissance, dans un contexte de progression des investissements des entreprises. Sur tous leurs marchés européens (France, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Royaume-Uni, Suisse), les entreprises de VINCI Energies ont tiré parti de la généralisation des technologies IP (*Internet protocol*), qui conduit les entreprises, les collectivités et les opérateurs d'infrastructures (autoroutes, aéroports, stades, etc.) à engager d'importants programmes de mise à niveau de leurs réseaux et de développement de nouvelles applications. Conçues pour répondre aux besoins de chaque secteur, les offres de VINCI Energies ont connu de nombreuses applications dans le secteur hospitalier, où les technologies mises en œuvre accompagnent l'évolution des méthodes de travail en permettant aux équipes soignantes d'accéder en mobilité aux dossiers médicaux des patients. Le positionnement de VINCI Energies sur des segments en fort développement comme la sécurisation des réseaux, l'informatique collaborative et le *cloud computing* (délocalisation et regroupement du traitement informatique sur des serveurs distants) renforce son potentiel de croissance.

Enfin, VINCI Energies a poursuivi son développement sur le marché porteur de la vidéo-protection en équipant, en France, les villes de Toulon et de Marseille (déploiement de 220 caméras et d'un PC de surveillance), en Belgique, plusieurs communes de la région bruxelloise (127 caméras), et dans les Antilles, l'île Saint-Martin. ■

Perspectives

À fin 2011, le carnet de commandes de VINCI Energies s'établissait à 6,4 milliards d'euros, en progression de 2 % sur 12 mois ; il permet d'aborder sereinement l'exercice 2012.

Au-delà de la conjoncture, les métiers de VINCI Energies – énergie électrique, énergie thermique, technologies de l'information – seront fortement sollicités à moyen et à long terme dans tous les domaines d'intervention du Groupe.

► **Infrastructures.** Présent dans tous les grands secteurs de l'énergie électrique (nucléaire, thermique, photovoltaïque, éolien) et dans celui du pétrole et du gaz, VINCI Energies bénéficiera d'importants investissements dans la construction et la rénovation des équipements de production et des réseaux, dans un contexte de forte croissance de la demande en énergie, de renforcement des exigences de sécurité et d'essor des énergies renouvelables. Le développement des infrastructures de transport valorisera également les expertises multiples du pôle, notamment dans le cadre de projets globaux à l'échelle de VINCI.

► **Industrie.** L'activité sera stimulée par les projets de nouveaux sites de production dans les pays émergents, mais aussi par les investissements liés à l'optimisation des équipements existants dans les pays aux économies matures, afin de répondre à des exigences croissantes de productivité, de sécurité, de traçabilité et de maîtrise des impacts

environnementaux. VINCI Energies valorisera sa connaissance des process sur les marchés les plus résilients et porteurs comme l'agroalimentaire, certains secteurs de la chimie ou de la pharmacie, l'aéronautique, le pétrole et le gaz ou les industries de l'environnement.

► **Tertiaire.** Les exigences de performance énergétique, encadrées par de nouvelles réglementations, généreront d'importants investissements dans la construction de bâtiments basse consommation et dans la rénovation thermique du parc existant. Ces enjeux énergétiques – et ceux liés aux fonctionnalités des bâtiments – contribueront à accélérer les programmes de construction et de modernisation des équipements publics (santé, éducation, culture). Dans le secteur privé, les investissements concerneront aussi les bâtiments à forte composante technique comme les sites logistiques ou informatiques, et les immeubles de bureaux de nouvelle génération. Le développement d'offres intégrées de facility management, dans le prolongement des activités de travaux, permettra à VINCI Energies d'optimiser la couverture de ses marchés.

► **Télécommunications.** L'essor des usages et le développement de nouveaux services à débit toujours croissant continueront à nécessiter de la part des opérateurs des investissements importants dans l'extension et la modernisation de leurs infrastructures. Il en ira de même sur le marché des entreprises, dont les systèmes d'information, réseaux et outils collaboratifs deviennent un enjeu central de performance et de compétitivité. Sur la plupart de ces marchés, l'intensification des synergies avec les autres pôles de VINCI constituera un vecteur de croissance supplémentaire.



Profil

Eurovia est l'un des principaux acteurs mondiaux des travaux d'infrastructures de transport et d'aménagement urbain. Fortement présent en France, Eurovia réalise aujourd'hui près de 42 % de son chiffre d'affaires à l'international, principalement en Europe occidentale et centrale, en Amérique du Nord et au Chili. Eurovia a construit son leadership sur l'intégration des filières de travaux et de production de matériaux, et sur la diversité de ses expertises, qui font de lui un constructeur multimodal :

■ **Infrastructures de transport et aménagement urbain.** Eurovia construit et rénove des infrastructures de transport : routes, autoroutes, voies ferrées, tramways, ainsi que des plates-formes aéroportuaires, industrielles et commerciales. Eurovia maîtrise également les savoir-faire associés aux aménagements connexes : démolition et déconstruction, assainissement, terrassement, voirie et réseaux divers, aménagement urbain, ouvrages d'art et murs antibruit ;

■ **Carrières.** Figurant parmi les leaders européens du marché des granulats, Eurovia assure l'extraction, la transformation et la commercialisation de granulats naturels et recyclés. Eurovia exploite un réseau de plus de 400 carrières, produisant 100 millions de tonnes de granulats par an (80 millions en quote-part Eurovia), et de 150 installations de recyclage et de valorisation de matériaux (bétons, fraisats d'enrobés, mâchefers d'incinération d'ordures ménagères, etc.). Les réserves d'Eurovia(*) représentent plus de 3 milliards de tonnes en quote-part, soit plus de 35 années de production. Ces activités contribuent à la croissance de son chiffre d'affaires et de ses résultats, tout en sécurisant l'approvisionnement de ses chantiers ;

■ **Production industrielle.** Eurovia gère un réseau de 50 usines de liants et 405 postes d'enrobage qui fournissent 25 millions de tonnes d'enrobés par an. 10 usines produisent par ailleurs des équipements pour la signalisation routière (panneaux, portiques, peintures), pour les sols industriels et commerciaux (résines) ainsi que des bétons et des produits préfabriqués (murs antibruit, etc.) ;

■ **Services.** Eurovia est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur pour la réalisation et l'exploitation de réseaux routiers, autoroutiers, ferroviaires, et d'infrastructures urbaines de transport. Eurovia intervient ainsi en ingénierie, en assistance à maîtrise d'ouvrage, en conception et coordination ; Eurovia assure également des prestations de maintenance dans le cadre de contrats de long terme, des prestations d'équipement de la route (signalisation verticale et horizontale, équipements de sécurité) et de maintenance d'ouvrages connexes (éclairage public, feux tricolores, structures, espaces verts et plantations).

Eurovia consacre des moyens importants à la recherche et au développement de produits et de procédés améliorant la sécurité routière et l'environnement (recyclage des matériaux, réduction des émissions de CO₂).

(*) Réserves maîtrisées en propriété ou en forage.

Positionnement concurrentiel d'Eurovia sur ses principaux marchés

France. Sur le marché des travaux routiers et ferroviaires, Eurovia se place en deuxième position derrière Colas et devant Eiffage Travaux Publics. Ce marché se répartit par ailleurs entre près de 1 500 entreprises locales et régionales. L'acquisition des carrières de Tarmac, en 2010, renforce le leadership

d'Eurovia sur le marché des granulats, où opèrent Colas et des groupes cimentiers comme Lafarge, Ciments Français, Cemex et Holcim, ainsi qu'environ 1 500 autres producteurs locaux.

Allemagne. Eurovia GmbH est le deuxième acteur derrière Strabag, les autres sociétés étant de dimension régionale.

République tchèque.

Eurovia CS est l'un des leaders dans les travaux routiers et ferroviaires. Ses principaux concurrents sont Skanska, Metrostav et Strabag.

Royaume-Uni. Ringway, filiale d'Eurovia, est un acteur majeur sur le marché des contrats de maintenance à long terme. Ses principaux concurrents

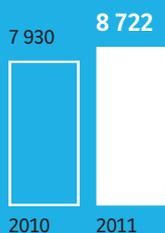
sont Carillion, Amey et Jarvis.

Amérique du Nord.

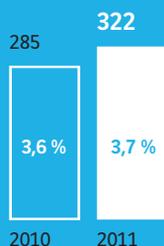
Hubbard Group, filiale d'Eurovia, est le deuxième acteur de la zone sud-est des États-Unis derrière Archer Western Contractors. Au Québec, la filiale DJL est en deuxième position derrière Sintra, filiale de Colas.

Sources : études internes, Fédération nationale des travaux publics, Union nationale des producteurs de granulats, communication des sociétés.

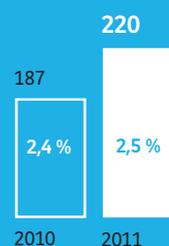
Chiffre d'affaires (En M€)



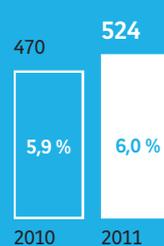
Résultat opérationnel sur activité (En M€ et pourcentage du CA)



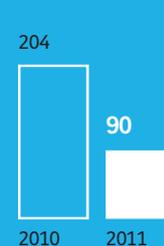
Résultat net part du Groupe (En M€ et pourcentage du CA)



Capacité d'autofinancement (*) (En M€ et pourcentage du CA)



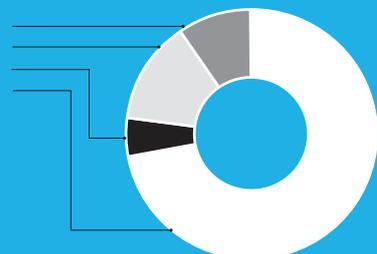
Excédent financier net (**) (En M€)



(*) Avant impôt et coût de l'endettement.
(**) Au 31 décembre.

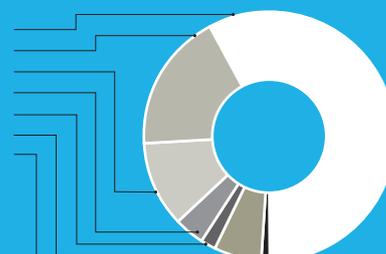
Chiffre d'affaires par métier (En %)

Carrières 10 %
Industrie 13 %
Services 5 %
Travaux 72 %



Chiffre d'affaires par zone géographique (En %)

France 58 %
Europe centrale 18 %
Allemagne 11 %
Royaume-Uni 4 %
Autres pays d'Europe 2 %
Amérique du Nord 6 %
Reste du monde 1 %





Rebond de l'activité et compétitivité préservée

78

► Eurovia a renoué en 2011 avec la croissance organique sur la plupart de ses marchés et réalisé une bonne performance d'ensemble, grâce notamment à des conditions climatiques très favorables en Europe. La résistance de ses marchés traditionnels d'entretien routier est allée de pair avec une activité soutenue dans les travaux ferroviaires et les grands projets – réalisés notamment en synergie avec la branche concessions de VINCI.

► Le chiffre d'affaires d'Eurovia a progressé de 10 % à 8,7 milliards d'euros. À périmètre et change comparables, la progression atteint 7,7 %. La diversité des marchés et des métiers d'Eurovia a contribué à la progression de l'activité dans un contexte économique incertain. Dans les travaux routiers, la bonne tenue des marchés français, allemand, polonais, slovaque et canadien, qui représentent 75 % de l'activité, a plus que compensé l'atonie des autres marchés. Dans les travaux ferroviaires, Eurovia a bénéficié d'une demande soutenue en construction de lignes nouvelles, en rénovation de lignes existantes et sur le marché des infrastructures de transport urbain.

Dans la production de matériaux, 2011 a été l'année de l'intégration, au sein de la filière industrielle d'Eurovia, des 88 carrières acquises l'année précédente auprès de la société Tarmac. Situées principalement en Allemagne et en Europe centrale, où elles accompagnent le développement des activités de travaux, ainsi qu'en France, où elles complètent un réseau déjà dense, ces nouvelles carrières ont fait progresser de près de 40 % la capacité de production de matériaux d'Eurovia. Leur intégration au sein de la division Eurovia Stone est allée de pair avec un programme global de professionnalisation de l'ensemble de la filière, dotée progressivement d'un management dédié et de nouveaux outils de pilotage de l'activité.

Ce programme s'inscrit plus généralement dans la démarche de progrès engagée par Eurovia avec le plan Performance 2012-2015, dont l'objectif est que chaque entité améliore sa performance opérationnelle et préserve sa compétitivité. Ce plan, qui constitue la deuxième phase d'un projet stratégique engagé depuis plusieurs années, a contribué à l'amélioration du niveau de marge opérationnelle en 2011, en dépit de tensions concurrentielles avivées par le contexte économique.

France

► Après trois années de contraction de l'activité, le chiffre d'affaires d'Eurovia a progressé de 11,6 % sur son marché historique. L'amélioration des conditions climatiques, après deux hivers rigoureux, a favorisé l'activité. Celle-ci est demeurée soutenue dans les grandes agglomérations, en particulier en Île-de-France, compensant le niveau d'activité en baisse dans pratiquement tous les départements ruraux. Toutefois, les besoins d'entretien et de mise à niveau des réseaux génèrent un socle récurrent de commandes sur les marchés de proximité.

Dans le secteur autoroutier, Eurovia est intervenu sur de nombreux chantiers pour le compte de VINCI Autoroutes. Les plus importants ont concerné le démarrage des deux lots du chantier de prolongement de l'A89 vers Lyon (450 000 t d'enrobés à mettre en œuvre avant la fin de l'automne 2012 sur 35 km d'autoroute) ; l'élargissement de l'A50 entre La Ciotat et Bandol (21 km) et celui de l'A63 à l'approche de la Côte basque (chantier qui s'achèvera en 2012) ; la réfection des chaussées de l'A9 sur 28 km au niveau de Perpignan ainsi que la rénovation des tunnels du réseau Escota. Le déploiement du Paquet vert autoroutier (voir p. 52) a généré aussi un grand nombre de chantiers de proximité sur le réseau de VINCI Autoroutes, liés notamment à la construction de murs antibruit, à la rénovation des aires de repos et au réaménagement de barrières de péage pour l'installation de nouvelles voies de télépéage sans arrêt.

Sur les réseaux routiers, on signalera les chantiers de mise à deux fois deux voies de la RN154 sur une section de 8,5 km en Eure-et-Loir, de la RD65 au nord de Montpellier et de la déviation de Saint-Dizier sur la RN4, ainsi que la réalisation du contournement de Pusignan, à l'est de Lyon.

Dans les infrastructures de transport urbain, l'activité s'est maintenue à un haut niveau. Sur le marché toujours porteur des lignes de tramway, les projets nouveaux s'ajoutent aux chantiers d'extension des infrastructures existantes. Eurovia valorise ses offres intégrées, qui englobent travaux d'infrastructures, de voirie, d'aménagement urbain et réalisation des voies ferrées, en conjuguant l'ancrage de proximité de ses agences de travaux et l'expertise de sa division ferroviaire. Eurovia est intervenu ainsi sur des projets de tramways en Île-de-France, au Havre, à Brest, Orléans (voir p. 79), Dijon, Montpellier, Angers, Lyon et Tours. L'année a vu l'obtention de nouveaux contrats concernant les tramways de Besançon, Bordeaux et Toulouse, le tram-train de la Tangentielle Nord en Île-de-France, ainsi qu'un lot du nouveau réseau de bus en site propre de l'agglomération de Metz.

Sur le segment des tunnels routiers, très dynamique en raison des obligations réglementaires de mise à niveau des dispositifs de sécurité, Eurovia est intervenu sur de nombreux chantiers, le plus souvent en synergie avec les autres pôles de travaux du Groupe (tunnels des Halles à Paris et de la Croix-Rousse à Lyon, notamment).





2

1 La production des enrobés a été intégralement repensée chez Eurovia, qui s'équipe peu à peu d'une nouvelle génération d'usines plus économiques et mieux intégrées dans leur environnement, comme celle de Blainville-sur-Orne (Calvados).

2 Pendant l'été 2011, en Meurthe-et-Moselle, les équipes d'Eurovia ont refait dans son intégralité la chaussée de la RN52 sur 14 km entre les échangeurs de Crusnes et de Villers-la-Montagne.

3 Les savoir-faire d'ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires permettent à l'entreprise de se positionner sur l'ensemble des projets de modernisation (ici, en Midi-Pyrénées) ou de création (tramway, LGV, etc.) de lignes.



3

↔ Dialoguer.



Chargé depuis 2002 de la rénovation des voiries du centre historique d'Orléans, Eurovia construit aussi la deuxième ligne de tramway de l'agglomération. L'ancrage territorial de ses équipes, leur connaissance du contexte et des interlocuteurs locaux sont des atouts décisifs pour comprendre les attentes des élus et des riverains, puis mener à bien les projets. Parties intégrantes de son offre pour la réalisation du tramway,

des dispositifs de concertation avec tous les riverains – habitants et commerçants – ont été déployés par Eurovia : rencontres chaque semaine sur le chantier, mise en place d'un « agent com' » et de trois médiateurs durant plusieurs mois, entièrement dédiés au dialogue sur le terrain. Eurovia propose également, à destination des écoles, des visites de chantier et des stages découvertes.

Parmi les projets urbains qui ne sont pas liés aux infrastructures de transport, Eurovia a participé à de nombreux chantiers d'aménagement et de rénovation qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie, notamment à Saint-Omer, Reims, Chalons-sur-Saône, Nîmes et La Rochelle. À noter aussi la participation d'Eurovia, aux côtés de VINCI Construction Terrassement, au programme de travaux visant à redonner au Mont-Saint-Michel son caractère maritime.

L'activité ferroviaire a poursuivi sa progression, le chiffre d'affaires d'ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires dépassant 0,3 milliard d'euros. Les programmes de rénovation des réseaux régionaux existants, auxquels Réseau ferré de France consacre des investissements croissants, ont permis de maintenir un bon niveau d'activité. Par ailleurs, l'exercice a été particulièrement fécond dans le domaine des nouvelles lignes à grande vitesse. Après l'achèvement du chantier de la LGV Rhin-Rhône branche Est (réalisation de 300 km de voies), l'année a été marquée par la signature d'un contrat de 180 millions d'euros pour la construction de la LGV Est (phase 2) entre Metz et Strasbourg ; les travaux, incluant une mission de maîtrise d'œuvre, dureront 46 mois et nécessiteront la mise en œuvre de 474 km de rails, 1 million de tonnes de ballast et 395 000 traverses. L'activité sur ce segment connaîtra un fort développement au cours des prochaines années avec le chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux ; au sein du groupement d'entreprises COSEA, piloté par VINCI Construction, Eurovia réalisera dès 2012 des travaux de déplacement de voiries et réseaux, et assurera ensuite la construction de la voie ferrée et des caténaires (voir p. 58).

On soulignera enfin, au chapitre des métiers de spécialité, la bonne résistance de l'activité de signalisation, exercée par la filiale Signature, et la progression sensible de l'activité de déconstruction. La filiale Cardem, l'un des leaders français sur ce marché, s'est vu confier la déconstruction de 90 000 m² de bâtiments techniques dans le cadre du projet Balard 2015,

qui vise à regrouper les états-majors et l'ensemble des services centraux du ministère de la Défense sur un site unique dans le XV^e arrondissement de Paris.

Europe occidentale

Allemagne

► Eurovia GmbH, deuxième acteur du marché routier allemand, a réalisé un chiffre d'affaires en nette progression (+ 21 % à 0,9 milliard d'euros), dans un environnement économique stimulé par les investissements publics dans la modernisation des infrastructures routières. L'activité liée aux projets concédés à VINCI dans le cadre du programme A-Modell est demeurée importante : succédant à celui de l'A4, le chantier de l'A5, entre Offenbourg et Karlsruhe, dans le Bade-Wurtemberg, est entré en phase de pleine production ; il porte sur la rénovation de 60 km d'autoroute, dont 41,5 km à élargir à deux fois trois voies. Dans le cadre du programme A-Modell, un troisième PPP a été remporté par le Groupe en 2011, concernant une section de 46,5 km de l'A9 reliant Berlin à Munich. Ce contrat va générer un volume de travaux significatif durant environ trois ans.

Eurovia a livré par ailleurs le chantier de construction des pistes du nouvel aéroport international de Berlin-Schönefeld et a poursuivi l'élargissement de l'A7 entre Bockenem et Salzgitter, ainsi que la rénovation du réseau routier du sud de la Westphalie, dans le cadre d'un PPP d'une durée de 16 ans entré en vigueur au dernier trimestre 2010.

Royaume-Uni

► Le chiffre d'affaires d'Eurovia Group Ltd a dépassé 0,3 milliard d'euros. L'année a vu l'entrée en commande de cinq nouveaux contrats de services pour un montant global de 1,7 milliard d'euros, visant à assurer la maintenance des infrastructures routières des comtés anglais du North Yorkshire, du Shropshire, du Cheshire West and Chester City, du Cheshire East et de l'Essex, ces deux derniers étant en joint-venture avec le bureau d'études américain Jacobs. Ces contrats de services à long terme couvrent tous les aspects de la maintenance routière traditionnelle tels que l'entretien courant et la rénovation du réseau, l'inspection et la rénovation d'ouvrages d'art, la gestion du patrimoine, les interventions d'urgence, l'entretien hivernal (y compris le déneigement) et l'éclairage public. Ils font également appel aux compétences de l'entreprise en matière de conseil et d'expertise auprès du maître d'ouvrage, notamment dans les domaines de la conception de chaussées et de la gestion du trafic ou de flottes de véhicules. Ils englobent même la gestion par délégation du budget routier dans le Cheshire East et l'Essex, témoignant de la qualité du dialogue et des relations partenariales développées sur le long terme. Outre les contrats pluriannuels, qui représentent les deux tiers de son chiffre d'affaires, Eurovia Group Ltd intervient dans le cadre de contrats de travaux routiers ; l'activité sur ce segment s'est maintenue à un niveau globalement satisfaisant, en dépit du contexte d'austérité budgétaire. Eurovia Group Ltd valorise notamment sur ce marché son expertise en matière de techniques spéciales de revêtements routiers.

Espagne

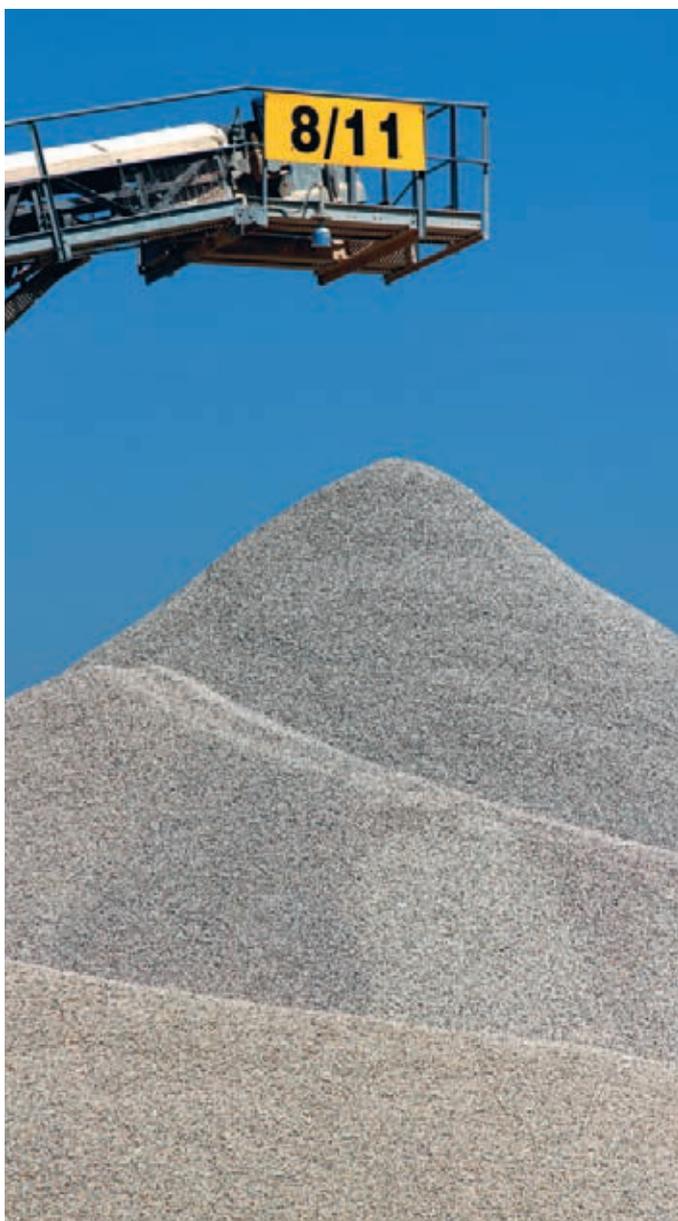
► Après un exercice 2010 en net repli, suite à la cession d'activités industrielles, le chiffre d'affaires est demeuré stable, au-dessus de 0,1 milliard d'euros. Dans un contexte de forte crise économique, les contrats pluriannuels de maintenance de réseaux autoroutiers et routiers, ainsi que la mise en œuvre de techniques spéciales de revêtements de surface – notamment pour les fermes solaires, en fort développement en Andalousie – ont contribué au maintien de l'activité.

↔ Déléguer.



En charge initialement de travaux classiques d'entretien routier dans le cadre d'un contrat de services attribué par le comté de Buckinghamshire, Ringway Jacobs, filiale d'Eurovia Group Ltd au Royaume-Uni, a étendu son domaine d'intervention. Le comté, constatant l'efficacité de l'entreprise et la qualité du dialogue permanent

instauré avec elle, lui a délégué la gestion de l'ensemble de son réseau routier et des infrastructures associées. Le contrat de services intégrés inclut ainsi la supervision du trafic et la programmation des opérations d'entretien ainsi que la gestion budgétaire, en liaison directe avec les autorités du comté.



1



2

Europe centrale

République tchèque et Slovaquie

► L'activité s'est maintenue à un niveau très élevé, dépassant 1 milliard d'euros, avec notamment l'important chantier de la voie express R1, rebaptisée PR1BINA, en Slovaquie, réalisée par VINCI Concessions dans le cadre d'un partenariat public-privé. Confirmant son savoir-faire dans le management de grands chantiers routiers, en synergie avec les équipes de maîtrise d'ouvrage de VINCI Concessions, Eurovia a construit en moins de trois ans 46 km d'infrastructure à deux fois deux voies, soit trois sections reliant les villes de Nitra et de Tekovské Nemce ; une quatrième section assurant le contournement de Banska Bystrica sera livrée en 2012. Ce chantier, qui représente pour la filiale Eurovia CS un montant de travaux global de près de 900 millions d'euros, a mobilisé jusqu'à 2 500 personnes.

Eurovia CS a poursuivi par ailleurs son activité de modernisation dans le domaine ferroviaire : outre le chantier en cours sur 18 km du corridor Votice-Benešov u Prahy, l'entreprise s'est vu confier la rénovation de la voie ferrée reliant Česká Budějovice à Nemanice.

Pologne

► Sur un marché demeuré très dynamique, l'activité d'Eurovia Polska a progressé à nouveau fortement, dépassant 0,4 milliard d'euros. Troisième acteur du secteur routier polonais, Eurovia Polska a vu son activité multipliée par trois en trois ans. Poursuivant une stratégie conjuguant ancrage territorial et développement simultané de ses activités de grands travaux et de ses capacités de production de matériaux, l'entreprise intervient à la fois sur des chantiers locaux et sur de grands projets d'infrastructures – en collaboration avec Warbud (VINCI Construction) quand ces projets incluent une part significative de génie civil. L'année 2011 a vu ainsi la poursuite ou le lancement des chantiers autoroutiers S5 Poznan-Gniezno (20 km) et S8 à Varsovie (premier tronçon de l'autoroute reliant la capitale à Cracovie). Par ailleurs, suite à la résiliation d'un contrat attribué à une entreprise chinoise titulaire du contrat initial, Eurovia Polska a repris le chantier de l'autoroute A2, une section de 29 km dont le tronçon principal doit être mis en service en juin 2012 pour le championnat d'Europe des nations de football. Réalisé avec la collaboration de Warbud, ce chantier, qui représente un montant total supérieur à 200 millions d'euros, a mobilisé

1 L'intégration des 88 carrières acquises auprès de Tarmac en 2010 a fait progresser de près de 40 % la capacité de production de matériaux d'Eurovia.

2 En Allemagne, à l'occasion de la construction de l'aéroport de Berlin-Schönefeld, devenu aéroport international de Berlin-Brandenburg, Eurovia GmbH a réalisé les taxiways, les aires de circulation et de stationnement ainsi que la piste sud de la plate-forme.

des moyens exceptionnels : jusqu'à 1 million de mètres cubes de matériaux ont été mis en œuvre en un mois.

Enfin, Eurovia Polska a pris position sur le marché à fort potentiel des infrastructures ferroviaires, en remportant les contrats de rénovation de deux premiers tronçons sur les lignes Krakow Biezanow-Wieliczka et Dorohusk-Zawadowka-Naftobaza.

Sur les autres marchés d'Europe centrale et orientale où l'entreprise est présente (Croatie, Lituanie, Roumanie), Eurovia a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 60 millions d'euros. À noter, parmi les chantiers réalisés au cours de l'exercice, la rénovation des aires de stationnement de l'aéroport international de Vilnius, en Lituanie, et la réalisation des terrassements et fondations pour une nouvelle tranche d'un parc d'éoliennes situé à proximité de la mer Noire, en Roumanie.

Amériques

Canada

■ Implanté historiquement au Québec et plus récemment dans l'ouest du pays, dans la région de Vancouver, Eurovia Canada a fait progresser son chiffre d'affaires de 4 % à 0,3 milliard d'euros, malgré un hiver particulièrement rigoureux, et a maintenu son haut niveau de performance opérationnelle. Dans un contexte économique porteur, la filiale québécoise DJL tire parti de sa couverture de tous les segments du marché ; elle a notamment réalisé un tronçon autoroutier assurant le contournement de la ville de Sherbrooke. En Colombie-Britannique, la filiale BA Blacktop a reçu le prix d'entrepreneur de l'année du ministère des Transports pour la qualité de la réalisation du chantier de Marine Drive-Lions Gate, comprenant la construction d'un viaduc à cinq voies ainsi que les voies d'accès au pont.

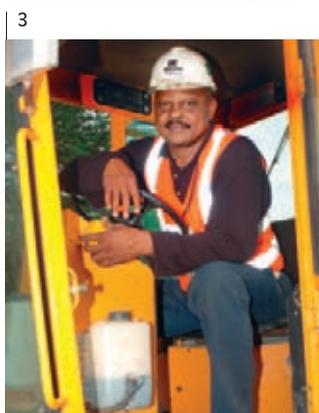
États-Unis

■ Implanté principalement en Floride et en Caroline du Nord, Eurovia a enregistré une contraction de 20 % de son chiffre d'affaires, à 0,2 milliard d'euros, sur des marchés affectés par la forte baisse des dépenses publiques. Eurovia valorise toutefois sa capacité à réaliser d'importants projets en *design & build*. Ainsi, en Floride, la filiale Hubbard a poursuivi les chantiers de l'I-95, dans le comté de Brevard, et de l'US19 à Clearwater (transformation d'un tronçon urbain de 4,1 km en autopont à deux fois trois voies), et a obtenu un nouveau contrat pour la réalisation de 21 km d'Express Lanes (voies express à péage construites sur le terre-plein central d'une autoroute existante) sur l'I-95 à Miami. En Caroline du Nord, Blythe a poursuivi la construction de la rocade de Charlotte – chantier incluant un tronçon routier de 8 km et une vingtaine d'ouvrages d'art.

Par ailleurs, l'acquisition des sociétés Tampa Pavement Constructors et Roadway Management, leader dans le sud-est des États-Unis sur le marché en pleine croissance de l'entretien de chaussées (enrobés coulés à froid, retraitement en place, recyclage ou traitement de surface), s'inscrit dans la politique de développement d'Eurovia en Amérique du Nord, qui vise à proposer des offres globales dans le domaine des grands projets routiers.

Chili

■ Après une année 2010 de transition, l'activité a renoué avec une trajectoire de forte croissance (+ 50 %) et a dépassé 0,1 milliard d'euros. Déjà présente dans la zone centrale du pays depuis près de 40 ans, la filiale de travaux Bitumix s'est implantée au Sud, dans la région du Puerto Montt, et a aussi étendu sa présence au Nord, région minière en forte expansion, à la faveur de deux nouveaux projets : la réhabilitation d'un tronçon de 25 km de la Panaméricaine, dans l'oasis de Quillagua, en plein désert d'Atacama, et la réalisation de 45 km de chaussées autoroutières dans la région d'Antofagasta (220 000 t d'enrobés mis en œuvre). La filiale Probisa, spécialisée dans la fabrication et le négoce de liants d'enrobage bitumineux, a ouvert un terminal dans le port industriel de Mejillones, au nord d'Antofagasta, d'une capacité de stockage de 10 000 t. ■



1

2

3

1 Troisième acteur du secteur routier en Pologne, Eurovia Polska y réalise, entre autres, une section de 29,2 km d'autoroute entre Lodz et Varsovie.

2 Au Chili, où son activité s'est fortement développée, la filiale d'Eurovia Bitumix réalise sur 45 km les chaussées d'une autoroute située dans le nord du pays.

3 Travaux d'aménagement urbain à Charlotte, en Caroline du Nord (États-Unis).

Perspectives

Le carnet de commandes d'Eurovia, qui s'élevait fin 2011 à 5,8 milliards d'euros, en hausse de 13 % sur 12 mois, permet d'envisager un exercice 2012 caractérisé à nouveau par une bonne résistance de l'activité, malgré un contexte économique probablement plus difficile. En France, les traditionnels travaux de maintenance et d'entretien des réseaux routiers pourraient connaître une légère décroissance. Toutefois, la perspective des élections municipales et territoriales de 2014 devrait inciter à achever rapidement les programmes engagés. Par ailleurs, l'activité devrait se maintenir à un niveau élevé dans les infrastructures de transport urbain (construction-extension de lignes de tramway, rénovation de tunnels routiers) ainsi que dans les travaux ferroviaires – marché porteur à court et à moyen terme grâce aux programmes de rénovation des réseaux existants et aux nouveaux projets de lignes à grande vitesse. En Europe, l'activité devrait se maintenir à un bon niveau en Allemagne et en Pologne, deux marchés majeurs d'Eurovia hors

de France, limitant ainsi la stagnation ou le recul des autres marchés, en particulier celui de la Slovaquie, suite à l'achèvement de la voie express R1. Sur le continent américain, Eurovia devrait poursuivre sa croissance au Canada et au Chili ; aux États-Unis, les programmes de rénovation rendus nécessaires par le vieillissement des infrastructures de transport devraient susciter à moyen terme un retour de la croissance.

À long terme, sur l'ensemble de ses marchés, Eurovia tirera parti de tendances de fond favorables au développement de son activité : besoins importants en construction de nouvelles infrastructures de transport dans les pays émergents et en rénovation des équipements existants dans les économies matures ; urbanisation croissante des territoires et déploiement de politiques de mobilité urbaine générant un flux permanent de nouveaux projets. Le recours aux partenariats public-privé, dans un contexte de réduction des budgets publics, facilitera la réalisation de tels projets et contribuera au développement de l'activité d'Eurovia ; l'intensification des synergies avec les autres pôles du Groupe sera un accélérateur dans cette voie.

Enfin, Eurovia a signé des accords pour l'acquisition d'entreprises routières dans des pays à forte croissance, notamment en Inde et au Canada. Le premier s'est concrétisé début 2012, et le second devrait l'être au premier semestre.

Profil

Leader en France et major mondial de la construction, VINCI Construction réunit un ensemble sans équivalent de compétences dans les domaines du bâtiment, du génie civil, des travaux hydrauliques et des métiers de spécialité associés à la construction.

Son activité se répartit en trois composantes complémentaires :

► **Un réseau de filiales locales :**

- en France, avec VINCI Construction France, qui dispose en métropole d'un réseau solidement ancré régionalement de 472 centres de profit, et une trentaine de filiales locales dans les collectivités françaises d'outre-mer ;
- à l'international, avec VINCI Construction UK au Royaume-Uni ; CFE (détenu à 46,8 % par VINCI Construction), principalement actif au Benelux ; Warbud, Prumstav, SMP, SMS et APS Alkon en Europe centrale ; Sogea-Satom en Afrique ;

► **Des filiales exerçant des métiers du génie civil spécialisé sur des marchés mondiaux :** Soletanche Freyssinet (fondations et technologies du sol, structures, nucléaire) ; Entrepose Contracting (infrastructures parapétrolières) ; DEME, détenu à 50 % par CFE (dragage, travaux maritimes et fluviaux, dépollution des sols, activités offshore et éoliennes) ;

► **Une division dédiée au management et à la réalisation de projets complexes,** avec VINCI Construction Grands Projets, VINCI Construction Terrassement et Dodin Campenon Bernard, qui interviennent sur le marché des grands ouvrages de génie civil et de bâtiment en France et à l'international.

VINCI Construction est le creuset de l'esprit entrepreneurial du groupe VINCI et de son schéma de management, qui conjugue décentralisation, travail en réseau, autonomie et responsabilité individuelle de l'encadrement, valorisation des hommes et réactivité des organisations. Ce modèle a contribué à introduire de hauts standards de performance, tant en matière économique et financière que sociale, environnementale et sociétale, dans les métiers du bâtiment et des travaux publics.

France. VINCI Construction est leader devant Bouygues Construction, Eiffage Construction, Fayat et Spie Batignolles sur un marché estimé à près de 200 milliards d'euros. Le reste du marché se répartit entre des entreprises régionales de taille moyenne et un grand nombre de petits entrepreneurs.

Royaume-Uni. VINCI Construction UK est un acteur de taille significative au Royaume-Uni, notamment dans les domaines des

infrastructures et du facility management. Ses principaux concurrents sont les groupes Balfour Beatty, Bam Nuttall, Skanska UK, Carillion et Laing O'Rourke. Le marché britannique est estimé à plus de 160 milliards d'euros.

Benelux. CFE est un des leaders du marché belge, estimé à plus de 35 milliards d'euros. Ses principaux concurrents sont les groupes Royal BAM, Besix et Eiffage.

Europe centrale et orientale. VINCI Construction

a conforté en 2011 sa présence dans cette zone grâce à ses filiales de taille moyenne implantées localement, notamment en Pologne et en République tchèque. Ses principaux concurrents dans cette zone sont Strabag, Skanska et, en Pologne, Polimex Mostostal.

Marchés spécialisés. Soletanche Freyssinet et DEME, filiales de VINCI Construction, sont mondialement présents sur les marchés du génie

civil spécialisé. Parmi leurs concurrents figurent Trevi ou Bauer pour les activités de fondations spéciales, VSL (filiale du groupe Bouygues) pour les métiers de la précontrainte, Jan de Nul et Van Oord pour les travaux maritimes et le dragage. Entrepose Contracting est également un acteur mondial dans le secteur du pétrole et du gaz. Saipem et CB&I sont parmi ses principaux concurrents.

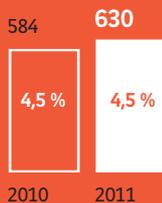
Positionnement concurrentiel de VINCI Construction sur ses principaux marchés

Sources : Euroconstruct, novembre 2011 (taille des marchés), Le Monde, communication des sociétés.

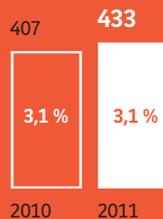
Chiffre d'affaires (En M€)



Résultat opérationnel sur activité (En M€ et pourcentage du CA)



Résultat net part du Groupe (En M€ et pourcentage du CA)



Capacité d'autofinancement (*) (En M€ et pourcentage du CA)

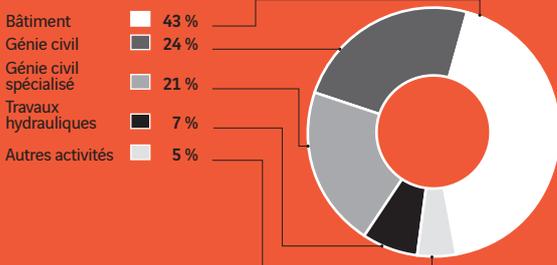


Excédent financier net (**) (En M€)

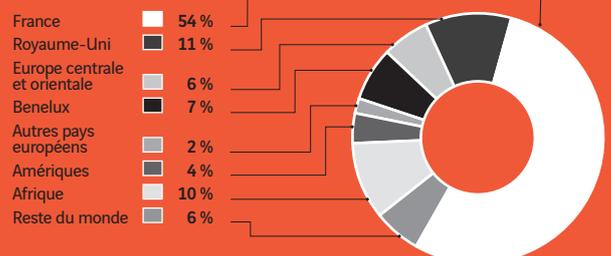


(*) Avant impôt et coût de l'endettement.
(**) Au 31 décembre.

Chiffre d'affaires par métier (En %)



Chiffre d'affaires par zone géographique (En %)





► **Amorcée en 2010, la trajectoire de retour à la croissance de VINCI Construction s'est confirmée en 2011. L'internationalisation de ses activités, sur les marchés extra-européens en croissance notamment, et le développement des synergies entre ses entités et avec les autres pôles du Groupe renforcent la résilience de son modèle.**

► Lisible en 2010 dans le carnet de commandes de fin d'année, le rebond de l'activité s'est traduit en 2011 par une solide progression (+ 7,5 %) du chiffre d'affaires, à 14,1 milliards d'euros. Tirant sa spécificité de la complémentarité entre ses réseaux d'implantations locales, ses métiers de spécialité et ses entités dédiées aux grands projets, VINCI Construction a déployé son activité dans une centaine de pays. Cette large couverture internationale lui a permis de tirer parti des marchés les mieux orientés, en particulier ceux de pays émergents à forte croissance.

Simultanément, les efforts constants de sélectivité, de productivité et de maîtrise des coûts se sont traduits par un maintien du taux de marge opérationnelle à 4,5 % du chiffre d'affaires.

Réseau de filiales locales

France métropolitaine

L'activité de VINCI Construction France a connu un net rebond en 2011. Après deux exercices en repli, le chiffre d'affaires a progressé de près de 13 % à 6,1 milliards d'euros.

► **Bâtiment.** Dans ce secteur qui représente plus de 70 % de son chiffre d'affaires, VINCI Construction France a tiré parti de sa large couverture du marché. L'activité logement a sensiblement progressé, principalement sur le segment du logement social ; la démarche proactive de VINCI Construction France, qui élabore des offres alliant modes constructifs optimisés et maîtrise des coûts, répond aux attentes des bailleurs sociaux et lui permet d'être retenu pour un nombre croissant de programmes de logements neufs. Le logement privé a progressé également, dans une proportion moindre, sur un marché qui a poursuivi son redressement après le retournement de cycle de la période antérieure.

L'activité bâtiment public – santé, éducation, équipements culturels – a globalement été bien orientée. Sur ces marchés où la tendance est à l'accroissement de la taille moyenne des projets, les entreprises de VINCI Construction France valorisent leurs importantes ressources d'ingénierie et de production ainsi que leur capacité à manager des projets en entreprise générale, souvent en synergie avec les entreprises de second œuvre de VINCI Energies. Parmi les principaux chantiers en cours durant l'exercice, on citera :

- dans le secteur de la santé, l'hôpital Ambroise Paré-Paul Desbief et la nouvelle plate-forme de l'AP-HM, à Marseille, la clinique universitaire du Cancer à Toulouse, les nouveaux hôpitaux de Chambéry, de Nice (Pasteur 2), de Toulon ou encore le centre hospitalier Le Vinatier, à Bron, dans l'agglomération lyonnaise ;
- dans le domaine de l'éducation, les bâtiments de l'université Paris-Diderot dans la ZAC Paris Rive Gauche, le campus de l'Ensta à Palaiseau et le collège Henri-Becquerel de Sainte-Geneviève-des-Bois – tous trois réalisés dans le cadre de partenariats public-privé (PPP) ;
- dans les grands bâtiments fonctionnels, le site des

archives départementales de l'Hérault à Montpellier (Pierres Vives) et l'hôtel de la région Midi-Pyrénées à Toulouse ;

- dans le domaine des bâtiments à vocation culturelle, le musée des Confluences à Lyon, le musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem) à Marseille, et l'espace Jacobins au Mans.

L'année a été particulièrement dense dans le domaine des grands équipements sportifs, avec la livraison du MMArena du Mans, pour VINCI Concessions, et du nouveau stade de Valenciennes, la poursuite du chantier du futur stade du Havre et le lancement des travaux du Nice Stadium, construit dans le cadre d'un contrat de partenariat signé par VINCI Concessions, et destiné à accueillir le championnat d'Europe des nations 2016 de football. Dans la même perspective et le même schéma contractuel, VINCI Construction France réalisera le nouveau stade de Bordeaux (42 000 places).

Dans le bâtiment privé, le redressement du marché de l'immobilier de bureaux s'est confirmé. Dans ce domaine, l'activité a été alimentée à la fois par de nombreux projets de taille moyenne sur tout le territoire et par de grandes opérations menées principalement en Île-de-France. Ainsi, à Paris-la Défense, VINCI Construction France a poursuivi la réhabilitation des tours Eqho (ex-tour Descartes) et Europe, et a lancé la construction de la tour D2 (37 étages, 54 000 m²). À Saint-Denis, la collaboration avec VINCI Immobilier s'est concrétisée par une nouvelle commande majeure : après la Cité du cinéma, qui sera livrée au printemps 2012, le Groupe va réaliser le futur siège de SFR – un projet dont la première phase représente un montant total de 200 millions d'euros. VINCI Construction France a poursuivi par ailleurs la construction de la tour Odéon à Monaco, qui sera le plus haut édifice de la Principauté, ainsi que les opérations Carré Feydeau à Nantes et Quais d'Arenç à Marseille, où un nouveau contrat a également été signé pour réaliser le centre de commerces et de loisirs les Terrasses du Port (52 000 m²).

La forte capacité d'ingénierie et de réalisation de VINCI Construction France s'est déployée également, à Paris, sur deux grands projets hôteliers – le Mandarin Oriental, livré dans l'année, et le futur Peninsula Paris, construit sur le site de l'ancien Centre des conférences internationales, avenue Kléber –, ainsi que sur le chantier de la Fondation Louis Vuitton pour la création, bâtiment complexe particulièrement innovant, dessiné par l'architecte Frank Gehry.

► **Travaux publics.** Représentant près de 20 % du chiffre d'affaires de VINCI Construction France, cette activité est demeurée stable. Outre les nombreux chantiers réalisés par ses entreprises régionales et ses filiales spécialisées, VINCI Construction France est intervenu sur plusieurs ouvrages réalisés en synergie avec la division grands projets de VINCI Construction. Parmi les principaux chantiers en cours durant l'exercice, on citera, à Paris, l'extension de la gare de Lyon, le prolongement de la ligne 12 du métro et la couverture de l'autoroute A6B ; à Lyon, la rénovation-extension du tunnel routier de la Croix-Rousse et le prolongement de la ligne B du métro ; en région Rhône-Alpes, les ouvrages d'art de l'A89 pour VINCI Autoroutes ; à Bordeaux, le pont levant Bacalan-Bastide ; à Clermont-Ferrand, le nouveau



1

1 En front de mer du quartier Euroméditerranée, à Marseille, VINCI Construction réalise les Terrasses du Port, un centre de commerces et de loisirs de 52 000 m² doté d'un parking souterrain de 2 800 places.

2 À Toulouse, sur le site du futur Cancéropôle, VINCI Construction France construit les sept bâtiments de la clinique universitaire du Cancer (100 000 m²), qui accueillera 312 patients et 1 200 professionnels de santé à partir de 2013.

3 Après avoir réalisé les opérations de curage et de désamiantage, VINCI Construction France poursuit la reconstruction de la tour Eqho, ex-tour Descartes, à la Défense.

4 À Paris, dans le 1^{er} arrondissement, la reconstruction lourde d'un ancien immeuble de bureaux, opérée par VINCI Construction France, a donné le jour à l'hôtel de luxe Mandarin Oriental, inauguré le 28 juin 2011.

2



3

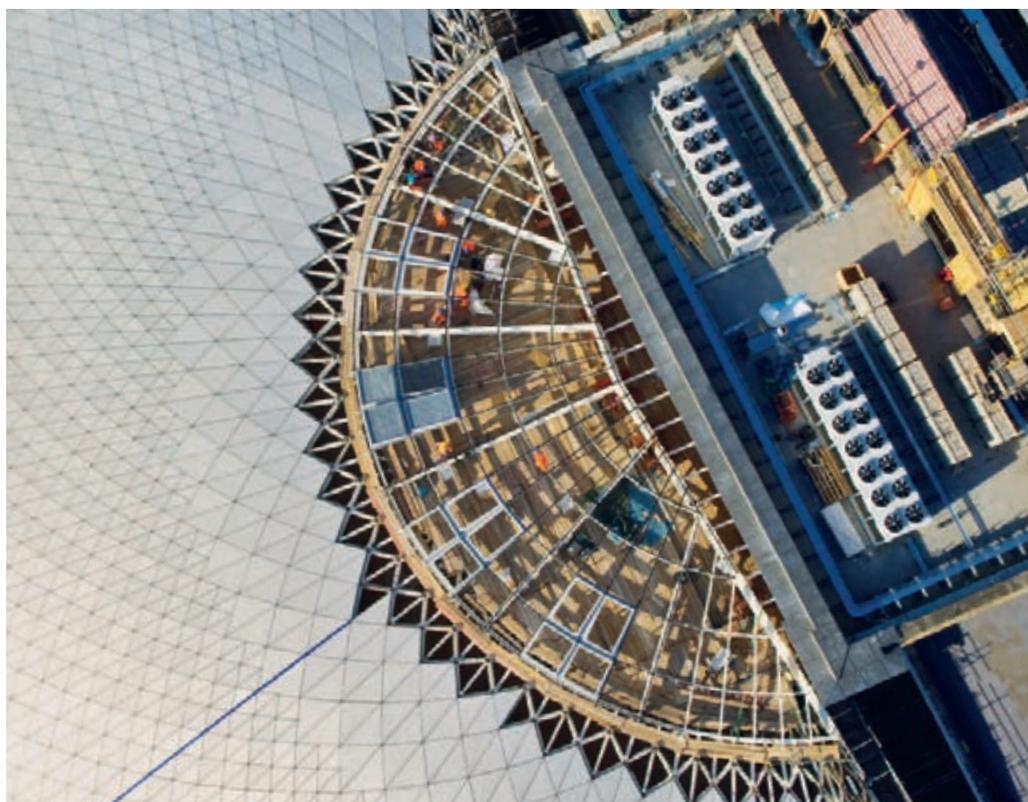


4





1



2

1

Sur le site du Centre spatial guyanais (CSG), à Kourou, VINCI Construction Grands Projets et Nofrayane (VINCI Construction DOM-TOM) ont construit le pas de tir réservé aux fusées russes Soyouz.

2

À Londres, VINCI Construction UK est chargé de l'exécution du toit de la nouvelle gare de King's Cross, composé d'un maillage d'éléments triangulaires en acier.

pôle de valorisation des déchets ménagers Vernéa, un contrat incluant génie civil et équipements (traitements biologique, thermique et traitement des fumées); à Marseille, le tunnel routier du Prado-Sud. L'année a vu aussi l'obtention de la commande prestigieuse du gros œuvre et de la couverture de la Canopée des Halles, à Paris, toit monumental recouvert de verre qui signera le renouveau de ce quartier parisien.

Enfin, pour VINCI Construction France comme pour la division grands projets de VINCI Construction, le chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux, dont les travaux préparatoires ont débuté en 2011, générera un volume croissant d'activité au cours des prochains exercices.

Travaux hydrauliques. Intervenant sur des marchés matures, les entreprises de VINCI Construction France compensent la décroissance des travaux de réseaux en axant leurs efforts de développement sur les grands équipements de traitement de l'eau – avec des offres intégrant génie civil et process. Concernant le traitement des eaux usées, 19 stations d'épuration étaient en cours de construction ou de rénovation fin 2011. Commande importante de l'exercice en Île-de-France, le nouveau site de prétraitement de la station d'épuration Seine aval sera réalisé en groupement par VINCI Construction France (part VINCI : 182 millions d'euros). L'année a vu par ailleurs la signature d'un nouveau contrat pour la construction d'une usine d'eau potable à Renaison, dans la Loire, en collaboration avec VINCI Energies pour les équipements de contrôle-commande.

Collectivités françaises d'outre-mer

Avec un chiffre d'affaires en progression de 2,5 % à 0,5 milliard d'euros, l'activité de VINCI Construction DOM-TOM s'est maintenue à un bon niveau. Elle a été soutenue notamment par les commandes publiques dans les métiers du bâtiment (santé, éducation, logement social) et du traitement de l'eau, et par les multiples chantiers de proximité qui constituent le fonds de

commerce des filiales locales. Celles-ci sont également intervenues sur d'importants chantiers – dont certains en synergie avec VINCI Construction France et VINCI Construction Grands Projets –, parmi lesquels, en Guyane, le nouveau pas de tir des lanceurs Soyouz, où un premier lancement a eu lieu en octobre 2011, et d'autres, toujours en cours, comme le terminal céréalier du Port, le pont de la rivière Saint-Étienne et la station d'épuration de Sainte-Marie à la Réunion.

Benelux

CFE (hors sa filiale DEME à 50 %), détenu à 46,8 % par VINCI Construction, a réalisé un chiffre d'affaires quasiment stable (+ 1,7 % à 0,9 milliard d'euros). La diversité de ses métiers et de ses marchés lui a permis de résister correctement dans un environnement économique demeuré globalement difficile. L'activité a été bien orientée dans la promotion immobilière et les métiers multitechniques (électricité, génie climatique, maintenance, ferroviaire), compensant l'atonie des marchés du bâtiment. Dans ce dernier secteur, CFE a diversifié son activité internationale en obtenant de nouveaux contrats au Tchad, avec Sogea-Satom, et au Nigeria, où l'entreprise a débuté la construction d'une tour de logements pour une entreprise pétrolière. L'année a connu aussi de nouveaux développements en Hongrie et en Turquie dans les métiers multitechniques.

Dans le génie civil, deux grands projets réalisés en concession par VINCI et CFE ont contribué à soutenir l'activité : la construction, avec VINCI Construction Grands Projets, du nouveau Coentunnel d'Amsterdam (tunnel routier immergé de 750 m, à cinq voies) et celle de la liaison ferroviaire Liefkenshoek (16 km, dont près de la moitié en souterrain) dans le port d'Anvers. Ce dernier chantier – plus important projet de génie civil en cours en Belgique – a connu une intense activité en 2011 avec l'achèvement du creusement de deux tubes de 6 km sous le fleuve Escaut.

Royaume-Uni

► **VINCI Construction UK.** En dépit du contexte de crise économique, l'entreprise a fait progresser son chiffre d'affaires de 7,2 % à près de 1,3 milliard d'euros, grâce à son positionnement sur des segments de marché demeurés bien orientés. Dans le bâtiment, le déclin des marchés régionaux traditionnels a été compensé par une forte activité dans le secteur hospitalier – VINCI Construction UK étant l'une des entreprises qualifiées dans le cadre du programme national Procure 21+. L'activité a été soutenue aussi sur le segment des bâtiments commerciaux.

Dans le génie civil, les positions fortes de VINCI Construction UK dans la construction d'infrastructures de transport urbain et de stations de métro lui ont permis de prendre part au très important programme de travaux lancé par les autorités londoniennes. Outre les chantiers en cours dans les stations King's Cross, Victoria et Tottenham Court Road, plusieurs nouveaux contrats ont été obtenus dans l'année par VINCI Construction UK, notamment la deuxième tranche du réseau de tramway Nottingham Express Transit (17,5 km de nouvelles lignes), dans le centre de l'Angleterre. Par ailleurs, VINCI Construction Grands Projets et Bachy Soletanche participent à Londres à la construction des tunnels des stations Liverpool Street et Whitechapel – la rénovation de cette dernière étant réalisée en collaboration avec VINCI Construction UK.

De nombreux projets sont également en phase de développement dans le domaine du génie civil nucléaire, en synergie avec VINCI Construction Grands Projets et Soletanche Freyssinet, et dans celui des installations de valorisation énergétique des déchets : une coentreprise créée avec VINCI Environnement a été déclarée attributaire pressentie pour trois marchés dans les comtés du Hertfordshire, de Cornwall et d'York, totalisant près de 500 millions de livres.

Europe centrale

L'activité des filiales d'Europe centrale, à structure comparable, s'est contractée de 3,6 % à 0,5 milliard d'euros, sur des marchés affectés par le contexte de crise économique et les difficultés de financement des projets d'équipement, les situations étant toutefois contrastées selon les pays.

► **Pologne.** Sur ce marché, le mieux orienté, Warbud a bénéficié du contexte porteur de la préparation du championnat d'Europe des nations 2012 de football. L'entreprise participe notamment, aux côtés d'Eurovia, au très important chantier de l'autoroute A2 (voir p. 81). Warbud a achevé également le chantier de l'usine de traitement des eaux usées de Czajka, à Varsovie, qui est la plus importante du pays, et s'est vu confier la réhabilitation et l'extension du théâtre musical Capitol de Wrocław. Par ailleurs, CFE Polska a livré le magasin OBI, à Krosno, et le centre logistique Merida, à Wrocław.

► **République tchèque.** Le contexte d'instabilité politique du pays s'est ajouté à une conjoncture difficile, ce qui se traduit par une activité en baisse sensible.

► **Slovaquie.** L'année a vu l'achèvement des ouvrages d'art de la voie express R1, baptisée PR1BINA, réalisée en synergie avec Eurovia pour VINCI Concessions.

Afrique

► **Sogea-Satom** a poursuivi sa croissance dans un environnement demeuré porteur. Moins touchés par la crise économique mondiale que ceux d'autres continents, les marchés africains ont bénéficié d'une progression des investissements privés qui a compensé la réduction des financements des grands bailleurs de fonds internationaux. Dans ce contexte, le chiffre d'affaires de Sogea-Satom a progressé de 10 % à 0,9 milliard d'euros. Tirant parti de sa connaissance historique des marchés et d'une politique qui privilégie l'investissement à long terme dans la qualité des équipes et la performance globale, y compris dans la dimension environnementale et sociale

des projets, l'entreprise préserve ses positions et sa compétitivité dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

L'activité est demeurée soutenue dans les terrassements et les travaux routiers, qui représentent près de 60 % du chiffre d'affaires, avec d'importants chantiers de construction ou de réhabilitation au Tchad (route Koumra-Sarh, 110 km), en République centrafricaine (route Fambélé-Bouar, 40 km) et en Guinée équatoriale, où Sogea-Satom construit clés en main l'autoroute Bata-Ayak N'Tang, en partenariat avec VINCI Construction Terrassement notamment. Dans le génie civil, Sogea-Satom a poursuivi, en synergie avec cinq autres entreprises de VINCI, la réhabilitation-extension du port de Cotonou au Bénin, ainsi que celle des aéroports de Bamako, au Mali, et d'Ewo, au Congo. Dans les travaux hydrauliques, les projets les plus importants ont concerné l'alimentation en eau potable de Libreville, au Gabon, et la réalisation de la station de traitement d'eau brute de Yaoundé, au Cameroun.

Dans le domaine du bâtiment, Sogea-Satom et CFE International ont livré l'université de Toukra à N'Djamena au Tchad.

D'autres divisions de VINCI Construction interviennent également en Afrique dans les métiers du génie civil spécialisé, du bâtiment, des infrastructures parapétrolières et des grands projets. Toutes filiales confondues, le chiffre d'affaires réalisé par VINCI Construction sur ce continent a représenté près de 1,4 milliard d'euros.

↔ Mobiliser.



En difficulté sur le planning de construction de sa nouvelle usine au Maroc, Renault a fait appel à VINCI Construction pour repenser le pilotage et l'organisation du chantier. La collaboration étroite avec le maître d'ouvrage et la mobilisation des équipes et ressources complémentaires de Sogea Maroc ont permis à VINCI Construction

France de rattraper le retard initial et de livrer dans les temps la phase 1 du projet, afin de lancer dès 2012 la production des premiers véhicules. Fort de la confiance de Renault, VINCI Construction réalise en contractant général la phase 2 du projet, à laquelle participe également Cegelec Maroc (VINCI Energies).

Métiers du génie civil spécialisé

Soletanche Freyssinet

Après la progression enregistrée en 2010, le chiffre d'affaires de Soletanche Freyssinet a accéléré sa croissance en 2011 (+ 11 % à plus de 2,2 milliards d'euros), grâce au dynamisme de ses trois grands métiers : les sols, les structures, le nucléaire. Dans chacun d'entre eux, les expertises spécialisées développées par le groupe font référence à l'échelle internationale, lui permettant de déployer son activité dans une centaine de pays. Soletanche Freyssinet a pu notamment tirer parti de marchés en forte croissance en Amérique latine et en Océanie, tout en préservant ses positions en Europe.

► Fondations profondes et technologies du sol

Soletanche Bachy a confirmé et amplifié sa trajectoire de retour à la croissance. La forte progression de l'activité au Royaume-Uni – grâce à plusieurs contrats importants réalisés avec d'autres entités de VINCI Construction – et sa bonne tenue en France, en Pologne, en Amérique latine et aux États-Unis ont plus que compensé le recul enregistré au Moyen-Orient, en Afrique et sur les autres marchés européens. Parmi les principaux chantiers achevés ou en cours durant l'exercice, on citera le tunnel de Toulon en France, les projets Crossrail, Lee Tunnel et London Gateway Port au Royaume-Uni, le port de Cotonou,

au Bénin, le barrage de Wolf Creek et le World Trade Center Vehicle Security Center aux États-Unis, ainsi que les métros de Singapour et de Hong Kong. Parmi les prises de commandes de l'année, on retiendra celles concernant les tunnels miniers d'El Teniente au Chili, avec VINCI Construction Grands Projets, l'aéroport de Hong Kong, la tour Bancomer au Mexique, le barrage de Subansiri en Inde et plusieurs chantiers portuaires à Puerto Brisa (Argentine), Montevideo (Uruguay) et Miami (États-Unis).

Menard (consolidation des sols) a enregistré la plus forte progression d'activité au sein de Soletanche Freyssinet, grâce notamment à d'importants chantiers au Moyen-Orient (projet New Cities au Koweït, sites industriels de Yanbu et Ras Az Zawr en Arabie saoudite), en Pologne (périphérique de Gdansk), au Turkménistan (champ gazier de Yoloten), en Indonésie (aéroport de Djakarta), en Australie (front de mer de Barangaroo à Sydney) et aux États-Unis (aéroport Ronald Reagan à Washington).

Terre Armée Internationale (ouvrages de soutènement et tunnels en voûtes préfabriquées) a réalisé un exercice en croissance organique. La forte activité aux États-Unis, au Canada, en Australie et en Asie – avec les projets Badarpur en Inde et Double Track en Malaisie, qui totalisent 150 000 m² de murs en Terre Armée® – a compensé des situations parfois plus difficiles sur d'autres marchés, notamment en Italie et au Pakistan. Un important contrat a été signé en Corée du Sud pour la réalisation de voûtes TechSpan® sur une autoroute couverte longue de 2,3 km.

► Structures

Freyssinet a réalisé un exercice en croissance en faisant progresser son activité dans la région Asie-Pacifique (Australie principalement), en Europe centrale (Pologne, Russie), en France et au Royaume-Uni. Parmi les principaux chantiers achevés ou en cours dans l'année, on retiendra les ponts Russky Island et Golden Horn en Russie, Moulay Hassan au Maroc et les ponts de Recouvrance en France, de Wroclaw en Pologne, de Hô Chi Minh-Ville au Vietnam, de Geoga et du second Geo Geum en Corée du Sud ; les réservoirs GNL de Taishan, Dalian, Jiangsu et Zhuhai en Chine ; les toitures câblées des stades BC Place de Vancouver (Canada) et du Puy du Fou (France). Les prises de commandes,

1



2



en progression, ont concerné notamment le barrage de Pannecière en France, les ponts de Frontera, au Mexique, et de Kumho-gang et de Doon nam, en Corée du Sud.

■ Nucléaire

Nuvia a enregistré à nouveau une forte croissance grâce à une activité soutenue sur ses deux principaux marchés. En France, les savoir-faire spécialisés de l'entreprise (démantèlement, appuis parasismiques, radioprotection, protection incendie, exploitation et maintenance) ont été mis en œuvre sur de nombreux sites d'EDF, d'Areva et du CEA. Au Royaume-Uni, Nuvia poursuit les études du projet Silos Direct Encapsulation (SDP) sur le site de Sellafield, principal enjeu de la filière électronucléaire britannique, et s'est développé dans les métiers des secteurs militaire et des réacteurs. L'année a vu par ailleurs le lancement des premières activités de Nuvia en Suède et en Inde, ainsi que la signature de plusieurs contrats en Chine.

Infrastructures pétrolières et gazières

■ **Entrepose Contracting** a enregistré une baisse de son chiffre d'affaires (- 18 % à 0,7 milliard d'euros) dans un contexte politico-économique troublé qui a provoqué l'arrêt total ou partiel de plusieurs projets en cours, en Tunisie et en Libye, ainsi que l'annulation ou le report d'investissements de la part des donneurs d'ordre. L'impact de cet environnement instable sur l'ensemble de l'activité a été atténué grâce à la diversité des savoir-faire et des zones d'intervention d'Entrepose Contracting. C'est le cas en particulier sur le marché à fort potentiel des pipelines, dont la filiale Spicapag est un acteur de référence à l'échelle mondiale. Celle-ci a poursuivi la réalisation d'une canalisation de 700 km en Afrique du Sud, à livrer début 2012, ainsi qu'une série de chantiers de gazoducs et d'équipements associés en Angola. Elle a également débuté les travaux sur site pour la construction d'un pipeline de 450 km en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

L'activité liée à la mise en production de champs gaziers et pétroliers a été particulièrement soutenue en Algérie : de nouveaux contrats ont été signés sur le site de Skikda, où Entrepose Contracting intervient depuis plusieurs années, ainsi que pour le projet El Merk dans le sud-est algérien, plus importante unité de traitement de pétrole brut d'Afrique du Nord.

Enfin, dans le domaine des réservoirs cryogéniques destinés au stockage de gaz naturel liquéfié (GNL), où l'expertise d'Entrepose Contracting est complémentaire de celle des autres entités de VINCI Construction, l'année a vu l'achèvement des projets Gate à Rotterdam, aux Pays-Bas, et GNL2 à Skikda, en Algérie (trois unités de stockage s'intégrant dans un train de liquéfaction, construites en groupement avec VINCI Construction Grands Projets), et le lancement opérationnel d'un nouveau projet de trois réservoirs (190 000 m³ chacun) à Dunkerque, en France, dans le cadre d'un groupement dont Entrepose Contracting est le leader.

Dragage

■ **DEME**^(*) a maintenu un haut niveau d'activité, à 1,8 milliard d'euros, et a réalisé des travaux dans une cinquantaine de pays sur les cinq continents, en s'appuyant sur sa flotte de 90 grandes dragues et 200 navires auxiliaires. Dans le domaine des travaux portuaires, outre le chantier en cours du nouveau terminal pour conteneurs London Gateway Port (Royaume-Uni) – dragage de 29 millions de mètres cubes et approfondissement de la Tamise sur 100 km –, DEME a obtenu en groupement trois contrats concernant l'extension du port de Gladstone, en Australie, représentant un montant total de près de 700 millions d'euros. L'entreprise a aussi été retenue pour réaliser,

au large d'Abu Dhabi (Émirats arabes unis), les travaux de dragage et de construction hydraulique préalables à la création de deux îles énergétiques artificielles.

DEME développe par ailleurs ses positions sur le marché porteur des travaux en haute mer associés au déploiement de parcs éoliens (*voir ci-dessus*) et d'installations énergétiques. L'entreprise réalise ainsi, en Russie, l'empierrement sur 1 200 km de deux gazoducs offshore (Nord Stream) en mer Baltique, ainsi qu'un lit de graves de 100 000 t destiné à supporter une plate-forme gazière en mer de Kara. Enfin, DEME entend se développer dans les activités minières en haute mer, et a créé dans ce but une société commune avec l'entreprise hollandaise IHC, afin de proposer une solution globale sur ce marché.

(*) Le groupe DEME, détenu à 50 % par CFE, lui-même détenu à 46,8 % par VINCI Construction, est consolidé selon la méthode de mise en équivalence, en application de la norme IAS 31 relative aux participations dans les entreprises.



▲ Méga-projet d'éoliennes en mer

L'éolien en mer est l'un des principaux axes de développement des énergies renouvelables au cours des prochaines années. DEME, spécialiste des travaux maritimes, participe au sein de la société C-Power à l'un des plus importants projets en cours dans ce domaine : la construction en mer du Nord, à une trentaine de kilomètres de la côte belge, d'un parc éolien d'une capacité totale de 325 MW, soit une puissance permettant d'alimenter en électricité 600 000 habitants.

Après le déploiement d'une première série de six éoliennes aujourd'hui en fonctionnement, les deuxième et troisième phases, financées par une dizaine d'acteurs institutionnels et de banques pour un montant de 870 millions d'euros, ont été lancées en 2011. Pour les 48 nouvelles éoliennes de 6,15 MW chacune, DEME réalise des fondations de type « jacket », associant quatre pieux enfoncés dans le sol marin et une structure métallique de 500 t, transportée sur un ponton depuis la côte et installée en mer à l'aide d'un bateau-grue.

- 1 En Afrique, dans la partie continentale de la Guinée équatoriale, Sogea-Satom et VINCI Construction Terrassement participent à la construction de l'autoroute qui reliera les deux principales villes du pays, qui comprend notamment l'exécution de 13 millions de mètres cubes de terrassements.
- 2 Après avoir contribué à la reconstruction du site du World Trade Center, à New York, au lendemain du 11 septembre 2001, Nicholson, la filiale américaine de Soletanche Bachy, prend part aujourd'hui à la réalisation du Vehicle Security Center.

Management et réalisation de projets complexes

Les entreprises de cette division réunissent des compétences complémentaires en conception, réalisation et management de grands projets. Cette complémentarité s'est illustrée dans la préparation du chantier de la ligne ferroviaire à grande vitesse SEA Tours-Bordeaux, dont VINCI Construction est le principal acteur.

► **VINCI Construction Grands Projets** a enregistré une contraction de près de 8 % de son activité à 0,5 milliard d'euros. Le volume important de projets en phase de lancement ou d'étude a généré un chiffre d'affaires limité durant l'exercice, mais un accroissement sensible du carnet de commandes, en progression de plus de 20 % sur un an.

Formier.



Les ouvriers qui travaillent au Qatar sur les chantiers de QDVC (société qatarie détenue à 49 % par VINCI Construction Grands Projets) appartiennent à une vingtaine de nationalités différentes. Afin de leur faire partager un socle commun de savoir-faire techniques et de règles de sécurité, QDVC a créé en 2011 une école de chantier privilégiant une pédagogie fondée sur le visuel et le concret – par exemple en présentant des matériels volontairement mal montés et en demandant aux participants de repérer les erreurs commises. L'école de chantier, la première de ce type créée au Qatar, a formé 350 stagiaires en 2011.

Elle proposera en 2012 un programme d'alphabétisation et des cours d'anglais de premier niveau, ainsi que, pour les personnels les plus qualifiés, des formations aux méthodes d'ordonnement et de production sur les chantiers. Ce programme, baptisé « Skillup », qui sera progressivement mis en œuvre sur tous les chantiers de VINCI Construction Grands Projets à partir de 2012, est un levier d'évolution professionnelle pour les collaborateurs, et d'amélioration de la sécurité, de la productivité et de la qualité au bénéfice de toute l'entreprise et de ses clients.

Dans les travaux souterrains, qui constituent son premier domaine d'activité, VINCI Construction Grands Projets a achevé la première tranche du métro d'Alger (génie civil et équipement intégral de 10 stations réparties sur 9 km) et a poursuivi les chantiers du métro du Caire, en Égypte, des tunnels d'Hallandsås, en Suède, et de Brightwater, aux États-Unis, et en synergie avec d'autres entités de VINCI Construction les projets Liefkenshoek, en Belgique, Coentunnel, aux Pays-Bas, Crossrail et Lee Tunnel au Royaume-Uni – ce dernier chantier incluant la réalisation d'un tunnel de 7 km et de quatre puits monumentaux qui collecteront les eaux pluviales et polluées de l'agglomération londonienne et permettront de réduire de moitié les déversements dans la Tamise. L'année a vu aussi la signature de deux importants contrats : le premier au Qatar par QDVC^(*), pour une nouvelle phase de travaux du métro léger de Lusail (378 millions d'euros) ; le second au Chili en groupement avec Soletanche Bachy, pour la construction de deux tunnels de 9 km sur le site d'El Teniente, la plus grande mine de cuivre souterraine au monde (278 millions d'euros).

VINCI Construction Grands Projets a étendu par ailleurs ses positions dans les métiers du traitement de l'eau avec de nouveaux contrats en République dominicaine, à Djibouti et en Jamaïque (où l'entreprise est présente depuis une dizaine d'années). VINCI Construction Grands Projets a également confirmé la reprise de son activité bâtiment à l'international avec deux commandes significatives. La première concerne le palais du gouvernement du Turkménistan à Achgabat ; la seconde, le Berjaya Central Park à Kuala Lumpur, en Malaisie, un complexe de 185 000 m² dont la première phase représente un montant de 54 millions d'euros.

► **VINCI Construction Terrassement** a réalisé un chiffre d'affaires de 0,4 milliard d'euros, en progression de 33 %. Un tiers de l'activité de l'entreprise a été réalisée en France au travers de travaux régionaux. En grands travaux nationaux, outre les importants chantiers réalisés pour VINCI Autoroutes (prolongement de l'A89 vers Lyon, élargissement de l'A63), l'année a vu le lancement des travaux de terrassement de la deuxième phase de la LGV Est européenne (lot 47 Baudrecourt-Vendenheim) et celui de la phase préparatoire au chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux. Mandataire du groupement constructeur (COSEA), VINCI Construction Terrassement comptait déjà en fin d'année 200 collaborateurs mobilisés sur le projet. À l'international, l'entreprise a démarré les terrassements en grandes masses de l'autoroute Bata-Ayak N'Tang en Guinée équatoriale, avec Sogea-Satom.

► **Dodin Campenon Bernard** a fait progresser son chiffre d'affaires de plus de 15 % à 0,2 milliard d'euros. En synergie avec les autres entités de VINCI Construction, l'entreprise a poursuivi, dans les travaux souterrains, les chantiers de la ligne de métro n° 12 à Paris, des tunnels de la Croix-Rousse et d'Oullins à Lyon et du tunnel de Violay sur l'A89 (Rhône-Alpes), et a débuté le creusement du tunnel de Saverne sur la LGV Est européenne. L'activité ouvrages d'art a été soutenue également en France avec l'achèvement de plusieurs projets (pont de Térénez, viaduc de Compiègne, viaduc de la Côtère) et la poursuite des chantiers du pont levant Bacalan-Bastide, à Bordeaux, du pont suspendu de Verdun-sur-Garonne et du pont de la rivière Saint-Étienne, à la Réunion. Enfin, l'entreprise va réaliser l'aménagement hydroélectrique de Romanche Gavet, dans l'Isère, pour EDF. ■

(*) Société consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

Perspectives

En fin d'exercice, le haut niveau du carnet de commandes de VINCI Construction, en progression de près de 27 % sur un an, permettait d'envisager une année 2012 à nouveau en croissance. En France, après le net redressement de 2011, l'activité pourrait s'inscrire en légère hausse. La dynamique des prises de commandes au cours de la période récente et le volume important des projets en phase d'étude et d'appel d'offres corroborent cette hypothèse. Sur les autres marchés européens, l'activité devrait continuer à bien résister, dans un environnement économique cependant plus difficile, grâce notamment au développement des synergies au sein du pôle construction et avec les autres pôles du Groupe. Au grand international, les activités de génie civil spécialisé et de grands projets devraient poursuivre leur trajectoire de croissance, en particulier dans

les pays aux économies émergentes où les parts de marché du Groupe sont faibles et les perspectives de développement très importantes. À plus long terme, l'activité de VINCI Construction sera soutenue par des besoins considérables, à la fois dans les pays aux économies matures, tenus d'engager d'importants efforts de modernisation et d'optimisation environnementale de leurs équipements, et dans les pays émergents, où vont se multiplier les projets en construction neuve. La demande sera forte dans les principaux domaines d'intervention de VINCI Construction : infrastructures de transport et d'énergie, aménagements urbains, réseaux hydrauliques et systèmes de traitement de l'eau, bâtiments publics (santé, éducation, loisirs), bâtiments résidentiels et tertiaires de nouvelle génération. VINCI Construction bénéficiera également de l'évolution de ses marchés vers des projets de plus en plus globaux et complexes. Sa capacité à diriger et réaliser de tels projets en mobilisant toutes les compétences techniques et les ressources requises sera, dans ce contexte, un avantage de plus en plus déterminant. L'accélération des synergies à l'intérieur du groupe VINCI renforcera cet atout concurrentiel.



Bonne résistance dans un environnement fluctuant

94

► Dans un contexte économique et institutionnel changeant, VINCI Immobilier a poursuivi sa stratégie sélective, axée sur les marchés les plus dynamiques.

Siège de SFR
VINCI Immobilier va réaliser le nouveau siège de SFR à Saint-Denis (Île-de-France), à proximité du Stade de France. Ce campus de quatre bâtiments, d'une surface totale de 133 000 m², pourra accueillir 8 500 postes de travail. Le projet inclut un vaste jardin étagé, de larges terrasses pour agrémenter les plateaux de bureaux et de nombreux espaces communs. Les bâtiments seront conformes au label BBC et visent les certifications HQE et BREEAM. La première tranche sera livrée fin 2013.

► VINCI Immobilier a fait progresser son chiffre d'affaires de près de 16 % à 698 millions d'euros et a maintenu un niveau satisfaisant de résultat opérationnel sur activité grâce à la qualité des opérations réalisées et au bon renouvellement des projets.

Immobilier résidentiel

► Malgré un environnement fiscal et réglementaire instable, la pierre est restée en 2011 une valeur refuge pour les ménages français. Le coût du crédit, demeuré bas, et l'effet d'aubaine lié à la réduction programmée des avantages fiscaux associés à l'investissement locatif des particuliers ont permis de maintenir un niveau élevé de réservations. Celles-ci, au nombre de 3 800 en 2011, ont été stables en quantité mais ont progressé en valeur de 17 %. L'augmentation du prix unitaire des logements réservés est liée à l'évolution du profil des clients, les propriétaires occupants étant plus nombreux que les investisseurs et les acquéreurs de résidences gérées ; l'augmentation du prix de vente unitaire par mètre carré est également un facteur de hausse des chiffres d'affaires réservés. La bonne tenue des réservations est aussi le fruit des efforts de développement engagés et desancements de nouveaux projets, qui ont permis de reconstituer l'offre à la vente. Celle-ci s'élevait à 2 896 lots à fin 2011, contre 1 715 lots un an auparavant, niveau alors particulièrement bas. Parallèlement, le nombre de lots mis en chantier s'est maintenu à un niveau satisfaisant (3 878, proche de celui de 2010).

Les efforts de VINCI Immobilier en matière de développement durable ont été récompensés lors du concours national ÉcoQuartier 2011, organisé par l'Union sociale pour l'habitat et le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. La ZAC Maria à Cannes (17 800 m²), dont VINCI Immobilier est l'aménageur et le promoteur, a été primée dans la thématique « De la qualité du projet à la vie de quartier », au titre « des opérations où une attention toute particulière a été portée, dès la conception, aux usages et pratiques des habitants ».

Immobilier d'entreprise et commercial

► Le marché de l'immobilier neuf est demeuré difficile en 2011. Les immeubles à construire en Vefa (vente en l'état futur d'achèvement) ont été délaissés par les investisseurs au profit des immeubles loués, offrant des cash-flows plus sécurisés. Le durcissement des conditions d'obtention de crédit, les interrogations suscitées par la crise des dettes souveraines et la stagnation attendue des économies européennes sont autant de facteurs qui ont pesé sur les décisions d'investissement et de location dans le secteur de l'immobilier d'entreprise et commercial.

Dans ce contexte, VINCI Immobilier s'est attaché à poursuivre sa stratégie de services auprès de grands utilisateurs dans le cadre de projets tertiaires. VINCI Immobilier a conclu ainsi la réalisation clés en main de la première tranche du futur siège de SFR (74 000 m²)

à Saint-Denis, en Île-de-France (voir ci-contre), pour un montant de 200 millions d'euros, dont les travaux seront réalisés par VINCI Construction France ; une seconde tranche (59 000 m²) fait l'objet d'un contrat d'étude, pour un lancement en 2012. Deux autres grandes opérations tertiaires, à l'étude depuis plusieurs années, n'ont pu être conclues en raison de la décision des investisseurs de suspendre leurs projets ; les phases amont d'études de ces opérations ont toutefois été finalisées dans de bonnes conditions.

VINCI Immobilier a par ailleurs vendu en l'état futur d'achèvement les commerces de l'opération Nantes Neptune (12 250 m²), face au château de Nantes, ainsi que les bureaux des opérations Boulogne B4 Kinetik (16 600 m²), en Île-de-France, et Lyon Quai Perrache (4 390 m²), auprès d'investisseurs français et étrangers.

VINCI Immobilier s'est attaché à saisir plusieurs opportunités de développement bien situées, notamment à Paris et en première couronne. Un important immeuble à restructurer a été acquis à Paris, rue de Rivoli, où 7 300 m² de commerces et de bureaux seront réalisés. VINCI Immobilier a également acquis, en partenariat avec la Caisse des Dépôts, 6 ha de friches industrielles à Saint-Denis, en vue de développer de 90 000 à 120 000 m² de bureaux et de logements dans les environs immédiats de la Cité du cinéma, projet réalisé en synergie avec VINCI Construction et VINCI Energies, qui sera livré en 2012. Enfin, VINCI Immobilier s'est assuré la maîtrise, sous forme de droits à construire, d'un foncier situé sur la ZAC Paris Rive Gauche, pour y réaliser 9 630 m² de bureaux.

Au total, VINCI Immobilier a traité 318 millions d'euros de commandes en immobilier d'entreprise et commercial en 2011, en application de sa stratégie orientée vers les grandes opérations tertiaires auprès de grands comptes ou d'investisseurs reconnus.

Services immobiliers

► Après avoir achevé en 2010 la réorganisation de son activité autour de ses deux grandes clientèles : entreprises et grands comptes d'une part, particuliers d'autre part, VINCI Immobilier Services a initié en 2011 son développement en province, en créant une agence à Lyon à la faveur d'un appel d'offres remporté pour la gestion d'un portefeuille de 1 200 logements et 73 000 m² de bureaux pour le compte de deux investisseurs institutionnels de premier plan. ■

Perspectives

Dans le secteur résidentiel, le lancement en travaux d'importantes opérations de logements dans les grandes agglomérations contribuera à soutenir l'activité en 2012. Les promesses de vente signées en 2011 permettront à VINCI Immobilier de proposer au marché une offre de qualité, bien répartie sur des emplacements choisis au cœur des grands

bassins de population. Cette stratégie qualitative, ciblant les marchés les plus dynamiques, vise à conforter la résilience de VINCI Immobilier dans un environnement volatil. La capacité de VINCI Immobilier à réaliser des opérations complexes et multiproduits en centre-ville lui permettra également de valoriser ses positions auprès des collectivités et des aménageurs. Dans l'immobilier d'entreprise et commercial, VINCI Immobilier poursuivra sa stratégie d'opérateur axée sur les grands comptes tout en recherchant de nouvelles opportunités foncières de qualité.



Informations générales & éléments financiers

98 Rapport de gestion du Conseil d'administration

159 — Rapport d'examen des commissaires aux comptes

161 Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

176 — Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la Société

177 Rapport du vice-président administrateur référent du Conseil d'administration

178 Comptes consolidés

180 — États financiers consolidés

185 — Annexe aux comptes consolidés

261 — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

262 Comptes sociaux

263 — Comptes sociaux

266 — Annexe aux comptes sociaux

280 — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

281 Responsables du document de référence**282 Table de concordance du document de référence**

Sommaire

A.	Rapport sur les comptes de l'exercice	99
	1. Comptes consolidés	99
	2. Comptes sociaux	106
	3. Dividendes	106
B.	Événements postérieurs à la clôture, tendances et perspectives	106
	1. Événements significatifs postérieurs à la clôture	106
	2. Informations sur les tendances	107
	3. Marchés du Groupe : saisonnalité de l'activité	107
C.	Facteurs de risques	108
	1. Risques opérationnels	108
	2. Risques financiers	111
	3. Risques juridiques	112
	4. Risques environnementaux, industriels et technologiques	112
	5. Couverture des risques par les assurances	113
D.	Mandataires sociaux et dirigeants	115
	1. Mandats et fonctions des mandataires sociaux	115
	2. Actions détenues par les mandataires sociaux	118
	3. Rémunérations et intérêts des mandataires sociaux	119
	4. Options et actions de performance	121
E.	Données sociales et environnementales	125
	1. Responsabilité sociale	126
	2. Environnement	136
	3. Responsabilité sociétale	144
	4. Note méthodologique du reporting social et environnemental	149
F.	Renseignements généraux sur la Société et son capital	151
	1. Identité de la Société	151
	2. Relations entre la société et ses filiales	152
	3. Renseignements sur le capital de VINCI	153
	4. Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	156
	5. Autres informations sur la Société faisant parti intégrante du « Rapport de gestion »	157

Rapport d'examen des commissaires aux comptes :

- de certains indicateurs environnementaux et sociaux

A. Rapport sur les comptes de l'exercice

1. Comptes consolidés

VINCI a réalisé en 2011 une performance remarquable, marquée par une solide croissance du chiffre d'affaires et des résultats.

Le chiffre d'affaires consolidé 2011 de VINCI s'établit à près de 37 milliards d'euros, en progression d'environ 11 %, conséquence d'une croissance organique soutenue (+ 6,4 %), particulièrement dans les métiers du contracting, et de l'impact en année pleine des acquisitions réalisées en 2010, principalement Cegelec. Le chiffre d'affaires de la branche concessions progresse de 3,9 %, grâce à l'évolution positive des recettes de VINCI Autoroutes, malgré un tassement du trafic, et de VINCI Airports, qui intègre la concession des aéroports du Grand Ouest. Plus de 36 % du chiffre d'affaires total a été réalisé hors de France en 2011 (42 % dans le contracting).

La capacité d'autofinancement (CAFICE/Ebitda) progresse de 6,2 %, à près de 5,4 milliards d'euros. Elle représente 14,5 % du chiffre d'affaires. Le taux de CAFICE/chiffre d'affaires de VINCI Autoroutes s'est amélioré, passant de 68,8 % en 2010 à 69,4 % en 2011.

Le résultat opérationnel sur activité (ROPA) est en hausse de 6,6 %. Il s'établit à près de 3,7 milliards d'euros et représente 9,9 % du chiffre d'affaires (10,3 % en 2010). Dans le contracting, le taux de marge ROPA/chiffre d'affaires s'établit à 4,6 % en 2011, contre 4,5 % en 2010.

Le résultat net part du Groupe progresse de 7,2 %, à 1 904 millions d'euros. Il représente 5,2 % du chiffre d'affaires.

L'endettement financier net s'élève à 12,6 milliards d'euros au 31 décembre 2011, en diminution de 470 millions d'euros sur 12 mois. Le cash-flow opérationnel, en hausse de 17 %, a permis de couvrir les investissements de VINCI Autoroutes, les dividendes payés et les rachats d'actions effectués dans l'exercice.

Par ailleurs, VINCI a réalisé avec succès plusieurs opérations financières significatives :

- bouclage des financements de projets pour les nouvelles concessions pour plus de 3,9 milliards d'euros, dont celui de la ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux (LGV SEA) pour 3,1 milliards d'euros ;
- renouvellement de lignes de crédit bancaires corporate à moyen terme pour 4,5 milliards d'euros ;
- placements obligataires pour près de 1,7 milliard d'euros.

Ces opérations traduisent la confiance des prêteurs dans la qualité du crédit du Groupe, dont la notation « investment grade » a été confirmée par Standard & Poor's (BBB+) et Moody's (Baa1). VINCI aborde ainsi 2012 avec une situation financière renforcée et des ressources financières sécurisées pour faire face à ses besoins futurs en matière de refinancement ou de développement.

Enfin, l'année 2011 a été marquée par une bonne dynamique commerciale. Les prises de commandes des pôles du contracting ont atteint un niveau record tant en France qu'à l'international. Dans les concessions, outre le démarrage de l'exploitation de nouveaux contrats dans l'aéroportuaire ou les infrastructures routières (aéroport de Nantes-Atlantique, 2^e section du Duplex A86), de nouveaux projets ont été remportés, comme l'autoroute A9 en Allemagne ou les stades de Nice et de Bordeaux. Ces succès attestent de la pertinence du modèle intégré concessionnaire-constructeur de VINCI.

Au 31 décembre 2011, le carnet de commandes du contracting s'établit à 30,6 milliards d'euros, son plus haut niveau historique. Il est en hausse de 18 % sur 12 mois.

1.1 Faits marquants de la période

1.1.1 Nouveaux contrats/Principales acquisitions

Ligne à grande vitesse entre Tours et Bordeaux (LGV SEA)

Le 16 juin 2011, le contrat de concession pour la future ligne à grande vitesse Sud-Europe Atlantique (LGV SEA) entre Tours et Bordeaux a été signé entre la société concessionnaire LISEA et Réseau ferré de France (RFF). L'entrée en vigueur du contrat a été confirmée le 30 juin 2011 par la publication du décret correspondant au *Journal officiel*.

Le contrat, d'une durée de 50 ans, représente un investissement total de 7,8 milliards d'euros. Il porte sur le financement, la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance de la LGV Tours-Bordeaux, longue de 302 km avec 38 km de raccordements.

Les actionnaires de la société concessionnaire LISEA sont VINCI Concessions et VINCI SA (33,4 %), CDC Infrastructure (groupe Caisse des dépôts ; 25,4 %), Sojas (structure d'investissement dédiée détenue par le fonds d'infrastructure Meridiam ; 22 %), ainsi que des fonds d'investissement « infrastructure » gérés et conseillés par AXA Private Equity (19,2 %).

La conception et les travaux, sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire LISEA, ont été confiés au groupement d'entreprises COSEA, piloté par VINCI Construction et également composé d'Eurovia et de VINCI Energies, associés à BEC, NGE, TSO, Ineo, Inexia, Arcadis et Egis Rail. Le coût de construction total de l'infrastructure est de 6,2 milliards d'euros, dont 4,2 milliards d'euros à réaliser par les entreprises du groupe VINCI. La durée contractuelle de réalisation des travaux est de 73 mois.

L'exploitation et la maintenance de la ligne seront assurées par la société MESEA, détenue par VINCI Concessions (70 %) et Inexia (30 %).

La société concessionnaire LISEA sera rémunérée par les redevances liées au trafic versées par les compagnies ferroviaires opérant les trains aptes à la grande vitesse et utilisant la nouvelle infrastructure.

Acquisitions/Cessions

VINCI n'a pas réalisé d'acquisitions ni de cessions significatives au cours de l'exercice 2011.

Autres acquisitions réalisées par VINCI SA

Les autres prises de participation et de contrôle réalisées par VINCI SA sont mentionnées dans l'« Annexe aux comptes sociaux », page 266.

1.1.2 Opérations de financement**Obtention de financements à long terme de projets d'infrastructures en concession**

VINCI a conclu au cours de l'année 2011 des financements de projets à long terme pour un montant total de plus de 3,9 milliards d'euros, dont 3,1 milliards d'euros concernent le contrat de concession de la ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux.

Le financement de projet mis en place par LISEA comprend 1,7 milliard d'euros de dette bancaire, 0,8 milliard d'euros apportés par les fonds d'épargne gérés par la Caisse des dépôts et 0,6 milliard d'euros de crédit de la Banque européenne d'investissement. Ce financement bénéficiera pour partie de garanties de l'État et de Réseau ferré de France (RFF).

Les autres contrats de financement de projets, sans recours contre les actionnaires, conclus dans l'exercice concernent le « A-Modell » de l'A9 en Allemagne (120 millions d'euros à 19,5 ans), le stade de Bordeaux (114 millions d'euros pour une durée maximale de 32 ans), le stade de Nice (113 millions d'euros à 30 ans) et le projet du réseau de transport express de Nottingham au Royaume-Uni (plus de 400 millions de livres sterling).

Renouvellement des lignes de crédit bancaire à moyen terme par VINCI et Cofiroute

En juin, VINCI a signé, auprès de 23 banques, une ligne de crédit syndiqué multidevises de 4 milliards d'euros, d'une durée de cinq ans et assortie de deux options d'extension d'un an. Destinée à financer les besoins généraux du Groupe, cette facilité s'est substituée à plusieurs lignes de crédit existantes non tirées, venant à échéance en 2012 pour un montant total de 3 685 millions d'euros.

De son côté, Cofiroute a signé fin février avec un pool bancaire une ligne de crédit à cinq ans de 500 millions d'euros, visant à partiellement renouveler la ligne précédente, de 1 milliard d'euros, qui venait à échéance en octobre 2011.

Refinancement de la dette d'ASF

ASF (Autoroutes du Sud de la France) a réalisé, en 2011, plusieurs opérations destinées à refinancer sa dette existante et lui permettant d'en allonger la maturité moyenne :

- en juillet, ASF a obtenu un prêt bancaire à terme à sept ans de 100 millions d'euros ;
- en septembre, dans le cadre de son programme EMTN, ASF a émis un emprunt obligataire à sept ans de 500 millions d'euros, assorti d'un coupon de 4,0 % ;
- en octobre, ASF a conclu un placement privé d'une durée de 21 ans de 15 milliards de yen (équivalant à 144 millions d'euros).

Émissions obligataires de VINCI SA dans le cadre d'un programme EMTN

En juin 2011, VINCI SA a déposé à la Bourse du Luxembourg un programme EMTN, documentation-cadre permettant d'émettre des emprunts obligataires dans un délai très court, au gré des opportunités de marchés. L'enveloppe du programme, d'un montant de 3 milliards d'euros, correspond au montant des refinancements susceptibles d'être réalisés par VINCI au cours des deux prochaines années.

Dans ce cadre, VINCI SA a réalisé, en 2011 et début 2012, plusieurs opérations en vue de préparer le refinancement des échéances de dettes prévues au quatrième trimestre 2012 et en 2013 :

- en novembre, une émission obligataire à cinq ans de 200 millions de francs suisses, portée à 300 millions de francs suisses en janvier 2012 ;
- en décembre, une émission obligataire à échéance février 2017 de 750 millions d'euros, assortie d'un coupon de 4,125 % ; cette dernière a été portée à 1 milliard d'euros en janvier 2012.

Par ailleurs, deux placements privés, à cinq et sept ans, pour un montant total de 175 millions d'euros, ont été conclus en janvier 2012.

Ces financements ont permis le remboursement partiel anticipé à hauteur de 1 milliard d'euros fin 2011 du crédit d'acquisition d'ASF (1 750 millions d'euros au 31 décembre 2010), puis finalement de le rembourser intégralement fin janvier 2012.

1.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé 2011 de VINCI s'élève à près de 37 milliards d'euros, en hausse de 10,7 % par rapport à 2010. Cette évolution traduit une croissance organique robuste (+ 6,4 %) et les effets positifs de la croissance externe (+ 4,4 %), avec l'intégration en année pleine de Cegelec, Faceo et Tarmac.

Le chiffre d'affaires des concessions est en progression de 3,9 % (+ 4,1 % à structure comparable), à 5,3 milliards d'euros, intégrant une croissance du chiffre d'affaires de VINCI Autoroutes de 3,5 %.

Le chiffre d'affaires des pôles du contracting (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction) s'établit à 31,5 milliards d'euros, en augmentation de 11,9 % à structure réelle (+ 6,7 % à structure comparable).

En France, le chiffre d'affaires s'élève à 23,6 milliards d'euros, en hausse de 12,6 % (+ 8,7 % à périmètre constant). Le chiffre d'affaires des concessions augmente de 4,3 %, celui du contracting de 15,2 %.

À l'international, le chiffre d'affaires s'établit à 13,4 milliards d'euros, en progression de 7,5 % (+ 2,7 % à périmètre et change constants). La part du chiffre d'affaires réalisée hors de France est de 36 % (42 % dans le contracting).

CONCESSIONS : 5 297 millions d'euros (+ 3,9 % à structure réelle ; + 4,1 % à structure comparable)

VINCI Autoroutes (ASF, Escota, Cofiroute et Arcour) : le chiffre d'affaires de VINCI Autoroutes progresse de 3,5 %, à 4 409 millions d'euros. Les recettes de péage sont en augmentation de 3,6 %, traduisant une hausse du trafic à réseau stable de + 0,6 % (véhicules légers : + 0,6 % ; poids lourds : + 0,1 %), l'impact de l'ouverture de l'intégralité du Duplex A86 (+ 0,5 %) et les effets tarifaires.

Le pôle **VINCI Concessions** réalise un chiffre d'affaires de 888 millions d'euros, en progression de 5,9 % (+ 7,3 % à structure comparable), grâce, d'une part, à la forte croissance de VINCI Airports (+ 65 % – exploitation de l'aéroport de Nantes-Atlantique depuis le 1^{er} janvier 2011 ; trafic dynamique de Cambodian Airports) et, d'autre part, à la bonne tenue des activités de VINCI Park, à 599 millions d'euros (+ 1,9 % à structure comparable, dont + 1,5 % en France et + 3,0 % à l'international).

CONTRACTING : 31 495 millions d'euros (+ 11,9 % à structure réelle ; + 6,7 % à structure comparable)

VINCI Energies : 8 666 millions d'euros (+ 22,0 % à structure réelle ; + 5,5 % à structure comparable)

En France, le chiffre d'affaires 2011 s'établit à 5 507 millions d'euros (+ 24,1 % à structure réelle ; + 8,1 % à périmètre constant). La croissance a été particulièrement soutenue dans le secteur industriel, et surtout dans le secteur des infrastructures de production et de transport d'énergie – notamment le photovoltaïque – et de télécommunications. Le chiffre d'affaires de VINCI Facilities progresse, quant à lui, de 5,5 %.

À l'international, le chiffre d'affaires s'élève à 3 160 millions d'euros (+ 18,6 % à structure réelle ; + 1,1 % à structure comparable). La situation a été contrastée selon les pays : les bonnes performances de VINCI Energies en Allemagne, au Benelux et en Europe centrale, et de Cegelec dans les grands travaux et au Maroc ont partiellement compensé les baisses d'activité de l'Espagne et celles liées à une plus grande sélectivité dans la prise d'affaires et aux réorganisations engagées chez Cegelec, notamment en Belgique et en Allemagne.

Eurovia : 8 722 millions d'euros (+ 10,0 % à structure réelle ; + 7,7 % à structure comparable)

En France, le chiffre d'affaires 2011 s'établit à 5 098 millions d'euros, en hausse de 11,6 % à structure réelle (+ 10,4 % à périmètre constant). Le pôle a bénéficié de conditions climatiques clémentes jusqu'à fin décembre et d'une base de comparaison favorable. L'activité est restée globalement atone sur les marchés routiers traditionnels, mais soutenue dans les transports urbains et les infrastructures ferroviaires.

À l'international, le chiffre d'affaires s'élève à 3 624 millions d'euros (+ 7,8 % à structure réelle ; + 4,1 % à structure comparable). Les évolutions ont été différenciées selon les pays : forte croissance en Pologne, en Allemagne, au Chili et en Slovaquie ; contraction en République tchèque, aux États-Unis et au Royaume-Uni.

VINCI Construction : 14 107 millions d'euros (+ 7,5 % à structure réelle ; + 6,9 % à structure comparable)

En France, le chiffre d'affaires s'établit à 7 729 millions d'euros (+ 12,0 % à structure réelle ; + 11,1 % à périmètre constant). L'activité a été particulièrement soutenue dans les segments du bâtiment résidentiel et du non-résidentiel privé, et s'est améliorée dans le génie civil et les travaux de terrassement. Cette évolution traduit la bonne orientation du marché français depuis le deuxième semestre 2010.

À l'international, le chiffre d'affaires ressort à 6 378 millions d'euros (+ 2,6 % à structure réelle ; + 2,3 % à structure comparable). Les situations par entreprise sont contrastées. Soletanche Freyssinet, Sogea-Satom et VINCI plc au Royaume-Uni affichent de solides croissances. Entrepouse Contracting, après une année 2010 exceptionnelle, a dû faire face, d'une part, à de mauvaises conditions climatiques en Papouasie-Nouvelle-Guinée, limitant l'avancement de son chantier phare de pose d'un pipeline, et, d'autre part, aux perturbations occasionnées par les événements survenus en Afrique du Nord. Ces derniers, couplés à la baisse de l'activité en Grèce, expliquent le léger recul du chiffre d'affaires de VINCI Construction Grands Projets.

VINCI Immobilier : le chiffre d'affaires est en hausse de 15,7 %, à 698 millions d'euros. L'activité est restée soutenue dans l'immobilier résidentiel (+ 8,9 %) avec près de 3 900 lots lancés en travaux en 2011 ; l'immobilier de bureaux a bénéficié du redémarrage d'opérations importantes en Île-de-France.

Chiffre d'affaires par pôle

(en millions d'euros)	2011	2010	Variation 2011/2010	
			Réelle	Comparable
Concessions	5 297	5 097	+ 3,9 %	+ 4,1 %
VINCI Autoroutes	4 409	4 259	+ 3,5 %	+ 3,5 %
VINCI Concessions	888	838	+ 5,9 %	+ 7,3 %
Contracting	31 495	28 150	+ 11,9 %	+ 6,7 %
VINCI Energies	8 666	7 102	+ 22,0 %	+ 5,5 %
Eurovia	8 722	7 930	+ 10,0 %	+ 7,7 %
VINCI Construction	14 107	13 118	+ 7,5 %	+ 6,9 %
VINCI Immobilier	698	603	+ 15,7 %	+ 15,7 %
Éliminations intra-groupe	(534)	(475)		
Chiffre d'affaires (*)	36 956	33 376	+ 10,7 %	+ 6,4 %
CA travaux des filiales concessionnaires	1 081	913	+ 18,4 %	+ 18,4 %
Éliminations intra-groupe	(390)	(286)		
CA travaux des filiales concessionnaires – hors activité Groupe	690	627	+ 10,1 %	+ 10,2 %
Chiffre d'affaires consolidé total	37 646	34 003	+ 10,7 %	+ 6,5 %

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises extérieures au Groupe (en application de l'IFRIC 12).

Chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'euros)	Variation 2011/2010				
	2011	% du total	2010	Réelle	À taux de change constant
France	23 562	63,8 %	20 922	+ 12,6 %	+ 12,6 %
Europe centrale et orientale	2 490	6,7 %	2 283	+ 9,0 %	+ 8,9 %
Royaume-Uni	2 071	5,6 %	1 864	+ 11,1 %	+ 12,3 %
Allemagne	2 101	5,7 %	1 844	+ 13,9 %	+ 13,9 %
Belgique	1 131	3,1 %	1 023	+ 10,5 %	+ 10,5 %
Autres pays d'Europe	1 519	4,1 %	1 534	(1,0 %)	(3,3 %)
Europe hors France	9 310	25,2 %	8 548	+ 8,9 %	+ 8,7 %
Amériques	1 284	3,5 %	1 297	(1,0 %)	+ 1,4 %
Afrique	1 710	4,6 %	1 698	+ 0,7 %	+ 1,3 %
Moyen-Orient et reste du monde	1 090	2,9 %	911	+ 19,7 %	+ 20,6 %
International hors Europe	4 084	11,1 %	3 906	+ 4,6 %	+ 5,8 %
Chiffre d'affaires (*)	36 956	100,0 %	33 376	+ 10,7 %	+ 10,8 %

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises extérieures au Groupe (en application de l'IFRIC 12).

1.3 Résultat opérationnel sur activité/Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel sur activité (ROPA) de l'exercice 2011 ressort à 3 660 millions d'euros, en hausse de 6,6 % par rapport à celui de l'année 2010 (3 434 millions d'euros).

Le taux de marge ROPA/chiffre d'affaires s'établit à 9,9 % du chiffre d'affaires, contre 10,3 % en 2010. Cette évolution résulte principalement de l'augmentation du poids de la branche contracting dans le total (« effet mix »).

Résultat opérationnel sur activité/Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	2011	% CA (*)	2010	% CA (*)	Variation 2011/2010
Concessions	2 149	40,6 %	2 093	41,1 %	+ 2,6 %
VINCI Autoroutes	2 018	45,8 %	1 923	45,1 %	+ 5,0 %
VINCI Concessions	130	14,7 %	171	20,4 %	(23,5 %)
dont VINCI Park	107	17,9 %	111	18,6 %	(3,2 %)
Contracting	1 435	4,6 %	1 257	4,5 %	+ 14,2 %
VINCI Energies	483	5,6 %	387	5,4 %	+ 24,8 %
Eurovia	322	3,7 %	285	3,6 %	+ 12,9 %
VINCI Construction	630	4,5 %	584	4,5 %	+ 7,9 %
VINCI Immobilier	54	7,8 %	76	12,6 %	(28,8 %)
Holdings	22		8		
Résultat opérationnel sur activité (ROPA) (**)	3 660	9,9 %	3 434	10,3 %	+ 6,6 %
Païement en actions (IFRS 2)	(101)		(71)		
Dépréciations de goodwill	(8)		(2)		
Résultats des sociétés mises en équivalence	50		68		
Résultat opérationnel	3 601	9,7 %	3 429	10,3 %	+ 5,0 %

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises extérieures au Groupe (en application de l'IFRIC 12).

(**) Le ROPA se définit comme le résultat opérationnel avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), des dépréciations de goodwill et de la quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence.

Le ROPA des concessions s'établit à 2 149 millions d'euros (40,6 % du chiffre d'affaires), contre 2 093 millions d'euros en 2010 (41,1 % du chiffre d'affaires). Cette hausse de 2,6 % provient principalement de l'amélioration du ROPA de VINCI Autoroutes, conséquence de la progression des recettes de péage et de la maîtrise des charges d'exploitation.

Le ROPA de VINCI Concessions, quant à lui, s'établit à 130 millions d'euros, contre 171 millions d'euros en 2010. Des provisions pour dépréciation exceptionnelles de certains actifs en concession ont été constatées pour environ 46 millions d'euros.

La branche contracting enregistre une hausse de son ROPA de 14,2 %, à 1 435 millions d'euros (1 257 millions d'euros en 2010), et une amélioration de son taux de ROPA/chiffre d'affaires qui s'établit à 4,6 % (4,5 % en 2010).

Le ROPA de VINCI Energies est en hausse de 24,8 %, à 483 millions d'euros (387 millions d'euros en 2010). Il intègre une forte amélioration de la contribution de Cegelec. Le taux de ROPA/chiffre d'affaires, de haut niveau, s'établit à 5,6 %, en amélioration par rapport à 2010 (5,4 %).

Le ROPA d'Eurovia s'établit à 322 millions d'euros, en hausse de 12,9 % par rapport à 2010 (285 millions d'euros). Après un léger recul en 2010, le taux de ROPA/chiffre d'affaires s'élève à 3,7 % en 2011 (3,6 % en 2010).

Le ROPA de VINCI Construction s'établit à 630 millions d'euros, en hausse de près de 8 % par rapport à 2010 (584 millions d'euros). Les taux de ROPA/chiffre d'affaires – globalement 4,5 % en 2011 et en 2010 – se sont améliorés ou stabilisés à haut niveau dans la plupart des divisions, tant en France qu'à l'international.

Le ROPA de VINCI Immobilier ressort à 54 millions d'euros, soit 7,8 % du chiffre d'affaires.

Enfin, il est rappelé que la prime de partage des profits instaurée en 2011 a représenté une charge de près de 34 millions d'euros pour le Groupe.

Le résultat opérationnel, après prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), des dépréciations de goodwill et de la quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence, s'élève à 3 601 millions d'euros en 2011, soit 9,7 % du chiffre d'affaires. Il progresse de 5,0 % par rapport à celui de 2010 (3 429 millions d'euros ; 10,3 % du chiffre d'affaires).

La charge sur paiements en actions, qui traduit les avantages consentis aux salariés au titre des plans d'actions de performance, de stock-options et du plan d'épargne Groupe, s'élève à - 101 millions d'euros (- 71 millions d'euros en 2010).

Les dépréciations de survaleurs de la période s'élèvent à - 8 millions d'euros (- 2 millions d'euros en 2010).

La part du Groupe dans le résultat des sociétés mises en équivalence ressort à + 50 millions d'euros (contre + 68 millions d'euros en 2010).

1.4 Résultat net

Le résultat net consolidé part du Groupe de l'exercice 2011 s'élève à 1 904 millions d'euros, en progression de 7,2 % par rapport à celui de 2010 (1 776 millions d'euros). Il représente 5,2 % du chiffre d'affaires.

Le résultat net par action (après prise en compte des instruments dilutifs) s'établit à 3,48 euros, en progression de 5,4 % (3,30 euros par action en 2010).

Par pôle, les évolutions traduisent les tendances constatées pour le résultat opérationnel sur activité (voir supra).

Résultat net part du Groupe par pôle

(en millions d'euros)	2011	2010 (*)	Variation 2011/2010
Concessions	852	848	+ 0,5 %
VINCI Autoroutes	820	809	+ 1,4 %
VINCI Concessions	32	39	(17,8 %)
Contracting	968	836	+ 15,7 %
VINCI Energies	315	242	+ 29,9 %
Eurovia	220	187	+ 17,5 %
VINCI Construction	433	407	+ 6,5 %
VNCI Immobilier	33	48	(31,6 %)
Holdings	52	44	
Total	1 904	1 776	+ 7,2 %

(*) Les données 2010 par pôle sont présentées selon la nouvelle organisation juridique du pôle VINCI Autoroutes mise en place en 2011.

Le coût de l'endettement financier net augmente de 11 millions d'euros, à - 647 millions d'euros (contre - 636 millions d'euros en 2010). Cette évolution traduit principalement une légère hausse des taux d'intérêt. Le taux moyen de la dette financière à long terme au 31 décembre 2011 reste bien maîtrisé et ressort à 3,93 % (3,71 % au 31 décembre 2010).

Les autres produits et charges financiers présentent un solde positif de 25 millions d'euros (contre un solde négatif de 45 millions d'euros en 2010, qui intégrait une provision pour risques au titre des participations dans les sociétés concessionnaires d'autoroutes en Grèce).

Ils comprennent, en 2011, les intérêts financiers intercalaires capitalisés sur les investissements en cours essentiellement chez ASF et Escota pour 61 millions d'euros (contre 77 millions d'euros en 2010) et l'incidence négative du coût de l'actualisation des engagements de retraite et des provisions pour remise en état des actifs incorporels concédés pour - 47 millions d'euros (contre - 74 millions d'euros en 2010). Les plus-values de cession de titres ont représenté un montant de + 3 millions d'euros (+ 6 millions d'euros en 2010). Enfin, les dividendes reçus des sociétés non consolidées se sont élevés à 16 millions d'euros en 2011 (14 millions d'euros en 2010).

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à 984 millions d'euros, en augmentation de 136 millions d'euros par rapport à 2010 (847 millions d'euros). Le taux effectif ressort à 33,6 % en 2011 (31,6 % en 2010). Cette évolution intègre l'impact de la contribution exceptionnelle de 5 %, applicable en 2011 et 2012, sur l'impôt dû par les sociétés françaises.

Les intérêts minoritaires (- 92 millions d'euros, contre - 125 millions d'euros en 2010) représentent essentiellement les parts non détenues par le Groupe dans les résultats de Cofiroute et de CFE.

1.5 Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt (CAFICE/Ebitda) progresse de 6,2 % en 2011, pour s'établir à 5 366 millions d'euros (5 052 millions d'euros en 2010). Elle représente 14,5 % du chiffre d'affaires de la période.

La branche concessions, premier contributeur du Groupe (63 % du total), voit sa CAFICE augmenter de 5,3 %, à 3 366 millions d'euros, soit 63,6 % du chiffre d'affaires (contre 3 197 millions d'euros et 62,7 % du chiffre d'affaires en 2010).

La CAFICE de VINCI Autoroutes est en hausse de 4,4 %, à 3 058 millions d'euros (contre 2 929 millions d'euros en 2010) ; le taux de CAFICE/chiffre d'affaires s'améliore ainsi pour représenter 69,4 % du chiffre d'affaires (68,8 % en 2010).

La CAFICE de la branche contracting progresse de 6,4 %, à 1 880 millions d'euros (1 766 millions d'euros en 2010). Le taux de CAFICE/chiffre d'affaires s'établit pour les trois pôles à 6,0 % (6,3 % du chiffre d'affaires en 2010).

Capacité d'autofinancement (Ebitda) par pôle

(en millions d'euros)	2011	% CA (*)	2010	% CA (*)	Variation 2011/2010
Concessions	3 366	63,6 %	3 197	62,7 %	+ 5,3 %
VINCI Autoroutes	3 058	69,4 %	2 929	68,8 %	+ 4,4 %
VINCI Concessions	308	34,7 %	268	31,9 %	+ 15,0 %
dont VINCI Park	201	33,5 %	177	29,8 %	+ 13,2 %
Contracting	1 880	6,0 %	1 766	6,3 %	+ 6,4 %
VINCI Energies	508	5,9 %	416	5,9 %	+ 22,2 %
Eurovia	524	6,0 %	470	5,9 %	+ 11,4 %
VINCI Construction	848	6,0 %	880	6,7 %	(3,7 %)
VINCI Immobilier	55	7,9 %	72	11,9 %	(23,4 %)
Holdings	65		17		
Total	5 366	14,5 %	5 052	15,1 %	+ 6,2 %

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises extérieures au Groupe (en application de l'IFRIC 12).

1.6 Autres flux de trésorerie

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité et des provisions courantes, en nette amélioration au deuxième semestre, a généré un flux de trésorerie positif de 93 millions d'euros en 2011, contre une variation négative de 78 millions d'euros en 2010. Cette évolution traduit principalement l'amélioration du besoin en fonds de roulement de VINCI Construction grâce notamment aux avances reçues pour le démarrage du projet SEA.

Les intérêts financiers payés s'élèvent à 643 millions d'euros en 2011, en baisse de 50 millions d'euros par rapport à 2010 (693 millions d'euros en 2010). Les impôts payés diminuent de 14 millions d'euros (936 millions d'euros, contre 950 millions d'euros en 2010).

Les flux de trésorerie liés à l'activité^(*) ressortent ainsi à 3 938 millions d'euros, en augmentation de 552 millions d'euros par rapport à 2010 (3 385 millions d'euros).

Après prise en compte des investissements opérationnels pour un montant, net de cessions, de 668 millions d'euros, en hausse de 12 % par rapport à 2010 (595 millions d'euros), le cash-flow opérationnel^(**) s'établit à 3 270 millions d'euros (2 790 millions d'euros en 2010).

Les investissements de développement dans les concessions se sont élevés à 1 135 millions d'euros (871 millions d'euros en 2010). Ils comprennent 1 017 millions d'euros investis par VINCI Autoroutes en France dans le cadre principalement des contrats de plan et du Paquet vert autoroutier (contre 759 millions d'euros en 2010, nets de la subvention du Duplex A86). En particulier, les investissements réalisés par le groupe ASF ont sensiblement augmenté, passant de 655 millions d'euros en 2010 à 841 millions d'euros en 2011 (dont 364 millions d'euros au titre de la construction de la section Lyon-Balagny).

Le cash-flow libre, avant investissements financiers, s'élève ainsi à 2 134 millions d'euros (contre 1 919 millions d'euros en 2010), dont 766 millions d'euros générés par les concessions et 1 130 millions d'euros générés par le contracting (respectivement 908 millions d'euros et 903 millions d'euros en 2010).

Les investissements financiers, y compris l'endettement net des sociétés acquises, représentent un montant, net de cessions, de 172 millions d'euros (2,4 milliards d'euros en 2010, comprenant l'acquisition de Cegelec pour 1,6 milliard d'euros). Les cessions de titres se sont élevées à 40 millions d'euros sur la période (30 millions d'euros en 2010).

Les dividendes versés dans l'exercice représentent 1 036 millions d'euros, dont 947 millions d'euros distribués par VINCI SA, comprenant le solde du dividende 2010 pour 619 millions d'euros, l'acompte sur dividende 2011 versé en décembre pour 297 millions d'euros, ainsi que le coupon de l'emprunt subordonné à durée de vie indéterminée, émis en 2006, pour 31 millions d'euros. Le solde correspond aux dividendes versés aux actionnaires minoritaires par certaines filiales, dont Cofiroute principalement.

Par ailleurs, afin de limiter la dilution résultant des augmentations de capital réservées (plans d'épargne Groupe, levées d'options) – qui se sont élevées à 394 millions d'euros en 2011 –, VINCI a poursuivi l'exécution de son programme de rachat d'actions en acquérant sur le marché 15,2 millions d'actions pour un montant total de 628 millions d'euros sur l'année.

L'ensemble de ces flux fait ressortir une diminution de l'endettement financier net de 470 millions d'euros sur l'ensemble de l'année 2011.

(*) Flux de trésorerie liés à l'activité : capacité d'autofinancement après intérêts financiers et impôts payés, variation du besoin en fonds de roulement et des provisions courantes et dividendes reçus des sociétés mises en équivalence.

(**) Cash-flow libre opérationnel : flux de trésorerie liés à l'activité diminués des investissements opérationnels nets (hors investissements de développement dans les immobilisations du domaine concédé).

1.7 Bilan et endettement financier net

Les actifs non courants consolidés ressortent au 31 décembre 2011 à 34,8 milliards d'euros (34,2 milliards d'euros au 31 décembre 2010). Ils sont constitués pour l'essentiel par les actifs des concessions (26,6 milliards d'euros). Après prise en compte d'un excédent de besoin en fonds de roulement, essentiellement imputable à la branche contracting, de 6,8 milliards d'euros, en augmentation de 365 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2010, les capitaux engagés consolidés s'élèvent à 28,0 milliards d'euros au 31 décembre 2011 ; ils sont globalement stables par rapport à fin 2010 (27,8 milliards d'euros).

La branche concessions représente 90 % du total des capitaux engagés du Groupe.

Les capitaux propres du Groupe s'établissent à 13,6 milliards d'euros au 31 décembre 2011, en augmentation par rapport au 31 décembre 2010 (13,0 milliards d'euros). Ils comprennent les intérêts minoritaires pour 725 millions d'euros (721 millions d'euros en 2010). Le nombre d'actions, hors actions autodétenues, s'élève à 540 255 171 au 31 décembre 2011 (541 260 041 au 31 décembre 2010).

L'endettement financier net consolidé ressort à 12,6 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Celui des concessions, y compris leurs holdings, s'établit à 18,9 milliards d'euros, contre 17,5 milliards d'euros au 31 décembre 2010. De son côté, la branche contracting affiche un excédent de trésorerie net, globalement stable sur l'exercice, à 2,9 milliards d'euros. Les holdings présentent, quant à elles, un excédent financier net de 3,4 milliards d'euros, en progression de 1,9 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2010 (1,5 milliard d'euros). Le ratio endettement financier net/fonds propres a été ramené de 1,0 fin 2010 à 0,9 au 31 décembre 2011. L'endettement financier rapporté à la CAFICE (Ebitda) s'établit à 2,3 au 31 décembre 2011, contre 2,6 fin 2010.

La liquidité du Groupe se maintient à un très haut niveau, à 12,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011, dont 6,1 milliards d'euros de trésorerie nette gérée et 6,7 milliards d'euros de lignes de crédit bancaires confirmées non utilisées, incluant les nouvelles facilités de crédit signées par Cofiroute en février, puis par VINCI en juin, pour un total de 4,5 milliards d'euros à échéance 2016 (voir note 1.1 « Faits marquants de la période »).

Excédent (endettement) financier net

(en millions d'euros)	31/12/2011	EFN/CAFICE	31/12/2010 (*)	EFN/CAFICE	Variation 2011/2010
Concessions	(18 895)	x 5,6	(17 510)	x 5,5	(1 385)
VINCI Autoroutes	(17 157)	x 5,6	(15 876)	x 5,4	(1 281)
VINCI Concessions	(1 738)	x 5,6	(1 634)	x 6,1	(105)
Contracting	2 914		2 955		(41)
VINCI Energies	531		606		(76)
Eurovia	90		204		(114)
VINCI Construction	2 293		2 145		149
Holdings et divers	3 392		1 495		1 896
Total	(12 590)	x 2,3	(13 060)	x 2,6	470

(*) Les données 2010 par pôle sont présentées selon la nouvelle organisation juridique du pôle VINCI Autoroutes mise en place en 2011.

1.8 Rentabilité des capitaux investis

Définitions :

- le ROE (retour sur capitaux propres, ou Return on Equity) est le résultat net part du Groupe de l'année N rapporté aux capitaux propres (hors intérêts minoritaires) au 31/12/N-1 ;
- le NOPAT (Net Operating Profit After Tax) est le résultat opérationnel sur activité retraité de divers éléments (part des résultats des sociétés mises en équivalence et dividendes perçus), diminué d'un impôt théorique ;
- le ROCE (retour sur capitaux engagés, ou Return on Capital Employed) est le NOPAT rapporté à la moyenne des capitaux engagés, déterminés à la date d'ouverture et de clôture de l'exercice de référence.

Retour sur capitaux propres (ROE)

Le ROE ressort pour le Groupe à 15,5 % au titre de 2011, en diminution par rapport à celui de l'exercice précédent (18,1 %).

(en millions d'euros)	2011	2010
Capitaux propres au 31/12/N-1	12 304	9 811
Résultat net de l'année N	1 904	1 776
ROE	15,5 %	18,1 %

Retour sur capitaux engagés (ROCE)

Le ROCE ressort à 9,0 % en 2011, en légère progression par rapport au ROCE 2010 pro forma^(*) (8,9 %), et ce, malgré la hausse du taux effectif d'impôts.

(en millions d'euros)	2011	2010 PF	2010
Capitaux engagés au 31/12/N-1	27 766	27 581	25 005
Capitaux engagés au 31/12/N	27 999	27 766	27 766
Moyenne des capitaux engagés	27 883	27 673	26 386
Résultat opérationnel sur activité	3 660	3 465	3 434
Autres éléments (**)	66	83	83
Impôt théorique (***)	(1 229)	(1 096)	(1 059)
NOPAT	2 497	2 452	2 458
ROCE	9,0 %	8,9 %	9,3 %

(*) 2010 PF pro forma : ROCE calculé en intégrant en année pleine les acquisitions 2010 (Cegelec, Faceo et Tarmac).

(**) Part du Groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence et dividendes perçus.

(***) Sur la base du taux effectif de la période par métier.

2. Comptes sociaux

Les comptes sociaux de VINCI font apparaître un chiffre d'affaires de 12,7 millions d'euros au 31 décembre 2011, contre 9,0 millions d'euros en 2010, essentiellement constitué de prestations facturées par le holding aux filiales.

Le résultat net de la société mère s'élève à 2 997 millions d'euros en 2011, contre 1 849 millions d'euros en 2010. Il comprend les dividendes reçus des filiales du Groupe pour un montant total de 3 006 millions d'euros (1 801 millions d'euros en 2010). Les dépenses visées par l'article 39.4 du Code général des impôts se sont élevées à 64 720 euros en 2011.

Les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie et de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce sont décrites à la note C.10 de l'« Annexe aux comptes sociaux ».

3. Dividendes

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale des actionnaires d'arrêter le montant du dividende au titre de 2011 à 1,77 euro par action, soit une hausse de 6,0 % par rapport à l'exercice 2010 (1,67 euro par action).

Compte tenu de l'acompte de 0,55 euro par action payé en décembre dernier, un solde de 1,22 euro par action serait versé le 24 mai prochain. Ce solde serait payé exclusivement en numéraire. La date de détachement du coupon est fixée au 21 mai 2012.

Exercice	2008			2009			2010		
	Acompte	Solde	Total	Acompte	Solde	Total	Acompte	Solde	Total
Montant par action	0,52 €	1,10 €	1,62 €	0,52 €	1,10 €	1,62 €	0,52 €	1,15 €	1,67 €
Nombre d'actions rémunérées	474 132 982	476 192 586		502 072 342	535 315 906		545 061 260	536 193 431	
Somme globale répartie (en millions d'euros)	246,55	524,25		261,08	588,85		283,43	616,62	
Abattement fiscal applicable aux personnes physiques	40 %	40 %		40 %	40 %		40 %	40 %	

B. Événements postérieurs à la clôture, tendances et perspectives

1. Événements significatifs postérieurs à la clôture

1.1 Émissions obligataires de VINCI dans le cadre de son programme EMTN

VINCI, après un premier emprunt obligataire émis en décembre 2011 (voir note 1.1 « Faits marquants de la période »), a réalisé en janvier quatre opérations de financement à moyen et à long terme, pour un montant total de plus de 500 millions d'euros, dans le cadre de son programme EMTN. Par ailleurs, fin janvier, VINCI a remboursé intégralement le crédit d'acquisition d'ASF (750 millions d'euros au 31 décembre 2011).

1.2 Acquisitions

En janvier, Eurovia a conclu d'une part l'acquisition de NAPC, entreprise de construction routière, de terrassement et de génie civil basée à Chennai en Inde. NAPC a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires d'environ 100 millions d'euros.

D'autre part, Eurovia a signé un accord pour l'acquisition de Carmacks, groupe de sociétés basé en Alberta au Canada. Carmacks, qui intervient dans la construction ainsi que dans la maintenance au travers de contrats de longue durée d'infrastructures routières, a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de l'ordre de 200 millions de dollars canadiens (environ 150 millions d'euros).

Au travers de ces deux acquisitions, Eurovia prend position dans deux régions en plein essor économique et présentant des perspectives intéressantes en matière d'infrastructures de transport.

1.3 VINCI attributaire pressenti de l'autoroute A355 – Grand Contournement Ouest de Strasbourg

VINCI Concessions a été désigné, le 13 janvier 2012, attributaire pressenti du contrat de concession de l'autoroute A355 – Grand Contournement Ouest de Strasbourg. D'une durée de 55 ans, il porte sur la conception, le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance d'un nouveau tronçon autoroutier à péage de 24 km à 2 x 2 voies de circulation, élargissable par l'intérieur à 2 x 3 voies, contournant l'agglomération de Strasbourg au nord et à l'ouest, et reliant l'A4 et la jonction A35/A352. L'investissement total s'élève à environ 750 millions d'euros.

Le groupement concepteur-constructeur sera composé d'entreprises des trois pôles du contracting du Groupe (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction). La durée prévisionnelle des travaux est de 52 mois.

Les missions d'exploitation et de maintenance seront confiées à VINCI Autoroutes.

La rémunération du concessionnaire sera assurée par la perception de péage.

2. Informations sur les tendances

2.1 Réalisations 2011

À l'occasion de la publication en septembre 2011 de ses résultats semestriels, compte tenu de la bonne performance réalisée au premier semestre 2011, VINCI avait relevé les objectifs initialement annoncés en mars lors de la publication des résultats 2010. Ces objectifs révisés étaient les suivants :

- augmentation du chiffre d'affaires consolidé d'environ 7 %, prenant en compte une croissance des recettes des concessions autoroutières légèrement inférieure à 4 % et une hausse du chiffre d'affaires du contracting attendue entre 7 % et 8 % ;
- progression du résultat net de 5 % à 6 %, comprenant pour VINCI Autoroutes une légère amélioration du taux d'Ebitda/chiffre d'affaires, et, pour le contracting, le maintien du taux de ROPA/chiffre d'affaires au niveau atteint en 2010 ;
- légère augmentation de l'endettement financier net par rapport à son niveau de décembre 2010, compte tenu de la montée en régime des investissements dans les concessions, de la poursuite des rachats d'actions et de l'évolution du besoin en fonds de roulement, et avant prise en compte de toute nouvelle opération de croissance externe.

Ces objectifs ont été dépassés et la situation financière du Groupe a été renforcée.

2.2 Tendances 2012

Au 31 décembre 2011, le carnet de commandes des pôles du contracting (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction) s'établit à son plus haut niveau historique, à 30,6 milliards d'euros. Il est en hausse de 18 % sur 12 mois et comprend notamment le contrat de la ligne à grande vitesse entre Tours et Bordeaux pour 4,0 milliards d'euros.

Le carnet de commandes de VINCI Energies au 31 décembre 2011 ressort à 6,4 milliards d'euros, en progression de 2 % sur l'exercice. Il représente environ neuf mois d'activité moyenne du pôle. Près des deux tiers du carnet sont à réaliser en 2012.

Celui d'Eurovia s'élève à 5,8 milliards d'euros. En hausse de près de 13 % sur 12 mois, il représente huit mois d'activité moyenne du pôle. Plus de la moitié de ce carnet est à exécuter en 2012.

Enfin, le carnet de commandes au 31 décembre 2011 de VINCI Construction s'établit à 18,3 milliards d'euros. Il progresse de près de 27 % depuis le 1^{er} janvier 2011 et représente plus de 15 mois d'activité moyenne du pôle ; environ 55 % du carnet sont exécutables en 2012.

Carnet de commandes^(*)

(en milliards d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
VINCI Energies	6,4	6,3
Eurovia	5,8	5,2
VINCI Construction	18,3	14,5
Contracting	30,6	25,9

(*) Données non auditées.

À la date de publication du présent document, aucun changement significatif de la situation financière et commerciale du Groupe n'est survenu depuis le 31 décembre 2011.

3. Marchés du Groupe : saisonnalité de l'activité

Le premier semestre de l'exercice est généralement marqué, dans la plupart des métiers du Groupe, et plus particulièrement dans les travaux routiers, le génie civil et certaines concessions, par un volume d'activité inférieur à celui de la seconde partie de l'année, en raison principalement de conditions climatiques moins favorables. En 2011, la différence entre les deux semestres a représenté un écart de chiffre d'affaires de l'ordre de 13 %.

La saisonnalité de l'activité se traduit, en outre, par une consommation de la trésorerie d'exploitation au cours du premier semestre, en raison du niveau plus faible des encaissements durant cette période et du profil de dégageant du cash-flow d'exploitation, dont la plus grande partie est réalisée au deuxième semestre. Les produits et charges des activités ordinaires que le Groupe perçoit ou supporte de façon saisonnière, cyclique ou occasionnelle sont pris en compte selon des règles identiques à celles retenues pour la clôture annuelle. Les charges et produits facturés sur une base annuelle (redevances de brevets, licences, etc.) sont pris en compte sur la base d'une estimation annuelle au prorata de la période écoulée.

C. Facteurs de risques

L'organisation décentralisée de VINCI permet, selon le principe de subsidiarité qui régit le Groupe, d'identifier, d'évaluer et de traiter les risques à différents niveaux de responsabilité (filiales, pôles, holdings) selon leur degré d'importance.

Les directives générales et le dispositif de contrôle interne du Groupe permettent une remontée d'informations sur les principaux risques et leur traitement. La démarche générale ainsi que les principales procédures afférentes sont décrites dans le « Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne », page 161. Dans le cadre de ce processus, une cartographie des risques établie en 2009 par les principales entités du Groupe et mise à jour annuellement a permis de préciser les facteurs de risques les plus importants, tant au niveau de VINCI Holding que des pôles.

Les risques probables, qui incluent en particulier les éventuelles pertes à terminaison des chantiers, font l'objet de provisions (voir notes 20, 21 et 23 de l'« Annexe aux comptes consolidés »).

Les métiers de VINCI sont, de façon générale, dépendants de la conjoncture économique et, en partie, de la commande publique dont l'évolution, lorsqu'elle est négative, peut engendrer des pressions sur les volumes d'activité et sur les prix.

1. Risques opérationnels

1.1 Engagements

Les engagements, liés à la prise d'affaires ou à l'acquisition ou à la cession d'activités, constituent le risque principal auquel sont confrontées les entreprises de VINCI, dans les différents métiers du Groupe (concessions, énergies, routes, construction, immobilier).

Les risques identifiés sont pris en compte dans les études de prix dès la phase d'engagement de chaque projet. Des budgets sont ensuite préparés puis actualisés lors de la phase de réalisation des contrats.

1.1.1 Prise d'affaires

Le Groupe a mis en place une politique sélective de prise d'affaires et, pour ce faire, a instauré de longue date des procédures de contrôle. Préalablement à la prise d'engagement, les projets présentant des risques spécifiques, en particulier ceux dépassant les seuils mentionnés dans les directives générales, font l'objet d'un examen par les comités des Risques au niveau des pôles et, pour les plus significatifs, au niveau du Groupe.

Dans le contracting (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction), les entreprises du Groupe veillent à se prémunir en amont des risques identifiés sur les projets au travers des conditions et modalités de l'offre remise, relatives notamment aux engagements techniques, juridiques et financiers.

Généralement, ces risques se trouvent limités du fait de la taille modeste des contrats de travaux et de leur durée, réduite à quelques mois. Par ailleurs, la grande diversité des expertises du Groupe, de ses implantations géographiques et de ses clients (dont environ 42 % de l'activité réalisée avec des clients publics) est un facteur de répartition des risques. Ainsi, chez VINCI Construction France, environ 50 % du chiffre d'affaires est réalisé par des contrats de moins de 5 millions d'euros. VINCI Construction Grands Projets, qui réalise des ouvrages plus importants, ne représente environ que 3,6 % du chiffre d'affaires du pôle construction et moins de 1,4 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. La politique du Groupe est de privilégier les projets à forte valeur ajoutée technique, permettant la valorisation de ses savoir-faire, et cela dans des pays où l'environnement est connu ou maîtrisable. De plus, ces grands projets sont généralement réalisés dans le cadre de groupements avec des sociétés tierces, réduisant ainsi la part des risques auxquels le Groupe est exposé.

Les projets de nouveaux PPP & Concessions sont systématiquement soumis à l'examen et à l'accord du comité des Risques de VINCI. En outre, afin de limiter les engagements et les montants investis par le Groupe dans les sociétés de projet, ces projets sont généralement développés en partenariat avec des entreprises tierces et largement financés par endettement, lequel est, en règle générale, sans recours ou à recours limité contre VINCI.

1.1.2 Engagements immobiliers

L'activité de promotion immobilière du Groupe s'exerce pour l'essentiel au travers de sa filiale spécialisée VINCI Immobilier. Concentrée en région parisienne et dans les grandes métropoles régionales en France, l'activité de VINCI Immobilier a représenté en 2011 moins de 2 % du chiffre d'affaires du Groupe. Les engagements de VINCI Immobilier font l'objet d'un examen préalable systématique par le comité des Risques, puis d'un suivi régulier et d'un reporting détaillé. Dans le cadre de leurs activités de construction, certaines filiales du Groupe peuvent aussi être amenées, essentiellement en France, à participer à des opérations de promotion immobilière. Ces opérations sont systématiquement soumises à l'examen et à l'accord préalable du comité des Risques de VINCI, la politique du Groupe étant de ne lancer un nouveau projet que si les engagements liés au foncier et à la construction sont maîtrisés et si le taux de pré-commercialisation de l'opération est suffisamment élevé.

1.1.3 Acquisition et cession d'activité

Afin de limiter les risques liés à l'intégration des sociétés nouvellement acquises et de pouvoir y appliquer les principes de gestion du Groupe, la politique de VINCI en matière d'acquisition est de prendre le contrôle majoritaire du capital des cibles visées. L'essentiel des projets d'acquisition ou de cession d'activités sont soumis à l'accord du comité des Risques de VINCI et, pour les plus significatifs, à celui du Conseil d'administration après examen par le comité de la Stratégie et des Investissements (voir paragraphe 3.4.2 de la partie « Gouvernement d'entreprise » du « Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne », page 165).

1.2 Exécution des contrats

1.2.1 Risques généraux d'exécution des contrats

Dans tous les pôles du Groupe, les entreprises de VINCI sont exposées à des risques pouvant affecter la bonne exécution des contrats. Il s'agit principalement des risques suivants :

Gestion des ressources humaines

Les succès de VINCI résident dans la qualité de son modèle managérial et sa capacité à attirer, former et motiver ses collaborateurs. Les entreprises du Groupe sont donc exposées à des risques liés à la gestion des ressources humaines : départs, difficultés de recrutement et de formation dans les différentes spécialités, sécurité et santé des salariés, coûts salariaux, mouvements sociaux.

Dans ce cadre, VINCI considère la santé et la sécurité de son personnel ainsi que celles des tiers concernés par ses prestations comme une priorité majeure et a mis en place, à cet effet, une politique de prévention qui comprend en particulier des mesures en cas de pandémie.

Pour traiter les risques liés à la disponibilité et/ou l'adéquation à la fonction des personnels techniques, administratifs ou financiers, qu'ils soient d'encadrement ou d'exécution, VINCI a mis en place une gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC). Elle vise à anticiper l'évolution du plan de charge et des ressources nécessaires.

Des informations détaillées sur la démarche de responsabilité sociale de VINCI sont fournies dans le « Rapport de gestion – E. Données sociales et environnementales », page 125).

Évolution des coûts

VINCI est potentiellement exposé à la hausse des coûts, en particulier du prix de certaines matières premières ou matériaux (produits pétroliers, acier, ciment, notamment). Ces sujets sont analysés en 1.2.2 pour chaque branche d'activité, le risque sur les matières premières étant également abordé au paragraphe 2.3.

Sous-traitants, cotraitants et fournisseurs

Compte tenu de la diversité de ses activités et de son type d'organisation, qui découle du caractère essentiellement local de ses marchés, le Groupe considère qu'il n'est pas globalement dépendant d'un nombre réduit de fournisseurs, de cotraitants, ni de sous-traitants. Néanmoins, la qualité du travail et parfois la défaillance de ces partenaires de VINCI peuvent avoir un impact sur la bonne réalisation d'un projet donné.

Les entreprises de VINCI mettent le plus souvent en place une prévention en amont de ce type de risque en sélectionnant les partenaires, en assurant un suivi et éventuellement en prenant des mesures correctives en cours de projet.

Instabilité sociale ou politique/risque pays

Compte tenu du nombre important de pays où VINCI est présent, certaines activités du Groupe peuvent être ponctuellement affectées par des mouvements sociaux (grèves), diverses formes d'instabilité politique (émeutes, actes de terrorisme, conflits armés), ainsi que des actes malveillants (tels que le vandalisme ou les vols sur chantier) ou criminels (tels que des enlèvements). La direction de la Sûreté-Sécurité de VINCI met régulièrement à disposition des pôles des informations « risques pays », destinées à préparer au mieux les interventions et émet des recommandations visant à minimiser les risques. Elle peut également être amenée à effectuer des audits sur site et/ou à mettre en place des plans de sûreté qui sont régulièrement actualisés.

Dans les métiers du contracting (énergies, routes, construction), VINCI réalise près de 58 % de son chiffre d'affaires en France, au total plus de 87 % en Europe et 3 % en Amérique du Nord. Le risque pays éventuel est un des éléments du risque de la prise d'affaires. Il est analysé préalablement à l'offre (voir « Rapport du président sur les procédures de contrôle interne », page 170).

Dans le portefeuille existant de concessions de VINCI, en 2011, 94 % du chiffre d'affaires a été réalisé en France (essentiellement VINCI Autoroutes), 98 % en Europe et donc seulement 2 % hors d'Europe, dont près de la moitié en Amérique du Nord. Le risque pays pour les PPP ou concessions à l'étranger est analysé préalablement à l'offre pour de nouveaux projets et suivi pour les réalisations et exploitations en cours.

En ce qui concerne les différentes opérations immobilières de VINCI Immobilier ou de filiales de VINCI Construction (à l'exception de CFE), celles-ci sont traitées essentiellement en France.

Le risque de change, qui est un autre aspect du risque pays, est traité avec les risques financiers au paragraphe 2.3.

Événements naturels

Comme pour toute société, l'activité de VINCI peut être perturbée par des phénomènes naturels : tremblements de terre, inondations, cyclones, tempêtes, foudre ou autres conditions climatiques exceptionnelles... Ceux-ci peuvent entraîner l'interruption des activités, l'effondrement ou la destruction accidentelle d'ouvrages en construction ou en exploitation. De tels événements peuvent se traduire, pour l'entité concernée, par une baisse de chiffre d'affaires. Ils peuvent aussi entraîner une augmentation des dépenses nécessaires à l'entretien ou à la remise en état des installations. Une partie de ces dépenses peut être prise en charge par les assurances.

Généralement, les situations de crise nécessitent une gestion à laquelle VINCI s'est préparé par la mise en place d'une organisation opérationnelle adaptée.

Les actions menées ainsi que les formations concernent les dispositifs d'alerte, l'activation du dispositif de crise, la gestion et la sortie de crise. Le dispositif central est relayé au sein des sociétés de VINCI, qui ont également mis en place leur propre dispositif de gestion et de communication de crise pour gagner en réactivité si une crise survenait.

1.2.2 Risques spécifiques selon les métiers de VINCI

Les entreprises de VINCI au sein de chaque métier du Groupe sont exposées à des risques, dont la prévention, le contrôle et la gestion quotidienne constituent leur cœur de métier.

Concessions et partenariat public-privé (PPP)

La première catégorie des risques opérationnels liés aux activités de concession et PPP concerne la phase de conception-construction. Certains risques peuvent rester à la charge de l'autorité concédante (comme la mise à disposition des terrains), mais la défaillance du concédant ne peut cependant être exclue. Les risques liés à la conception-construction sont, en règle générale, transférés par les sociétés de projet titulaires du contrat de PPP aux entreprises en charge de la construction. Les risques de financement, quant à eux, restent à la charge des sociétés de projet (SPV : *Special Purpose Vehicle*) et de leurs actionnaires (voir paragraphe 2.4).

Les principaux risques liés à l'exploitation de concessions tiennent au niveau et à l'évolution du trafic ou à la fréquentation de l'ouvrage et à l'acceptabilité du péage et des tarifs par les clients-usagers, lorsque la quasi-totalité des revenus est constituée par les recettes de péage. Le trafic des concessions autoroutières est corrélé à l'activité économique, particulièrement pour le trafic poids lourds. Il peut être également affecté par le niveau de prix des carburants, notamment pour les véhicules légers.

S'agissant des risques liés à l'évolution de l'environnement législatif et réglementaire sur la durée des contrats, ils doivent être appréciés en fonction du cadre dans lequel s'exercent les relations contractuelles. Celui-ci peut ou non prévoir des mécanismes de compensation en cas de changement du cadre législatif, réglementaire ou fiscal.

Par ailleurs, les augmentations tarifaires des sociétés concessionnaires d'autoroute sont généralement liées à l'inflation. Ces sociétés sont donc exposées à une baisse du taux d'inflation.

L'image du Groupe pourrait être atteinte en cas de défaut de qualité dans les prestations fournies (entretien du réseau, dépannage des véhicules en panne, etc.).

Pour les infrastructures autoroutières, le coût de renouvellement de la couche de roulement, dont l'usure est liée à l'intensité de la circulation, est normalement couvert par des provisions constituées au titre de l'obligation contractuelle de « maintien en état de l'ouvrage concédé ». Celles-ci figurent sous cette rubrique en note 21.3 « Analyse des provisions courantes » de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 229.

Les principaux risques financiers et d'environnement législatif et réglementaire sont décrits, respectivement, aux paragraphes 2 et 3 ci-après.

Contracting (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction)

Les entreprises du Groupe sont exposées, dans l'exécution de leurs contrats de travaux, aux risques généraux cités en 1.2.1. Le poids de ceux-ci est variable d'une entité à l'autre et d'un chantier à l'autre.

L'obtention des autorisations administratives, en particulier le permis de construire, des constats de réception des ouvrages avant mise en service, s'ils font partie des obligations contractuelles, peut représenter un aléa qui est traité, projet par projet, par une planification claire des différentes étapes préalables à la construction et à la réception des ouvrages.

Comme toute entité contractante, VINCI est soumis au risque de défaillance de ses clients, en particulier de leur insolvabilité. Le suivi de la trésorerie et des éléments constitutifs du besoin en fonds de roulement fait donc l'objet d'une attention particulière.

Le délai et/ou le coût de réalisation de l'objet à construire peuvent différer de ceux estimés dans l'offre. Ils dépendent, en effet, d'un grand nombre de paramètres, dont certains sont difficiles à prévoir, tels que :

- les conditions climatiques (voir supra : événements naturels) ou
- l'évolution des coûts de la main-d'œuvre, de la sous-traitance, de matériaux ou matières premières ou de l'énergie (voir supra).

Le risque lié à l'évolution des coûts est traité par les méthodes suivantes :

- l'application de formules de révision des prix et la durée limitée de la plupart des contrats permettent de réduire le risque d'inflation des coûts unitaires sans toutefois l'éliminer ;
- par ailleurs, si VINCI supporte directement le risque lié à ses coûts de personnel propres, le risque d'évolution du coût des prestations extérieures est fréquemment transféré aux sous-traitants et fournisseurs par un engagement forfaitaire de leur part.

Il faut souligner que l'exposition au prix des matières premières est limitée. Le prix du pétrole concerne surtout Eurovia, dont les activités sont consommatrices de bitume pour la structure des chaussées, de fuel pour ses installations industrielles et de carburant pour son parc d'engins. Ce risque est traité dans les risques de marché au paragraphe 2.3. En dehors de ce sujet, la part des matières premières dans les coûts du contracting et donc la dépendance vis-à-vis des fournisseurs extérieurs de ces produits restent limitées. Il est à noter qu'Eurovia s'approvisionne en granulats à hauteur de 36 % auprès de carrières du Groupe.

Le manque de qualification du personnel (propre ou sous-traitants) peut conduire à des défauts de qualité des ouvrages. Les travaux de mise en conformité de ceux-ci peuvent alors conduire à des surcoûts et des retards de livraison. Les dispositions retenues pour le recrutement et la formation des personnels intervenant (voir 1.2.1) permettent cependant de limiter ce risque.

Pour les grands projets, la complexité technique de conception puis de réalisation d'ouvrages uniques, les sujétions liées au site (présence de réseaux enterrés, maintien de la circulation pendant les travaux, etc.), ainsi que les conditions géologiques sont des domaines où les aléas, qui peuvent être importants, font normalement l'objet d'une analyse approfondie préalablement à la remise de l'offre. Certaines activités du Groupe peuvent aussi être concernées par les risques environnementaux, industriels et technologiques décrits au paragraphe 4.

Immobilier

Les activités de promotion immobilière sont soumises à de nombreux aléas administratifs, techniques, financiers et commerciaux qui peuvent engendrer des retards de délai (voire l'abandon de certains projets), des dépassements de budget et une incertitude sur le prix de vente des ouvrages.

2. Risques financiers

2.1 Risque de contrepartie et risque de crédit

Le Groupe est exposé à un risque de contrepartie dans le cadre des contrats et instruments financiers qu'il souscrit, dans l'hypothèse où le débiteur se refuserait à honorer tout ou partie de son engagement ou serait dans l'impossibilité de le faire. Le risque de contrepartie peut se traduire par une perte de valeur ou par une perte de liquidité. Le Groupe est exposé à une perte de valeur dans le cadre du placement de ses disponibilités, de la souscription de titres de créances négociables, de valeurs mobilières de placement, de créances financières, de produits dérivés, de garanties ou cautions reçues. Il est exposé à une perte de liquidité sur les encours de lignes de crédit confirmées non utilisées.

La politique de gestion du risque de contrepartie dans le Groupe est décrite en note 23.5 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 242. VINCI est aussi exposé au risque de crédit en cas de défaillance de ses clients, comme indiqué en 1.2.2. Ce risque est décrit en note 23.5 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 242.

2.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Groupe tient aux obligations de remboursement de sa dette existante (exposées en note 22.2.1 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 233), au financement de ses besoins futurs liés notamment aux programmes d'investissement des sociétés concessionnaires (voir note 9 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 207) et aux besoins généraux du Groupe. Le détail de ces obligations et des ressources dont le Groupe dispose pour y faire face (excédents de trésorerie, lignes de crédit confirmées non utilisées...) figure en note 22 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 230. Le Groupe cherche à diversifier ses sources de financement en faisant appel aux marchés obligataires, au marché bancaire et aux organismes bancaires supranationaux, dont la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Les différentes lignes d'endettement sont détaillées en note 22 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 230. Les supports d'investissement utilisés pour la gestion des excédents de trésorerie sont essentiellement des OPCVM monétaires, des titres de créances négociables, ainsi que des dépôts bancaires. Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect de ratios et covenants financiers. Ceux-ci sont décrits en note 22.2.5 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 236.

2.3 Risques de marché (taux, change, actions, matières premières)

Du fait de son niveau d'endettement net, VINCI est exposé à l'évolution des taux d'intérêt (de la zone euro principalement) sur la partie de son endettement à taux variable, ainsi qu'à l'évolution des marges de crédit (spreads) appliquées par les prêteurs. VINCI est également exposé aux risques de change pour ses activités réalisées à l'international. Toutefois, celles-ci sont réalisées à hauteur de 76 % par des filiales opérant dans la zone euro. L'exposition de VINCI aux risques de change est donc limitée. La gestion des risques de taux et de change est exposée en notes 23.1 et 23.3 de l'« Annexe aux comptes consolidés », pages 237 et 241.

Comme indiqué en 1.2.2, le Groupe réalise une grande part de son chiffre d'affaires soit dans le cadre de contrats de courte durée, soit dans le cadre de contrats intégrant des formules de révision de prix et laissant donc le risque d'évolution des prix au client. Il faut noter que, comme l'illustrent ces formules, la part des matières premières brutes est très minoritaire dans les structures de coûts des métiers du contracting. Aussi, le risque lié à l'augmentation du coût des matières premières peut être considéré, en règle générale, comme limité.

Pour les grands contrats à prix non révisables, les risques matières premières sont analysés au cas par cas et gérés lorsque cela est possible selon des méthodes adaptées :

- négociation d'accords avec les fournisseurs visant à garantir des prix fermes sur une durée donnée ;
- accords d'avances matières ;
- et, de façon plus marginale, utilisation d'instruments dérivés de couverture sur indices matières premières (notamment lorsque le fournisseur utilise une formule de révision intégrant un index pouvant être couvert sur les marchés financiers), etc.

Le risque sur actions est décrit en note 23.2 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 240, ainsi qu'à la note C3 (actions propres) de l'« Annexe aux comptes sociaux », page 269.

2.4 Impact des partenariats public-privé (PPP) et des contrats de concession sur la situation financière du Groupe

L'impact de tels projets (PPP ou concessions) sur la situation financière du Groupe, notamment par son exposition aux risques de taux et de liquidité, est un élément pris en compte dès la préparation de l'offre. Les projets sont soumis à l'examen et à l'accord du comité des Risques du Groupe après avoir été revus par le comité des Risques des pôles concernés. Les projets sont généralement logés dans des sociétés dédiées à la réalisation du projet (SPV). Le financement de ces SPV est assuré au moyen de prêts octroyés directement à ces structures, sans recours ou à recours limité sur les actionnaires de celles-ci, adossés aux recettes ou créances à recevoir en minimisant les mises en capital. Ces dernières sont limitées, généralement entre 5 et 20 % des capitaux investis en fonction de la nature des risques encourus (trafic, pays...), du montant des financements de projet et de la part du financement assurée par l'autorité concédante. L'impact sur la liquidité du Groupe est donc relativement faible. La dette à taux variable levée par les sociétés de projet fait, en règle générale, l'objet de couvertures de taux à taux fixe pour une quote-part élevée, le plus souvent supérieure à 90 %, en conformité avec les engagements souscrits auprès des prêteurs.

3. Risques juridiques

3.1 Conformité législative et réglementaire

Compte tenu de la diversité de leurs activités et de leurs implantations géographiques, les sociétés du Groupe sont soumises à un environnement législatif et réglementaire complexe, et différent selon le lieu d'exécution des prestations et les métiers concernés.

Les sociétés du Groupe doivent notamment respecter les règles relatives :

- aux modalités de passation et d'exécution des contrats et marchés de droit public ou privé ;
- au droit de la construction (notamment les règles techniques régissant les prestations de services, de fournitures et de travaux applicables) ;
- au droit de l'environnement, au droit économique, au droit du travail, au droit de la concurrence, au droit financier et boursier.

Il est à noter que, dans le domaine des concessions, le Groupe se trouve dans une situation de dépendance à l'égard des pouvoirs publics, qui peuvent disposer, comme c'est le cas en France, du pouvoir de modifier unilatéralement ou de résilier, moyennant une indemnisation, les termes et conditions des contrats en cours d'exécution (contrats de délégation de service public, de partenariat public-privé et de concession).

Dans le cadre de leurs activités, les sociétés du Groupe sont susceptibles d'engager leur responsabilité civile contractuelle, délictuelle ou pénale, tant en France qu'à l'étranger, et ainsi de devoir en assumer les conséquences pécuniaires ou administratives. De la même manière, une mise en cause de la responsabilité pénale des dirigeants ou des collaborateurs du Groupe est possible.

Une large part des risques de non-conformité est ainsi susceptible de peser en premier lieu sur la personne des dirigeants et/ou mandataires sociaux, ainsi que sur les collaborateurs titulaires d'une délégation de responsabilité.

Afin de limiter tous ces risques, des sessions de sensibilisation et de formation sont menées régulièrement dans les pôles.

Les risques financiers afférents à la mise en jeu éventuelle de la responsabilité civile des sociétés du Groupe sont couverts par des polices d'assurance décrites à la partie 5 « Couverture des risques par les assurances » (voir infra).

Le « Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne » consacre un paragraphe à la conformité avec les lois et règlements en vigueur.

3.2 Litiges et arbitrages

Une information détaillée sur les principaux litiges et arbitrages dans lesquels le Groupe est impliqué est fournie à la note H de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 251. La méthode de provisionnement fait l'objet d'un paragraphe dans l'« Annexe aux comptes consolidés », page 194.

4. Risques environnementaux, industriels et technologiques

4.1 Risques économiques et opportunités liés au changement climatique

Chez VINCI, les risques liés au changement climatique sont regroupés en quatre catégories, chacune faisant l'objet d'une approche spécifique en termes de risques et d'opportunités économiques :

- les risques physiques tels que les dommages ou les retards sur les projets, en raison du nombre croissant d'événements climatiques ;
- les risques réglementaires découlant du renforcement des réglementations internationales, européennes et nationales pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- les risques de compétitivité générés par une éventuelle augmentation de la demande des clients pour des produits et des processus moins consommateurs d'énergies ;
- les risques d'inaction face au changement climatique.

VINCI n'est concerné par le plan national d'allocation des quotas d'émissions de gaz à effet de serre (PNAC II) qu'au titre d'une seule installation, l'usine CIFC (Eurovia) à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) pour 190 085 t. Les émissions sont validées conformément à la loi par un vérificateur agréé, au plus tard le 15 février de chaque année. Les émissions de l'usine CIFC ont été de 162 658 t de CO₂ en 2008, 121 480 t de CO₂ en 2009, 127 454 t de CO₂ en 2010 et 107 348 t de CO₂ en 2011 (comme pour les autres indicateurs environnementaux, cette donnée est évaluée sur la période décalée 1^{er} octobre N-1 au 30 septembre N, voir « Note méthodologique du reporting environnemental et social », page 149). 18 000 tonnes de CO₂ ont été vendues sur 2008, 51 000 sur 2009, 20 000 sur 2010 mais aucune tonne n'a été vendue en 2011.

4.2 Risques industriels et environnementaux

VINCI est faiblement exposé aux risques industriels et environnementaux.

Certaines activités d'Eurovia, particulièrement réglementées, présentent des caractéristiques proches de l'industrie et peuvent ainsi se trouver exposées à ces risques. Ces activités présentent des risques limités et bien identifiés.

- Usines de liants : l'utilisation ou la production de produits potentiellement dangereux pour l'environnement fait l'objet d'une surveillance permanente et d'évaluations par les responsables qualité-sécurité-environnement d'Eurovia.
- Production et application d'enrobés : la mise en place d'une cellule de veille réglementaire environnementale pour les usines d'enrobage permet aux exploitants de déployer les actions nécessaires au maintien de la conformité réglementaire. Les audits externes complémentaires, réguliers ou imprévisibles, portant notamment sur l'analyse des produits et la mesure des quantités stockées, permettent de vérifier la conformité des sites.

Depuis de nombreuses années, les conditions de mise en œuvre des enrobés sur les chantiers font l'objet d'un suivi régulier, en liaison étroite avec les administrations et les organismes de santé concernés.

- Carrières : les risques identifiés ont trait au bruit, aux vibrations et aux rejets de poussières. Des audits externes y sont réalisés chaque année par des organismes certifiés. Le contrôle des rejets de poussières, effectué dans le respect des normes par un organisme extérieur, fait l'objet d'une transmission annuelle aux Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire).

Du fait du caractère limité de ces différents risques, il n'est pas effectué de suivi particulier des coûts et investissements liés aux actions de prévention. Toutefois, les risques identifiés sont analysés au cas par cas et donnent lieu, le cas échéant, à la constitution de provisions. Au 31 décembre 2011, les provisions localisées chez Eurovia, qui concentre l'essentiel des risques dans ce domaine, représentaient un montant de 28,9 millions d'euros, dont 16,6 millions en France. Les provisions correspondantes identifiées dans les autres filiales de VINCI s'élèvent à environ 1 million d'euros.

VINCI est potentiellement exposé aux risques liés à une pollution accidentelle, notamment par la dispersion fortuite de matières dangereuses sur son réseau routier et sur ses chantiers. Sans même que la responsabilité de VINCI soit engagée, un tel événement pourrait perturber l'activité du site, pouvant nécessiter la mise en place d'un dispositif de crise (voir paragraphe 1.2.1 Risques généraux d'exécution des contrats).

4.3 Risques technologiques spécifiques

Ne disposant d'aucune installation classée figurant sur la liste prévue au paragraphe IV de l'article L. 515-8 du Code de l'environnement (« Seveso seuil haut »), les sociétés de VINCI ne sont pas directement concernées par les risques technologiques. Néanmoins, elles peuvent y être indirectement exposées dans les cas suivants :

- certaines activités du Groupe peuvent s'exercer, ponctuellement ou de façon permanente, à proximité d'installations classées à risque technologique. Les sociétés concernées respectent alors les législations en vigueur ;
- certaines activités des sociétés de VINCI Energies et de VINCI Construction (Freysinet, VINCI Construction France, Soletanche Bachy, CFE, VINCI Construction Grands Projets) sont exercées au sein d'installations classées (notamment nucléaires). Les responsables de ces installations sont soumis à des obligations et doivent prendre les dispositions nécessaires, notamment pour les évacuations de personnes.

5. Couverture des risques par les assurances

5.1 Politique d'ensemble

La politique d'assurance du groupe VINCI se définit, compte tenu de sa structure décentralisée, à plusieurs niveaux de responsabilité.

La direction Générale du Groupe fixe les orientations générales et notamment les standards applicables à toutes les filiales.

Les responsables de pôle ou de grande filiale définissent dans ce cadre, à partir d'une identification et d'une analyse des risques afférents à leurs activités (cartographie des risques), le meilleur équilibre entre, d'une part, le niveau et l'étendue des garanties disponibles sur le marché et, d'autre part, le niveau de coût (primes et charges de sinistres conservées) permettant aux entités opérationnelles de rester concurrentielles. Dans une optique de prévention et d'optimisation économique, des franchises sont définies filiale par filiale. Par ailleurs, des budgets d'auto-assurance ont été mis en place, en matière de responsabilité civile (RC), risque automobile ou en dommages, chez Eurovia, VINCI Construction France et VINCI Energies.

Aux garanties propres aux filiales et souscrites par elles s'ajoutent les garanties souscrites par VINCI pour l'ensemble du Groupe, notamment dans les domaines suivants :

- protection complémentaire de la responsabilité civile au-delà des premiers niveaux de garanties souscrits par les filiales ;
- protection de la responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- protection de la responsabilité environnementale.

Les principaux assureurs du Groupe sont la SMABTP et AXA CS.

VINCI dispose également de sa propre société de courtage, VINCI Assurances, chargée de la consolidation des souscriptions et de l'harmonisation des garanties au sein du Groupe. VINCI Assurances intervient comme courtier pour le compte de la plupart des filiales françaises et, donc, ne porte aucun risque financier d'assureur.

5.2 Prévention des risques et sinistralité

Des dispositions de prévention sont systématiquement adoptées, tant sur les sites d'exploitation que sur les chantiers. Cette politique, qui donne une place importante à la formation, participe aux efforts accomplis par les entreprises de VINCI en matière d'assurance qualité et de prévention des accidents du travail.

En responsabilité civile, la sinistralité dans le Groupe, sur la base des statistiques disponibles et sans préjuger la responsabilité réellement encourue dans les affaires concernées, se caractérise par un petit nombre de sinistres d'une valeur unitaire supérieure à 1 million d'euros, quelques sinistres moyens compris entre 100 000 euros et 1 million d'euros et enfin par un nombre relativement incompressible, de l'ordre de plusieurs milliers, de petits sinistres de valeur unitaire inférieure à 100 000 euros, en grande partie supportés par les filiales au travers des franchises d'assurance ou de budgets d'auto-assurance.

5.3 L'assurance dans les métiers de la construction, de la route et de l'énergie

Les garanties de responsabilité civile (RC)

Les filiales concernées peuvent voir leur responsabilité mise en cause à la suite de dommages corporels, matériels ou immatériels subis par des tiers, y compris les clients ou maîtres d'ouvrage.

Les garanties RC souscrites par le Groupe comprennent, d'une part, des premières lignes mises en place au niveau des filiales, destinées à absorber la sinistralité courante et, d'autre part, un ensemble de lignes complémentaires souscrites pour compte commun par VINCI.

À ces garanties de base peuvent s'ajouter des couvertures spécifiques, en vertu de la loi, des contrats ou d'une décision managériale, notamment dans des domaines tels que :

- la responsabilité civile décennale en France ;
- la responsabilité civile automobile.

Les garanties de dommages

Les grands chantiers font généralement l'objet de garanties « tous risques chantiers », couvrant notamment les conséquences matérielles d'accidents ou d'événements naturels à concurrence maximale de la valeur du chantier.

Les immeubles de bureaux et ateliers fixes sont couverts pour une valeur contractuelle de reconstruction, correspondant à la valeur à neuf ou à une estimation du sinistre maximum indemnisable. Les matériels de chantier sont traités au cas par cas et selon l'intérêt économique d'une couverture, fonction de leur valeur, de leur type et de leur ancienneté.

Les véhicules, regroupés pour une large part en flottes par filiale, ne sont pas en règle générale garantis sur une base tous risques.

5.4 L'assurance dans les métiers de concession et de services

Les garanties de dommages

Le métier d'exploitant de concession expose potentiellement le Groupe aux dommages, accidentels ou non, pouvant être causés aux ouvrages concédés et susceptibles d'entraîner à la fois l'obligation de reconstruction, y compris les coûts attachés à celle-ci, et les conséquences financières de l'interruption d'exploitation, auxquelles s'ajoutent le cas échéant les contraintes du service de la dette à l'égard des organismes de financement. En règle générale, les ouvrages d'art (ponts et tunnels) et les parcs de stationnement sont garantis en cas de destruction accidentelle. Tel n'est pas le cas en revanche pour les infrastructures linéaires : les autoroutes ou les voies ferrées, dont la destruction complète n'est pas envisagée.

Les garanties de responsabilité civile (RC)

Les ouvrages concédés à des filiales de VINCI en France ou à l'étranger disposent de leur propre programme d'assurance RC, lequel est coordonné avec les lignes complémentaires souscrites au niveau du Groupe. Aucun sinistre n'a, à ce jour, été indemnisé au titre de ces lignes complémentaires dans les métiers de concession et de services. Ces programmes sont conçus pour répondre spécifiquement aux exigences légales locales et à celles du cahier des charges de chaque opération. Les concessions dans lesquelles VINCI détient une participation minoritaire ne bénéficient pas en règle générale des protections complémentaires RC souscrites pour compte commun.

Les garanties de pertes d'exploitation

L'assurance des pertes d'exploitation est destinée à permettre au concessionnaire de restaurer les recettes interrompues par un événement accidentel atteignant l'ouvrage dans son fonctionnement normal et ainsi de faire face aux engagements financiers éventuellement pris à l'égard des bailleurs de fonds et aux charges de son fonctionnement courant pendant la période de reconstruction.

Pour les ouvrages d'art (ponts et tunnels) et les parcs de stationnement, en règle générale, les pertes d'exploitation sont garanties moyennant des franchises variables en valeur absolue ou en nombre de jours d'interruption. Les infrastructures linéaires (autoroutes et voies ferrées), peu exposées à ce risque, ne bénéficient pas systématiquement de telles garanties, l'arrêt prolongé et complet d'exploitation n'étant pas pris en considération. Les franchises précitées sont déterminées au cas par cas, de façon à ce que les résultats de la concession considérée ne soient pas significativement affectés par l'interruption accidentelle de la fréquentation.

D. Mandataires sociaux et dirigeants

1. Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats et fonctions exercés par :

- les 14 administrateurs composant le Conseil d'administration ;
- et l'administrateur dont le mandat a pris fin au cours de l'exercice 2011.

115

1.1 Administrateurs en fonction

<p>Xavier Huillard Administrateur depuis : 2006 Expiration du mandat en cours : AG 2014 Âge : 57 ans Nationalité : française Adresse : VINCI 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison</p>	<p>Président-directeur général de VINCI Principaux mandats au sein du groupe VINCI : président de VINCI Concessions SAS et de VINCI Concessions Management SAS, administrateur de VINCI plc (Royaume-Uni) et VINCI Investments Ltd (Royaume-Uni), membre du conseil de surveillance de VINCI Deutschland GmbH (Allemagne), représentant permanent de VINCI aux conseils d'administration de VINCI Energies et d'Eurovia, de Snel au conseil d'administration d'ASF, de VINCI Concessions au conseil d'administration d'ASF Holding et de VINCI Autoroutes au conseil d'administration de Cofiroute, président de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité. Principaux mandats au sein du Groupe VINCI expirés au cours des cinq derniers exercices : président-directeur général de VINCI Concessions SA, président du conseil d'administration de VINCI Concessions SA, administrateur de Soletanche Freyssinet, Cofiroute, VINCI Energies et VINCI Park, membre du conseil de surveillance de VINCI Energies Deutschland GmbH, président de VINCI Construction. Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. Huillard est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale des ponts et chaussées. Il a fait l'essentiel de sa carrière dans les métiers de la construction en France et à l'étranger. Il rejoint Sogea en décembre 1996, en tant que directeur général adjoint chargé de l'international et des travaux spécifiques, puis en devient président-directeur général en 1998. Nommé directeur général adjoint de VINCI en mars 1998, il est président de VINCI Construction de 2000 à 2002. Il est nommé directeur général délégué de VINCI et exerce les fonctions de président-directeur général de VINCI Energies de 2002 à 2004, puis de président de cette société de 2004 à 2005. Il devient administrateur-directeur général de VINCI en 2006 et président-directeur général de VINCI le 6 mai 2010. Il est nommé président de l'Institut de l'entreprise le 18 janvier 2011.</p>
<p>Yves-Thibault de Silguy Président du comité de la Stratégie et des Investissements et du comité des Nominations et de la Gouvernance Administrateur depuis : 2000 Expiration du mandat en cours : AG 2014 Âge : 63 ans Nationalité : française Adresse : VINCI 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison</p>	<p>Vice-président administrateur référent du Conseil d'administration de VINCI Principaux mandats au sein du groupe VINCI : représentant permanent de VINCI au conseil d'administration d'ASF. Mandats extérieurs au groupe VINCI dans des sociétés cotées en France : administrateur de LVMH. Autres mandats extérieurs au groupe VINCI : gérant de Ysilop Consulting SARL, administrateur de Solvay (Belgique), de la VTB (France), président du conseil de surveillance de Sofisport (France), président de YTSeuropaconsultants. M. de Silguy est également membre du conseil d'administration de la Fondation du Collège de France et trustee à l'IFRS Foundation. Il exerce en outre la présidence du comité France-Qatar du Medef international et la présidence du conseil d'administration d'Agro ParisTech. Il est membre du Conseil des affaires étrangères. Principaux mandats au sein du groupe VINCI expirés au cours des cinq derniers exercices : président du Conseil d'administration de VINCI. Mandats hors Groupe expirés au cours des cinq derniers exercices : administrateur de la SMEG (Monaco), de la VTB (Russie), de Suez Tractebel (Belgique), membre de l'Advisory Group d'ING Direct (France), président du comité France-Algérie du Medef, membre du Conseil économique de défense. Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. de Silguy est licencié en droit de l'université de Rennes, il est diplômé d'études supérieures de droit public, de l'IEP de Paris section service public et de l'École nationale d'administration. De 1976 à 1981, il travaille au ministère des Affaires étrangères, puis de 1981 à 1985 pour la commission des Communautés européennes. Il travaille ensuite à l'ambassade de France à Washington en qualité de conseiller chargé des affaires économiques de 1985 à 1986. De 1986 à 1988, il est conseiller technique chargé des affaires européennes et des affaires économiques et financières internationales au cabinet du Premier ministre. De 1988 à 1993, il est nommé directeur à la direction des affaires internationales puis directeur des affaires internationales du groupe Usinor Sacilor. De 1993 à 1995, il est secrétaire général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne et, simultanément, conseiller pour les affaires européennes et vice-sherpa (préparation des sommets des pays industrialisés) au cabinet du Premier ministre. De 1995 à 1999, il est membre de la commission européenne en charge des affaires économiques, monétaires et financières. De 2000 à 2005, il est président du comité Politique européenne du Medef. En janvier 2000, M. de Silguy devient membre du directoire de Suez Lyonnaise des Eaux puis est nommé directeur général de Suez de 2001 à 2003. Ensuite, il exerce les fonctions de délégué général de Suez de 2003 à juin 2006. Il est nommé président du Conseil d'administration de VINCI le 1^{er} juin 2006 et démissionne de ses fonctions chez Suez. Depuis le 6 mai 2010, il est vice-président administrateur référent du Conseil d'administration de VINCI.</p>
<p>Dominique Bazy Membre du comité des Rémunérations Administrateur depuis : 1996 Expiration du mandat en cours : AG 2012^(*) Âge : 60 ans Nationalité : française Adresse : Barber Hauler Capital Advisers 19, rue des Capucines 75001 Paris</p>	<p>Managing partner de Barber Hauler Capital Advisers Autres mandats extérieurs au groupe VINCI : administrateur de Pierre Fabre SA. Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : vice-chairman Europe d'UBS Investment Bank, président-directeur général d'UBS Holding France SA, président du conseil d'administration d'UBS Securities France SA, administrateur de GrandVision et de Pierre Fabre Participations, membre du conseil de surveillance d'Atos Origin, administrateur d'Atos Origin. Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. Bazy est licencié en droit, diplômé de l'IEP de Paris et de l'École nationale d'administration. Il est également diplômé d'études supérieures de sciences économiques. Après avoir occupé différents postes dans des ministères, il entre chez Athéna en 1984 et devient directeur général d'Athéna Banque en 1985, puis directeur général adjoint d'Athéna de 1986 à 1988. Il est nommé président de la Sicav Haussmann France en 1987. De 1990 à 1992, il occupe différents postes à l'UAP. Il est membre du comité exécutif du Crédit Lyonnais en 1993 et président de Clinvest de 1993 à 1994, président du conseil de surveillance d'Altus Finance en 1993, directeur général délégué à la Compagnie de l'UAP de 1995 à 1996, président d'Allianz Assurances France de 1997 à 2000, directeur général chargé du pôle agents généraux des AGF de 1998 à 2000, membre du comité exécutif international d'Allianz AG de 1997 à 2000, président-directeur général d'UBS Warburg (devenu UBS) Holding France de 2000 à 2003, président d'UBS Securities France SA de 2003 à 2004. De 2004 à 2009, il est vice-chairman Europe d'UBS Investment Bank. Depuis le 1^{er} septembre 2009, il exerce les fonctions de <i>managing partner</i> de Barber Hauler Capital Advisers.</p>
<p>Élisabeth Boyer Membre du comité de la Stratégie et des Investissements Administrateur depuis : 2011 Expiration du mandat en cours : AG 2015 Âge : 57 ans Nationalité : française Adresse : Cofiroute - Campus Centre d'exploitation de Saint-Romain Les Cormins 41140 Saint-Romain-sur-Cher</p>	<p>Administrateur représentant les salariés actionnaires Superviseur poste central d'exploitation de Cofiroute, Mme Boyer est présidente du conseil de surveillance des FCPE Castor et Castor Relais. Elle est également déléguée syndicale et membre titulaire du comité d'entreprise. Expertise et expérience professionnelle complémentaires : après avoir reçu une formation bancaire, Mme Boyer a passé 19 ans chez BNP Paribas où elle a été responsable d'un service chargé de la gestion des comptes de clientèle et de l'analyse des comptes de résultats de plusieurs groupes d'exploitation de la région parisienne. Elle a ensuite créé et exploité une presse-librairie puis un restaurant. Puis elle a travaillé en tant que conseiller en assurances et gestion de patrimoine aux AGF. Elle est entrée chez Cofiroute en 2000 pour y occuper le poste de superviseur opérationnel centre. Elle est aujourd'hui superviseur poste central d'exploitation.</p>

(*) M. Bazy a indiqué ne pas solliciter le renouvellement de son mandat d'administrateur qui prend fin à l'issue de l'assemblée générale du 12 avril 2012.

<p>Robert Castaigne Membre du comité d'Audit</p> <p>Administrateur depuis : 2007</p> <p>Expiration du mandat en cours : AG 2015</p> <p>Âge : 66 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Adresse : Total 12, rue Christophe-Colomb 75008 Paris</p>	<p>Ancien directeur financier et ancien membre du comité exécutif de Total</p> <p>Mandats dans des sociétés cotées : administrateur et membre du comité d'audit de Sanofi Aventis, administrateur et membre du comité d'audit, du contrôle interne et des risques de la Société Générale.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : administrateur et membre du comité des comptes de la Compagnie nationale à Portefeuille (Belgique) depuis le 3 octobre 2011, président-directeur général de Total Nucléaire et Total Chimie, administrateur d'Arkéma, Elf Aquitaine, Total Gestion Filiales, Hutchinson, Total Gabon, Petrofina (Belgique), Alpega (Bermudes), Omnium Insurance & Reinsurance Company Ltd (Bermudes) et Total Upstream UK Ltd (Royaume-Uni).</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. Castaigne est diplômé de l'École centrale de Lille et de l'École nationale supérieure du pétrole et des moteurs. Il est également docteur en sciences économiques (université de Paris 1 – Panthéon-Sorbonne). Ingénieur chez Total depuis le 1^{er} janvier 1972, il a été directeur financier et membre du comité exécutif de Total de juin 1994 à mai 2008.</p>
<p>François David Membre du comité des Rémunérations</p> <p>Administrateur depuis : 2003</p> <p>Expiration du mandat en cours : AG 2013</p> <p>Âge : 70 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Adresse : Coface 12, cours Michelet La Défense 10 92065 Paris la Défense</p>	<p>Président de Coface SA</p> <p>Mandats dans des sociétés cotées : administrateur de Rexel et membre des conseils de surveillance d'Areva et Lagardère SCA.</p> <p>Autres mandats extérieurs au groupe VINCI : président de Coface Services, de Coface Deutschland et de Coface Assicurazioni (Italie), membre du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : président-directeur général de Coface SCRL Participations et de Coface SCRL, président du conseil d'administration de Coface Expert, président du conseil de surveillance d'AKC (Allgemeine Kreditversicherung Aktiengesellschaft Coface), administrateur d'EADS, président de l'ICISA (International Credit Insurance and Surety Association).</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. David est licencié en sociologie, diplômé de l'IEP de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration. Après avoir occupé différents postes dans des ministères de 1969 à 1990, il devient directeur général des affaires internationales de la société Aérospatiale de 1990 à 1994. Il est président du conseil d'administration de Coface depuis 1994, président du conseil de surveillance de Coface Deutschland depuis 1996, président du conseil d'administration de Coface Assicurazioni depuis 1997. Il a été nommé en 2008 membre des conseils de surveillance d'Areva et Lagardère SCA. M. David est également l'auteur de nombreux ouvrages.</p>
<p>Patrick Faure Membre du comité des Nominations et de la Gouvernance</p> <p>Administrateur depuis : 1993</p> <p>Expiration du mandat en cours : AG 2013</p> <p>Âge : 66 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Adresse : Patrick Faure et Associés 18, quai de Béthune 75004 Paris</p>	<p>Président de Patrick Faure et Associés</p> <p>Mandats au sein du groupe VINCI : administrateur de Cofiroute.</p> <p>Mandats extérieurs au groupe VINCI : administrateur d'ESL & Network et de Waterslim (Luxembourg).</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : président-directeur général de Renault Sport, président du conseil d'administration de Renault F1 Team Ltd et de Benetton Formula, administrateur de la compagnie financière Renault, Compagnie d'affrètement et de transport, ESL & Network, Giat Industries, AB Volvo, Renault Agriculture, Grigny UK Ltd, directeur général adjoint et membre du comité exécutif de Renault, président du conseil d'administration d'Ertico, président de l'Association France-Amériques.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. Faure est diplômé de l'IEP Paris et de l'École nationale d'administration. Il a exercé depuis 1979 différentes fonctions au sein du groupe Renault et notamment, de 1981 à 1982, celle de directeur de Renault Autriche puis, de 1982 à 1984, celle de directeur de Renault Grande-Bretagne. En 1984, il est nommé directeur central des affaires publiques de Renault jusqu'en juillet 1985, date à laquelle il devient directeur des affaires publiques et de la communication. En janvier 1986, il devient délégué général de Renault puis, en janvier 1988, secrétaire général du groupe Renault. En janvier 1991, il est nommé directeur général adjoint et directeur commercial, ainsi que président de Renault Sport. M. Faure a exercé les fonctions de directeur général adjoint et de membre du comité exécutif de Renault jusqu'au 1^{er} janvier 2005. Il a par ailleurs occupé les fonctions de président-directeur général de Renault Sport et de président du conseil d'administration de Renault F1 Team Ltd jusqu'en 2006.</p>
<p>Dominique Ferrero Membre du comité des Nominations et de la Gouvernance</p> <p>Administrateur depuis : 2000</p> <p>Expiration du mandat en cours : AG 2014</p> <p>Âge : 65 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Adresse : Natixis 5-7, rue de Montessuy 75007 Paris</p>	<p>Conseiller du président de Natixis</p> <p>Mandats extérieurs au groupe VINCI : représentant permanent de Natixis au conseil d'administration de Natixis Private Equity.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : membre du directoire et directeur général de Natixis, représentant permanent de Natixis aux conseils d'administration de Natixis Global Asset Management et de Coface, président du directoire d'Ixis Corporate & Investment Bank (Ixis CIB).</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : ancien élève de l'École normale supérieure, M. Ferrero est entré à la Banque Française du Commerce Extérieur (BFCE) en 1978. Détaché de la BFCE de 1981 à 1986, il occupe différents postes à la direction du Trésor, puis au ministère du Commerce extérieur et du Tourisme et au ministère du Redéploiement industriel et du Commerce extérieur. De 1988 à 1991, il occupe les fonctions de directeur du développement de la BFCE, membre du comité de direction générale, responsable de la création et du développement des activités de haut de bilan et de banque d'affaires. Il est nommé directeur général de la Société financière de la BFCE puis directeur général adjoint et membre de la direction générale en 1991, et directeur général de la BFCE en 1994. Il devient directeur général du groupe Natixis (résultant de la fusion de la BFCE et du Crédit National) en 1996, puis directeur général de Natixis Banques Populaires (résultant de la fusion de Natixis et de la Caisse Centrale des Banques Populaires) en 1999, directeur général du Crédit Lyonnais de 1999 à 2003. Il est de 2004 à 2006 <i>senior adviser</i> et <i>vice-chairman</i> de Merrill Lynch Europe et, de 2006 à 2008, directeur général de Natixis. Il est actuellement conseiller du président de Natixis.</p>
<p>Jean-Pierre Lamoure Membre du comité de la Stratégie et des Investissements</p> <p>Administrateur depuis : 2008</p> <p>Expiration du mandat en cours : AG 2012^(*)</p> <p>Âge : 63 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Adresse : Soletanche Freyssinet 133, boulevard National 92500 Rueil-Malmaison</p>	<p>Président du conseil d'administration de Soletanche Freyssinet</p> <p>Mandats extérieurs au groupe VINCI : président de Psila, gérant de Comemi, président du conseil de surveillance d'Atlantic SFDT, président du directoire de Sedeco, administrateur et secrétaire de la Fédération nationale des travaux publics.</p> <p>Mandats au sein du groupe VINCI expirés au cours des cinq derniers exercices : président-directeur général de Soletanche, président de Soletanche Bachy Entreprise, Soletanche SA et Soletanche Bachy, gérant de Compagnie du Sol et de Solval (société absorbée), administrateur de Bachy Soletanche Holdings Ltd (Royaume-Uni).</p> <p>Mandats extérieurs au groupe VINCI dans des sociétés cotées expirés au cours des cinq derniers exercices : administrateur de Technip.</p> <p>Autres mandats hors Groupe expirés au cours des cinq derniers exercices : cogérant de HIGB, gérant de Clamar, membre du conseil de surveillance de Fortis Banque France.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. Lamoure est ancien élève de l'École polytechnique et ingénieur en chef du corps des Mines. Il a occupé diverses fonctions au ministère de l'Industrie de 1975 à 1981. De 1981 à 1983, il est directeur du contrôle de gestion et du plan de la branche isolation du groupe Saint-Gobain. Il rejoint en 1983 le groupe Soletanche en tant que directeur général (1983-1987), avant d'être nommé président du directoire (1987-1989) de Soletanche Entreprise, puis président-directeur général (depuis 1989) de Soletanche SA et de Soletanche Bachy (1997-2008), devenue en 2007 filiale de VINCI Construction. Au sein du groupe Soletanche, il a aussi été le vice-président (1983-1988), le président-directeur général (1988-1994) et le président du conseil de surveillance (1994-1997) de Forasol-Foramer. Depuis 1998, M. Lamoure est également président du conseil de surveillance d'Atlantic SFDT. Par ailleurs, de 1998 à 2007, M. Lamoure a été vice-président de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), puis secrétaire depuis 2007. De 1995 à 1999 et de 2004 à 2009, il a également été président de la commission technique et innovation au sein de cette Fédération.</p>

(*) Renouvellement du mandat pour une période de quatre ans proposé à l'assemblée générale des actionnaires.

<p>Jean-Bernard Lévy Président du comité des Rémunérations</p> <p>Administrateur depuis: 2007</p> <p>Expiration du mandat en cours: AG 2015</p> <p>Âge: 57 ans</p> <p>Nationalité: française</p> <p>Adresse: Vivendi 42, avenue de Friedland 75008 Paris</p>	<p>Président du directoire de Vivendi</p> <p>Mandats dans des sociétés cotées: président du conseil d'administration d'Activision Blizzard Inc. (États-Unis), vice-président du conseil de surveillance de Maroc Telecom (Maroc) et administrateur de la Société Générale.</p> <p>Autres mandats extérieurs au groupe VINCI: président du conseil de surveillance de Groupe Canal + et Canal + France, président du conseil d'administration de GVT Holding SA (Brésil), administrateur de SFR. M. Lévy est par ailleurs administrateur de l'Institut Pasteur, président du conseil de surveillance de Viroxis, président du conseil d'administration de l'Institut Télécom et membre du conseil d'orientation de Paris Europlace.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices: administrateur de NBC Universal Inc. (États-Unis).</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires: M. Lévy est ancien élève de l'École polytechnique et de Telecom Paris Tech. Ingénieur à France Télécom de 1978 à 1986, il devient conseiller technique au cabinet de Gérard Longuet, ministre délégué aux Postes et Télécommunications de 1986 à 1988, directeur des satellites de télécommunications à Matra Marconi Space de 1988 à 1993, directeur du cabinet de Gérard Longuet, ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce extérieur de 1993 à 1994. De 1995 à 1998, il est président-directeur général de Matra Communication, puis associé gérant en charge du Corporate Finance chez Oddo Pinatton de 1998 à 2002. Il rejoint Vivendi Universal en août 2002 à la fonction de directeur général et est nommé président du directoire de Vivendi le 28 avril 2005.</p>
<p>Michael Pragnell Membre du comité d'Audit</p> <p>Administrateur depuis: 2009</p> <p>Expiration du mandat en cours: AG 2013</p> <p>Âge: 65 ans</p> <p>Nationalité: britannique</p> <p>Adresse: Pound Cottage RG72 LR Silchester Royaume-Uni</p>	<p>Président du conseil d'administration de Cancer Research UK</p> <p>Autres mandats extérieurs au groupe VINCI: membre du conseil d'administration de l'INSEAD.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices: directeur général et administrateur de Syngenta AG.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires: M. Pragnell est diplômé de St John's College, d'Oxford et de l'INSEAD. Il entre en 1968 chez Courtaulds Ltd, où il occupe des postes en marketing et ventes. En 1974, il rejoint la First National Bank of Chicago au département international. De 1975 à 1995, il occupe diverses fonctions au sein du groupe Courtaulds: postes en marketing chez International Paint plc (1975-1985), directeur général de National Plastics (1985-1986), directeur général d'International Paint plc (1986-1992) et directeur financier (1992-1994) de Courtaulds plc, où il est nommé au conseil d'administration en 1990. De 1995 à 2000, il est directeur général de Zeneca Agrochemicals, membre du comité exécutif de Zeneca plc (devenue AstraZeneca plc) et nommé membre du conseil d'administration en 1997. En 2000, il est nommé directeur général fondateur et président du comité exécutif de Syngenta AG, dont il est aussi membre fondateur du conseil d'administration. Par ailleurs, de 2002 à 2005, il a été président de l'association CropLife International.</p>
<p>Henri Saint Olive Président du comité d'Audit</p> <p>Administrateur depuis: 2000 jusqu'au 9 janvier 2006 puis à compter du 16 mai 2006</p> <p>Expiration du mandat en cours: AG 2014</p> <p>Âge: 68 ans</p> <p>Nationalité: française</p> <p>Adresse: Banque Saint Olive 84, rue Duguesclin 69458 Lyon Cedex 06</p>	<p>Président du conseil d'administration de Banque Saint Olive</p> <p>Autres mandats extérieurs au groupe VINCI: président du conseil de surveillance de Saint Olive et Cie et de Saint Olive Gestion, président du conseil d'administration d'Enyo, gérant de CF Participations et Segipa, membre des conseils de surveillance de Prodiath, Monceau Générale Assurance, administrateur du Centre hospitalier Saint-Joseph-et-Saint-Luc et de l'Association de l'hôpital Saint-Joseph à Lyon, président du fonds de dotation Saint-Gabriel.</p> <p>Mandats dans des sociétés cotées expirés au cours des cinq derniers exercices: membre du conseil de surveillance d'Eurazeo.</p> <p>Autres mandats expirés au cours des cinq derniers exercices: président du conseil d'administration de Ciarl, administrateur de Rue Impériale de Lyon, Monceau Assurance Mutuelles Associées et Groupe Monceau-Mutuelles Associées, gérant de LP Participation, membre du conseil de surveillance d'ANF, administrateur de la Mutuelle centrale de réassurance, de la Compagnie industrielle d'assurance mutuelle.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires: diplômé de HEC, M. Saint Olive est entré à la Banque Saint Olive en 1969 et y a effectué toute sa carrière. Il est nommé président du directoire de cette banque en 1987, puis président du conseil d'administration en 1997.</p>
<p>Pascale Sourisse Membre du comité d'Audit</p> <p>Administrateur depuis: 2007</p> <p>Expiration du mandat en cours: AG 2015</p> <p>Âge: 50 ans</p> <p>Nationalité: française</p> <p>Adresse: Thales 160, boulevard de Valmy BP 82 92704 Colombes Cedex</p>	<p>Senior vice president de la division des systèmes C4I de défense et sécurité de Thales, membre du comité exécutif de Thales</p> <p>Mandats dans des sociétés cotées: administrateur et membre du comité des comptes et de l'audit de Renault.</p> <p>Autres mandats extérieurs au groupe VINCI: président-directeur général de Thales Communications & Security SA, présidente de Thales Services SAS, membre du conseil de surveillance de Thales Alenia Space SAS, administrateur de DCNS, Thales USA Inc., membre du conseil d'administration de l'Institut Télécom (Minefi) et présidente du conseil d'école de Telecom ParisTech, membre du conseil du Gifas.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices: président-directeur général d'Alcatel Cyber Satellite, Thales Communications SA, présidente de 181 Centelec SAS, Thales Security & Solutions SAS, d'Eurospace, administrateur et chairman de Skybridge Satellite Operations, administrateur de Skybridge LLC, Skybridge 2LLC, Skybridge Operations France, Skybridge Communications par Satellites, Satlynx, présidente de Thales Alenia Space France SAS, Alcatel Spacecom, Skybridge GP Inc., administrateur de Thales North America Inc. (États-Unis), Thales Alenia Space Italia SPA, Telespazio Holding SRL, Galileo Industries SA, Galileo Industries SPA et EuropeStar Ltd.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires: Mme Sourisse est diplômée de l'École polytechnique et ingénieur des télécommunications. Elle a occupé les fonctions d'ingénieur à la Compagnie Générale des Eaux de 1984 à 1985, puis d'ingénieur au sein de la division télécommunication de Jeumont-Schneider de 1985 à 1986 et de chef du service réseaux d'entreprise de France Télécom de 1987 à 1990. De 1990 à 1994, elle a été successivement, au ministère de l'Industrie, adjointe au sous-directeur puis sous-directeur de la communication audiovisuelle et de l'électronique grand public. Elle a travaillé pour le groupe Alcatel, où elle a exercé les fonctions de directeur du plan et de la stratégie de 1995 à 1997, de président-directeur général de Skybridge de 1997 à 2001, de directeur général puis de président-directeur général d'Alcatel Space de 2001 à 2005. De 2005 à 2008, elle a été présidente d'Alcatel Alenia Space, devenue Thales Alenia Space. Depuis avril 2007, elle est membre du comité exécutif de Thales. De mai 2008 au début de 2010, elle a été directeur général de la division des systèmes terre et interarmées. Début 2010, elle a été nommée directeur général puis senior vice president de la division des systèmes C4I de défense et sécurité de Thales.</p>
<p>Qatari Diar Real Estate Investment Company</p> <p>Siège social: Lusail Visitor Center Lusail Street PO Box 23175 Doha, Qatar</p> <p>Administrateur depuis: 2010</p> <p>Expiration du mandat en cours: AG 2014</p> <p>Nationalité: qatarie</p> <p>Représentant permanent: M. Yousuf Ahmad Al Hammadi Membre du comité de la Stratégie et des Investissements</p>	<p>La société Qatari Diar Real Estate Investment Company (« Qatari Diar », constituée en 2005, est détenue à 100% par la Qatar Investment Authority (QIA), elle-même propriété de l'État du Qatar.</p> <p>Qatari Diar est le principal acteur des projets urbains du Qatar et des opérations de développement immobilier conduites pour le compte de l'État du Qatar à l'étranger. Qatari Diar est présent dans plus de 20 pays répartis sur les continents asiatique, africain, européen et sud-américain.</p> <p>En 2008, Qatari Diar a acquis le contrôle de Cegelec. En 2010, le groupe Qatari Diar a transféré à VINCI le contrôle de Cegelec par voie d'apport en nature rémunéré par l'émission d'actions nouvelles VINCI et par voie d'échange avec des actions VINCI autodétenues. Depuis cette opération, le groupe Qatari Diar détient 31 500 000 actions VINCI.</p> <p>Le conseil d'administration de Qatari Diar est placé sous la présidence de son Excellence Yousef Hussein Kamal, le ministre de l'Économie et des Finances du Qatar. M. Ghanim bin Saad al-Saad, membre du conseil d'administration, est par ailleurs président de Barwa, une société cotée dans laquelle Qatari Diar détient une participation substantielle et qui est l'un des principaux promoteurs immobiliers du pays. Le dirigeant exécutif de Qatari Diar est M. Mohamed bin Ali Al Hedfa.</p> <p>Mandats dans des sociétés cotées: Qatari Diar est administrateur de Veolia Environnement.</p> <p>Jusqu'au 1^{er} mars 2011: M^e Alain Maillot, avocat associé du cabinet Darrois Villey Maillot Brochier, a été le représentant permanent de Qatari Diar au Conseil d'administration de VINCI.</p> <p>Mandats dans des sociétés cotées: M^e Maillot est également administrateur de PCB SA (Belgique).</p> <p>À partir du 1^{er} mars 2011: M. Yousuf Ahmad Al Hammadi, directeur régional Europe de Qatari Diar, est le représentant permanent de cette société au Conseil d'administration de VINCI.</p> <p>Principaux mandats au sein du groupe VINCI: président de Qatari Diar VINCI Construction (Qatar).</p>

1.2 Administrateur dont le mandat a pris fin en 2011

Denis Vernoux

Administrateur représentant les salariés actionnaires du 6 juin 2002 au 2 mai 2011

Âge: 65 ans

Principaux mandats au sein du groupe VINCI expirés au cours des cinq derniers exercices : administrateur représentant les salariés actionnaires de VINCI.

Expertise et expérience professionnelle complémentaires : ingénieur de formation (EIM-Chebap), M. Vernoux a effectué la totalité de sa carrière depuis 1973 au sein du groupe VINCI. Il a notamment rempli les fonctions d'ingénieur en chef au sein de la direction technique de Campenon Bernard. Il a aussi été ingénieur en chef au sein de la direction Ingénierie et Moyens techniques de la filiale VINCI Construction Grands Projets. Parallèlement, M. Vernoux a successivement rempli les fonctions de membre et de secrétaire du comité d'établissement du siège de Campenon Bernard puis de VINCI Construction Grands Projets. M. Vernoux, administrateur représentant les salariés actionnaires de VINCI depuis le 6 juin 2002, a démissionné de ce mandat à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de VINCI qui s'est tenue le 2 mai 2011. Il a fait valoir ses droits à la retraite au 31 juillet 2011.

118

2. Actions VINCI détenues par les mandataires sociaux

2.1 Actions détenues par les mandataires sociaux

Conformément aux statuts de la Société, le nombre minimal d'actions VINCI que doit détenir chaque administrateur (à l'exception de l'administrateur représentant les salariés actionnaires) est de 1 000, ce qui correspond, sur la base du cours de l'action au 30 décembre 2011 (33,76 euros), à un actif de 33 760 euros investis en actions VINCI.

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'actions détenues par les mandataires sociaux au 31 décembre 2011 tel que déclaré à la Société:

Mandataire social	Nombre d'actions VINCI
Xavier Huillard	460 403
Yves-Thibault de Silguy	45 678
Dominique Bazy	1 400
Élisabeth Boyer	0
Robert Castaigne	1 038
François David	1 184
Patrick Faure	5 103
Dominique Ferrero	2 229
Jean-Pierre Lamoure	2 000
Jean-Bernard Lévy	2 400
Michael Pragnell	1 000
Henri Saint Olive ^(*)	48 843
Pascale Sourisse	1 000
Qatari Diar Real Estate Investment Company ^(**)	1 000

^(*) Dont 38 875 actions détenues indirectement au travers de sociétés.

^(**) Le groupe Qatari Diar détient au total 31 500 000 actions (dont 1 000 actions en direct et 31 499 000 au travers de sa filiale Comet Luxembourg).

2.2 Opérations sur titres des mandataires sociaux et dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier

Les mandataires sociaux et les dirigeants du Groupe soumis à déclaration spontanée de leurs opérations sur titres ont effectué en 2011 les opérations suivantes :

(en nombre de titres)	Acquisitions ^(*)	Cessions ^(**)
Xavier Huillard, président-directeur général	123 016	83 700
Christian Labeyrie, directeur général adjoint et directeur financier	94 142	96 000

^(*) Hors attribution d'actions de performance.

^(**) Hors donations et cessions de parts de fonds communs de placement d'entreprise investis en actions VINCI.

3. Rémunérations et intérêts des mandataires sociaux

3.1 Jetons de présence et autres rémunérations des mandataires sociaux non dirigeants

Le montant total des jetons de présence versés en 2011 par la Société (au titre du deuxième semestre 2010 et du premier semestre 2011) s'élève à 830 000 euros. Par ailleurs, certains mandataires sociaux ont perçu, au cours de l'exercice 2011, des jetons de présence de la part de sociétés contrôlées par VINCI. Le montant total des jetons de présence dus par VINCI au titre de l'exercice 2011 s'élève à 822 500 euros.

Le tableau ci-dessous récapitule le montant des jetons de présence et autres rémunérations perçus en 2010 et en 2011 par les administrateurs de VINCI non dirigeants.

119

Tableau des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

	Montants versés en 2010		Montants versés en 2011	
	Par VINCI	Par les sociétés contrôlées par VINCI	Par VINCI	Par les sociétés contrôlées par VINCI
Administrateurs en fonction				
Yves-Thibault de Silguy ⁽¹⁾	1 174 054	-	403 648	-
Yousuf Ahmad Al Hammadi ⁽²⁾	-	-	16 667	-
Dominique Bazy	58 333	-	50 000	-
Élisabeth Boyer ⁽³⁾⁽⁴⁾	-	-	8 333	-
Robert Castaigne	63 333	-	55 000	-
François David	45 000	-	50 000	-
Patrick Faure	45 000	10 000	50 000	10 000
Dominique Ferrero	58 333	-	50 000	-
Jean-Pierre Lamoure ⁽⁵⁾	50 000	216 060	50 000	216 060
Jean-Bernard Lévy	60 000	-	60 000	-
Michael Pragnell	47 500	-	55 000	-
Henri Saint Olive	73 333	-	65 000	-
Pascale Sourisse	63 333	-	55 000	-
Anciens administrateurs				
Alain Maillot ⁽⁶⁾	8 333	-	33 333	-
Denis Vernoux ⁽⁷⁾	50 000	-	41 667	-
Total jetons de présence et autres rémunérations	1 796 552	226 060	1 043 648	226 060

(1) M. de Silguy a exercé le mandat de président du Conseil d'administration du 1^{er} janvier au 6 mai 2010. À ce titre, il percevait une rémunération fixe et une rémunération variable, cette dernière lui étant versée au cours du premier trimestre de l'exercice suivant celui au titre duquel elle lui était due. Les informations fournies incluent pour 2010 et 2011 la rémunération due au titre de ce mandat, ainsi que les jetons de présence qui lui ont été versés au cours de ces deux exercices (131 667 euros en 2010 et 190 000 euros en 2011). Les modalités de la rémunération de M. de Silguy en sa qualité de vice-président administrateur référent depuis le 6 mai 2010 sont décrites dans le « Rapport du président », page 161. M. de Silguy a bénéficié d'avantages en nature à hauteur de 4 515 euros en 2010 et 5 020 euros en 2011 (véhicule de fonction). Par ailleurs, il est rappelé (a) que M. de Silguy bénéficie d'une pension de retraite non externalisée qui s'est élevée à 253 333 euros pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2010 et à 381 168 euros en 2011 et (b) que le 3 mars 2010, la Société a conclu avec la société YTSEuropaconsultants, dont M. de Silguy est l'associé unique, une convention de prestations de services autorisée par le Conseil d'administration et approuvée par l'assemblée générale le 6 mai 2010. Cette convention prévoit l'exécution de missions décrites dans le « Rapport du président », page 161. À ce titre, la société YTSEuropaconsultants a perçu de VINCI 220 000 euros HT sur la période du 6 mai au 31 décembre 2010 et une somme de 330 000 euros HT pour l'exercice 2011. Les sommes mentionnées aux points (a) et (b) ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus.

(2) M. Al Hammadi est le représentant permanent de Qatari Diar Real Estate Investment Company, administrateur. La somme versée en 2011 correspond à la période du 1^{er} mars (date de sa nomination en qualité de représentant permanent de Qatari Diar Real Estate Investment Company) au 30 juin 2011.

(3) Sommes versées en 2011 pour la période du 2 mai (date de sa nomination en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires) au 30 juin 2011.

(4) Le salaire de Mme Boyer, qui est administrateur représentant les salariés actionnaires, n'est pas mentionné dans le tableau ci-dessus.

(5) En 2010 et en 2011, M. Lamoure a perçu une rémunération de 216 060 euros au titre de son mandat de président du conseil d'administration de Soletanche Freyssinet (composée d'une partie fixe uniquement). Il a bénéficié d'avantages en nature (véhicule de fonction) à hauteur de 3 326 euros en 2010 et de 2 328 euros en 2011.

(6) Sommes versées en 2011 pour la période du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au changement de représentant permanent de Qatari Diar Real Estate Investment Company intervenu le 1^{er} mars 2011.

(7) Sommes versées en 2011 pour la période du 1^{er} juillet 2010 jusqu'à sa démission intervenue le 2 mai 2011.

3.2 Rémunérations du président-directeur général

3.2.1 Rémunération

Conformément aux dispositions du code Afep-Medef relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les tableaux ci-dessous récapitulent (a) l'ensemble des rémunérations et des options et actions de performance attribuées au dirigeant mandataire social au cours des deux derniers exercices et (b) les rémunérations versées au cours des deux derniers exercices par VINCI et les sociétés du Groupe à M. Huillard, président-directeur général, ainsi que celles fixées par le Conseil d'administration, sur proposition du comité des Rémunérations, qui sont dues au titre de chacun de ces deux exercices, indépendamment de l'année de perception des rémunérations considérées.

(a) Tableau de synthèse des rémunérations dues au titre des deux derniers exercices et des options et actions attribuées

M. Xavier Huillard	Exercice 2010 ^(*)	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 614 115	1 834 072
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	1 614 115	1 834 072

(*) Exercice au cours duquel M. Huillard a été administrateur-directeur général jusqu'au 6 mai 2010, puis président-directeur général à compter de cette même date.

(b) Tableau récapitulatif des rémunérations

M. Xavier Huillard	Exercice 2010		Exercice 2011	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe brute ^(*)	700 000	700 000	900 000	900 000
Rémunération variable brute y compris jetons de présence ^(**)	930 000		930 000	
Rémunération variable brute hors jetons de présence ^(**)	882 997	868 612	916 330	882 997
Jetons de présence ^(**)	27 003	47 003	13 670	13 670
Avantages en nature ^(***)	4 115	4 115	4 072	4 072
Total	1 614 115	1 619 730	1 834 072	1 800 739

(*) Le Conseil, au cours de sa réunion du 3 mars 2010, a décidé sur proposition du comité des Rémunérations de fixer la partie fixe de la rémunération de M. Huillard à 900 000 euros en raison de la réunion des mandats de président et de directeur général (qui est intervenue le 6 mai 2010). Le Conseil a toutefois décidé sur proposition du comité des Rémunérations à la demande de M. Huillard que cette décision ne serait appliquée qu'à compter du 1^{er} janvier 2011.

(**) Les jetons de présence perçus par M. Huillard des sociétés du groupe VINCI viennent en déduction de la rémunération variable décidée par le Conseil sur proposition du comité des Rémunérations. Depuis sa nomination en qualité de président-directeur général, intervenue le 6 mai 2010, M. Huillard ne perçoit plus de jetons de présence de la part de la société VINCI. À partir de cette date, les jetons de présence perçus par M. Huillard proviennent exclusivement des mandats détenus dans des sociétés du Groupe.

(***) M. Huillard a bénéficié de la mise à disposition d'un véhicule de fonction en 2010 et en 2011.

Les modalités de la rémunération de M. Huillard sont décrites page 168.

Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 7 février 2012, a décidé, sur proposition du comité des Rémunérations, de fixer la partie variable de la rémunération de M. Huillard, au titre de 2011, à 733 290 euros pour la partie économique après calcul de l'indice de performance et à 380 000 euros le montant de la partie managériale, soit une part variable totale de 1 113 290 euros, avant imputation des jetons de présence versés en 2011.

M. Huillard a demandé au Conseil, qui l'a accepté, de réduire cette part variable à la somme correspondant à celle qui lui était due au titre de l'exercice 2010, à savoir 930 000 euros avant déduction des jetons de présence versés en 2011 et s'élevant à 13 670 euros.

3.2.2 Programme d'incitation à long terme

Lors de sa réunion du 3 mars 2010, le Conseil a décidé la mise en place d'un programme d'incitation à long terme au bénéfice de M. Huillard, dont les caractéristiques sont décrites au paragraphe 4.1 du « Rapport du président » (page 168) et qui donne lieu à une dotation annuelle dont M. Huillard n'aura la jouissance que s'il achève son mandat (sauf cas particuliers). La Société provisionne chaque année une somme correspondant à la valeur du droit probable estimé aux conditions de marché prévalant au 31 décembre. Au 31 décembre 2011, la provision totale inscrite à ce titre dans le cadre de l'application de ce mécanisme depuis son origine le 6 mai 2010 s'élève à 1 111 967 euros.

3.2.3 Engagement de retraite complémentaire

M. Huillard bénéficie, comme d'autres cadres dirigeants de VINCI SA ayant une ancienneté au moins égale à 10 ans, d'un régime de retraite collectif qui a pour objet de leur garantir, sous certaines conditions notamment de présence, lorsqu'ils feront valoir leurs droits à la retraite, une pension complémentaire annuelle comprise entre 20% et 40% de la rémunération annuelle moyenne perçue au cours des 36 derniers mois précédant leur départ et dans la limite d'un plafond annuel qui sera augmenté progressivement pour atteindre un maximum de huit fois le plafond de la sécurité sociale au 1^{er} janvier 2019. Cet avantage relevant de la procédure d'autorisation des conventions réglementées conformément à l'article L.225-42-1 du Code de commerce, il a fait l'objet d'une approbation par l'assemblée générale du 6 mai 2010.

Au 31 décembre 2011, l'engagement de VINCI au titre de la retraite ci-dessus décrite dont bénéficie M. Huillard représentait un montant total de 3 809,9 milliers d'euros.

Les engagements de retraite sont également décrits en page 249 de l'« Annexe aux comptes consolidés ».

3.2.4 Tableau récapitulatif

Sont récapitulés dans le tableau ci-dessous les différents éléments relatifs à l'existence au bénéfice du dirigeant mandataire social, s'il y a lieu, (I) d'un contrat de travail en sus du mandat social, (II) de régimes de retraite complémentaires, (III) d'engagements pris par la Société correspondant à des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions du dirigeant mandataire social ou postérieurement à ceux-ci et (IV) d'indemnités de non-concurrence.

Dirigeant mandataire social	Contrat de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Xavier Huillard, président-directeur général								
Date de début de mandat: 06/05/2010								
Date de fin de mandat: AG 2014		X ^(*)	X		X ^(**)			X

(*) M. Huillard avait un contrat de travail suspendu qui a pris fin par démission le 6 mai 2010 lors de sa nomination en qualité de président-directeur général de VINCI.

(**) M. Huillard bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité en cas de rupture de son mandat à l'initiative de la Société avant l'expiration prévue de son mandat d'administrateur, décrite page 168 du Rapport annuel 2011.

4. Options et actions de performance

4.1 Politique d'attribution d'options ou d'actions de performance

Au cours de l'exercice 2011, le Conseil d'administration de VINCI disposait d'une autorisation de l'assemblée du 2 mai 2011 pour procéder à l'attribution d'options de souscription d'actions et d'une autorisation de l'assemblée du 15 mai 2008 pour procéder à l'attribution d'actions de performance, cette dernière autorisation ayant pris fin le 14 juillet 2011. Il a été mis en place en 2011 un plan d'incitation des collaborateurs reposant, selon le niveau hiérarchique des bénéficiaires concernés, soit sur l'attribution exclusive d'actions de performance, soit sur l'attribution mixte d'options de souscription et d'actions de performance.

La politique de VINCI consiste à attribuer des actions de performance et des options à un nombre significatif de dirigeants et de collaborateurs du Groupe (plus de 1 500), afin de les associer à ses performances et de les fidéliser à long terme.

4.2 Plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

4.2.1 Plans d'options existants

a) Informations générales

Dans le cadre des autorisations données par l'assemblée générale, le Conseil d'administration de VINCI a décidé la mise en place de plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions, dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions⁽¹⁾

Plan	Dates		Nombre à l'origine		Dont actions attribuées à l'origine aux			Dates		Sur 2011		Au 31/12/2011		Prix d'exercice
	Assemblée	Conseil	Bénéficiaires	Options ⁽²⁾	Mandataires sociaux ⁽²⁾⁽³⁾	10 premiers attributaires salariés du Groupe ⁽²⁾⁽⁴⁾	Départ des levées	Expiration des levées	Nombre d'options levées en 2011	Nombre d'options annulées ou devenues caduques en 2011	Options restant à lever au 31/12/2011	Nombre de bénéficiaires résiduels au 31/12/2011	Prix d'exercice ajusté (en euros)	
VINCI 2001	25/10/99	08/03/01	3	930 000	930 000	-	08/03/03	07/03/11	-	-	-	-	13,96	
VINCI 2002 n° 1	25/10/99	17/12/02	287	9 802 000	2 620 000	1 212 000	25/01/04	17/12/12	480 777	-	656 398	54	15,59	
VINCI 2002 n° 2	25/10/99	17/12/02	409	10 000 000	2 760 000	1 020 000	17/12/04	17/12/12	343 534	-	630 745	83	12,96	
VINCI 2003	14/05/03	11/09/03	126	5 608 000	1 400 000	1 296 000	11/09/05	11/09/13	239 596	-	582 186	39	15,04	
VINCI 2004	14/05/03	07/09/04	142	6 344 000	1 640 000	1 420 000	07/09/06	07/09/14	523 950	-	1 928 845	83	20,18	
VINCI 2005	14/05/03	01/03/05	158	5 081 136	2 268 000	1 176 000	16/03/07	16/03/12	918 435	-	965 823	89	24,20	
VINCI 2006 n° 1	14/05/03	09/01/06	8	2 630 000	1 850 000	780 000	09/01/08	09/01/13	-	-	1 071 950	6	35,58	
VINCI 2006 n° 2	14/05/03	16/05/06	1 352	3 383 606	50 000	242 000	16/05/08	16/05/12	62 250	-	3 257 105	1 316	40,32	
VINCI 2009 ⁽⁵⁾	14/05/09	31/08/09	1 582	3 865 000	-	228 180	15/09/12	15/09/16	3 350	58 197	3 766 956	1 536	38,37	
VINCI 2010 ⁽⁵⁾	14/05/09	09/07/10	1 735	4 234 595	-	243 348	09/07/13	09/07/17	-	35 125	4 159 839	1 709	36,70	
VINCI 2011 ⁽⁵⁾	02/05/11	02/05/11	266	1 592 493	-	243 346	02/05/14	02/05/18	-	13 450	1 579 043	263	43,70	
Total plans de souscription				53 365 544	14 698 000	7 860 874			2 571 892	106 772	18 598 890	2 678	33,61	
VINCI 2001	25/10/99	08/03/01	3	930 000	930 000	-	08/03/03	07/03/11	-	-	-	-	13,96	
VINCI 2002	25/10/99	25/01/02	7	198 000	-	198 000	25/01/04	24/01/12	6 263	-	-	-	15,59	
VINCI 2006 n° 2	14/05/03	16/05/06	1 352	3 383 606	50 000	242 000	16/05/08	16/05/12	104 970	-	3 214 385	1 301	40,32	
Total plans d'achat				11 581 606	1 160 000	971 200			111 233	-	3 214 385	1 301	40,32	
Total options				74 429 943	15 858 000	10 479 928			2 683 125	106 772	21 813 275	2 678	34,60	

(1) Ne sont mentionnés que les plans pour lesquels la période d'exercice n'est pas expirée ou a expiré en 2011.

(2) Nombre à l'origine ajusté de la division du nominal de l'action par 2 en mai 2007 et non ajusté suite à l'augmentation de capital intervenue en avril 2006 (excepté pour le plan 2006 n° 2).

(3) Mandataires sociaux en fonction lors de l'attribution.

(4) Non mandataires sociaux.

(5) Le nombre définitif d'actions attribuées sera fixé en fonction de critères de performance.

Nota: une option donne droit à la souscription et/ou à l'achat d'une action VINCI; les plans d'options comportent une période d'acquisition définitive annuelle par tiers sur une période de trois ans à compter de la date d'attribution des options (à l'exception des plans VINCI 2009, VINCI 2010 et VINCI 2011).

b) Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les dirigeants mandataires sociaux**Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux au 31/12/2011**

Mandataire social	Plan	Prix d'exercice (en euros)	Expiration	Type	Nombre d'actions
Xavier Huillard	VINCI 2003	15,04	11/09/2013	souscription	580
	VINCI 2004	20,18	07/09/2014	souscription	134 016
	VINCI 2006 n° 1	35,58	09/01/2013	souscription	265 434
Total					400 030

4.2.2 Options consenties en 2011**a) Informations générales**

Le Conseil d'administration a décidé, le 2 mai 2011, d'utiliser la délégation qui lui a été donnée par l'assemblée générale du 2 mai 2011 pour mettre en place, à effet du 2 mai 2011, un plan d'attribution d'options de souscription d'actions de la Société. Ce plan prévoit l'attribution de 1 592 493 options de souscription d'actions de la Société à 266 dirigeants et collaborateurs du Groupe. Aucune option n'a été attribuée aux mandataires sociaux dans le cadre de ce plan.

Chaque option donne droit à la souscription d'une action nouvelle VINCI, au prix de souscription de 43,70 euros. L'attribution définitive des options est soumise à la condition de performance déterminée par le Conseil d'administration dans les conditions prévues par l'assemblée générale, à savoir, au cours des exercices 2011 et 2012, un taux moyen de retour sur capitaux engagés du groupe VINCI (ROCE) retraité des intérêts minoritaires supérieur à 5 %. Le nombre d'options finalement attribué sera fonction de ce taux, 100 % des options étant attribuées si le ROCE est supérieur à 6 % et la quantité étant fixée par interpolation linéaire si ce taux est compris entre 5 et 6 %.

Les options ayant fait l'objet d'une attribution définitive au regard de la condition de performance ne peuvent être exercées par les bénéficiaires qu'à partir du 2 mai 2014 sous condition de présence. Les actions issues de levées d'options sont assorties d'une interdiction de cession avant l'expiration de la période d'indisponibilité fiscale de quatre ans, sauf en cas de décès, d'invalidité ou de mise à la retraite.

Les bénéficiaires disposent également d'un droit d'exercice anticipé des options ayant fait l'objet d'une attribution définitive suite à la vérification de la condition de performance dans le cas où les titres de la Société feraient l'objet d'une offre publique.

Les options ont une validité de sept ans à compter du 2 mai 2011 et expirent le 2 mai 2018. Aucune filiale contrôlée par VINCI n'a attribué d'options de souscription ou d'achat d'actions.

b) Attribution d'options au dirigeant mandataire social

Aucune option n'a été consentie en 2011 à M. Huillard, président-directeur général.

c) Attribution d'options aux 10 salariés du Groupe non mandataires sociaux de VINCI à qui il a été attribué le plus grand nombre d'options

Le nombre d'options consenties durant l'exercice par VINCI et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options aux 10 salariés du Groupe non mandataires sociaux de VINCI ayant bénéficié des attributions les plus importantes s'élève à 243 346 (soit 15,3 % de l'enveloppe).

4.2.3 Options exercées en 2011**a) Informations générales**

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011, 2 683 125 options ont été exercées, dont 2 571 892 options de souscription et 111 233 options d'achat. Pendant cette même période, 106 772 options ont été annulées ou sont devenues caduques, la totalité de ces options étant des options de souscription.

Compte tenu de ces éléments, le nombre d'options restant à lever s'établissait au 31 décembre 2011 à 21 813 275 options, au prix d'exercice moyen de 34,60 euros (dont 18 598 890 options de souscription au prix moyen de 33,61 euros et 3 214 385 options d'achat au prix moyen de 40,32 euros).

b) Exercices d'options par le dirigeant mandataire social

En 2011, M. Huillard, président-directeur général, a exercé les options suivantes :

Options de souscription ou d'achat d'actions levées

Dirigeant mandataire social	Plan	Date du Conseil d'administration correspondant	Type	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (en euros)
Xavier Huillard	Plan 2004	07/09/2004	souscription	46 000	20,18
	Plan 2005	01/03/2005	souscription	77 016	24,20
Total/moyenne pondérée				123 016	22,70

c) Exercices d'options par les 10 salariés du Groupe non mandataires sociaux de VINCI ayant exercé le plus grand nombre d'options

En 2011, les exercices d'options de souscription ou d'achat d'actions par les 10 salariés du Groupe non mandataires sociaux de VINCI dont le nombre d'actions souscrites ou achetées a été le plus élevé en 2011 sont les suivants :

Plan	Type	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (en euros)
VINCI 2002 n° 1	souscription	63 706	15,59
VINCI 2002 n° 2	souscription	42 882	12,96
VINCI 2003	souscription	29 840	15,04
VINCI 2004	souscription	208 078	20,18
VINCI 2005	souscription	313 783	24,20
VINCI 2006	achat	15 000	40,32
Total/moyenne pondérée		673 289	21,38

4.2.4 Attribution définitive d'options le 15 septembre 2011 dans le cadre du plan mis en place par le Conseil d'administration du 31 août 2009 à effet du 15 septembre 2009

Le plan mis en place le 31 août 2009 à effet du 15 septembre 2009 prévoit que l'attribution définitive des options est soumise à la condition de performance déterminée par l'assemblée générale, à savoir que le Conseil d'administration constatera, à l'issue d'une période de deux ans suivant le 31 août 2009, l'évolution du cours de Bourse de VINCI et déterminera le pourcentage d'options finalement attribuées au regard de la performance de cette action comparée à celle d'un indice initialement composé de 13 sociétés européennes du secteur de la construction et des concessions d'infrastructures. Le Conseil se réserve le droit de procéder à toutes pondérations reflétant notamment la capitalisation boursière des sociétés et d'exclure de la liste certaines sociétés qui, au cours de la période de référence, auraient fait l'objet d'opérations exceptionnelles, d'un retrait de la cote ou auraient connu un parcours atypique et d'y substituer, le cas échéant, un indice tel qu'Eurostoxx. Le nombre d'options finalement attribuées sera fonction de ce taux reflétant la performance de l'action VINCI par rapport à l'indice, 100 % des options étant attribuées s'il est supérieur à 5 % et 0 % s'il est inférieur à - 5 %, le pourcentage étant déterminé par interpolation linéaire entre ces deux bornes de + 5 % et - 5 %.

Le Conseil d'administration a constaté, le 30 août 2011, que l'action VINCI a surperformé l'indice de 15,6 %.

En conséquence, le Conseil, au cours de sa réunion du 30 août 2011, a décidé que l'intégralité des options de souscription d'actions qui ont été attribuées à l'origine aux bénéficiaires leur est acquise à la date du 15 septembre 2011 (soit 3 766 956 options au bénéfice de 1 536 personnes). Il est précisé que ces options ne seront acquises de façon définitive et ne pourront être exercées par les bénéficiaires qu'à compter du 15 septembre 2012 s'ils remplissent la condition de présence prévue par la délibération du conseil du 31 août 2009 et que le prix d'exercice de ces options est de 38,37 euros.

4.3 Plans d'attribution d'actions de performance

4.3.1 Plans d'attribution d'actions de performance existants

a) Informations générales

Historique des attributions d'actions de performance

Plan	Date		Nombre à l'origine		Dont actions attribuées à l'origine aux		Nombre définitif	Date			Au 31/12/2011	
	Assemblée	Conseil	Bénéficiaires	Actions de performance	Mandataires sociaux ⁽¹⁾	10 premiers attributaires salariés ⁽²⁾		Déterminé à l'issue de la période d'acquisition	Départ de période d'acquisition	Fin de période d'acquisition	Fin de période de conservation	Nombre d'actions au 31/12/2011
VINCI 2007 ⁽³⁾⁽⁴⁾	16/05/2006	12/12/2006	1 434	2 200 000	55 000	139 000	2 053 980	02/01/2007	02/01/2009	02/01/2011	-	-
VINCI 2008 ⁽⁵⁾	16/05/2006	11/12/2007	1 570	2 165 700	72 000	130 000	1 582 325	02/01/2008	02/01/2010	02/01/2012	-	-
VINCI 2009 ⁽⁶⁾	15/05/2008	31/08/2009	1 582	1 545 999	-	91 272	1 470 406	15/09/2009	15/09/2011	15/09/2013	1 470 406	1 502
VINCI 2010 ⁽⁷⁾	15/05/2008	09/07/2010	1 813	1 726 138	-	97 339	non connu	09/07/2010	09/07/2012	09/07/2014	1 667 800	1 761
VINCI 2011 ⁽⁷⁾	15/05/2008	02/05/2011	1 782	2 139 059	-	97 338	non connu	02/05/2011	02/05/2013	02/05/2015	2 115 859	1 761
Total				9 776 896	127 000	554 949					5 254 065	2 190

(1) Mandataires sociaux en fonction lors de l'attribution.

(2) Non mandataires sociaux.

(3) Le nombre d'actions attribué à l'origine tient compte de la division par deux de la valeur nominale de l'action intervenue en mai 2007.

(4) Ces actions ont été attribuées de façon définitive aux bénéficiaires le 2 janvier 2009, suite à la décision du Conseil d'administration du 16 décembre 2008, qui a constaté que les conditions de performance prévues par le plan décidé en décembre 2006 ont été atteintes. La période de conservation ayant pris fin le 2 janvier 2011, elles sont devenues disponibles à cette date.

(5) 76,70 % des actions de performance qui ont été attribuées à l'origine ont été attribuées de façon définitive aux bénéficiaires le 2 janvier 2010, suite à la décision du Conseil d'administration du 15 décembre 2009.

(6) Ces actions ont été attribuées de façon définitive aux bénéficiaires le 15 septembre 2011, suite à la décision du Conseil d'administration du 30 août 2011, qui a constaté que les conditions de performance prévues par le plan mis en place en août 2009 ont été atteintes.

(7) Le nombre d'actions attribué de façon définitive à l'issue de la période d'acquisition est susceptible de varier à la baisse selon un indicateur de performance.

b) Nombre d'actions de performance attribuées au dirigeant mandataire social

M. Huillard a bénéficié de deux attributions d'actions de performance dans le cadre de décisions prises par le Conseil d'administration en décembre 2006 et en décembre 2007, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Actions de performance attribuées au dirigeant mandataire social

Xavier Huillard	Plan	Date du Conseil d'administration correspondant	Nombre d'actions attribuées à l'origine ^(*)	Nombre définitif déterminé à l'issue de la période d'acquisition	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés ^(**)	Date d'acquisition définitive	Date de disponibilité	Conditions de performance
	Plan 2007	12/12/2006	24 000	24 000	588 000	02/01/2009	02/01/2011	oui
	Plan 2008	11/12/2007	22 000	16 874	475 847	02/01/2010	02/01/2012	oui
Total			46 000	40 874	1 063 847			

(*) Ce nombre tient compte de la division par deux de la valeur nominale de l'action intervenue en mai 2007.

(**) Cette valorisation est déterminée à partir du nombre définitif d'actions attribuées.

Il est rappelé que ces actions de performance sont assorties d'une période de conservation de deux ans et que les dirigeants mandataires sociaux sont tenus d'en conserver au moins un quart pendant la durée de leur mandat.

Seules les actions de performance attribuées dans le cadre du Plan 2007 sont devenues disponibles en 2011 (le 2 janvier 2011).

4.3.2 Mise en place du plan 2011

Le Conseil d'administration a décidé, le 2 mai 2011, d'utiliser la délégation qui lui a été donnée par l'assemblée générale du 15 mai 2008 pour mettre en place, à effet du 2 mai 2011, un plan d'attribution d'actions de performance de la Société. Ce plan prévoit l'attribution de 2 139 059 actions existantes à 1 782 attributaires. Aucune action de performance n'a été attribuée aux mandataires sociaux dans le cadre de ce plan.

Le plan prévoit que les actions sont attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans qui prendra fin le 2 mai 2013. Le nombre d'actions attribuées de manière définitive aux bénéficiaires est fonction d'un indicateur de performance. Ainsi, l'attribution définitive est soumise à la condition qu'au cours des exercices 2011 et 2012, le taux moyen de retour sur capitaux engagés du groupe VINCI (ROCE), retraité des intérêts minoritaires, soit supérieur à 5 %. Le nombre d'actions de performance finalement attribuées sera fonction de ce taux, 100 % des actions étant attribuées s'il est supérieur à 6 % et la quantité étant fixée par interpolation linéaire si ce taux est compris entre 5 % et 6 %.

Le plan prévoit également que les actions ainsi attribuées font l'objet d'une période de conservation de deux ans, soit jusqu'au 2 mai 2015, pendant laquelle elles ne peuvent pas être cédées, sauf en cas d'invalidité ou de décès.

Le nombre d'actions attribuées à l'origine par le Conseil d'administration du 2 mai 2011 aux 10 salariés non mandataires sociaux ayant bénéficié des attributions les plus importantes s'élève à 97 338.

4.3.3 Attribution définitive d'actions le 15 septembre 2011 dans le cadre du plan mis en place par le Conseil d'administration du 31 août 2009 à effet du 15 septembre 2009

Le plan mis en place le 31 août 2009 à effet du 15 septembre 2009 prévoit que les actions sont attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans prenant fin le 15 septembre 2011. Le nombre d'actions attribuées de manière définitive aux bénéficiaires est fonction d'un indicateur de performance. Ainsi, l'attribution définitive est soumise à la condition qu'au cours des exercices 2009 et 2010, le taux moyen de retour sur capitaux engagés du groupe VINCI (ROCE), retraité des intérêts minoritaires, soit supérieur à 5 %. Le nombre d'actions de performance finalement attribuées est fonction de ce taux, 100 % des actions étant attribuées s'il est supérieur à 6 % et la quantité étant fixée par interpolation linéaire si ce taux est compris entre 5 % et 6 %.

Le Conseil d'administration a constaté, le 30 août 2011, que le taux moyen de retour sur capitaux engagés du groupe VINCI (ROCE) retraité des intérêts minoritaires s'est élevé à 9,15 % en moyenne au titre des exercices 2009 et 2010.

En conséquence, le Conseil, au cours de sa réunion du 30 août 2011, a décidé d'attribuer de façon définitive, à la date du 15 septembre 2011, aux bénéficiaires (soit 1 502 personnes) 100 % des actions de performance qui leur ont été attribuées à l'origine, soit 1 470 406 actions. Ces actions demeureront incessibles pendant une nouvelle durée de deux ans qui expirera le 15 septembre 2013.

E. Données sociales et environnementales

Ce rapport est l'application des articles L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105 du Code de commerce. Il s'inspire des référentiels internationaux comme la Global Reporting Initiative et la norme ISO 26000. Ce rapport a été réalisé par anticipation de l'application du projet de décret relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale.

Il se compose de trois parties distinctes :

- responsabilité sociale ;
- environnement ;
- responsabilité sociétale.

125

La politique et la stratégie de développement durable sont présentées en pages 18-25 du présent rapport annuel. Des informations complémentaires, notamment les initiatives illustrant les démarches innovantes des entités du Groupe par thématique et par enjeu, sont disponibles sur le site Internet www.vinci.com, régulièrement mis à jour. Depuis 2002, VINCI fait appel à ses commissaires aux comptes pour émettre un avis sur les procédures de remontée d'informations sociales et environnementales, effectuées à travers un système de reporting unique, et une sélection d'indicateurs. Cette vérification ainsi que la note méthodologique se situent en pages 149-150 et 159-160. Au-delà du respect strict de la législation, VINCI s'est engagé, sur la base d'une démarche volontaire, à respecter les dix principes du Global Compact de l'ONU et à communiquer chaque année sur les initiatives prises dans ce domaine. VINCI s'est également engagé auprès de l'association des Amis du Global Compact France à promouvoir cette initiative auprès du monde des affaires. Le questionnaire d'autodiagnostic développement durable de VINCI, qui permet aux managers de passer en revue les thématiques sociales, environnementales et sociétales du Groupe et de prendre des décisions stratégiques sur leurs orientations, a été développé conformément aux principes du Global Compact, des conventions fondamentales de l'OIT (Organisation internationale du travail), de la norme ISO 26000, etc.

Mise en œuvre du Global Compact

Engagements/Principes	Initiatives 2011
Droits de l'homme	
1. Soutenir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans la sphère d'influence du Groupe.	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien par Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique (Issa) de différents projets associatifs d'ordre économique, sanitaire et éducatif. - Poursuite des programmes de prévention du VIH-sida. - Réalisation d'un audit de responsabilité sociale externe complet effectué par un cabinet d'audit indépendant dans la filiale qatarie QDVC, ayant permis d'identifier les axes de progrès du Groupe en matière de promotion des droits humains à l'international. - Intégration d'un chapitre « Normes du travail et droits humains » dans les nouveaux « Engagements de performance globale des fournisseurs et sous-traitants de VINCI » communiqués aux fournisseurs du Groupe et annexés aux contrats-cadres de VINCI.
2. S'assurer que les sociétés du Groupe ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.	<ul style="list-style-type: none"> - Premiers déploiements de l'autodiagnostic développement durable de VINCI, permettant aux filiales de cartographier leurs risques RSE, notamment en matière de droits humains.
Normes du travail	
3. Faire respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit aux négociations collectives.	<ul style="list-style-type: none"> - Signature en janvier 2012 d'un nouvel accord avec les partenaires sociaux sur l'amélioration du dialogue social.
4. Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de critères sociaux dans la sélection des fournisseurs et des sous-traitants ainsi que dans les relations commerciales avec les filiales de VINCI au travers des contrats-cadres. - Audit et suivi de ces critères sociaux. - Premiers déploiements de l'autodiagnostic développement durable de VINCI, permettant aux filiales de cartographier leurs risques en matière de responsabilité sociale et de droits humains (notamment le travail forcé, le travail des enfants, le travail illégal, le droit des peuples autochtones, les conditions de vie dans les bases vie).
5. Assurer l'abolition effective du travail des enfants.	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration dans les contrats-cadres de dispositifs visant à prohiber le travail des enfants.
6. Éliminer la discrimination dans le travail et les professions.	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement du réseau mondial d'animateurs et de formateurs « diversité » dans le Groupe (63 animateurs identifiés et formés en 2011). - Poursuite des audits et suivis d'audits pour la cinquième année consécutive, notamment à l'international. - Poursuite des formations « diversité » à l'attention des opérationnels.
Respect de l'environnement	
7. Soutenir une approche préventive des défis environnementaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Systématisation de la prise en compte de critères environnementaux en amont des projets ainsi que dans les analyses de risques des activités, du risque produit (REACH) à la prévention des pollutions. - Renforcement des formations à la prévention des risques environnementaux. - Systématisation des approches projets par l'analyse de cycle de vie (ACV) lors des phases d'offre et de conception : analyse multicritère sur les différentes phases de vie du projet.
8. Prendre des initiatives pour promouvoir une responsabilité environnementale plus grande.	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du reporting environnemental avec l'intégration en 2011 des entités Faceo et Cegelec dans le périmètre du Groupe. - Poursuite des travaux sur la préservation de la biodiversité en partenariat avec les associations environnementales.
9. Encourager l'essor et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des travaux de recherche et d'enseignement de la Chaire d'éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures VINCI ParisTech : 13 sujets de recherche associant des référents de VINCI et 5 conférences en 2011. - Réalisation de séminaires de la Fabrique de la Cité sur l'aménagement urbain et les nouvelles technologies « bas carbone » dans la ville. - Intégration des énergies renouvelables et de systèmes plus efficaces en énergie dans les activités du Groupe et dans les offres commerciales.
Lutte contre la corruption	
10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du renforcement du contrôle interne. - Poursuite de la diffusion de la charte <i>Éthique et Comportements</i> auprès de l'ensemble du management. - Intégration de critères sociétaux dans la sélection des fournisseurs et des sous-traitants ainsi que dans les relations commerciales avec les filiales de VINCI au travers des contrats-cadres. - Premiers déploiements de l'autodiagnostic développement durable de VINCI, incitant les filiales à renforcer les règles opérationnelles dans tous les pays où elles interviennent.

Respect et promotion des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

Au même titre que les dix principes du Global Compact, VINCI s'engage à respecter et à promouvoir auprès de ses filiales et partenaires les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail :

- le respect de la liberté d'association et du droit à la négociation collective ;
- l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- l'abolition effective du travail des enfants.

Diverses actions menées par VINCI sont détaillées dans le tableau « Mise en œuvre du Global Compact », page 125, ainsi que dans les chapitres « Relations sociales et accords collectifs », « Bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail », « Diversité et égalité des chances » et « Droits humains » (pages 130-133-134-148).

1. Responsabilité sociale

1.1 Politique générale des ressources humaines

Le modèle économique de VINCI repose sur la complémentarité de ses métiers, alliant des activités de temps court et de temps long, exercés au travers d'une organisation décentralisée dont la performance repose sur son capital humain. Le mode de fonctionnement de VINCI donne ainsi la priorité aux hommes sur les systèmes et considère qu'il ne peut y avoir de réussite économique durable sans un projet humain ambitieux.

Ce projet se traduit depuis plusieurs années par des engagements forts résumés dans le Manifeste, centré sur la création d'emplois durables, la priorité donnée à la santé et à la sécurité au travail, la lutte contre toute forme de discrimination, la possibilité pour chaque collaborateur de bénéficier d'un projet de formation personnalisé et la promotion de la diversité, de l'engagement citoyen des collaborateurs et de l'accession à l'actionariat salarié.

Ces engagements sont par ailleurs soutenus par une démarche de management prévisionnel des emplois et des compétences permettant une dynamique constante et un alignement permanent des ressources humaines avec les enjeux économiques. Dans cette optique, le Groupe a formalisé en 2010 un cycle de développement de son capital humain consistant, pour les collaborateurs du Groupe, à bénéficier d'un entretien annuel ; pour chaque entité, à réaliser une revue collégiale de ses effectifs, et à mettre en œuvre des plans individuels de développement (mobilité, formation, etc.).

Acteur majeur de secteurs d'activité très atomisés, fortement concurrentiels malgré une attractivité faible, le Groupe est particulièrement investi dans son devoir d'exemplarité. Ainsi, VINCI est classé dans les 10 premières entreprises préférées des étudiants ingénieurs en France au classement Universum 2011.

1.2 Emploi

1.2.1 Effectifs

Présent dans une centaine de pays, VINCI employait 183 320 salariés à fin 2011, soit 2 % de plus qu'en 2010. Au cours des cinq dernières années, grâce à une politique dynamique de recrutement et de croissance externe, les effectifs du Groupe ont progressé de plus de 30 % ; la part des entités européennes dans l'emploi total représente 84 % en 2011.

Répartition de l'effectif par zone géographique et par métier au 31 décembre 2011

Effectif	2011							%	2010	2011/2010
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Holdings et divers	Total		Total	Évolution
France	8 205	2 905	37 251	24 373	34 004	688	107 426	58,6 %	105 943	1,4 %
Royaume-Uni	6	1 098	987	1 236	6 031	0	9 358	5,1 %	9 402	(0,5 %)
Allemagne	0	73	6 602	3 973	56	12	10 716	5,9 %	10 508	2,0 %
Benelux	0	97	3 188	666	3 649	3	7 603	4,1 %	7 515	1,2 %
Espagne	0	288	1 262	443	61	0	2 054	1,1 %	2 451	(16,2 %)
Europe centrale et orientale	0	160	2 186	6 313	4 462	0	13 121	7,2 %	13 055	0,5 %
Autres pays d'Europe	0	103	3 494	0	689	0	4 286	2,3 %	4 001	7,1 %
Europe hors France	6	1 819	17 719	12 631	14 948	15	47 138	25,7 %	46 932	0,4 %
Amériques	74	1 383	2 912	2 933	2 624	0	9 926	5,4 %	8 937	11,1 %
Afrique	0	0	1 063	0	9 976	0	11 039	6,0 %	10 725	2,9 %
Reste du monde	0	1 300	1 090	0	5 401	0	7 791	4,3 %	6 990	11,5 %
Total	8 285	7 407	60 035	39 937	66 953	703	183 320	100,0 %	179 527	2,1 %

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir page 159 du Rapport annuel 2011.

Fin 2011, l'effectif global de VINCI se compose, comme en 2010, de 17 % de managers et de 83 % de non-managers. La part des femmes dans les effectifs est restée stable, à 13 %. Elles représentent 16 % des managers (15 % en 2010) et 13 % des non-managers. En cinq ans (2006-2011), le nombre de femmes managers a presque doublé dans le Groupe.

Répartition de l'effectif par catégorie, par sexe, par métier au 31 décembre 2011

Effectif	2011							Total	%	Total	2011/2010
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Holdings et divers					
Managers	1 015	804	10 435	4 455	14 581	416	31 706	17 %	30 429	4 %	
Hommes	698	573	8 988	3 885	12 266	286	26 696	84 %	25 842	3 %	
Femmes	317	231	1 447	570	2 315	130	5 010	16 %	4 587	9 %	
Non-managers	7 270	6 603	49 600	35 482	52 372	287	151 614	83 %	149 098	2 %	
Hommes	4 136	5 023	43 998	32 120	46 953	93	132 323	87 %	130 207	2 %	
Femmes	3 134	1 580	5 602	3 362	5 419	194	19 291	13 %	18 891	2 %	
Total	8 285	7 407	60 035	39 937	66 953	703	183 320	100 %	179 527	2 %	
Hommes	4 834	5 596	52 986	36 005	59 219	379	159 019	87 %	156 049	2 %	
Femmes	3 451	1 811	7 049	3 932	7 734	324	24 301	13 %	23 478	4 %	

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir page 159 du Rapport annuel 2011.

Répartition de l'effectif par âge au 31 décembre 2011

Effectif	2011							Total	%	Total	2011/2010
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Holdings et divers					
Moins de 25 ans	385	815	6 239	4 013	7 151	53	18 656	10 %	18 397	1 %	
De 26 ans à 35 ans	1 029	2 217	15 134	9 456	20 796	192	48 824	27 %	47 335	3 %	
De 36 ans à 50 ans	4 432	2 926	24 207	16 327	26 041	304	74 237	40 %	73 475	1 %	
Plus de 50 ans	2 439	1 449	14 455	10 141	12 965	154	41 603	23 %	40 320	3 %	
Total	8 285	7 407	60 035	39 937	66 953	703	183 320	100 %	179 527	2 %	

1.2.2 Embauches et départs

1.2.2.1 Recrutement

VINCI a embauché durant l'année ☑ 51 114 personnes, dont 21 128 en emplois durables dans le monde (9 479 en France). Conformément à son engagement à recruter en emplois durables, la part de ce type d'emplois (contrats à durée indéterminée et contrats de chantier) dans les embauches est passée de 33 % à plus de 41 % en deux ans. L'objectif de VINCI est d'accélérer le mouvement d'internationalisation du recrutement. En 2011, VINCI a poursuivi sa politique active de recrutement, notamment auprès des jeunes diplômés, qui ont représenté 4,3 % des recrutements de l'année, soit 2 212 personnes.

1.2.2.2 Nature des contrats de travail et évolution

La part des emplois durables est restée stable sur les cinq dernières années, aux alentours de 88 % des effectifs. Sur un effectif total de 183 320 salariés dans le monde, 160 696 disposent de contrats durables. En France, particulièrement dans le secteur de la construction, les contrats à durée de chantier sont considérés comme des emplois durables. Au 31 décembre 2011, 18 477 personnes disposaient d'un contrat à durée déterminée. Le recours à l'intérim, en France, a concerné 16 215 personnes (en équivalents temps-plein) en 2011. VINCI privilégie les emplois locaux et favorise les mobilités internes. Restées stables, ces dernières ont concerné 2 400 personnes en 2011. Les sociétés du Groupe favorisent les formules de type « volontariat international en entreprise » permettant d'offrir des opportunités à l'international pour de jeunes diplômés (122 VIE en 2011). Le nombre d'expatriés était de 1 965 fin 2011.

Répartition de l'effectif par nature de contrat et par métier au 31 décembre 2011

Effectif	2011							Total	%	Total	2011/2010
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Holdings et divers					
Contrats à durée indéterminée	7 969	6 911	54 618	36 282	53 090	655	159 525	87 %	157 327	1 %	
Contrats à durée de chantier	7	0	212	185	767	0	1 171	1 %	1 065	10 %	
Contrats à durée déterminée	239	465	3 152	2 547	12 052	22	18 477	10 %	17 216	7 %	
Alternance	70	31	2 053	923	1 044	26	4 147	2 %	3 919	6 %	
Total effectifs propres	8 285	7 407	60 035	39 937	66 953	703	183 320	100 %	179 527	2 %	
Travailleurs intérimaires en équivalents temps-plein	71	319	7 477	4 055	15 314	31	27 267	15 %	22 449	21 %	

Nombre de mobilités dans le monde

	2011							Total	
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Holdings et divers	Total		
Mobilité intra-pôle	11	64	929	381	858	1	2 244	93 %	
Mobilité vers un autre pôle	11	7	62	10	57	9	156	7 %	
Total	22	71	991	391	915	10	2 400	100 %	

1.2.2.3 Motifs de départ

Les métiers du contracting (énergies, routes, construction) exercent leurs activités dans le cadre de chantiers mobiles et d'une durée relativement limitée. Ils mobilisent traditionnellement de nombreux collaborateurs, dont les contrats arrivent à échéance à la fin du chantier, ou qui souhaitent partir dans d'autres entreprises de proximité pour limiter leurs déplacements. Dans les concessions, notamment autoroutières, les variations saisonnières d'activité expliquent également la part relativement importante des fins normales de contrat.

Départs par métier(*)

Effectif	2011							2010	2011/2010	
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Holdings et divers	Total			
Fins normales de contrat (**)	8 321	1 192	2 962	2 532	11 807	35	26 849	56 %	28 329	(5 %)
Démissions	70	905	3 388	1 724	4 110	16	10 213	21 %	8 190	25 %
Licenciements économiques	0	293	589	680	728	0	2 290	5 %	4 529	(49 %)
Autres licenciements	82	247	1 543	712	2 022	14	4 620	9 %	3 739	24 %
Autres motifs (***)	88	273	1 445	1 542	1 163	15	4 526	9 %	3 721	13 %
Total	8 561	2 910	9 927	7 190	19 830	80	48 498	100%	48 508	(1 %)

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir page 159 du Rapport annuel 2011.

(*) Hors variation de périmètre.

(**) Fin de CDD, fin de chantier, retraite, fin de contrat en alternance.

(***) Dont rupture de période d'essai, perte partielle d'activité, rupture conventionnelle de contrat (pour la France).

1.2.2.4 Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement

Après une période de forts recrutements, certaines activités se trouvent, dans un contexte de crise financière et économique, amenées à prendre des mesures de restructuration. Dans ce cas, compte tenu du caractère non délocalisable des activités de VINCI, les dirigeants et les responsables des ressources humaines se mobilisent pour organiser au mieux la solidarité économique et sociale, via notamment les dispositifs de mobilité et de reclassement rendus possibles par le fort maillage du Groupe. De même, lors des opérations de croissance externe, le Groupe s'efforce de maintenir en place les équipes, gardiennes des compétences et du savoir-faire, pour développer l'activité tout en bénéficiant des effets de groupe, pour mutualiser les outils et impulser le fonctionnement en réseau. Certaines sociétés du Groupe sont parfois amenées, conjoncturellement, à organiser des reclassements internes et à mettre en œuvre des plans de licenciements. La direction des Ressources humaines de VINCI effectue régulièrement, avec les directions des Ressources humaines opérationnelles, une revue des sites sensibles en termes d'activités et d'emplois, en France et à l'international.

1.3 Organisation du temps de travail

1.3.1 Heures travaillées et heures supplémentaires

Dans les entreprises du Groupe, le travail est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles, variables d'un pays à l'autre. En 2011, le nombre total d'heures travaillées a été de près de 315 millions. Les heures supplémentaires ont été de 16,2 millions, soit 5,2 % des heures travaillées.

Organisation du temps de travail

	2011			2010	2011/2010
	Managers	Non-managers	Total		
Heures totales travaillées	52 467 571	262 125 816	☑ 314 593 387	289 001 041	9 %
Dont heures supplémentaires	272 504	16 012 347	☑ 16 284 851	15 757 364	3 %
Salariés à temps partiel	570	4 315	☑ 4 885	5 129	(5 %)

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir page 159 du Rapport annuel 2011.

1.3.2 Absentéisme

3,1 millions de journées calendaires ont été comptabilisées en jours d'absence en 2011, dont 62 % pour des maladies non professionnelles. L'absentéisme représente 7,5 % des jours travaillés (environ 42 millions de journées travaillées dans le monde, dont plus de 23 millions en France).

Répartition des jours d'absence par motif

(en nombre de jours calendaires)	2011							2010	2011/2010		
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	VINCI Energies	Eurovia	Construction	VINCI	Holdings et divers	Total	Total	Évolution	
Maladie non professionnelle	109 197	44 890	716 937	501 219	583 023	6 048		1 961 314	62 %	1 851 253	6 %
Accident du travail	7 678	4 096	59 145	42 521	96 766	271		210 477	7 %	206 702	2 %
Accident de trajet	1 787	989	9 499	9 572	12 849	172		34 868	1 %	31 597	10 %
Maladie professionnelle	3 100	4	16 065	21 641	23 740	0		64 550	2 %	55 867	16 %
Maternité/paternité	9 616	10 786	67 807	38 553	54 251	1 719		182 732	6 %	196 309	(7 %)
Chômage partiel	0	0	7 824	8 853	21 766	0		38 443	1 %	139 549	(72 %)
Autres causes	38 375	5 782	171 303	227 954	223 462	779		667 655	21 %	808 454	(17 %)
Total	169 753	66 547	1 048 580	850 313	1 015 857	8 989		3 160 039	100 %	3 289 731	(4 %)

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir page 159 du Rapport annuel 2011.

1.4 Rémunérations, charges sociales, épargne salariale

1.4.1 Politique générale

La politique de rémunération s'inscrit dans le schéma de management décentralisé du Groupe. Elle est guidée par des principes communs de partage des fruits de la croissance, d'individualisation des rémunérations et d'intéressement du personnel à la marche de l'entreprise. Ces principes sont mis en œuvre notamment au travers de dispositifs adaptés au contexte et à la législation de chaque pays où le Groupe est actif. La rémunération des collaborateurs s'effectue par différents moyens : salaires, primes, intéressement, participation, actionnariat salarié, œuvres sociales, système de prévoyance, retraite, etc. – dispositifs dont VINCI encourage l'amélioration. L'individualisation des salaires met l'accent sur les responsabilités individuelles et les performances de chaque collaborateur à tous les niveaux de la hiérarchie. Fin 2011, en France, 92 % des salariés sont couverts par des accords de participation et/ou d'intéressement. Au total, VINCI a distribué en intéressement et participation en France 172,7 millions d'euros au titre du partage des fruits de la croissance, soit 40 millions d'euros de plus qu'il y a cinq ans (+ 30 %).

Par ailleurs, VINCI a signé le 19 octobre 2011 avec les principaux partenaires sociaux (CFDT, CFTC et CFE-CGC) un accord de groupe qui a permis le paiement, en octobre 2011, d'une prime de partage des profits de 350 euros bruts par collaborateur. Cette prime, d'un montant identique quel que soit le niveau de salaire des bénéficiaires, concerne l'ensemble des collaborateurs employés par les sociétés françaises du Groupe contrôlées par VINCI, y compris ceux des sociétés de moins de 50 salariés (soit environ 100 000 collaborateurs VINCI), dépassant ainsi les exigences légales en la matière. Au total, la charge globale de l'opération s'est élevée à 33,7 millions d'euros pour le Groupe.

Avantages sociaux et actionnariat salarié

(en millions d'euros)	2011	2010	2011/2010 Évolution	Dont France 2011	Dont France 2010	2011/2010 Évolution
Intéressement	82,2	82,0	0 %	74,5	75,4	(1 %)
Participation	99,2	99,4	0 %	98,2	98,1	0 %
Oeuvres sociales	38,4	32,7	17 %	33,3	28,3	18 %
Sous-total	219,8	214,1	3 %	206	201,8	2 %
Abondement	93,9	87,3	8 %	93,9	87,3	8 %
Prime de partage des profits	33,7			33,7		
Total	347,4	301,4	15 %	333,6	289,1	15 %

1.4.2 Rémunérations et charges sociales

La masse salariale de 2011 s'est élevée à 5,6 milliards d'euros, soit 15,3 % du chiffre d'affaires.

Rémunérations et charges sociales dans le monde

(en milliers d'euros)	Total			Managers			Non-managers		
	2011	2010	2011/2010 Évolution	2011	2010	2011/2010 Évolution	2011	2010	2011/2010 Évolution
Salaires moyens VINCI	☑ 31	30	3 %	55	54	2 %	26	25	4 %
Hommes	☑ 31	30	3 %	58	56	4 %	26	25	4 %
Femmes	☑ 28	28	0 %	43	42	2 %	24	25	(4 %)
Charges sociales	40 %	39 %		43 %	43 %		38 %	37 %	

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir page 159 du Rapport annuel 2011.

Rémunérations et charges sociales en France

(en milliers d'euros)	Total		Cadres		Etam		Ouvriers	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Salaires moyen VINCI	35	34	60	59	31	31	26	25
Hommes	35	34	63	62	32	32	26	25
Femmes	32	31	47	46	27	27	23	22
Charges sociales	49 %	48 %	51 %	51 %	50 %	46 %	45 %	47 %

130

1.4.3 Épargne salariale

Dans la continuité des actions menées jusqu'à présent en matière d'épargne salariale, VINCI a poursuivi le principe des trois augmentations de capital par an proposées dans le cadre de son plan d'épargne en France. Ce produit – ouvert aux salariés depuis 1995 – puise sa légitimité et sa force dans la récurrence de ses opérations et la permanence de son fonctionnement.

L'effort d'épargne des salariés qui investissent dans le fonds Castor, constitué d'actions VINCI, est encouragé par une décote de 10 % sur le cours de l'action VINCI et un abondement par tranche, favorisant l'épargne des salariés aux revenus les plus modestes, soit :

- 100 % jusqu'à 1 000 euros ;
- 70 % au-delà et jusqu'à 3 000 euros ;
- 25 % au-delà et jusqu'à 5 000 euros ;
- 10 % au-delà et jusqu'à 11 000 euros.

La contribution maximum annuelle de l'entreprise peut s'élever à 3 500 euros par salarié, niveau inchangé depuis deux ans.

Le montant global de l'abondement s'est élevé à près de 94 millions d'euros en 2011. L'actionnariat salarié représente 9,8 % du capital du Groupe à fin 2011. Cette confiance des salariés dans l'avenir du Groupe les maintient collectivement au premier rang des actionnaires de VINCI. Fin 2011, au travers des différents fonds communs de placement investis en titres VINCI, environ 105 000 salariés étaient actionnaires du Groupe et détenaient un portefeuille moyen de l'ordre de 16 000 euros.

Lancé en avril 2011, le Cercle des actionnaires salariés propose à ceux-ci un autre regard sur le Groupe en les associant à des moments d'échange et de partage. Fin 2011, après huit mois d'existence, le Cercle compte 10 500 membres, soit près de 10 % des salariés actionnaires du Groupe. Les différentes animations proposées ont remporté un succès certain. Près de 600 membres ont pris part aux différents événements organisés à Paris (400 participants), à Bordeaux (120) et à Lyon (70). La découverte des stades a réuni 300 participants pour les trois visites du Stade de France (en juillet, en septembre et en novembre) et 30 pour la première visite organisée au stade MMArena, au Mans.

Les conférences qui se sont tenues au siège de VINCI, à Rueil-Malmaison, ont permis à une centaine de salariés actionnaires de rencontrer les experts du Groupe et d'échanger avec eux sur des sujets économiques ou sociétaux tels que les résultats du Groupe, le développement durable, les dispositifs d'épargne salariale et la Fondation VINCI pour la Cité.

Par ailleurs, pour accompagner l'internationalisation de ses activités, VINCI souhaite poursuivre la diffusion de son plan d'épargne en donnant l'opportunité aux salariés d'autres pays que la France d'acquérir (directement ou indirectement) des actions VINCI dans des conditions privilégiées, et les associer ainsi aux résultats financiers et à la croissance du Groupe. Après la phase d'étude lancée en 2011, une opération sera proposée en 2012, sur un périmètre de 14 pays, aux salariés des filiales détenues à plus de 50 % par VINCI, justifiant d'au moins six mois d'ancienneté (environ 300 filiales et 45 000 salariés concernés). Sous réserve d'un investissement à trois ans, les salariés pourront percevoir un abondement de VINCI sous forme d'attribution d'actions gratuites (différées à trois ans pour éviter une taxation à l'entrée, sauf exceptions), conditionnée notamment à la présence dans le Groupe à ce terme. Les pays concernés par cette opération sont l'Allemagne, les États-Unis, le Portugal, l'Espagne, la Belgique, la République tchèque, le Maroc, la Pologne, le Canada, la Suisse, la Roumanie, les Pays-Bas, la Slovaquie et le Royaume-Uni.

Le plan d'épargne retraite collectif (Perco) du Groupe est entré en vigueur en décembre 2010 en France, suite à l'accord collectif conclu le 25 juin 2010 avec les partenaires sociaux signataires au niveau du Groupe (CFDT, CFE-CGC et CFTC) et ce, pour tenir compte de la diminution des revenus des régimes de retraite obligatoires. Ce dispositif permet de proposer aux salariés un cadre de retraite à des conditions privilégiées, plus favorables que celles auxquelles ils auraient accès au travers de démarches individuelles. VINCI s'engage à abonder les versements volontaires à hauteur de 50 % dans la limite de 200 euros par an pour 400 euros de versements. La mise en place de ce Perco, dénommé Archimède, complète ainsi l'offre d'épargne du plan Castor (PEG VINCI) et permet à tout salarié de filiales françaises du Groupe :

- une sortie souple au choix, tant en capital qu'en rente ;
- une gestion libre et/ou pilotée ;
- une large gamme de supports d'investissement afin de faire des choix cohérents par rapport à son profil d'épargnant.

À fin septembre 2011, environ 13 % des salariés ont adhéré au Perco, dont 70 % ont moins de 50 ans. Le portefeuille moyen s'élève à près de 600 euros. 65 % de l'encours est en gestion libre et 35 % en gestion pilotée.

1.5 Relations sociales et accords collectifs

1.5.1 Politique générale du dialogue social

Le dialogue social de VINCI repose sur plusieurs principes fondateurs : l'attachement à la reconnaissance du fait syndical au sein du Groupe et au droit des salariés d'adhérer à une organisation syndicale ; la recherche d'un équilibre permanent entre l'engagement syndical et le maintien d'un lien étroit avec l'activité professionnelle ; la volonté de faciliter la communication et la tenue de réunions pour les représentants des organisations syndicales et des instances représentatives du personnel ; la volonté de développer l'information et la formation des représentants du personnel et des représentants syndicaux en les associant à la mise en œuvre des grandes actions menées par le Groupe (santé, sécurité au travail, développement durable, mixité professionnelle, politique handicap, etc.) ; la volonté de développer la concertation et la négociation collective partout dans le monde. Le dialogue social de VINCI est actif au plus près du terrain, en cohérence avec le fonctionnement décentralisé du Groupe.

En 2011, 7 779 salariés dans le monde détiennent un mandat de représentant du personnel dans l'entreprise (dont 7 124 en France).

Dans les pays où les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les libertés syndicales n'ont pas été ratifiées, les sociétés de VINCI s'efforcent de construire des dispositifs permettant aux salariés de s'exprimer. Par exemple, QDVC, implanté au Qatar, a mis en place un forum expérimental permettant aux ouvriers de s'exprimer au travers de représentants identifiés.

1.5.2 Instances représentatives du personnel

Localement, les instances représentatives du personnel contribuent, notamment avec les instances en charge de l'hygiène, de la santé-sécurité et des conditions de travail, à la qualité du dialogue social.

En complément des instances représentatives du personnel relevant des entreprises, certaines instances spécifiques, en fonction des cas et des spécificités nationales, ont été créées. En France, le comité de Groupe est ainsi constitué de représentants issus de plus de 50 entités et se réunit au minimum deux fois par an. Il reçoit des informations sur l'activité, la situation financière, l'évolution et les prévisions de l'emploi, ainsi que sur les actions de prévention concernant le Groupe et ses entreprises. Tenu informé des perspectives économiques de VINCI pour l'année à venir, il dispose des comptes et du bilan consolidé du Groupe ainsi que des rapports des commissaires aux comptes correspondants. Il est informé, avant toute décision, des projets d'importance significative concernant le périmètre, les structures juridiques ou financières du Groupe – et de leurs éventuelles conséquences sur l'emploi.

Les échanges au sein de ces différentes instances locales ou nationales sont relayés, du niveau national à l'échelle européenne, par le comité d'Entreprise européen. Ce dernier, renouvelé en 2010 dans le cadre d'un accord signé à l'unanimité avec les organisations syndicales, est constitué de représentants issus de 17 pays dans lesquels le Groupe est implanté : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse. Il se réunit une fois par an. Ce comité est destiné à développer l'information et la consultation des représentants des salariés des filiales du Groupe implantées à l'intérieur de l'espace économique européen et de la Suisse.

1.5.3 Libertés syndicales

Les sociétés du Groupe respectent les législations en vigueur dans les pays où elles interviennent. Les dirigeants opérationnels sont accompagnés par les responsables des ressources humaines, qui leur proposent les solutions les plus adaptées au contexte local et aux exigences de VINCI en matière de respect des libertés syndicales. L'activité du Groupe s'exerçant à 89 % en Europe, le comité d'Entreprise européen est le principal garant de l'expression de la liberté syndicale et d'association des salariés.

1.5.4 Bilan des accords collectifs

Les accords collectifs négociés et signés au sein des entreprises qui composent le Groupe sont la traduction concrète d'une politique de ressources humaines décentralisée, prenant en compte la réalité du terrain et visant notamment à améliorer les conditions de travail, d'hygiène, de santé-sécurité ainsi que l'organisation du temps de travail. En 2011, 1 079 accords collectifs ont été conclus, dont 216 hors de France.

Accords collectifs par thème

	2011	Part sur le nombre total d'accords	2010	2011/2010 Evolution
Aménagement et organisation du temps de travail	95	8,8 %	92	3,2 %
Diversité et égalité des chances	100	9,3 %	43	132,6 %
Droits syndicaux	43	4 %	79	(45,6 %)
Formation	17	1,6 %	20	(15 %)
GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences)	36	3,3 %	27	33,3 %
Prévention/sécurité/santé	81	7,5 %	63	28,6 %
Protection sociale	54	5 %	53	1,9 %
Rémunération et périphérie	595	55,1 %	565	5,3 %
Retraite	24	2,2 %	19	26,3 %
Autres	34	3,2 %	36	(5,5 %)
Total	1 079	100 %	997	8,2 %

La négociation avec les partenaires sociaux sur le nouvel accord élargissant et réaffirmant le champ de concertation, intitulé « Accord en faveur de la promotion du dialogue social au sein du groupe VINCI », s'est poursuivie en 2011.

1.5.5 Conflits collectifs

En 2011, les absences pour grève ont représenté 13 661 journées (dont 6 833 en France), soit moins de 0,1 % du nombre de jours travaillés. Le motif principal concernait des revendications d'ordre salarial.

1.6 Santé et sécurité

1.6.1 Politique générale de prévention

L'objectif d'atteindre le « zéro accident » reste la première priorité du Groupe, qui mobilise tous les collaborateurs de VINCI. Cet objectif s'applique aux collaborateurs du Groupe ainsi qu'aux intérimaires et aux personnels extérieurs intervenant sur les chantiers (salariés des cotraitants ou des sous-traitants par exemple). VINCI incite et accompagne ses sous-traitants et ses fournisseurs sur ce thème, partage avec eux des moyens et les associe à des actions phares. En cinq ans, cette politique active s'est traduite par une baisse significative de 30 % du taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt et de 9,5 % pour le taux de gravité des accidents du travail avec arrêt.

En 2011, une attention toute particulière s'est portée sur le personnel des entreprises de travail temporaire. Dans le cadre de la négociation d'un nouveau contrat-cadre mis en place au niveau du Groupe, des critères de sélection des entreprises partenaires relatifs à la responsabilité sociale et notamment à la santé et à la sécurité des intérimaires ont été ajoutés. Dans l'exécution du contrat, cette clause se concrétise par la mise en place de plans de progrès pour les entreprises retenues afin de les aider dans les axes définis d'amélioration de la prévention.

1.6.2 Santé, sécurité des salariés VINCI

Accidents du travail avec arrêt des salariés VINCI

Taux de fréquence, taux de gravité et pourcentage d'entreprises de VINCI sans accident du travail avec arrêt

	Groupe			Dont France		
	2011	2010	2011/2010 Évolution	2011	2010	2011/2010 Évolution
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt	☑ 10,30	☑ 10,98	(6,2 %)	13,32	13,81	(3,5 %)
Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt	☑ 0,67	☑ 0,72	(6,9 %)	1,05	1,10	(4,5 %)
Pourcentage d'entreprises sans accident du travail avec arrêt	60 %	58 %		54 %	57 %	

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir page 159 du Rapport annuel 2011.

Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt : (nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000)/nombre d'heures travaillées.

Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt : (nombre de jours d'absence pour accident du travail x 1 000)/nombre d'heures travaillées.

Le pourcentage d'entreprises sans accident du travail est passé de 48 % à 60 % en cinq ans.

Taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail avec arrêt des entreprises de VINCI par pôle

	Taux de fréquence		Taux de gravité	
	2011	2010	2011	2010
Concessions	10,44	13,62	0,47	0,58
VINCI Autoroutes	11,41	12,36	0,66	0,71
VINCI Concessions	9,62	14,89	0,30	0,44
Contracting	10,31	10,77	0,69	0,73
VINCI Energies	9,77	10,61	0,61	0,72
Eurovia	8,41	8,53	0,64	0,72
VINCI Construction	11,74	12,08	0,78	0,74
Groupe	☑ 10,30	☑ 10,98	☑ 0,67	☑ 0,72

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir page 159 du Rapport annuel 2011.

La politique de santé-sécurité a pour objectif d'anticiper et de prévenir les risques liés à la sécurité et à la santé au travail (y compris les risques psychosociaux et le harcèlement) ; d'assurer la qualité des conditions d'hygiène, de sécurité, de santé et des conditions de vie au travail ; d'assurer le reclassement des salariés victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

La démarche de prévention est animée, au niveau du Groupe, par une coordination santé-sécurité VINCI. Cette coordination mondiale réunit les animateurs des réseaux santé-sécurité des différents pôles et divisions du Groupe. Elle a pour objectif de faciliter l'échange des bonnes pratiques, de fiabiliser les indicateurs et d'envisager de nouvelles voies de progrès. Des initiatives spécifiques sont par ailleurs développées au niveau de chaque pôle afin de continuer à s'inscrire dans une logique de progrès, de manière adaptée à chaque métier. Les Journées internationales de la sécurité chez Eurovia ou encore les Assises de la sécurité chez VINCI Construction France font ainsi partie des illustrations marquantes de l'année 2011.

Les campagnes de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des salariés, pour combattre les addictions, ou encore des études ergonomiques des postes de travail, l'adaptation et la mécanisation des équipements, l'organisation des chantiers, la formation des collaborateurs, pour lutter contre les maladies professionnelles, notamment les troubles musculo-squelettiques, font partie des différents dispositifs de prévention.

En 2011, le nombre de jours d'absence pour maladies professionnelles dans le Groupe a représenté 2 % du total (comme en 2010), soit 64 550 jours, à rapprocher des 41,9 millions de jours travaillés.

Nombre de jours d'absence pour maladies professionnelles et taux de gravité des maladies professionnelles des entreprises de VINCI

	Groupe			Dont France		
	2011	2010	2011/2010 Évolution	2011	2010	2011/2010 Évolution
Nombre de jours d'absence pour maladies professionnelles	☑ 64 550	55 867	15,5 %	61 366	52 266	17,4 %
Taux de fréquence des maladies professionnelles (*)	1,03			1,96		
Taux de gravité des maladies professionnelles (**)	0,21	0,19	10,5 %	0,38	0,35	8,6 %

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir page 159 du Rapport annuel 2011.

(*) Taux de fréquence des maladies professionnelles = (nombre de maladies professionnelles reconnues x 1 000 000)/heures travaillées

(**) Taux de gravité des maladies professionnelles : (nombre de jours d'absence maladies professionnelles x 1 000)/heures travaillées.

1.6.3 Santé et sécurité du personnel intérimaire

Accidents du travail avec arrêt des salariés intérimaires par pôle

Taux de fréquence en France (*)

	2011	2010	2011/2010 Évolution
Concessions	14,44	4,26	239 %
VINCI Autoroutes	8,19	7,40	10,7 %
VINCI Concessions	16,54 (**)	2,99	453,2 %
Contracting	28,70	30,32	(5,3 %)
VINCI Energies	24,79	23,02	7,7 %
Eurovia	21,33	25,46	(16,2 %)
VINCI Construction	34,82	36,9	(5,7 %)
Total	28,42	29,73	(4,4 %)

(*) Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt du personnel intérimaire : (nombre d'accidents du travail avec arrêt du personnel intérimaire x 1 000 000)/nombre d'heures travaillées du personnel intérimaire.

(**) L'augmentation du taux de fréquence entre 2010 et 2011 du personnel intérimaire chez VINCI Concessions correspond au passage de un à quatre accidents avec arrêt pour VINCI Airports et de zéro à deux accidents avec arrêt pour VINCI Park.

Les contrats-cadres signés avec les entreprises de travail temporaire associent ces dernières à la politique de prévention du Groupe. Ces entreprises ont été notamment sélectionnées sur des critères de santé et de sécurité du personnel intérimaire, et font l'objet d'un plan de progrès. L'écart constaté entre les taux de fréquence des collaborateurs intérimaires et des collaborateurs de VINCI s'analyse au regard des postes occupés, des expériences et savoir-faire techniques et des acquis sécurité. Le reporting des accidents du travail des intérimaires délégués dans les entreprises de VINCI permet de mettre en œuvre des actions concrètes afin de lutter contre ces accidents. Ces actions ont permis de faire baisser, en France, le taux de fréquence des intérimaires délégués dans les entreprises de VINCI de 4,4 % entre 2010 et 2011.

1.6.4 Santé et sécurité des sous-traitants

De nombreuses sociétés du Groupe ont mis en œuvre des contrats-cadres spécifiques pour leurs sous-traitants. Des clauses particulières intègrent expressément la prévention : port des équipements de protection individuelle, déclaration des accidents du travail, information permanente sur l'évolution des risques chantier. Cofiroute a par exemple édité un livret d'accueil à destination des entreprises extérieures intervenant sur son réseau, dans le but de les sensibiliser sur les bonnes pratiques à adopter en matière de sécurité.

1.6.5 Bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail

La politique de VINCI en matière de santé et de sécurité se concrétise par la négociation et la conclusion d'accords spécifiques avec les partenaires sociaux sur des thématiques liées à l'amélioration des conditions de travail des collaborateurs et donc la performance globale des sociétés du Groupe. Ainsi, l'un des thèmes majeurs de la négociation collective en 2011 a été la prévention des facteurs de pénibilité, avec pour objectif l'optimisation des conditions d'exercice des métiers.

1.7 Formation

1.7.1 Politique générale de formation

L'objectif du Groupe est de disposer, sur chacun de ses marchés, d'équipes professionnelles en mesure de répondre aux attentes de ses clients et d'offrir des perspectives de développement à chacun de ses 183 320 collaborateurs.

Dans ce cadre, chaque pôle a développé des centres de formation internes adaptés à ses métiers et à ses besoins, notamment les centres Cesame (VINCI Construction), l'Académie VINCI Energies, le Centre de formation aux techniques routières (Eurovia), l'École VINCI Park (VINCI Concessions) et Parcours et Campus (VINCI Autoroutes).

Les formations s'effectuent au plus près du terrain dans tous les pays où le Groupe est présent. VINCI Construction France a inauguré en septembre 2011 son huitième centre de formation Cesame dans le Sud-Ouest de la France. À l'international, VINCI Construction Grands Projets a ouvert en 2011 sa première « école de chantier » à Lusail (Qatar) et Eurovia CS son centre de formation Dvur Kralové nad Labem en République tchèque.

En complément des centres de formation des pôles et des divisions, l'Académie VINCI accompagne l'internationalisation du Groupe et le développement des synergies pour les dirigeants du Groupe. Les partages d'expérience et de ressources s'effectuent au sein du Club des directeurs de centres de formation. Les sites e-learning de l'Académie VINCI, de l'Académie VINCI Energies, des centres d'Eurovia et de VINCI Construction France ont ainsi été créés au dernier trimestre 2011 sur une plate-forme commune, en capitalisant sur l'expérience de l'École VINCI Park.

VINCI a réaffirmé sa politique volontariste de formation en alternance en signant avec le ministère français en charge de l'apprentissage et de la formation professionnelle la « Charte de mobilisation en faveur du développement des formations par alternance ». Neuf engagements ont été pris : augmenter le nombre de jeunes en alternance, favoriser leur insertion professionnelle, prévenir leur décrochage, mobiliser les salariés pour changer l'image des formations en alternance, développer le tutorat, mobiliser les établissements d'enseignement supérieur et les grandes écoles, créer les conditions favorables au développement des formations en alternance, informer et sensibiliser, promouvoir et diffuser les bonnes pratiques.

1.7.2 Actions de formation

En 2011, en moyenne, 16 heures de formation ont été dispensées pour chaque salarié dans le Groupe (soit en moyenne 21 heures pour les managers et 14 heures pour les non-managers). L'investissement en formation a représenté en 2011 près de 157 millions d'euros. 2,8 millions d'heures (soit 7,2 % de plus qu'en 2010) ont été réalisées principalement dans les formations métiers, l'hygiène et la sécurité. En 2011, les formations « environnement » ont progressé de près de 32 % et les formations « diversité » de plus de 19 %. L'ambition de VINCI de favoriser le développement professionnel de chaque collaborateur en proposant à chacun un projet de formation personnalisé s'est confirmée, avec 107 753 collaborateurs formés en 2011.

Développement des centres de formation internes

Pôles	Centres de formations internes	Nombre d'heures de formation en 2011	2011/2010 Évolution	Nombre de stagiaires en formation en 2011	2011/2010 Évolution
Concessions		162 702	25,5 %	17 977	23,6 %
VINCI Autoroutes	Campus Cofiroute, Parcours ASF	143 045	27,3 %	16 282	23,9 %
VINCI Concessions	École VINCI Park	19 657	13,8 %	1 695	20,2 %
Contracting		573 877	2,8 %	31 019	21,7 %
VINCI Energies	Académie VINCI Energies, Cegelec Groupe University	149 671	24,2 %	9 480	73,3 %
Eurovia	Centre de formation aux techniques routières	97 850	(4,1 %)	2 731	7,4 %
VINCI Construction	Cesame, Centre Eugène Freyssinet	326 356	(2,7 %)	18 808	7,6 %
Total		736 579	7,1 %	48 996	22,3 %

Évolution et répartition des heures de formation

	2011					Total	Dont France	2010	2011/2010 Évolution
	Managers	Non-managers	Hommes	Femmes	Total				
Formation métier	235 234	1 056 567	1 160 715	131 086	1 291 801	45,5 %	820 702	1 171 357	10,3 %
Hygiène et sécurité	121 802	730 740	787 175	65 367	852 542	30 %	604 462	776 546	9,8 %
Environnement	10 560	35 573	40 259	5 874	46 133	1,6 %	22 116	35 010	31,8 %
Management	113 969	72 030	160 509	25 490	185 999	6,6 %	109 800	171 428	8,5 %
Administration et supports	98 713	140 110	157 321	81 502	238 823	8,4 %	155 152	292 000	(18,2 %)
Langues	46 062	81 109	82 976	44 195	127 171	4,5 %	36 977	117 031	8,7 %
Formation diversité	2 737	7 744	8 337	2 144	10 481	0,4 %	5 476	8 798	19,1 %
Autres	18 980	65 646	67 945	16 681	84 626	3 %	29 945	74 808	13,1 %
Total	648 057	2 189 519	2 465 237	372 339	2 837 576	100 %	1 784 629	2 646 978	7,2 %
Nombre d'heures de formation par salarié	21	14	16	16	16		17	15	6,7 %

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir page 159 du Rapport annuel 2011.

Plus de 5 500 jeunes ont effectué leur formation en alternance au sein du groupe VINCI en 2011. Une attention particulière est portée sur l'échange entre générations à travers notamment le tutorat. Chez VINCI Construction France, par exemple, les Maîtres Bâisseurs rassemblent aujourd'hui 248 compagnons, chefs de chantier et ingénieurs expérimentés, fidèles à leur vocation de « transmetteurs de savoir ». Chez ASF, près de 300 formateurs internes et tuteurs animent l'offre de formation.

1.8 Diversité et égalité des chances

1.8.1 Politique générale de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations

VINCI poursuit la mise en œuvre de sa politique, élaborée en 2004, dont le socle repose sur la prévention de toute forme de discrimination dans les recrutements, l'accès à la formation, les évolutions professionnelles, la rémunération et les conditions de travail, ainsi que sur la promotion de l'égalité des chances, en particulier en matière de mixité professionnelle, d'emploi des personnes handicapées, des personnes issues de l'immigration et des seniors.

En 2011, la diversité et l'égalité des chances sont devenues le deuxième thème principal du dialogue social. Le nombre d'accords collectifs signés sur ce thème a plus que doublé, passant de 43 en 2010 à 100 en 2011 et représente aujourd'hui plus de 9 % du total des accords.

Réseau Diversité

VINCI a créé en 2011 un réseau mondial d'animateurs et de formateurs « diversité » avec l'objectif d'animer localement la politique du Groupe en maillant les métiers et les territoires d'implantation de VINCI et en favorisant le partage de bonnes pratiques. Fin 2011, ce réseau était constitué de 70 personnes, pour la plupart responsables des ressources humaines et dirigeants opérationnels. Chaque membre du réseau a reçu une formation approfondie de trois jours, théorique et pratique, comprenant une revue des concepts de discrimination, les différentes dimensions de la diversité, les clés pour agir et progresser, savoir animer une politique diversité, savoir former. Des outils dédiés ont été créés et sont mis à disposition des animateurs et des formateurs pour l'animation locale. Par exemple, le Guide pour l'action en diversité, publié en français et en anglais, recense 250 bonnes pratiques identifiées dans le Groupe qui permettent aux animateurs et aux managers d'identifier les étapes à suivre pour la mise en place d'un management réussi de la diversité.

Audits et « Label diversité »

Le Groupe a continué à mener ses audits « diversité et égalité des chances » en 2011, en poursuivant l'élargissement du périmètre des filiales auditées hors Europe, notamment aux États-Unis et au Canada. Au total, ce sont 120 filiales qui ont fait l'objet d'un audit approfondi. Les suivis d'audits ont été effectués pour la troisième année consécutive. Ceux qui ont été réalisés en 2011 dans les 28 filiales européennes auditées en 2009 par l'agence Vigeo ont, comme en 2010, révélé des évolutions positives sur les différentes thématiques abordées.

Suite aux audits réalisés par l'Afnor en 2011, le label Diversité a été confirmé dans les sociétés du Groupe qui avaient été labellisées en 2009.

Implication des managers et formations « diversité »

L'autodiagnostic développement durable de VINCI, qui permet aux comités de direction des entreprises du Groupe d'évaluer leur performance et d'établir un diagnostic partagé, a démontré son efficacité comme outil de mobilisation des équipes, notamment sur le management de la diversité et de la lutte contre les discriminations. Il permet aux entités d'identifier leurs points de faiblesse et d'établir leur propre plan de progrès.

Les formations « diversité » intégrées dans les parcours de formation des managers opérationnels du Groupe se sont poursuivies. En 2011, près de 10 500 heures de formation « diversité » ont été dispensées. Le bilan 2011 des enquêtes menées auprès des managers suite à ces formations fait ressortir une meilleure prise en compte de l'influence des stéréotypes dans leurs décisions.

Pour améliorer sa performance en matière de diversité, VINCI est membre actif de l'Association française des managers pour la diversité (AFMD), de l'Observatoire de la responsabilité sociale d'entreprise (Orse) et de l'Institut du mécénat de solidarité (IMS). VINCI contribue régulièrement aux débats publics sur ce sujet.

1.8.2 Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

VINCI s'est fixé l'objectif de faire progresser significativement la mixité dans ses métiers, avec notamment l'objectif volontariste d'atteindre 20 % de femmes managers en 2015 (16 % en 2011). Un plan d'actions a été élaboré en 2011 avec pour principaux axes de travail l'attractivité et le recrutement d'une part et l'évolution de carrière d'autre part.

VINCI participe au programme « Capital filles », destiné à accompagner sous forme de tutorat de jeunes lycéennes et étudiantes de quartiers sensibles, en encourageant l'apprentissage, en leur faisant découvrir les secteurs d'activité et les métiers d'avenir, tout en les invitant à découvrir des filières scientifiques et techniques encore traditionnellement masculines.

Répartition des effectifs féminins par pôle et part des femmes dans les effectifs totaux des pôles

	2011				Total	Part des femmes	2010	2011/2010
	Managers		Non-managers					
Concessions	548	30 %	4 714	34 %	5 262	33 %	5 319	(1 %)
VINCI Autoroutes	317	31 %	3 134	43 %	3 451	42 %	3 545	(3 %)
VINCI Concessions	231	29 %	1 580	23 %	1 811	23 %	1 774	2 %
Contracting	4 332	15 %	14 383	10 %	18 715	11 %	17 877	5 %
VINCI Energies	1 447	14 %	5 602	11 %	7 049	12 %	6 833	3 %
Eurovia	570	13 %	3 362	9 %	3 932	10 %	3 877	1 %
VINCI Construction	2 315	16 %	5 419	10 %	7 734	11 %	7 167	8 %
Holdings et divers	130	31 %	194	68 %	324	48 %	282	15 %
Total	5 010	16 %	19 291	13 %	24 301	13 %	23 478	4 %

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir page 159 du Rapport annuel 2011.

1.8.3 Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap

La stratégie du Groupe se décline selon deux axes principaux : le reclassement des salariés en situation d'inaptitude, le recrutement de personnes handicapées. Un autre axe en France est le développement du recours aux entreprises adaptées (EA) et aux établissements de services d'aide par le travail (Esat).

Les différents pôles du groupe VINCI déclinent leurs engagements en fonction de leur stratégie propre, adaptée à leur organisation. VINCI Energies a par exemple signé en 2009 une convention de partenariat avec l'Agefiph (fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), destinée à donner une nouvelle dimension à sa politique handicap en France. Six leviers d'action en faveur d'une meilleure prise en compte des situations de handicap dans l'entreprise ont été retenus pour l'ensemble du pôle : sensibilisation/communication, formation/accompagnement, maintien dans l'emploi, intégration/recrutement, recours au secteur protégé et adapté, accompagnement à la vie au travail. La mise en œuvre de cette politique d'ensemble se traduit par la définition systématique d'objectifs de progrès inscrits dans les « projets stratégiques partagés » des 500 entreprises du pôle en France. Au total, 1 355 personnes ont été formées à la démarche handicap de VINCI Energies, 8 000 personnes sensibilisées (soit 40 % du périmètre concerné) et 169 personnes en situation de handicap ont été accueillies dans les filiales du pôle, sur une durée de deux ans, depuis le début de la démarche en 2009.

L'engagement des filiales dans le reclassement des salariés en situation d'inaptitude s'est par ailleurs illustré par la création de Trajeo'h en 2008. Association commune à de nombreuses entreprises de VINCI, Trajeo'h poursuit, depuis sa création, ses deux principales missions que sont le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation d'inaptitude et l'accompagnement des entreprises du Groupe sur le sujet du handicap. D'abord créée en Rhône-Alpes, la structure s'est étendue à l'Île-de-France en 2010, puis au sud-est de la France en 2011. La structure est aujourd'hui financée par les filiales locales et soutenue par les pôles du Groupe. Depuis sa création, Trajeo'h Rhône-Alpes a réalisé 83 pré-diagnostic et 62 prises en charge de salariés de VINCI ; Trajeo'h Paca a pour sa part pris en charge sept dossiers depuis sa création, en mai 2011.

La stratégie de recours aux EA et aux Esat est pilotée par la coordination Achats du Groupe, qui impulse une forte volonté de développer le volume de la sous-traitance confiée au secteur protégé (pour plus de détails, voir page 145, chapitre 3.3.2, « Management des relations avec les fournisseurs et les sous-traitants »).

Part des collaborateurs en situation de handicap par pôle

	2011				2010		2011/2010	
	Managers		Non-managers		Total		Évolution	
Concessions	19	1,0 %	465	3,3 %	484	3,1 %	2,8 %	6,6 %
VINCI Autoroutes	13	1,3 %	371	5,1 %	384	4,6 %	4,4 %	1,8 %
VINCI Concessions	6	0,1 %	94	1,4 %	100	1,4 %	1,0 %	29,9 %
Contracting	252	0,9 %	2 936	2,1 %	3 188	1,9 %	1,8 %	9 %
VINCI Energies	95	0,9 %	1 357	2,7 %	1 452	2,4 %	2,3 %	7,6 %
Eurovia	28	0,1 %	727	2 %	755	1,9 %	1,7 %	13,4 %
VINCI Construction	129	0,1 %	852	1,6 %	981	1,5 %	1,4 %	7,8 %
Holdings et divers	1	0,2 %	17	5,9 %	18	1,6 %	1,9 %	63,6 %
Total	272	0,9 %	3 418	2,3 %	3 690	2,0 %	1,9 %	8,9 %

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir page 159 du Rapport annuel 2011.

L'activité confiée aux entreprises employant majoritairement des collaborateurs en situation de handicap a augmenté en deux ans de 72 %, représentant en 2011 un chiffre d'affaires de 6,1 millions d'euros.

2. Environnement

Depuis 2010, la période de référence du reporting environnemental pour l'année N est du 1^{er} octobre N-1 au 30 septembre N, et ce, pour l'ensemble des entités.

2.1 Politique générale de l'environnement

La politique environnementale de VINCI vise à intégrer les aspects environnementaux à tous les niveaux de l'entreprise et à toutes les étapes de son activité. Au-delà du respect de la réglementation et de l'anticipation de ses évolutions, les sociétés du Groupe considèrent l'environnement comme une opportunité réelle et croissante de développement de leurs activités. Les efforts de recherche & développement et d'innovation portent de manière très importante sur la prise en compte de l'environnement, le cadre de vie, les infrastructures et la mobilité.

La stratégie environnementale de VINCI se décline en quatre axes :

- intégrer de manière croissante et systématique la prise en compte de l'environnement dans la stratégie économique des entreprises. Les critères environnementaux sont inclus dans les analyses de risques le plus en amont des projets afin de concevoir et proposer des offres « vertes » ;
- limiter les impacts des activités sur l'environnement : connaître et maîtriser les impacts environnementaux, éviter les pollutions ;
- lutter contre les changements climatiques en appliquant une démarche d'éco-conception : mieux maîtriser les aspects environnementaux des produits et services en amont et en aval de la chaîne de valeur grâce à l'analyse du cycle de vie. Initiée historiquement dans le secteur du bâtiment, la démarche progresse dans les autres activités pour s'étendre au génie civil, aux transports, à la mobilité, aux éco-quartiers et éco-territoires ;
- préserver la biodiversité et la nature pour les générations futures : la démarche générale est d'éviter, réduire et compenser.

En pratique, les sociétés du Groupe agissent en concertation, au plus près de leurs activités, avec les associations environnementales, afin de les associer le plus en amont possible des projets. Dans certains cas, celles-ci participent à la sensibilisation, à la formation des collaborateurs sur les chantiers, à l'accompagnement et au suivi environnemental des chantiers.

La démarche environnementale de VINCI a été marquée en 2011 par :

- le déploiement d'outils pour garantir la performance environnementale des projets. Ainsi, Oxygen, l'éco-engagement de VINCI Construction France, assure la mise en place d'actions responsables, conduites depuis l'esquisse du projet jusqu'à la maîtrise du bâtiment par ses occupants ; CO₂NCERNED permet de proposer, pour des projets d'infrastructures complexes, une approche et des calculs de variantes environnementales pour limiter les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie de l'ouvrage ;
- après la montée en puissance des 13 projets de recherche de la Chaire d'éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures, partenariat engagé entre VINCI et ParisTech sur cinq ans (www.chaire-eco-conception.com), les premiers modules de formation et d'enseignement ont été conçus autour de l'éco-conception urbaine.

2.1.1 Organisation environnementale

La mise en œuvre de la politique environnementale repose sur des engagements de la direction du Groupe, sur la responsabilisation de chaque acteur opérationnel dans les entreprises et sur le dialogue avec les parties prenantes. Concernant la maîtrise des risques environnementaux, les directions opérationnelles s'appuient sur un réseau de plus de 500 correspondants actifs, qui opèrent dans les directions de l'environnement ou du développement durable ou dans les directions techniques et font vivre au quotidien la politique environnementale de VINCI au cœur de l'activité. Le comité Développement durable du Groupe anime ce réseau, organise des groupes de travail techniques associant des experts de chaque pôle et coordonne l'action environnementale du Groupe. L'autodiagnostic développement durable de VINCI, référentiel commun à l'ensemble des sociétés du Groupe, permet à chaque comité de direction des filiales de faire le point et de valider son plan d'actions environnementales en s'appuyant sur la norme ISO 26000 (responsabilité sociétale de l'entreprise).

2.1.2 Reporting environnemental : couverture et périmètre

Le reporting environnemental de VINCI couvre la quasi-totalité des sociétés du Groupe. Il utilise le logiciel commun au reporting financier et social et s'appuie sur un référentiel inspiré des lignes directrices du GRI (Global Reporting Initiative) et de l'article 116 de la loi sur les nouvelles régulations

économiques (NRE), qui sont déclinées pour les activités des sociétés de VINCI. Il comprend une soixantaine d'indicateurs quantitatifs portant sur les aspects environnementaux majeurs pour le Groupe : la consommation des ressources et des énergies, les émissions de gaz à effet de serre, les déchets et le recyclage, la certification, la formation, les incidents et les provisions pour risques environnementaux. Il est établi à partir des guides méthodologiques actualisés et des procédures accessibles sur l'intranet du Groupe. La « Note méthodologique » (voir page 149) en présente un résumé. En 2011, VINCI a particulièrement suivi les évolutions réglementaires pour les prendre en compte dès la publication des décrets d'application.

Taux de couverture du reporting environnemental

(en pourcentage)	Pourcentage du chiffre d'affaires 2011 couvert par le reporting	Pourcentage du chiffre d'affaires mondial 2010	Pourcentage du chiffre d'affaires mondial 2009
Concessions	93	93	93
Contracting			
VINCI Energies	99	100	100
Eurovia	100	97	95
VINCI Construction	88	85	85
VINCI Immobilier	100	100	100
Total	94	92	91

En 2011, le périmètre du reporting environnemental s'est élargi. L'augmentation par rapport à 2010 correspond à une hausse de 5,7 milliards d'euros du niveau d'activité (+ 18 %), notamment due à l'intégration des données de Cegelec, de Faceo et du projet de ligne à grande vitesse SEA Tours-Bordeaux. Le taux de couverture du reporting environnemental a encore progressé et couvre 94 % du chiffre d'affaires du nouveau périmètre. Les données environnementales des projets de court terme au grand international sont suivies au niveau de chaque chantier.

En 2011, le rapport des commissaires aux comptes exprime une assurance modérée sur certains indicateurs environnementaux du groupe VINCI. Ces indicateurs sont identifiés par le symbole « ». Les commissaires aux comptes ont mené des entretiens et réalisé des sondages sur l'application du référentiel auprès des filiales suivantes : CFE (Belgique), Eurovia, VINCI Autoroutes, VINCI Construction France, VINCI Energies France et VINCI plc au Royaume-Uni, soit au moins une entité pour chacun des pôles de VINCI. La présentation des données environnementales se base sur l'article 116-b de la loi sur les nouvelles régulations économiques de 2001, tout en veillant à anticiper le décret d'application de l'article 225 de la loi dite Grenelle 2, du 12 juillet 2010.

Après avoir été l'un des premiers groupes de France en faveur d'un audit volontaire de ses données, VINCI poursuit sa démarche de progrès vers la transparence vis-à-vis des parties prenantes afin d'en faire un élément de performance. Les chiffres présentés dans ce rapport sont consolidés selon la même méthode que les données financières de VINCI, sauf pour certaines entités de VINCI Construction Grands Projets et de CFE, notamment QDVC et DEME, qui restent consolidées selon la méthode d'intégration proportionnelle.

2.1.3 Formations à l'environnement

Les sensibilisations à l'environnement concernent l'ensemble des sociétés de VINCI. Entre 2010 et 2011, VINCI a souhaité renforcer cette sensibilisation et cela se traduit par une croissance de 32 % du nombre d'heures conventionnées dans la majorité des filiales, particulièrement chez VINCI Concessions et VINCI Autoroutes, qui ont plus que doublé leur nombre d'heures de formation à l'environnement.

En 2011, les formations sur l'environnement ont mis l'accent sur le respect de la biodiversité et l'agroforesterie. À ce titre, ASF met en place des formations de sensibilisation à l'environnement, avec un module sur la biodiversité. Pour répondre aux attentes du marché dans le secteur du bâtiment, de nouvelles formations ont été organisées. Elles portent notamment sur les labels énergétiques (RT 2012), les certifications environnementales (Breeam, Leed) et l'éco-conception.

Formations et sensibilisation à l'environnement

	Nombre d'heures de formation		Évolution
	2011	2010	2011/2010
Concessions	12 537	5 662	121 %
VINCI Autoroutes	11 289	5 048	124 %
VINCI Concessions	1 248	614	103 %
Contracting	33 589	29 344	14 %
VINCI Energies	6 522	5 318	23 %
Eurovia	17 741	17 374	2 %
VINCI Construction	9 326	6 652	40 %
Holdings et divers	7	4	75 %
Total	<input checked="" type="checkbox"/> 46 133	35 010	32 %

Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir page 159 du Rapport annuel 2011.

2.1.4 Prévention des incidents environnementaux

Chaque entité du Groupe met en place et actualise ses propres plans de prévention des incidents environnementaux selon les risques à prévenir. Les projets les plus significatifs donnent lieu à une analyse préalable des risques environnementaux, qui se traduit par la définition de moyens techniques et organisationnels pour prévenir ces risques éventuels. Des documents spécifiques et des équipements permettent de se préparer mais aussi de remédier à ces situations d'urgence. Chez VINCI Construction France, par exemple, les bureaux d'études mais

aussi les directeurs de travaux et les compagnons sont formés à la prévention des risques environnementaux en fonction de leur métier. Cette formation porte tant sur la réglementation que sur le partage des bonnes pratiques.

En 2011, huit incidents environnementaux concernant VINCI ou ses sous-traitants ont été identifiés et considérés comme majeurs, c'est-à-dire ayant entraîné une pollution nécessitant l'intervention d'un expert externe et dont les conséquences s'étendent au-delà de l'emprise de l'entité. Cinq ont concerné des pollutions d'eau, deux des pollutions d'air et un déversement de produits dangereux sur la voie publique en Roumanie. Ils ont tous été traités conformément à la réglementation en vigueur.

2.1.5 Certifications environnementales

VINCI incite les sociétés du Groupe à s'inscrire dans une démarche de certification environnementale de type ISO 14001, afin de valider et d'améliorer le bon fonctionnement de leur système de management environnemental. En 2011, les sociétés du contracting ont poursuivi le processus engagé, dont l'évolution doit être analysée sur plusieurs années (intégration de nouvelles entreprises, développement de nouvelles activités, etc.). La certification ISO 14001 gagne significativement les activités d'exploitation, notamment chez VINCI Autoroutes, dans le cadre de la démarche d'éco-autoroute, et chez VINCI Facilities (VINCI Energies), dans le cadre de l'offre Green Facilities.

Évaluation et certification environnementale

(en pourcentage)	ISO 14001			Périmètre/Référence
	2011	2010	2009	
VINCI Autoroutes				France
Autoroutes en exploitation	☑ 64	26	4	en nombre de kilomètres
Autoroutes en construction	☑ 90	100	77	en nombre de kilomètres
VINCI Energies	☑ 22	☑ 24	☑ 21	France et International
Eurovia				France et International
Production des carrières en propre	☑ 65	☑ 62,5	☑ 54	en tonnes
Production des postes d'enrobage en propre	☑ 30	39	37	en tonnes
Production des usines de liants en propre	☑ 65	75	68	en tonnes
Chiffre d'affaires de l'activité travaux	☑ 35	37	37	
VINCI Construction	☑ 60	59	57	

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir page 159 du Rapport annuel 2011.

Chez VINCI Immobilier, tous les nouveaux projets de promotion de logements sont au niveau bâtiment basse consommation (BBC) et visent l'attribution d'un label environnemental (type HQE, H&E ou HPE). Les entreprises de VINCI ont un solide savoir-faire sur les projets labellisés (type HQE, Breeam, Leed, etc.). Pour leur part, les entreprises de VINCI Energies ont développé une offre HQE Exploitation, déjà mise en œuvre sur une dizaine de bâtiments dont elles assurent la gestion. Enfin, un nombre encore faible mais croissant d'entreprises du Groupe s'engage dans la démarche ISO 26000.

2.2 Préservation des ressources

2.2.1 Protection de la ressource en eau

La ressource en eau est particulièrement suivie dans les sociétés du Groupe. Sur les autoroutes, 69 % du linéaire en service est équipé de dispositifs de protection (soit par une protection naturelle, soit par des ouvrages adaptés à la vulnérabilité). La politique de protection de la ressource en eau a été renforcée par la mise en place, en 2010, du Paquet vert autoroutier. Aujourd'hui, 239 études de projets sont en voie d'achèvement, 120 bassins versants sont déjà protégés et les travaux ont débuté sur cinq secteurs en zones noires très vulnérables.

De nombreuses actions spécifiques sont également mises en place par les filiales afin de diminuer la consommation d'eau. Des programmes de pistage des fuites sont implantés sur le réseau autoroutier d'Escota et dans le sud de la France. Outre-Manche, VINCI plc suit mensuellement ses consommations sur chaque projet avec un objectif de réduction des volumes utilisés. VINCI Construction met en œuvre une politique de recyclage des eaux usées en France. Une trentaine de stations de lavage ont déjà été installées sur les chantiers, permettant des économies de consommation très significatives.

Consommation d'eau (mètres cubes achetés)

	2011	2010	Périmètre
VINCI Autoroutes	925 250	☑ 936 576	ASF, Cofiroute, Escota
VINCI Concessions	103 093	118 202	Consortium Stade de France, VINCI Park France
VINCI Energies	358 040	☑ 169 261	Toutes les entreprises de VINCI Energies en France et à l'international
Eurovia	2 146 399	64 677	Eurovia France et International (périmètre en forte augmentation par rapport à 2010)
Holdings et divers	2 343	2 000	VINCI Immobilier
Sous-total (hors VINCI Construction)	☑ 3 535 125	1 290 716	
VINCI Construction	4 892 119	4 183 262	87 % de l'activité de VINCI Construction, incluant totalement ou partiellement VINCI Construction France, VINCI Construction Grands Projets, Sogea-Satom, Entrepouse Contracting, Soletanche Bachy, CFE, Freyssinet, VINCI plc
Total Groupe	8 427 244	5 473 978	

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir page 159 du Rapport annuel 2011.

En 2011, VINCI a fiabilisé les informations relatives à sa consommation d'eau, notamment chez Eurovia, ce qui entraîne une augmentation significative de la quantité d'eau consommée reportée. Cet indicateur fait également l'objet d'un travail de vérification des commissaires aux comptes. L'augmentation des consommations d'eau chez VINCI Construction (+ 17 % par rapport à 2010) s'explique principalement par l'augmentation de l'activité en France et un meilleur suivi des consommations chez Sogea-Satom.

2.2.2 Matières premières

Dans les activités de contracting, les achats de matières premières sont décentralisés, suivis projet par projet et ne sont pas consolidés en volume. Les efforts portent sur l'achat de matériaux recyclés à performance égale, sur le recyclage des déchets produits par les activités (voir 2.2.8) et sur l'approvisionnement local. L'accent est également mis sur la conception de produits économes en matières premières. La démarche d'éco-conception du Groupe est mise en œuvre chez VINCI Construction France dans le cadre du développement de produits éco-conçus (logements, bureaux, résidences étudiantes, etc.). Dans le logement, le procédé constructif Habitat Colonne permet de réduire les consommations de matières premières de 20 %.

Les principales consommations de matières premières de la branche concessions sont suivies et consolidées. En 2011, les enrobés mis en œuvre représentent 947 034 t (751 555 t en 2010). L'approvisionnement en sel de déverglçage représente 48 386 t (74 499 t en 2010).

En 2011, VINCI a renforcé sa contribution aux débats publics sur l'évaluation de l'impact environnemental des matières premières en s'impliant avec les associations professionnelles pour produire les inventaires de cycle de vie (ICV) des matériaux, en particulier sur l'acier. VINCI participe également à des groupes de travail interprofessionnels comme la commission « infrastructure » de l'Observatoire énergie environnement transport (OEET) et le groupe de travail GT41 de l'Association française des tunnels de l'espace souterrain (Aftes), où Soletanche Bachy contribue à développer une méthodologie s'appuyant sur l'ACV, permettant d'évaluer et de comparer les méthodes d'exécution des ouvrages souterrains, d'estimer l'incidence des matériaux mis en œuvre, d'orienter la conception et l'exécution et enfin de comparer des solutions techniques.

2.2.3 Consommations énergétiques

En 2011, pour la première fois, la mesure des consommations énergétiques de VINCI fait l'objet d'une vérification au niveau d'assurance modérée par les commissaires aux comptes pour l'ensemble du Groupe. VINCI Facilities (VINCI Energies) met à profit son savoir-faire (diagnostics et audits énergétiques, monitoring, optimisations, etc.) pour développer les offres Diago de contrats de performance énergétique (CPE) à destination de ses clients. Différents niveaux d'intervention sont possibles, de l'ajustement de contrat avec un fournisseur d'énergie jusqu'aux gros travaux de rénovation énergétique. Dans tous les cas, les économies d'énergie générées sont garanties aux clients. L'entreprise utilise aussi ce savoir-faire pour améliorer et maîtriser sa propre performance énergétique en effectuant un suivi de ses consommations et en sensibilisant son personnel aux économies d'énergie.

En France, la réglementation thermique 2012, disposition majeure issue du Grenelle de l'Environnement qui généralise la norme BBC, est entrée en vigueur en 2011 pour certains projets (bâtiments tertiaires et bâtiments d'habitation en zone Anru). Pour répondre à ces nouvelles exigences, VINCI Construction France a mis en place un groupe de travail « efficacité énergétique » d'échange de bonnes pratiques en conception. VINCI a par ailleurs participé à la rédaction des livrets de bonnes pratiques environnementales d'EGF-BTP (Entreprises générales de France), notamment celui intitulé *La Performance énergétique*.

Consommations de gaz naturel, fuel lourd et électricité des activités de VINCI en 2011

	Gaz naturel (MWh)	Fuel lourd (tonnes)	Électricité (MWh)
Concessions	16 059	0	238 128
VINCI Autoroutes	7 535	0	120 836
VINCI Concessions	8 524	0	117 292
Contracting	702 835	75 062	760 319
VINCI Energies	55 138	0	84 909
Eurovia	615 622	26 861	349 023
VINCI Construction	32 075	48 201	326 387
Holdings et divers	0	0	2 221
Total	<input checked="" type="checkbox"/> 718 894	<input checked="" type="checkbox"/> 75 062	<input checked="" type="checkbox"/> 1 000 668

Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir page 159 du Rapport annuel 2011.

En trois ans, la fiabilité du reporting des consommations énergétiques s'est améliorée. En 2011, des données énergétiques ont ainsi fait l'objet de travaux de vérification par les commissaires aux comptes au niveau du Groupe. Les évolutions des consommations énergétiques traduisent cette meilleure fiabilité.

Les consommations énergétiques d'Eurovia, directement liées à son activité industrielle, restent prépondérantes dans les consommations totales. Elles diminuent de 1 % pour les consommations de gaz et de 30 % sur le fuel lourd par rapport à 2010. Eurovia a été, en effet, le premier pôle du Groupe à mettre en place un plan de réduction énergie-CO₂ ambitieux, incluant des améliorations énergétiques sur les postes d'enrobage, les matériels de carrière et les bâtiments d'exploitation. Eurovia développe ainsi des offres à faible consommation énergétique. Par exemple, le procédé d'enrobés tièdes Evotherm® permet d'économiser de 30 à 40 % d'énergie lors de sa mise en œuvre.

Chez VINCI Construction, la filiale Arbonis, spécialisée dans les métiers du bois, commercialise une offre de bungalows en bois à isolation renforcée, Sylvabox, permettant une réduction des consommations énergétiques de 80 %.

Consommations de carburants

(en litres)	Diesel (*)		Essence		Total		Périmètre et/ou explication de la variation
	2011	2011	2011	2010 (**)	Variation		
Concessions	10 750 643	56 439	10 807 082	11 442 919	(5,6 %)		
VINCI Autoroutes	10 382 139	53 644	10 435 783	11 107 467	(6,0 %)	ASF, Cofiroute, Escota	
VINCI Concessions	368 504	2 795	371 299	335 452	10,7 %	VINCI Park en France, Consortium Stade de France	
Contracting	472 562 111	20 427 608	492 989 719	424 480 889	16,1 %		
VINCI Energies	55 826 533	2 233 655	58 060 188	35 480 363	63,6 %	France et International/Intégration dans le périmètre de Cegelec et Faceo	
Eurovia	184 498 866	5 418 893	189 917 759	200 676 246	(5,4 %)	Plan de réduction d'énergie	
VINCI Construction	232 236 712	12 775 060	245 011 772	188 324 280	30,1 %	Augmentation de l'activité	
Holdings et divers	173 400	0	173 400			VINCI Immobilier	
Total	483 486 154	20 484 047	503 970 201	435 923 808	15,6 %		

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir page 159 du Rapport annuel 2011.

(*) En 2011, l'indicateur diesel prend en compte le diesel et le fuel domestique.

(**) En 2010, la consommation calculée prend en compte l'essence, le diesel et le fuel domestique.

L'augmentation de 15,6 % de la consommation globale de carburants s'explique par la forte croissance des activités de VINCI Construction, notamment en France, par l'amélioration constante de la fiabilité des données remontées par les filiales (consommations de diesel par les engins de dragage de DEME par exemple) et par l'intégration des nouvelles entités.

Les politiques d'éco-conduite (conducteurs de poids lourds et de véhicules légers) et d'éco-pilotage (pour les engins) se sont poursuivies dans l'ensemble des filiales du Groupe, notamment chez Eurovia, qui a formé plus de 3 300 personnes en 2011. Parallèlement à ces formations internes, VINCI Autoroutes encourage ses clients à réduire leur consommation de carburant *via* des sensibilisations à l'éco-conduite sur les aires de repos. En 2011, l'accent a également été mis sur le covoiturage. Des parkings dédiés, permettant aux usagers de garer leur véhicule à proximité des échangeurs d'autoroute, sont ainsi mis en place. ASF a ainsi inauguré en 2011 un « relais de covoiturage » sécurisé, aménagé à proximité de l'échangeur de Valence nord – Bourg-lès-Valence, sur l'autoroute A7.

2.2.4 Recours aux énergies renouvelables (EnR)

En 2011, les achats d'électricité d'origine renouvelable par les sociétés de VINCI représentent 4 385 MWh (4 293 MWh en 2010). Au Royaume-Uni, la quasi-totalité de la fourniture d'électricité des sites fixes de VINCI plc (VINCI Construction) est assurée au travers de contrats de ce type.

Les entreprises du contracting maîtrisent les activités de conception, fourniture et installation de panneaux photovoltaïques. Sonil, la filiale d'intégration et d'installation de panneaux solaires photovoltaïque de VINCI Construction France, a réalisé 595 chantiers correspondant à 18 807 m², soit une puissance de 2 614,8 kWc. Advanced Energies, filiale de VINCI Energies France, est spécialisée dans la conception, la maîtrise d'œuvre et l'aide à l'exploitation de projets d'énergies renouvelables et de performance énergétique. Elle a réalisé le projet Florenergie, la plus grande installation photovoltaïque sur toiture de la région Centre, soit 10 000 m² de panneaux solaires, d'une capacité de production annuelle de 1 GWh. Les entreprises de VINCI Energies maîtrisent également la réalisation de centrales photovoltaïques : Getelec Électricité a construit la ferme solaire de Bélise, en Guadeloupe. Aménagée sur un terrain de 16 ha, elle fournit une puissance de 8,74 MWh.

VINCI Autoroutes dispose de 2 810 équipements de production d'énergies renouvelables (solaire, thermique et éolien inclus, pompes à chaleur exclues).

Concernant la flotte de véhicules, des solutions alternatives – voitures hybrides, électriques – sont en cours de test dans les filiales. VINCI fait par ailleurs partie du groupe d'entreprises engagées auprès des pouvoirs publics pour favoriser l'émergence d'une offre industrielle massive en véhicules décarbonés.

2.2.5 Condition d'utilisation des sols

Pour lutter contre l'artificialisation des sols et construire un équilibre entre la nature et le cadre de vie, la problématique de l'usage des sols est traitée très en amont et notamment à travers un effort de recherche sur la biodiversité et l'agriculture urbaine, au sein de la Chaire d'éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures. L'intégration dans l'environnement et les conditions d'utilisation des sols sont suivies, et ceci particulièrement dans les concessions autoroutières, ainsi que chez Eurovia (carrières). Ces entités interviennent sur les sites pour reconstituer le cadre de vie local. Elles ont développé un savoir-faire en génie écologique afin de leur donner une seconde vie, riche du point de vue de la biodiversité. Pour tous les projets d'infrastructures, et notamment en 2011, pour la LGV SEA Tours-Bordeaux, des engagements ont été pris envers l'État et en concertation avec les communes, notamment en termes d'aménagements paysagers et de modelés du territoire.

2.2.6 Rejets dans l'air

Les activités concernées par la prévention et la maîtrise des rejets dans l'air sont principalement concentrées chez VINCI Concessions, Eurovia et VINCI Construction. Dans la branche concessions, notamment sur l'échantillon des 272 parkings suivis chez VINCI Park, VINCI Airports et VINCI Autoroutes, les rejets dans l'air proviennent des utilisateurs (véhicules automobiles, avions, etc.).

2.2.7 Nuisances sonores

Des études de bruit sont réalisées dès la conception des projets pour limiter les nuisances sonores (chantiers urbains, circulation sur les autoroutes, etc.). SolData, filiale de Soletanche Freyssinet, fait du management en environnement sonore une de ses spécialités. Les entreprises de VINCI proposent systématiquement des solutions techniques en phase de construction, comme l'adaptation du tracé autoroutier, l'aménagement de merlons, l'installation de protections antibruit ou l'utilisation d'enrobés phoniques tels le Viaphone®, développé par Eurovia.

Les autoroutes en exploitation font l'objet de mesures régulières de bruit visant à identifier et à réduire les « points noirs bruit ». Les logements ou habitations concernés font l'objet de travaux d'isolation de façade ou bénéficient de l'installation d'écrans antibruit ou de merlons végétalisés.

Nombre de nouveaux logements protégés contre les nuisances sonores

	2011	2010
Sur nouvelles sections autoroutières	0	1
Sur autoroutes existantes	311	157
Sur élargissement d'autoroutes	0	0
Dans le cadre de partenariats	0	10
Total	311	168

VINCI Autoroutes s'est engagé, dans le cadre du Paquet vert autoroutier, à traiter 1 000 logements identifiés comme « points noirs bruit » entre 2010 et 2012. En 2011, le nombre de logements ainsi protégés s'est élevé à 311, contre 168 en 2010. Les études et démarches administratives ont été effectuées en 2010 et la plupart des travaux sont réalisés sur 2011 et 2012. En 2011, le nombre de « points noirs bruit » traités a presque doublé (+ 85 % par rapport à 2010).

2.2.8 Gestion des déchets et recyclage

La politique générale s'inscrit dans la logique de l'économie de circularité et tient en trois points : limiter la production de déchets à la source, trier les déchets et en assurer la traçabilité ultime, enfin les valoriser pour en faire des ressources. Cette politique s'intègre dans la stratégie d'éco-conception des produits et services proposés. La problématique des déchets touche particulièrement les entités de la branche contracting pour leurs propres activités (déchets de chantier principalement) et les concessions pour la gestion des déchets des clients (parkings, autoroutes, etc.).

Les entreprises du contracting mettent en place sur leurs chantiers des plans de gestion des déchets en conformité avec les schémas de gestion locaux des déchets. Au Royaume-Uni, les sociétés de VINCI se sont associées à l'engagement national Halving Waste to Landfill visant à réduire de moitié les déchets envoyés en décharge entre 2005 et 2012. En 2011, VINCI plc a produit 435 372 m³ de déchets, dont plus de 80 % ont été recyclés, soit une amélioration significative par rapport à 2010 (59 %). Les entreprises de VINCI Energies effectuent également un suivi approfondi de leurs déchets, notamment le papier (1 057 t au total en 2011). En 2011, elles ont produit, hors VINCI Facilities, 188 284 t de déchets inertes, 8 515 t de déchets non dangereux et 686 t de déchets dangereux.

Le recyclage, priorité d'Eurovia depuis une vingtaine d'années, et le développement de produits et de procédés innovants utilisant moins de ressources naturelles et d'énergies, connaissent un véritable essor. Eurovia dispose de 130 installations permettant de recycler la plupart des déchets issus de chantiers de construction. En 2011, la quantité de matériaux valorisés ou recyclés représente 7,7 millions de tonnes (en augmentation de 9,5 % par rapport à 2010), positionnant Eurovia comme le leader européen dans ce domaine.

Recyclage et valorisation chez Eurovia

	2011		2011		2010	2010
	Monde	Variation 2011-2010	France	Variation 2011-2010	Monde	France
Pourcentage de réintroduction d'agrégats d'enrobés dans les enrobés	<input checked="" type="checkbox"/> 12,3	+ 48 %	10,4	+ 62 %	8,3	6,4
Production de matériaux recyclés (en milliers de tonnes)	7 713	+ 9 %	6 336	+ 6 %	7 043	5 955
Pourcentage de la production de matériaux recyclés par rapport à la production totale de granulats	9,6	(23 %)	14,9	+ 10 %	12,4	13,6

Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir page 159 du Rapport annuel 2011.

Dans le cadre du Paquet vert autoroutier, le nombre d'aires de repos équipées pour le tri sélectif des déchets a encore progressé, pour atteindre 39 % en 2011 (contre 21 % en 2010 et 14 % en 2009). Des campagnes de sensibilisation régulières incitent les usagers de VINCI Autoroutes à adopter les bons gestes en faveur du tri des déchets. Les déchets sont triés et dirigés vers les filières externes de traitement et de valorisation.

Répartition des déchets collectés et triés sur les réseaux de VINCI Autoroutes

(en tonnes)	2011	2010
Déchets non dangereux (clients + exploitation)	<input checked="" type="checkbox"/> 12 745	10 377
- dont déchets de type ordure ménagères	7 885	<input checked="" type="checkbox"/> 7 664
- dont emballages triés sur les aires et valorisés	90	59
- dont verre trié sur les aires et valorisé	26	19
Déchets dangereux (clients + exploitation)	<input checked="" type="checkbox"/> 572	1 934
- dont huiles usagées	49,9	<input checked="" type="checkbox"/> 35,4
Aires équipées pour le tri	39 %	21 %

Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir page 159 du Rapport annuel 2011.

2.3 Lutte contre les changements climatiques

La lutte contre les dérèglements du climat passe par la réduction et la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre. Depuis 2007, VINCI a initié une démarche proactive sur ce sujet et veille à anticiper, suivre et respecter la législation dans les pays les plus avancés sur ce sujet. L'impact des régulations carbone en cours sur les activités de VINCI est principalement indirect. VINCI compte une seule installation soumise au Plan national d'allocation des quotas (Pnaq) du mécanisme européen d'échange de quotas (voir page 112) et doit répondre au Carbon Reduction Commitment (CRC) au Royaume-Uni. VINCI Autoroutes a engagé une étude sur la sensibilité de ses activités au CO₂. Ces nouvelles réglementations créent des opportunités pour VINCI, dont les sociétés proposent désormais des solutions « climat » permettant à leurs clients de réduire leurs propres émissions de gaz à effet de serre.

2.3.1 Émissions de gaz à effet de serre (GES)

VINCI a adopté dès 2007 une méthodologie commune de quantification des émissions de gaz à effet de serre de ses activités. La quantification s'appuie sur les données issues du reporting environnemental et reprend les périmètres ISO scopes 1 et 2 de la norme internationale ISO 14064. Le scope 1 intègre les émissions résultant de l'utilisation des combustibles fossiles sur les sites fixes, les chantiers et par la flotte de véhicules, ainsi que les émissions non énergétiques (principalement décarbonation du calcaire dans l'usine de chaux d'Eurovia). Le scope 2 intègre les émissions résultant de l'achat d'énergie, principalement électricité, sur les sites fixes et les chantiers. 2,3 millions de tonnes équivalent CO₂ ont été émises en 2011.

Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 + 2)

	Tonnes équ. CO ₂	Tonnes équ. CO ₂	Variation
	2011	2010	2011-2010
Concessions	53 988	56 915	(5,1 %)
VINCI Autoroutes	40 457	42 755	(5,4 %)
VINCI Concessions	13 531	14 160	(4,4 %)
Contracting	2 247 801	2 089 956	7,6 %
VINCI Energies	1 822 257	1 110 666	64,1 %
Eurovia	1 027 006	1 064 603	(3,5 %)
VINCI Construction	1 038 539	914 287	13,6 %
Holdings et divers	670	153	338 %
Total	☑ 2 302 459	2 147 024	7,2 %
Total par million d'euros de chiffre d'affaire	63	70	(10 %)

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir page 159 du Rapport annuel 2011.
Données extrapolées pour couvrir 100 % du chiffre d'affaires de VINCI.

En 2011, pour la première fois, les émissions de CO₂ scopes 1 et 2 de VINCI font l'objet d'une vérification d'un niveau d'assurance modérée par les commissaires aux comptes pour l'ensemble du Groupe. Les émissions de gaz à effet de serre du Groupe, bien qu'en augmentation apparente de 7,2 %, progressent moins rapidement que le chiffre d'affaires couvert par le reporting environnemental (+ 18 % entre 2010 et 2011). Les émissions directes (scopes 1 et 2) du Groupe par million d'euros de chiffre d'affaires sont en diminution constante sur les trois derniers exercices reportés : 72 teq. CO₂ en 2009, 70 teq. CO₂ en 2010 et 63 teq. CO₂ en 2011, soit une diminution de 12,5 % sur deux ans. La diminution de l'intensité carbone se confirme.

Afin de développer des offres à faible contenu CO₂, VINCI poursuit la mise au point d'outils spécifiques et la réalisation d'études pour mieux quantifier et maîtriser l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre liées à son activité (ISO scopes 1 + 2 + 3). Sur les chantiers de VINCI Construction Grands Projets, la « CO₂ attitude » a permis d'identifier et de mettre en place de nombreuses actions de réduction des émissions scope 3, permettant d'atteindre l'objectif 2011 de réduction globale des émissions de 20 000 teq. CO₂. En mars 2011, le séminaire technique annuel de VINCI a rassemblé plus de 80 personnes pour échanger sur les initiatives majeures et les outils. L'accent a été mis sur les outils d'analyse de cycle de vie (ACV) qui, en plus des émissions de CO₂, mesurent des indicateurs supplémentaires (consommation d'eau, épuisement des ressources naturelles, impacts sur la santé humaine, etc.), permettant de s'assurer que l'économie de CO₂ ne se substitue pas à d'autres impacts, pendant toute la durée de vie des ouvrages.

Les leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre résident essentiellement dans l'utilisation des ouvrages par les clients et les utilisateurs finaux : plus de 50 % des émissions sur le cycle de vie d'une ligne ferroviaire, 90 % pour un bâtiment et plus de 95 % pour une autoroute. La méthodologie CO₂NCERNED développée par VINCI pour réaliser les bilans CO₂ des projets prend en compte les phases de construction, d'utilisation et de fin de vie, afin de comparer, dès le stade de la conception, les variantes techniques permettant de réduire les émissions. Elle est déployée dans tous les pôles du Groupe : pour étudier des variantes constructives chez VINCI Construction, l'efficacité des solutions de VINCI Energies, des tracés autoroutiers chez VINCI Concessions. Les outils d'ACV, développés notamment dans le cadre de la Chaire d'éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures, sont utilisés dans de nombreuses filiales. Chez VINCI Construction France et Soletanche Bachy, une centaine d'études ont été réalisées en éco-conception grâce à cet outil. Eurovia a également réalisé l'ACV de nombreux projets et de trois nouvelles sortes d'enrobés.

VINCI est actif dans les groupes de travail nationaux et internationaux (Association bilan carbone, Encord) pour définir les standards de quantification scope 3 des données des entreprises du secteur. Dans cette approche, la relation avec le client final est primordiale : VINCI Autoroutes incite ainsi les conducteurs à « rouler plus cool » et calcule leur gain de CO₂ avec l'éco-comparateur sur son site Internet. VINCI Construction, pour sa part, accompagne les occupants des bâtiments à travers l'éco-engagement Oxygen (27 projets à l'étude en 2011). VINCI Facilities (VINCI Energies) met en place pour ses clients des solutions innovantes pour réduire drastiquement les émissions des bâtiments qu'il gère.

Émissions de CO₂ des sociétés de VINCI Autoroutes

(en tonnes équ. CO ₂)	2011	2010
Émissions ISO scopes 1+2	☑ 40 457	☑ 42 755
Émissions des clients de l'autoroute	13 033 349	12 862 206

☑ Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir page 159 du Rapport annuel 2011.

Entre 2010 et 2011, les émissions propres des sociétés de VINCI Autoroutes, voisines de 40 500 t de CO₂, ont diminué de plus de 5 %, en raison notamment d'une meilleure performance énergétique au kilomètre exploité. Les émissions des clients de l'autoroute augmentent de 1,33 % du fait de l'augmentation du nombre de kilomètres couverts par le reporting (+ 1 %) et de l'augmentation du trafic sur les réseaux de VINCI Autoroutes entre 2010 et 2011.

La mesure des émissions de gaz à effet de serre et les actions entreprises pour les limiter ont été favorablement appréciées par les investisseurs. VINCI a confirmé en 2011, pour la cinquième année consécutive, sa place de leader en France en stratégie climat, en obtenant la note la plus élevée du groupe « construction et travaux publics » au Carbon Disclosure Project (CDP), soit 75/100, niveau B. Réalisé pour le compte de 475 investisseurs auprès des 500 plus grandes capitalisations boursières dans le monde, le CDP évalue la réactivité des grandes entreprises face à l'enjeu du changement climatique.

2.3.2 Adaptation au changement climatique

VINCI prend en compte le Plan national d'adaptation au changement climatique de 2011 et adopte une vision prospective sur les changements climatiques. Le Groupe anticipe sur l'adaptation nécessaire des villes et du cadre bâti. VINCI se positionne comme acteur central pour créer ou renforcer les structures face aux événements climatiques majeurs, assurer leur durabilité et innover pour réaliser ces projets. D'importants travaux de recherche sont menés tant en interne dans le Groupe que dans le cadre de la Chaire d'éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures ParisTech, en partenariat avec VINCI.

Des réflexions complémentaires sur les enjeux urbains sont portées par la Fabrique de la Cité, qui a pour objectif de valoriser les initiatives pionnières en suscitant un échange entre acteurs publics et privés (www.lafabriquedelacite.com). Dans cette optique, en 2011, un groupe de travail a été initié sur la nouvelle donne énergétique et ses répercussions sur la consommation et l'alimentation des villes.

2.4 Biodiversité et atteinte à l'équilibre biologique

La politique et la stratégie de VINCI en matière de biodiversité sont portées par un groupe de travail dédié, composé d'une quinzaine d'experts. Ce groupe assure la veille réglementaire, la revue des risques et la valorisation des initiatives. En matière d'expertise scientifique, VINCI s'appuie sur la Chaire d'éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures, qui étudie l'intégration de la biodiversité, notamment en milieu urbain. VINCI participe également à plusieurs instances de concertation, telles que l'Association française des entreprises pour l'environnement et la Fondation pour la recherche sur la biodiversité. Accompagné par un cabinet expert, VINCI a mené une étude sur l'impact actuel et à horizon 2020 sur la biodiversité et a ainsi réorienté les lignes directrices et les programmes, notamment en collaborant avec les associations environnementales le plus en amont possible de tous les projets.

Fin 2011, le Groupe a accueilli la journée technique « infrastructures et biodiversité », en partenariat avec le Global Compact des Nations unies. Cet événement a été l'occasion de présentations conjointes avec les associations environnementales, d'un échange sur les bonnes pratiques et d'un retour d'expérience.

La durée des activités de VINCI – notamment des concessions – confère aux entreprises du Groupe la responsabilité, dès les phases amont, de limiter les risques pour les milieux dans la phase d'exploitation. VINCI s'inscrit dans la stratégie « éviter, réduire, compenser », qui a été mise en place dans le cadre du projet LGV SEA Tours-Bordeaux. De nombreuses études d'impact ont été menées pour déterminer l'état du milieu avant le projet et faire une projection des impacts possibles. Ces examens sont menés de la même façon sur l'ensemble des projets du Groupe (contracting et concessions, en France comme à l'international) afin d'adopter une démarche de prévention tout au long des travaux. De plus, VINCI œuvre de manière permanente pour atténuer ces effets sur la biodiversité. En dernier recours, quand des mesures préventives ne peuvent pas être mises en place, des mesures compensatoires sont envisagées.

La biodiversité est l'un des thèmes majeurs du Paquet vert autoroutier déployé par VINCI Autoroutes depuis 2010. En 2011, de nombreuses réalisations ont vu le jour. Chez Cofiroute, des plans de gestion écologique spécifiques ont été mis en œuvre pour préserver ou améliorer la biodiversité sur cinq sites d'intérêt écologique. Les suivis écologiques ont mis en évidence certaines espèces remarquables comme la *Drosera Intermedia* (plante carnivore) sur l'étang de Sologne (A71). Plusieurs expérimentations écologiques ont été menées sur des tronçons pilotes de 10 km pour favoriser la biodiversité ordinaire sur les talus autoroutiers (fauche écologique des prairies, aménagement des bassins autoroutiers, plantation de haies pour les chauves-souris, etc.). ASF a construit des « éco-ponts » permettant une continuité écologique de part et d'autre de l'autoroute, tels l'éco-pont du col du Grand Boeuf, sur l'A7 (Drôme), et celui de la Forêt de la Lande (Charente-Maritime). 17 autres aménagements (opérations de fonçage, création de passes à poissons, aménagement de passages, etc.) sont en voie d'achèvement. Escota a planté plus de 200 oliviers sur l'A57, dans le cadre d'un projet de plantation d'oliveraies conservatoires et solidaires. Des dispositifs de sécurisation pour la faune sauvage sont également déployés. Ils permettent aux animaux sauvages égarés de s'échapper des voies et diminuent par la même occasion le nombre d'accidents dus aux collisions.

L'accent est également mis sur la sensibilisation des usagers des réseaux de VINCI Autoroutes via l'aménagement d'aires à vocation pédagogique, comme l'aire de repos de Saint-Nicolas-de-Bourgueil (Indre-et-Loire) sur l'A85. Cette aire, qui bénéficie d'un environnement riche en matière de biodiversité (avifaune diversifiée, insectes, etc.), favorise la découverte et la sensibilisation des clients sur ce thème. Des aménagements – un observatoire pour les oiseaux et des installations spécifiques pour les insectes – permettent de présenter la richesse de la faune sur le site.

2.5 Prévention et réparation

2.5.1 Conformité législative et réglementaire

Dans le cadre du Grenelle II, VINCI adopte une démarche volontaire pour se conformer aux évolutions législatives. Des outils informatiques spécifiques pour la maîtrise des risques réglementaires et des risques en qualité-sécurité-environnement sont également en place, à l'instar de Préventéo® chez VINCI Energies, qui assure la veille réglementaire et permet de normaliser l'audit réglementaire demandé par le Groupe. Ces expertises et la veille juridique environnementale sont mises en synergie par des groupes de travail transverses.

2.5.2 Prévention des conséquences de l'activité sur l'environnement et dépenses associées

Les dépenses engagées pour la prévention de l'environnement sont généralement intégrées dans la gestion directe de chaque projet (exemple : dépollution des sols chez Soletanche Bachy, assainissement et décontamination de structures chez Freyssinet, valorisation des matières organiques chez VINCI Environnement, etc.) et ne font pas l'objet d'une consolidation centrale.

Entre 2010 et 2011, les dépenses d'investissement de VINCI Autoroutes liées à l'environnement ont été multipliées par trois, essentiellement pour la mise en œuvre du Paquet vert autoroutier.

Dépenses engagées pour l'environnement en 2011 par les sociétés de VINCI Autoroutes

(en millions d'euros)	2011	2010
Dépenses annuelles d'investissement en environnement	260	83
Dépenses annuelles d'entretien du patrimoine vert	32	30
Montants de primes d'assurance couvrant les risques environnementaux	0,32	0,34

2.5.3 Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Voir « Facteurs de risques » (risques industriels, risques technologiques et environnementaux) page 112.

2.5.4 Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et actions menées en réparation des dommages causés à celui-ci

Les éventuelles décisions judiciaires en matière d'environnement sont traitées au niveau des entités opérationnelles et le montant n'est pas consolidé en central. Il n'apparaît pas que les sociétés de VINCI aient versé d'indemnités au cours de l'exercice 2011 en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

2.6 Objectifs assignés aux filiales à l'étranger

Les programmes, moyens et résultats des filiales étrangères sont inclus dans le présent rapport au même titre que les filiales françaises (voir tableau page 24).

3. Responsabilité sociétale

Dans ce chapitre sont mentionnées les informations relatives aux engagements sociétaux de VINCI.

3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité

Les activités du Groupe font de lui un acteur de premier plan en termes d'aménagement des territoires, tant dans les zones rurales qu'urbaines. Ces activités structurent un territoire, lui assurent une plus grande cohérence et favorisent son développement économique et social.

Par leur ancrage territorial, les sociétés du Groupe produisent des richesses économiques importantes, autant par les activités de construction que de concessions dans la durée. Dans un secteur d'activité très souvent organisé en partenariat sous forme de groupements, la sphère d'influence des sociétés de VINCI fait de celles-ci des acteurs locaux majeurs. Sur le plan social, les emplois générés directement ou indirectement (travail intérimaire, sous-traitance) par les activités des sociétés du Groupe contribuent également au dynamisme territorial.

3.1.1 Impacts « Emploi et développement régional »

Les activités de contracting (énergies, routes, construction), très fortement mobilisatrices de ressources humaines, ont des impacts « emplois directs » locaux importants et font appel à de nombreux partenaires (cotraitants, sous-traitants, entreprises de travail temporaire, réseaux d'insertion, acteurs publics de l'emploi).

Les sociétés du Groupe participent également à l'évolution du niveau de formation et de qualification des populations locales. L'ascenseur social est une préoccupation constante, qui doit permettre à chacun de progresser, quel que soit son niveau de formation et de qualification initiale. Les structures de formation internes accueillent également de nombreux collaborateurs qui, d'année en année, vont, pour des raisons de mobilité géographique et professionnelle, effectuer une partie de leur parcours hors du Groupe. Ces investissements en formation du Groupe, qui s'ajoutent aux efforts publics, ont un impact positif sur le niveau de formation général de la population.

Les grands chantiers en partenariat public-privé participent à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriales, y compris pour le reclassement de personnes issues de secteurs en difficulté.

Au grand international, les grands chantiers font appel aux ressources humaines locales, les forment et contribuent à l'augmentation du niveau de formation général.

3.1.2 Impacts de l'activité sur les populations riveraines ou locales

Par nature, les activités des sociétés de VINCI interagissent avec les territoires et leurs habitants, tant en phase de construction que d'exploitation. Si les choix d'infrastructures, qu'elles soient de transport, de cadre de vie ou d'énergies, ainsi que les stratégies d'implantation relèvent des choix publics, dans la pratique, ce sont les sociétés de VINCI qui sont en relation avec les populations riveraines ou locales.

3.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de VINCI, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

De manière générale, les entreprises de VINCI font de la concertation et du dialogue avec les différentes parties prenantes des projets un élément de la création de valeur. Elles y sont partout encouragées. Les champs de la concertation, des échanges et des actions varient en fonction de la nature des projets, de leurs impacts sociaux, sociétaux et environnementaux ainsi que de leur intensité. Les sociétés de VINCI privilégient l'échange au plus près des activités pour la construction de réponses communes dont les impacts sont mesurés. Les sujets

communs de partenariat concernent l'emploi et l'insertion, la protection de l'environnement et de la biodiversité, ainsi que la protection et la restauration du patrimoine. Le reporting complet des actions et des montants consacrés au mécénat n'est pas consolidé en central. Les estimations *a minima* font ressortir un engagement supérieur à 7 millions d'euros.

3.2.1 Relations avec les mouvements d'insertion

3.2.1.1 Dialogue et partenariat avec les mouvements d'insertion

Fort du constat que société civile et monde économique sont aujourd'hui appelés à créer de nouvelles synergies, le groupe VINCI souhaite être partenaire des territoires où il exerce ses métiers, développer son ancrage territorial et mettre en place une présence cohérente au-delà de ses chantiers. Dans ce contexte et depuis sa création, VINCI a multiplié les initiatives pour lutter contre l'exclusion et favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées. GTM Bâtiment (VINCI Construction France) participe ainsi depuis 1992, au travers d'un partenariat avec la fédération des entreprises d'insertion (UREI, CNEI), à l'insertion des populations en difficulté et favorise une embauche durable au sein de ses équipes ou d'entreprises partenaires d'insertion. Le Groupe encourage l'attribution de parts de travaux à des entreprises d'insertion.

3.2.1.2 Actions et mécénat avec les mouvements d'insertion

La Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité. En 2002, VINCI s'est doté d'une fondation d'entreprise, la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité, qui agit en véritable laboratoire d'innovation sociale et fait la démonstration au quotidien que le lien entre le monde social et le monde économique est source de progrès pour lutter contre l'exclusion. La Fondation VINCI soutient ainsi des projets durables qui créent du lien social et accompagnent vers l'emploi les personnes qui en sont exclues, grâce à un soutien financier conjugué au mécénat de compétences des collaborateurs du Groupe. En 2011, 118 projets au total ont été aidés par la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité, pour un montant de 1,96 million d'euros, soutenus par 147 parrainages permettant la transmission de compétences professionnelles.

Les nouvelles fondations. En République tchèque, la fondation Nadace VINCI, créée en 2008, a soutenu six projets en 2011, impliquant six parrains, pour un montant de plus de 42 000 euros. De même, la Fondation VINCI pour la responsabilité sociale, créée en 2010 en Allemagne, a soutenu 11 projets en 2011, pour un montant de 150 000 euros, avec l'aide de 11 parrains. En Grèce, une fondation a été créée en 2011, elle a soutenu deux projets pour un montant de 22 000 euros.

La création de jardins solidaires d'autoroute. La Fondation VINCI soutient le développement des territoires en contexte rural grâce à la création de jardins solidaires d'autoroute, en partenariat avec le réseau Cocagne : des personnes en situation d'exclusion retrouvent le chemin de l'emploi grâce à la culture de jardins maraîchers biologiques, implantés sur les délaissés autoroutiers du réseau de VINCI Autoroutes, à proximité des aires de service. Ce partenariat atypique fait naître de nouveaux outils de lutte contre l'exclusion qui permettent un parcours de réinsertion plus efficace. En 2011, trois jardins ont été ouverts et fonctionnent sous la forme de chantiers d'insertion (adhérents au Réseau Cocagne). Trois autres jardins sont à l'étude.

Le programme «Cité solidaire» vise le soutien, par les entreprises du Groupe, de très petites associations agissant au cœur des quartiers défavorisés. Cité solidaire repose sur un appel à projets ciblé sur des zones urbaines sensibles, un soutien aux petites associations de quartier qui agissent localement et une mobilisation des entreprises locales du Groupe pour parrainer les projets et apporter les compétences de leurs collaborateurs de manière collective. En 2011, les premières expérimentations menées en France ont confirmé l'efficacité du dispositif. Une trentaine d'associations ont été soutenues dans les villes de Sarcelles (Val-d'Oise), Tourcoing (Nord) et Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne) par les pôles de VINCI implantés localement.

Le programme ViE. Dans un contexte socio-économique difficile, les sociétés de VINCI, en France, ont souhaité renforcer leurs efforts sur le triptyque «insertion handicap emploi», en combinant leur réponse à la demande croissante des pouvoirs publics (et des opérateurs privés) au travers des clauses sociales d'insertion. Avec un enjeu d'environ 4 millions d'heures (soit 2 200 équivalents temps-plein), les sociétés de VINCI en France ont conçu une offre à forte valeur ajoutée socio-économique. La structure ViE, créée en avril 2011, apporte, dans le cadre d'une offre commerciale, des solutions innovantes et efficaces aux entreprises du Groupe désireuses de répondre au mieux aux exigences sociales qui s'imposent sur leurs marchés. Ce dispositif unique en France a pour objectif d'accompagner au quotidien les entreprises du Groupe, de professionnaliser les relations avec le secteur de l'économie sociale et solidaire (mandaté par les pouvoirs publics comme interlocuteur privilégié sur l'insertion) et de conseiller les collectivités territoriales pour le développement de nouveaux services au regard des besoins des entreprises.

Au-delà du service rendu aux entités du Groupe, ViE permet aux publics éloignés de l'emploi de suivre un parcours d'insertion professionnel cohérent, axé sur l'intégration par le travail, l'accès à la formation, la prise en compte des problématiques sociales, tout en recherchant l'emploi durable et pérenne. Sur huit mois d'activité, avec le partenariat de plus de 50 structures d'insertion, 400 personnes en insertion ont été accompagnées dans le cadre des marchés confiés à la structure. ViE accompagne également les filiales dans leurs démarches volontaires d'achat et de sous-traitance solidaire, notamment en direction du secteur adapté et protégé.

Les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (Geiq). En France, les entreprises de VINCI sont actives dans 35 des 53 Geiq BTP existants. VINCI a souhaité développer son engagement et être actif dans cette démarche avec la création du groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification Île-de-France (Geiq IDF) en octobre 2006, sous l'impulsion de 11 filiales du Groupe. Depuis 2009, le Geiq IDF pilote une cellule de reclassement. Conçue sur le modèle de Trajeo'h (voir page 135, 1.8.3, «Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap»), cette cellule de reclassement interne et externe permet l'accompagnement de collaborateurs en situation de handicap. Leur reclassement peut se faire en interne dans l'entreprise sur le même poste de travail ou à un autre poste, dans une entreprise du Groupe, ou encore en externe. Cette prise en charge se décline par un accompagnement personnalisé dans la définition d'un nouveau projet professionnel, avec la mise en place si nécessaire d'un parcours de formation adapté, et par le suivi des démarches administratives tout au long de la procédure de reclassement. Depuis sa création, le Geiq IDF a permis 468 embauches, traduisant l'engagement des entreprises du Groupe. Cette expérimentation associe aujourd'hui plus de 55 filiales de VINCI.

3.2.2 Relations avec les établissements d'enseignement

3.2.2.1 Dialogue et partenariat avec les établissements d'enseignement

En recrutement permanent depuis de nombreuses années, les sociétés de VINCI entretiennent une relation de partenariat de long terme avec les établissements d'enseignement. La politique générale du Groupe est de permettre aux entreprises du Groupe de s'appuyer sur la marque

employeur VINCI pour leurs propres recrutements, que ce soit en volume ou en qualité. Les actions menées se font essentiellement en direction des métiers de la construction pour tous les niveaux, des formations initiales à l'ingénieur. L'apprentissage a fait, dans les entreprises du Groupe, la preuve que la double exposition école et entreprise est un gage de réussite, VINCI soutient les actions favorisant son développement et souhaite porter à 4 % la part de l'apprentissage dans ses effectifs, en France.

3.2.2.2 Actions et mécénat avec les établissements d'enseignement

Les actions sont multiples. Elles passent par le versement de la taxe d'apprentissage, orientée directement par les entreprises en fonction de leurs métiers et de leurs choix d'établissements, et sont renforcées, à l'échelle de VINCI, par l'orientation des montants versés par les entreprises de travail temporaire dans le cadre du contrat-cadre. Elles passent également par une forte implication auprès d'écoles cibles sur lesquelles le Groupe met l'accent au travers des forums écoles, des parrainages de promotion, comme pour l'École supérieure des travaux publics (ESTP), à destination d'étudiants aux revenus modestes ou d'autres formes de partenariat. Depuis six ans, le partenariat avec l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne (Enise) propose à des étudiants ingénieurs passionnés de construction, d'effectuer leurs études en partenariat avec VINCI Construction France. Pendant leurs trois années d'études, ils effectuent leurs stages au sein des filiales, assistent à des cours animés par des intervenants de l'entreprise et sont conviés à de nombreux événements. Outre-Manche, chez VINCI Construction UK, le programme du Prince's Trust intitulé « Get into Construction », forme les jeunes aux métiers du bâtiment. Il permet de donner aux jeunes chômeurs de 18 à 25 ans une expérience de chantier et leur fournit l'occasion de se familiariser avec les métiers et les perspectives de carrière. VINCI soutient aussi le développement de filières de formation. C'est ainsi qu'une licence professionnelle TP Routes vient d'être créée avec l'IUT de Cergy-Pontoise (France) et accueille depuis la rentrée 2011 plus de 25 élèves, majoritairement en alternance, dans une filiale d'Eurovia. En Afrique, Sogea-Satom a signé un partenariat avec l'École polytechnique de Dakar (Sénégal) pour former les jeunes Africains aux métiers de la conduite de travaux. Ce partenariat complète ceux initiés avec l'Institut supérieur de technologie d'Afrique centrale (Istac) au Cameroun et l'Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement (2IE) au Burkina Faso.

Chez VINCI Concessions, le Consortium Stade de France parraine le projet Mosaïque des talents en Seine-Seine-Denis, à destination des élèves des filières professionnelles et technologiques de l'agglomération Plaine Commune.

Pour des publics cibles particuliers, et notamment les plus éloignés de la formation et de l'emploi, VINCI soutient activement les Écoles de la deuxième chance ou encore le programme « Capital filles », qui parraine des formations pour des jeunes filles des lycées situés en zone urbaine sensible.

Il importe de rappeler que VINCI soutient depuis trois ans ParisTech, notamment les travaux de recherche et d'enseignement de MinesParisTech, AgroParisTech et l'École des Ponts ParisTech sur des sujets liés à l'éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures (600 000 euros par an). Enfin, la Fabrique de la Cité, cercle de réflexion autour des questions urbaines, réunit le monde scientifique, le monde économique et les experts de la décision publique. Elle développe des partenariats avec des écoles et des universités, notamment avec le Master Amur (Aménagement et maîtrise d'ouvrage urbaine) de l'École nationale des ponts et chaussées (ENPC France), avec le master Stratégies territoriales et urbaines de Sciences Po-Paris ainsi qu'avec l'Institut d'urbanisme de Grenoble (IUG).

3.2.3 Relations avec les associations de défense de l'environnement et du patrimoine

La politique générale est d'associer le plus largement et le plus tôt possible les différentes parties prenantes de la chaîne de valeur et ce, au plus près des projets. La multiplicité d'acteurs aux intérêts différents rend quelquefois la lecture de ces partenariats complexes. VINCI a fait le choix de la proximité, démarche concrète, sobre et efficace, qui a l'avantage de réunir autour des projets les associations véritablement concernées par ceux-ci, de les associer et de construire avec elles des partenariats adaptés.

3.2.3.1 Dialogue et partenariat avec les associations de défense de l'environnement et du patrimoine

Dans cet esprit de construction permanente qui respecte chacun, le partenariat se fait sur des programmes et des actions précises plus que sur des actions de communication. De ce point de vue, les actions menées, par exemple dans le cadre du Paquet vert autoroutier ou de la LGV SEA Tours-Bordeaux capitalisent l'expérience acquise dans les carrières, les travaux de terrassement, tant en France qu'à l'international.

3.2.3.2 Actions et mécénat avec les associations de défense de l'environnement et du patrimoine

Le paysage des associations de défense de l'environnement est varié tant dans sa composition, sa gouvernance et ses financements que dans ses attentes. Les actions se mènent localement. Fin 2011, à l'occasion de la journée technique « infrastructures et biodiversité » du Pacte mondial des Nations unies, VINCI a présenté plusieurs exemples d'initiatives réussies. Cofiroute a retracé les travaux menés en commun avec le Conservatoire botanique national du bassin parisien et l'Office du génie écologique pour la reconquête des milieux naturels en s'appuyant sur l'exemple d'un étang de Sologne ; Eurovia a expliqué le rôle joué par les carrières dans les continuités écologiques. Le cas de l'autoroute Moscou – Saint-Petersbourg a également fait l'objet d'une présentation, associant VINCI Concessions et Pur Projet, collectif qui a pour mission de coordonner les actions engagées avec les 16 ONG (organisations non gouvernementales) locales parties prenantes du projet.

Parallèlement aux relations avec les associations de défense de l'environnement, les sociétés de VINCI mènent au plus près des chantiers des actions de valorisation du patrimoine. Nombre de chantiers accompagnent, sous forme de conseils ou d'expertise technique bénévole, des projets de restauration de « trésors » du patrimoine local. De même, présent au sein du Club des aménageurs de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), VINCI participe aux échanges pour une plus grande prise en compte et valorisation des découvertes issues des chantiers. Au Cambodge, à proximité de l'immense complexe archéologique d'Angkor, la première des cinq campagnes d'archéologie préventive programmées à l'occasion de l'extension de l'aéroport international de Siem Reap s'est achevée à l'été 2011, permettant d'acquérir de nouvelles connaissances sur le mode de vie des populations vivant autour des grands sanctuaires, entre les X^e et XII^e siècles.

3.2.4 Relations avec les associations de consommateurs

3.2.4.1 Dialogue et partenariat avec les associations de consommateurs

Les sociétés de VINCI réalisent leur activité auprès des opérateurs publics et privés. Si les avancées du Groupe en matière d'éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures montrent bien l'importance, dans la phase d'exploitation des ouvrages, des comportements des utilisateurs, les associations de consommateurs sont encore peu présentes sur les sujets majeurs que sont les changements climatiques et énergétiques. Les relations directes avec les consommateurs finaux se situent essentiellement dans les sociétés de VINCI Autoroutes et de VINCI Concessions. Elles passent par exemple, en 2011, par des applications mobiles permettant de mieux connaître les temps de parcours, la météo, les accidents de la route, etc.

3.2.4.2 Actions et mécénat avec les associations de consommateurs

Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable. Créée en février 2011, la Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable a vocation à sensibiliser les conducteurs et à faire avancer la recherche sur le risque d'hypovigilance, particulièrement élevé sur autoroute. À travers cette fondation, VINCI Autoroutes se dote d'un instrument opérationnel destiné à mieux identifier les causes contemporaines de l'accidentalité pour esquisser des réponses nouvelles et mieux sensibiliser les usagers de la route. Son action s'articule autour de trois axes : financer des initiatives associatives citoyennes et des recherches scientifiques innovantes dans certains champs des conduites à risques encore insuffisamment explorés ou mal identifiés par les usagers de la route ; mener des campagnes d'information du grand public, ayant pour but la sensibilisation aux risques routiers et la promotion de la conduite responsable ; progresser dans la connaissance des pratiques de mobilité spécifiques des différentes catégories d'usagers de l'autoroute, pour mieux les aider à devenir, au quotidien, les acteurs de leur propre sécurité. À la fois laboratoire, par les expérimentations qu'elle mène, et observatoire, par les études qu'elle promeut, la Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable contribue à faire évoluer les comportements sur la route, en liaison avec ses partenaires et les différentes parties prenantes que sont les institutions, les professionnels et le monde associatif.

En 2011, plus de 2 millions d'euros ont été consacrés à des actions en faveur de la conduite responsable, parmi lesquelles : le financement d'une campagne de sensibilisation aux risques de somnolence et de l'inattention au volant, déployée pendant les vacances de Pâques et de la Toussaint ; le financement d'une importante étude scientifique pilotée par l'hôpital Raymond Poincaré de Garches, visant notamment à évaluer en conditions réelles les liens entre la dette de sommeil et la fatigue instantanée ; le partenariat avec l'association Sife France, sur 2011 et 2012, pour la sensibilisation à la conduite responsable auprès d'équipes d'étudiants de grandes écoles et d'universités par le biais d'un appel à projets innovants dont le meilleur se verra récompensé par un trophée spécial Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable.

3.2.5 Relations avec les populations riveraines

La concertation est systématique. Elle associe depuis longtemps les populations riveraines les plus impactées par les éventuelles nuisances en phase de travaux (bruit, poussières, passage de camions et engins, etc.) ou en phase exploitation (nuisance visuelle, sonore, etc.) pour trouver ensemble les solutions. Depuis plusieurs années, les sociétés de VINCI développent des outils numériques comme la modélisation 3D afin que les riverains puissent visualiser les différentes phases des travaux, donner leur avis et proposer des solutions locales.

3.3 Fournisseurs et sous-traitants

3.3.1 Politique générale

La part des achats reste stable à près 60 % du chiffre d'affaires du Groupe et se décompose en 9,3 milliards d'euros d'achat de matières et 13,3 milliards d'euros d'achat de services extérieurs (dont les prestations de sous-traitance et les charges de personnel intérimaire). VINCI continue sa politique de développement des relations durables et de promotion de relations équilibrées avec ses fournisseurs et ses sous-traitants. En 2011, VINCI a poursuivi sa démarche de mesure et de prise en compte des facteurs sociaux, sociétaux et environnementaux dans la chaîne de valeur.

L'animation de la démarche est confiée à la direction de la Coordination achats groupe, structure légère qui s'est renforcée en 2011 (recrutement d'un nouveau directeur et d'experts par famille d'achats), travaillant au niveau opérationnel avec les directions des achats des pôles et des filiales et placée sous l'autorité d'un membre du comité Exécutif de VINCI. Elle est mise en œuvre localement par le réseau achats, notamment au travers des clubs achats décentralisés dans les régions françaises et les pays d'implantation de VINCI. En 2011, en complément des contrats-cadres spécifiques aux pôles et aux filiales, plus de 400 contrats-cadres transversaux couvrant des périmètres nationaux, européens ou mondiaux ont été mis à la disposition des sociétés du Groupe.

3.3.2 Management des relations avec les fournisseurs et les sous-traitants

En 2011, cette politique s'est traduite par l'intégration croissante de critères de développement durable dans le choix des fournisseurs et des produits, ainsi que dans la rédaction des cahiers des charges et des contrats-cadres à l'échelle du Groupe et des métiers. Ces critères prennent en considération l'impact environnemental du produit ou du service, les conditions sociales de leur production ainsi que les engagements sociétaux des fournisseurs. L'analyse des retours d'expérience apporte la preuve de la création de valeur liée à cette analyse globale.

Performance environnementale. Dans ses actes d'achat, VINCI oriente ses choix vers des produits plus respectueux de l'environnement, lui permettant de limiter son empreinte environnementale, par exemple des bois labellisés FSC et/ou PEFC chez VINCI Construction France, pour garantir la non-utilisation de produits issus de coupes sauvages, ou des produits de nettoyage et d'hygiène labellisés «écolabel européen» dans la branche concessions. Ces solutions peuvent constituer de réelles innovations, parfois développées en partenariat avec les sociétés du Groupe, comme le bitume conditionné en sacs thermo-fusibles transportés dans des big bags chez Sogea-Satom en Afrique ou, chez VINCI Park, l'utilisation de matériel de nettoyage utilisant la technologie Ec-H₂O (nettoyage écologique, sans détergent ni produits chimiques) ou la solution de guidage dynamique jusqu'à la place de parking (déployé sur 16 parcs pour 9 600 places) permettant de limiter les consommations de carburant des automobilistes.

Une démarche groupe a également été lancée sur le véhicule à zéro émission et le développement des infrastructures. VINCI s'attache à diminuer l'empreinte carbone de son parc automobile. Des tests en situation réelle de véhicules électriques ont été réalisés dans des sociétés du Groupe. VINCI Park est également associé à l'opération Save (Seine aval véhicules électriques) du constructeur automobile Renault-Nissan. Sur 18 mois, ce projet va permettre de tester des véhicules électriques du constructeur en milieu urbain et périurbain, ainsi qu'une infrastructure de 300 points de charge.

Performance sociale. Cette stratégie se traduit également par une plus grande prise en compte des enjeux sociaux et sociétaux dans le choix et la sélection des fournisseurs. En 2011, VINCI a finalisé le référencement des entreprises de travail temporaire en France. Elles ont toutes été évaluées et sélectionnées selon les cinq critères : santé et sécurité au travail, promotion de la diversité et lutte contre les discriminations, formation et développement des compétences, lutte contre le travail illégal et lutte contre la fraude et la corruption. La démarche d'amélioration continue a consisté à associer les fournisseurs aux valeurs et engagements du Groupe et à les aider à progresser sous la forme d'un plan de progrès. Une démarche similaire a été initiée en Île-de-France pour les prestations de nettoyage des bases vie.

Performance sociétale. VINCI développe, au niveau central et dans ses projets, les approches partenariales avec ses fournisseurs et ses sous-traitants et favorise les relations de proximité avec les petites et moyennes entreprises (PME). Sur le projet LGV SEA Tours-Bordeaux, des réunions

de présentation et d'information sur le projet ont été organisées en partenariat avec les chambres de commerce et d'industrie des zones concernées, afin de favoriser et de valoriser le tissu local de PME, de les associer le plus en amont possible du projet et d'optimiser ainsi la mise en place des partenariats. Des actions de portage d'exportations pour le compte de PME sont également menées, afin de leur permettre d'élargir leur périmètre de couverture. Ainsi, Sogea-Satom, en se faisant livrer sur sa plate-forme export et en organisant le transport vers l'Afrique, permet à tout un réseau de PME d'exporter vers des pays qu'elles pourraient difficilement atteindre autrement. Le développement des relations durables et équilibrées avec les fournisseurs et les sous-traitants est privilégié. ASF a développé avec les entreprises sous-traitantes pour le déneigement un partenariat visant à favoriser la montée en compétence des prestataires au travers de certifications, à les sensibiliser à sa démarche environnementale et à mettre en œuvre des offres de services réciproques, comme les formations « sauveteurs secouristes au travail ».

La démarche se traduit aussi par une plus grande ouverture aux entreprises d'insertion professionnelle, aux entreprises adaptées (EA) et aux établissements et services d'aide par le travail (Esat). Dans le cadre du partenariat en faveur de la biodiversité liant ASF et le Syndicat mixte du bassin Roubion et Jadron (SMBR) pour l'entretien des rivières en bordure de l'autoroute A7, les prestations de travaux ont par exemple été confiées à des personnes en parcours de réinsertion professionnelle.

VINCI développe également ses partenariats avec l'Association des paralysés de France (APF) pour la collecte et le recyclage des « déchets d'équipements électriques et électroniques » et l'association Ateliers sans frontières pour la récupération de matériel informatique ré-employable. En 2011, ces partenariats ont permis de récupérer près de 10 t de matériel, qui a pu être remis en état et revendu à tarif préférentiel à des associations – soit presque deux fois et demie plus qu'il y a trois ans.

Pour appuyer ce type de démarche, divers outils ont été développés ou actualisés en 2011. Une *Fiche réflexe*, rédigée en commun par les services achats et développement durable d'Escota, permet, au travers d'une explication « pas à pas » de chaque étape du processus achats, de sensibiliser aux achats éco-responsables chaque acteur concerné par la démarche.

En 2011, un comité achats et développement durable a été mis en place. Il favorise la mise en œuvre de relations durables et équilibrées avec les fournisseurs et les sous-traitants du Groupe, et la prise en compte des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux dans la chaîne de valeur, notamment par la simplification et l'adaptation de la communication interne pour une meilleure appropriation opérationnelle ; la définition et la mise en œuvre d'outils et de méthodes ; le partage et la diffusion de bonnes pratiques.

La sous-traitance, pour sa part, est contractualisée localement au plus près des activités et des chantiers, majoritairement auprès de petites et moyennes entreprises, favorisant ainsi le développement économique local. Ces partenaires sont par ailleurs de plus en plus associés aux réflexions préalables sur l'organisation des chantiers. Enfin, les contrats de sous-traitance intègrent progressivement les facteurs sociaux et environnementaux. La politique générale consiste à conforter la relation dans la durée. Les entreprises sous- ou co-contractantes sont associées historiquement à l'engagement du Groupe sur la sécurité. Au-delà de cet engagement, les principes du Global Compact intégrés dans les contrats-cadres ont été complétés par la charte Engagements de performance globale des fournisseurs et sous-traitants de VINCI.

3.4 Loyauté des pratiques

3.4.1 Prévention de la corruption

La charte *Éthique et Comportements* de VINCI formalise les règles de conduite qui s'imposent à l'ensemble des entreprises et des collaborateurs du Groupe. L'effort de diffusion et d'explication aux managers s'est poursuivi sur l'exercice 2011, ceux-ci relayant cette démarche dans leurs organisations respectives. Un suivi actif de la démarche est mis en place et un outil intranet permet à la direction Générale ainsi qu'à l'audit interne de s'assurer de son déploiement. Un compte rendu régulier au comité Exécutif du Groupe est effectué, permettant une plus grande réactivité dans la mise en place des actions correctives. Des formations régulières sont organisées afin d'approfondir la compréhension des principes et des valeurs du Groupe sur ce sujet.

La nomination du référent éthique, prévue dans le cadre du dispositif d'alerte professionnelle, a fait l'objet d'une large information. La charte donne la possibilité à chacun des salariés de saisir ce référent éthique dans le cadre de certaines règles – soit notamment la confidentialité, le respect de l'intégrité et du statut du collaborateur, et l'engagement de non-discrimination à son égard. Plusieurs saisines du référent éthique ont été émises au cours de l'exercice, donnant lieu, pour chacune d'entre elles, à un traitement exhaustif dans le respect des principes précités.

3.4.2 Santé et sécurité des clients

Le risque routier concerne les collaborateurs du Groupe (plus de 30 000 véhicules de service et plus de 10 000 engins de chantier), ainsi que les 600 millions de clients qui parcourent et utilisent chaque année les routes, autoroutes, parkings et ouvrages en concession partout dans le monde. Les campagnes de sensibilisation et d'information sont récurrentes, ainsi que les formations spécifiques pour les personnels les plus exposés. Un des groupes de travail créés, dans le cadre de la démarche collaborative « Safe Together », a pour objectif d'optimiser le partage des bonnes pratiques sur les risques routiers.

Allant plus loin dans la démarche, VINCI Autoroutes a créé début 2011 sa Fondation pour une conduite responsable, dédiée à la lutte contre l'insécurité routière (voir page 146, 3.2.4 « Relations avec les associations de consommateurs – Actions et mécénat »).

3.5 Droits humains

Signataire du Global Compact dès 2003, VINCI s'est engagé à soutenir et promouvoir le respect des droits humains dans sa sphère d'influence et à veiller à ce que les sociétés du Groupe ne se rendent pas complices de violation des droits humains. Concrètement, cet engagement se traduit par l'intégration d'exigences relatives au respect des droits humains dans les contrats-cadres conclus avec les fournisseurs et les sous-traitants du Groupe. En 2011, VINCI a fait réaliser, par l'agence indépendante Vigeo un audit externe de la filiale qatarie du Groupe QDVC sur l'intégralité des champs de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). Les conclusions ont permis d'identifier des axes de progrès en matière de protection et de promotion des droits humains à l'international. Cet audit a notamment porté sur l'élimination du travail forcé, du travail des enfants, la prévention des traitements dégradants. Cet audit, réalisé à la demande de QDVC, a en outre permis de tester le questionnaire d'autodiagnostic développement durable de VINCI et de l'affiner, afin qu'il permette aux filiales de mieux cartographier leurs risques en matière de RSE et de droits humains (prévention des risques de violation ou de complicité de violation des droits humains, interdiction du travail illégal, du travail forcé, du travail des enfants, droits des travailleurs migrants, conditions de recours aux sous-traitants, conditions de vie dans les campements, droit des peuples autochtones).

4. Note méthodologique du reporting social et environnemental

La démarche de reporting social et environnemental de VINCI se base sur les articles L. 225-102-1, R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français et sur les principes de transparence de la Global Reporting Initiative (GRI).

4.1 Procédures méthodologiques

Les procédures du Groupe sont composées :

- pour les indicateurs sociaux :
 - d'un guide de définition des indicateurs sociaux en quatre langues (français, anglais, allemand et espagnol);
 - d'un guide méthodologique du reporting social Groupe, intégrant le manuel d'utilisation de l'outil informatique en quatre langues (français, anglais, allemand et espagnol);
 - d'un guide de contrôle de cohérence en deux langues (français, anglais);
- pour les indicateurs environnementaux :
 - d'un guide méthodologique de reporting environnemental Groupe, intégrant un guide de définition des indicateurs communs VINCI et déclinable par les entités en procédures de reporting environnemental, en deux langues (français et anglais);
 - d'un manuel d'utilisation de l'outil informatique en deux langues (français, anglais);
 - d'un guide de l'audit en deux langues (français et anglais) permettant aux entités de se préparer et de valoriser les résultats de l'audit.

Tous ces guides sont consultables sur le site intranet du Groupe.

En 2010, le Groupe a initié un processus d'accélération du reporting social et environnemental. Cela a pour conséquence :

- la mise en place de nouvelles méthodes d'anticipation sur l'ensemble des indicateurs sociaux, applicables en 2011 à l'ensemble des entités;
- un décalage de la période de référence du reporting environnemental d'un trimestre (la période de référence de l'année N étant dorénavant du 1^{er} octobre N-1 au 30 septembre N), applicable dès 2010 à l'ensemble des entités.

4.2 Périmètre

Le périmètre du reporting a pour objectif d'être représentatif des activités du Groupe :

- le reporting social couvre, depuis 2002, la totalité du chiffre d'affaires mondial;
- le reporting environnemental, en 2011, couvre 94 % du chiffre d'affaires mondial. Sur les périmètres susvisés, à partir de l'exercice 2011, les règles de consolidation utilisées sont les mêmes que les règles de consolidation financière, sauf pour les entités suivantes, qui restent consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle :
 - VINCI Construction Grands Projets : QDVC (Qatar);
 - CFE : l'ensemble des sociétés du groupe CFE, y compris la quote-part dans DEME (Belgique);
 - Soletanche Freyssinet : Grupo Rodio Kronsa et Freyssinet SA (Espagne).

Ces règles de consolidation s'appliquent à tous les indicateurs du reporting environnemental, sauf l'indicateur « nombre d'accidents environnementaux » (tout incident compte pour 1).

Variation de périmètre

- Périmètre social : la mise à jour du périmètre s'effectue en année N.
- Périmètre environnemental : la mise à jour du périmètre s'effectue en année N + 1.

4.3 Choix des indicateurs

Le choix des indicateurs s'effectue au regard des impacts sociaux et environnementaux de l'activité des sociétés du Groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés.

Le socle commun des indicateurs sociaux se base sur trois niveaux d'indicateurs :

- les indicateurs des articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français;
- les indicateurs du bilan social tels que prévus par la législation française;
- les indicateurs spécifiques de la politique des ressources humaines du Groupe.

La complémentarité de ces trois niveaux d'indicateurs permet de mesurer les résultats de la politique de ressources humaines et les engagements du Groupe en matière sociale.

Le socle commun des indicateurs environnementaux comporte cinq familles :

- les indicateurs de consommation de ressources : énergie/CO₂ et eau;
- la gestion et la valorisation des déchets;
- les certifications et les projets labellisés;
- la formation et la sensibilisation à l'environnement;
- les incidents environnementaux et les provisions sur les risques environnementaux.

Chaque pôle continue cependant, en fonction de ses enjeux environnementaux, à suivre ses propres indicateurs supplémentaires.

4.4 Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux et environnementaux peuvent présenter des limites du fait :

- de la variation des définitions entre la France et l'international. Un travail d'harmonisation a lieu continuellement chez VINCI ;
- des particularités des lois sociales de certains pays, de la représentativité de certaines estimations effectuées, de la disponibilité limitée de certaines données externes nécessaires aux calculs, notamment pour les indicateurs environnementaux chez VINCI Construction, où une approche statistique est en cours de déploiement ;
- de changements de définition pouvant affecter leur comparabilité ;
- de la variation du périmètre d'activité d'une année sur l'autre ;
- de la difficulté de récupérer de l'information en cas de sous-traitance et/ou de société en participation avec des partenaires extérieurs ;
- des modalités de collecte et de saisie de ces informations.

Les consommations d'eau d'Eurovia France et International et les consommations énergétiques d'Eurovia France sont calculées sur la base des montants financiers et des prix moyens associés, pour la période de référence du reporting environnemental de l'année 2011. Une démarche est engagée afin de reporter directement les consommations.

La quantité totale de déchets générés et le pourcentage de déchets recyclés de VINCI plc sont basés sur un suivi du volume de déchets générés au niveau de chaque chantier. Pour chaque benne de déchets collectée, le taux de remplissage est estimé par l'opérateur en ayant la charge sur la base de la nature et de la densité des déchets (quatre catégories définies dans la procédure VINCI plc).

En 2011, VINCI Park en France a fait évoluer sa méthodologie de calcul des consommations d'eau achetée. Pour les parkings situés hors de Paris et ne disposant pas de systèmes d'extinction d'incendie automatiques de type sprinklers, les consommations d'eau sont calculées à partir du coût d'achat de l'eau divisé par un prix moyen de l'eau en France. Pour les autres parkings, les consommations d'eau correspondent au volume d'eau achetée.

Les consommations d'eau, d'électricité et de fioul des chantiers (« sites mobiles ») de VINCI Construction France sont estimées sur la base d'une méthode statistique. À partir d'un échantillon de chantiers représentatifs de l'activité de la filiale, des coefficients de proportionnalité entre indicateurs environnementaux et chiffre d'affaires sont évalués. L'extrapolation à l'ensemble des chantiers est obtenue en appliquant ces coefficients aux chiffres d'affaires consolidés sur la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011.

Étant donné la diversité des pays dans lesquels opère le groupe VINCI, les catégories d'absences comptabilisées dans l'indicateur « autres absences » sont variables.

Le rapport annuel fait état des données connues par le Groupe à la date de fin d'exercice. Ces données pourraient toutefois faire l'objet de corrections au cours de l'année suivante, si une anomalie significative était avérée et sous réserve d'une justification détaillée. Il est à noter que les données publiées dans le rapport annuel 2010 du groupe VINCI n'ont fait l'objet d'aucune correction au cours de l'exercice 2011.

4.5 Consolidation et contrôle interne

Les données sociales sont collectées auprès de chaque entité opérationnelle grâce à une liasse spécifique du système de remontée des données Vision II, incluant des contrôles automatiques. Les données sont contrôlées et validées par les entités du Groupe elles-mêmes. Ensuite, la consolidation de ces données est réalisée en deux phases :

- première phase, les paliers (directions des pôles) : chaque palier consolide les données sur l'intégralité de son périmètre. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués. Les données consolidées et contrôlées au niveau du palier sont ensuite mises à la disposition de la DRH Groupe ;
- deuxième phase, la DRH du Groupe : elle consolide les données sur l'intégralité du périmètre et veille à leur cohérence.

Les données environnementales sont collectées, contrôlées, consolidées et validées au niveau de chaque pôle ou sous-pôle du Groupe par les responsables environnement, qui disposent de leurs propres outils informatiques de collecte. Elles sont ensuite consolidées en central *via* le système de consolidation Vision II. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués au niveau Groupe par la délégation du Développement durable. Des comparaisons avec les résultats des années précédentes sont effectuées. Les écarts jugés significatifs font l'objet d'une analyse et d'un traitement approfondi.

4.6 Contrôles externes

Soucieux de fournir une information fiable, VINCI demande chaque année depuis 2003 un avis à ses commissaires aux comptes sur la qualité des procédures de remontée des informations sociales et environnementales. En 2011, l'audit a été mené par les deux commissaires aux comptes. Les indicateurs sociaux et environnementaux qui ont fait l'objet d'une vérification externe sont identifiés par le caractère spécial « » dans les tableaux (voir pages 126-142). La nature des travaux réalisés et les conclusions afférentes sont présentées pages 159-160.

F. Renseignements généraux sur la Société et son capital

1. Identité de la Société

Dénomination sociale : VINCI.

Siège : 1, cours Ferdinand-de-Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison, France.

Téléphone : + 33 1 47 16 35 00 ; Télécopie : + 33 1 47 51 91 02.

Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration.

Législation : française.

Constitution : 1^{er} juillet 1908.

Durée : durée initiale de 99 années, prorogée de 99 années le 21 décembre 1979, soit une expiration le 21 décembre 2078, sauf en cas de nouvelle prorogation ou de dissolution anticipée.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Registre du commerce : 552 037 806 RCS Nanterre – Siret 552 037 806 00585 – Code NAF : 7010Z.

Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques : au siège social de VINCI, au greffe du tribunal de commerce de Nanterre et sur le site Internet de la Société, www.vinci.com.

151

Objet social (article 2 des statuts)

« La Société a pour objet :

- l'entreprise, sous toutes ses formes, de tous travaux publics et particuliers ; notamment l'exploitation du fonds de commerce qui a été originellement apporté par la société Sainrapt et Brice et la continuation des activités de cette entreprise, spécialiste de tous travaux souterrains, de fondations, d'hydraulique et de ciment armé ;
- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

La Société pourra faire lesdites opérations tant en France, dans les départements et territoires français d'outre-mer qu'à l'étranger, soit seule, soit en participation, soit en négociation sous quelque forme que ce soit, soit directement, soit par cession, location ou régie, soit au courtage et à la commission.

Elle pourra, en outre, faire toutes exploitations soit par elle-même, soit par tous autres modes sans aucune exception, créer toutes sociétés tant civiles que commerciales, faire tous apports à des sociétés existantes, fusionner ou s'allier avec elles, souscrire, acheter et revendre tous titres et droits sociaux, prendre toutes commandites et faire tous prêts, crédits et avances. »

Répartition statutaire des bénéfices (extrait de l'article 19 des statuts)

« Sur le bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice distribuable, il est prélevé successivement par l'assemblée générale :

- les sommes reconnues utiles par le Conseil d'administration pour constituer ou compléter toutes réserves ordinaires ou extraordinaires, ou pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant ;
- la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que, si le bénéfice d'une année ne permet pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des années subséquentes ;
- le solde disponible après ces prélèvements est réparti entre toutes les actions proportionnellement à la quotité du capital qu'elles représentent respectivement.

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votées par l'assemblée générale sont fixées par elle ou, à défaut, par le Conseil d'administration. La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

L'assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende – ou d'acomptes sur dividende – mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions. »

Assemblées d'actionnaires (article 17 et extrait de l'article 8 des statuts)

L'article 17 des statuts est décrit dans le « Rapport du président », partie 5 « Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale », page 169.

Extrait de l'article 8 des statuts :

« Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation. »

Franchissements de seuils (extrait de l'article 10 bis des statuts)

« En complément des obligations prévues à l'alinéa 1^{er} de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou qui cesse de détenir une fraction – du capital, des droits de vote ou des titres donnant accès à terme au capital de la Société – égale ou supérieure à 1 %, ou un multiple de cette fraction, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires, est tenue de notifier à la Société, dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils ou, au plus tard, lorsqu'une assemblée générale a été convoquée, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant à terme accès au capital, qu'elle possède seule, directement ou indirectement, ou encore de concert.

L'inobservation de cette obligation peut être sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction non déclarée, et ce pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification ci-dessus prévue.

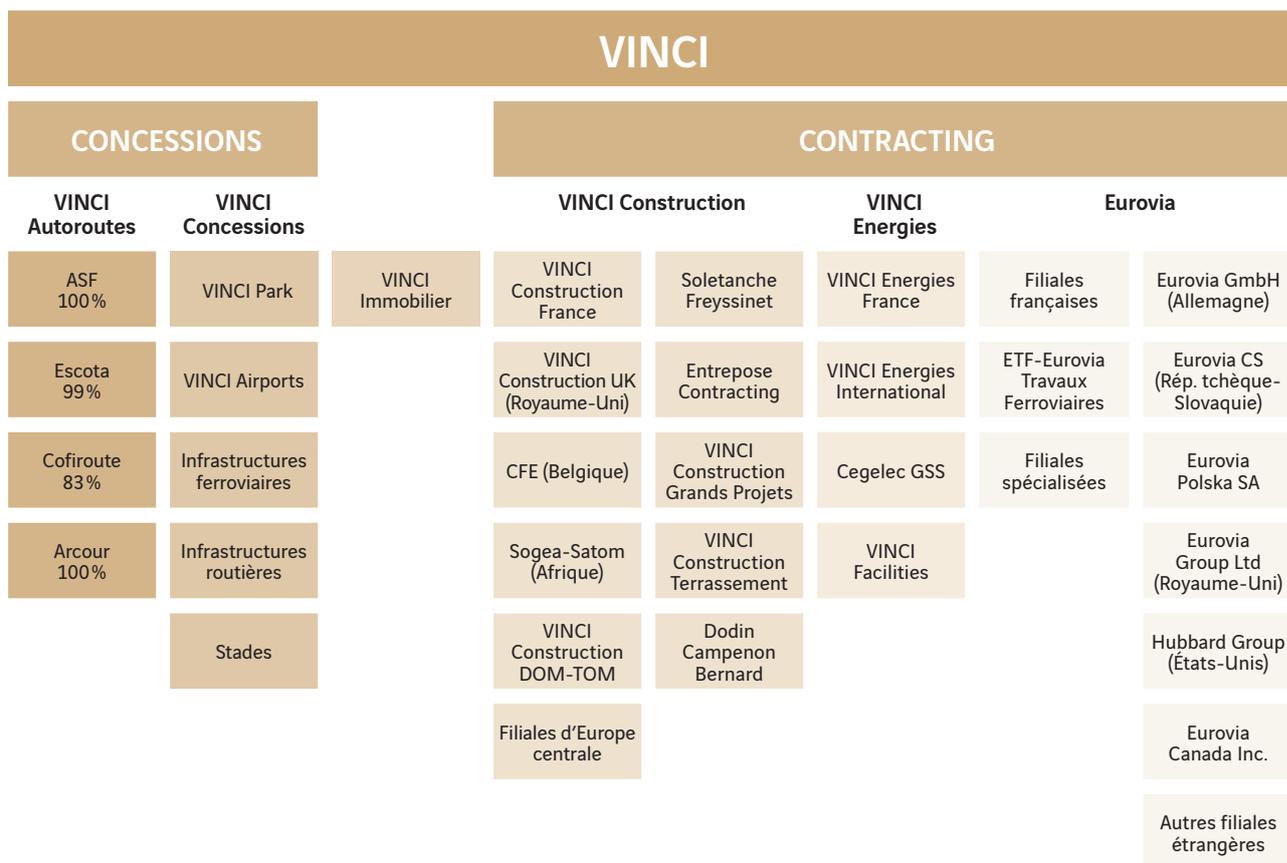
La sanction est appliquée si elle fait l'objet d'une demande, consignée au procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la Société. »

Identification des actionnaires (extrait de l'article 10 bis des statuts)

« La Société est en droit de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres et dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur le nom, la nationalité et l'adresse des personnes physiques ou morales détenant des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité des titres détenus par chacune d'elles et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés. »

2. Relations entre la Société et ses filiales

2.1 Organigramme^(*)



^(*) Organigramme opérationnel simplifié du Groupe au 31 décembre 2011 (les pourcentages indiquent la part du capital détenue directement ou indirectement par VINCI).

Les filiales et participations directes de VINCI sont décrites page 278. La liste des principales sociétés consolidées (pages 254-260) donne un aperçu des différentes filiales qui composent le Groupe et du pourcentage d'intérêt de VINCI (direct et indirect) dans les entités.

2.2 Rôle du holding VINCI vis-à-vis de ses filiales

Le holding VINCI n'exerce pas d'activité opérationnelle propre. Les activités opérationnelles du Groupe sont assurées par ses filiales (2 246 sociétés consolidées au 31 décembre 2011), regroupées en cinq pôles de management au sein de deux branches : concessions (VINCI Autoroutes et VINCI Concessions) et contracting (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction). VINCI Immobilier, en charge des activités de promotion immobilière, est directement rattaché au holding VINCI.

Le holding assure une fonction d'animation et de contrôle des entités opérationnelles. Dans ce cadre, il fournit à ses filiales des prestations d'assistance qui recouvrent les domaines suivants :

- élaboration et exécution de la stratégie, opérations d'acquisition ou de cession patrimoniales, étude et mise en œuvre de synergies industrielles et commerciales à l'intérieur du Groupe ;
- apport d'expertises dans les domaines administratif, juridique, financier, des ressources humaines, de la communication et du développement durable.

Par ailleurs, VINCI fait bénéficier ses filiales des avantages liés à la dimension et à la notoriété du Groupe : accès à des partenaires de référence mondiale et optimisation des conditions de financement, d'achat et d'assurance ; accès facilité aux autorités réglementaires ; relations publiques.

2.3 Flux financiers entre le holding VINCI et ses filiales

Outre les remontées de dividendes, les principaux flux financiers entre le holding VINCI et ses filiales concernent les domaines suivants :

Rémunération de l'assistance rendue par le holding aux filiales

En contrepartie de l'assistance fournie aux filiales, le holding perçoit une rémunération en fonction des prestations effectuées. En 2011, les rémunérations d'assistance perçues par VINCI auprès de ses filiales ont représenté un montant total de 93,6 millions d'euros.

Centralisation de la trésorerie

La trésorerie excédentaire en euros des filiales du Groupe est, en règle générale, placée auprès du holding VINCI dans le cadre d'un système de cash-pooling. En contrepartie, le holding assure le financement des besoins de trésorerie des filiales. Il intervient, pour son compte et celui des filiales, sur les marchés financiers pour réaliser les placements et les emprunts nécessaires. Sauf exception (dont la principale à ce jour est ASF et ses filiales, en conformité avec les contrats conclus avec la Caisse nationale des autoroutes), ce système s'applique à l'ensemble des filiales françaises détenues à 100 % directement ou indirectement par VINCI.

VINCI Finance International (VFI), filiale à 100 % de VINCI, est quant à elle destinée à centraliser la trésorerie des filiales étrangères opérant sur les principaux marchés du Groupe en Europe et en Amérique du Nord. Cette société propose également aux filiales de VINCI des prêts à moyen et long terme pour le financement d'acquisitions d'actifs, de BFR ou d'investissements.

VINCI et VFI peuvent être amenés à consentir des prêts à moyen terme à certaines filiales et à recevoir des fonds d'autres filiales dans le cadre de placements à court et moyen terme. Au 31 décembre 2011, ces opérations représentaient pour VINCI un encours de 1 920 millions d'euros pour les prêts à moyen terme et de 1 015 millions d'euros pour les dépôts à terme, et pour VFI un encours de 1 898 millions d'euros pour les prêts à moyen terme et de 437 millions d'euros pour les dépôts à terme.

Conventions réglementées

Il existe des conventions réglementées entre VINCI et ses filiales, qui ont fait ou font l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration, de rapports spéciaux des commissaires aux comptes et d'une approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

3. Renseignements sur le capital de VINCI

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques (à l'exception des franchissements de seuils ; voir paragraphe 1 « Identité de la Société »).

Au 31 décembre 2011, le capital social de VINCI s'élevait à 1 413 191 680 euros. Il était divisé en 565 276 672 actions d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Les actions VINCI sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, et sont librement cessibles.

3.1 Évolution du capital sur cinq ans

	Augmentation (réduction) du capital (en euros)	Prime d'émission, d'apport ou de fusion (en euros)	Nombre d'actions émises ou annulées ^(*)	Nombre d'actions composant le capital social ^(*)	Montant du capital social (en euros)
Situation au 31/12/2006				470 622 930	1 176 557 325
Réduction du capital	(9 500 000)	(113 364 800)	(3 800 000)	466 822 930	1 167 057 325
Plan d'épargne Groupe	21 693 128	310 020 226	8 677 251	475 500 181	1 188 750 453
Levées d'options de souscription	26 191 518	134 657 853	10 476 607	485 976 788	1 214 941 970
Situation au 31/12/2007				485 976 788	1 214 941 970
Plan d'épargne Groupe	8 476 643	139 104 535	3 390 657	489 367 445	1 223 418 613
Levées d'options de souscription	5 887 258	31 048 028	2 354 903	491 722 348	1 229 305 870
Paiement du dividende en actions	11 100 330	185 751 933	4 440 132	496 162 480	1 240 406 200
Situation au 31/12/2008				496 162 480	1 240 406 200
Plan d'épargne Groupe	22 671 710	207 017 588	9 068 684	505 231 164	1 263 077 910
Levées d'options de souscription	7 355 790	44 962 646	2 942 316	508 173 480	1 270 433 700
Paiement du dividende en actions	31 960 175	334 842 687	12 784 070	520 957 550	1 302 393 875
Situation au 31/12/2009				520 957 550	1 302 393 875
Plan d'épargne Groupe	15 091 573	187 374 980	6 036 629	526 994 179	1 317 485 448
Levées d'options de souscription	8 955 645	54 594 480	3 582 258	530 576 437	1 326 441 093
Paiement du dividende en actions	2 610 025	36 999 714	1 044 010	531 620 447	1 329 051 118
Apport Gegelec	52 500 000	792 067 549	21 000 000	552 620 447	1 381 551 118
Situation au 31/12/2010				552 620 447	1 381 551 118
Plan d'épargne Groupe	25 210 833	317 288 509	10 084 333	562 704 780	1 406 761 950
Levées d'options de souscription	6 429 730	44 549 294	2 571 892	565 276 672	1 413 191 680
Situation au 31/12/2011				565 276 672	1 413 191 680

(*) Ajusté de la division par 2 du nominal de l'action intervenue en mai 2007.

3.2 Capital potentiel

Les seuls instruments financiers existants pouvant engendrer la création d'actions nouvelles sont les options de souscription d'actions consenties à certains mandataires sociaux et salariés du Groupe (voir section D du « Rapport de gestion », « Mandataires sociaux et dirigeants », paragraphe 4.2, page 121, pour les caractéristiques de ces options). Les options de souscription et d'achat deviendraient exerçables en cas d'offre publique.

3.3 Répartition et évolution du capital et des droits de vote sur les trois derniers exercices

Répartition du capital

	Décembre 2011 ^(*)			Décembre 2010			Décembre 2009		
	Nombre d'actions	% du capital	% de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% de droits de vote
Autodétention ^(*)	25 021 501	4,4 %	-	11 360 406	2,1 %	-	21 083 639	4,0 %	-
Salariés (FCPE)	55 590 796	9,8 %	10,3 %	49 904 956	9,0 %	9,2 %	47 809 964	9,2 %	9,6 %
Total non flottant	80 612 297	14,3 %	10,3 %	61 265 362	11,1 %	9,2 %	68 893 603	13,2 %	9,6 %
Dirigeants et administrateurs	2 447 566	0,4 %	0,5 %	2 507 943	0,5 %	0,5 %	2 177 357	0,4 %	0,4 %
Autres actionnaires individuels	65 442 081	11,6 %	12,1 %	63 845 270	11,6 %	11,8 %	62 103 977	11,9 %	12,4 %
Actionnaires individuels	67 889 647	12,0 %	12,6 %	66 353 213	12,0 %	12,3 %	64 281 334	12,3 %	12,9 %
Qatari Diar	31 500 000	5,6 %	5,8 %	31 500 000	5,7 %	5,8 %	-	-	-
Financière Pinault	15 712 512	2,8 %	2,9 %	20 987 172	3,8 %	3,9 %	20 987 172	4,0 %	4,2 %
Autres investisseurs institutionnels	369 562 216	65,4 %	68,4 %	372 514 700	67,4 %	68,8 %	366 795 441	70,4 %	73,4 %
Investisseurs institutionnels	416 774 728	73,7 %	77,1 %	425 001 872	76,9 %	78,5 %	387 782 613	74,4 %	77,6 %
Total	565 276 672	100,0 %	100,0 %	552 620 447	100,0 %	100,0 %	520 957 550	100,0 %	100,0 %

(*) Actions propres détenues par VINCI SA.

(**) Estimation à fin décembre 2011, sur la base de l'actionariat nominatif, du relevé des titres au porteur identifiables (TPi) et d'une enquête d'actionariat réalisée auprès des investisseurs institutionnels.

Actionariat salarié

Les caractéristiques du plan d'épargne du Groupe sont décrites dans la section E du « Rapport de gestion », « Données sociales et environnementales », page 125, et dans l'« Annexe aux comptes consolidés » aux notes E.18 et E.19.3.

Droits de vote

La différence entre la répartition du capital et la répartition des droits de vote est due à l'absence de droits de vote attachés aux actions autodétenues. Il n'existe, par ailleurs, pas de droit de vote double.

Franchissements de seuil

Aux termes des déclarations de franchissement du seuil légal de 5 % ou du seuil statutaire de 1 % du capital ou des droits de vote, reçues par la Société, les actionnaires identifiés au 31 décembre 2011 comme détenant plus de 1 % du capital ou des droits de vote, autres que ceux mentionnés dans le tableau en page précédente, sont les suivants :

- Amundi : 17 déclarations en 2011 ; la dernière, en date du 21 décembre 2011, mentionne une participation de 3,4 % au capital de VINCI ;
- Société Générale : quatre déclarations en 2011 ; la dernière, en date du 31 mai 2011, mentionne une participation de 5,0 % au capital de VINCI ;
- BNP Paribas : trois déclarations en 2011 ; la dernière, en date du 15 juillet 2011, mentionne une participation de 1,1 % au capital de VINCI ;
- Norges : 2 % du capital le 2 septembre 2011 ;
- Financière Pinault, à travers ses filiales Artémis 12 et TEM : 2,8 % du capital le 8 novembre 2011.

Pactes d'actionnaires

Dans le cadre de l'accord de partenariat stratégique signé le 19 janvier 2010 entre Qatari Diar Real Estate Investment Company (Qatari Diar) et VINCI, et à la suite de l'obtention des autorisations des autorités de la concurrence européenne, le Conseil d'administration de VINCI, réuni le 14 avril 2010, a réalisé l'opération de transfert de Cegelec par voie d'apport contre des actions VINCI nouvelles et par voie d'échange contre des actions VINCI autodétenues. À l'issue de cette opération, Qatari Diar est entré au capital de VINCI avec un accord d'actionariat stable. Ce dernier prévoit que VINCI accueille à son Conseil d'administration un administrateur proposé par Qatari Diar : Qatari Diar, nommé par l'assemblée générale des actionnaires le 6 mai 2010, avait désigné M^e Maillot en qualité de représentant permanent. Ce dernier, qui était également devenu membre du comité de la Stratégie et des Investissements, a été remplacé dans ses fonctions par M. Yousuf Ahmad Al Hammadi à compter du 1^{er} mars 2011. L'accord prévoit que, pendant une durée de trois ans, à compter du 14 avril 2010, Qatari Diar maintiendra une participation au capital de VINCI pouvant évoluer entre 5 % et 8 %, sous réserve de certaines exceptions qui ne sont pas significatives (voir communiqué de presse publié dans le cadre de cette opération le 14 avril 2010). VINCI bénéficiera d'un droit de première offre (ou d'un droit de préemption dans certains cas) sur les cessions par Qatari Diar de blocs de titres représentant plus de 1,0 % du capital.

À l'exception de cet accord et de l'action de concert de Financière Pinault avec les sociétés Artémis, Artémis 12 et Victoris, qu'elle contrôle, déclarée le 8 juin 2007, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun pacte d'actionnaires ou groupe d'actionnaires partenaires.

Actionariat au nominatif

Au 31 décembre 2011, la Société comptait 3 880 actionnaires au nominatif pur et 1 653 actionnaires au nominatif administré. À cette date, les nantisements d'actions représentaient un total de 441 723 actions inscrites au nominatif pur et 251 952 actions inscrites au nominatif administré.

3.4 Actions propres

Les informations requises au titre de l'article L. 225-211 du Code de commerce figurent à la note C.3 de l'« Annexe aux comptes sociaux », en page 269.

3.5 Pacte d'actionnaires relatif aux actions ASF

En décembre 2006, dans le cadre du financement du reclassement par VINCI Concessions auprès de sa filiale ASF Holding de sa participation de 22,99 % dans ASF, VINCI a conclu avec ASF Holding, cessionnaire de cette participation, un pacte d'actionnaires par lequel les deux sociétés organisent leurs rapports vis-à-vis d'ASF.

Par cette convention, les parties s'engagent, en leur qualité d'actionnaires majoritaires d'ASF, à faire en sorte que les décisions prises par les organes sociaux compétents d'ASF respectent :

- le principe de mise en œuvre et de maintien d'une politique de distribution de dividendes maximisée en fonction des résultats et des réserves distribuables d'ASF, sous réserve du respect par ASF de ses engagements souscrits au titre du financement de 3,5 milliards d'euros le 18 décembre 2006 avec un syndicat de 23 banques, et notamment du respect des ratios financiers suivants, calculés sur la base des comptes consolidés d'ASF : dette nette/CAF^(*) ≤ 7 et CAF^(*)/frais financiers nets ≥ 2,2 ;
- les conditions préalables à une éventuelle cession par ASF des titres que cette société détient dans Escota, définies dans les conventions de crédit signées le 18 décembre 2006 avec un syndicat bancaire, respectivement par ASF et ASF Holding, pour des montants de 3,5 milliards et 1,2 milliard d'euros.

VINCI s'engage en outre :

- à ce que VINCI Concessions restitue à ASF Holding les sommes que cette dernière aurait le cas échéant mises à sa disposition dans le cadre des accords de centralisation de trésorerie du Groupe, dans l'hypothèse où surviendrait un cas d'exigibilité anticipée du crédit syndiqué ASF Holding de 1,2 milliard d'euros ;
 - à maintenir directement ou indirectement une participation dans ASF lui donnant accès à la majorité du capital et des droits de vote.
- Cet engagement a pris fin lorsque ASF Holding a augmenté sa participation dans ASF de manière à détenir en direct cette double majorité.

Ce pacte d'actionnaires demeurera en vigueur aussi longtemps qu'une somme quelconque restera due aux banques au titre de la convention de crédit syndiqué conclue par ASF Holding et qui expire en décembre 2013, étant entendu que VINCI et/ou ASF Holding auront la faculté de céder tout ou partie de leur participation respective dans ASF, sous réserve qu'un tiers devenant détenteur d'au moins une minorité de blocage ait adhéré préalablement audit pacte.

En dehors de ce pacte, VINCI n'a pas conclu de convention ou de pacte dont la teneur serait susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre. Il convient toutefois de mentionner que la constitution par VINCI de sociétés conjointement avec des tiers a pu donner lieu à la conclusion de conventions. C'est notamment le cas de Cofiroute, du Consortium Stade de France et des sociétés constituées spécifiquement pour l'obtention et la gestion de contrats de concession d'infrastructures. Ces conventions ont principalement pour objet d'aménager les droits respectifs des actionnaires en cas de cession de titres et, le cas échéant, de fixer certains principes de fonctionnement des organes de gestion.

(*) Avant coût de financement et impôt.

3.6 Marché du titre VINCI

L'action VINCI est cotée sur le marché réglementé Euronext Paris (compartiment A) mais également sur plusieurs systèmes multilatéraux de négociation également appelés MTF (*Multilateral Trading Facilities*), dont les principaux sont Chi-X, Turquoise et BATS. Sur l'ensemble de l'année 2011, 69 % des volumes de transactions ont été effectués sur Euronext et 31 % sur les MTF.

L'action VINCI fait notamment partie des valeurs composant les indices CAC 40, Euronext 100, Eurostoxx 50, Eurostoxx Construction et Materials, Euro Dow et Aspi Eurozone.

Le cours de Bourse et le volume des transactions réalisées sur l'action VINCI ont évolué de la manière suivante au cours des 18 derniers mois (sources : Euronext Paris et Bloomberg).

		Cours moyen ^(*) (en euros)	Cours le plus haut ^(**) (en euros)	Cours le plus bas ^(**) (en euros)	Transactions ^(***) (en millions de titres)	Capitaux échangés (en millions d'euros)
2010	Juillet	35,8	38,5	33,0	72,5	2 593,3
	Août	36,1	38,6	33,4	61,4	2 216,4
	Septembre	37,0	38,0	35,0	65,5	2 425,6
	Octobre	38,4	39,8	35,9	54,5	2 096,1
	Novembre	39,4	40,9	37,0	70,1	2 762,3
	Décembre	40,1	41,5	37,0	87,5	3 510,1
2011	Janvier	41,6	43,6	39,4	63,8	2 653,7
	Février	43,3	44,6	41,8	54,0	2 340,6
	Mars	42,9	44,7	40,2	72,5	3 109,5
	Avril	43,7	45,4	41,4	43,2	1 888,6
	Mai	43,9	45,5	42,7	49,7	2 184,7
	Juin	42,6	45,0	41,3	85,3	3 629,4
	Juillet	41,4	44,8	38,8	65,8	2 727,6
	Août	35,3	41,4	32,1	108,5	3 823,5
	Septembre	32,9	36,5	29,5	96,4	3 171,4
	Octobre	34,5	38,2	30,0	69,1	2 386,0
	Novembre	32,1	36,0	28,5	96,7	3 103,3
	Décembre	32,6	34,3	31,1	74,3	2 422,3

(*) Moyenne des cours de clôture (Euronext Paris).

(**) Cours de séance (Euronext Paris).

(***) Volumes de transactions Euronext Paris + MTF.

4. Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

a) La structure du capital de la Société.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3 « Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2011 ».
b) Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 1 « Franchissements de seuils (extraits de l'article 10 bis des statuts) ».
c) Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3 « Franchissements de seuils ».
d) La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3 « Actionnariat au nominatif ».
e) Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3 « Actionnariat salarié ».
f) Les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.	F. Renseignements généraux > Paragraphes 3.3 « Pactes d'actionnaires » et 3.5 « Pacte d'actionnaires relatif aux actions ASF ».
g) Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société.	Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne, dispositions légales et statutaires.
h) Les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions.	Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital joint au Rapport de gestion et F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.2 « Capital potentiel ».
i) Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porte gravement atteinte à ses intérêts.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.5 « Pacte d'actionnaires relatif aux actions ASF ». « Annexe aux comptes consolidés », note 22.2.5.
j) Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.	D. Mandataires sociaux et dirigeants > Paragraphe 3.2 « Rémunérations du président-directeur général ». Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

5. Autres informations sur la Société faisant partie intégrante du « Rapport de gestion »

Les parties « Bourse et actionnariat » (pages 26-77), « Comptes sociaux » (pages 262-278), ainsi que les « Comptes consolidés » (pages 178-260) font partie intégrante du « Rapport de gestion ».

Sont joints au « Rapport de gestion » les documents suivants :

- le « Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne » (pages 161-175) ;
- le tableau des « Résultats financiers des cinq derniers exercices » (page 279) ;
- le tableau des délégations en matière d'augmentation de capital (pages 157-158).

Autorisations d'augmenter le capital et autres autorisations données au Conseil d'administration

Les autorisations actuellement en vigueur sont les suivantes :

	Date de l'assemblée	Échéance	Montant maximal autorisé (valeur nominale)
Rachats d'actions propres ⁽¹⁾	02/05/11 (17 ^e résolution)	01/11/12	2 000 millions d'euros 10 % du capital
Réductions du capital par l'annulation des actions détenues en propre par la Société	02/05/11 (19 ^e résolution)	01/11/12	10 % du capital par périodes de 24 mois
Augmentations du capital par l'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission	02/05/11 (20 ^e résolution)	01/07/13	⁽²⁾
Émissions, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société et/ou de ses filiales	02/05/11 (21 ^e résolution)	01/07/13	300 millions d'euros (actions) ⁽³⁾ 5 000 millions d'euros (titres de créance) ⁽⁴⁾
Émissions d'Océane, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de la Société et/ou de ses filiales	02/05/09 (22 ^e résolution)	01/07/13	150 millions d'euros (actions) ⁽³⁾⁽⁵⁾ 3 000 millions d'euros (titres de créance) ⁽⁴⁾⁽⁶⁾
Émissions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société et donnant accès au capital autres que des Océane	02/05/11 (23 ^e résolution)	01/07/13	150 millions d'euros (actions) ⁽³⁾⁽⁵⁾ 3 000 millions d'euros (titres de créance) ⁽⁴⁾⁽⁶⁾
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	02/05/11 (24 ^e résolution)	01/07/13	15 % de l'émission initiale ⁽³⁾⁽⁴⁾
Émissions de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	02/05/11 (25 ^e résolution)	01/07/13	10 % du capital social
Émission d'actions de la Société à la suite de l'émission par une ou des filiales de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	06/05/10 (21 ^e résolution)	05/07/12	150 millions d'euros ⁽⁵⁾ 300 millions d'euros ⁽⁵⁾
Augmentations du capital réservées aux salariés de VINCI et de ses filiales dans le cadre de plans d'épargne	02/05/11 (26 ^e résolution)	01/07/13	2 % du capital social ⁽⁷⁾
Augmentations de capital réservées à une catégorie de bénéficiaires afin d'offrir aux salariés à l'étranger des avantages comparables à ceux offerts aux salariés souscrivant directement ou indirectement via un FCPE dans le cadre d'un plan d'épargne	02/05/11 (27 ^e résolution)	01/11/12	2 % du capital social ⁽⁷⁾
Émission d'options de souscription d'actions	02/05/11 (28 ^e résolution)	01/07/13	0,9 % du capital ⁽⁸⁾ Autres conditions ⁽⁹⁾

(1) Sauf en période d'offre publique.

(2) Montant total des réserves, bénéfices ou primes d'émission capitalisables.

(3) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la 21^e résolution de l'assemblée générale du 6 mai 2010 et des 21^e, 22^e, 23^e et 24^e résolutions de l'assemblée générale du 2 mai 2011 ne peut excéder 300 millions d'euros.

(4) Le montant nominal cumulé des émissions de titres de créance susceptibles d'être réalisées en vertu des 21^e, 22^e, 23^e et 24^e résolutions de l'assemblée générale du 2 mai 2011 ne peut excéder 5 000 millions d'euros.

(5) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la 21^e résolution de l'assemblée générale du 6 mai 2010 et des 22^e et 23^e résolutions de l'assemblée générale du 2 mai 2011 ne peut excéder 150 millions d'euros.

(6) Le montant nominal cumulé des émissions de titres de créances susceptibles d'être réalisées en vertu des 22^e et 23^e résolutions de l'assemblée générale du 2 mai 2011 ne peut excéder 3 000 millions d'euros.

(7) Le nombre total d'actions susceptibles d'être émises sur le fondement des 26^e et 27^e résolutions de l'assemblée générale du 2 mai 2011 ne peut excéder 2 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

(8) Le nombre total des options susceptibles d'être attribuées en vertu de la 28^e résolution de l'assemblée générale du 2 mai 2011 ne peut porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 0,9 % du nombre des actions composant le capital social.

(9) Le prix d'émission des actions ne peut être inférieur à la moyenne des cours cotés pendant les 20 séances de Bourse précédant le jour de la réunion du Conseil au cours de laquelle sont consenties les options ; les conditions de performance des options devront comporter un mécanisme conditionnant le nombre d'options attribuées définitivement à la performance économique intrinsèque du Groupe, reflétée par l'obtention d'un taux de retour sur capitaux investis (ROCE) au moins égal à 5 %.

Les autorisations proposées à l'assemblée générale des actionnaires du 12 avril 2012 sont les suivantes :

	Date de l'assemblée	Échéance	Montant maximal autorisé (valeur nominale)
Rachats d'actions propres ⁽¹⁾	12/04/12 (5 ^e résolution)	11/10/13	2 000 millions d'euros 10 % du capital
Réductions du capital par l'annulation des actions détenues en propre par la Société	12/04/12 (8 ^e résolution)	11/10/13	10 % du capital par périodes de 24 mois
Augmentations du capital réservées aux salariés de VINCI et de ses filiales dans le cadre de plans d'épargne	12/04/12 (9 ^e résolution)	11/06/14	2 % du capital social ⁽²⁾
Augmentations de capital réservées à une catégorie de bénéficiaires afin d'offrir aux salariés à l'étranger des avantages comparables à ceux offerts aux salariés souscrivant directement ou indirectement via un FCPE dans le cadre d'un plan d'épargne	12/04/12 (10 ^e résolution)	11/10/13	2 % du capital social ⁽²⁾
Autorisation d'attribuer des actions de performance existantes	12/04/12 (11 ^e résolution)	11/06/15	1 % du capital social ⁽³⁾ Autres conditions ⁽⁴⁾

(1) Sauf en période d'offre publique.

(2) Le nombre total d'actions susceptibles d'être émises sur le fondement des 9^e et 10^e résolutions de l'assemblée générale du 12 avril 2012 ne peut excéder 2 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

(3) Le nombre total d'actions de performance susceptibles d'être attribuées sur le fondement de la 11^e résolution de l'assemblée générale du 12 avril 2012 ne peut excéder 1 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

(4) L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne deviendra définitive qu'à l'issue d'un délai minimal de deux ans à compter de la date d'attribution des dites actions à la condition que les bénéficiaires soient toujours présents dans le Groupe en qualité de salariés ou de mandataires sociaux à la date d'attribution définitive des actions. L'attribution définitive des actions de performance sera soumise à la condition que, au cours de la période d'acquisition de deux ans minimum, le taux moyen de retour sur capitaux engagés du groupe VINCI (ROCE) retraité des intérêts minoritaires soit supérieur à 6 % et le nombre d'actions de performance finalement attribué sera fonction de ce taux, 100 % des actions de performance étant attribuées s'il est supérieur à 7 % et la quantité étant fixée par interpolation linéaire si ce taux est compris entre 6 % et 7 %.

Rapport des commissaires aux comptes exprimant une assurance modérée sur certains indicateurs environnementaux et sociaux publiés dans le Rapport annuel 2011 du groupe VINCI

Exercice clos le 31 décembre 2011

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes du groupe VINCI, nous avons effectué un examen visant à nous permettre d'exprimer une assurance modérée sur les indicateurs sociaux⁽¹⁾ et environnementaux mentionnés dans le tableau ci-dessous (« les données »), sélectionnés par le groupe VINCI et identifiés par le symbole dans les tableaux présentés aux pages 126-142 du Rapport annuel pour l'exercice 2011⁽²⁾.
Les conclusions formulées ci-après portent sur ces seules données et non sur l'ensemble des indicateurs présentés.

Ces données ont été préparées sous la responsabilité de la direction des Ressources humaines pour les données sociales du groupe VINCI et de la délégation au Développement durable pour les données environnementales, conformément aux manuels et guides mis en place par le Groupe et consultables au siège de la Société (ci-après « le référentiel »). La note méthodologique figurant en p. 149-150 du Rapport annuel 2011 apporte des précisions sur les méthodologies de collecte ou de calcul des indicateurs publiés. Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion sur les données sélectionnées.

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux selon la norme ISAE 3000, en conformité avec la doctrine professionnelle applicable en France.

Nous avons mis en œuvre des diligences limitées conduisant à exprimer une assurance modérée sur le fait que les données sélectionnées ne comportent pas d'anomalies significatives. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux plus étendus.

Nous avons, pour les données sélectionnées :

- apprécié le référentiel au regard de sa pertinence, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible et son exhaustivité ;
- mené des entretiens et réalisé des sondages sur l'application du référentiel auprès de :
 - 15 entités⁽³⁾ sélectionnées pour les données sociales, représentant 21 % des effectifs consolidés du Groupe ;
 - 32 entités⁽⁴⁾ sélectionnées pour les données environnementales, représentant entre 11,7 et 68 % des données consolidées selon le périmètre mentionné ci-dessous ;

Périmètre	Indicateurs
Groupe	Pourcentage du chiffre d'affaires certifié ISO 14001 hors Eurovia et VINCI Autoroutes Consommation d'électricité Consommation de gaz naturel Consommation de fioul lourd Consommation de fioul domestique et de carburants Émissions de CO ₂ scope 1 + 2
Groupe hors VINCI Construction	Consommation d'eau achetée
VINCI Autoroutes	Approvisionnement en sel de déverglaçage Déchets dangereux produits Déchets non dangereux produits Kilomètres d'autoroute certifiés ISO 14001
VINCI plc	Quantité de déchets générés par VINCI plc Pourcentage de déchets recyclés de VINCI plc
Eurovia	Pourcentage de réintroduction d'agrégats d'enrobés dans les enrobés Chiffre d'affaires certifié ISO 14001 (agences travaux) Tonnage certifié ISO 14001 (carrières en propre) Tonnage certifié ISO 14001 (poste d'enrobage en propre) Tonnage certifié ISO 14001 (usines de liants en propre)

- et mené des tests de cohérence sur la consolidation de ces données.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de ces travaux, aux experts développement durable de nos cabinets.

Commentaires sur les procédures

Le processus de reporting appelle de notre part les commentaires suivants :

Reporting environnemental :

- le dispositif de contrôle interne devrait être renforcé au niveau de certains paliers de consolidation du pôle construction, notamment à l'international;
- les responsabilités relatives au reporting des chantiers sélectionnés dans le cadre de la méthode statistique de VINCI Construction France devraient être précisées;
- les référentiels de reporting des sociétés de VINCI Autoroutes devraient être harmonisés pour parvenir à homogénéiser les informations collectées.

Reporting social :

- concernant les indicateurs relatifs à l'absentéisme, les efforts de sensibilisation des contributeurs au respect du référentiel devraient être renforcés.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les informations sélectionnées, identifiées par le symbole dans les tableaux présentés aux pages 126-142 du Rapport annuel 2011, ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel.

(1) Effectifs fin de période, nombre de femmes, total recrutements (contrats à durée indéterminée + contrats à durée de chantier + contrats à durée déterminée + alternance), total départs, salaire moyen VINCI, salaire moyen femmes, heures réelles travaillées, heures supplémentaires, nombre de salariés à temps partiel, nombre total de jours d'absence, taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt des salariés de VINCI, taux de gravité des accidents du travail des salariés de VINCI, nombre de jours d'absence pour maladies professionnelles, nombre d'heures de formation, nombre d'heures de formation à l'environnement, nombre de personnes formées, nombre de travailleurs en situation de handicap.

(2) Période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 pour les indicateurs sociaux et période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011 pour les indicateurs environnementaux.

(3) VINCI Construction : VINCI Construction DOM-TOM (Réunion), VINCI Construction Terrassement, Campenon Bernard Construction ; VINCI Autoroutes : ASF, Escota et Cofiroute ; Eurovia : Eurovia Teerbau et Eurovia VBU (Allemagne), Eurovia Filiales spécialisées ; VINCI Energies : VINCI Energies France dont VINCI Energies Est et VINCI Energies Île-de-France, VINCI Energies Switzerland ; VINCI Concessions : VINCI Concessions (hors Stade de France), dont holding et deux aéroports.

(4) VINCI Construction : ETS Fondations et Travaux nautiques, VINCI Construction France siège, VINCI Construction France Direction déléguée Nord-Picardie (ensemble des sociétés dont un site mobile), VINCI Construction France Direction déléguée Provence-Alpes-Côte d'Azur (ensemble des sociétés dont un site mobile), CFE (Engema, Van Wallen, CFE Nederland) ; VINCI Autoroutes : ASF DRE Provence Camargue, ASF siège Védène, Cofiroute Ponthévrard, Cofiroute Thivars, Escota Provence, Escota Val-de-Durance, Escota Département Maintenance ; VINCI Energies France : VINCI Energies Est, VINCI Energies Rhône-Alpes Auvergne, VINCI Energies Sud-Est, VINCI Energies Île-de-France, VINCI Energies Infrastructures Télécoms ; Eurovia : Eurovia Allemagne, Eurovia République tchèque, Eurovia DG Sud-Ouest, Eurovia DG Centre-Ouest ; VINCI plc : St Forecourt, Gatwick CSC, Whiston Hospital, Coventry University, Tottenham Court Road, The Royal Oldham Hospital, City School, King's Cross, King Edward VII.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 20 février 2012

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Deloitte & Associés

Philippe Arnaud
Associé
Responsable du département
changement climatique
& développement durable

Patrick-Hubert Petit
Associé

Éric Dugelay
Associé en charge des services
en développement durable pour
la zone Europe, Afrique et Moyen-Orient

Alain Pons
Associé

Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Le présent rapport du président du Conseil d'administration de VINCI a pour objet de rendre compte de la composition du Conseil, de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Ce rapport a été établi par le président en liaison avec les directions Financière (cette dernière incluant la direction de l'Audit) et Juridique de la Société.

La partie « Gouvernement d'entreprise » a été soumise au comité des Nominations et de la Gouvernance.

Pour la partie « Procédures de contrôle interne et de gestion des risques », il a également été fait appel à la contribution des pôles et divisions du groupe VINCI. Les informations nécessaires ont été recueillies auprès des principaux acteurs du contrôle interne et de la gestion des risques. Cette partie a été soumise au comité d'Audit.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 7 février 2012.

A. Gouvernement d'entreprise

1. Référence au code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef

Le Conseil d'administration de la société VINCI a décidé, au cours de sa réunion du 13 novembre 2008, de se référer au code Afep-Medef pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce à compter de l'exercice 2008. Ce code de gouvernement d'entreprise peut être consulté *in extenso* sur le site Internet du Medef (www.medef.fr). Les dispositions de ce code qui ont été écartées sont les suivantes :

Dispositions écartées	Justification
Critère selon lequel un administrateur n'est pas considéré comme indépendant s'il exerce son mandat depuis plus de 12 ans.	Les actifs significatifs du Groupe étant liés à des contrats pluriannuels qui s'exécutent sur une période longue pouvant atteindre plusieurs dizaines d'années (concessions et partenariats public-privé), il est capital pour le Conseil de disposer en son sein de personnes ayant un recul suffisant sur ces activités. Les personnes concernées par ce critère au sein du Conseil de VINCI jouissent d'une entière indépendance de jugement.
Critère selon lequel un administrateur n'est pas considéré comme indépendant s'il exerce un mandat social dans une société filiale.	Lorsque l'administrateur concerné est par ailleurs considéré comme indépendant, le Conseil estime que le fait qu'il exerce également un mandat d'administrateur – non dirigeant – dans une filiale du Groupe constitue un atout, cette circonstance n'étant pas de nature à nuire à son indépendance de jugement.
Recommandation selon laquelle l'indemnisation d'un dirigeant n'est possible qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie.	L'engagement pris en mai 2010 par la Société à l'égard de son président-directeur général porte sur une indemnité qui serait due dans le cas où le Conseil mettrait fin à ce mandat pour quelque motif que ce soit. Le Conseil a cependant subordonné le versement de cette indemnité à des critères de performance.
Exigence selon laquelle l'évaluation du Conseil doit mesurer la contribution individuelle de chaque administrateur.	Il n'existe pas de système formalisé pour mesurer la contribution individuelle de chaque administrateur. L'ensemble des membres du Conseil a exprimé une appréciation positive sur le fonctionnement collégial de celui-ci, qui ne peut résulter que de contributions individuelles satisfaisantes.

2. Modalités d'exercice de la direction Générale

Le Conseil a décidé le 6 mai 2010, à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé du renouvellement du mandat d'administrateur de M. Huillard, de réunir les fonctions de président du Conseil et de directeur général. Cette décision, annoncée dès novembre 2009, constituait et constitue toujours pour le Conseil le choix d'organisation le plus approprié pour le Groupe eu égard à sa structure opérationnelle (direction générale d'une société holding cotée s'appuyant sur des pôles structurés, concessions et contracting), au souci d'unifier la représentation du Groupe au plus haut niveau à l'égard des tiers dans un objectif de clarté et pour favoriser la réactivité dans une conjoncture économique mondiale particulièrement incertaine et tendue.

Président-directeur général

M. Xavier Huillard, président-directeur général :

- organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes sociaux et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration, et dans le respect du règlement intérieur du Conseil. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers et assure le pilotage opérationnel du Groupe.

Il fournit au Conseil et à ses comités les informations dont ils ont besoin, il rend compte des faits marquants de la vie du Groupe et met en œuvre les décisions prises par le Conseil.

Le règlement intérieur du Conseil prévoit que les opérations significatives de la Société (mentionnées au paragraphe 3.3 ci-après) sont soumises à son approbation préalable. Par ailleurs, le président-directeur général présente à intervalles réguliers l'activité, les perspectives et la stratégie du Groupe à la communauté financière, notamment au cours de road-shows.

M. Huillard préside le comité Exécutif et le comité d'Orientation et de Coordination. Le comité Exécutif est composé de 14 membres à la date du présent rapport. Il s'est réuni à 20 reprises en 2011, soit une à deux réunions par mois en moyenne. Le comité d'Orientation et de Coordination rassemble, aux côtés des membres du comité Exécutif, les principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels du Groupe et a pour objet d'assurer une large concertation sur la stratégie et la situation de VINCI, ainsi que sur les politiques transverses au sein du Groupe. Ce comité se compose de 37 membres et s'est réuni quatre fois en 2011.

M. Huillard préside également le comité des Risques mentionné au paragraphe 4.3 de la partie B.

Vice-président administrateur référent

M. Yves-Thibault de Silguy a été nommé vice-président administrateur référent le 6 mai 2010. Il est rappelé que M. de Silguy était auparavant président du Conseil (depuis 2006) et qu'il a proposé au Conseil, qui l'a approuvée à l'unanimité, l'évolution du système de gouvernance reposant sur la création d'une fonction novatrice d'administrateur référent, assortie de prérogatives réelles et consacrées dans le règlement intérieur du Conseil. L'efficacité de ce système est garantie, d'une part, par l'excellent niveau d'information dont bénéficie l'administrateur référent sur la vie et le fonctionnement du Groupe et, d'autre part, par les pouvoirs spécifiques (décrits dans le règlement intérieur, rappelés dans le « Rapport du vice-président administrateur référent », page 177 du présent rapport) institués à son bénéfice par le règlement intérieur du Conseil. Bien que M. de Silguy ne puisse être considéré comme un « administrateur indépendant » au sens du Code Afep-Medef compte tenu du mandat de président du Conseil qu'il a exercé entre 2006 et 2010, le Conseil a considéré que la connaissance exceptionnelle du Groupe dont il dispose du fait de son précédent mandat et l'information dont il continue à bénéficier du fait des modalités spécifiques prévues à cet effet par le règlement intérieur, ainsi que sa disponibilité pour cette tâche justifient que cette mission lui soit confiée. M. de Silguy rend compte de son action au comité des Rémunérations par un rapport détaillé écrit.

M. de Silguy :

- consacre une partie de son temps à se tenir informé en temps réel de l'actualité du Groupe par des rencontres régulières avec ses principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels ;
- assiste le président-directeur général dans le cadre de la gouvernance en matière d'organisation des travaux du Conseil et de ses comités ;
- apporte au Conseil un éclairage sur les opérations sur lesquelles ce dernier sera appelé à délibérer en complément de l'activité des comités spécialisés et s'assure du bon fonctionnement des organes de gouvernance pour le compte du Conseil ;
- réunit les administrateurs une fois par an hors la présence du dirigeant mandataire social.

M. de Silguy préside par ailleurs le comité des Nominations et de la Gouvernance ainsi que le comité de la Stratégie et des Investissements. Il participe aussi à de nombreuses réunions d'actionnaires individuels.

Enfin, M. de Silguy apporte au président-directeur général et aux dirigeants des nombreuses filiales du Groupe, à leur demande, une assistance dans le cadre de missions de représentation de haut niveau auprès des pouvoirs publics et des grands clients ou partenaires du Groupe, tant en France qu'à l'étranger. Cette assistance s'inscrit dans le cadre d'une convention de prestations de services dont la conclusion a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2010. Le Conseil veille à ce que cette convention ne puisse pas être de nature à faire naître un conflit d'intérêt ou à affaiblir le rôle d'administrateur référent qui lui est par ailleurs confié. À cette fin, la rémunération versée à M. de Silguy est fixe, forfaitaire et non révisable. L'exécution de cette convention est contrôlée chaque année par le comité d'Audit, sur la base d'un rapport écrit détaillé rendant compte de son exécution.

3. Le Conseil d'administration

3.1 Composition du Conseil d'administration/Indépendance des membres

À la date du présent document, le Conseil d'administration comprend 14 membres, dont un membre représentant les salariés actionnaires.

En 2011, l'assemblée générale des actionnaires a approuvé le renouvellement des mandats d'administrateur de Mme Pascale Sourisse et de MM. Robert Castaigne et Jean-Bernard Lévy, et a nommé Mme Élisabeth Boyer en tant qu'administrateur représentant les salariés actionnaires, suite à la démission de M. Denis Vernoux.

Lors de sa réunion du 12 avril 2012, l'assemblée générale des actionnaires aura à se prononcer sur le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Pierre Lamoure. M. Dominique Bazy a déclaré ne pas solliciter le renouvellement de son mandat d'administrateur, qui prend fin à l'issue de cette assemblée générale.

Le taux de féminisation du Conseil est actuellement de 14 % (depuis l'assemblée générale des actionnaires du 2 mai 2011). Il sera de 15 % postérieurement à l'assemblée générale du 12 avril 2012. Le Conseil a pour objectif de se conformer aux dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance, et à l'égalité professionnelle dans les délais prescrits. Par ailleurs, il est précisé que deux administrateurs n'ont pas la nationalité française.

La durée du mandat des administrateurs est de quatre ans. Leurs mandats viennent à échéance de manière échelonnée dans le temps, ce qui permet de renouveler tous les ans environ un quart des administrateurs.

Les statuts de la Société stipulent que nul ne peut être nommé administrateur ou reconduit dans cette fonction s'il a atteint l'âge de 75 ans et, par ailleurs, que le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans à la date de clôture de l'exercice sur les comptes duquel statue l'assemblée des actionnaires ne peut être supérieur au tiers du nombre total des administrateurs en fonction.

Lors de sa séance du 7 février 2012, le Conseil a, conformément au code Afep-Medef, procédé à l'évaluation de l'indépendance des administrateurs actuellement membres du Conseil au regard des critères dudit code.

Le Conseil a considéré que, pour l'appréciation de l'indépendance des administrateurs de VINCI, il y a lieu d'exclure le critère d'ancienneté de 12 ans prévu par le Code pour les raisons exposées précédemment, au paragraphe A.1.

En ce qui concerne les relations d'affaires susceptibles d'être entretenues entre le Groupe et des sociétés dont certains administrateurs de VINCI seraient client ou fournisseur, le Conseil a considéré que, compte tenu de l'activité du Groupe et du caractère atomisé des relations commerciales des sociétés du Groupe avec leurs partenaires industriels, il n'existe pas de flux d'affaires significatif du Groupe devant faire l'objet d'une surveillance particulière et apte à faire naître d'éventuels conflits d'intérêts. S'agissant des relations avec ses partenaires bancaires, le Conseil a examiné la situation individuelle présente des deux administrateurs ayant eu des responsabilités dans ce secteur et a conclu qu'aucun conflit d'intérêt n'a été identifié au cours des cinq dernières années et que leur indépendance de jugement est totale.

Après avoir entendu le compte rendu du comité des Nominations et de la Gouvernance, le Conseil a examiné la situation de chacun de ses membres et il a porté les appréciations suivantes :

Administrateurs ne pouvant pas être considérés comme indépendants

- M. Xavier Huillard, président-directeur général;
- M. Yves-Thibault de Silguy, vice-président administrateur référent;
- Mme Élisabeth Boyer, administrateur représentant les salariés actionnaires. L'appréciation est motivée par le fait que Mme Boyer est salariée d'une filiale de VINCI (Cofiroute). Le Conseil a cependant relevé que Mme Boyer est par ailleurs titulaire d'un mandat au sein d'une instance représentative du personnel, ce qui lui confère une protection qui aurait pu conduire à la considérer comme indépendante au sens de la recommandation n° 2005/162/CE de la Commission européenne du 5 février 2005;
- M. Jean-Pierre Lamoure. L'appréciation est motivée par le fait que M. Lamoure a été salarié du Groupe et qu'il exerce actuellement le mandat de président dissocié de Soletanche Freyssinet, une filiale à 100 % de VINCI.

Administrateurs que le Conseil considère comme indépendants

Le Conseil d'administration a considéré que les membres suivants du Conseil doivent être considérés comme indépendants. Il estime que, même si certains d'entre eux ne remplissent pas certains critères fixés par le code Afep-Medef, ils disposent d'une complète autonomie de jugement garantissant le bon exercice de leur mandat dans des conditions d'indépendance totale.

- M. Dominique Bazy. Le Conseil a constaté qu'il n'existe pas de liens d'affaires entre VINCI et Barber Hauler Capital Advisers, dont M. Bazy est actuellement *managing partner*. Dans son appréciation, le Conseil a relevé que M. Bazy avait exercé des fonctions au sein d'une banque d'affaires (UBS) il y a moins de cinq ans et qu'il est administrateur de VINCI depuis 1996, soit plus de 12 ans, mais il a estimé que ces circonstances ne sont pas de nature à altérer son indépendance de jugement;
- M. Robert Castaigne. Le Conseil a pris en compte le fait que M. Castaigne a été, jusqu'en mai 2008, directeur financier et membre du comité exécutif du groupe Total (avec lequel le Groupe a des relations commerciales normales susceptibles de se matérialiser par des contrats d'achat de carburant ou des marchés de travaux). Le Conseil a estimé que ces éléments ne sont pas de nature à altérer l'indépendance de jugement de M. Castaigne;
- M. François David. Le Conseil a considéré que les relations commerciales normales pouvant exister entre le groupe Coface, dont M. David est le président, et le groupe VINCI (qui s'expriment au travers de polices d'assurance dans le cadre de marchés conclus par les filiales de VINCI à l'étranger) ne sont pas de nature à altérer l'indépendance de jugement de M. David;
- M. Patrick Faure. Le Conseil a relevé que M. Faure est administrateur de VINCI depuis 1993, soit plus de 12 ans, et qu'il siège au conseil d'administration de Cofiroute, une société contrôlée par VINCI. Le Conseil a considéré que la participation de M. Faure au conseil d'administration de Cofiroute n'est pas de nature à altérer son indépendance de jugement et constitue au contraire un avantage pour le Conseil, dans la mesure où cet administrateur bénéficie ainsi d'une expérience utile dans le domaine des concessions autoroutières, dont il peut faire profiter l'ensemble du Conseil;
- M. Dominique Ferrero. Le Conseil a considéré que M. Ferrero n'exerce plus de fonctions opérationnelles au sein du groupe Natixis. Le Conseil a pris en compte les déclarations de M. Ferrero selon lesquelles ses fonctions n'ont donné lieu, en 2011, à aucun conflit d'intérêt;
- M. Jean-Bernard Lévy. Le Conseil a considéré que les relations commerciales normales existant entre VINCI et certaines filiales du groupe Vivendi, dont M. Lévy est président du directoire (contrats portant sur des abonnements téléphoniques, des marchés de travaux ou de prestations de services conclues à des conditions de marché) ne sont pas de nature à altérer l'indépendance de jugement de M. Lévy;
- M. Michael Pragnell a exercé jusqu'en 2007 des fonctions de direction au sein de Syngenta AG, société n'ayant aucune relation d'affaires avec le groupe VINCI;
- M. Henri Saint Olive. Le Conseil a relevé que la banque Saint Olive, dont M. Saint Olive est le président, est susceptible d'intervenir dans le cadre de transactions conclues par la Société, ses filiales ou à titre personnel par des membres de sa direction, mais il a considéré que ces opérations ne sont pas de nature à altérer l'indépendance de jugement de M. Saint Olive;
- Mme Pascale Sourisse. Le Conseil a considéré que les relations commerciales normales pouvant exister entre le groupe Thales, dans lequel Mme Sourisse exerce des fonctions de direction, et certaines sociétés du groupe VINCI ne sont pas de nature à altérer l'indépendance de jugement de Mme Sourisse;
- Qatari Diar Real Estate Investment Company. Le Conseil a relevé que le groupe Qatari Diar détient moins de 6 % du capital et des droits de vote de VINCI, acquis lors de la cession à VINCI du groupe Cegelec. Par ailleurs, le Conseil a noté que VINCI Construction Grands Projets, une filiale à 100 % de VINCI, et Qatari Diar sont associés au sein d'une société de droit qatari dénommée Qatari Diar VINCI Construction (QDVC), dont l'activité consiste à développer des activités de construction au Qatar et au Moyen-Orient, et que le représentant permanent de Qatari Diar au Conseil de VINCI, M. Yousuf Ahmad Al Hammadi, assure depuis le 26 août 2011 la présidence de cette société, dont Qatari Diar détient la majorité (51 %). Le Conseil a estimé que ce mandat exercé pour le compte de l'actionnaire majoritaire de QDVC n'est pas de nature à altérer l'indépendance de jugement de M. Al Hammadi pour les besoins de sa participation au Conseil de VINCI.

À l'issue de cet examen, le Conseil d'administration a considéré en conséquence que 10 administrateurs sur 14, soit plus de la moitié, doivent être qualifiés d'indépendants.

Dans l'hypothèse du renouvellement du mandat d'administrateur de M. Lamoure, 9 administrateurs sur 13 seraient indépendants.

3.2 Situation personnelle des mandataires sociaux

À la date d'établissement du présent rapport et à la connaissance du président :

- il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de VINCI ;
- aucun mandataire social de VINCI n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucune de ces personnes n'a participé en qualité de mandataire social à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;
- aucun mandataire de VINCI n'a déclaré être en situation de conflit d'intérêt à l'occasion des décisions prises par le Conseil d'administration en 2011.

3.3 Le règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a adopté en mai 2003 un règlement intérieur qui fait l'objet de mises à jour périodiques, dont la dernière est entrée en vigueur le 6 mai 2010 lors de la décision du Conseil de réunir les mandats de président et de directeur général. Ce règlement précise les règles applicables tant au fonctionnement du Conseil qu'à ses comités et comporte des règles déontologiques exposant le comportement attendu de chacun des membres le composant. Ce règlement peut être consulté dans son intégralité sur le site Internet de la Société, www.vinci.com.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit expressément que celui-ci examine et approuve, préalablement à leur mise en œuvre :

- les opérations stratégiques de la Société et plus généralement du Groupe ;
- les projets d'investissements stratégiques et toutes opérations, notamment d'acquisition ou de cession d'un montant supérieur à 200 millions d'euros ;
- ainsi que les opérations se situant en dehors de la stratégie annoncée de la Société et toute opération dont il pourrait être saisi à l'initiative de son comité de la Stratégie et des Investissements.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit également que les administrateurs sont informés de manière permanente de la situation financière, de la trésorerie, des engagements de la Société ainsi que de tous événements et opérations significatifs relatifs à la Société. Ils peuvent formuler des demandes d'information portant sur des sujets spécifiques et ils peuvent rencontrer, si nécessaire, les principaux dirigeants de l'entreprise, y compris hors de la présence des mandataires sociaux, dès lors que le président en a été préalablement informé.

Le règlement intérieur définit enfin précisément les pouvoirs et prérogatives du vice-président administrateur référent, lesquels incluent le droit de convoquer le Conseil, de faire inscrire tout point à l'ordre du jour, de réunir les membres du Conseil ou de rencontrer les membres du comité Exécutif hors la présence du président-directeur général.

3.4 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

3.4.1 Activité et fonctionnement du Conseil d'administration en 2011

En 2011, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois et le taux moyen de participation a atteint 95 %. Il a délibéré sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe et les orientations de l'activité. Le directeur général adjoint et directeur financier assiste aux travaux du Conseil, dont le secrétariat est assuré par le directeur juridique.

Le Conseil a ainsi, notamment, au titre des comptes et de la gestion courante :

- examiné et arrêté les comptes consolidés et sociaux annuels au 31 décembre 2010 ainsi que les comptes consolidés et sociaux semestriels au 30 juin 2011 ;
- arrêté les termes de ses différents rapports à l'assemblée, préparé et convoqué l'assemblée générale mixte des actionnaires du 2 mai 2011, arrêté les termes de l'ordre du jour et des résolutions soumises à l'approbation des actionnaires et approuvé le rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ;
- décidé de plafonner à 15 % du capital social l'utilisation des 23^e et 25^e résolutions soumises à l'assemblée générale du 2 mai 2011 ;
- pris connaissance des travaux du comité d'Audit et du comité de la Stratégie et des Investissements ;
- examiné régulièrement l'activité du Groupe, les développements en cours, la situation financière, les plans, et l'endettement du Groupe ;
- décidé le versement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2011 ;
- examiné l'évolution du capital social et le programme de rachat d'actions ;
- décidé la mise en place d'un programme d'émission obligataire Euro Medium Term Notes ;
- approuvé le renouvellement des pouvoirs du président-directeur général en matière de cautions, avals et garanties ;
- renouvelé une délégation donnant pouvoir au président-directeur général pour procéder à l'émission d'un emprunt obligataire.

En matière de gouvernement d'entreprise et de rémunérations, il a :

- examiné le rapport d'évaluation du Conseil réalisé avec l'assistance d'un cabinet extérieur ;
- pris connaissance des travaux du comité des Rémunérations et du comité des Nominations et de la Gouvernance, ainsi que de la réunion des présidents des comités du Conseil d'administration ;
- évalué l'indépendance de ses membres au regard des critères du code Afep-Medef, proposé le renouvellement des mandats de trois administrateurs ;

- fixé le montant à comptabiliser de la dotation au titre de la première année d'application du plan d'incitation à long terme de M. Huillard ;
- fixé la rémunération variable de M. Huillard au titre de l'exercice 2010 et de M. de Silguy pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2010 ;
- arrêté le programme prévisionnel des travaux du Conseil pour 2012 ;
- décidé la mise en place d'un plan d'options de souscription d'actions et/ou d'attribution d'actions de performance ;
- statué sur le pourcentage d'attribution définitive d'actions de performance et d'options de souscription d'actions du plan 2009 au vu des conditions de performance constatées.

En matière d'épargne salariale, il a :

- fixé le prix de souscription des actions à émettre dans le cadre du plan d'épargne France pour les périodes du 2 mai au 31 août 2011, du 1^{er} septembre au 31 décembre 2011 et du 2 janvier au 30 avril 2012 ;
- examiné un projet de mise en place d'un plan d'actionnariat salarié international et accordé des délégations de pouvoir pour cette mise en place.

Par ailleurs, le Conseil a notamment :

- pris connaissance des travaux du comité de la Stratégie et des Investissements ;
- examiné divers projets de croissance externe ;
- approuvé la souscription par VINCI à une augmentation de capital de sa filiale VINCI Finance International ;
- autorisé l'émission de garanties ;
- examiné le reclassement interne de participations dans les sociétés autoroutières du Groupe et diverses opérations financières s'y rapportant ;
- examiné l'organisation et l'activité du pôle VINCI Energies ;
- examiné l'activité du Groupe au Maroc ;
- examiné l'activité de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité.

Un séminaire stratégique de deux jours a été organisé en novembre 2011, auquel ont participé les membres du Conseil d'administration et les membres du comité Exécutif. Celui-ci a permis d'examiner l'activité et les perspectives de développement des différents métiers, et de mener une réflexion sur la stratégie du Groupe et sa déclinaison au sein de chaque pôle. Par ailleurs, une des réunions du Conseil d'administration s'est tenue à Rabat au Maroc en 2011, et une visite des chantiers du Groupe dans ce pays a été organisée à cette occasion.

3.4.2 Les comités du Conseil d'administration

Les attributions et les modalités de fonctionnement des comités sont régies par le règlement intérieur du Conseil d'administration. Chaque comité a un rôle d'analyse et de préparation de certaines délibérations du Conseil relevant de sa compétence et d'étude des sujets et/ou projets que le Conseil ou son président peuvent renvoyer à son examen. Il a un pouvoir consultatif et agit sous l'autorité du Conseil, dont il est l'émanation et à qui il rend compte régulièrement. Chaque réunion d'un comité fait l'objet d'un compte rendu, qui est communiqué aux membres du Conseil d'administration.

Le comité d'Audit

Attributions

Le comité d'Audit aide le Conseil à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de VINCI, ainsi qu'à la qualité de l'information délivrée.

Il est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière : examiner les projets de comptes annuels et semestriels sociaux et consolidés du Groupe avant leur soumission au Conseil, s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes et principes comptables, prévenir tout manquement éventuel à ces règles et veiller à la qualité de l'information délivrée aux actionnaires ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques : (a) en ce qui concerne le contrôle interne, évaluer, avec les responsables du contrôle interne, les systèmes de contrôle interne des filiales, examiner, avec ces responsables, les plans d'intervention et d'action dans le domaine de l'audit interne, les conclusions de ces interventions et les recommandations et suites qui leur sont données ; (b) en ce qui concerne les risques, passer en revue régulièrement la situation financière et les principaux risques financiers du Groupe et notamment les engagements hors bilan ;
- du contrôle légal des comptes sociaux et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes et de l'indépendance des commissaires aux comptes : examiner avec les commissaires aux comptes leurs plans d'intervention, les conclusions de ceux-ci et leurs recommandations, ainsi que les suites qui leur sont données, examiner le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes, évaluer les propositions de nomination ou de renouvellement des commissaires aux comptes de la Société et leur rémunération, et émettre une recommandation à ce sujet ;
- de l'examen de la politique du Groupe en matière d'assurances ;
- de la mise en place de procédures en matière d'éthique et de concurrence, et de s'assurer de l'existence d'un système de contrôle de leur application.

Pour l'accomplissement de sa mission, le règlement intérieur du Conseil prévoit que le comité d'Audit peut se faire assister par des conseils extérieurs aux frais de la Société.

Composition

Le comité d'Audit comprend au minimum trois administrateurs désignés par le Conseil. Le directeur général adjoint et directeur financier du Groupe et les commissaires aux comptes assistent aux réunions du comité d'Audit. Ce comité est présidé depuis le 14 mai 2009 par M. Henri Saint Olive et composé de MM. Robert Castaigne, Michael Pragnell et de Mme Pascale Sourisse.

Tous quatre sont considérés par le Conseil comme des administrateurs indépendants. Par leur expérience professionnelle ou leur formation, les membres du comité d'Audit disposent des compétences nécessaires en matière financière ou comptable ; celles-ci sont décrites dans leur curriculum vitae, figurant dans le « Rapport de gestion » en page 115 du Rapport annuel 2011.

Le secrétariat du comité est assuré par le directeur général adjoint et directeur financier.

Activité en 2011

Le comité d'Audit s'est réuni quatre fois en 2011, avec un taux de participation de 94 %. Une réunion du comité d'Audit se tient au moins deux jours avant le Conseil d'administration d'arrêté des comptes annuels et semestriels.

Les travaux du comité d'audit ont notamment porté sur les domaines suivants :

- processus d'élaboration de l'information comptable et financière : examen des comptes arrêtés durant l'exercice, recalages budgétaires, situations de trésorerie et endettement financier du Groupe, politique financière du Groupe et opérations financières en cours ; projet Fast Close d'accélération des délais de production et de publication des comptes consolidés ;
 - efficacité des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques : examen des résultats de l'enquête annuelle d'auto-évaluation, des dispositifs en place chez Eurovia et VINCI Immobilier, du chapitre « facteurs de risques » du rapport de gestion et de la politique d'assurances ; point sur les litiges en cours ; point sur les procédures en place en matière d'éthique ;
 - contrôle légal des comptes annuels et consolidés : échanges avec les commissaires aux comptes et examen des conclusions de leurs travaux ; respect des obligations légales et réglementaires en matière d'information comptable et financière ; situation fiscale du Groupe ; évolution des normes IFRS ;
 - indépendance des commissaires aux comptes : examen de la déclaration d'indépendance des commissaires aux comptes ; honoraires versés au réseau des commissaires aux comptes ; information sur les prestations accomplies au titre des diligences directement liées à la mission.
- De plus, le comité a examiné les prestations accomplies dans le cadre de la mission d'assistance conclue avec YTSEuropaconsultants, dont M. de Silguy est associé unique.

Dans ce cadre, ont notamment été auditionnés le directeur général adjoint et directeur financier, le directeur des budgets et de la consolidation, le directeur de la trésorerie et des financements, le directeur de l'audit, le directeur juridique et les commissaires aux comptes, ces derniers ayant, lors de leur présentation, souligné les points essentiels et les options comptables retenues.

Le comité de la Stratégie et des Investissements

Attributions

Ce comité aide le Conseil dans son examen des orientations stratégiques du Groupe et il examine, avant leur présentation au Conseil, les projets d'investissements stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'avoir une incidence significative sur le périmètre, les activités, le profil de risque, les résultats, la structure du bilan du Groupe, ainsi que sur l'appréciation boursière de la Société.

Il a notamment pour mission :

- d'examiner le plan à trois ans du Groupe ;
- de préparer les délibérations du Conseil relatives à la stratégie du Groupe ;
- de formuler un avis, au bénéfice de la direction Générale, sur les projets d'acquisition ou de cession de participations dont la valeur excède 50 millions d'euros et qui n'entrent pas dans le champ des attributions directes du Conseil ;
- de donner son avis à la direction Générale sur les projets de modification significative des structures juridiques ou opérationnelles du Groupe.

Par ailleurs, le comité est informé par la direction Générale de l'état d'avancement des projets de contrats pluriannuels impliquant, pour la part incombant au groupe VINCI, un investissement total (fonds propres et dettes) d'un montant supérieur à 100 millions d'euros.

Composition

Le comité de la Stratégie et des Investissements comprend au minimum trois administrateurs désignés par le Conseil. Du 6 mai 2010 au 1^{er} mars 2011, ce comité avait pour membres permanents M. Yves-Thibault de Silguy (président), M. Jean-Pierre Lamoure, M^e Alain Maillot (représentant permanent de Qatari Diar Real Estate Investment Company) et M. Denis Vernoux. Du 1^{er} mars 2011 au 2 mai 2011, il était composé de M. Yves-Thibault de Silguy (président) et MM. Jean-Pierre Lamoure, Yousuf Ahmad Al Hammadi (représentant permanent de Qatari Diar Real Estate Investment Company) et Denis Vernoux. Depuis le 2 mai 2011, il est composé de M. Yves-Thibault de Silguy (président), M^{me} Élisabeth Boyer et MM. Jean-Pierre Lamoure et Yousuf Ahmad Al Hammadi. Il est ouvert à tout membre du Conseil qui souhaite y participer.

Le président-directeur général, le directeur général adjoint et directeur financier et le directeur du développement de VINCI assistent aux réunions du comité de la Stratégie et des Investissements, dont le secrétaire du Conseil assure le secrétariat.

Activité en 2011

Le comité de la Stratégie et des Investissements s'est réuni neuf fois en 2011, avec un taux moyen de participation de ses membres de 75 %. Il est à noter que le taux de participation volontaire des administrateurs non membres de ce comité aux travaux de celui-ci a atteint 42 % en 2011.

Il a notamment examiné durant l'exercice :

- une trentaine de projets de prise de participation ou d'acquisition dans des sociétés situées à l'étranger, notamment en Europe, en Amérique du Nord, au Moyen-Orient, et en Asie ;
- une quarantaine de projets de partenariats public-privé ou de concessions d'infrastructures, notamment dans les domaines ferroviaire, autoroutier, aéroportuaire et des infrastructures sportives ;
- la situation en Grèce.

Le comité des Rémunérations

Attributions

Le comité des Rémunérations propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux.

Il a pour mission :

- de faire au Conseil des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris, le cas échéant, les attributions d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société concernant les mandataires sociaux, ainsi que les éventuels membres du Conseil salariés ;
- de proposer au Conseil la détermination d'une enveloppe globale d'attribution d'actions de performance et/ou d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société, ainsi que les conditions générales et particulières applicables à ces attributions ;
- de formuler un avis sur les propositions de la direction Générale concernant le nombre des attributaires ;
- de proposer au Conseil un montant global pour les jetons de présence ainsi que les modalités de leur répartition.

Par ailleurs, le comité des Rémunérations est informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants.

Composition

Le comité des Rémunérations comprend au minimum trois administrateurs désignés par le Conseil. Depuis le 6 mai 2010, il est composé de MM. Jean-Bernard Lévy (président), Dominique Bazy et François David. Tous les membres du comité sont, de l'avis du Conseil, indépendants.

Le directeur des ressources humaines et du développement durable assiste aux réunions du comité. Le président-directeur général y assiste sauf lorsque le comité examine des questions le concernant personnellement. Le secrétariat du comité est assuré par le secrétaire du Conseil.

Activité en 2011

Le comité des Rémunérations s'est réuni quatre fois en 2011, avec un taux de participation de 92 %.

Le comité a examiné et fait des propositions au Conseil s'agissant notamment :

- de la détermination de la part variable pour 2010 de la rémunération de M. Huillard et M. de Silguy ;
- du calcul de la dotation annuelle au titre du programme d'incitation à long terme de M. Huillard ;
- des plans d'attributions d'actions de performance et d'options de souscription et de la politique d'attribution pour 2012 ;
- du plan d'épargne Groupe et de la mise en place d'un plan d'actionnariat salarié international.

Le président-directeur général a assisté à plusieurs réunions du comité et participé à ses travaux (à l'exception des points le concernant personnellement).

Le comité des Nominations et de la Gouvernance

Attributions

Ce comité :

- veille au respect des règles de gouvernance ;
- prépare les délibérations du Conseil relatives à l'évaluation de la direction Générale de la Société ;
- examine, à titre consultatif, les propositions de la direction Générale relatives à la nomination et à la révocation des principaux dirigeants du Groupe ;
- est informé de la politique élaborée par la direction Générale en matière de gestion des cadres dirigeants du Groupe et, à ce titre, examine les procédures concernant les plans de succession ;
- formule des propositions sur la sélection des administrateurs ;
- examine toute candidature aux fonctions d'administrateur et formule sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation au Conseil ;
- débat chaque année de la qualification de membre du Conseil indépendant ;
- prépare en temps utile des recommandations et avis concernant la nomination ou la succession des dirigeants mandataires sociaux.

Composition

Le comité des Nominations et de la Gouvernance comprend au minimum trois administrateurs désignés par le Conseil. Depuis le 6 mai 2010, il est composé de M. Yves-Thibault de Silguy (président) et de MM. Patrick Faure et Dominique Ferrero. Deux membres sur trois sont, de l'avis du Conseil, indépendants.

Le président-directeur général assiste aux réunions du comité lorsque celui-ci examine les propositions de la direction Générale relatives à la nomination et à la révocation des principaux dirigeants du Groupe et lorsqu'il est informé de la politique élaborée par la direction Générale en matière de gestion des cadres dirigeants du Groupe. Le secrétariat du comité est assuré par le secrétaire du Conseil.

Activité en 2011

Le comité des Nominations et de la Gouvernance s'est réuni quatre fois en 2011 et le taux de participation a atteint 92 %.

Le comité a notamment :

- examiné et proposé le renouvellement des mandats d'administrateurs venant à échéance en 2011 ;
- examiné les conséquences de la démission de l'administrateur représentant les salariés actionnaires ;
- examiné le taux de féminisation du Conseil et la mise en œuvre des obligations légales relatives à la féminisation des conseils ;
- examiné le rapport d'évaluation du Conseil d'administration établi par un consultant externe ;
- procédé à l'évaluation de la direction Générale ;
- examiné la situation des administrateurs au regard des critères d'indépendance du code Afep-Medef et fait des propositions au Conseil ;
- examiné le rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- examiné les conséquences du départ d'un dirigeant du Groupe et entendu un candidat à sa succession ;
- examiné la situation des mandats venant à échéance en 2012.

3.5 Évaluation de la composition et du fonctionnement du Conseil d'administration

Le règlement intérieur prévoit que, chaque année, le Conseil consacre un point de l'ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin d'en améliorer l'efficacité et qu'une évaluation formalisée soit réalisée tous les trois ans, éventuellement sous la direction d'un administrateur, le cas échéant avec l'aide d'un consultant extérieur.

La dernière évaluation formalisée du Conseil et de ses comités a été réalisée fin 2010 avec l'aide d'un consultant extérieur, et le Conseil d'administration, lors de ses séances des 1^{er} mars et 5 juillet 2011, a consacré un point de son ordre du jour à une discussion sur le rapport d'évaluation remis par ce cabinet en janvier 2011.

En septembre 2011, les présidents des différents comités se sont réunis afin d'examiner les améliorations qui ont été apportées au fonctionnement des comités et celles qui peuvent l'être afin de garantir la transparence de l'information au bénéfice du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a, lors de sa séance du 17 octobre 2011, constaté que l'ensemble des observations formulées dans le rapport de janvier 2011 susmentionné ont été suivies d'effet.

Par ailleurs, les administrateurs se sont réunis au cours de l'exercice hors la présence du dirigeant mandataire social sous la présidence du vice-président à l'effet d'évaluer la direction Générale.

4. Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

168

4.1 Rémunérations et avantages accordés au dirigeant mandataire social

La rémunération du dirigeant mandataire social est déterminée par le Conseil d'administration sur proposition du comité des Rémunérations.

M. Xavier Huillard

Le Conseil a confirmé le 6 mai 2010 les décisions prises le 3 mars 2010 relatives aux modalités de rémunération et avantages divers dont bénéficie M. Huillard depuis sa nomination en qualité de président-directeur général et ce pendant la durée de ce mandat. Au cours des réunions des 1^{er} mars 2011 et 7 février 2012, le Conseil a fixé les modalités de rémunération comme suit :

- une rémunération fixe de 900 000 euros en base annuelle pour l'exercice 2012 (inchangée par rapport à 2011) ;
- une rémunération variable pouvant varier dans une fourchette de 0 à 1 440 000 euros en fonction des performances réalisées, soit une fourchette de 0 à 160 % de la rémunération fixe, composée d'une partie économique calculée par l'application de trois critères quantitatifs (résultat net par action, ROPA et free cash-flow) et d'une partie managériale liée à la satisfaction de critères qualitatifs définis par le Conseil. Le niveau de réalisation attendu pour les critères quantitatifs est lié au mécanisme intrinsèque de la formule de calcul, selon laquelle toute amélioration de la partie quantitative nécessite une progression des performances d'une année sur l'autre ;
- un programme d'incitation à long terme ayant pour objet la constitution d'un capital dont l'acquisition, au terme du mandat, sera progressive, variable et fonction de conditions particulières de performance, et dont le bénéfice ne sera acquis que pour autant que l'intéressé achève son mandat (sauf cas particuliers). Ce programme consiste à accorder à l'intéressé, au titre de chacune des quatre années de son mandat, une somme correspondant (a) à 16 600 fois la valeur de l'action VINCI pour autant que le ROCE retraité des intérêts minoritaires lorsqu'ils excèdent 33,33 % excède 6 % et (b) à 41 500 fois la hausse de l'action VINCI constatée sur une période d'un an pour autant que la performance de l'action VINCI par rapport à celle d'un panel d'au moins dix sociétés européennes du secteur de la construction et des concessions d'infrastructures soit au moins égale à + 5 %. En cas de performance moindre, le montant de la dotation annuelle au titre du (a) sera réduit et sera égal à zéro si le ROCE est inférieur à 5 % et celle au titre du (b) sera réduite et sera égale à zéro si la performance relative de l'action VINCI est inférieure à - 5 % par rapport à celle du panel ;
- M. Huillard est assimilé à un cadre dirigeant afin de pouvoir bénéficier du régime de retraite collectif sur-complémentaire institué au bénéfice des cadres dirigeants de VINCI SA et mentionné au paragraphe D.3.2. du « Rapport de gestion », page 120, ainsi que des régimes de prévoyance collectifs du Groupe. Cet engagement en matière de retraite complémentaire a été approuvé par l'assemblée générale des actionnaires le 6 mai 2010 et la rémunération globale de M. Huillard a été déterminée en prenant en compte l'avantage que représente le bénéfice d'un régime supplémentaire de retraite ;
- M. Huillard bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité en cas de rupture de son mandat à l'initiative de la Société avant l'expiration prévue de son mandat d'administrateur (lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013). Cet engagement est plafonné à 24 mois de rémunération et assorti de conditions de performance s'inspirant des mêmes critères que ceux retenus pour le calcul de la partie économique de sa rémunération variable. L'indemnité sera de 24 mois en cas de performance moyenne au moins égale à 130 % de l'objectif et nulle si la performance moyenne est égale ou inférieure à 70 % de l'objectif. Cet engagement a été approuvé par l'assemblée générale des actionnaires le 6 mai 2010.

M. Huillard n'a pas bénéficié du plan d'incitation reposant sur l'attribution d'options de souscription et d'actions de performance décidé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 2 mai 2011.

4.2 Rémunérations et avantages accordés au vice-président administrateur référent

La rémunération du vice-président administrateur référent est déterminée par le Conseil d'administration sur proposition du comité des Rémunérations.

M. Yves-Thibault de Silguy

M. de Silguy bénéficie dans le cadre de son mandat de vice-président administrateur référent de jetons de présence calculés comme indiqué au paragraphe 4.3.

Par ailleurs, il est rappelé que M. de Silguy bénéficiait d'un engagement de retraite complémentaire et a fait valoir ses droits à la retraite au 30 avril 2010. L'engagement de VINCI au titre de cette retraite représentait au 31 décembre 2011 un montant de 6 738,5 k€

Enfin, le 3 mars 2010, la Société a conclu avec la société YTSEuropaconsultants, dont M. de Silguy est l'associé unique, une convention de prestations de services autorisée par le Conseil d'administration et approuvée par l'assemblée générale le 6 mai 2010. Cette convention prévoit l'exécution de missions décrites au paragraphe A.2 ci-dessus, sous le contrôle du comité d'Audit, en contrepartie d'une rémunération forfaitaire annuelle de 330 000 euros hors taxes et d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Cette convention a été reconduite tacitement pour une nouvelle durée d'un an.

4.3 Jetons de présence

L'assemblée générale des actionnaires tenue le 6 mai 2010 a fixé l'enveloppe maximale des jetons de présence alloués annuellement au Conseil d'administration à 920 000 euros à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2010.

La répartition des jetons de présence, telle que fixée par le Conseil d'administration au cours de ses réunions des 27 février 2008 et 3 mars 2010, est la suivante (montants exprimés en base annuelle) :

- le président-directeur général ne perçoit aucun jeton de présence de la Société ;
- le vice-président du Conseil perçoit un jeton de 140 000 euros, dont 30 000 euros ont un caractère variable en fonction de sa présence aux réunions du Conseil ;
- chaque administrateur perçoit 40 000 euros, dont 20 000 euros ont un caractère variable en fonction de la présence aux réunions du Conseil ;
- le président de chaque comité perçoit 25 000 euros, les membres du comité d'Audit perçoivent 15 000 euros et les membres des autres comités perçoivent 10 000 euros en complément des jetons de présence mentionnés ci-dessus.

Le versement du jeton variable dépend de l'assiduité du bénéficiaire aux réunions du Conseil. En cas d'absence à deux réunions ou plus, une somme de 2 500 euros par réunion à laquelle l'administrateur a été absent vient en déduction du jeton variable.

5. Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale sont décrites à l'article 17 des statuts reproduit ci-après :

Article 17 – Assemblées d'actionnaires

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans la convocation.

Tout actionnaire peut, quel que soit le nombre de ses actions, participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom ;
- soit de l'inscription ou de l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité et constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique.

Ces formalités doivent être accomplies au plus tard le troisième jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris. Les actionnaires souhaitant participer physiquement aux assemblées et n'ayant pas reçu leur carte d'admission le troisième jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris, se voient délivrer une attestation de participation. Toutefois, le Conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut également, si le Conseil d'administration le permet au moment de la convocation d'une assemblée générale, participer à cette assemblée par voie de visioconférence ou voter par tous moyens de télécommunication et télétransmission, y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Cette décision est communiquée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires. Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée générale, soit sous forme de papier, soit, sur décision du Conseil d'administration, par télétransmission, y compris par Internet. Ceux des actionnaires qui utilisent à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire électronique de vote proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'assemblée sont assimilés aux actionnaires présents ou représentés. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le Conseil d'administration et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil et aux articles R. 225-77, 2°, et R. 225-79 du Code de commerce et, de façon plus générale, par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration ou le vote ainsi exprimés avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

Les assemblées sont présidées par le président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président du Conseil d'administration s'il en a été désigné un et, sinon, par un membre du Conseil d'administration spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. »

6. Publication des informations exigées par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Les informations mentionnées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce concernant les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont publiées dans le « Rapport de gestion » en page 156 du Rapport annuel 2011.

B. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

1. Introduction

170

1.1 Définitions/référentiel

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a publié, en juillet 2010, les résultats des travaux du groupe de travail constitué sous son égide dans un document intitulé « Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne : cadre de référence ».

Ce document constitue le référentiel appliqué par le Groupe.

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités du Groupe.

Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne, dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les objectifs du Groupe et notamment sa situation financière et sa réputation.

Le dispositif de gestion des risques vise à identifier et à analyser les principaux risques des entités du Groupe. Les contrôles à mettre en place pour traiter au mieux ces risques relèvent du contrôle interne.

La gestion des risques comprend ainsi un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques du Groupe, qui permet à ses dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable.

Le dispositif de gestion des risques de VINCI est un outil de management pour chaque société du Groupe, qui contribue à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société ;
- mobiliser les collaborateurs de la Société autour d'une vision commune des principaux risques.

Le dispositif de contrôle interne vise plus particulièrement à assurer :

- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction Générale ;
- la conformité aux lois et règlements des activités du Groupe ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

Le dispositif de contrôle interne comprend un ensemble de moyens, procédures, comportements et actions adaptés aux caractéristiques propres au Groupe, qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ;
- doit permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou juridiques.

Toutefois, le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne peut, comme tout système de contrôle, fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs du Groupe.

1.2 Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Outre la mise en place d'un dispositif propre au holding VINCI, le Groupe veille à l'existence de dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne au sein de ses filiales entrant dans le périmètre de consolidation, dont la liste des principales entités est donnée dans le chapitre J de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 254.

En ce qui concerne le cas spécifique de la société cotée de droit belge CFE – dont VINCI détient 46,84 % du capital – et de ses filiales, les dispositions en vigueur sont adaptées aux particularités de la loi belge, qui attribue la responsabilité de la gestion des risques et du contrôle interne au Conseil d'administration des sociétés cotées en Bourse.

De son côté, Entrepose Contracting, société cotée à Paris, publie son propre rapport du président sur la gestion des risques et le contrôle interne.

2. Environnement et organisation

2.1 Principes d'action et de comportement

Les métiers de VINCI nécessitent que les équipes qui les exercent soient géographiquement proches de leurs clients pour leur apporter dans des délais rapides des solutions adaptées à leurs besoins. Afin de permettre à chaque responsable de centre de profit – dont le nombre total est d'environ 3 000 – de prendre rapidement les décisions opérationnelles nécessaires, une organisation décentralisée a été mise en place au sein de chaque branche (concessions et contracting), pôle et division, ainsi qu'au sein de VINCI Immobilier.

Cette organisation implique une délégation de pouvoirs et de responsabilités aux acteurs opérationnels et fonctionnels aux différents niveaux de la hiérarchie. Les délégations de pouvoirs données aux responsables opérationnels et fonctionnels s'exercent dans le cadre de directives générales (voir paragraphe 4.2) et dans le respect des principes d'action et de comportement de VINCI :

- respect rigoureux des règles communes au Groupe en matière d'engagements, de prise de risques (voir paragraphe 4.3), de prise d'affaires (voir paragraphes 4.4 et 4.5) et de remontée d'informations financières, comptables et de gestion (voir paragraphe 4.2). Ces règles communes, dont le nombre est volontairement limité compte tenu de la diversité des activités du Groupe, doivent être appliquées strictement ;
- transparence et loyauté des responsables vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel et vis-à-vis des services fonctionnels centraux des pôles et du holding. Chaque responsable doit notamment informer sa hiérarchie des difficultés significatives rencontrées dans l'exercice de ses fonctions (réalisation des chantiers, relations avec les clients, les administrations, les fournisseurs, les partenaires financiers, relations internes, gestion du personnel, sécurité, etc.). S'il fait partie intégrante des missions des responsables opérationnels de prendre seuls, dans le cadre des directives générales qu'ils ont reçues et acceptées, les décisions relevant de leur champ de compétence, les difficultés significatives éventuellement rencontrées doivent être traitées avec l'aide, si nécessaire, de leurs supérieurs hiérarchiques ou des directions fonctionnelles des pôles ou du holding VINCI ;
- respect des lois et des règlements en vigueur dans les pays où le Groupe opère ;
- respect de la charte *Éthique et Comportements* ;
- responsabilité des dirigeants opérationnels de communiquer les principes d'action et de comportement du Groupe à leurs collaborateurs par les moyens adaptés et de montrer l'exemple. Cette responsabilité ne peut être déléguée ;
- santé et sécurité des personnes (collaborateurs, prestataires externes, sous-traitants, etc.) ;
- recherche de la performance financière.

2.2 Les acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

La gestion des risques et le contrôle interne sont l'affaire de tous, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs de chacune des filiales du Groupe.

Le Conseil d'administration de VINCI est un organe collégial chargé de contrôler la gestion de la direction, de fixer les orientations stratégiques de la Société et de veiller à la bonne marche de celle-ci. Il délibère sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe. Le Conseil rend compte dans son rapport de gestion des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée, avec notamment des indications sur l'utilisation des instruments financiers par le Groupe.

Le Conseil d'administration s'est doté d'un règlement intérieur, en 2003, et de comités spécialisés : Audit, Stratégie et Investissements, Rémunérations, Nominations et Gouvernance. Il a confié au **comité d'Audit** les missions de suivi définies par l'ordonnance du 8 décembre 2008 transposant la directive européenne relative à l'audit légal. Les principales actions menées en 2011 dans ce cadre figurent dans la partie A du « Rapport du président » (page 161) ; elles s'inscrivent dans les recommandations du rapport du groupe de travail de l'AMF sur le comité d'Audit (daté de juillet 2010).

Le comité Exécutif, composé de 14 membres à la date du présent rapport (voir page 14), est en charge de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, de l'élaboration de ses politiques (gestion des risques, finances, ressources humaines, sécurité, assurances, etc.) et du suivi de leur application.

Le holding dispose d'un effectif limité (201 personnes au 31 décembre 2011), adapté à l'organisation décentralisée du Groupe. Les services fonctionnels du holding ont notamment pour mission d'établir et de veiller à la bonne application des règles et procédures du Groupe, ainsi que des décisions prises par la direction Générale. En outre, en fonction des demandes exprimées, ils conseillent les différents pôles sur des sujets techniques, mais n'interfèrent pas dans les prises de décisions opérationnelles qui relèvent de la responsabilité des pôles.

Le rôle de **la direction de l'Audit** du holding est triple.

- En matière de gestion des risques : à partir des orientations de la direction Générale, elle a pour rôle d'animer le déploiement et la mise en œuvre d'un dispositif structuré, permanent et adaptable permettant l'identification, l'analyse et le traitement des principaux risques. La direction de l'Audit coordonne le dispositif de gestion des risques en apportant un support méthodologique aux directions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe. Elle organise et assure le suivi des réunions du comité des Risques de VINCI, chargé d'examiner et d'autoriser les prises d'affaires dépassant les seuils fixés par la direction Générale ou présentant des risques techniques ou financiers particuliers.
- En matière de contrôle interne : le rôle de la direction de l'Audit est de rédiger et de diffuser les procédures générales relatives au contrôle interne définies par le holding, en veillant notamment à leur bonne adaptation à la situation et à l'organisation du Groupe, dans le respect des exigences de la loi. Dans ce cadre, elle organise l'enquête annuelle d'auto-évaluation du contrôle interne des diverses composantes du Groupe.
- En matière d'audit, outre les missions réalisées en propre, elle s'appuie sur les missions réalisées par les équipes des pôles, ainsi que sur celles effectuées par le personnel des directions fonctionnelles du holding, selon leur domaine d'expertise.

Les pôles exercent leurs activités selon les principes d'action et de comportement décrits au paragraphe 2.1 ; à ce titre, ils mettent en place les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne adaptés à leur métier.

3. Gestion des risques

Les risques sont définis comme les obstacles pouvant empêcher l'entreprise d'atteindre ses objectifs. Ces objectifs sont d'ordre stratégique (engagements), opérationnel (communs ou propres à un métier), financier et de conformité aux lois et règlements.

La démarche du Groupe consiste à appliquer la politique définie par le comité Exécutif qui, par le renforcement des processus de gestion des risques au niveau Groupe, vise à la fois à satisfaire les nouvelles exigences légales et à assurer un suivi plus homogène, systématique et formalisé des risques encourus. Cette démarche associe, sans alourdir les modes de fonctionnement, les responsables opérationnels. Le suivi

des risques s'inscrit donc dans le cadre des rendez-vous fixés par les procédures existantes relatives aux prises d'engagements et au suivi des opérations.

Une cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe, établie en 2009, est mise à jour annuellement selon les étapes suivantes, conformément aux recommandations de l'AMF :

- recensement des principaux risques identifiables, internes ou externes, constituant des obstacles à l'atteinte des objectifs de la Société ;
- évaluation selon une échelle qualitative de la criticité du risque en prenant en compte l'impact, la probabilité d'occurrence et le degré de maîtrise des risques élémentaires.

La mise en œuvre de cette procédure par métier au sein du holding, des pôles et des divisions permet ainsi l'identification, l'évaluation et la sélection des risques majeurs pour les différentes composantes du Groupe : holding, concessions, contracting et immobilier. Ces risques sont décrits dans le chapitre « Facteurs de risques » du « Rapport de gestion », page 108.

À partir des cartographies propres à chaque branche (concessions, contracting), des grilles de risques, permettant une présentation et une évaluation homogène des événements les plus significatifs lors des comités des Risques, ont été mises au point en 2010 puis appliquées.

4. Contrôle interne

Les principales procédures décrites ci-après sont communes à l'ensemble du Groupe. Au sein de chaque pôle, des procédures spécifiques existent, en particulier pour le suivi des affaires et des prévisions de résultats, notamment s'agissant des contrats pluriannuels.

4.1 Conformité aux lois et règlements

Les lois et règlements en vigueur fixent des normes de comportement que le Groupe intègre à ses objectifs de conformité.

La direction Juridique du holding assure :

- une veille juridique portant sur les diverses règles qui sont applicables au Groupe ;
- une information aux collaborateurs des règles qui les concernent spécifiquement ;
- un suivi des grands dossiers d'acquisition ou de contentieux pouvant avoir un impact sur le Groupe.

Ces dispositions sont relayées par un système adapté aux pôles et aux filiales, en particulier pour celles établies à l'étranger.

Des actions de formation ou de sensibilisation sont organisées dans ce cadre.

Comme indiqué dans « Nos engagements » de la partie « Développement durable », page 24, un accent particulier est mis :

- sur la sécurité des personnels sur les chantiers par une poursuite active de la politique du Groupe en matière de prévention des accidents ;
- sur les achats et la sous-traitance.

4.2 Application des orientations et instructions de la direction Générale

Les présidents des sociétés têtes de pôle de la branche contracting (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction), le président de VINCI Autoroutes, le directeur général de VINCI Concessions et le président de VINCI Immobilier exercent les pouvoirs qui leur sont conférés par la loi.

Dans le cadre de l'organisation interne du Groupe, ils sont par ailleurs tenus de se conformer aux directives générales émises à leur attention par le président-directeur général de VINCI.

Celles-ci s'appliquent en particulier aux domaines suivants :

- respect de la charte *Éthique et Comportements* ;
- prise d'engagements et, en particulier, prise d'affaires significatives par leur taille, leur complexité ou les risques potentiellement encourus, acquisition ou cession d'activité, affaires immobilières et engagements hors bilan significatifs ;
- remontée d'informations au holding en matière comptable et financière ou relatives à des événements significatifs pour le Groupe en matière de sécurité, litiges, contentieux, polices et sinistres d'assurance en particulier.

Ces directives générales obligent notamment au respect des procédures du holding en matière de prise d'affaires ou d'investissement, procédures qui elles-mêmes définissent des seuils à partir desquels une autorisation spécifique doit être obtenue de la part de comités dédiés – comité des Risques (voir paragraphe 4.3), comité de la Stratégie et des Investissements du Conseil d'administration – ou une information préalable communiquée au président-directeur général et/ou à certaines directions fonctionnelles du holding.

Ces directives sont répercutées par les dirigeants des pôles :

- dans le cadre de délégations consenties à leurs collaborateurs opérationnels et fonctionnels pour les dispositions les concernant ;
- aux responsables exerçant un mandat social dans une société relevant de leur secteur d'activité.

Les responsables hiérarchiques opérationnels et fonctionnels effectuent régulièrement des visites de terrain, afin notamment de s'assurer du respect des directives et de l'application des principes d'action et de comportement détaillés au paragraphe 2.1.

4.3 Procédures relatives aux engagements/le comité des Risques de VINCI

Des procédures strictes de contrôle en amont des engagements sont en vigueur.

Le comité des Risques de VINCI a pour mission d'apprécier :

- les opérations de croissance externe et les cessions d'activités ;
- les conditions et modalités de remise des offres de travaux qui, du fait notamment de leur taille, de la particularité de leur montage financier, de leur localisation ou de leur spécificité technique, comportent un risque particulier, qu'il soit d'ordre technique, juridique, financier ou autre. Les seuils entraînant un passage automatique et préalable à la remise d'offre sont définis dans les directives générales et visent l'ensemble de l'opération concernée, tous lots confondus, quelle que soit la part du Groupe dans l'affaire et quel que soit le mode d'attribution du contrat (appel d'offres, gré à gré ou autre) ;
- toutes les opérations de promotion immobilière, de partenariat public-privé (PPP) et de concession, ainsi que les engagements de longue durée, y compris les opérations de financement liées, tant en France qu'à l'étranger.

S'agissant des contrats de travaux, d'autres seuils, inférieurs au niveau requis pour le passage devant le comité des Risques, déclenchent l'obligation de donner une information préalable à la direction Générale de VINCI au moyen d'une fiche d'alerte. Celle-ci peut, en tant que de besoin, convoquer un comité des Risques.

Le passage devant le comité des Risques constitue la formalisation de l'engagement pris par le responsable de la filiale concernée vis-à-vis de sa hiérarchie quant aux résultats attendus.

Le comité des Risques, dans sa composition la plus courante, comprend les membres suivants :

- le président-directeur général de VINCI et/ou le directeur général adjoint en charge du contracting ;
- le président (ou directeur général) du pôle concerné ;
- le directeur général adjoint et directeur financier du Groupe ;
- le directeur de l'audit interne ;
- les représentants opérationnels de la société (ou des sociétés) qui présente l'affaire (directeur général, responsable de l'affaire, etc.) ;
- les représentants fonctionnels de cette société ou du pôle concerné (service juridique, assurances, financier, etc.).

La composition du comité des Risques est adaptée en fonction de son objet : examen des opérations immobilières, des acquisitions de société, des contrats de concession et de PPP.

Le comité des Risques Groupe, sous ses différentes déclinaisons, s'est réuni 351 fois en 2011 pour examiner 383 projets.

4.4 Procédures relatives au suivi des opérations

Les pôles disposent de systèmes de contrôle des opérations qui leur sont propres et qui sont adaptés à leur activité. Ainsi, des outils spécifiques de contrôle budgétaire sont en place dans les pôles VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction et pour chacune des activités de concession (autoroutes, parkings, etc.). Ils permettent le suivi régulier de l'avancement des chantiers et des contrats. Ces systèmes sont compatibles avec ceux permettant l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable décrits ci-après.

Un tableau de bord de l'activité, des prises de commandes, du carnet de commandes et un suivi de l'endettement financier net consolidé du Groupe est établi mensuellement par la direction Financière à partir de données détaillées communiquées par les pôles.

Une lettre mensuelle d'information sur les faits marquants du mois est établie par les dirigeants des principales entités.

La procédure budgétaire est commune à l'ensemble des pôles du Groupe et à leurs filiales. Elle comporte cinq rendez-vous annuels : budget de l'année N + 1 à la fin de l'année N, puis quatre recalages budgétaires en mars, mai, septembre et novembre. Des comités de gestion sont organisés deux fois par an, en mai et en novembre, à l'occasion des deuxième et quatrième recalages budgétaires, pour examiner, en présence du président-directeur général de VINCI et du directeur général adjoint, directeur financier du Groupe, les performances de chacun des pôles et leurs données financières.

En outre, les pôles participent au suivi régulier des engagements de VINCI en matière sociétale et environnementale, tels que décrits dans « Nos engagements » de la partie « Développement durable », page 24 avec un accent particulier mis sur la sécurité.

4.5 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

La direction des Budgets et de la Consolidation, rattachée à la direction Financière du Groupe, est responsable de l'intégrité et de la fiabilité des informations financières de VINCI (comptes sociaux et consolidés), diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe. Afin d'en assurer la production, elle a en particulier en charge :

- l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés de VINCI et des données prévisionnelles (consolidation des budgets, recalages budgétaires et prévisions triennales) ;
- l'établissement, la diffusion et le contrôle des procédures comptables au sein du Groupe et, en particulier, leur conformité aux normes IFRS ;
- le pilotage du système d'information financière du Groupe, Vision, qui intègre le processus de consolidation et regroupe les différents reportings de VINCI (informations comptables et financières, données commerciales, endettement, ressources humaines).

La direction des Budgets et de la Consolidation fixe le calendrier et les instructions de clôture pour la préparation des comptes semestriels et annuels. Ces instructions sont diffusées auprès des directions financières des pôles et font l'objet de présentations détaillées aux responsables de la consolidation des entités concernées.

Les règles et méthodes comptables du Groupe, incluant la définition des états du reporting et des liasses de consolidation, sont précisées sous forme de procédures accessibles sur l'intranet. Lors de chaque arrêté des comptes, les pôles transmettent à la direction des Budgets et de la Consolidation un dossier d'analyse commenté des données consolidées communiquées. Les traitements comptables des opérations complexes font l'objet d'analyses spécifiques et sont validés par les commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes font part au comité d'Audit de leurs observations éventuelles sur les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'administration.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les commissaires aux comptes recueillent des lettres d'affirmation auprès de la direction du Groupe et des directions de pôle. Dans ces déclarations, la direction du Groupe et les directions de pôle confirment notamment, qu'à leur connaissance, l'ensemble des éléments à leur disposition a bien été transmis aux commissaires aux comptes afin de leur permettre l'exercice de leur mission et que les éventuelles anomalies relevées par les commissaires aux comptes, et non corrigées à la date d'établissement de ces lettres, n'ont pas, tant individuellement que globalement, d'impacts significatifs sur les comptes pris dans leur ensemble.

5. Actions menées pour le renforcement du contrôle interne et de la gestion des risques

5.1 Les travaux effectués antérieurement à 2011 (rappel)

VINCI a initié dès 2003 une série d'actions destinées à renforcer la qualité du contrôle interne et la gestion des risques du Groupe, sans remettre en cause les principes et caractéristiques de son organisation managériale, laquelle conjugue, dans un cadre décentralisé, culture d'entrepreneurs, autonomie des responsables opérationnels, transparence, loyauté et fonctionnement en réseau. Ces actions comprenaient, en particulier :

Évaluation du contrôle interne

Les enquêtes annuelles d'auto-évaluation visant à apprécier la qualité du contrôle interne au titre de la loi de sécurité financière ont porté sur un nombre croissant d'entités du Groupe, passant de 193 entités en 2005 à 310 en 2010.

Systèmes d'information

Des campagnes d'évaluation du fonctionnement des systèmes d'information ont été menées en 2006, 2008 (13 entités situées en France métropolitaine, formant un échantillon représentatif), ainsi qu'en 2009 (33 filiales basées hors de France métropolitaine).

5.2 Les travaux effectués en 2011

En 2011, conformément aux objectifs fixés, le Groupe a mis en œuvre le projet Fast Close visant à arrêter et publier les comptes annuels début février, soit un gain d'environ un mois sur le calendrier antérieur.

Une équipe dédiée a été mobilisée, avec l'assistance d'un conseil extérieur, pour organiser et animer cette action d'accélération tant au niveau des filiales que des pôles et du holding. Une attention particulière a été portée au contrôle interne dans cette démarche, en améliorant la continuité du suivi.

L'enquête annuelle d'auto-évaluation de la qualité du contrôle interne dans le Groupe a porté en 2011 sur 370 entités juridiques (dont 110 à l'international), représentant 83 % de l'activité consolidée du Groupe. Le questionnaire comportait 53 questions (58 pour les entités tête de pôle ou de division). La synthèse effectuée par la direction de l'Audit du holding a été présentée au comité d'Audit en décembre.

Comme en 2010, un questionnaire spécifique a été adressé au président-directeur général pour les sujets relevant de sa fonction.

La gestion des risques a constitué un axe de travail important pour l'ensemble du Groupe en 2011 :

- mise à jour des cartographies des risques intégrant en particulier des entretiens entre la direction de l'Audit et les dirigeants des principales composantes du Groupe ;
- mise en œuvre de grilles de risques permettant une présentation et une évaluation homogène lors des comités des risques, ainsi que leur suivi lors des comités financiers et des recalages budgétaires.

La charte *Éthique et Comportements*, diffusée suivant la chaîne hiérarchique, a été mise à disposition de l'ensemble du personnel sur l'intranet Groupe le 1^{er} février 2011.

Chaque composante du Groupe (pôles ou divisions pour VINCI Construction) a établi un rapport récapitulatif des actions spécifiques menées en 2011. Ces rapports, qui mentionnent en particulier les audits et revues effectués, n'ont pas signalé de dysfonctionnement significatif.

En complément, la direction de l'Audit de VINCI a mené des audits dans chacun des pôles VINCI Concessions, VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction.

Ces contrôles n'ont pas révélé de dysfonctionnement susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité et les comptes du Groupe.

Un groupe de travail assisté d'un consultant extérieur a, sur la base d'une enquête menée dans les différentes composantes de VINCI, établi un rapport concernant l'adéquation des systèmes d'information des différents pôles aux objectifs du Groupe.

5.3 Travaux à effectuer en 2012 et au-delà

VINCI s'efforce de continuer à améliorer l'organisation du contrôle interne au sein du Groupe, tout en maintenant des structures de commandement légères, au niveau tant du holding que des pôles.

Dans cette démarche, le comité Exécutif de VINCI, considérant qu'une meilleure fluidité des échanges au sein du Groupe était un élément essentiel pour l'atteinte de ses objectifs actuels et futurs, a décidé le lancement de développements dans les domaines suivants :

- interopérabilité des réseaux du Groupe ;
- interopérabilité des réseaux de messagerie ;
- refonte de l'intranet VINCI en une version 2.0 basée sur l'approche collaborative.

Un plan d'action a donc été défini, avec des échéances échelonnées sur les deux prochaines années.

Parmi les axes prioritaires d'amélioration identifiés par l'ensemble des pôles figurent également :

- la poursuite du déploiement à l'intérieur de chaque pôle des outils de gestion communs et notamment dans les filiales étrangères ;
- la poursuite de l'intégration des entités acquises en 2010 (Faceo, Cegelec, Tarmac) : déploiement des procédures et moyens communs au Groupe et à ceux du pôle, afin d'y diffuser la culture du contrôle interne du Groupe avec ses outils et pratiques ;
- l'application de la procédure Fast Close à la production des comptes semestriels qui seront publiés fin juillet.

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la Société

176

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société VINCI SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
 - d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.
- Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 10 février 2012
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Deloitte & Associés

Patrick-Hubert Petit

Alain Pons

Mansour Belhiba

Rapport du vice-président administrateur référent du Conseil d'administration

Le vice-président administrateur référent du Conseil d'administration de VINCI rend compte, par le présent rapport, des missions qui lui ont été confiées au titre de ses attributions de vice-président et administrateur référent.

Ce rapport, établi par le vice-président en liaison avec la direction Juridique de la Société, a été soumis au comité des Nominations et de la Gouvernance avant transmission au Conseil d'administration de VINCI lors de sa réunion du 7 février 2012.

177

1. Attributions du vice-président administrateur référent

Les attributions du vice-président administrateur référent du Conseil d'administration sont décrites comme suit à l'article 2.3.2 du règlement intérieur du Conseil d'administration, consultable sur le site Internet de la Société, www.vinci.com :

« Le vice-président est administrateur référent. Il assiste le président dans ses missions, notamment dans l'organisation et le bon fonctionnement du Conseil et de ses comités, et la supervision du gouvernement d'entreprise et du contrôle interne.

Il a par ailleurs pour mission d'apporter au Conseil une assistance consistant à s'assurer du bon fonctionnement des organes de gouvernance de la Société et à lui apporter son éclairage sur les opérations sur lesquelles le Conseil est appelé à délibérer.

Il réunit une fois par an les administrateurs, hors la présence des mandataires sociaux.

Il est tenu régulièrement informé par le président-directeur général des événements et situations significatifs relatifs à la vie du Groupe, notamment en ce qui concerne la stratégie, l'organisation et le reporting financier, les grands projets d'investissements et de désinvestissements et les grandes opérations financières, les mouvements sur le capital de la Société et les contacts avec les principaux actionnaires actuels ou potentiels.

Afin de pouvoir remplir sa mission, le vice-président a accès directement aux membres du comité Exécutif du Groupe et pourra, en concertation avec le président-directeur général, organiser toutes réunions qu'il jugera opportunes ou utiles à l'accomplissement de sa mission avec ces dirigeants et les collaborateurs qu'ils auront désignés. Il peut entendre les cadres responsables du contrôle interne, des risques, du contrôle de conformité, ainsi que les commissaires aux comptes. Il a accès aux documents et à toute l'information qu'il juge nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le président-directeur général facilite l'exercice de cette mission en donnant les instructions requises. »

2. Activité du vice-président administrateur référent au titre de la mission qui lui a été confiée par le Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2011, le vice-président administrateur référent a participé à la totalité des réunions du Conseil (huit réunions), au séminaire stratégique du Conseil (deux jours) et a présidé toutes les réunions du comité des Nominations et de la Gouvernance (quatre réunions) et du comité de la Stratégie et des Investissements (neuf réunions) tenues en 2011.

Par ailleurs, le vice-président administrateur référent s'est tenu informé de l'actualité du Groupe en rencontrant régulièrement le président-directeur général, le directeur général adjoint et directeur financier, les présidents des pôles d'activité, les autres membres du comité Exécutif, le directeur des budgets et de la consolidation, et les commissaires aux comptes, et en prenant connaissance des documents établis par les services de la Société sur l'activité et les procédures de contrôle des sociétés du Groupe.

Il a participé à la convention des cadres dirigeants du Groupe en juin 2011, à l'événement du Prix de l'Innovation VINCI et visité de nombreux chantiers.

Le vice-président administrateur référent a eu des contacts fréquents avec chacun des administrateurs, qu'il a tous rencontrés individuellement au cours de l'année 2011.

Il a adressé un rapport écrit détaillé de l'exécution de sa mission au comité des Rémunérations.

Il a présidé une réunion des administrateurs, hors la présence du président-directeur général, à l'effet d'évaluer la direction Générale, ainsi qu'une réunion des présidents des comités du Conseil d'administration, afin de parachever la mise en œuvre des axes d'amélioration de la gouvernance découlant de l'exercice d'auto-évaluation.

Enfin, le vice-président administrateur référent a présenté son rapport relatif à l'exercice 2010 devant l'assemblée générale des actionnaires du 2 mai 2011.

Dans le cadre de ces diligences, le vice-président a considéré que les organes de gouvernance fonctionnaient normalement. Les ordres du jour des réunions du Conseil d'administration lui ont été transmis pour avis avant l'envoi des convocations aux administrateurs et il n'a pas demandé l'inscription à l'ordre du jour de points supplémentaires. Dans ces conditions, il n'a pas jugé nécessaire de convoquer le Conseil d'administration conformément à l'article 3.1 du règlement intérieur du Conseil.

Sommaire comptes consolidés

Chiffres clés	180
Compte de résultat consolidé de la période	180
État du résultat global consolidé de la période	181
Bilan consolidé	181
Tableau des flux de trésorerie consolidés	183
Variation des capitaux propres consolidés	184

178

Annexe aux comptes consolidés

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation	185
1. Principes généraux	185
2. Méthodes de consolidation	185
3. Règles et méthodes d'évaluation	187
B. Acquisitions d'entreprises	196
1. Acquisitions de la période	197
2. Acquisitions des périodes antérieures	196
C. Informations sectorielles	196
1. Chiffre d'affaires	196
2. Autres informations sectorielles par pôle de métier	198
3. Répartition des données de la branche concessions	201
4. Répartition des capitaux engagés par zone géographique	202
D. Notes relatives au compte de résultat	203
5. Résultat opérationnel	203
6. Charges et produits financiers	204
7. Impôts sur les bénéficiaires	205
8. Résultat par action	206
E. Notes relatives au bilan	207
9. Immobilisations incorporelles du domaine concédé	207
10. Goodwill	208
11. Autres immobilisations incorporelles	209
12. Immobilisations corporelles	210
13. Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers	211
14. Immeubles de placement	212
15. Participations dans les sociétés mises en équivalence	212
16. Autres actifs financiers non courants	214
17. Contrats de construction (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction)	216
18. Capitaux propres	216
19. Paiements en actions	219
20. Provisions non courantes	222
21. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	228
22. Informations relatives à l'endettement financier net	230
23. Informations relatives à la gestion des risques financiers	236
24. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	243

F.	Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP	245
	25. Contrats de concession des filiales contrôlées – Modèle de l’actif incorporel	245
	26. Contrats de concession et PPP des filiales contrôlées – Modèle de la créance financière et modèle mixte	247
	27. Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence	248
G.	Autres notes	249
	28. Transactions avec les parties liées	249
	29. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus	250
	30. Honoraires des commissaires aux comptes	251
H.	Note sur les litiges	251
I.	Événements postérieurs à la clôture	253
	31. Affectation du résultat 2011	253
	32. Autres événements postérieurs à la clôture	253
J.	Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2011	254
	Sociétés contrôlées	254
	Sociétés mises en équivalence	259

États financiers

Chiffres clés

(en millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010
Chiffre d'affaires (*)	36 955,9	33 375,8
Chiffre d'affaires réalisé en France ^(*)	23 561,8	20 921,8
% du chiffre d'affaires ^(*)	63,8 %	62,7 %
Chiffre d'affaires réalisé à l'étranger ^(*)	13 394,1	12 454,0
% du chiffre d'affaires ^(*)	36,2 %	37,3 %
Résultat opérationnel sur activité	3 659,9	3 433,9
% du chiffre d'affaires ^(*)	9,9 %	10,3 %
Résultat opérationnel	3 601,0	3 429,1
Résultat net part du Groupe	1 904,3	1 775,9
Résultat net dilué par action (en euros)	3,48	3,30
Dividende par action (en euros)	1,77	1,67
Capacité d'autofinancement	5 366,2	5 052,0
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(668,0)	(595,4)
Investissements de développement (concessions et PPP)	(1 135,4)	(871,1)
Cash-flow libre (après investissements)	2 134,2	1 918,7
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires	13 615,3	13 024,7
Endettement financier net	(12 589,6)	(13 059,7)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

Compte de résultat consolidé de la période

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010
Chiffre d'affaires (*)	1-2-3	36 955,9	33 375,8
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires		690,2	627,0
Chiffre d'affaires total		37 646,1	34 002,8
Produits des activités annexes	5	205,0	166,1
Charges opérationnelles	5	(34 191,2)	(30 735,1)
Résultat opérationnel sur activité	2-5	3 659,9	3 433,9
Paiements en actions (IFRS 2)	19	(101,4)	(71,2)
Perte de valeur des goodwill	5-10-13	(8,0)	(1,8)
Résultat des sociétés mises en équivalence	5-15	50,5	68,2
Résultat opérationnel	5	3 601,0	3 429,1
Coût de l'endettement financier brut		(741,9)	(711,1)
Produits financiers des placements de trésorerie		95,2	75,2
Coût de l'endettement financier net	6	(646,6)	(635,9)
Autres produits financiers	6	99,2	109,7
Autres charges financières	6	(74,0)	(154,9)
Impôts sur les bénéfices	7	(983,6)	(847,4)
Résultat net des activités poursuivies		1 996,0	1 900,6
Résultat net d'impôt des activités abandonnées (arrêtées, cédées)			
Résultat net		1 996,0	1 900,6
Résultat net - part des intérêts minoritaires		91,7	124,7
Résultat net - part du Groupe		1 904,3	1 775,9
Résultat net par action des activités poursuivies - part du Groupe			
Résultat net par action (en euros)	8	3,52	3,35
Résultat net dilué par action (en euros)	8	3,48	3,30
Résultat net par action part du Groupe			
Résultat net par action (en euros)	8	3,52	3,35
Résultat net dilué par action (en euros)	8	3,48	3,30

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

État du résultat global consolidé de la période

(en millions d'euros)	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
Résultat net	1 904,3	91,7	1 996,0	1 775,9	124,7	1 900,6
Instruments financiers des sociétés contrôlées : variations de juste valeur	(110,9)	0,4	(110,6)	(45,9)	(0,2)	(46,1)
dont :						
Actifs financiers disponibles à la vente	(19,9)	(0,0)	(19,9)	5,6		5,6
Couverture de flux de trésorerie ^(*)	(91,1)	0,4	(90,7)	(51,5)	(0,2)	(51,7)
Instruments financiers des sociétés mises en équivalence : variations de juste valeur	(255,2)	(16,8)	(272,0)	(76,6)	(5,8)	(82,4)
Écarts de conversion	(6,1)	(1,0)	(7,1)	103,9	8,6	112,5
Impôt ^(**)	117,0	3,8	120,8	36,4	1,9	38,3
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres	(255,3)	(13,6)	(268,9)	17,7	4,5	22,3
dont :						
Sociétés contrôlées	(80,2)	(0,5)	(80,7)	66,5	5,1	71,6
Sociétés mises en équivalence	(175,1)	(13,1)	(188,2)	(48,7)	(0,6)	(49,3)
Résultat global	1 649,0	78,1	1 727,1	1 793,6	129,2	1 922,9

(*) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couverture de taux) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

(**) + 120,8 millions d'euros d'effets impôts rattachés aux variations de juste valeur des instruments financiers (contre + 38,3 millions d'euros en 2010), dont + 6,8 millions d'euros relatifs aux actifs financiers disponibles à la vente (contre - 1,9 million d'euros en 2010) et + 114 millions d'euros relatifs aux couvertures de flux de trésorerie (part efficace) (contre + 40,2 millions d'euros en 2010).

Bilan consolidé

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	9	23 921,5	23 771,6
Goodwill	10-13	6 263,8	6 103,1
Autres immobilisations incorporelles	11	374,8	354,9
Immobilisations corporelles	12	4 399,1	4 411,5
Immeubles de placement	14	48,0	40,9
Participations dans les sociétés mises en équivalence	15	748,6	713,5
Autres actifs financiers non courants	16	1 267,6	869,5
Impôts différés actifs	7	179,1	144,9
Total actifs non courants		37 202,5	36 409,8
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	21	1 004,1	843,8
Clients	21	10 222,0	8 816,3
Autres actifs courants d'exploitation	21	4 131,3	3 435,4
Autres actifs courants hors exploitation		46,3	57,8
Actifs d'impôt exigible	7	70,4	76,1
Autres actifs financiers courants		356,6	292,8
Actifs financiers de gestion de trésorerie	22	169,6	733,2
Disponibilités et équivalents de trésorerie	22	7 372,4	5 747,9
Total actifs courants (avant actifs en cours de cession)		23 372,7	20 003,4
Total actifs courants		23 372,7	20 003,4
Total actifs		60 575,2	56 413,2

Bilan consolidé

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres			
Capital social	18.1	1 413,2	1 381,6
Primes liées au capital	18.1	7 182,4	6 820,6
Titres autodétenus	18.2	(1 097,5)	(552,2)
Autres instruments de capitaux propres		490,6	490,6
Réserves consolidées		3 493,9	2 629,8
Réserves de conversion		22,7	28,5
Résultat net – part du Groupe		1 904,3	1 775,9
Opérations enregistrées directement en capitaux propres	18.4	(519,8)	(270,7)
Capitaux propres – part du Groupe		12 889,9	12 304,0
Intérêts minoritaires	18.6	725,4	720,6
Total capitaux propres		13 615,3	13 024,7
Passifs non courants			
Provisions non courantes	20	1 535,4	1 314,1
Emprunts obligataires	22	7 819,8	6 020,5
Autres emprunts et dettes financières	22	9 605,2	11 676,2
Autres passifs non courants		95,6	65,4
Impôts différés passifs	7	2 166,9	2 355,1
Total passifs non courants		21 223,0	21 431,2
Passifs courants			
Provisions courantes	21	3 484,1	3 235,0
Fournisseurs	21	7 625,0	6 692,2
Autres passifs courants d'exploitation	21	10 381,5	9 075,0
Autres passifs courants hors exploitation		567,8	496,7
Passifs d'impôt exigible	7	232,6	183,1
Dettes financières courantes	22	3 445,8	2 275,3
Total passifs courants (avant passifs en cours de cession)		25 736,9	21 957,3
Total passifs courants		25 736,9	21 957,3
Total passifs et capitaux propres		60 575,2	56 413,2

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010
Résultat net consolidé de la période (y compris les intérêts minoritaires)		1 996,0	1 900,6
Dotations nettes aux amortissements	5.2	1 810,7	1 730,7
Dotations (reprises) nettes aux provisions		67,7	135,0
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		10,9	(17,7)
Résultat sur cessions		(20,5)	(20,4)
Variation de juste valeur des instruments financiers		(1,4)	0,3
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence, dividendes des sociétés non consolidées et résultat des activités en cours de cession		(66,4)	(82,8)
Coûts d'emprunt immobilisés		(60,9)	(77,2)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	6	646,6	635,9
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	7.1	983,6	847,4
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	2	5 366,2	5 052,0
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes		93,4	(78,3)
Impôts payés		(936,2)	(949,9)
Intérêts financiers nets payés		(643,4)	(692,8)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		57,7	54,2
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	3 937,6	3 385,3
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles		(757,7)	(694,7)
Cession des immobilisations corporelles et incorporelles		89,7	99,3
Investissements opérationnels (nets de cessions)	2	(668,0)	(595,4)
Cash-flow opérationnel	2	3 269,5	2 789,8
Investissements en immobilisations du domaine concédé (net de subventions reçues)		(1 106,4)	(836,2)
Créances financières (contrats de PPP et autres)		(29,0)	(34,9)
Investissements de développement (concessions et PPP)	2	(1 135,4)	(871,1)
Cash-flow libre (après investissements)	2	2 134,2	1 918,7
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)		(196,8)	(690,8) ^(*)
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)		39,7	29,5
Incidence nette des variations de périmètre ^(**)		(15,1)	(378,7)
Investissements financiers nets		(172,2)	(1 040,0)
Autres		(95,9)	(68,4)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(2 071,5)	(2 575,0)
Augmentation et réduction de capital		393,5	305,3 ^(*)
Opérations sur actions propres		(623,5)	(86,4)
Augmentations de capital des filiales souscrites par des tiers		0,6	1,0
Acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires (sans prise / perte de contrôle)		(34,9)	(54,4)
Dividendes payés			
- aux actionnaires de VINCI SA ^(***)		(946,8)	(902,9)
- aux minoritaires des sociétés intégrées		(89,0)	(61,9)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme		1 627,0	721,0
Remboursements d'emprunts long terme		(1 723,7)	(1 171,1)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		933,4	239,4
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(463,4)	(1 009,9)
Variation de la trésorerie nette	I + II + III	1 402,7	(199,6)
Trésorerie nette à l'ouverture		5 071,1	4 821,7
Autres variations		40,3	449,0
Trésorerie nette à la clôture	22.2	6 514,1	5 071,1
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie		(933,4)	(239,4)
(Émission) remboursement des emprunts		96,7	450,0
Autres variations		(136,2)	(390,0)
Variation de l'endettement net		470,1	70,0
Endettement net en début de période		(13 059,7)	(13 129,7)
Endettement net en fin de période	22	(12 589,6)	(13 059,7)

(*) Hors acquisition des titres Cegelec rémunérée en actions VINCI (1 385 millions d'euros).

(**) Dont endettement financier net des sociétés acquises sur la période (- 10,3 millions d'euros en 2011 contre - 386,7 millions d'euros en 2010).

(***) Intégrant le coupon du prêt subordonné à durée de vie indéterminée pour 31,3 millions d'euros.

Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capitaux propres part du Groupe										
	Capital social	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres 01/01/2010	1 302,4	5 749,6	(1 108,2)	490,6	2 040,9	1 596,0	(75,8)	(184,8)	9 810,7	656,4	10 467,1
Résultat net de la période						1 775,9			1 775,9	124,7	1 900,6
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées							96,6	(30,2)	66,5	5,1	71,6
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence							7,3	(56,0)	(48,7)	(0,6)	(49,3)
Résultat global de la période						1 775,9	103,9	(86,2)	1 793,6	129,2	1 922,9
Augmentation de capital	79,2	1 071,0			78,5				1 228,7	1,0	1 229,7
Diminution de capital											
Opérations sur actions propres			555,9		(180,7)				375,3		375,3
Affectation de résultat et dividendes distribués					693,1	(1 596,0)			(902,9)	(61,9)	(964,7)
Paievements en actions (IFRS 2)					49,7				49,7	0,4	50,0
Incidence des acquisitions ou des cessions à des minoritaires postérieures à la prise de contrôle					(21,3)				(21,3)	(8,0)	(29,3)
Variations de périmètre					(1,5)		1,6	(0,2)		3,8	3,8
Divers					(29,1)		(1,2)	0,5	(29,8)	(0,3)	(30,2)
Capitaux propres 31/12/2010	1 381,6	6 820,6	(552,2)	490,6	2 629,8	1 775,9	28,5	(270,7)	12 304,0	720,6	13 024,7
Résultat net de la période						1 904,3			1 904,3	91,7	1 996,0
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées							(7,7)	(72,5)	(80,2)	(0,5)	(80,7)
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence							1,5	(176,7)	(175,1)	(13,1)	(188,2)
Résultat global de la période						1 904,3	(6,1)	(249,1)	1 649,0	78,1	1 727,1
Augmentation de capital	31,6	361,8							393,5	0,6	394,1
Diminution de capital											
Opérations sur actions propres			(545,2)		(78,3)				(623,5)		(623,5)
Affectation de résultat et dividendes distribués					829,1	(1 775,9)			(946,8)	(89,0)	(1 035,8)
Paievements en actions (IFRS 2)					69,1				69,1	0,5	69,6
Incidence des acquisitions ou des cessions à des minoritaires postérieures à la prise de contrôle					(25,4)		0,2		(25,2)	(1,1)	(26,3)
Variations de périmètre					(0,1)		0,1			10,4	10,4
Divers					69,7			0,1	69,7	5,3	75,0
Capitaux propres 31/12/2011	1 413,2	7 182,4	(1 097,5)	490,6	3 493,9	1 904,3	22,7	(519,8)	12 889,9	725,4	13 615,3

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe VINCI au 31 décembre 2011 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011^(*).

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2011 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2010, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2011 (voir note A.1.1 « Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 »).

Les informations relatives à l'exercice 2009, présentées dans le document de référence 2010 D.11-0169 déposé à l'AMF le 23 mars 2011, sont incorporées par référence.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 7 février 2012 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 12 avril 2012.

1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2011

Les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de VINCI au 31 décembre 2011. Elles concernent principalement :

- IAS 24 amendée « Informations sur les parties liées » ;
- IAS 32 amendée « Classement des droits de souscription émis » ;
- IFRIC 14 amendée « Paiements anticipés des exigences de financement minimal » ;
- IFRIC 19 « Extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres » ;
- les amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiées en mai 2010.

1.2 Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2011

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2011.

Normes sur les méthodes de consolidation :

- IFRS 10 « Consolidation » ;
- IFRS 11 « Accords conjoints » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- IAS 27 révisée « États financiers individuels » ;
- IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises ».

Autres normes :

- IFRS 7 amendée « Informations à fournir dans le cadre des transferts d'actifs financiers » ;
- IFRS 9 « Classification et évaluation des instruments financiers » ;
- IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » ;
- IAS 1 amendée « Présentation des éléments du résultat global » ;
- IAS 12 amendée « Recouvrement des actifs sous-jacents » ;
- IAS 19 amendée « Avantages au personnel » ;
- IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert ».

VINCI mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

2. Méthodes de consolidation

2.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote permettant le contrôle sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 %, mais sur lesquelles VINCI exerce un contrôle de fait, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir des avantages, sont consolidées selon cette même méthode. Cela concerne principalement CFE, groupe de construction belge coté à la Bourse de Bruxelles, détenu à 46,84 % par VINCI, qui exerce un contrôle de fait au regard notamment de la dispersion de l'actionnariat de la société.

Les activités et les actifs contrôlés conjointement sont comptabilisés sur la base de la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges. Cela concerne principalement les activités de travaux réalisées en partenariat, sous forme de groupements ou de sociétés en participation, dans les métiers du contracting.

^(*) Disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ainsi que les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par mise en équivalence.

Les comptes consolidés de VINCI regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Évolution du périmètre de consolidation

(en nombre de sociétés)	31/12/2011			31/12/2010		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	1 907	1 197	710	1 865	1 177	688
Mise en équivalence	339	66	273	332	80	252
Total	2 246	1 263	983	2 197	1 257	940

Les principaux mouvements de l'exercice concernent, outre la création de plusieurs sociétés de projet en concession ou partenariat public-privé dont LISEA (ligne à grande vitesse Sud Europe-Atlantique), Stade Bordeaux Atlantique et Nice Eco Stadium, l'acquisition de 8 sociétés par VINCI Energies, 27 sociétés par VINCI Construction, 13 sociétés par Eurovia et 7 sociétés par VINCI Immobilier.

2.2 Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales contrôlées ;
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

2.3 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écarts de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.4 Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de la période, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de la période. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits financiers et autres charges financières au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change utilisés à des fins de financement à long terme (dont le remboursement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible) ou de couverture des participations dans les filiales étrangères sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

2.5 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004 et jusqu'au 31 décembre 2009 ont été comptabilisés selon les dispositions de la précédente version de la norme IFRS 3.

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée. Cette norme est appliquée de façon prospective. Elle est donc sans incidence sur les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010.

En application de cette norme révisée, le Groupe comptabilise à la juste valeur, aux dates de prise de contrôle, les actifs acquis et les passifs assumés identifiables. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêt. Au-delà d'une période de douze mois à compter de la date d'acquisition, tout changement ultérieur de cette juste valeur est constaté en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de *due diligence* et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les intérêts minoritaires détenus dans l'entreprise acquise sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

La valeur d'acquisition est affectée en comptabilisant les actifs acquis et les passifs assumés identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs ou des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5, qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant, le coût d'acquisition peut inclure la juste valeur des intérêts minoritaires si VINCI a opté pour l'option du goodwill à 100 %.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est valorisée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en découle est comptabilisé en résultat.

2.6 Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IAS 27 révisée, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans changement de contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêt dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres, sans impact sur le résultat.

187

2.7 Activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession et actifs en cours de cession

Activités abandonnées

Les activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession, dès lors qu'elles concernent :

- soit un pôle d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant partie d'un plan unique de cession ;
- soit une filiale acquise uniquement dans un but de revente ;

sont présentées sur une ligne séparée du bilan consolidé à la clôture de l'exercice présenté.

Les actifs rattachés aux activités abandonnées sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession. Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur une ligne séparée pour toutes les périodes présentées.

Actifs en cours de cession

Les actifs non courants dont la cession a été décidée au cours de la période sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession doit intervenir dans les douze mois. Ils sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession.

Contrairement aux activités abandonnées, les éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie ne sont pas présentés sur une ligne séparée.

3. Règles et méthodes d'évaluation

3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les conséquences de la crise financière de la zone euro, notamment sur la volatilité des marchés financiers, l'accès au financement et la croissance économique, rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-dessous.

3.1.1 Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations, fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'aléas basée sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

3.1.2 Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note E.13 « Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers ».

3.1.3 Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de souscription ou d'achat), de plans d'attribution d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

Les principales hypothèses actuarielles (volatilité attendue, rendement attendu de l'action) retenues par le Groupe sont décrites par plan en note E.19 « Paiements en actions ».

3.1.4 Évaluation des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note E.20.1 « Provisions pour engagements de retraite ». Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

3.1.5 Évaluation des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les estimations effectuées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente ;
- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TPO1, TPO2, TPO9) ;
- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (voir note A.3.4 « Contrats de construction ») ;
- les taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

3.1.6 Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

La mesure de la juste valeur est déterminée à partir de trois modèles ou niveaux qui sont :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif : lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la juste valeur. Les valeurs mobilières de placement et certains emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.
- Niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés sur les marchés est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet chaque trimestre de contrôles de cohérence avec les valorisations transmises par les contreparties.

- Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique pour VINCI uniquement pour les titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence d'un marché actif.

3.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de la branche contracting (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction) est comptabilisé conformément à la norme IAS 11. Il intègre le montant cumulé des travaux, produits et prestations de services réalisés par les filiales consolidées au titre de leur activité principale, ainsi que les travaux de construction réalisés sur les ouvrages en concession. La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note A.3.4 « Contrats de construction », présentée ci-dessous.

Le chiffre d'affaires consolidé de la branche concessions est comptabilisé conformément aux normes IAS 18 et IAS 11. La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée dans la note A.3.5 « Contrats de concession » présentée ci-dessous. Il comprend :

- d'une part, les recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés, les revenus des parcs de stationnement et des concessions aéroportuaires, ainsi que les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunications et d'espaces publicitaires ;
- et, d'autre part, le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégage à l'avancement conformément à la norme IAS 11.

Dans le secteur de l'immobilier, le chiffre d'affaires des lots vendus est comptabilisé à l'avancement de la prestation (conformément à l'interprétation IFRIC 15).

3.3 Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

3.4 Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11. Pour le pôle VINCI Construction, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique. Pour les autres pôles (Eurovia et VINCI Energies), il est déterminé sur la base d'une mesure de l'avancement par les coûts.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

3.5 Contrats de concession

Selon les termes de l'interprétation IFRIC 12, le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il met à disposition du concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, conformément à la norme IAS 11 ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

- **Soit de la part des usagers : modèle de l'actif incorporel.** Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple « pass through » ou « shadow toll »), le modèle de « l'actif incorporel » s'applique également.

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé ». Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé, à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage.

Ce traitement s'applique à la plupart des concessions d'infrastructures, en particulier aux concessions des réseaux autoroutiers (ASF, Escota, Cofiroute, A19, A4 et A5 Modell en Allemagne, autoroutes grecques concédées), des ouvrages de franchissement (pont de Rion-Antirion en Grèce ou ponts sur le Tage à Lisbonne) et à la plupart des parkings gérés en concession par VINCI Park.

- **Soit de la part du concédant : modèle de la créance financière.** Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction, exploitation ou maintenance) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif du bilan du concessionnaire portant intérêt. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des « prêts et créances » qui, lors de leur comptabilisation initiale, sont comptabilisés à la juste valeur de l'infrastructure. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et remboursées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit financier calculé sur la base du taux d'intérêt effectif, équivalent au taux de rentabilité interne du projet, est comptabilisé en produits opérationnels.

Ce modèle s'applique aux contrats de partenariat public-privé en France ainsi qu'à l'international : contrats de PFI (Private Finance Initiative) développés en Angleterre, contournement de Newport au Royaume-Uni, Liefkenshoek Tunnel en Belgique, construction ou rénovation d'écoles en Allemagne, Coentunnel aux Pays-Bas, Granvia (voie express R1) en Slovaquie et quelques contrats de VINCI Park.

- Dans le cas de **modèles mixtes**, la rémunération provient à la fois des usagers et du concédant. La part de l'investissement faisant l'objet d'un droit inconditionnel à recevoir des paiements du concédant (subventions, loyers) est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti. Le solde non garanti, dépendant de l'utilisation de l'ouvrage, est comptabilisé en « Immobilisation incorporelle du domaine concédé ». Sur la base de l'analyse des contrats existants, ce modèle s'applique notamment à LISEA, société concessionnaire de la ligne à grande vitesse entre Tours et Bordeaux, à quelques contrats de VINCI Park et au contrat du stade du Mans, en France.

3.6 Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options, d'actions de performance et les offres de souscription au plan d'épargne Groupe représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles de métiers. En conséquence, VINCI a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA), qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles, et de le présenter sur une ligne séparée « Paiements en actions (IFRS 2) » du résultat opérationnel.

3.6.1 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Des options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription ou d'achat d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance (conditions de performance au marché ou critères financiers). La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Le modèle Monte-Carlo permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios, en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires, sur la base d'observations historiques.

3.6.2 Plans d'attribution d'actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, la juste valeur des actions a été estimée, à la date d'attribution, en fonction de l'espérance de réalisation des critères financiers, tel que préconisé par la norme IFRS 2.

Le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

3.6.3 Plan d'épargne Groupe

Dans le cadre du plan d'épargne Groupe, VINCI procède en France trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés, avec un prix de souscription comportant une décote de 10 % par rapport au cours de Bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés, dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo. Les actions

acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particuliers) pendant cinq ans des actions acquises. Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

3.7 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute, qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
- la rubrique « produits financiers des placements », qui comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur dans le compte de résultat.

3.8 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux.

Les coûts d'emprunts supportés pendant la période de construction des ouvrages en concession sont incorporés dans la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunts incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

Cette disposition ne concerne pas la construction des ouvrages concédés relevant du modèle de la créance financière (voir note A.3.20.2 « Prêts et créances au coût amorti »).

3.9 Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, en particulier les charges liées aux paiements en actions (IFRS 2), sont également comptabilisés en capitaux propres.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les sociétés mises en équivalence donnent lieu à la comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.10 Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres autodétenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, en particulier les options de souscription et d'achat d'actions, ainsi que les actions de performance.

3.11 Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé, à laquelle s'ajoutent les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la date de début d'utilisation du droit d'exploitation. Pour les sociétés concessionnaires nouvellement mises en service, la méthode utilisée est celle d'un amortissement progressif, linéaire ou dégressif, basé sur les prévisions de trafic figurant dans le business plan. Au cas particulier des sociétés d'autoroutes ASF, Cofiroute et Escota, la méthode utilisée est la méthode linéaire.

3.12 Goodwill

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « goodwill ». Les goodwill relatifs à des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la rubrique « participations dans les sociétés mises en équivalence ». Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« impairment test ») au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en résultat opérationnel et est non réversible. Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exerçable lors de chaque regroupement d'entreprises.

3.13 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des droits d'exploitation, des marques, des droits de forage de carrières à durée définie et des logiciels informatiques. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulées. Les droits de forage des carrières sont amortis au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée de la carrière sur sa durée d'exploitation), afin de refléter la diminution de valeur du fait de leur utilisation. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.14 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

3.15 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles comprennent également les immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre. Dans le cas particulier des terrains de carrière, ils sont amortis au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée de la carrière sur sa durée d'exploitation), afin de refléter la consommation des avantages économiques.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :	
- Gros œuvre	de 20 à 50 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantiers et installations techniques	de 3 à 12 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

3.16 Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En contrepartie, il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

3.17 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont inscrits sur une ligne spécifique à l'actif du bilan.

Les immeubles de placement sont enregistrés pour leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur, selon les mêmes modalités que les immobilisations corporelles.

3.18 Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, les goodwill et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an et chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît. Conformément à IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex : évolution significative des données de marché...) ou des critères internes (ex : diminution significative du chiffre d'affaires...).

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé, pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

3.19 Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds pour le compte de cette société. Il est précisé que la quote-part des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence correspondant aux variations à la baisse des justes valeurs des instruments financiers de couverture est présentée en provision pour risque financier.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note A.3.18 « Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers ». Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle dans les pôles de métiers, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel.

Ces participations regroupent les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et les entités contrôlées conjointement.

3.20 Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti, la part à plus d'un an des créances financières relatives aux contrats de partenariat public-privé et la juste valeur des produits dérivés qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an (voir note A.3.29.2 « Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs »).

3.20.1 Titres disponibles à la vente

La catégorie « titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture considérée. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

- Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :

- la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de Bourse à la clôture est inférieur depuis plus de dix-huit mois au prix de revient du titre ;
- la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.

- Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

3.20.2 Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement les créances rattachées à des participations, les avances en compte courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées, ainsi que les dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés et les autres prêts et créances financières. Elle comprend également les créances financières afférentes aux contrats de concession et de partenariat public-privé, dès lors que le concessionnaire dispose d'un droit inconditionnel à recevoir une rémunération (généralement sous forme de loyers) de la part du concédant.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif. Dans le cas particulier des créances relevant du champ d'application d'IFRIC 12, le taux d'intérêt effectif utilisé correspond au taux de rentabilité interne du projet.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêt s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur, correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine), est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

3.21 Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

3.22 Clients et autres actifs courants d'exploitation

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une provision pour dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

3.23 Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs non qualifiés comptablement de couverture, la part à moins d'un an de la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture et la part à moins d'un an des prêts et créances figurant dans les autres actifs financiers non courants (voir note A.3.29.2 « Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs »).

3.24 Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (voir note A.3.25 « Disponibilités et équivalents de trésorerie »). Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.25 Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe a retenu la méthode de la juste valeur pour apprécier le rendement de ses instruments financiers. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.26 Titres autodétenus et autres instruments de capitaux propres

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Par ailleurs, conformément à la norme IAS 32, les capitaux propres intègrent les titres subordonnés à durée perpétuelle répondant à la définition d'un instrument de capitaux propres.

3.27 Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent, d'une part, les provisions pour retraite et, d'autre part, les autres provisions non courantes.

3.27.1 Provisions pour retraite

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la Société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus qui excèdent 10 % du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime sont rapportés au résultat, selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les passifs courants.

3.27.2 Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel, évalués selon la norme IAS 19, et les provisions, non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « provisions courantes ».

3.28 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (voir ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles ont été constituées principalement par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP09). Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés. Ces provisions sont comptabilisées pour leurs montants actualisés. Le coût d'actualisation des provisions est comptabilisé en « autres charges financières ».

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs. Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

3.29 Emprunts obligataires et autres dettes financières (courantes et non courantes)

3.29.1 Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique « coût de l'endettement financier brut ».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Les instruments financiers qui contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres, tels que les obligations convertibles en actions, sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32. La valeur comptable de l'instrument composé est allouée entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres étant définie comme la différence entre la juste valeur de l'instrument composé et la juste valeur attribuée à la composante dette. Cette dernière correspond à la juste valeur d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres. La valeur attribuée à la composante capitaux propres comptabilisée séparément n'est pas modifiée durant la vie de l'instrument. La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante dette et à la composante capitaux propres.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans la rubrique « Dettes financières courantes ».

3.29.2 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (de taux et de change principalement), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
 - « l'efficacité » de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.
- La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan dans la rubrique « autres actifs financiers non courants » ou « autres emprunts et dettes financières » (non courants). La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture non courants sont classées en « Autres actifs financiers courants » ou « Dettes financières courantes ».

Instruments financiers qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur (voir note A.3.1.6 « Valorisation des instruments financiers à la juste valeur »). Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajustée à la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en capitaux propres pour la « part efficace » de la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et les résultats financiers pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue dans le cas où elle devient « inefficace », les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée. De façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, la partie « efficace » des variations de valeur de l'instrument de couverture est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique « écarts de conversion », la partie des variations de valeur considérée comme « non efficace » étant enregistrée en « résultat ». La variation de valeur de l'instrument de couverture comptabilisée en « écarts de conversion » est reprise en résultat lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

3.29.3 Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires

Les engagements de rachat consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe sont portés en dettes financières pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option avec pour contrepartie une diminution des capitaux propres consolidés (intérêts minoritaires et capitaux propres part du Groupe, pour l'excédent, le cas échéant).

3.30 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle. Les engagements hors bilan sont présentés selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

B. Acquisitions d'entreprises

1. Acquisitions de la période

VINCI n'a réalisé aucune acquisition d'entreprise significative en 2011.

2. Acquisitions des périodes antérieures

Le 14 avril 2010, Qatari Diar a apporté à VINCI 100 % des actifs et passifs du groupe Cegelec en contrepartie de la remise de 31,5 millions d'actions VINCI, dont 21 millions d'actions nouvelles et 10,5 millions d'actions autodétenues.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, VINCI a procédé à l'évaluation de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis et à la détermination des impôts différés associés. Les valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de Cegelec à la date du 14 avril 2010 ont été attribuées de manière définitive.

Le goodwill de Cegelec, qui s'établit à 1 994,6 millions d'euros, a été affecté aux unités génératrices de trésorerie du pôle VINCI Energies par pays. Il correspond aux avantages économiques futurs supplémentaires que VINCI estime pouvoir dégager suite à cette acquisition.

Concernant les autres acquisitions de l'exercice 2010 (Faceo chez VINCI Energies et les carrières du groupe Tarmac chez Eurovia), les valeurs attribuées aux actifs acquis et aux passifs assumés identifiables aux dates de prise de contrôle ont été attribuées de façon définitive. Elles n'ont pas fait l'objet d'ajustements significatifs au cours de l'exercice 2011. Les goodwill définitifs attribués à Faceo et aux carrières du groupe Tarmac s'élevaient respectivement à 478,2 millions d'euros et 28,7 millions d'euros.

C. Informations sectorielles

L'information sectorielle est présentée par pôle de métier, conformément à l'organisation du Groupe. Le Groupe a procédé au deuxième semestre 2011 à une réorganisation interne du pôle VINCI Autoroutes au sein de la branche concessions, qui a donné lieu à une modification de l'information communiquée au comité Exécutif du Groupe.

Le Groupe est organisé en deux branches (concessions et contracting), elles-mêmes divisées en pôles de métiers, présentés ci-dessous :

Branche concessions :

- VINCI Autoroutes : concessions autoroutières en France (ASF, Escota, Cofiroute, Arcour).
- VINCI Concessions : VINCI Park, VINCI Airports, Stades, autres infrastructures et équipements publics.

Branche contracting :

- VINCI Energies : ingénierie et travaux électriques, technologies de l'information et de la communication, génie climatique, isolation et facility management.
- Eurovia : construction et maintenance d'infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires, travaux d'aménagements urbains, travaux pour l'environnement, production de matériaux, démolition, recyclage, signalisation.
- VINCI Construction : conception et construction d'ouvrages de bâtiment et de génie civil, travaux hydrauliques, fondations, traitement des sols, génie civil spécialisé.

1. Chiffre d'affaires

1.1 Répartition du chiffre d'affaires par pôle de métier

(en millions d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010	Variation
Concessions	5 296,7	5 097,1	3,9 %
VINCI Autoroutes	4 409,0	4 258,7	3,5 %
VINCI Concessions	887,6	838,4	5,9 %
Contracting	31 495,2	28 150,4	11,9 %
VINCI Energies	8 666,5	7 102,0	22,0 %
Eurovia	8 721,6	7 930,2	10,0 %
VINCI Construction	14 107,2	13 118,2	7,5 %
Éliminations et divers	164,0	128,4	27,8 %
Chiffre d'affaires^(*)	36 955,9	33 375,8	10,7 %
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires	690,2	627,0	10,1 %
Chiffre d'affaires total	37 646,1	34 002,8	10,7 %

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

1.2 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'euros)	Exercice 2011	%	Exercice 2010	%
France	23 561,8	63,8 %	20 921,8	62,7 %
Royaume-Uni	2 070,7	5,6 %	1 863,6	5,6 %
Allemagne	2 100,8	5,7 %	1 843,7	5,5 %
Europe centrale et orientale ^(*)	2 489,6	6,7 %	2 283,4	6,8 %
Benelux	1 570,0	4,2 %	1 470,2	4,4 %
Autres pays d'Europe	1 079,3	2,9 %	1 087,3	3,3 %
Europe^(**)	32 872,1	88,9 %	29 470,0	88,3 %
dont Union européenne	32 294,0	87,4 %	29 039,9	87,0 %
Amérique du Nord	891,1	2,4 %	943,7	2,8 %
Afrique	1 709,7	4,6 %	1 698,2	5,1 %
Asie-Pacifique	1 089,9	2,9 %	910,8	2,7 %
Amérique latine	393,1	1,1 %	353,2	1,1 %
Chiffre d'affaires^(***)	36 955,9	100,0 %	33 375,8	100,0 %
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires	690,2		627,0	
Chiffre d'affaires total	37 646,1		34 002,8	

(*) Albanie, Belarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie, Serbie-Monténégro, Slovaquie, Slovénie et Ukraine.

(**) Dont zone euro : 28 087 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 25 222 millions d'euros au 31 décembre 2010.

(***) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger s'établit à 13 394,1 millions d'euros sur l'exercice 2011, en augmentation de 7,5 % par rapport à l'exercice 2010. Il représente 36,2 % du chiffre d'affaires hors travaux hors Groupe des filiales concessionnaires (contre 37,3 % en 2010).

2. Autres informations sectorielles par pôle de métier

Les données ci-dessous sont présentées aux bornes de chaque pôle de métier, avant élimination à leur niveau des opérations réalisées avec les autres pôles.

Exercice 2011

(en millions d'euros)	Concessions			Contracting				Holdings et autres activités	Éliminations	Total
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	Total	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Total			
Compte de résultat										
Chiffre d'affaires^(*)	4 409,0	887,6	5 296,7	8 666,5	8 721,6	14 107,2	31 495,2	698,1	(534,1)	36 955,9
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	978,9	101,7	1 080,6						(390,4) ^(**)	690,2
Chiffre d'affaires total	5 388,0	989,3	6 377,3	8 666,5	8 721,6	14 107,2	31 495,2	698,1	(924,5)	37 646,1
Résultat opérationnel sur activité	2 018,2	130,5	2 148,7	482,7	322,2	630,4	1 435,3	76,0		3 659,9
% du chiffre d'affaires ^(*)	45,8 %	14,7 %	40,6 %	5,6 %	3,7 %	4,5 %	4,6 %			9,9 %
Résultat opérationnel	2 015,1	105,7	2 120,8	459,1	308,8	643,7	1 411,7	68,5		3 601,0
% du chiffre d'affaires ^(*)	45,7 %	11,9 %	40,0 %	5,3 %	3,5 %	4,6 %	4,5 %			9,7 %
Tableau de flux de trésorerie										
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 058,0	308,0	3 366,0	507,9	524,3	847,7	1 879,9	120,3		5 366,2
% du chiffre d'affaires ^(*)	69,4 %	34,7 %	63,5 %	5,9 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %			14,5 %
dont dotations nettes aux amortissements	1 063,0	108,4	1 171,4	82,1	249,1	301,9	633,1	6,2		1 810,7
dont dotations nettes aux provisions	6,6	71,2	77,8	(6,0)	(12,8)	16,7	(2,1)	(8,0)		67,7
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(26,0)	(29,8)	(55,8)	(88,4)	(194,3)	(334,1)	(616,8)	4,5		(668,0)
Cash-flow opérationnel	1 687,8	187,2	1 875,0	257,4	220,2	678,9	1 156,5	238,0		3 269,5
Investissements de développement (concessions et PPP)	(1 017,3)	(91,2)	(1 108,5)	(3,1)	-	(23,7)	(26,8)			(1 135,4)
Cash-flow libre (après investissements)	670,5	95,9	766,4	254,3	220,2	655,2	1 129,7	238,0		2 134,2
Bilan										
Capitaux engagés	23 035,9	2 176,0	25 211,9	1 931,8	1 116,7	(467,7)	2 580,9	206,6		27 999,4
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	13,2	106,4	119,7	4,6	132,3	480,7	617,6	11,4		748,6
Excédent (endettement) financier net	(17 157,0)	(1 738,5)	(18 895,4)	530,7	90,1	2 293,3	2 914,1	3 391,8		(12 589,6)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

(**) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par la branche contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

Exercice 2010^(*)

(en millions d'euros)	Concessions			Contracting				Holdings et autres activités	Éliminations	Total
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	Total	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Total			
Compte de résultat										
Chiffre d'affaires^(**)	4 258,7	838,4	5 097,1	7 102,0	7 930,2	13 118,2	28 150,4	603,3	(475,0)	33 375,8
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	823,5	89,3	912,9						(285,9) ^(***)	627,0
Chiffre d'affaires total	5 082,2	927,7	6 009,9	7 102,0	7 930,2	13 118,2	28 150,4	603,3	(760,8)	34 002,8
Résultat opérationnel sur activité	1 922,7	170,6	2 093,3	386,7	285,5	584,4	1 256,6	84,0		3 433,9
% du chiffre d'affaires ^(**)	45,1 %	20,4 %	41,1 %	5,4 %	3,6 %	4,5 %	4,5 %			10,3 %
Résultat opérationnel	1 916,6	167,9	2 084,5	366,7	278,6	619,4	1 264,7	80,0		3 429,1
% du chiffre d'affaires ^(**)	45,0 %	20,0 %	40,9 %	5,2 %	3,5 %	4,7 %	4,5 %			10,3 %
Tableau de flux de trésorerie										
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	2 928,9	267,7	3 196,6	415,8	470,5	879,9	1 766,2	89,1		5 052,0
% du chiffre d'affaires ^(**)	68,8 %	31,9 %	62,7 %	5,9 %	5,9 %	6,7 %	6,3 %			15,1 %
dont dotations nettes aux amortissements	1 025,8	103,7	1 129,4	74,6	233,0	287,6	595,2	6,0		1 730,7
dont dotations nettes aux provisions	25,3	53,1	78,3	1,3	4,1	81,9	87,3	(30,6)		135,0
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(12,9)	(29,4)	(42,4)	(63,7)	(187,4)	(301,9)	(553,0)	(0,1)		(595,4)
Cash-flow opérationnel	1 597,1	162,0	1 759,0	412,9	254,2	255,5	922,7	108,2		2 789,8
Investissements de développement (concessions et PPP)	(758,7)	(92,8)	(851,5)	(0,1)		(19,6)	(19,7)			(871,1)
Cash-flow libre (après investissements)	838,3	69,2	907,5	412,8	254,2	235,9	903,0	108,2		1 918,7
Bilan										
Capitaux engagés	22 954,1	2 166,9	25 121,0	1 852,7	1 160,1	(433,1)	2 579,7	65,4		27 766,1
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	10,4	108,6	119,0	2,5	136,3	451,2	589,9	4,6		713,5
Excédent (endettement) financier net	(15 876,4)	(1 633,9)	(17 510,3)	606,4	204,3	2 144,5	2 955,3	1 495,3		(13 059,7)

(*) Les données 2010 sont présentées selon la nouvelle organisation juridique du pôle VINCI Autoroutes mise en place en 2011 (voir note C « Informations sectorielles »).

(**) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

(***) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par la branche contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

Réconciliation des capitaux engagés avec les états financiers

Les capitaux engagés correspondent aux actifs immobilisés non courants diminués du besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes) (voir note E.21 « Besoin en fonds de roulement et provisions courantes ») et de l'impôt exigible.

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux engagés – actifs			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé		23 921,5	23 771,6
– Impôt différé sur écart d'évaluation ASF		(1 847,2)	(1 931,3)
Goodwill brut		6 342,6	6 174,2
Autres immobilisations incorporelles		374,8	354,9
Immobilisations corporelles		4 399,1	4 411,5
Immeubles de placement		48,0	40,9
Participations dans les sociétés mises en équivalence		748,6	713,5
Autres actifs financiers non courants		1 267,6	869,5
– Prêts et créances collatéralisés (à plus d'un an)	16	(2,1)	
– Dérivés actifs non courants	16	(436,4)	(186,1)
Stocks et travaux en cours		1 004,1	843,8
Clients		10 222,0	8 816,3
Autres actifs courants d'exploitation		4 131,3	3 435,4
Autres actifs courants hors exploitation		46,3	57,8
Actifs d'impôt exigibles		70,4	76,1
Total capitaux engagés – actifs		50 290,5	47 448,1
Capitaux engagés – passifs			
Provisions courantes		(3 484,1)	(3 235,0)
Fournisseurs		(7 625,0)	(6 692,2)
Autres passifs courants d'exploitation		(10 381,5)	(9 075,0)
Autres passifs courants hors exploitation		(567,8)	(496,7)
Passifs d'impôt exigible		(232,6)	(183,1)
Total capitaux engagés – passifs		(22 291,1)	(19 682,0)
Total capitaux engagés		27 999,4	27 766,1

3. Répartition des données de la branche concessions

Exercice 2011

(en millions d'euros)	dont					Total
	VINCI Autoroutes ^(*)	ASF/Escota	Cofiroute	VINCI Concessions	dont VINCI Park	
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires^(**)	4 409,0	3 169,9	1 201,9	887,6	599,1	5 296,7
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	978,9	845,5	129,4	101,7	37,0	1 080,6
Chiffre d'affaires total	5 388,0	4 015,5	1 331,3	989,3	636,1	6 377,3
Résultat opérationnel sur activité	2 018,2	1 393,8	608,1	130,5	107,3	2 148,7
% du chiffre d'affaires ^(**)	45,8 %	44,0 %	50,6 %	14,7 %	17,9 %	40,6 %
Résultat opérationnel	2 015,1	1 392,8	605,9	105,7	107,0	2 120,8
% du chiffre d'affaires ^(**)	45,7 %	43,9 %	50,4 %	11,9 %	17,9 %	40,0 %
Tableau de flux de trésorerie						
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 058,0	2 185,4	848,0	308,0	200,9	3 366,0
% du chiffre d'affaires ^(**)	69,4 %	68,9 %	70,6 %	34,7 %	33,5 %	63,5 %
dont dotations nettes aux amortissements	1 063,0	809,8	246,4	108,4	74,9	1 171,4
dont dotations nettes aux provisions	6,6	5,3	1,4	71,2	20,5	77,8
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(26,0)	(19,4)	(2,2)	(29,8)	(22,8)	(55,8)
Cash-flow opérationnel	1 687,8	1 204,3	557,6	187,2	113,5	1 875,0
Investissements de développement (concessions et PPP)	(1 017,3)	(841,2)	(172,1)	(91,2)	(49,1)	(1 108,5)
Cash-flow libre (après investissements)	670,5	363,1	385,5	95,9	64,3	766,4
Bilan						
Capitaux engagés	23 035,9	17 052,5	5 314,8	2 176,0	1 252,0	25 211,9
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	13,2	13,2		106,4	41,5	119,7
Excédent (endettement) financier net	(17 157,0)	(11 315,7)	(2 959,9)	(1 738,5)	(772,1)	(18 895,4)

(*) Concessions autoroutières en France (ASF/Escota, Cofiroute, Arcour).

(**) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

Exercice 2010 (*)

(en millions d'euros)	VINCI Autoroutes (**)	dont			VINCI Concessions	dont VINCI Park	Total
		ASF/Escota	Cofiroute				
Compte de résultat							
Chiffre d'affaires (***)	4 258,7	3 074,1	1 149,8	838,4	596,0	5 097,1	
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	823,5	676,2	142,4	89,3	32,2	912,9	
Chiffre d'affaires total	5 082,2	3 750,3	1 292,2	927,7	628,2	6 009,9	
Résultat opérationnel sur activité	1 922,7	1 318,2	590,8	170,6	110,9	2 093,3	
% du chiffre d'affaires (***)	45,1 %	42,9 %	51,4 %	20,4 %	18,6 %	41,1 %	
Résultat opérationnel	1 916,6	1 313,7	589,2	167,9	113,5	2 084,5	
% du chiffre d'affaires (***)	45,0 %	42,7 %	51,2 %	20,0 %	19,0 %	40,9 %	
Tableau de flux de trésorerie							
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	2 928,9	2 102,1	806,8	267,7	177,5	3 196,6	
% du chiffre d'affaires (***)	68,8 %	68,4 %	70,2 %	31,9 %	29,8 %	62,7 %	
dont dotations nettes aux amortissements	1 025,8	798,3	221,1	103,7	72,9	1 129,4	
dont dotations nettes aux provisions	25,3	15,3	9,9	53,1	1,0	78,3	
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(12,9)	(11,5)	(1,4)	(29,4)	(24,4)	(42,4)	
Cash-flow opérationnel	1 597,1	1 197,5	455,4	162,0	107,0	1 759,0	
Investissements de développement (concessions et PPP)	(758,7)	(655,0)	(98,5)	(92,8)	(32,9)	(851,5)	
Cash-flow libre (après investissements)	838,3	542,6	357,0	69,2	74,2	907,5	
Bilan							
Capitaux engagés	22 954,1	16 796,1	5 472,3	2 166,9	1 227,3	25 121,0	
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	10,4	10,4	(0,0)	108,6	40,1	119,0	
Excédent (endettement) financier net	(15 876,4)	(10 294,9)	(3 045,3)	(1 633,9)	(787,4)	(17 510,3)	

(*) Les données 2010 sont présentées selon la nouvelle organisation juridique du pôle VINCI Autoroutes mise en place en 2011 (voir note C « Informations sectorielles »).

(**) Concessions autoroutières en France (ASF/Escota, Cofiroute, Arcour).

(***) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

4. Répartition des capitaux engagés par zone géographique

(en millions d'euros)	France	Allemagne	Royaume-Uni	Europe centrale et orientale (*)	Benelux	Autres pays d'Europe	Total Europe	Amérique du Nord	Afrique	Asie-Pacifique	Amérique latine	Total
31 décembre 2011												
Capitaux engagés	25 769,1	78,3	206,2	53,4	817,9	654,6	27 579,4	361,3	64,8	(95,4)	89,4	27 999,4
31 décembre 2010												
Capitaux engagés	25 572,8	114,3	216,4	(97,9)	762,6	586,6	27 154,8	329,3	238,4	(31,5)	75,1	27 766,1

(*) Albanie, Belarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie, Serbie-Monténégro, Slovaquie, Slovénie et Ukraine.

Les capitaux engagés au 31 décembre 2011 dans les pays de la zone euro s'élèvent à 27 092 millions d'euros, dont 95,1 % en France. Les capitaux engagés en Grèce représentent 301 millions d'euros au 31 décembre 2011.

D. Notes relatives au compte de résultat

5. Résultat opérationnel

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Chiffre d'affaires^(*)	36 955,9	33 375,8
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires	690,2	627,0
Chiffre d'affaires total	37 646,1	34 002,8
Produits des activités annexes	205,0	166,1
Achats consommés	(9 258,0)	(8 047,2)
Services extérieurs	(4 843,9)	(4 234,7)
Personnel intérimaire	(946,6)	(874,1)
Sous-traitance et charges de construction des sociétés concessionnaires	(7 468,3)	(7 069,3)
Impôts et taxes	(1 009,2)	(911,6)
Charges de personnel	(8 754,2)	(7 885,6)
Autres produits et charges opérationnels	49,7	51,6
Amortissements	(1 810,7)	(1 730,7)
Dotations nettes aux provisions	(150,0)	(33,4)
Charges opérationnelles	(34 191,2)	(30 735,1)
Résultat opérationnel sur activité	3 659,9	3 433,9
<i>% du chiffre d'affaires^(*)</i>	<i>9,9 %</i>	<i>10,3 %</i>
Paievements en actions (IFRS 2)	(101,4)	(71,2)
Pertes de valeur des goodwill	(8,0)	(1,8)
Résultats des sociétés mises en équivalence	50,5	68,2
Résultat opérationnel	3 601,0	3 429,1
<i>% du chiffre d'affaires^(*)</i>	<i>9,7 %</i>	<i>10,3 %</i>

() Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.*

Le résultat opérationnel sur activité correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), des pertes de valeur des goodwill et de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence.

5.1 Autres produits et charges opérationnels

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Plus-values nettes de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	24,0	27,8
Quote-part de résultat sur opérations en commun à caractère opérationnel	29,2	30,0
Autres	(3,5)	(6,3)
Total	49,7	51,6

5.2 Amortissements

Les dotations nettes aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(971,8)	(943,1)
Immobilisations incorporelles	(38,9)	(35,2)
Immobilisations corporelles	(795,9)	(748,9)
Immeubles de placement	(4,1)	(3,5)
Amortissements	(1 810,7)	(1 730,7)

6. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se répartissent par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers de la façon suivante :

	31/12/2011		
(en millions d'euros)	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués aux coûts amortis	(745,3)		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV)	95,1		
Dérivés qualifiés de couverture : actifs et passifs	7,4 ^(*)		(346,2)
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat (trading) : actifs et passifs	(3,8)		
Prêts et créances		(28,4)	
Actifs disponibles à la vente		37,9	(19,9)
Résultat de change		(4,6)	
Coûts d'actualisation		(47,3)	
Coûts d'emprunts immobilisés et stockés		60,9	
Provisions et divers		6,7	
Total résultat financier	(646,6)	25,2	(366,1)

(*) Le détail du résultat des dérivés qualifiés de couverture est présenté dans le tableau de la page 205.

	31/12/2010		
(en millions d'euros)	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués aux coûts amortis	(705,2)		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV)	75,1		
Dérivés qualifiés de couverture : actifs et passifs	(4,3) ^(*)		(128,2)
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat (trading) : actifs et passifs	(1,5)		
Prêts et créances		(1,2)	
Actifs disponibles à la vente		13,6	5,9
Résultat de change		(2,5)	
Coûts d'actualisation		(74,3)	
Coûts d'emprunts immobilisés et stockés		77,2	
Provisions et divers		(58,0)	
Total résultat financier	(635,9)	(45,2)	(122,3)

(*) Le détail du résultat des dérivés qualifiés de couverture est présenté dans le tableau de la page 205.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 646,6 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 635,9 millions d'euros au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 10,7 millions d'euros due pour l'essentiel à une hausse modérée des taux d'intérêt.

Les autres produits financiers intègrent notamment les coûts d'emprunts immobilisés sur les ouvrages en cours de construction, qui s'élèvent à 60,9 millions d'euros au 31 décembre 2011 (dont 59,4 millions d'euros pour le groupe ASF), contre 77,2 millions d'euros au 31 décembre 2010 (dont 40,8 millions d'euros pour le groupe ASF et 33,5 millions d'euros pour Cofiroute).

Les autres charges financières comprennent les coûts d'actualisation relatifs aux actifs et passifs à plus d'un an, pour un montant de 47,3 millions d'euros au 31 décembre 2011, contre 74,3 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Ces coûts d'actualisation portent pour l'essentiel sur les provisions pour retraites à hauteur de 41,4 millions d'euros au 31 décembre 2011 (45 millions d'euros au 31 décembre 2010) et sur les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés à hauteur de 6,6 millions d'euros au 31 décembre 2011 (26,8 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Les charges et produits associés aux instruments financiers dérivés affectés aux dettes financières (dérivés qualifiés de couverture) s'analysent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	69,7	76,5
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	248,4	47,2
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	(249,4)	(47,7)
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	(59,9)	(78,4)
<i>dont variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie</i>	<i>(11,6)</i>	<i>(6,3)</i>
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	(1,3)	(1,9)
Résultat des instruments dérivés affectés à la dette financière nette	7,4	(4,3)

205

7. Impôts sur les bénéfiques

7.1 Analyse de la charge nette d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Impôts courants	(1 146,8)	(938,3)
Impôts différés	163,2	90,9
<i>dont différences temporelles</i>	<i>160,2</i>	<i>98,0</i>
<i>dont déficits et crédits d'impôt</i>	<i>3,0</i>	<i>(7,0)</i>
Total	(983,6)	(847,4)

La charge nette d'impôt de l'exercice se répartit entre :

- une charge d'impôt de – 873,2 millions d'euros (contre – 732,2 millions d'euros en 2010) pour les filiales françaises, dont – 173,9 millions d'euros chez Cofiroute (contre – 164,9 millions d'euros en 2010) et – 660,7 millions d'euros au titre du groupe fiscal intégré VINCI SA regroupant 980 filiales françaises (contre – 520,2 millions d'euros en 2010) ;
- une charge d'impôt de – 110,4 millions d'euros (contre – 115,2 millions d'euros en 2010) pour les filiales étrangères.

7.2 Taux d'impôt effectif

Le taux d'impôt effectif ressort à 33,6 % sur l'exercice 2011 contre 31,6 % en 2010.

Cette augmentation du taux effectif d'impôt provient pour l'essentiel de l'application sur l'exercice 2011 d'une surtaxe de 5 % sur l'impôt sur les bénéfiques dû par les sociétés françaises dont le chiffre d'affaires excède 250 millions d'euros.

Le taux effectif pour 2011 est inférieur au taux d'impôt théorique en vigueur en France (36,1 % en tenant compte de la contribution exceptionnelle de 5 %), du fait principalement de l'imposition à un taux inférieur des résultats de certaines filiales à l'étranger. L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Résultat avant impôts, résultats des sociétés mises en équivalence et des activités abandonnées (arrêtées, cédées)	2 929,2	2 679,8
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	36,10 %	34,43 %
Impôt théorique attendu	(1 057,4)	(922,6)
Pertes de valeur des goodwill	(1,8)	(0,8)
Incidence sur la charge d'impôt du résultat taxé en France à taux réduit	7,2	6,1
Incidence des déficits reportables et autres différences temporelles non reconnues ou ayant fait antérieurement l'objet d'une limitation	(3,0)	8,9
Différentiel de taux sur résultat étranger	90,7	53,8
Différences permanentes et divers écarts	(19,3)	7,2
Impôt effectivement constaté	(983,6)	(847,4)
Taux d'impôt effectif (hors part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence)	33,6 %	31,6 %
Taux d'impôt effectif hors incidence des paiements en actions, pertes de valeur des goodwill et des résultats des sociétés mises en équivalence	32,4 %	30,8 %

Les différences permanentes apparaissant dans la réconciliation du taux effectif d'impôt intègrent les effets associés à la non-déductibilité de certains éléments de la charge relative aux paiements en actions à hauteur de – 5,8 millions d'euros au 31 décembre 2011 (– 3,5 millions d'euros au 31 décembre 2010).

7.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2011	Variations			31/12/2010
		Résultat	Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Déficits reportables et crédits d'impôt	272,5	16,2		(11,3)	267,6
Engagements de retraite	212,2	5,1		26,0	181,1
Différences temporelles sur provisions	365,6	13,6	0,1	16,2	335,7
Mise à la juste valeur des instruments financiers	132,7	6,5	38,2	1,3	86,6
Locations-financements	23,9	(3,1)		2,9	24,1
Autres	319,0	(3,2)	0,3	16,6	305,3
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	(839,4)			(95,2)	(744,1)
Total	486,5	35,2	38,6	(43,5)	456,3
Impôts différés passifs					
Réévaluation d'actifs ^(*)	(2 626,1)	169,2		(5,5)	(2 789,9)
Locations-financements	(30,0)	4,8		-	(34,8)
Mise à la juste valeur des instruments financiers	(12,6)	(5,5)	(7,6)	2,3	(1,8)
Autres	(337,5)	(37,4)	7,3	(34,7)	(272,7)
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	839,4			95,2	744,1
Total	(2 166,9)	131,1	(0,3)	57,4	(2 355,1)
Solde net des impôts différés actifs et passifs avant dépréciation	(1 680,4)	166,2	38,2	13,9	(1 898,8)
Écrêtement	(307,4)	(3,0)		7,0	(311,4)
Impôts différés nets	(1 987,8)	163,2	38,2	20,9	(2 210,2)

(*) Dont mise à la juste valeur des actifs et passifs d'ASF à sa date d'intégration : - 1 847,2 millions d'euros au 31 décembre 2011.

7.4 Impôts différés non comptabilisés

Les impôts différés actifs non comptabilisés du fait de leur récupération non probable représentent un montant de 307,4 millions d'euros au 31 décembre 2011 (contre 311,4 millions d'euros au 31 décembre 2010).

8. Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions autodétenues.

Le résultat dilué par action prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été en circulation dans l'hypothèse d'une conversion en actions de tous les instruments potentiellement dilutifs (options de souscription ou d'achat d'actions, actions de performance notamment). Par ailleurs, le résultat est corrigé le cas échéant des variations de produits et charges résultant de la conversion en actions des instruments potentiellement dilutifs.

La dilution résultant de l'exercice d'options de souscription et d'achat d'actions ou d'actions de performance est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33. Conformément à cette norme, les plans dont le cours de l'action est supérieur au cours moyen de l'exercice sont exclus du calcul du résultat net par action dilué.

Les tableaux ci-dessous indiquent le passage du résultat net par action avant dilution au résultat net dilué par action :

Exercice 2011	Résultat net (en millions d'euros)	Nombre moyen d'actions	Résultat par action (en euros)
Total actions		560 976 818	
Actions d'autocontrôle		(19 891 150)	
Résultat net par action avant dilution	1 904,3	541 085 668	3,52
Options de souscription		3 044 270	
Options d'achat d'actions		1 695	
Plan d'épargne Groupe		345 942	
Actions de performance		2 184 725	
Résultat net dilué par action	1 904,3	546 662 300	3,48

Exercice 2010	Résultat net (en millions d'euros)	Nombre moyen d'actions	Résultat par action (en euros)
Total actions		542 122 459	
Actions d'autocontrôle		(12 178 127)	
Résultat net par action avant dilution	1 775,9	529 944 332	3,35
Options de souscription		4 808 278	
Options d'achat d'actions		341 467	
Plan d'épargne Groupe		288 131	
Actions de performance		1 965 432	
Résultat net dilué par action	1 775,9	537 347 640	3,30

E. Notes relatives au bilan

9. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	Autoroutes ^(*)	Parkings	Autres infrastructures	Total concessions	Autres concessions	Total
Valeur brute						
Au 01/01/2010	26 341,0	1 158,4	818,0	28 317,4	8,7	28 326,1
Acquisitions de la période ^(**)	897,8	23,3	44,4	965,5		965,5
Sorties de la période	(2,5)	(53,0)	(1,7)	(57,2)	(2,2)	(59,5)
Écarts de conversion		3,1	9,6	12,7		12,7
Autres mouvements	(1,3)	0,1	(0,2)	(1,4)	(2,5)	(3,9)
	27 235,0	1 131,8	870,1	29 237,0	4,0	29 240,9
Subventions reçues	(147,0)			(147,0)		(147,0)
Au 31/12/2010	27 088,0	1 131,8	870,1	29 090,0	4,0	29 094,0
Acquisitions de la période ^(**)	1 036,3	28,7	62,5	1 127,5		1 127,5
Sorties de la période	(1,1)	(4,3)	(0,1)	(5,5)		(5,5)
Écarts de conversion		1,8	5,6	7,4		7,4
Autres mouvements	196,8	2,5	(117,3)	82,0		82,0
	28 319,9	1 160,6	820,8	30 301,3	4,0	30 305,3
Subventions reçues	(13,3)		(21,4)	(34,8)		(34,8)
Au 31/12/2011	28 306,6	1 160,6	799,4	30 266,6	4,0	30 270,5
Amortissements et pertes de valeur						
Au 01/01/2010	(3 623,6)	(531,2)	(233,6)	(4 388,5)	(5,4)	(4 393,9)
Amortissements de la période	(888,6)	(36,6)	(27,1)	(952,3)	(0,2)	(952,5)
Pertes de valeur		(2,5)		(2,5)		(2,5)
Reprises de pertes de valeur		2,0		2,0		2,0
Sorties de la période	1,8	25,4	1,3	28,6	2,2	30,8
Écarts de conversion		(1,0)	(3,2)	(4,1)		(4,1)
Autres mouvements	(0,9)	(1,5)		(2,4)	0,2	(2,1)
Au 31/12/2010	(4 511,3)	(545,4)	(262,5)	(5 319,2)	(3,1)	(5 322,3)
Amortissements de la période	(916,4)	(36,0)	(30,6)	(982,9)	(0,2)	(983,1)
Pertes de valeur		(3,0)	(46,0)	(49,0)		(49,0)
Reprises de pertes de valeur		5,0		5,0		5,0
Sorties de la période	0,1	4,2	0,1	4,4		4,4
Écarts de conversion		(0,6)	(2,3)	(2,9)		(2,9)
Autres mouvements	(51,5)	(1,5)	51,9	(1,2)		(1,2)
Au 31/12/2011	(5 479,1)	(577,2)	(289,5)	(6 345,8)	(3,3)	(6 349,1)
Valeur nette						
Au 01/01/2010	22 717,4	627,1	584,4	23 928,9	3,3	23 932,2
Au 31/12/2010	22 576,7	586,5	607,6	23 770,8	0,8	23 771,6
Au 31/12/2011	22 827,5	583,4	509,9	23 920,8	0,7	23 921,5

(*) VINCI Autoroutes.

(**) Y compris frais financiers immobilisés.

Les investissements de l'exercice s'élèvent, hors frais financiers immobilisés, à 1 067 millions d'euros (contre 889,1 millions d'euros en 2010). Ils comprennent les investissements réalisés par Cofiroute pour un montant de 127,3 millions d'euros (contre 142,4 millions d'euros en 2010) et par le groupe ASF pour un montant de 845,5 millions d'euros (contre 676,2 millions d'euros en 2010).

Par ailleurs, les coûts d'emprunts incorporés en 2011 dans le coût des immobilisations du domaine concédé avant leur mise en service s'élèvent à 60,5 millions d'euros (dont 59,4 millions d'euros le groupe ASF).

La dégradation du trafic et des revenus de la société Gefyra (société concessionnaire du pont à péage entre Rion et Antirion, en Grèce) a conduit à constater une perte de valeur de 45,8 millions d'euros sur les actifs de cette société.

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 2 095,8 millions d'euros au 31 décembre 2011 (contre 2 338,7 millions d'euros au 31 décembre 2010), dont 1 510,4 millions d'euros pour ASF, 459,8 millions d'euros pour Escota et 82,3 millions d'euros pour Cofiroute. La diminution des immobilisations en cours résulte de l'ouverture le 9 janvier 2011 de la seconde section du Duplex A86 par Cofiroute.

Les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP relevant du modèle incorporel et du modèle mixte sont décrites en note F « Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP ». Les engagements rattachés à ces contrats sont mentionnés en note F.25.2 « Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel ».

10. Goodwill

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Valeur nette à l'ouverture	6 103,1	3 598,6
Goodwill constatés dans l'exercice	75,4	2 468,9 ^(*)
Pertes de valeur	(8,0)	(1,8)
Écarts de conversion	10,4	38,4
Sortie de périmètre	(0,0)	(1,7)
Autres mouvements	82,9	0,8
Valeur nette à la clôture	6 263,8	6 103,1

(*) Goodwill comptabilisés à la suite des acquisitions de Cegelec et de Faceo (voir note B.2 « Acquisitions des périodes antérieures »).

Les goodwill constatés dans l'exercice ont été comptabilisés sur la base de la quote-part de la juste valeur des actifs et passifs identifiables des sociétés acquises. Ils concernent principalement les acquisitions de BEA Technische Dienste Lausitz GmbH (VINCI Energies) pour 18,4 millions d'euros, de Structures Île-de-France (VINCI Construction France) pour 10,7 millions d'euros et de Zetas Zemin Technology Turkey (Soletanche Freyssinet) pour 10,7 millions d'euros.

La ligne « Autres mouvements » intègre les ajustements effectués sur les goodwill des sociétés acquises en 2010, dont Cegelec (31,2 millions d'euros) et Faceo (34,6 millions d'euros).

Les principaux goodwill au 31 décembre 2011 sont les suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2011			31/12/2010
	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette	Valeur nette
ASF/Escota	1 934,7		1 934,7	1 934,7
Energies France	1 785,2		1 785,2	1 741,7
VINCI Facilities	563,0		563,0	528,5
VINCI Park (ex-Sogeparc et Finec)	343,3		343,3	343,3
Entrepouse Contracting	200,9		200,9	200,9
Soletanche Bachy	170,7		170,7	170,7
Energies Allemagne	174,1		174,1	158,8
Nuvia	135,9		135,9	131,9
Energies Benelux	136,3		136,3	130,9
ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires	107,6		107,6	107,6
Energies Suisse	105,7		105,7	98,6
Taylor Woodrow Construction UK	91,5		91,5	88,8
Autres goodwill de montants unitaires inférieurs à 50 millions d'euros ^(*)	593,7	(78,8)	514,9	466,7
Total	6 342,6	(78,8)	6 263,8	6 103,1

(*) En valeur unitaire nette pour chacune des deux périodes.

11. Autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Logiciels	Brevets, licences et autres	Total
Valeur brute			
Au 01/01/2010	258,7	204,6	463,2
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	23,6	317,0 ^(*)	340,6
Autres acquisitions de l'exercice	14,6	21,2	35,8
Sorties de l'exercice	(4,3)	(1,9)	(6,2)
Écarts de conversion	0,6	3,1	3,7
Autres mouvements	13,0	(119,0)	(106,0)
Au 31/12/2010	306,1	425,0	731,1
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	7,2	19,1	26,3
Autres acquisitions de l'exercice	20,5	33,4	53,9
Sorties de l'exercice	(6,8)	(2,8)	(9,6)
Écarts de conversion	(0,1)	0,3	0,2
Autres mouvements	(15,5)	1,5	(14,0)
Au 31/12/2011	311,3	476,6	787,9
Amortissements et pertes de valeur			
Au 01/01/2010	(203,0)	(92,0)	(294,9)
Amortissements repris par voie de regroupement d'entreprises	(13,4)	(13,1)	(26,5)
Amortissements de la période	(25,1)	(10,0)	(35,2)
Pertes de valeur		(0,3)	(0,3)
Reprises de perte de valeur		0,8	0,8
Sorties de l'exercice	4,0	1,5	5,5
Écarts de conversion	(0,5)	(0,6)	(1,1)
Autres mouvements	(21,3)	(3,3)	(24,6)
Au 31/12/2010	(259,3)	(117,0)	(376,3)
Amortissements repris par voie de regroupement d'entreprises	(6,5)	(6,1)	(12,6)
Amortissements de la période	(28,2)	(10,7)	(38,9)
Pertes de valeur	(0,7)	(2,1)	(2,8)
Reprises de perte de valeur		1,6	1,6
Sorties de l'exercice	6,6	1,9	8,6
Écarts de conversion	0,3	0,4	0,6
Autres mouvements	24,8	(18,0)	6,8
Au 31/12/2011	(263,0)	(150,1)	(413,0)
Valeur nette			
Au 01/01/2010	55,7	112,6	168,3
Au 31/12/2010	46,8	308,0	354,9
Au 31/12/2011	48,3	326,5	374,8

(*) Dont 170 millions d'euros affectés à la marque Cegelec.

12. Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	Terrains	Constructions	Matériels, installations techniques et agencements	Total
Valeur brute					
Au 01/01/2010	2 932,9	463,7	1 037,9	5 092,8	9 527,3
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises		366,0 ^(*)	77,6	355,9	799,5
Autres acquisitions de l'exercice	185,1	21,4	156,4	483,5	846,5
Sorties de l'exercice	(50,0)	(17,1)	(34,2)	(348,3)	(449,7)
Écarts de conversion	0,2	7,1	9,0	84,5	100,8
Autres mouvements	11,1	3,0	(52,2)	48,0	9,9
Au 31/12/2010	3 079,3	844,1	1 194,5	5 716,4	10 834,3
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	2,0	3,1	39,2	177,8	222,0
Autres acquisitions de l'exercice	216,1	20,9	161,7	555,9	954,7
Sorties de l'exercice	(51,0)	(6,0)	(19,3)	(441,6)	(517,9)
Écarts de conversion	0,1	(11,4)	(2,7)	(13,7)	(27,7)
Autres mouvements	(110,2)	0,6	(123,9)	70,3	(163,2)
Au 31/12/2011	3 136,2	851,3	1 249,5	6 065,2	11 302,2
Amortissements et pertes de valeur					
Au 01/01/2010	(1 578,3)	(86,1)	(435,0)	(3 437,4)	(5 536,8)
Amortissements repris par voie de regroupement d'entreprises		(98,8)	(36,3)	(240,7)	(375,7)
Autres amortissements de la période	(155,3)	(12,0)	(48,1)	(534,6)	(750,0)
Pertes de valeur	(0,5)	(2,9)	(2,2)	(56,8)	(62,5)
Reprises de pertes de valeur		3,2	1,5	4,7	9,4
Sorties de l'exercice	40,6	2,5	15,3	312,9	371,3
Écarts de conversion	(0,1)	(1,5)	(3,7)	(53,0)	(58,4)
Autres mouvements		(0,2)	(7,1)	(13,0)	(20,2)
Au 31/12/2010	(1 693,5)	(195,8)	(515,6)	(4 017,9)	(6 422,8)
Amortissements repris par voie de regroupement d'entreprises	(1,3)	(0,1)	(16,6)	(116,9)	(134,9)
Autres amortissements de la période	(165,7)	(19,5)	(50,0)	(562,5)	(797,6)
Pertes de valeur	(0,8)	(3,4)	(3,2)	(8,7)	(16,0)
Reprises de pertes de valeur	0,1	2,9	1,7	7,6	12,2
Sorties de l'exercice	47,2	4,7	9,0	367,7	428,7
Écarts de conversion	(0,0)	1,9	1,2	8,0	11,0
Autres mouvements	0,1	(23,0)	12,2	27,1	16,3
Au 31/12/2011	(1 813,9)	(232,3)	(561,3)	(4 295,6)	(6 903,1)
Valeur nette					
Au 01/01/2010	1 354,6	377,6	602,9	1 655,4	3 990,5
Au 31/12/2010	1 385,7	648,3	678,9	1 698,5	4 411,5
Au 31/12/2011	1 322,3	619,0	688,2	1 769,6	4 399,1

(*) Principalement lié à l'acquisition en 2010 de terrains de gisement des carrières du groupe Tarmac.

Les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 387,1 millions d'euros au 31 décembre 2011 (contre 484,2 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Les immobilisations en location-financement s'élevaient à 133,3 millions d'euros au 31 décembre 2011, contre 145,3 millions d'euros au 31 décembre 2010. Elles concernent principalement des immeubles destinés à l'exploitation. Les dettes rattachées aux paiements relatifs à ces immobilisations sont présentées dans la note E.22.1 « Détail des dettes financières à long terme ».

13. Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de tests de valeur au 31 décembre 2011.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont déterminées conformément au reporting opérationnel. La valeur d'utilité est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des cash-flows d'exploitation prévisionnels avant impôt (résultat opérationnel + amortissements + provisions non courantes – investissements opérationnels – variation du besoin en fonds de roulement sur activité).

En ce qui concerne les concessions, les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats en appliquant un taux d'actualisation variable (déterminé pour chaque période en fonction du ratio dette/capitaux propres de l'entité concernée).

Pour les autres UGT, les projections de flux de trésorerie sont déterminées, en règle générale, à partir des dernières prévisions triennales disponibles. Au-delà de la période triennale, les flux de trésorerie sont extrapolés en appliquant – jusqu'à la cinquième année – un taux de croissance généralement déterminé en fonction de l'appréciation par le management des perspectives de l'entité concernée. Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

211

13.1 Tests de valeur sur goodwill

Les goodwill ont donné lieu à des tests de valeur en retenant les hypothèses suivantes :

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable du goodwill 31/12/2011	Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie				Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice	
		Taux de croissance (années n + 1 à n + 5)	Taux de croissance (valeur terminale)	Taux d'actualisation avant impôt		2011	2010
				31/12/2011	31/12/2010		
Groupe ASF	1 934,7	(*)	(*)	9,73 %	9,68 %		
Energies France	1 785,2	3,3 %	1,0 %	8,25 %	8,13 %		
VINCI Facilities	563,0	3,0 %	1,0 %	8,25 %	8,13 %		
VINCI Park	343,3	(*)	(*)	9,12 %	9,89 %		
Entrepose Contracting (**)	200,9	1,0 %	1,0 %	8,75 %	8,63 %		
Soletanche Bachy	170,7	2,3 %	1,5 %	8,75 %	8,63 %		
Energies Allemagne	174,1	3,0 %	1,0 %	7,87 %	8,13 %		
Autres goodwill	1 092,0	0 % à 8 %	0 % à 5 %	6,10 % à 31,39 %	6,11 % à 17,21 %	(8,0)	(1,8)
Total	6 263,8					(8,0)	(1,8)

(*) Pour les concessions, les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats, en retenant un taux de croissance moyen du chiffre d'affaires de 1,8 % pour le groupe ASF (ce taux est calculé en intégrant l'arrêt de la concession d'Escota en 2028. Le taux de croissance sur la période commune aux concessions d'ASF et d'Escota est de 3 %) et globalement de 3 % pour VINCI Park.

(**) La capitalisation boursière d'Entrepose Contracting s'élève pour la part revenant au Groupe à 276 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les tests effectués au 31 décembre 2011 ont entraîné la comptabilisation de pertes de valeur à hauteur de 8 millions d'euros contre 1,8 million d'euros au 31 décembre 2010.

Sensibilité de la valeur d'utilité des UGT aux hypothèses retenues

Pour les principaux goodwill, la sensibilité des valeurs d'entreprises aux hypothèses retenues est reflétée dans le tableau suivant :

Sensibilité aux taux

(en millions d'euros)	Taux d'actualisation des flux de trésorerie		Taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie	
	0,50 %	- 0,50 %	0,50 %	- 0,50 %
Groupe ASF	(944,0)	1 009,2	(*)	(*)
Energies France	(185,8)	213,4	167,6	(146,0)
VINCI Facilities	(34,7)	39,9	31,4	(27,3)
VINCI Park	(145,1)	188,5	(*)	(*)
Entrepose Contracting	(19,1)	21,7	16,8	(14,7)
Soletanche Bachy	(73,6)	84,4	66,2	(57,6)
Energies Allemagne	(39,2)	45,4	36,1	(31,2)

(*) Les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats de concession.

Au 31 décembre 2011, une hausse (ou une baisse) de 50 points de base des hypothèses retenues n'entraînerait pas de dépréciation significative dans les comptes consolidés du Groupe.

Sensibilité aux flux

(en millions d'euros)	Variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels avant impôts	
	5,0 %	- 5,0 %
Groupe ASF	974,2	(974,0)
Energies France	146,3	(146,3)
VINCI Facilities	26,8	(26,8)
VINCI Park	108,3	(108,0)
Entrepose Contracting	16,3	(16,3)
Soletanche Bachy	59,4	(59,4)
Energies Allemagne	29,4	(29,4)

Au 31 décembre 2011, une variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels de plus ou moins 5 % n'entraînerait pas de dépréciation significative dans les comptes consolidés du Groupe.

13.2 Pertes de valeur sur autres actifs immobilisés

En 2011, le Groupe a enregistré des pertes de valeur nettes sur les autres actifs immobilisés pour 46,3 millions d'euros, portant pour l'essentiel sur les actifs de la société Gefyra en Grèce (voir note E.9 « Immobilisations incorporelles du domaine concédé »).

14. Immeubles de placement

Au 31 décembre 2011, les immeubles de placement présentent une juste valeur estimée à 69,7 millions d'euros, pour une valeur comptable inscrite au bilan de 48 millions d'euros (contre 40,9 millions d'euros au 31 décembre 2010).

15. Participations dans les sociétés mises en équivalence

15.1 Variation au cours de la période

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Valeur des titres en début d'exercice	713,5	640,3
dont contracting	589,9	532,5
dont concessions	119,0	107,6
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	25,9	27,2
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	50,5	68,2
dont contracting	68,9	70,0
dont concessions	(17,2)	(1,3)
Dividendes distribués	(57,7)	(54,2)
Variations de périmètre et écarts de conversion	10,0	11,2
Variation nette de juste valeur sur instruments financiers	(189,4)	(59,9)
Reclassements ^(*)	195,9	80,7
Valeur des titres en fin d'exercice	748,6	713,5
dont contracting	617,6	589,9
dont concessions	119,7	119,0

(*) Reclassements correspondant à la quote-part de titres mis en équivalence présentant une situation nette négative, portés pour l'essentiel en autres provisions non courantes (voir note E.20.2 « Autres provisions non courantes »).

Les variations nettes de juste valeur sur instruments financiers concernent pour l'essentiel des opérations de couverture de taux d'intérêt sur les projets en concession ou en partenariat public-privé.

15.2 Informations financières sur les entreprises mises en équivalence

La valeur comptable des participations de VINCI dans les sociétés mises en équivalence (en quote-part du Groupe) se répartit par branche et par pôle de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Concessions	119,7	119,0
dont VINCI Autoroutes	13,2	10,4
dont VINCI Concessions	106,4	108,6
Contracting	617,6	589,9
dont VINCI Energies	4,6	2,5
dont Eurovia	132,3	136,3
dont VINCI Construction	480,7	451,2
VINCI Immobilier	11,4	4,6
Participations dans des sociétés mises en équivalence	748,6	713,5

Les principales données financières des sociétés mises en équivalence sont les suivantes (données en quote-part du Groupe) :

(en millions d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Concessions	Contracting et immobilier	Total	Concessions	Contracting et immobilier	Total
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires	502,0	1 670,6	2 172,6	191,2	1 573,1	1 764,3
Résultat opérationnel	75,6	134,7	210,3	56,6	125,4	182,1
Résultat net	(17,2)	67,6	50,5	(1,3)	69,6	68,2
Bilan						
Actifs non courants	2 118,6	1 485,6	3 604,2	1 498,8	1 259,3	2 758,1
Actifs courants	544,4	1 051,4	1 595,8	232,3	963,6	1 195,8
Capitaux propres	197,5	(609,5)	(412,0)	19,3	(564,6)	(545,4)
Passifs non courants	(2 141,5)	(918,3)	(3 059,8)	(1 264,3)	(633,0)	(1 897,4)
Passifs courants	(719,1)	(1 009,0)	(1 728,1)	(486,0)	(1 025,2)	(1 511,2)
Endettement financier net	(1 994,1)	(516,6)	(2 510,8)	(1 121,8)	(508,9)	(1 630,7)

Les actifs non courants comprennent notamment les immobilisations du domaine concédé des sociétés concessionnaires et les créances financières des projets en partenariat public-privé.

Les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP sont présentées en note F.27 « Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence ». La liste des sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence figure en note J « Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2011 ».

15.3 Engagements donnés au titre des sociétés mises en équivalence

Engagements d'investissement pris par les sociétés

(en millions d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Concessions	Contracting	Total	Concessions	Contracting	Total
Engagements d'investissement (en quote-part du Groupe)	2 439,7	84,3	2 524,0	789,0	272,5	1 061,5

L'augmentation des engagements d'investissement pris par les sociétés mises en équivalence (en quote-part) concerne principalement la société LISEA (projet de LGV entre Tours et Bordeaux) à hauteur de 1 637,8 millions d'euros et NWCC (autoroute Moscou – Saint-Petersbourg) pour 324,6 millions d'euros.

Engagements de mises de fonds pris par le Groupe

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de mises de fonds pris par le Groupe (capital et/ou dette subordonnée)	527,8	467,9

Ces engagements concernent principalement les sociétés de projet de la branche concessions, dont LISEA pour 248,1 millions d'euros.

Sûretés réelles

Des sûretés réelles ont été données par VINCI ou VINCI Concessions pour les sociétés de projet de la branche concessions sous forme de nantissement de titres. Le montant des titres nantis (en valeur nette comptable) s'élève à 34,4 millions d'euros au 31 décembre 2011 et concerne principalement les sociétés de projet SMTPC pour 18,5 millions d'euros et Prado Sud pour 8,6 millions d'euros.

15.4 Transactions avec les parties liées

Les états financiers incluent certaines transactions commerciales entre le Groupe et des sociétés mises en équivalence. Les principales transactions se présentent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Chiffre d'affaires	917,9	586,3
Créances clients	266,8	124,4
Achats	88,4	56,6
Dettes fournisseurs	53,0	23,5

16. Autres actifs financiers non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Actifs disponibles à la vente	306,1	316,9
Prêts et créances au coût amorti	525,1	366,5
<i>dont créances financières (PPP)</i>	182,2	117,9
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants ^(*)	436,4	186,1
Autres actifs financiers non courants	1 267,6	869,5

^(*) Voir note E.23 « Informations relatives à la gestion des risques financiers ».

Les actifs disponibles à la vente comprennent des titres de participation cotés pour 182,7 millions d'euros (dont 173,5 millions d'euros représentant la participation de 3,3 % dans ADP) et des titres de participation non cotés pour 123,4 millions d'euros dans des filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par VINCI.

Les prêts et créances évalués au coût amorti comprennent des créances rattachées à des participations, dont les avances d'actionnaires dans les sociétés de projet en concession ou partenariat public-privé pour 138 millions d'euros, ainsi que les créances financières rattachées aux contrats de concession et aux contrats de partenariat public-privé gérés par les filiales du Groupe pour 182,2 millions d'euros.

La juste valeur des produits dérivés actifs non courants fait partie intégrante de l'endettement financier net (voir note E.22 « Informations relatives à l'endettement financier net »).

La part à moins d'un an des autres actifs financiers non courants est classée en autres actifs financiers courants pour 57,7 millions d'euros.

Les actifs disponibles à la vente et les prêts et créances au coût amorti s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances au coût amorti			Total
	Titres de participation évalués à la juste valeur	Titres de participation non cotés	Créances financières (PPP)	Prêts et créances collatéralisés	Autres prêts et créances	
Au 01/01/2010	203,2	89,0	84,3	0,4	142,8	519,8
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises		12,4			18,2	30,6
Autres acquisitions de la période	0,1	20,9	39,2		112,2	172,4
Variation de juste valeur comptabilisée en capitaux propres	9,0					9,0
Pertes de valeur	(0,1)	(6,6)			(2,6)	(9,3)
Sorties de la période	(10,2)	(2,5)	(5,7)	(0,4)	(25,6)	(44,4)
Écarts de conversion	0,3	0,4			1,5	2,2
Autres mouvements	(0,0)	0,8	(0,0)		2,2	3,0
Au 31/12/2010	202,3	114,6	117,9		248,6	683,4
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises		1,5			(0,0)	1,5
Autres acquisitions de la période	0,3	28,4	48,0	0,2	133,4	210,3
Variation de juste valeur comptabilisée en capitaux propres	(19,9)				(0,0)	(19,9)
Pertes de valeur	(0,0)	(1,9)			(1,8)	(3,8)
Sorties de la période	(0,2)	(1,0)	(19,2)	(0,4)	(20,7)	(41,5)
Écarts de conversion	0,2	(0,1)	0,7	(0,0)	0,5	1,3
Autres mouvements	(0,0)	(18,0)	34,9	2,3	(19,3)	(0,1)
Au 31/12/2011	182,7	123,4	182,2	2,1	340,7	831,2

Les mouvements de la période des actifs disponibles à la vente proviennent principalement de la baisse de la valeur des titres ADP pour 19,9 millions d'euros.

L'augmentation sur la période des créances financières (PPP) pour 48 millions d'euros concerne pour l'essentiel les projets de VINCI plc au Royaume-Uni pour 18,7 millions d'euros et le pont de Verdun-sur-Garonne pour 10,3 millions d'euros.

L'augmentation des autres prêts et créances concerne des mises de fonds dans diverses sociétés de projet en concession ou partenariat public-privé pour 71,6 millions d'euros.

La liste des principaux contrats de concession relevant du modèle financier ainsi que les engagements qui y sont rattachés sont décrits en note F.26 « Contrats de concession et PPP des filiales contrôlées – Modèle de la créance financière et modèle mixte ».

La ventilation par échéance des prêts et créances évalués au coût amorti s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Créances financières PPP/concessions	182,2	19,8	162,5
Prêts et créances collatéralisés	2,1		2,1
Autres prêts et créances	340,7	216,0	124,7
Prêts et créances au coût amorti	525,1	235,8	289,3

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Créances financières PPP/concessions	117,9	65,4	52,5
Autres prêts et créances	248,6	159,6	89,0
Prêts et créances au coût amorti	366,5	225,0	141,5

17. Contrats de construction (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction)

17.1 Informations financières relatives aux contrats de construction

Le montant des coûts encourus, augmenté des profits, diminué des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires, est déterminé contrat par contrat. Si, pour un contrat donné, ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « contrats de construction en cours, passifs ».

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Données bilantielles		
Avances et acomptes reçus	(763,7)	(708,7)
Contrats de construction en cours, actifs	2 149,1	1 444,4
Contrats de construction en cours, passifs	(2 281,2)	(1 990,6)
Contrats de construction en cours, nets	(132,1)	(546,2)
Cumul des produits et charges comptabilisés sur contrats en cours		
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	45 133,3	39 208,8
Moins factures émises	(45 265,5)	(39 754,9)
Contrats de construction en cours, nets	(132,1)	(546,2)

17.2 Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction

Le Groupe gère un carnet de commandes, au titre duquel il s'engage à exécuter des travaux ou des prestations. Dans le cadre de ces contrats, le Groupe accorde et reçoit des garanties (sûretés personnelles).

Le montant des garanties données ci-dessous comprend principalement les cautions sur marchés de travaux en cours d'exécution, émises par des établissements financiers ou des assureurs. Par ailleurs, les sociétés du Groupe bénéficient de garanties émises par des établissements financiers sur instructions de leur co-traitant ou de leur sous-traitant (garanties reçues).

(en millions d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Garanties données	Garanties reçues	Garanties données	Garanties reçues
Bonne exécution et performance bonds	4 552,2	640,2	5 412,8	475,9
Retenue de garantie	2 919,6	664,8	2 689,4	524,6
Soumission	150,1	0,1	167,1	0,1
Paiement à terme des sous-traitants et fournisseurs	1 484,6	380,8	1 218,3	382,4
Total	9 106,5	1 685,9	9 487,6	1 383,0

Lorsque des événements tels que retards de livraison ou litiges sur l'exécution du contrat rendent probable la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est provisionné au bilan.

D'une manière générale, tout risque de perte qui serait lié à l'exécution d'un engagement donné par VINCI ou ses filiales donnerait lieu à la constitution d'une provision dans les comptes du Groupe en application des règles en vigueur. Compte tenu de ces éléments, VINCI estime que les engagements hors bilan ci-dessus détaillés ne sont pas susceptibles d'affecter de façon significative la situation patrimoniale du Groupe.

Le Groupe est amené à accorder, dans le cadre de ses opérations courantes, des garanties de service après-vente pluriannuelles. Ces garanties, lorsqu'elles sont mises en œuvre, donnent lieu à la constitution de provisions évaluées de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes ou de manière individuelle en cas de sinistre significatif identifié. En conséquence, les engagements relatifs à ces garanties ne sont pas repris ci-dessus.

Par ailleurs, dans le cadre de la construction de la future ligne à grande vitesse Sud-Europe Atlantique entre Tours et Bordeaux, le Groupe a notamment émis un cautionnement solidaire et une garantie autonome à première demande en faveur de LISEA, aux termes desquels le Groupe garantit la bonne exécution du groupement de conception-construction (GIE COSEA).

18. Capitaux propres

Politique de gestion du capital

Au cours de l'exercice 2011, VINCI a poursuivi ses rachats d'actions dans le cadre du programme approuvé par l'assemblée générale du 6 mai 2010 et du nouveau programme approuvé par l'assemblée générale du 2 mai 2011, d'une durée de dix-huit mois et portant sur un montant maximum d'achat de 2 milliards d'euros au cours plafond de 60 euros. 15 244 984 titres ont été achetés sur cette période au cours moyen de 41,17 euros, pour un montant total de 627,6 millions d'euros.

Les actions autodétenues (voir note E.18.2 « Actions autodétenues ») sont affectées au financement d'opérations de croissance externe et à la couverture des plans d'options et d'actions de performance.

La politique d'épargne salariale de VINCI vise à faciliter l'accès des salariés du Groupe à son capital. Au 31 décembre 2011, plus de 55 % des salariés du Groupe sont actionnaires de VINCI, au travers de fonds communs de placement investis en actions VINCI. Détenant ensemble 9,83 % du capital de la Société, ils en sont collectivement les premiers actionnaires.

Il n'existe aucun covenant financier faisant intervenir les capitaux propres consolidés du Groupe ni les capitaux propres de la société mère.

18.1 Capital social

Le capital social au 31 décembre 2011 est composé de 565 276 672 actions ordinaires d'un nominal de 2,5 euros.

Évolution du nombre d'actions composant le capital

	31/12/2011	31/12/2010
Nombre d'actions en début de période	552 620 447	520 957 550
Augmentations de capital	12 656 225	31 662 897
Nombre d'actions en fin de période	565 276 672	552 620 447
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	565 276 672	552 620 447
Valeur nominale de l'action (en euros)	2,5	2,5
Actions autodétenues en direct par VINCI	25 021 501	11 360 406
dont actions affectées à la couverture des plans d'options d'achat et aux plans d'attribution d'actions de performance	7 106 098	6 616 939

Les mouvements du capital en 2011 se décomposent de la façon suivante :

	Augmentations (réductions) du capital (en euros)	Primes d'émissions d'apports ou de fusions (en euros)	Nombre d'actions émises ou annulées	Nombre d'actions composant le capital social	Montant du capital social (en euros)
Situation au 1^{er} janvier 2010				520 957 550	1 302 393 875
Plan d'épargne du Groupe	15 091 573	187 374 980	6 036 629	526 994 179	1 317 485 448
Levées d'options de souscription	8 955 645	54 594 480	3 582 258	530 576 437	1 326 441 093
Paiement des dividendes en actions	2 610 025	36 999 714	1 044 010	531 620 447	1 329 051 118
Acquisition de Cegelec par voie d'apports	52 500 000	792 067 549	21 000 000	552 620 447	1 381 551 118
Situation au 31 décembre 2010				552 620 447	1 381 551 118
Plan d'épargne du Groupe	25 210 833	317 288 509	10 084 333	562 704 780	1 406 761 950
Levées d'options de souscription	6 429 730	44 549 294	2 571 892	565 276 672	1 413 191 680
Situation au 31 décembre 2011				565 276 672	1 413 191 680

En février 2006, VINCI a émis un emprunt subordonné de durée de vie indéterminée pour un montant de 500 millions d'euros.

Émis au prix de 98,831 %, cet emprunt offre un coupon fixe de 6,25 %, payable annuellement jusqu'en novembre 2015. Celui-ci n'est dû que si un dividende est versé par VINCI à ses actionnaires ou si la Société procède à des rachats d'actions. Après cette date, le coupon devient variable et trimestriel au taux Euribor 3 mois + 3,75 %. VINCI dispose d'une option de rachat au pair de l'émission en novembre 2015, puis à chaque date de paiement de coupon.

Cet emprunt a été comptabilisé en capitaux propres dans les comptes consolidés du Groupe.

18.2 Actions autodétenues

Les mouvements sur actions autodétenues s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2011	31/12/2010
Nombre d'actions en début de période	11 360 406	21 083 639
Achats d'actions	15 244 984	3 302 055
Cessions d'actions dans le cadre de levées d'options d'achat	(111 233)	(655 272)
Attribution aux salariés des actions de performance 2007	(1 100)	(2 000)
Attribution aux salariés des actions de performance 2008	(1 150)	(1 582 325)
Attribution aux salariés des actions de performance 2009	(1 470 406)	
Échange de titres dans le cadre de l'opération Cegelec		(10 500 000)
Échange de titres dans le cadre de l'exercice de calls Entrepote Contracting		(285 691)
Nombre d'actions en fin de période	25 021 501	11 360 406

Au 31 décembre 2011, le nombre total d'actions autodétenues est de 25 021 501 actions, pour un montant de 1 097,5 millions d'euros comptabilisé en diminution des capitaux propres consolidés.

17 915 403 actions ont été affectées au financement d'opérations de croissance externe et 7 106 098 actions à la couverture des plans d'options et d'actions de performance.

18.3 Réserves distribuables

Les réserves distribuables de VINCI SA ont évolué de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Réserves libres d'impôt sur les sociétés	18 298,8	15 874,8
Réserves distribuables	18 298,8	15 874,8

La réserve légale de VINCI SA s'élève à 138,2 millions d'euros au 31 décembre 2011.

18.4 Opérations constatées directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
Actifs financiers disponibles à la vente						
Réserve à l'ouverture	36,8		36,8	30,9		30,9
Variations de juste valeur de la période	(19,9)	(0,0)	(19,9)	9,0		9,0
Pertes de valeur constatées en résultat						
Variations de juste valeur constatées en résultat lors de la cession				(3,4)		(3,4)
Variation de périmètre et divers	(0,0)			0,3		0,3
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	(I)	16,9	(0,0)	36,8		36,8
Couverture de flux de trésorerie						
Réserve à l'ouverture	(427,4)	(16,9)	(444,3)	(299,2)	(11,0)	(310,1)
Variations de juste valeur rattachées aux sociétés mises en équivalence	(255,2)	(16,8)	(272,0)	(76,6)	(5,8)	(82,4)
Autres variations de juste valeur de la période	(102,6)	0,4	(102,3)	(57,8)	(0,2)	(57,9)
Éléments de juste valeur constatés en résultat	11,6		11,6	6,3		6,3
Variation de périmètre et divers	0,1		0,1	(0,1)	0,1	(0,0)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	(II)	(773,5)	(33,3)	(427,4)	(16,9)	(444,3)
dont réserve brute rattachée aux sociétés mises en équivalence		(445,5)	(31,7)	(190,3)	(14,9)	(205,2)
Réserve brute totale avant effet d'impôt	(I + II)	(756,6)	(33,3)	(390,6)	(16,9)	(407,4)
Effet d'impôt associé		236,8	9,4	119,9	5,6	125,5
Réserve nette d'impôt		(519,8)	(23,9)	(270,7)	(11,2)	(281,9)

Le montant inscrit en capitaux propres au titre de la couverture de flux de trésorerie (- 806,9 millions d'euros) se répartit entre :

- les opérations de couverture de flux de trésorerie relative au risque de taux pour - 792,1 millions d'euros, dont - 314,9 millions d'euros rattachés aux sociétés contrôlées ;
- les opérations de couverture de flux de trésorerie relative au risque de change pour - 14,8 millions d'euros.

Ces opérations sont décrites en note E.23.1.3 « Description des opérations de couverture de flux de trésorerie ».

18.5 Dividendes

Les dividendes versés par VINCI SA au titre des exercices 2011 et 2010 s'analysent de la façon suivante :

	2011	2010
Dividende par action (en euros)		
Acompte sur dividende	0,55	0,52
Solde du dividende	1,22	1,15
Dividende net global	1,77	1,67
Montant du dividende (en millions d'euros)		
Acompte sur dividende	297,1	283,4
Solde du dividende	660,9 (*)	616,6
Montant versé en actions VINCI		
Montant versé en numéraire	660,9	616,6
Dividende net global	958,0	900,0

(*) Estimation sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende au 28 janvier 2012, soit 541 722 314 actions.

VINCI a procédé au versement du solde du dividende de l'exercice 2010 le 9 juin 2011.

Le montant total du dividende qui sera distribué au titre de l'exercice 2011 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 12 avril 2012 (voir note I.31 « Affectation du résultat 2011 »).

18.6 Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2011, les intérêts minoritaires de Cofiroute (16,67 % du capital) s'élèvent à 344,3 millions d'euros (contre 345,4 millions d'euros au 31 décembre 2010), ceux de CFE (53,16 % du capital) à 233,9 millions d'euros (contre 223,5 millions d'euros au 31 décembre 2010) et ceux d'Entrepose Contracting (19,69 % du capital) à 21,2 millions d'euros (contre 23,1 millions d'euros au 31 décembre 2010).

19. Paiements en actions

19.1 Options d'achat et de souscription d'actions

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options de souscription et des options d'achat existantes au 31 décembre 2011 ont évolué comme suit :

	31/12/2011		31/12/2010	
	Options	Prix moyen (en euros)	Options	Prix moyen (en euros)
Options en circulation en début de période	23 010 679	32,36	23 346 792	28,55
Options attribuées pendant la période	1 592 493		4 234 595	
Options levées	(2 683 125)		(4 237 530)	
Options annulées	(106 772)		(333 178)	
Options en circulation en fin de période	21 813 275	34,60	23 010 679	32,36
<i>dont options exerçables</i>	<i>12 307 437</i>		<i>14 987 212</i>	

Informations sur les options exercées en 2011 et restant à lever au 31 décembre 2011

Plans de souscription et d'achat d'options	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options levées en 2011	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2011
VINCI 2002 n° 1	15,59	480 777	656 398
VINCI 2002 n° 2	12,96	343 534	630 745
VINCI 2003	15,04	239 596	582 186
VINCI 2004	20,18	523 950	1 928 845
VINCI 2005	24,20	918 435	965 823
VINCI 2006 n° 1	35,58		1 071 950
VINCI 2006 n° 2	40,32	62 250	3 257 105
VINCI 2009	38,37	3 350	3 766 956
VINCI 2010	36,70		4 159 839
VINCI 2011	43,70		1 579 043
Total plans de souscription	33,61^(*)	2 571 892	18 598 890
VINCI 2002	15,59	6 263	
VINCI 2006 n° 2	40,32	104 970	3 214 385
Total plans d'achat	40,32^(*)	111 233	3 214 385
Total	34,60^(*)	2 683 125	21 813 275

(*) Calculé sur la base du nombre d'options restant à lever au 31 décembre 2011.

Informations sur les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en cours

Plan	02/05/2011	09/07/2010	15/09/2009
Cours du sous-jacent à la date d'attribution (en euros)	44,87	35,44	37,43
Prix d'exercice (en euros)	43,70	36,70	38,37
Durée de vie de l'option à compter de la date d'attribution (années)	7	7	7
Nombre d'options attribuées	1 592 493	4 234 595	3 865 000
Options annulées	(13 450)	(74 756)	(98 044)
Nombre d'options après annulation	1 579 043	4 159 839	3 766 956
Nombre de bénéficiaires à l'origine	266	1 735	1 582

Les options ne sont acquises définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ans et sont conditionnées à la présence dans le Groupe jusqu'à la fin de la période d'acquisition.

Le Conseil d'administration du 2 mai 2011 a procédé à l'attribution à 266 collaborateurs de 1 592 493 options de souscription d'actions avec effet au 2 mai 2011. L'acquisition définitive des options est subordonnée à un indice de performance. Cet indice doit faire apparaître, au cours de la période de référence, une moyenne annuelle des ROCE 2011 et 2012 égale ou supérieure à 6 % pour que la totalité des options de souscription attribuées soit définitivement acquise par les bénéficiaires. Dans le cas où l'indice serait compris entre 5 % et 6 %, le nombre d'options de souscription définitivement attribué serait réduit proportionnellement, aucune option n'étant attribuée si l'indice est égal ou inférieur à 5 %.

Informations sur la juste valeur des plans d'options de souscription d'actions en cours

Les justes valeurs des options ont été calculées par un actuaire externe aux dates d'attribution respectives des options sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	02/05/2011	09/07/2010	15/09/2009
Volatilité de l'action VINCI ^(*)	26,93 %	34,22 %	32,91 %
Rendement attendu de l'action	8,29 %	7,24 %	8,01 %
Taux de rendement sans risque ^(**)	2,62 %	1,59 %	2,38 %
Taux de distribution du dividende espéré ^(***)	4,05 %	4,99 %	4,21 %
Juste valeur de l'option (en euros)	7,66	4,43	5,65

(*) Volatilité estimée selon une approche multicritère basée sur le modèle du « mean reversion ».

(**) Taux à cinq ans des obligations de la zone euro.

(***) Moyenne du rendement attendu par les analystes financiers sur les quatre années suivant la date d'attribution, ajustée d'un taux de croissance annuel théorique au-delà de cette période.

Au titre des plans d'options dont l'acquisition des droits est toujours en cours, une charge de 16 millions d'euros a été comptabilisée en 2011 (plans de mai 2011, juillet 2010 et septembre 2009), contre 10,5 millions d'euros en 2010 (plans de juillet 2010 et septembre 2009).

19.2 Actions de performance

Informations sur l'évolution des plans d'actions de performance en cours

	31/12/2011	31/12/2010
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en début de période	3 235 383	3 132 907
Actions attribuées	2 139 059	1 726 138
Actions acquises par les bénéficiaires	(1 470 406)	(1 582 325)
Actions annulées	(120 377)	(41 337)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance non définitivement acquises en fin de période	3 783 659	3 235 383

221

Informations sur les caractéristiques des plans d'actions de performance en cours

Plan	Plan octroyé le 02/05/2011	Plan octroyé le 09/07/2010	Plan octroyé le 15/09/2009
Nombre de bénéficiaires	1 782	1 813	1 582
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	02/05/2013	09/07/2012	15/09/2011
Date de fin de période d'incessibilité des actions attribuées	02/05/2015	09/07/2014	15/09/2013
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	2 139 059	1 726 138	1 545 999
Actions annulées	(23 200)	(58 338)	(75 593)
Actions acquises par les bénéficiaires	-	-	(1 470 406)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en fin d'exercice	2 115 859	1 667 800	-

Les actions de performance ne sont attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans et sont conditionnées à la présence dans le Groupe jusqu'à la fin de la période d'acquisition.

Le Conseil d'administration de VINCI du 2 mai 2011 a procédé à l'attribution à 1 782 collaborateurs de 2 139 059 actions de performance avec effet au 2 mai 2011. L'acquisition définitive des actions est subordonnée à un indice de performance. Cet indice doit faire apparaître, au cours de la période de référence, une moyenne annuelle des ROCE 2011 et 2012 égale ou supérieure à 6 % pour que la totalité des actions de performance attribuées soit définitivement acquise par les bénéficiaires. Dans le cas où l'indice serait compris entre 5 % et 6 %, le nombre d'actions de performance définitivement attribué serait réduit proportionnellement, aucune action n'étant attribuée si l'indice est égal ou inférieur à 5 %.

Le plan d'actions de performance 2009 a donné lieu à l'attribution définitive de 1 470 406 actions le 15 septembre 2011. L'indice maximal de performance de ce plan (une moyenne annuelle des ROCE 2009 et 2010 égale ou supérieure à 6 %) ayant été atteint, l'intégralité des actions de performance initialement attribuées ont été définitivement acquises par les bénéficiaires.

Informations sur la juste valeur des plans d'actions de performance

Les justes valeurs des actions de performance ont été calculées par un actuaire externe aux dates d'attribution respectives des options sur la base des caractéristiques et hypothèses suivantes :

	Plan 2011	Plan 2010	Plan 2009
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros)	44,87	35,44	37,43
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (en euros)	36,90	28,30	31,17
Juste valeur par rapport au cours à la date d'attribution (en %)	82,25 %	79,85 %	83,29 %
Maturité à l'origine (en années) – période d'acquisition	2 ans	2 ans	2 ans
Taux d'intérêt sans risque (*)	1,81 %	0,97 %	1,75 %

(*) Taux à deux ans des obligations d'État de la zone euro.

Au titre des plans d'actions de performance dont l'acquisition des droits est toujours en cours, une charge de 62,7 millions d'euros a été comptabilisée en 2011 (plans de mai 2011, juillet 2010 et septembre 2009), contre 35,2 millions d'euros en 2010 (plans de juillet 2010 et septembre 2009).

19.3 Plans d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription au plan d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 10 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de Bourse. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement versé par leur entreprise, plafonné à 3 500 euros par personne et par an. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans à compter de la fin de la période de souscription.

Tranche	2011		
	1 ^{er} trimestre 2012	3 ^e trimestre 2011	2 ^e trimestre 2011
Taux de rentabilité attendu du titre VINCI	7,80 %	8,41 %	8,36 %
Dividende par action			
Montant dividende à payer (acompte)	0,55		
Montant dividende à payer (solde)			1,15
Prix de souscription (en euros)	29,42	38,23	38,91
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration	34,87	43,52	43,11
Volatilité historique du titre VINCI	34,57 %	31,73 %	31,87 %
Nombre estimé de titres souscrits	2 910 617	654 454	630 949
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	3 725 589	839 664	801 305

Tranche	2010		
	1 ^{er} trimestre 2011	3 ^e trimestre 2010	2 ^e trimestre 2010
Taux de rentabilité attendu du titre VINCI	7,44 %	7,59 %	7,95 %
Dividende par action			
Montant dividende à payer (acompte)	0,52		
Montant dividende à payer (solde)			1,10
Prix de souscription (en euros)	33,78	33,03	34,72
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration	38,77	35,44	40,17
Volatilité historique du titre VINCI	37,24 %	37,02 %	36,07 %
Nombre estimé de titres souscrits	2 147 198	541 382	619 464
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	2 748 413	725 451	780 524

Le nombre estimé de titres souscrits à la fin de la période de souscription est calculé selon une méthode de régression linéaire basée sur des observations historiques relatives aux plans 2002-2011, en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE.

Le coût d'indisponibilité est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détiendrait un portefeuille diversifié et serait prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote. Celle-ci devrait correspondre à la rentabilité exigée par un investisseur sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché durant la période d'indisponibilité de cinq ans. Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche « value at risk ».

Pour l'ensemble du Groupe, la charge globale comptabilisée au 31 décembre 2011 au titre des plans d'épargne salariale s'élève à 19,1 millions d'euros, contre 24,9 millions d'euros au 31 décembre 2010.

20. Provisions non courantes

(en millions d'euros)	Note	31/12/2011	31/12/2010
Provisions pour engagements de retraite	20.1	750,8	712,5
Autres provisions non courantes	20.2	784,6	601,6
Total des provisions non courantes à plus d'un an		1 535,4	1 314,1

20.1 Provisions pour engagements de retraite

Les provisions pour engagements de retraite s'élèvent au 31 décembre 2011 à 805,8 millions d'euros (dont 750,8 millions d'euros à plus d'un an), contre 775,1 millions d'euros au 31 décembre 2010 (dont 712,5 millions d'euros à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre des engagements de retraite complémentaire. La part à moins d'un an de ces provisions, respectivement 55 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 62,6 millions d'euros au 31 décembre 2010, est présentée au bilan en autres passifs courants.

Les engagements de retraite de VINCI portant sur des régimes à prestations définies se décomposent en deux catégories :

- Les engagements portés par VINCI ou ses filiales faisant l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé :
 - Pour les filiales françaises, il s'agit d'indemnités de départ à la retraite, de régimes de retraites complémentaires à prestations définies dont bénéficient certains salariés et mandataires sociaux du Groupe, ou d'autres régimes à prestations définies fermés dont les bénéficiaires sont des retraités, tel le régime Auxad (antérieurement Compagnie Générale d'Électricité), et d'un engagement concernant le vice-président administrateur référent de VINCI.

Certains régimes donnent lieu à un préfinancement au travers de contrats souscrits auprès de compagnies d'assurances. Ils concernent, principalement, les engagements repris dans deux contrats souscrits auprès de Cardif/BNP Paribas, dont bénéficie certains dirigeants du Groupe.

- Pour les filiales allemandes, il existe plusieurs régimes internes au Groupe, dont un régime dit de « promesses directes ». D'autres régimes à prestations définies (régime du Fürsorge pour les anciens salariés de G+H Montage et le régime des filiales d'Eurovia GmbH) ont été respectivement fermés en 2001 et en 1999. Il s'y ajoute des engagements au titre des primes de jubilé et des préretraites (ATZ).

- Pour les filiales autrichiennes et néerlandaises, les engagements portent pour l'essentiel sur des régimes d'indemnités de fin de carrière et/ou des primes de jubilé.

- Les engagements portés au travers de fonds de pension externes. Ils concernent, pour l'essentiel, les filiales britanniques de VINCI (VINCI plc, Nuvia UK, Freyssinet UK, Ringway, VINCI Energies UK, VINCI Park UK), le Groupe CFE en Belgique et Etavis en Suisse.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan concernent principalement des filiales situées dans la zone euro (France, Allemagne et Belgique), au Royaume-Uni et en Suisse. Ils sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	Zone euro		Royaume-Uni		Suisse	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation	5,0 %	5,0 %	5,1 %	5,5 %	2,6 %	2,8 %
Taux d'inflation	2,2 %	2,1 %	2,5 % - 3,4 % (*)	3,4 %	1,5 %	1,9 %
Taux de revalorisation des salaires	0,0 % - 4,0 %	0,0 % - 4,0 %	2,7 % - 4,5 %	2,6 % - 4,2 %	2,0 %	2,0 %
Taux de revalorisation des rentes	2,0 % - 2,2 %	1,9 % - 2,0 %	3,4 % - 3,8 %	3,1 % - 5,0 %	0,0 %	0,8 %
Durée active résiduelle moyenne probable des employés par plan	1-20 ans	1-15 ans	7-13 ans	7-15 ans	9-11 ans	10 ans

(*) Taux CPI : 2,5 % ; taux RPI : 3,4 %.

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA ou supérieur), dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes. Le taux d'actualisation finalement retenu est le taux unique équivalent à l'application des différents taux selon les maturités.

Les autres hypothèses actuarielles locales (économiques et démographiques) ont été fixées selon les conditions en vigueur dans chacun des pays concernés.

La méthode préférentielle utilisée pour la détermination du rendement attendu des actifs de couverture est la *Building Block Method*, qui décompose le rendement attendu selon les principales classes d'actifs (monétaire, obligations et actions). L'allocation cible des fonds est alors appliquée pour conduire à un taux moyen pondéré de rendement des actifs. Dans le cas particulier des fonds investis dans un actif général d'assureur, le rendement attendu a été déterminé en tenant également compte des spécificités de chaque contrat, notamment sur les rendements nets historiques et prévisionnels.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2011. Pour les actifs investis dans l'actif général des compagnies d'assurances, c'est la valeur comptable au 31 décembre 2011 qui est retenue.

La répartition des actifs de couverture par catégorie d'actif est la suivante :

	31/12/2011				Moyenne pondérée
	Royaume-Uni	Suisse	France	Autres pays	
Répartition des actifs de couverture					
Actions	22 %	30 %	28 %	3 %	24 %
Immobilier	2 %	19 %	4 %	0 %	6 %
Obligations	52 %	43 %	66 %	77 %	53 %
Monétaire	14 %	1 %	2 %	0 %	8 %
Autres	11 %	8 %	0 %	19 %	9 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Taux moyen de rendement retenu de la période	6,1 %	4,2 %	3,8 %	4,3 %	5,2 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	464,5	181,2	111,7	40,0	797,5
Actifs de couverture (en %)	58 %	23 %	14 %	5 %	100 %

	31/12/2010				
	Royaume-Uni	Suisse	France	Autres pays	Moyenne pondérée
Répartition des actifs de couverture					
Actions	19 %	28 %	14 %	3 %	20 %
Immobilier	2 %	21 %	6 %	0 %	6 %
Obligations	47 %	43 %	76 %	95 %	53 %
Monétaire	27 %	2 %	4 %	0 %	17 %
Autres	6 %	5 %	0 %	2 %	5 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Taux moyen de rendement retenu de la période	6,0 %	4,3 %	4,0 %	4,3 %	5,2 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	429,2	164,3	103,0	39,3	735,9
Actifs de couverture (en %)	58 %	22 %	14 %	5 %	100 %

Pour le Royaume-Uni, qui constitue la contribution la plus importante, les rendements théoriques attendus sur les actifs de couverture sont les suivants :

Rendement des actifs financiers	Actions	Immobilier	Obligations	Monétaire	Autres	Total
Au 31/12/2011	7,0 %	3,9 %	5,2 %	3,9 %	6,0 %	5,8 %
Au 31/12/2010	6,8 %	3,1 %	5,0 %	3,1 %	5,1 %	6,0 %

Sur la base des hypothèses actuarielles mentionnées ci-dessus, les engagements de retraite, le montant de la provision reconnue au bilan et les charges de retraite comptabilisées dans l'exercice s'analysent de la façon suivante :

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Valeur actuelle des engagements de retraite	(625,0)	(1 140,9)	(1 765,9)	(617,1)	(1 091,0)	(1 708,1)
Juste valeur des actifs financiers	111,5	686,0	797,5	103,9	632,0	735,9
Surplus (ou déficit)	(513,6)	(454,8)	(968,4)	(513,2)	(458,9)	(972,2)
Provisions reconnues au bilan	(434,7)	(371,2)	(805,8)	(401,7)	(373,4)	(775,1)
Actifs reconnus au bilan	24,9	24,0	48,9	22,9	20,8	43,7
Éléments non reconnus au bilan	103,8	107,7	211,4	134,5	106,4	240,9
dont écarts actuariels	65,4	108,1	173,5	89,8	107,3	197,0
dont coût des services passés	38,3	0,1	38,5	44,7		44,7
dont actifs non reconnus au bilan		(0,5)	(0,5)		(0,9)	(0,9)

Évolution sur l'exercice

(en millions d'euros)

	31/12/2011	31/12/2010
Valeur actuelle des engagements de retraite		
À l'ouverture de l'exercice	1 708,1	1 390,0
dont engagements couverts par des actifs de couverture	959,0	729,3
Droits supplémentaires acquis	50,7	44,6
Actualisation de l'année	78,9	78,7
Prestations servies sur l'exercice	(76,3)	(81,1)
Écarts actuariels	(24,4)	60,4
Coût des services passés		(1,5)
Acquisition d'entreprises	3,1	293,8
Liquidation des droits et réductions de régimes	(4,1)	(18,2)
Effet de l'évolution des taux de change	21,9	43,2
Variations de périmètre et autres	7,9	(101,9)
À la clôture de l'exercice	1 765,9	1 708,1
dont engagements couverts par des actifs de couverture	1 021,7	959,0
Actifs de couverture		
À l'ouverture de l'exercice	735,9	590,5
Rendement attendu des fonds	37,5	33,3
Écarts actuariels	(9,5)	6,2
Cotisations versées aux fonds	36,9	68,9
Prestations servies sur l'exercice	(32,7)	(31,7)
Acquisition d'entreprises	0,2	64,7
Liquidation des droits et réductions de régimes	(0,3)	(4,0)
Effet de l'évolution des taux de change	18,8	35,9
Variations de périmètre et autres	10,6	(27,9)
À la clôture de l'exercice	797,5	735,9
Montants non reconnus au bilan		
À l'ouverture de l'exercice	240,9	189,2
Nouveaux éléments	(14,9)	54,2
Effet des changements d'hypothèses	(10,9)	74,9
Effet des gains et pertes d'expérience au titre des engagements de retraite	(13,5)	(14,5)
Effet des gains et pertes d'expérience au titre des actifs de couverture	9,5	(6,2)
Amortissement de la période	(8,6)	(7,4)
Change et autres variations	(6,2)	5,5
Réductions de régimes	0,2	(0,7)
À la clôture de l'exercice	211,4	240,9
dont écarts actuariels	173,5	197,0
dont coût des services passés	38,5	44,7
dont actifs non reconnus	(0,5)	(0,9)
Écarts actuariels/engagements (en %)	9,8 %	11,5 %

La diminution des écarts actuariels en 2011 résulte de la baisse du taux de revalorisation des rentes en Suisse et de la diminution des taux d'inflation au Royaume-Uni et en Suisse.

Historique de l'engagement, de la juste valeur des actifs financiers et de l'effet des gains et pertes d'expérience

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Valeur des actifs et passifs des régimes					
Valeur actuelle des engagements de retraite	(1 765,9)	(1 708,1)	(1 390,0)	(1 185,6)	(1 262,3)
Juste valeur des actifs financiers	797,5	735,9	590,5	507,5	641,0
Surplus (ou déficit)	(968,4)	(972,2)	(799,5)	(678,1)	(621,3)
Ajustements liés à l'expérience					
Effet des gains et pertes d'expérience au titre des engagements de retraite	(13,5)	(14,5)	10,4	(9,6)	6,6
Pourcentage des engagements de retraite	0,8 %	0,8 %	- 0,7 %	0,8 %	- 0,5 %
Effet des gains et pertes d'expérience au titre des actifs de couverture	9,5	(6,2)	(22,3)	95,0	8,0
Pourcentage des actifs de couverture	1,2 %	- 0,8 %	- 3,8 %	18,7 %	1,3 %

VINCI estime à environ 105 millions d'euros les versements prévus en 2012 au titre des engagements de retraite, dont environ 75 millions d'euros sont relatifs aux rentes versées aux salariés retraités et environ 30 millions d'euros relatifs aux sommes appelées par les organismes en charge de la gestion des fonds.

Charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	2011	2010
Droits acquis par les salariés pendant l'exercice	(50,7)	(44,6)
Actualisation des droits acquis	(78,9)	(78,7)
Rendement attendu des fonds	37,5	33,3
Amortissement des écarts actuariels	(6,8)	(5,5)
Amortissement du coût des services passés – droits non acquis	(1,8)	(1,9)
Coût des services passés – droits acquis	0,4	4,7
Autres	0,1	9,1
Total	(100,2)	(83,7)

La sensibilité au taux d'actualisation et au taux de rendement des actifs de la charge 2012 est la suivante :

(en millions d'euros)	0,50 %	- 0,50 %
Taux d'actualisation ^(*)	(3,6)	6,9
Taux de rendement des actifs ^(*)	(3,5)	3,5

(*) Avant effet du plafonnement de l'actif.

Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies

Dans certains pays, notamment en France et en Espagne, le Groupe participe à des régimes de base de sécurité sociale pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies. Suivant les pays, la part de ces cotisations payées relative aux retraites n'est pas clairement identifiable.

Par ailleurs, les montants pris en charge sur l'exercice au titre des autres régimes à cotisations définies (hors régimes de base) s'élèvent à 440,1 millions d'euros au 31 décembre 2011, contre 372,6 millions d'euros au 31 décembre 2010. Ces montants comprennent les cotisations versées à la caisse de prévoyance externe multi-employeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment en France.

20.2 Autres provisions non courantes

Au cours des exercices 2011 et 2010, les autres provisions non courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	Écart de conversion	Clôture
01/01/2010	332,4	227,1	(106,8)	(49,7)	60,6	(20,3)	(0,3)	442,9
Autres avantages au personnel	138,4	18,7	(20,5)	(0,1)	10,5	(1,0)	0,2	146,2
Risques financiers	113,6	64,2	(4,6)	(1,6)	80,4			252,0
Autres risques	428,2	178,3	(148,8)	(19,9)	24,5		1,2	463,6
Actualisation provisions non courantes	(6,2)	(0,6)	0,9		(0,4)		(0,0)	(6,3)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(231,1)				2,6	(25,0)	(0,4)	(253,9)
31/12/2010	442,9	260,5	(172,9)	(21,6)	117,6	(26,0)	1,0	601,6
Autres avantages au personnel	146,2	19,0	(28,5)	(0,6)	(3,8)	(0,1)	(0,2)	131,9
Risques financiers	252,0	3,8	(10,3)	(0,2)	183,9		(0,0)	429,3
Autres risques	463,6	178,0	(122,2)	(11,1)	35,0		1,1	544,4
Actualisation provisions non courantes	(6,3)		0,6	0,2	(13,3)		(0,4)	(19,2)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(253,9)				4,3	(52,2)	(0,0)	(301,8)
31/12/2011	601,6	200,8	(160,4)	(11,8)	206,2	(52,2)	0,5	784,6

Autres avantages au personnel

Médailles du travail, primes de jubilé et couvertures de frais médicaux

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation	5,0 %	2,9 % - 5,0 %
Taux d'inflation	2,2 %	2,1 %
Taux de revalorisation des salaires	1,8 % - 2,1 %	1,8 % - 3,4 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,0 % - 6,0 %	0,0 % - 6,0 %

Au 31 décembre 2011, les provisions pour autres avantages au personnel s'élevaient à 131,9 millions d'euros. Elles comprennent les provisions au titre des couvertures de frais médicaux à hauteur de 42,6 millions d'euros. Elles ont été calculées sur la base d'un taux de croissance des dépenses de santé compris entre 0 % et 6 %. La variation de ce taux de 1 % entraînerait une variation de 4,1 millions d'euros de l'engagement.

Provisions pour risques financiers

Les provisions pour risques financiers comprennent notamment la quote-part des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence, qui résultent notamment des variations à la baisse des justes valeurs des instruments financiers de couverture de taux (couverture de flux de trésorerie) dans les sociétés de projet en concession.

Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent des provisions au titre des litiges et arbitrages, dont certains sont décrits en note H « Note sur les litiges ». Celles-ci s'élevaient à 544,4 millions d'euros au 31 décembre 2011, dont 257,6 millions d'euros pour la part à plus d'un an (contre 228,4 millions au 31 décembre 2010).

Droit individuel à la formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de vingt heures minimum par an, cumulables sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision, sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 8,9 millions au 31 décembre 2011.

21. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

21.1 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	Variation	
			Variations du BFR liées à l'activité	Autres variations (*)
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1 004,1	843,8	170,7	(10,5)
Clients	10 222,0	8 816,3	1 279,4	126,3
Autres actifs courants d'exploitation	4 131,3	3 435,4	491,4	204,5
Stocks et créances d'exploitation (I)	15 357,5	13 095,6	1 941,5	320,4
Fournisseurs	(7 625,0)	(6 692,2)	(755,0)	(177,8)
Autres passifs courants d'exploitation	(10 381,5)	(9 075,0)	(1 140,0)	(166,6)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(18 006,6)	(15 767,2)	(1 895,0)	(344,4)
Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes) (I + II)	(2 649,1)	(2 671,6)	46,5	(24,0)
Provisions courantes	(3 484,1)	(3 235,0)	(139,9)	(109,1)
<i>dont part à moins d'un an des provisions non courantes</i>	<i>(301,8)</i>	<i>(253,9)</i>	<i>(52,2)</i>	<i>4,3</i>
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)	(6 133,2)	(5 906,6)	(93,4)	(133,2)

(*) Principalement écarts de conversion et mouvements de périmètre.

La ventilation par échéance des actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2011	Échéance				
		< 1 an				
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1 004,1	522,1	78,1	121,8	281,7	0,5
Clients	10 222,0	8 433,7	789,9	501,3	488,0	9,3
Autres actifs courants d'exploitation	4 131,3	3 186,5	251,4	276,4	388,9	28,1
Stocks et créances d'exploitation (I)	15 357,5	12 142,3	1 119,4	899,5	1 158,5	37,8
Fournisseurs	(7 625,0)	(6 431,4)	(501,4)	(340,5)	(341,5)	(10,4)
Autres passifs courants d'exploitation	(10 381,5)	(8 063,7)	(595,2)	(664,1)	(965,2)	(93,3)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(18 006,6)	(14 495,1)	(1 096,5)	(1 004,6)	(1 306,7)	(103,7)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité) (I + II)	(2 649,1)	(2 352,8)	22,8	(105,1)	(148,2)	(65,8)

(en millions d'euros)	31/12/2010	Échéance				
		< 1 an				
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	843,8	399,5	92,1	186,6	160,2	5,4
Clients	8 816,3	6 364,5	908,1	1 211,2	322,1	10,4
Autres actifs courants d'exploitation	3 435,4	2 425,6	407,4	461,8	128,6	12,0
Stocks et créances d'exploitation (I)	13 095,6	9 189,6	1 407,7	1 859,6	610,9	27,8
Fournisseurs	(6 692,2)	(5 060,4)	(613,2)	(784,9)	(227,5)	(6,3)
Autres passifs courants d'exploitation	(9 075,0)	(6 084,8)	(970,0)	(1 498,7)	(442,2)	(79,2)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(15 767,2)	(11 145,1)	(1 583,3)	(2 283,6)	(669,7)	(85,5)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité) (I + II)	(2 671,6)	(1 955,5)	(175,6)	(424,0)	(58,8)	(57,7)

21.2 Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients ainsi que leurs dépréciations éventuelles :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Créances clients facturées	6 315,1	6 171,5
Provisions – créances clients	(377,9)	(417,3)
Créances clients nettes	5 937,2	5 754,3

Au 31 décembre 2011, les créances clients dont le retard de paiement est compris entre six et douze mois s'élevaient à 180,3 millions d'euros (contre 201 millions d'euros au 31 décembre 2010). Elles sont provisionnées à hauteur de 26,3 millions d'euros (contre 65,8 millions d'euros au 31 décembre 2010). Celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élevaient à 349,2 millions d'euros (contre 285,1 millions d'euros au 31 décembre 2010) et sont provisionnées à hauteur de 194,6 millions d'euros (contre 181,3 millions d'euros au 31 décembre 2010).

21.3 Analyse des provisions courantes

Au cours des exercices 2011 et 2010, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non-courant	Écart de conversion	Clôture
01/01/2010	2 658,1	1 126,9	(852,8)	(150,1)	2,6	29,3	8,9	2 823,0
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	544,3	109,2	(88,6)	(0,9)			1,1	565,1
Service après-vente	374,7	148,2	(87,5)	(30,2)	7,2		4,6	417,1
Pertes à terminaison et risques chantiers	775,1	498,4	(440,6)	(58,4)	6,4		10,0	790,9
Litiges	367,6	162,0	(96,1)	(41,0)	54,6		1,8	448,8
Restructuration	39,5	33,0	(30,6)	(5,6)	28,5		0,1	64,9
Autres risques courants	511,2	273,9	(193,0)	(45,6)	172,5		4,0	723,0
Actualisation provisions courantes	(20,6)	(4,2)	6,3	0,2	(10,3)		(0,2)	(28,7)
Reclassement part à moins d'un an non courant	231,1				(2,6)	25,0	0,4	253,9
31/12/2010	2 823,0	1 220,5	(930,0)	(181,7)	256,4 (*)	25,0	21,8	3 235,0
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	565,1	94,7	(88,4)	(10,8)	0,3		0,4	561,3
Service après-vente	417,1	158,6	(120,5)	(14,4)	(3,4)		(0,7)	436,7
Pertes à terminaison et risques chantiers	790,9	532,5	(420,3)	(35,8)	46,3		0,8	914,4
Litiges	448,8	190,5	(114,8)	(35,4)	22,3		(1,3)	510,2
Restructuration	64,9	17,7	(37,0)	(7,7)	(4,6)		(0,1)	33,3
Autres risques courants	723,0	284,4	(218,3)	(28,5)	(0,2)		(0,6)	759,7
Actualisation provisions courantes	(28,7)	(8,8)	1,4	0,5	2,1		0,3	(33,3)
Reclassement part à moins d'un an non courant	253,9				(4,3)	52,2		301,8
31/12/2011	3 235,0	1 269,6	(997,8)	(132,2)	58,4	52,2	(1,1)	3 484,1

(*) Dont 223,5 millions d'euros de provisions courantes pour Cegelec.

Les provisions courantes (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) sont rattachées directement au cycle d'exploitation et concernent majoritairement les provisions afférentes aux contrats de construction et les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés couvrent principalement les dépenses effectuées par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour la réparation des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes, etc.), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Ces provisions concernent pour l'essentiel le groupe ASF, pour 333 millions d'euros au 31 décembre 2011 (contre 342,8 millions d'euros au 31 décembre 2010), et Cofiroute, pour 193,6 millions d'euros au 31 décembre 2011 (contre 192,9 millions d'euros au 31 décembre 2010).

22. Informations relatives à l'endettement financier net

Au 31 décembre 2011, l'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, ressort à 12,6 milliards d'euros, en diminution de 470,1 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2010.

Les données 2010 présentées dans cette note prennent en compte la nouvelle organisation juridique du pôle VINCI Autoroutes mis en place en 2011 (voir note C « Informations sectorielles »).

L'endettement financier net s'analyse comme suit :

Analyse par rubriques comptables	(en millions d'euros)	31/12/2011					31/12/2010				
		Note	Non courant	Réf.	Courant (*)	Réf.	Total	Non courant	Réf.	Courant (*)	Réf.
Emprunts obligataires	22.1	(7 819,8)	(1)	(204,4)	(3)	(8 024,2)	(6 020,5)	(1)	(197,7)	(3)	(6 218,2)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	22.1	(9 256,6)	(2)	(1 509,4)	(3)	(10 765,9)	(11 387,4)	(2)	(995,5)	(3)	(12 382,9)
Emprunts liés aux retraitements des locations-financements	22.1	(87,3)	(2)	(59,5)	(3)	(146,8)	(100,4)	(2)	(56,1)	(3)	(156,5)
Dettes financières long terme (**)		(17 163,7)		(1 773,2)		(18 936,9)	(17 508,3)		(1 249,3)		(18 757,6)
Passifs évalués au coût amorti											
Billet de trésorerie	22.2.4			(525,3)	(3)	(525,3)				(3)	
Autres dettes financières courantes				(45,4)	(3)	(45,4)			(55,6)	(3)	(55,6)
Découverts bancaires	22.2.2			(858,3)	(3)	(858,3)			(676,8)	(3)	(676,8)
Comptes courants financiers passifs				(48,8)	(3)	(48,8)			(158,1)	(3)	(158,1)
I - Dettes financières brutes		(17 163,7)		(3 250,9)		(20 414,6)	(17 508,3)		(2 139,9)		(19 648,2)
dont incidence des couvertures de juste valeur				(426,1)		(426,1)			(176,7)		(176,7)
dont incidence de la mise en juste valeur des dettes d'ASF dans les comptes consolidés de VINCI (***)				(37,3)		(41,9)			(12,6)		(64,6)
Prêts et créances											
Prêts et créances financières collatéralisés		2,1	(6)	1,9	(8)	4,0		(6)	1,8	(8)	1,8
Comptes courants financiers actifs				47,5	(4)	47,5			195,1	(4)	195,1
Actifs évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur)											
Actifs financiers de gestion de trésorerie	22.2.2			122,1	(4)	122,1			538,2	(4)	538,2
Équivalents de trésorerie	22.2.2			5 237,3	(5)	5 237,3			3 686,4	(5)	3 686,4
Disponibilités	22.2.2			2 135,1	(5)	2 135,1			2 061,5	(5)	2 061,5
II - Actifs financiers		2,1		7 543,8		7 546,0			6 483,0		6 483,0
Dérivés											
Instruments dérivés passifs	23	(261,4)	(2)	(194,9)	(3)	(456,3)	(188,4)	(2)	(135,4)	(3)	(323,8)
Instruments dérivés actifs	23	436,4	(7)	298,9	(9)	735,4	186,1	(7)	243,2	(9)	429,3
III - Instruments dérivés		175,0		104,0		279,0	(2,3)		107,8		105,5
Endettement financier net (I + II + III)		(16 986,5)		4 396,9		(12 589,6)	(17 510,6)		4 451,0		(13 059,7)
<i>La répartition par branche de l'endettement financier net est la suivante :</i>											
Concessions		(18 017,0)		(878,5)		(18 895,4)	(16 621,5)		(888,8)		(17 510,3)
Contracting		(1 882,9)		4 797,0		2 914,1	(1 701,7)		4 657,0		2 955,3
Holdings et immobilier		2 913,3		478,4		3 391,8	812,6		682,7		1 495,3

(*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

(**) Y compris part à moins d'un an.

(***) À la suite de la prise de contrôle d'ASF au 9 mars 2006 par VINCI.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan :

<i>(en millions d'euros)</i>	Réf.	31/12/2011	31/12/2010
Emprunts obligataires (part non courante)	(1)	(7 819,8)	(6 020,5)
Autres emprunts et dettes financières	(2)	(9 605,2)	(11 676,2)
Dettes financières courantes	(3)	(3 445,8)	(2 275,3)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	(4)	169,6	733,2
Disponibilités et équivalent de trésorerie	(5)	7 372,4	5 747,9
Prêts et créances collatéralisés non courants	(6)	2,1	
Instruments dérivés actifs non courants	(7)	436,4	186,1
Prêts et créances collatéralisés courants	(8)	1,9	1,8
Instruments dérivés actifs courants	(9)	298,9	243,2
Endettement financier net		(12 589,6)	(13 059,7)

Les instruments dérivés actifs/passifs qualifiés de couverture sont présentés au bilan, selon leurs maturités et leurs qualifications comptables, en autres actifs/passifs financiers non courants pour la part à plus d'un an et autres actifs/passifs financiers courants pour la part à moins d'un an. Les instruments dérivés actifs/passifs non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en autres actifs/passifs financiers courants quelles que soient leurs maturités.

22.1 Détail des dettes financières à long terme

Par branche, les dettes financières à long terme au 31 décembre 2011 (y compris la part à moins d'un an) se décomposent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011				31/12/2010			
	Concessions	Contracting	Holdings et immobilier	Total	Concessions	Contracting	Holdings et immobilier	Total
Emprunts obligataires	(7 111,2)	(0,0)	(913,0)	(8 024,2)	(6 217,5)	(0,7)		(6 218,2)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(9 713,1)	(317,5)	(735,3)	(10 765,9)	(10 372,7)	(260,4)	(1 749,8)	(12 382,9)
Emprunts liés aux retraitements des locations-financements	(2,5)	(144,3)		(146,8)	(2,8)	(153,7)		(156,5)
Dettes financières à long terme	(16 826,8)	(461,8)	(1 648,4)	(18 936,9)	(16 593,0)	(414,8)	(1 749,8)	(18 757,6)

Les dettes financières long terme s'élèvent à 18,9 milliards d'euros au 31 décembre 2011, en augmentation de 179,3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2010 (18,8 milliards d'euros).

La dette financière brute long terme, hors impact des variations de juste valeur des instruments de couverture, est globalement stable, les remboursements de la dette existante réalisés dans l'exercice ayant été compensés par la mise en place de nouveaux financements, dont les plus significatifs sont les suivants :

ASF :

- Ligne de crédit à sept ans de 100 millions d'euros en juillet 2011.
- Émissions obligataires et assimilées dans le cadre du programme EMTN pour un montant nominal de 643,9 millions d'euros (en contrevaleur) :
 - une émission de 500 millions d'euros le 23 septembre 2011 à un taux fixe de 4 % pour une durée de sept ans ;
 - un placement privé de 15 milliards de yens (143,9 millions d'euros) le 20 octobre 2011 pour une durée de vingt et un ans.
- Remboursement d'emprunts souscrits auprès de la CNA par ASF et Escota, pour un montant total de 637,1 millions d'euros à un taux moyen de 5,9 %.

VINCI SA :

- Émissions obligataires dans le cadre du programme EMTN pour un montant nominal de 911,7 millions d'euros :
 - 200 millions de francs suisses (161,7 millions d'euros) le 15 décembre 2011 à taux fixe 2,125 % pour une durée de six ans ;
 - 750 millions d'euros le 19 décembre 2011 à un taux fixe de 4,125 % pour une durée de cinq ans.
- Remboursement partiel anticipé à hauteur de 1 milliard d'euros du prêt bancaire d'acquisition ASF le 27 décembre 2011 (le solde du prêt, soit 750 millions d'euros, a été remboursé le 27 janvier 2012).

Le détail des principales dettes financières des concessions et des holdings est présenté dans les tableaux ci-dessous :

Concessions

(en millions d'euros)	31/12/2011						31/12/2010	
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéance	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan
Emprunts obligataires				6 508,8	7 111,2	199,8	5 856,7	6 217,5
Cofiroute				2 229,5	2 359,8	62,6	2 227,1	2 311,5
dont :								
Emprunt octobre 2001 et assimilation août 2005	EUR	5,9 %	octobre 2016	500,0	536,1	6,7	500,0	533,1
Emprunt avril 2003	EUR	5,3 %	avril 2018	600,0	640,5	21,2	600,0	643,2
Emprunt 2006 et assimilation juillet 2007	EUR	5,0 %	mai 2021	1 100,0	1 149,7	33,4	1 100,0	1 104,6
ASF & Escota				4 279,3	4 751,4	137,2	3 629,6	3 906,0
dont :								
ASF émission obligataire 2007	EUR	5,6 %	juillet 2022	1 575,0	1 805,7	43,8	1 575,0	1 736,7
ASF émission obligataire 2009 et assimilation avril 2009	EUR	7,4 %	mars 2019	969,6	1 070,8	56,1	969,6	1 037,7
ASF émission obligataire 2010 et assimilation août 2010	EUR	4,1 %	avril 2020	650,0	717,9	19,3	650,0	668,3
ASF émission obligataire 2011	EUR	4,0 %	septembre 2018	500,0	507,8	5,5		
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières				9 546,0	9 713,1	139,1	10 162,8	10 372,7
Cofiroute				1 103,2	1 111,1	9,3	1 104,5	1 109,4
ASF et Escota				5 699,4	5 899,1	128,5	6 227,6	6 477,5
Emprunts CNA				3 323,3	3 463,6	97,4	3 881,5	4 336,2
dont :								
ASF et ESCOTA CNA 1997 à 2001	EUR	5,9 %	juin 2011				498,5	517,2
ASF et ESCOTA CNA 1997 à 2000	EUR	5,8 %	octobre 2012	405,9	410,7	4,7	405,9	410,7
ASF et ESCOTA CNA 1998/2001	EUR	5,9 %	mars 2013	397,7	420,0	18,0	397,7	423,4
ASF CNA 1999/2002	EUR	4,4 %	mai 2014	450,0	455,3	12,2	450,0	452,6
ASF CNA 2000/2001	EUR	6,0 %	octobre 2015	382,5	405,7	4,2	382,5	410,2
ASF CNA 2001	EUR	inflat.	juillet 2016	405,2	413,3	6,9	396,3	403,8
ASF et Escota CNA 2002	EUR	5,3 %	janvier 2017	532,0	555,7	25,7	532,0	555,4
ASF CNA 2004/2005	EUR	4,5 %	mars 2018	750,0	803,0	25,7	750,0	806,8
Emprunts CNA/BEI				1 018,9	1 047,6	27,0	1 088,9	832,7
dont ASF CNA/BEI 2002	EUR	6,2 %	avril 2015 à 2017	412,6	431,4	18,8	412,6	431,4
Emprunts BEI				500,0	489,7	3,8	500,0	488,3
Autres emprunts				1,4	2,4		1,4	2,3
Lignes de crédit				855,8	853,9	0,2	755,8	753,3
dont ASF Term Loan	EUR	E1M	décembre 2013	755,8	755,5	0,1	755,8	755,1
Incidence de la mise en juste valeur des dettes d'ASF dans les comptes consolidés de VINCI	EUR				41,9			64,6
Arcour				600,0	572,3	0,1	600,0	570,7
dont Arcour 2008	EUR	E1M	jusqu'en mars 2018	400,0	396,7	0,1	400,0	396,1
ASF Holding				1 080,0	1 079,0	0,1	1 115,0	1 113,6
Prêt syndiqué décembre 2006	EUR	E1M	jusqu'à déc. 2013	1 080,0	1 079,0	0,1	1 115,0	1 113,6
VINCI Park				606,3	603,5	0,1	653,9	649,9
dont emprunt juin 2006	EUR	E1M/E3M	jusqu'en juin 2026	397,9	396,1		416,7	414,7
Autres concessions				457,2	448,0	1,1	461,9	451,6
dont Gefyra BEI 2001	EUR	BEI	jusqu'en juin 2029	317,0	307,8	0,4	329,0	319,1
Emprunts liés aux retraitements des locations-financements				2,5	2,5		2,8	2,8
Dettes financières à long terme				16 057,4	16 826,8	338,9	16 022,4	16 593,0

Holdings et immobilier

(en millions d'euros)	31/12/2011				31/12/2010			
	Devise	Taux intérêt contractuel	Échéance	Capital restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Capital restant dû	Valeur au bilan
Emprunts obligataires				914,5	913,0	1,3		
VINCI SA				914,5	913,0	1,3		
dont emprunt obligataire décembre 2011	EUR	4,1 %	février 2017	750,0	751,6	1,1		
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières				750,0	735,3	0,3	1 750,0	1 749,8
VINCI SA				750,0	735,3	0,3	1 750,0	1 749,8
Prêt d'acquisition ASF novembre 2005	EUR	E1M	novembre 2012	750,0	750,0 ^(*)	0,2	1 750,0	1 749,8
Emprunts liés aux retraitements des locations-financements								
Dettes financières à long terme				1 664,5	1 648,4	1,6	1 750,0	1 749,8

(*) Montant intégralement remboursé le 27 janvier 2012.

233

22.2 Ressources et liquidités

Au 31 décembre 2011, le Groupe dispose d'un montant de 12,8 milliards d'euros de ressources disponibles, dont 6,1 milliards d'euros de trésorerie nette gérée (voir note E.22.2.2 « Trésorerie nette gérée ») et 6,7 milliards d'euros constitués de lignes de crédit bancaires à moyen terme confirmées disponibles (voir note E.22.2.3 « Lignes de crédit revolving »).

22.2.1 Échéancier des dettes

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêt associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2011, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2011							
	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêt	< 3 mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 mois et 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires								
Capital	(8 024,2)	(7 423,4)		(3,3)		(3,0)	(512,4)	(6 904,6)
Flux d'intérêts		(3 396,4)	(112,8)	(115,5)	(157,6)	(385,6)	(1 155,3)	(1 469,7)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières								
Capital	(10 765,9)	(10 613,3)	(24,0)	(93,2)	(1 246,9)	(2 470,2)	(2 607,0)	(4 172,1)
Flux d'intérêts		(1 754,8)	(116,9)	(76,2)	(147,3)	(301,8)	(636,7)	(475,8)
Emprunts liés aux retraitements des locations de financements								
Capital	(146,8)	(146,3)	(22,0)	(12,5)	(24,6)	(32,9)	(43,0)	(11,4)
Flux d'intérêts		(13,7)	(1,7)	(1,3)	(2,2)	(3,1)	(3,3)	(2,0)
Sous-total : dettes financières à long terme	(18 936,9)	(23 347,9)	(277,4)	(302,0)	(1 578,5)	(3 196,6)	(4 957,8)	(13 035,6)
Billet de trésorerie	(525,3)	(525,3)	(525,3)					
Autres dettes financières courantes	(45,4)	(45,4)	(45,4)					
Découverts bancaires	(858,3)	(858,3)	(858,3)					
Comptes courants financiers passifs	(48,8)	(48,8)	(48,8)					
I – Dettes financières	(20 414,6)	(24 825,6)	(1 755,1)	(302,0)	(1 578,5)	(3 196,6)	(4 957,8)	(13 035,6)
II – Actifs financiers	7 546,0	dont 7 491,3 millions d'euros à moins de trois mois ^(*)						
Instruments dérivés passifs	(456,3)	(538,2)	(10,7)	(37,9)	(28,0)	(81,0)	(214,9)	(165,7)
Instruments dérivés actifs	735,4	1 042,5	23,8	57,3	32,2	113,0	330,6	485,6
III – Instruments financiers dérivés	279,0	504,3	13,1	19,4	4,2	32,0	115,6	319,9
Endettement financier net (I + II + III)	(12 589,6)							
Dettes fournisseurs	(7 625,0)	(7 625,0)	(6 431,4)	(501,4)	(340,5)	(136,6)	(204,9)	(10,4)

(*) Principalement composés d'équivalents de trésorerie pour 5 237,3 millions d'euros, des disponibilités pour 2 135,1 millions d'euros et d'actifs de gestion de trésorerie inférieurs à trois mois pour 71,5 millions d'euros (voir note E.22.2.2 « Trésorerie nette gérée »).

Au 31 décembre 2011, la maturité moyenne de la dette financière long terme du Groupe est de 6,3 ans (contre 6,6 ans au 31 décembre 2010). Elle est de 6,7 ans pour les filiales concessionnaires, de 3,3 ans pour les holdings (y compris immobilier et holdings de la branche concessions) et de 3,5 ans pour le contracting.

22.2.2 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée, qui inclut notamment les actifs financiers de gestion de trésorerie et les billets de trésorerie émis, s'analyse comme suit :

	31/12/2011			
(en millions d'euros)	Concessions	Contracting	Holdings et immobilier	Total
Équivalents de trésorerie	268,9	879,6	4 088,8	5 237,3
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	39,6	166,4	580,9	786,9
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine (*)	229,3	713,2	3 507,9	4 450,4
Disponibilités	153,1	1 584,7	397,2	2 135,1
Découverts bancaires	(11,9)	(774,2)	(72,2)	(858,3)
Trésorerie nette	410,0	1 690,1	4 413,9	6 514,1
Actifs financiers de gestion de trésorerie	61,7	46,9	13,6	122,1
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) (**)	15,8	14,4	12,0	42,3
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	3,3	25,8	0,1	29,2
Titres de créances négociables ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	42,5	6,7	1,4	50,6
Billets de trésorerie émis			(525,3)	(525,3)
Autres dettes financières courantes	(2,7)	(42,4)	(0,3)	(45,4)
Solde des comptes courants de trésorerie	(555,4)	3 226,4	(2 672,3)	(1,3)
Trésorerie nette gérée	(86,4)	4 921,0	1 229,6	6 064,3

(*) Y compris dépôts à terme et comptes rémunérés.

(**) Part d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

	31/12/2010			
(en millions d'euros)	Concessions	Contracting	Holdings et immobilier	Total
Équivalents de trésorerie	390,8	805,2	2 490,4	3 686,4
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	235,2	206,1	1 010,8	1 452,1
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine (*)	155,6	599,1	1 479,6	2 234,3
Disponibilités	111,8	1 778,1	171,6	2 061,5
Découverts bancaires	(9,0)	(577,6)	(90,3)	(676,8)
Trésorerie nette	493,6	2 005,8	2 571,8	5 071,1
Actifs financiers de gestion de trésorerie	54,2	118,2	365,8	538,2
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) (**)	12,1	28,0	9,7	49,8
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	15,4	77,6	0,1	93,1
Titres de créances négociables ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	26,7	12,6	356,0	395,3
Billets de trésorerie émis				
Autres dettes financières courantes	(1,7)	(53,6)	(0,3)	(55,6)
Solde des comptes courants de trésorerie	(422,8)	2 709,4	(2 249,7)	36,9
Trésorerie nette gérée	123,2	4 779,8	687,6	5 590,6

(*) Y compris dépôts à terme et comptes rémunérés.

(**) Part d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Les supports d'investissement utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires ayant généralement une maturité inférieure à trois mois). Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Au sein de la trésorerie nette gérée, qui s'élève à 6,1 milliards d'euros au 31 décembre 2011, les placements (« équivalents de trésorerie » et « actifs financiers de gestion de trésorerie ») sont gérés avec une prise de risque limitée sur le capital et font l'objet d'un contrôle de la performance et des risques associés.

Au niveau du holding VINCI, ces placements représentent au 31 décembre 2011 un encours de 2 milliards d'euros (net des billets de trésorerie émis). Ils proviennent essentiellement des excédents de trésorerie remontés au travers d'un système de cash-pooling des filiales françaises. VINCI Finance International, filiale à 100 % de VINCI, centralise quant à elle les excédents de trésorerie des filiales allemandes et présente au 31 décembre 2011 un encours de placements de 1,5 milliard d'euros. Ces dispositifs de centralisation permettent à la fois d'optimiser la gestion des ressources financières et de mieux maîtriser les risques liés aux contreparties et aux supports de placements utilisés.

Les placements des autres filiales du Groupe sont gérés de manière décentralisée dans le respect des lignes directrices et des instructions données par VINCI, qui définissent notamment les supports de placements et les contreparties autorisés. Au 31 décembre 2011, ils représentent un encours de 1,3 milliard d'euros, dont 0,3 milliard d'euros pour les concessions et 0,9 milliard d'euros pour le contracting.

Les performances et les risques associés à ces placements sont suivis régulièrement au travers d'un reporting détaillant le rendement des différents actifs sur la base de leur juste valeur et contrôlant le niveau de risque associé.

22.2.3 Lignes de crédit revolver

VINCI SA a conclu le 23 juin 2011 une ligne de crédit syndiquée confirmée de 4 milliards d'euros à échéance juin 2016, assortie de deux options d'extension d'un an à la discrétion des prêteurs. VINCI bénéficie, en outre, de lignes de crédit bancaire bilatérales confirmées, dont les échéances sont en juillet et août 2012 pour un montant de 100 millions d'euros.

De son côté, ASF dispose d'une ligne de crédit bancaire syndiquée à échéance décembre 2013 pour un montant de 2 milliards d'euros, assortie de covenants financiers (voir note E.22.2.5 « Covenants financiers »).

Cofiroute a conclu en février 2011 une ligne bancaire confirmée « Club Deal » d'un montant de 500 millions d'euros à échéance février 2016.

Au 31 décembre 2011, aucune des lignes de crédit décrites ci-dessus n'était utilisée.

Les montants autorisés et utilisés et les maturités des lignes de crédit de VINCI et de ses filiales sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Utilisations au 31/12/2011	Autorisations au 31/12/2011	Échéances		
			< à 1an	de 1 à 5 ans	au-delà de 5 ans
Crédit syndiqué		4 000		4 000	
Lignes bilatérales		100	100		
VINCI		4 100	100	4 000	
ASF : crédit syndiqué		2 000		2 000	
Cofiroute : crédit syndiqué		500		500	
Contracting : lignes syndiquées et bilatérales	107	186	30	156	
Total	107	6 786	130	6 656	

22.2.4 Billets de trésorerie

Le Groupe dispose au 31 décembre 2011 d'un programme de billets de trésorerie de 1,5 milliard d'euros pour VINCI SA et d'un programme de billets de trésorerie de 0,5 milliard d'euros pour Cofiroute. Ces deux programmes sont notés A2 par Standard & Poor's et P2 par Moody's pour VINCI SA.

Au 31 décembre 2011, seul VINCI SA avait utilisé son programme à hauteur de 525 millions d'euros.

22.2.5 Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect des ratios financiers, dont les principaux sont décrits dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Contrats de financement	Montants autorisés	Montants utilisés	Ratios ⁽¹⁾	Seuils	Niveaux atteints au 31/12/2011
VINCI	Crédit d'acquisition	750,0	750,0 ⁽²⁾	EFN (hors concessions)/(Cafice [hors concessions] + dividende reçu [hors dividende exceptionnel] des sociétés concessionnaires)	< 3,25	(0,9)
ASF Holding	Prêt syndiqué à terme	1 080,0	1 080,0	EFN consolidé/Cafice consolidée ⁽³⁾	< ou = 8,5	5,6
ASF	Emprunts CNA (Caisse nationale des autoroutes)	4 342,2	4 342,2	Dividendes/intérêts nets + nominal à rembourser	> ou = 1,15	25,6
				EFN consolidé/Ebitda consolidé	< ou = 7	5,2
	Prêt syndiqué à terme	755,8	755,8	Ebitda consolidé/frais financiers consolidés	> 2,2	4,7
VINCI Park	Ligne de crédit syndiquée 2013	2 000,0		EFN consolidé ⁽⁴⁾ /Cafice consolidée	< ou = 7	5,1
				Cafice consolidée/frais financiers consolidés	> ou = 2,2	4,7
	Prêt amortissable	397,9	397,9	EFN/Cafice	< 7	3,7
VINCI Park	Prêt (tranche 1 et 2) amortissable	160,3	160,3	Cafice/frais financiers nets	> 2,2	6,9
				EFN/Cafice	< 7	3,7
				Cafice/frais financiers nets	> 3	6,9

(1) EFN = endettement financier net ;

Cafice = capacité d'autofinancement avant impôts et coût du financement ;

Ebitda = excédent brut d'exploitation défini comme étant la différence entre les produits opérationnels et les charges opérationnelles hors amortissements et provisions.

(2) Ce prêt a été totalement remboursé le 27 janvier 2012.

(3) (EFN consolidé ASF + EFN consolidé ASF Holding)/Cafice consolidée ASF.

(4) Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie exclus.

Par ailleurs, certains contrats de financement, conclus par des entités du Groupe, prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

Les ratios détaillés ci-dessus sont respectés au 31 décembre 2011.

22.2.6 Notations de crédit

Au 31 décembre 2011, le Groupe dispose des notations de crédit suivantes :

	Agence	Notation		
		Long terme	Perspective	Court terme
VINCI SA	Standard & Poor's	BBB+	Stable	A2
	Moody's	Baa1	Stable	P2
ASF	Standard & Poor's	BBB+	Stable	A2
	Moody's	Baa1	Stable	P2
Cofiroute	Standard & Poor's	BBB+	Stable	A2

23. Informations relatives à la gestion des risques financiers

VINCI a mis en place un cadre de gestion et de contrôle des risques financiers auxquels il est exposé et notamment du risque de taux d'intérêt.

En application des règles définies par la direction Financière du Groupe, la responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient à l'entité opérationnelle concernée. En revanche, le traitement des produits dérivés est généralement effectué par la direction Financière du Groupe pour le compte des filiales concernées.

Pour les entités présentant une exposition aux risques financiers les plus significatifs (VINCI SA, ASF, Cofiroute, VINCI Park), des comités de trésorerie auxquels participent les directions financières de VINCI SA et des entités concernées analysent régulièrement les principales expositions et décident des stratégies de gestion.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marché, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés, qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

À la date d'arrêté, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

31/12/2011						
(en millions d'euros)	Note	Actif non courant	Actif courant ^(*)	Passif non courant	Passif courant ^(*)	Net
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	23.1.2	433,3	71,1	(3,6)	(0,6)	500,2
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie	23.1.3		0,1	(237,2)	(8,0)	(245,0)
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture	23.1.4		225,8		(183,7)	42,1
Dérivés de taux		433,3	297,0	(240,8)	(192,2)	297,3
Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie	23.3.1		0,1	(0,2)	(0,3)	(0,4)
Dérivés de change : couverture d'investissement net	23.3.1	3,0	0,5	(10,0)	(1,1)	(7,6)
Dérivés de change : non qualifiés de couverture	23.3.1		1,2		(1,3)	(0,1)
Dérivés de change		3,0	1,8	(10,2)	(2,7)	(8,1)
Autres dérivés		0,2	0,1	(10,4)		(10,1)
Total des instruments dérivés		436,4	298,9	(261,4)	(194,9)	279,0

(*) La partie courante inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 72 millions d'euros au 31 décembre 2011.

31/12/2010						
(en millions d'euros)	Note	Actif non courant	Actif courant ^(*)	Passif non courant	Passif courant ^(*)	Net
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	23.1.2	184,9	67,5	(12,6)		239,8
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie	23.1.3	0,8		(154,1)	(5,0)	(158,3)
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture	23.1.4		173,9		(128,9)	45,0
Dérivés de taux		185,7	241,4	(166,7)	(133,9)	126,5
Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie	23.3.1		0,3	(0,1)	(0,4)	(0,2)
Dérivés de change : couverture d'investissement net	23.3.1	0,4	0,4	(11,8)		(11,0)
Dérivés de change : non qualifiés de couverture	23.3.1		0,9		(1,1)	(0,2)
Dérivés de change		0,4	1,6	(11,9)	(1,5)	(11,4)
Autres dérivés			0,2	(9,8)		(9,6)
Total des instruments dérivés		186,1	243,2	(188,4)	(135,4)	105,5

(*) La partie courante inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 69,2 millions d'euros au 31 décembre 2010.

23.1 Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt est assurée au sein du Groupe en distinguant les concessions, les activités de contracting et les holdings, ces différentes entités présentant des profils financiers différents.

Pour les filiales concessionnaires, la gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et préserver l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est d'optimiser, dans le cadre des budgets, le coût moyen de la dette en fonction de la situation des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps la répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à la Cafice), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

S'agissant des activités de contracting et des holdings, elles se caractérisent par un excédent de trésorerie net structurel, les excédents de trésorerie des filiales contracting, dont la gestion est majoritairement centralisée dans le cadre du cash-pooling Groupe, étant supérieurs à la dette des holdings. Pour ces activités, l'objectif est de veiller au bon adossement des risques de taux entre les actifs et les passifs financiers.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent selon les cas être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture au sens des normes IFRS.

Le tableau ci-dessous présente la répartition au 31 décembre 2011 de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable capé ou lié à l'inflation, et la part à taux variable avant et après prise en compte des produits dérivés de couverture :

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable avant couverture										
	Taux fixe			Inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
Concessions	11 082,5	69 %	5,28 %	608,2	4 %	5,35 %	4 382,0	27 %	1,71 %	16 072,7	4,31 %
Contracting	275,5	60 %	4,49 %		0 %	0,00 %	185,5	40 %	2,68 %	461,1	3,76 %
Holdings	907,0	55 %	3,89 %		0 %	0,00 %	749,8	45 %	1,72 %	1 656,8	2,91 %
Total au 31/12/2011	12 265,0	67 %	5,16 %	608,2	3 %	5,35 %	5 317,4	29 %	1,75 %	18 190,6	4,17 %
Total au 31/12/2010	11 344,2	62 %	5,37 %	598,6	3 %	4,76 %	6 276,4	34 %	1,33 %	18 219,2	3,96 %

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable après couverture										
	Taux fixe			Taux variable capé/inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
Concessions	9 871,0	61 %	4,91 %	2 783,6	17 %	3,27 %	3 418,1	21 %	2,20 %	16 072,7	4,05 %
Contracting	305,6	66 %	4,33 %	25,9	6 %	2,04 %	129,5	28 %	2,82 %	461,1	3,78 %
Holdings		0 %	0,00 %		0 %	0,00 %	1 656,8	100 %	2,80 %	1 656,8	2,80 %
Total au 31/12/2011	10 176,6	56 %	4,89 %	2 809,6	15 %	3,26 %	5 204,4	29 %	2,41 %	18 190,6	3,93 %
Total au 31/12/2010	10 146,6	56 %	5,07 %	1 854,8	10 %	2,61 %	6 217,8	34 %	1,85 %	18 219,2	3,71 %

23.1.1 Sensibilité au risque de taux

VINCI est soumis au risque de variation des taux d'intérêt sur son résultat, compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement net à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du compte de résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture. Ces opérations sont principalement composées d'opérations optionnelles nettes acheteuses, dont la perte maximale sur la durée de vie de l'opération est égale à la prime payée.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée directement dans les capitaux propres et n'impacte pas le compte de résultat.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2011 reste constant sur une année. Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôts) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

(en millions d'euros)	31/12/2011			
	Résultat		Capitaux propres	
	Impact du calcul de sensibilité + 50 bps	Impact du calcul de sensibilité - 50 bps	Impact du calcul de sensibilité + 50 bps	Impact du calcul de sensibilité - 50 bps
Dettes à taux variable après couverture comptable	(40,0)	40,0		
Actifs à taux variable après couverture comptable	23,9	(23,9)		
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	0,2	0,6		
Dérivés qualifiés de flux de trésorerie			69,9	(72,6)
Total	(15,9)	16,6	69,9	(72,6)

23.1.2 Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur avaient les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2011							
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable (*)	2,6	2,6	155,0	4 276,7	4 437,0	504,5	(4,2)	500,2

(*) Y compris des Cross Currency Swaps, dont le notionnel représente 305,6 millions d'euros à échéance supérieure à cinq ans, dont la juste valeur s'élève à - 2,7 millions d'euros et se décompose de la manière suivante :

- 11,3 millions d'euros d'effet taux ;
- + 8,6 millions d'euros d'effet change.

(en millions d'euros)	31/12/2010					Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel			
Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable	2,5	2,6	7,7	3 012,0	3 024,8	252,4	(12,6)	239,8

Ces opérations couvrent principalement les émissions obligataires à taux fixe d'ASF et Cofiroute.

23.1.3 Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

Le Groupe est exposé aux variations de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Pour couvrir ce risque, il peut procéder à la mise en place de swaps prêteurs taux variable et emprunteurs taux fixe qui ont la qualification de « couverture de flux de trésorerie ».

Couverture des flux de trésorerie « certains »

Le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt dont l'objectif est de fixer le coût des dettes existantes à taux variables. Les flux contractuels des swaps sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

Couverture des flux de trésorerie « hautement probables »

Le Groupe a mis en place des swaps à départ décalé chez ASF et VINCI, avec des échéances allant jusqu'en 2016. Ces swaps ont pour objet de fixer les coupons des émissions des dettes futures considérées comme hautement probables. Au 31 décembre 2011, le portefeuille de ces swaps est de 1 199 millions d'euros.

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2011					Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel			
Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	567,6	35,7	520,1	905,3	2 028,6	0,1	(197,1)	(197,0)
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	8,2	216,9	94,3	38,4	357,8		(11,8)	(11,8)
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certain	575,9	252,6	614,4	943,6	2 386,5	0,1	(208,9)	(208,8)
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnel hautement probable^(*)			1 199,0		1 199,0	(0,0)	(36,3)	(36,3)
Total	575,9	252,6	1 813,4	943,6	3 585,5	0,1	(245,1)	(245,0)

(*) Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les flux de trésorerie associés aux swaps à départ décalé existant au 31 décembre 2011 se réalisent :

(en millions d'euros)	Situation au 31/12/2011				
	Juste valeur	Flux de trésorerie attendus			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probable^(*)	(36,3)	(12,3)	(23,9)		

(*) Swap à départ décalé taux variable/taux fixe.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2011, au titre des produits dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie, impactent le résultat :

(en millions d'euros)	Situation au 31/12/2011				
	Montant inscrit en capitaux propres des sociétés contrôlées	Montant repris en compte de résultat			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	(179,2)	(31,5)	(25,1)	(75,5)	(47,1)
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probables	(135,7)	(28,9)	(28,8)	(69,3)	(8,7)
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(314,9)	(60,5)	(53,9)	(144,7)	(55,8)

Au 31 décembre 2010, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie avaient les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2010						Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel				
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	212,2	318,3	161,0	993,9	1 685,3	3,6	(135,0)	(131,4)	
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	7,8	8,2	254,4	95,2	365,6	(2,8)	(5,5)	(8,3)	
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certain	219,9	326,5	415,5	1 089,1	2 050,9	0,8	(140,5)	(139,7)	
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnel hautement probable (*)				293,7	293,7		(18,6)	(18,6)	
Total	219,9	326,5	415,5	1 382,8	2 344,6	0,8	(159,1)	(158,3)	

(*) Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les flux de trésorerie associés aux swaps à départ décalé existant au 31 décembre 2010 se réalisent :

(en millions d'euros)	Situation au 31/12/2010				
	Juste valeur	Flux de trésorerie attendus			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probable (*)	(18,6)	(18,6)			

(*) Swap à départ décalé taux variable/taux fixe.

23.1.4 Description des opérations non qualifiées de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2011						Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel				
Swap de taux d'intérêt	1 539,6	16,1	380,0	0,9	1 936,6	225,4	(183,7)	41,7	
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	655,5	1 350,0	130,0		2 135,5	0,4		0,4	
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture	2 195,1	1 366,1	510,0	0,9	4 072,1	225,8	(183,7)	42,1	

(en millions d'euros)	31/12/2010						Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel				
Swap de taux d'intérêt	143,8	42,7	3,8	1 610,5	1 800,8	172,6	(129,0)	43,6	
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	118,6	655,5	380,0		1 154,1	1,3	0,1	1,4	
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture	262,4	698,2	383,8	1 610,5	2 954,9	173,9	(128,9)	45,0	

Ces opérations sont principalement des swaps ou des options à échéances courtes et des swaps miroirs (positions symétriques ne générant pas de risque de variation de juste valeur en compte de résultat).

23.2 Risque actions

Au 31 décembre 2011, VINCI détient 3,3 % du capital d'ADP. Cette participation est classée en actifs financiers disponibles à la vente. Sur la base du cours de Bourse des actions ADP au 31 décembre 2011 (voir note E.16 « Autres actifs financiers non courants »), une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % du cours n'aurait pas d'incidence significative sur les capitaux propres et le résultat du Groupe.

Au 31 décembre 2011, le Groupe détient 25 021 501 actions VINCI (soit 4,4 % du capital), acquises au prix moyen de 43,86 euros. Une variation à la baisse ou à la hausse du cours de Bourse des actions autodétenues n'aurait aucun impact ni sur le résultat ni sur les capitaux propres consolidés du Groupe.

S'agissant des actifs de couverture des engagements de retraite, un détail par type d'actif est fourni en note E.20.1 « Provisions pour engagements de retraite ».

23.3 Risque de change

23.3.1 Détail des produits dérivés de change

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe pour la couverture de ses opérations commerciales ou financières s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2011							Total
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	
Swap de devises (Cross Currency Swap)	3,8	5,0	0,3		9,1	0,1	(0,3)	(0,1)
Change à terme	17,4	0,9			18,3		(0,3)	(0,3)
Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie	21,2	5,9	0,3		27,4	0,2	(0,5)	(0,4)
Swap de devises (Cross Currency Swap)	52,3	35,3	78,1		165,7	3,4	(11,0)	(7,7)
Change à terme	26,3				26,3	0,1		0,1
Dérivés de change : couverture d'investissement net	78,6	35,3	78,1		192,0	3,4	(11,0)	(7,6)
Swap de devises (Cross Currency Swap)	42,8		1,3		44,2	1,2	(0,4)	0,8
Change à terme	15,9	9,0			24,9		(0,9)	(0,9)
Dérivés de change : non qualifiés comptablement de couverture	58,8	9,0	1,3		69,1	1,2	(1,3)	(0,1)
Total des instruments dérivés de change (*)	158,6	50,2	79,8		288,6	4,8	(12,9)	(8,1)

(*) Voir commentaire de la note E.23.1.2 « Description des opérations de couverture de juste valeur ».

(en millions d'euros)	31/12/2010							Total
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	
Swap de devises (Cross Currency Swap)	1,6	2,5			4,1		(0,1)	(0,1)
Change à terme	25,9	1,3	0,1		27,3	0,3	(0,4)	(0,1)
Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie	27,5	3,8	0,1		31,3	0,3	(0,5)	(0,2)
Swap de devises (Cross Currency Swap)			21,4		21,4	0,4	(11,8)	(11,4)
Change à terme	46,3				46,3	0,4		0,4
Dérivés de change : couverture d'investissement net	46,3		21,4		67,7	0,8	(11,8)	(11,0)
Swap de devises (Cross Currency Swap)	97,8	45,5	60,3	17,2	220,8	0,6	(1,0)	(0,5)
Change à terme	10,7				10,7	0,3	(0,1)	0,2
Dérivés de change : non qualifiés comptablement de couverture	108,5	45,5	60,3	17,2	231,5	0,9	(1,1)	(0,2)
Total des instruments dérivés de change	182,2	49,2	81,8	17,2	330,5	2,0	(13,4)	(11,4)

23.3.2 Répartition par devise des dettes financières à long terme

Les encours de dettes par devise s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
Euro	18 505,9	97,7 %	18 638,6	99,4 %
Franc suisse	169,3	0,9 %	8,8	0,0 %
Yen	140,7	0,7 %		
Dollar américain	27,3	0,1 %	33,1	0,2 %
Livre Sterling	32,9	0,2 %	20,7	0,1 %
Autres devises	60,9	0,3 %	56,4	0,3 %
Total des dettes à long terme	18 936,9	100,0 %	18 757,6	100,0 %

En règle générale, le financement des activités du Groupe à l'étranger est assuré au moyen d'emprunts en monnaie locale. Les dettes en devises portées par des filiales dont la monnaie de fonctionnement est l'euro (principalement VINCI et ASF) ont été couvertes dès leur émission et ne génèrent pas de risque de change.

23.3.3 Nature des risques de change auxquels le Groupe est exposé

Les activités de VINCI sont réalisées à hauteur de 76 % dans la zone euro. L'exposition du Groupe au risque de change est donc limitée. Les opérations en dehors de la zone euro sont généralement effectuées en devises locales en ce qui concerne les implantations permanentes et pour une large part en euros et en dollars lorsqu'il s'agit de grands chantiers à l'exportation.

VINCI peut se trouver exposé au risque de change, de manière ponctuelle, sur les financements accordés par la maison mère à certaines filiales étrangères et sur les flux destinés à être versés à la maison mère. Ces risques sont généralement couverts par des swaps de change (Cross Currency Swaps) et par des achats ou des ventes à terme.

La politique de gestion du risque de change de VINCI consiste à couvrir le « risque transactionnel » lié aux opérations courantes des filiales. En revanche, VINCI ne couvre pas de manière systématique le risque de change lié à ses investissements à l'étranger (risque patrimonial).

23.3.4 Analyse de l'exposition au risque de change

Le tableau suivant présente les principales expositions au risque de change au 31 décembre 2011 :

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2011			
Devises	USD (dollar américain)	AUD (dollar australien)	PGK (Kina de Papouasie)	UAH (Uryvnia Ukraine)	
Cours de clôture	1,294	1,272	2,763	10,319	
Exposition	148	55	(56)	(32)	
Couverture	(54)	(6)			
Position nette	94	49	(56)	(32)	

Une exposition résiduelle sur certains actifs n'ayant pas été qualifiée de couverture, une appréciation des devises par rapport à l'euro de 10 % aurait un impact négatif sur les comptes de 5,1 millions d'euros avant impôts.

23.4 Risque sur matières premières

Le Groupe réalise la plus grande part de son chiffre d'affaires soit dans le cadre de contrats intégrant des formules de révision de prix, soit dans le cadre de contrats de courte durée. Le risque lié à l'augmentation du coût des matières premières est donc généralement limité.

Pour les grands contrats à prix non révisables, les risques matières premières sont analysés au cas par cas et font principalement l'objet de négociations d'accords de prix fermes avec les fournisseurs et/ou d'avances matières et/ou d'instruments dérivés de couverture sur indices matières premières.

Pour son activité de petits contrats en France, dont la durée moyenne est inférieure à trois mois et qui ne bénéficient pas de clauses de révision de prix, Eurovia a mis en place une politique de gestion du risque bitume via la mise en place d'instruments dérivés de couverture sur des maturités courtes (swaps inférieurs à trois mois en moyenne).

Le Groupe utilise peu de matières premières brutes produites en propre en dehors des granulats produits et utilisés par Eurovia. En 2011, la part des approvisionnements en granulats d'Eurovia réalisés auprès des carrières du Groupe était de l'ordre de 36 %.

23.5 Risque de crédit et de contrepartie

VINCI est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque, titres de créances négociables, dépôts à terme, valeurs mobilières de placement...), de la souscription de produits dérivés, des engagements reçus (cautions et garanties reçues), des autorisations de crédit non utilisées et de créances financières.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Environ 35 % du chiffre d'affaires consolidé est réalisé auprès des clients publics ou parapublics. Par ailleurs, VINCI considère que la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger. Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires de VINCI. À l'étranger et dans les pays en voie de développement, le risque de non-paiement est couvert généralement par des assurances appropriées (Coface, crédit documentaire...). L'analyse des créances clients est présentée dans la note E.21.2 « Analyse des créances clients ».

Instruments financiers (placements et produits dérivés)

Les instruments financiers de placement des disponibilités et de produits dérivés sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Des lignes de risque maximal par contrepartie sont définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's et Moody's. Les limites sont régulièrement suivies et mises à jour sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la direction Financière du Groupe diffuse aux filiales des instructions fixant des limites par contrepartie autorisées et la liste des OPCVM autorisées.

24. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

31/12/2011	Catégories comptables ⁽¹⁾						Juste valeur					
	Rubriques au bilan et classes d'instruments	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur (option JV)	Actifs disponibles à la vente	Prêt et créance	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
	Titres de participation cotés				182,7			182,7	182,7			182,7
	Titres de participation non cotés				123,4			123,4			123,4	123,4
	Prêts et créances financières					522,9		522,9		522,9		522,9
	I – Actifs financiers non courants ⁽²⁾				306,1	522,9		829,0	182,7	522,9	123,4	829,0
	II – Instruments dérivés actifs	227,0	508,4					735,4		735,4		735,4
	III – Créances clients					13 875,8		13 875,8		13 875,8		13 875,8
	Prêts et créances financières collatéralisés					4,0		4,0		4,0		4,0
	Actifs financiers de gestion de trésorerie			122,1				122,1	42,3	79,8		122,1
	Comptes courants financiers actifs			47,5				47,5	47,5			47,5
	Équivalent de trésorerie			5 237,3				5 237,3	786,9	4 450,4 ⁽³⁾		5 237,3
	Disponibilités			2 135,1				2 135,1	2 135,1			2 135,1
	IV – Actifs financiers courants			7 542,0		4,0		7 546,0	3 011,7	4 534,3		7 546,0
	Total actif	227,0	508,4	7 542,0	306,1	14 402,8		22 986,2	3 194,4	19 668,4	123,4	22 986,2
	Emprunts obligataires						(8 024,2)	(8 024,2)	(7 459,8)	(437,6)		(7 897,4)
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(10 765,9)	(10 765,9)	(3 173,3) ⁽⁴⁾	(8 152,1)		(11 325,4)
	Emprunts liés aux retraitements des locations de financements						(146,8)	(146,8)		(146,8)		(146,8)
	V – Dettes financières à long terme						(18 936,9)	(18 936,9)	(10 633,1)	(8 736,5)		(19 369,6)
	VI – Instruments dérivés passifs	(185,0)	(271,3)					(456,3)		(456,3)		(456,3)
	VII – Dettes fournisseurs						(7 625,0)	(7 625,0)		(7 625,0)		(7 625,0)
	Autres dettes financières courantes						(570,6)	(570,6)		(570,6)		(570,6)
	Comptes courants financiers passifs						(48,8)	(48,8)	(48,8)			(48,8)
	Découverts bancaires						(858,3)	(858,3)	(858,3)			(858,3)
	VIII – Passifs financiers courants						(1 477,7)	(1 477,7)	(907,1)	(570,6)		(1 477,7)
	Total passif	(185,0)	(271,3)				(28 039,6)	(28 495,9)	(11 540,2)	(17 388,4)		(28 928,6)
	Total	42,0	237,0	7 542,0	306,1	14 402,8	(28 039,6)	(5 509,7)	(8 345,8)	2 279,9	123,4	(5 942,4)

(1) Le Groupe ne détient pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

(2) Voir note E.16 « Autres actifs financiers non courants ».

(3) Principalement composé de certificats de dépôts, billets de trésorerie, dépôts à terme et bons de caisse.

(4) Cours coté des emprunts émis par la CNA.

31/12/2010	Catégories comptables ⁽¹⁾							Juste valeur				
	Rubriques au bilan et classes d'instruments	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur (option JV)	Actifs disponibles à la vente	Prêt et créance	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 : Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
	Titres de participation cotés				202,3			202,3	202,3			202,3
	Titres de participation non cotés				114,6			114,6			114,6	114,6
	Prêts et créances financières					366,5		366,5	366,5			366,5
	I – Actifs financiers non courants ⁽²⁾				316,9	366,5		683,4	202,3	366,5	114,6	683,4
	II – Instruments dérivés actifs	174,8	254,6					429,4		429,4		429,4
	III – Créances clients					11 921,0		11 921,0		11 921,0		11 921,0
	Prêts et créances financières collatéralisés					1,8		1,8	1,8			1,8
	Actifs financiers de gestion de trésorerie			538,2				538,2	49,8	488,4		538,2
	Comptes courants financiers actifs			195,1				195,1		195,0		195,0
	Équivalent de trésorerie			3 686,4				3 686,4	1 452,1	2 234,3 ⁽³⁾		3 686,4
	Disponibilités			2 061,5				2 061,5	2 061,5			2 061,5
	IV – Actifs financiers courants			6 481,2		1,8		6 483,0	3 563,4	2 919,5		6 482,9
	Total actif	174,8	254,6	6 481,2	316,9	12 289,3		19 516,8	3 765,7	15 636,4	114,6	19 516,7
	Emprunts obligataires						(6 218,2)	(6 218,2)	(6 198,3)	(293,8)		(6 492,1)
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(12 382,9)	(12 382,9)	(3 792,8) ⁽⁴⁾	(9 074,1)		(12 866,9)
	Emprunts liés aux retraitements des locations de financements						(156,5)	(156,5)		(156,5)		(156,5)
	V – Dettes financières à long terme						(18 757,6)	(18 757,6)	(9 991,1)	(9 524,4)		(19 515,5)
	VI – Instruments dérivés passifs	(130,0)	(193,8)					(323,8)		(323,8)		(323,8)
	VII – Dettes fournisseurs						(6 692,2)	(6 692,2)		(6 692,2)		(6 692,2)
	Autres dettes financières courantes						(55,6)	(55,6)		(55,6)		(55,6)
	Comptes courants financiers passifs						(158,1)	(158,1)		(158,1)		(158,1)
	Découverts bancaires						(676,8)	(676,8)		(676,8)		(676,8)
	VIII – Passifs financiers courants						(890,5)	(890,5)		(890,5)		(890,5)
	Total passif	(130,0)	(193,8)				(26 340,4)	(26 664,2)	(9 991,1)	(17 430,9)		(27 422,0)
	Total	44,8	60,8	6 481,2	316,9	12 289,3	(26 340,4)	(7 147,4)	(6 225,4)	(1 794,5)	114,6	(7 905,3)

(1) Le Groupe ne détient pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

(2) Voir note E.16 « Autres actifs financiers non courants ».

(3) Principalement composé de certificats de dépôts, billets de trésorerie, dépôts à terme et bons de caisse.

(4) Cours coté des emprunts émis par la CNA.

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées en 2011.

F. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP

25. Contrats de concession des filiales contrôlées – Modèle de l'actif incorporel

25.1 Principales caractéristiques des contrats de concession

245

Les principales caractéristiques des contrats de concession exploités par les filiales contrôlées relevant du modèle incorporel sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Modèle comptable
Infrastructures autoroutières et routières (y compris ouvrages de franchissement)						
Groupe ASF						
ASF (2 714 km d'autoroutes à péage en France dont 22 km en projet et 53 km en chantier)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs soumise à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat en 2033.	Actif incorporel.
Escota (459 km d'autoroutes à péage en France)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs soumise à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat en 2027.	Actif incorporel.
Cofiroute						
Réseau interurbain d'autoroutes à péage en France (1 100 km d'autoroutes à péage)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs soumise à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat en 2031.	Actif incorporel.
Duplex A86 (tunnel à péage de 11 km)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs soumise à validation du concédant.	Usagers.	Subvention en compensation de surcoûts consécutifs à l'application de nouvelles normes de sécurité dans les tunnels.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat en 2086.	Actif incorporel.
Autres concessions						
Arcour (A 19) (101 km d'autoroutes à péage en France)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs soumise à validation du concédant.	Usagers.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	Fin du contrat en 2070.	Actif incorporel.
Gefyra (pont à péage dans le golfe de Corinthe entre Rion et Antirion en Grèce)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs suivant l'indice des prix, soumise à validation du concédant.	Usagers.	Subvention pour la construction payée par le concédant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	Fin du contrat estimée en 2039.	Actif incorporel.

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Modèle comptable
Parkings						
VINCI Park (348 680 places dans 162 villes dans le cadre de 352 contrats de concession en France et en Europe)	Tarifs plafonds indexés en règle générale fixés dans le cadre des contrats.	Usagers.	Le cas échéant, subventions d'équipement ou d'exploitation et/ou garanties de recettes, payées par le concédant.	Néant.	26 ans (durée résiduelle moyenne pondérée des contrats de concession).	Actif incorporel et/ou créances financières.
Aéroports						
Société concessionnaire Aéroports du Grand Ouest	Tarifs aéronautiques régulés. Recettes extra-aéronautiques non régulées.	Usagers, compagnies aériennes.	Subvention d'investissement négociée dans le cadre du contrat de concession pour la construction du nouvel aéroport de Notre-Dame-des-Landes.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	Fin du contrat en 2065.	Actif incorporel.
SCA au Cambodge (aéroports de Phnom Penh, Siem Reap et Sihanoukville)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	Fin du contrat estimée en 2040.	Actif incorporel.
Stade						
Consortium Stade de France	Néant.	Organisateur de manifestations et/ou client final + recettes diverses.	Subvention d'investissement + indemnités compensatrices d'absence de club résident.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	Fin du contrat en 2025.	Actif incorporel.

25.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel

Obligations contractuelles d'investissement, de renouvellement ou de financement

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
ASF/Escota	2 429,5	3 199,3
Cofiroute	906,4	686,7
VINCI Park	64,4	91,4
Société concessionnaire Aéroports du Grand Ouest	350,4	
Autres	24,9	39,8
Total	3 775,6	4 017,3

Les obligations contractuelles d'investissement d'ASF/Escota concernent notamment la construction de la section Lyon-Balbigny sur l'A89, le dédoublement de l'A9 près de Montpellier et le « Paquet vert autoroutier ».

Pour Cofiroute, ces engagements comprennent le Paquet vert autoroutier et les investissements prévus dans le cadre du contrat de plan 2011-2014.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les obligations relatives aux travaux de maintenance des infrastructures concédées.

Les investissements des sociétés concessionnaires d'autoroutes (ASF, Escota, Cofiroute et Arcour) sont financés par émissions sur les marchés obligataires, souscription de nouveaux emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ou tirage sur leurs lignes de crédit disponibles.

Sûretés réelles rattachées au financement des concessions

Certaines sociétés concessionnaires ont consenti des sûretés réelles en garantie du financement de leurs investissements concernant les infrastructures concédées. Ces sûretés s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Date de départ	Date de fin	Montant
Arcour	2008	2045	600,0
VINCI Park (*)	2006	2026	403,6
Gefyra (pont de Rion-Antirion)	2001	2029	316,7
Autres sociétés concessionnaires			103,6

(*) Dont nantissement des titres de filiales pour garantir un prêt bancaire de 500 millions d'euros mis en place en juin 2006.

Ces financements sont sans recours contre VINCI SA.

26. Contrats de concession et PPP des filiales contrôlées – Modèle de la créance financière et modèle mixte

26.1 Principales caractéristiques des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et/ou modèle mixte

Les principales caractéristiques des contrats de concession ou de partenariat public-privé exploités par les filiales contrôlées et relevant du modèle de la créance financière et/ou mixte sont présentées dans le tableau ci-dessous :

247

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Modèle comptable
Parkings						
Parking des loueurs de voitures de l'aéroport de Nice (en France)	Loyer payé par le concédant + loyer payé par les loueurs fixé dans le contrat de concession.	Concédant et loueurs de voitures.	Subvention d'équipement et subvention d'exploitation.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	Fin du contrat en 2040.	Créance financière.
Stades						
Stade du Mans (en France)	Grille tarifaire approuvée par le concédant.	Billetterie + recettes club résident + recettes diverses.	Subvention d'équipement et subvention d'exploitation.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité.	Fin du contrat en 2043.	Mixte : actif incorporel et créance financière.
Autres						
Lucitea Éclairage public de Rouen (en France)	Loyer versé suivant les clauses du contrat.	Ville de Rouen.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité.	Fin du contrat en 2027.	Créance financière.

26.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et modèle mixte

Obligations contractuelles d'investissement, de renouvellement ou de financement

Dans le cadre des contrats de concession et PPP qu'elles ont conclus, les filiales du Groupe sont engagées le cas échéant à réaliser des investissements.

Ces engagements, qui comprenaient principalement au 31 décembre 2010 des obligations contractuelles d'investissement prises par les sociétés concessionnaires (concernant le Parking des loueurs de voitures de l'aéroport de Nice pour 15 millions d'euros) et des engagements de financement pris par l'actionnaire (9,2 millions d'euros), sont venus à échéance en 2011.

S'agissant des sociétés de projet en partenariat public-privé, celles-ci reçoivent du concédant une garantie de paiement en contrepartie de leurs investissements.

Sûretés réelles rattachées au financement des PPP

Certaines sociétés ont consenti des sûretés réelles en garantie du financement de leurs investissements concernant les infrastructures concédées. Ces sûretés s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Date de départ	Date de fin	Montant
Parking des loueurs de Nice	2008	2036	36,8

27. Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence

27.1 Principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP

Les principales caractéristiques des contrats de concession ou de partenariat public-privé exploités par les sociétés consolidées par mise en équivalence sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Modèle comptable
Infrastructures autoroutières et routières (y compris ouvrages de franchissement)						
A-Modell « A4 Horselberg » (45 km ; Allemagne)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation sur la base du niveau de péage 2007 (à l'exclusion des augmentations décidées par le concédant).	Usagers poids lourds via le péage perçu par le concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	Fin du contrat en 2037.	Actif incorporel.
A-Modell « A5 Malsch-Offenburg » (60 km à rénover dont 41,5 km à élargir à deux fois trois voies ; Allemagne)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation sur la base du niveau de péage 2009 (à l'exclusion des augmentations décidées par le concédant).	Usagers poids lourds via le péage perçu par le concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	Fin du contrat en 2039.	Actif incorporel.
Granvia (voie express R1) (Slovaquie)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	Fin du contrat en 2041.	Créance financière.
Autoroute Moscou – Saint-Petersbourg (43,3 km ; Russie)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation sur la base du niveau de péage au 1 ^{er} janvier (hors augmentations décidées par le concédant).	Usagers.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	Fin du contrat en 2040.	Modèle mixte (créance financière et actif incorporel).
A9 « Sixlane » (46,5 km ; Allemagne)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	Fin du contrat en 2031.	Créance financière.
Infrastructures ferroviaires						
Ligne à grande vitesse Sud Europe-Atlantique (liaison ferroviaire à grande vitesse de 303 km entre Tours et Bordeaux ; France)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation sur la base du niveau de péage de juillet 2009.	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession (sur la base de train/km et sillons/km).	Subvention d'investissement payée par le concédant et les collectivités locales.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	Fin du contrat en 2061.	Modèle mixte (créance financière et actif incorporel).
Liefkenshoek Tunnel (liaison ferroviaire souterraine de 16,2 km dans le port d'Anvers ; Belgique)	Loyer payé par le concédant.	Concédant.	Subvention d'équipement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	Fin du contrat en 2050.	Créance financière.
Stades						
Stade Bordeaux Atlantique (France)	Loyer payé par le concédant et recettes annexes (dont « naming »).	Concédant, partenaires privés.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	Fin du contrat en 2045.	Modèle mixte (créance financière et actif incorporel).
Nice Eco Stadium (France)	Loyer payé par le concédant et recettes annexes (dont « naming »).	Concédant, partenaires privés.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	Fin du contrat en 2040.	Modèle mixte (créance financière et actif incorporel).

27.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence

Les engagements donnés au titre des contrats de concession ou de partenariat public-privé des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la note E.15.3 « Engagements donnés au titre des sociétés mises en équivalence ».

G. Autres notes

28. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

249

28.1 Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du comité des Rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par VINCI SA et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice) membres des organes d'administration et du comité Exécutif du Groupe. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges sur 2010 et 2011 selon le détail suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Membres des organes d'administration et comité Exécutif	
	Exercice 2011	Exercice 2010
Rémunérations	10 398,8	9 871,7
Charges sociales patronales	5 056,5	4 849,0
Avantages postérieurs à l'emploi	1 845,5	1 581,6
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paievements en actions (*)	5 969,6	3 587,6
Jetons de présence	999,6	890,4

(*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 et selon les modalités décrites en note E.19 « Paiements en actions ».

La part variable relative à l'année 2011 est estimée et provisionnée sur l'exercice.

Au 31 décembre 2011, le montant global des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départ à la retraite et, le cas échéant, retraites complémentaires à prestations définies) au bénéfice des membres des organes de direction et du comité Exécutif s'élevait à 37 339 milliers d'euros (contre 32 280 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

28.2 Autres parties liées

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note E.15.2 « Informations financières sur les entreprises mises en équivalence ».

Qatari Diar Real Estate Investment Company (QD) est actionnaire de VINCI à hauteur de 5,6 %. VINCI Construction Grands Projets et QD détiennent conjointement la société Qatari Diar VINCI Construction (QDVC), consolidée par mise en équivalence. Cette société, dont l'objet consiste à développer des activités de construction au Qatar et à l'international, a réalisé une activité de 225 millions d'euros en 2011.

Par ailleurs, des sociétés du Groupe sont amenées à exécuter des travaux pour des maîtres d'ouvrage, dans lesquels QD est susceptible de détenir une participation.

Enfin, le Groupe entretient des relations commerciales courantes avec des sociétés ayant pour dirigeants ou administrateurs des membres du Conseil d'administration de VINCI.

29. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus

Les obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus s'analysent de la façon suivante :

29.1 Obligations contractuelles

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Locations simples	983,5	971,4
Obligations d'achat et d'investissement (*)	170,9	178,5

(*) Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession (voir note F « Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP »).

Les engagements relatifs aux contrats de location simple s'élèvent à 983,5 millions d'euros au 31 décembre 2011 (contre 971,4 millions d'euros au 31 décembre 2010), dont 626,1 millions d'euros de contrats immobiliers (contre 629 millions d'euros au 31 décembre 2010), 300 millions d'euros de contrats mobiliers (contre 281,6 millions d'euros au 31 décembre 2010) et 57,4 millions d'euros de droits de forage (exploitation de carrières) (contre 60,8 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Les obligations d'achat et d'investissement mentionnées ci-dessus concernent principalement VINCI Immobilier et Eurovia.

L'analyse par échéance des obligations contractuelles se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Total	Paiements dus par période		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de location simple	983,5	320,5	495,0	168,1
Obligations d'achat et d'investissement (*)	170,9	156,2	7,1	7,6

(*) Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession et PPP.

29.2 Autres engagements donnés et reçus

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Sûretés réelles	102,9	85,7
Garanties solidaires des associés de sociétés de personnes non consolidées (**)	56,2	81,7
Autres engagements donnés (reçus) (**)	502,0	185,9

(*) Quote-part du Groupe sur un montant d'engagements total de 123,6 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 163,7 millions d'euros au 31 décembre 2010.

(**) Hors contrats de concession (voir note F « Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP »).

Sûretés réelles (hypothèques, nantissements donnés en contrepartie de financements)

En dehors des engagements relatifs aux contrats de concession, des sûretés réelles peuvent être octroyées. Elles concernent principalement Soletanche Bachy suite à l'achat de matériel en leasing et Eurovia suite à des hypothèques sur actifs en Pologne.

Garanties solidaires des sociétés de personnes non consolidées (SNC, GIE, etc.)

Une partie de l'activité du Groupe dans la construction et les travaux routiers est réalisée au travers de sociétés en participation (SEP), conformément aux usages de ces métiers. Les associés d'une société de personnes sont juridiquement solidaires et indéfiniment responsables des dettes contractées par ladite société auprès des tiers. Dans ce cadre, le Groupe peut être amené à mettre en place des contregaranties croisées avec ses partenaires.

Lorsque le Groupe a connaissance d'un risque particulier relatif à l'activité d'une société en participation, il est procédé à la constitution d'une provision dans les comptes consolidés.

Le montant inscrit en engagements hors bilan au titre des garanties solidaires correspond, à raison de la quote-part du Groupe, au passif des sociétés de personnes concernées minoré des fonds propres et des dettes financières (emprunts ou comptes courants) souscrites auprès des associés.

Compte tenu notamment de la qualité de ses partenaires, le Groupe considère que le risque d'être appelé en garantie au titre de ces engagements est négligeable.

Par ailleurs, les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de concession, des contrats de construction et des éléments non reconnus au bilan au titre des engagements de retraite figurent respectivement :

- en note E.15.3 « Engagements donnés au titre des sociétés mises en équivalence » ;
- en note E.17.2 « Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction » ;
- en note E.20.1 « Provisions pour engagements de retraite » ;
- en note F.25.2 « Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel » ;
- en note F.26.2 « Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et modèle mixte ».

30. Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément à la recommandation de l'AMF, ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

(en millions d'euros)	Réseau Deloitte & Associés				Réseau KPMG			
	2011	%	2010	%	2011	%	2010	%
Audit								
Commissariat aux comptes	8,5	84 %	7,5	75 %	8,8	93 %	7,9	84 %
VINCI SA	0,4	4 %	0,3	3 %	0,4	4 %	0,3	4 %
Filiales intégrées globalement	8,1	80 %	7,2	72 %	8,4	89 %	7,6	80 %
Prestations et diligences directement liées	1,5	15 %	2,3	23 %	0,5	5 %	1,4	15 %
VINCI SA	0,4	4 %	0,9	9 %	0,2	2 %	0,7	7 %
Filiales intégrées globalement	1,1	10 %	1,5	15 %	0,3	3 %	0,7	8 %
Sous-total audit	10,0	98 %	9,8	99 %	9,3	98 %	9,3	98 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	0,2	2 %	0,1	1 %	0,2	2 %	0,2	2 %
Autres		0 %		0 %		0 %		0 %
Sous-total autres prestations	0,2	2 %	0,1	1 %	0,2	2 %	0,2	2 %
Total	10,2	100 %	9,9	100 %	9,5	100 %	9,5	100 %

H. Note sur les litiges

Les sociétés qui font partie du groupe VINCI sont parfois impliquées dans des litiges dans le cadre de leurs activités. Les risques afférents ont été évalués par VINCI et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet de provisions déterminées en conséquence.

Les principaux litiges en cours à la date du présent document sont les suivants :

- CBC, filiale de VINCI, a construit pour le compte d'Intertour, dont elle détenait une partie du capital, un hôtel à Bratislava (Slovaquie). Le financement de cette opération a été effectué sous forme de billets à ordre émis par Intertour et escomptés sans recours par CBC auprès d'une banque française, elle-même contre-garantie par des établissements financiers étrangers. Par suite du défaut de paiement d'Intertour, la VTB Bank France a assigné CBC en vue d'obtenir sa condamnation à régler une somme de 24 millions d'euros à titre de dommages et intérêts sur le fondement d'une responsabilité alléguée dans la nullité des garanties émises par les établissements financiers étrangers au profit de cette banque française. Cette demande a été rejetée par le tribunal de commerce de Paris par jugement du 13 mars 2009. La banque VTB Bank France a interjeté appel de cette décision. Le Groupe ne s'attend pas, en l'état actuel du dossier, à une incidence significative de ce contentieux sur sa situation financière.
- La Région Île-de-France a saisi le 12 février 2010 le tribunal de grande instance de Paris d'une demande ayant pour objet la condamnation de 15 entreprises, dont plusieurs font partie du groupe VINCI, et de 11 personnes physiques, dont certaines sont ou ont été des collaborateurs du groupe VINCI, à lui payer une somme de 358 millions d'euros majorée d'intérêts à compter du 7 juillet 1997. En mars 2011, le juge de la mise en état a fait injonction à la Région Île-de-France de préciser et de diviser sa demande en autant de sous-dossiers que de marchés, ce qui n'a pas encore été fait, et fixé début décembre 2011 un calendrier pour examiner diverses questions de procédure tenant à la recevabilité de la demande. La démarche de la Région Île-de-France fait suite à l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris du 27 février 2007 condamnant diverses personnes physiques pour délit d'entente, ainsi qu'à la décision rendue le 9 mai 2007 par le Conseil de la concurrence (*) et l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 3 juillet 2008 condamnant les entreprises à des sanctions pour pratiques anticoncurrentielles commises entre 1991 et 1996 dans le cadre du programme de rénovation des établissements scolaires du second degré de la région Île-de-France. Au 31 décembre 2011, le Groupe a traité ce risque comme un passif éventuel qu'il n'est pas en mesure de chiffrer.
- Un litige oppose le King County de la ville de Seattle à un groupement d'entreprises dans lequel VINCI Construction Grands Projets a une participation de 60 % dans le cadre du projet de construction d'un tunnel dénommé Brightwater Central. Suite à des difficultés géologiques rencontrées sur le chantier, lesquelles ont occasionné des retards et des surcoûts, le groupement a sollicité l'application du contrat alors que le King County a considéré que le groupement constructeur était défaillant, ce que le groupement conteste. Les parties ont mis en œuvre une procédure de médiation, tandis que le groupement a suivi la procédure contractuelle de résolution des litiges. Le King County a cependant décidé de saisir le tribunal de Seattle. Le groupement constructeur réclame une indemnité de 100 millions de dollars, tandis que le King County réclame au groupement un montant de l'ordre de 130 millions de dollars. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

(*) Devenu Autorité de la concurrence.

- Le Département de Seine-Maritime a saisi en mars 2010 le tribunal administratif de Rouen d'une demande ayant pour objet la condamnation d'Eurovia Haute-Normandie à verser une somme de 70,7 millions d'euros, correspondant au montant de marchés conclus en 1988, 1993 et 1998, dont il demande au tribunal de constater la nullité en raison de pratiques anticoncurrentielles ayant précédé leur passation. Cette démarche fait suite à l'arrêt rendu par la cour d'appel de Rouen du 14 décembre 2009 confirmant un jugement du tribunal correctionnel de Rouen du 11 septembre 2008, qui avait condamné les entreprises à indemniser le préjudice matériel du Département à hauteur de 4,9 millions d'euros. Ces décisions étaient elles-mêmes consécutives à une décision du Conseil de la concurrence ^(*) du 15 décembre 2005, condamnant six entreprises, dont Eurovia Haute-Normandie, à des sanctions pour pratiques anticoncurrentielles commises entre 1991 et 1998 dans le cadre de marchés de fourniture et de mise en œuvre d'enrobés bitumineux, et confirmée par un appel de la cour d'appel de Paris du 30 janvier 2007. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.
- La SNCF a saisi le tribunal administratif de Paris le 14 mars 2011 d'une requête dirigée contre huit entreprises de construction, dont plusieurs filiales du Groupe, ayant pour objet le versement d'une indemnité de 59,4 millions d'euros en principal compensant un préjudice qu'elle estime avoir subi lors de la conclusion, en 1993, de marchés relatifs à la construction des travaux de génie civil des gares Magenta et Saint-Lazare Condorcet. Cette demande fait suite à la condamnation prononcée par le Conseil de la concurrence ^(*) le 21 mars 2006. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.
- Dans le cadre d'une question prioritaire de constitutionnalité, le Conseil constitutionnel a décidé le 11 février 2011 que la loi du 11 décembre 1996 (ayant pour objet la validation de la concession du Stade de France) n'est pas conforme à la Constitution. Il appartient à l'État français concédant d'examiner les conséquences de cette situation. Le Stade de France est actuellement exploité par la société Consortium Stade de France (dont le Groupe détient 66,6 %).
- Monsieur Antoine Zacharias, ancien président de VINCI, avait été cité à comparaître devant le tribunal correctionnel de Nanterre pour y répondre d'un délit d'abus de biens sociaux, suite à la plainte déposée par un actionnaire individuel de VINCI. Le tribunal correctionnel de Nanterre a relaxé Monsieur Zacharias de ces poursuites par un jugement en date du 26 mars 2010. Sur appel interjeté par le ministère public, la cour d'appel de Versailles a rendu le 19 mai 2011 une décision de condamnation à son encontre pour abus de pouvoir. Monsieur Zacharias a formé un pourvoi en cassation contre cette décision. VINCI a saisi le tribunal de commerce de Nanterre afin de préserver ses droits dans l'attente de la décision de la Cour de cassation.

Les principaux litiges ayant pris fin au cours de l'exercice 2011 sont les suivants :

- Le 23 mai 2004, une partie des coques (superstructures) du terminal 2E de l'aéroport de Roissy s'est effondrée. Les coques (superstructures) de ce terminal avaient été construites par un groupement constitué de plusieurs sociétés devenues filiales de VINCI. Les travaux de reconstruction de l'ouvrage ont été pris en charge par la compagnie d'assurance qui garantissait cet ouvrage pour le compte du maître d'ouvrage. Suite au dépôt de leur rapport par les experts judiciaires, les parties en cause et leurs assureurs ont décidé de régler à l'amiable les conséquences financières indirectes de ce sinistre. Ce dernier n'aura donc pas d'incidence défavorable sur la situation financière du Groupe.
- La commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers a notifié à VINCI, le 23 février 2009, une décision de sanction d'un montant de 800 000 euros pour non-respect d'une obligation d'abstention dans le cadre de son programme de rachat d'actions, portant sur la période du 20 janvier au 3 février 2005. La cour d'appel de Paris a, par arrêt du 23 février 2010, confirmé la décision de l'Autorité des marchés financiers. La société VINCI a formé un pourvoi en cassation contre cette décision mais ce pourvoi a été rejeté par la Cour de cassation par un arrêt du 29 mars 2011.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la Société ou du Groupe.

^(*) Devenu Autorité de la concurrence.

I. Événements postérieurs à la clôture

31. Affectation du résultat 2011

Le Conseil d'administration a arrêté, le 7 février 2012, les états financiers consolidés au 31 décembre 2011. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire un dividende de 1,77 euro par action au titre de cet exercice qui, compte tenu de l'acompte déjà versé en décembre 2011 (0,55 euro par action), porte le solde du dividende à distribuer à 1,22 euro par action.

253

32. Autres événements postérieurs à la clôture

32.1 Financements postérieurs au 31 décembre 2011

En janvier 2012, VINCI a procédé à plusieurs levées obligataires, dans le cadre de son programme EMTN, pour un montant total de plus de 500 millions d'euros. Par ailleurs, fin janvier, VINCI a remboursé intégralement le crédit d'acquisition d'ASF (750 millions d'euros au 31 décembre 2011).

32.2 Acquisitions postérieures au 31 décembre 2011

En janvier, Eurovia a conclu l'acquisition de NAPC, entreprise de construction routière, de terrassement et de génie civil basée à Chennai, en Inde. NAPC a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires d'environ 100 millions d'euros.

Par ailleurs, Eurovia a signé un accord pour l'acquisition de Carmacks, groupe de sociétés basé en Alberta, au Canada. Carmacks, qui intervient dans la construction ainsi que dans la maintenance au travers de contrats de longue durée d'infrastructures routières, a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de l'ordre de 200 millions de dollars canadiens (environ 150 millions d'euros).

Au travers de ces deux acquisitions, Eurovia prend position dans deux régions en plein essor économique et présentant des perspectives intéressantes en matière d'infrastructures de transport.

J. Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2011

Sociétés contrôlées

IG : intégration globale

	au 31 décembre 2011		au 31 décembre 2010	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
1. CONCESSIONS				
VINCI Autoroutes				
Autoroutes du Sud de la France (ASF)	IG	100,00	IG	100,00
Escota	IG	99,29	IG	99,29
Openly (opérateur du périphérique nord de Lyon)	IG	100,00	IG	100,00
Cofiroute	IG	83,33	IG	83,33
Cofiroute Corporation (États-Unis)	IG	83,33	IG	83,33
Cofiroute UK (Royaume-Uni)	IG	83,33	IG	83,33
Arcour (A19)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Concessions				
Infrastructures autoroutières et routières (y compris ouvrages de franchissement)				
Gefyra (pont de Rion-Antirion – Grèce)	IG	57,45	IG	57,45
Stades				
Consortium Stade de France	IG	66,67	IG	66,67
Le Mans Stadium	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Airports				
Société concessionnaire de l'aéroport de Pochentong – SCA (Cambodge)	IG	70,00	IG	70,00
SEAGI – aéroport de Grenoble	IG	99,00	IG	99,00
SEACA – aéroport de Chambéry	IG	99,00	IG	99,00
SEACFA – aéroport de Clermont-Ferrand	IG	99,00	IG	99,00
SEACQ – aéroport de Quimper-Cornouaille	IG	99,00	IG	99,00
SCAGO – aéroport du Grand Ouest	IG	85,00	IG	99,00
Parkazur (Parking des loueurs de l'aéroport de Nice)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park				
VINCI Park France	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Services	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park CGST	IG	100,00	IG	100,00
Sepadef (Société d'exploitation des parcs de La Défense)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Belgium	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Services Canada	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park España	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Services Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Services Luxembourg	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Deutschland GmbH	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Services Russie	IG	100,00	IG	100,00
Meteor Parking Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Autres et holdings				
Lucitea (éclairage public de Rouen)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Concessions SA	IG	100,00	IG	100,00
2. CONTRACTING				
VINCI Energies				
VINCI Energies France				
Santerne	IG	100,00	IG	100,00
Entreprise Demouselle	IG	100,00	IG	100,00
Mangin Egly Entreprises	IG	100,00	IG	100,00
Imhoff	IG	100,00	IG	100,00
Tunzini Toulouse	IG	100,00	IG	100,00

	au 31 décembre 2011		au 31 décembre 2010	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Graniou Azur	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Centre-Est Télécommunication	IG	100,00	IG	100,00
L'Entreprise Électrique	IG	100,00	IG	100,00
GT Le Mans	IG	100,00	IG	100,00
Barillec	IG	99,99	IG	99,99
Masselin Énergie	IG	99,95	IG	99,95
Saga Entreprise	IG	100,00	IG	100,00
IDF Thermic	IG	100,00	IG	100,00
Tunzini	IG	100,00	IG	100,00
Lefort Francheteau	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Phibor Entreprises	IG	100,00	IG	100,00
Santerne IDF	IG	100,00	IG	100,00
GTIE Télécoms	IG	100,00	IG	100,00
Interact Systèmes Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Graniou Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
GTIE Infi	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Infi	IG	100,00	IG	100,00
Tunzini Protection Incendie	IG	100,00	IG	100,00
Protec Feu	IG	100,00	IG	100,00
Entreprise d'Électricité et d'Équipement	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Contrôle Commande	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Elexa	IG	100,00	IG	100,00
VE GSMR	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec France				
Cegelec Centre-Est	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec La Réunion	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Nord & Est	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Nouvelle-Calédonie	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Ouest	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Paris	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Polynésie	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Sud-Est	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Sud-Ouest	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec GSS (Global Systems & Services)				
Cegelec SAS	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Guyane	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Space SA	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Algérie SPA DZ	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Qatar	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec AS (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Jetec Ingénierie	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Energies et Cegelec International				
VINCI Energies España et ses filiales (Spark Iberica - Tecuni)	IG	100,00	IG	100,00
Sotécnica (Portugal)	IG	80,00	IG	80,00
VINCI Energies UK (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Emil Lundgren (Suède)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Energies Netherland et ses filiales (Pays-Bas)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Energies Deutschland et ses filiales (Controlmatic, G+H Isolierung, Calanbau, NK Networks)	IG	100,00	IG	100,00
Atem (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Tiab (Roumanie)	IG	89,48	IG	88,61
Elektrotrans (République tchèque)	IG	100,00	IG	79,60
ProCS (Slovaquie)	IG	77,50	IG	77,50
VINCI Energies Switzerland et ses filiales (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Deutschland GmbH et ses filiales	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Österreich Service GmbH	IG	100,00	IG	100,00
Comsip Al A' Ali w.l.l. (Bahrein)	IG	49,00	IG	49,00
Cegelec SA (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Ltda. (Brésil)	IG	100,00	IG	100,00

	au 31 décembre 2011		au 31 décembre 2010	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Ensysta China	IG	100,00	IG	100,00
PT Cegelec PMA (Indonésie)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec (Maroc)	IG	98,70	IG	98,76
Cegelec BV Netherlands	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Sp.Zo.o (Pologne)	IG	99,98	IG	100,00
VINCI Facilities				
Energilec	IG	100,00	IG	100,00
Opteor IDF Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Energie sécurité	IG	100,00	IG	100,00
SKE Support Services GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Bauunternehmung Ehrenfels GmbH	IG	100,00	IG	100,00
G+H Kühllager und Industriebau	IG	100,00	IG	100,00
SKE Technical Services GmbH	IG	100,00	IG	100,00
G+H Innenausbau	IG	100,00	IG	100,00
SKE Facility Management GmbH	IG	100,00	IG	100,00
STINGL GmbH	IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM	IG	100,00	IG	100,00
Faceo Deutschland	IG	100,00	IG	100,00
Faceo Belgium	IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM UK	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia				
Eurovia France				
Eurovia	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Management	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Stone	IG	100,00	IG	100,00
EJL Nord	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Picardie	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Pas-de-Calais	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
EJL Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Valentin	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Haute-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Matériaux Routiers Franciliens	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Centre-Loire	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Bretagne	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Atlantique	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Basse-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Carrières de Luché	IG	100,00	IG	100,00
Carrières de Chailloué	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Poitou-Charentes-Limousin	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Aquitaine	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Midi-Pyrénées	IG	100,00	IG	100,00
Carrières Kléber Moreau	IG	89,97	IG	89,97
Eurovia Méditerranée	IG	100,00	IG	100,00
Durance Granulats	IG	55,00	IG	55,00
Eurovia Dala	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Alpes	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Lorraine	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Alsace-Franche-Comté	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Bourgogne	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Champagne-Ardenne	IG	100,00	IG	100,00
TRMC France	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia International				
Eurovia Teerbau (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia VBU (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Beton GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Industrie GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00

	au 31 décembre 2011		au 31 décembre 2010	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Elbekies (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Ringway Infrastructure Services Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Infrastructure Limited (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia CS (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Kamenolomy CZ (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia SK (Slovaquie)	IG	99,19	IG	98,15
Hubbard Construction (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Blythe Construction (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Construction DJL (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
Blacktop (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
Bitumix (Chili)	IG	50,10	IG	50,10
Eurovia Polska (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Kruszywa (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Belgium (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Caraib Moter (Martinique)	IG	74,50	IG	74,50
Carrières Unies de Porphyre SA (CUP) (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Viarom Construct SRL (Roumanie)	IG	96,36	IG	96,36
Granvia Construction s.r.o (Slovaquie)	IG	100,00	IG	100,00
Probisa Vias y Obras (Espagne)	IG	100,00	IG	100,00
J.L. Polynésie (Polynésie)	IG	82,99	IG	82,99
Eurovia autres activités				
Eurovia Beton	IG	100,00	IG	100,00
Signature Industrie	IG	65,00	IG	65,00
Européenne de Travaux Ferroviaires	IG	100,00	IG	100,00
ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires	IG	100,00	IG	100,00
Signature SAS	IG	65,00	IG	65,00
VINCI Construction				
VINCI Construction France				
Sicra Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Bateg	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Construction	IG	100,00	IG	100,00
Société d'ingénierie et de réalisation de construction	IG	100,00	IG	100,00
GTM Bâtiment	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Petit	IG	100,00	IG	100,00
Lainé Delau	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Nord-Ouest	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Nord-Ouest TP	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Atlantique BTP	IG	100,00	IG	100,00
Bourdarios	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Caroni	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Picardie	IG	100,00	IG	100,00
Les Travaux du Midi	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Sud-Est	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Sud	IG	100,00	IG	100,00
GTM Sud	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Méditerranée	IG	100,00	IG	100,00
Chantiers Modernes BTP	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Environnement	IG	100,00	IG	100,00
Botte Fondations	IG	100,00	IG	100,00
EMCC	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Environnement	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Sud-Ouest Hydraulique	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Travaux Publics et Industries en Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Sud	IG	100,00	IG	100,00
GTM TP Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Centre	IG	100,00	IG	100,00

	au 31 décembre 2011		au 31 décembre 2010	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Compagnie d'Entreprises CFE (Belgique)	IG	46,84	IG	46,84
BPC, Amart, Nizet Entreprises, Van Wellen, CLE, Engema, BPI, Vanderhoydonck CFE Polska, CFE Hungary, Cli Sa	IG	46,84	IG	46,84
CFE Nederland	IG	46,84	IG	46,84
Sogea-Satom				
Sogea-Satom et ses filiales (pays africains)	IG	100,00	IG	100,00
Filiales Dom-Tom				
SBTPC (Réunion)	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Mayotte	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Réunion	IG	100,00	IG	100,00
GTM Guadeloupe	IG	100,00	IG	100,00
Dumez-GTM Calédonie	IG	100,00	IG	100,00
Nofrayane (Guyane française)	IG	100,00	IG	100,00
Soletanche Freyssinet	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet France	IG	100,00	IG	100,00
The Reinforced Earth Cy - RECO (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet Korea	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet Australia	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet International et Cie	IG	100,00	IG	100,00
Menard	IG	100,00	IG	100,00
Nuvia Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Terre Armee Internationale	IG	100,00	IG	100,00
Soletanche Bachy France	IG	100,00	IG	100,00
CSM Bessac SAS (France)	IG	100,00	IG	100,00
Soletanche Bachy Pieux SAS (France)	IG	100,00	IG	100,00
Nicholson Construction Company Inc. (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Bachy Soletanche Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Bachy Soletanche Group Ltd (Hong Kong)	IG	100,00	IG	100,00
Cimesa (Mexique)	IG	80,00	IG	80,00
Soletanche Bachy Chile	IG	98,85	IG	95,00
Bachy Soletanche Singapour Pte Ltd	IG	100,00	IG	100,00
VINCI plc (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Construction UK	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Investment Ltd	IG	100,00	IG	100,00
Taylor Woodrow Construction	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Construction Grands Projets	IG	100,00	IG	100,00
Entrepose Contracting	IG	80,31	IG	79,96
Spiecapag	IG	80,31	IG	79,96
Geocean	IG	80,31	IG	79,96
Entrepose Services	IG	80,31	IG	79,96
Entrepose Projets	IG	80,31	IG	79,96
Filiales Europe centrale				
Warbud (Pologne)	IG	99,74	IG	99,74
SMP CZ (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Prumstav (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Construction Terrassement	IG	100,00	IG	100,00
Dodin Campenon Bernard	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Immobilier				
VINCI Immobilier	IG	100,00	IG	100,00

Sociétés mises en équivalence

ME : mise en équivalence

	au 31 décembre 2011		au 31 décembre 2010	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
1. CONCESSIONS				
VINCI Autoroutes				
Transjamaican Highway Ltd	ME	12,59	ME	34,00
VINCI Concessions				
Infrastructures autoroutières et routières (y compris ouvrages de franchissement)				
Aegan Motorway (autoroute Maliakos-Kleidi, Grèce)	ME	13,75	ME	13,75
Olympia Odos (autoroute Elefsina-Corinthe-Patras-Tsakona, Grèce)	ME	29,90	ME	29,90
Coentunnel (tunnel aux Pays-Bas)	ME	27,60	ME	27,60
Granvia (Slovaquie)	ME	50,00	ME	50,00
Via Solutions Thüringen (Allemagne)	ME	50,00	ME	50,00
Via Gateway Thüringen (Allemagne)	ME	50,00	ME	50,00
Via Solutions Südwest (Allemagne)	ME	50,00	ME	50,00
SMTPC (tunnel du Prado-Carénage)	ME	33,29	ME	33,29
Tunnel du Prado Sud	ME	58,51	ME	58,51
Strait Crossing Development Inc. (pont de la Confédération, Canada)	ME	18,80	ME	18,80
MRDC Operations Corporation (Canada)	ME	25,00	ME	25,00
Severn River Crossing (ponts sur la Severn, Royaume-Uni)	ME	35,00	ME	35,00
Morgan VINCI Ltd (contournement de Newport, Royaume-Uni)	ME	50,00	ME	50,00
Lusoponte (ponts sur le Tage, Portugal)	ME	37,27	ME	37,27
NWCC - North West Concession Company (autoroute Moscou - Saint-Petersbourg)	ME	38,75	ME	38,75
Infrastructures ferroviaires				
Locorail (concessions ferroviaires Liefkenshoek, Belgique)	ME	36,71	ME	36,71
Synerail	ME	30,00	ME	30,00
Rhôneexpress	ME	35,20	ME	35,20
LISEA	ME	33,40		
Stades				
Nice Eco Stadium	ME	50,00		
Stade Bordeaux Atlantique	ME	50,00		
VINCI Airports				
SEARD - aéroport de Rennes et Dinard	ME	49,00	ME	49,00
VINCI Park				
LAZ Parking (États-Unis)	ME	50,00	ME	50,00
2. CONTRACTING				
VINCI Energies				
VINCI Energies France				
Générale d'Infographie	ME	49,99	ME	49,99
Cegelec GSS (Global Systems & Services)				
Miradoux	ME	51,00	ME	51,00
VINCI Energies et Cegelec International				
PMS	ME	33,30	ME	25,00

	au 31 décembre 2011		au 31 décembre 2010	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Eurovia				
Eurovia France				
Carrières Roy	ME	50,00	ME	50,00
GBA (Granulats de Bourgogne Auvergne)	ME	30,00	ME	30,00
GDFC (Granulats de Franche-Comté)	ME	40,00	ME	40,00
Eurovia International				
South West Highways (Royaume-Uni)	ME	50,00	ME	50,00
Ringway Jacobs Ltd (Royaume-Uni)	ME	50,00	ME	50,00
Bremanger Quarry (Norvège)	ME	23,00	ME	23,00
Signature Vertical Holding	ME	35,00	ME	35,00
VINCI Construction				
VINCI Construction France				
Sport Partenariat	ME	40,00	ME	40,00
Compagnie d'Entreprises CFE (Belgique)				
Dredging Environmental and Marine Engineering (DEME)	ME	23,42	ME	23,42
Soletanche Freyssinet				
Freyssinet SA (Espagne)	ME	50,00	ME	50,00
Grupo Rodio Kronsa (Espagne)	ME	50,00	ME	50,00
VINCI Construction Grands Projets				
QDVC (Qatar)	ME	49,00	ME	49,00

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

261

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VINCI SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note A. 3.1, le groupe VINCI a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés, dans un contexte de crise financière de la zone euro, dont les conséquences notamment sur la volatilité des marchés financiers, l'accès au financement et la croissance économique rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ces estimations portent notamment sur :
 - les contrats de construction : le groupe VINCI comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison, comme indiqué dans la note A. 3.4. Nous avons apprécié les hypothèses retenues par la Société pour ces estimations et revu les calculs effectués;
 - les tests de dépréciation des actifs non financiers : le groupe VINCI procède, au minimum une fois par an, à des tests de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes A. 3.18 et E. 13 de l'Annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 10 février 2012

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Deloitte & Associés

Patrick-Hubert Petit

Alain Pons

Mansour Belhiba

Comptes sociaux

Sommaire comptes sociaux

Compte de résultat	263
Bilan	264
Tableau des flux de trésorerie	265

Annexe aux comptes sociaux

262

A. Faits marquants de l'exercice 266

1. Opérations sur le portefeuille titres	266
2. Actions propres	266
3. Opérations de financement	266

B. Règles et méthodes comptables 266

1. Immobilisations incorporelles	266
2. Immobilisations corporelles	266
3. Titres de participation	267
4. Créances clients et comptes rattachés	267
5. Créances et dettes en devises	267
6. Valeurs mobilières de placement	267
7. Instruments financiers	267
8. Actions autodétenues	267
9. Engagements de retraite	268
10. Autres provisions	268
11. Impôt sur les sociétés	268

C. Notes relatives au bilan 268

1. Immobilisations incorporelles et corporelles	268
2. Immobilisations financières	269
3. Actions propres	269
4. Charges à répartir	270
5. Capitaux propres	271
6. Autres fonds propres	271
7. Provisions	271
8. (Excédent)/Endettement financier net	272
9. Valeur de marché des produits dérivés	273
10. État des créances et des dettes	273
11. Charges à payer incluses dans les postes du bilan	274
12. Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	274

D. Notes relatives au compte de résultat 275

13. Résultat financier	275
14. Résultat exceptionnel	275
15. Impôt sur les bénéfices	275
16. Entreprises liées	276
17. Engagements donnés hors bilan	276
18. Rémunérations et effectifs	277

E. Événements postérieurs à la clôture 277

1. Affectation du résultat 2011	277
2. Financements postérieurs au 31 décembre 2011	277

F. Informations sur les filiales et participations au 31 décembre 2011 278

Résultats financiers des cinq derniers exercices	279
--	-----

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	2011	2010
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires		12,7	9,0
Reprises sur provisions et transferts de charges		8,4	2,4
Autres produits d'exploitation		95,5	85,9
		116,6	97,3
Charges d'exploitation			
Autres achats et charges externes		(59,4)	(60,7)
Impôts et taxes		(2,9)	(2,8)
Salaires et charges sociales		(29,8)	(25,9)
Dotations aux amortissements		(7,5)	(5,6)
Dotations aux provisions		(1,6)	(13,1)
Autres charges d'exploitation		(1,0)	(0,8)
		(102,3)	(108,9)
Quote-part de résultats sur opérations faites en commun		(0,1)	
Résultat d'exploitation		14,2	(11,6)
Produits financiers			
Produits de participations		3 005,8	1 801,0
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		37,7	25,9
Autres intérêts et produits assimilés		153,0	90,3
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et actions propres		13,4	10,2
Différences positives de change		3,2	9,4
Reprises sur provisions et transferts de charges		179,6	299,9
		3 392,8	2 236,6
Charges financières			
Charges liées à des participations			
Intérêts et charges assimilés		(127,7)	(82,9)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et actions propres		(90,3)	(237,4)
Différences négatives de change		(2,6)	(9,8)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(329,6)	(104,3)
		(550,2)	(434,5)
Résultat financier	13	2 842,6	1 802,1
Résultat courant		2 856,8	1 790,5
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital		3 826,6	137,4
Reprises sur provisions et transferts de charges		17,9	22,1
		3 844,5	159,5
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		(0,4)	(3,0)
Sur opérations en capital		(3 822,9)	(189,2)
Dotations aux amortissements et provisions		(0,1)	(10,2)
		(3 823,5)	(202,3)
Résultat exceptionnel	14	21,0	(42,9)
Impôt sur les bénéfices	15	119,7	101,1
Résultat net		2 997,5	1 848,8

Bilan

Actif

(en millions d'euros)

	Notes	2011	2010
Immobilisations incorporelles	1	1,5	1,3
Immobilisations corporelles	1	23,1	27,8
Immobilisations financières	2	21 519,8	18 783,6
Actions propres	3	584,3	190,4
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4	26,6	5,9
Total de l'actif immobilisé		22 155,3	19 008,9
Clients et comptes rattachés		84,1	52,9
Autres créances		128,8	155,4
Actions propres	3	260,2	253,2
Autres valeurs mobilières de placement	8	623,1	2 040,6
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	8	1 182,2	684,8
Disponibilités	8	1 905,4	598,8
Charges constatées d'avance	10	0,2	0,5
Total de l'actif circulant		4 184,0	3 786,3
Écarts de conversion actif		3,9	0,5
Total de l'actif		26 343,2	22 795,6

Passif

(en millions d'euros)

	Notes	2011	2010
Capital	5	1 413,2	1 381,6
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5	7 285,8	6 923,9
Réserve légale		138,2	135,5
Autres réserves		45,8	45,8
Report à nouveau		8 284,0	7 337,9
Résultat de l'exercice		2 997,5	1 848,8
Acomptes sur dividendes		(297,1)	(281,7)
Provisions réglementées			
Capitaux propres	5	19 867,2	17 391,8
Autres fonds propres	6	500,0	500,0
Provisions pour risques	7	162,0	144,2
Dettes financières	8	5 408,7	4 637,6
Autres dettes		404,7	120,3
Produits constatés d'avance	10	0,3	0,7
Total des dettes		5 813,7	4 758,6
Écarts de conversion passif		0,4	1,1
Total du passif		26 343,2	22 795,6

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)

	2011	2010
Opérations d'exploitation		
Excédent brut d'exploitation	17,7	5,1
Opérations financières et exceptionnelles	3 087,2	1 854,9
Impôts	125,4	106,9
Capacité d'autofinancement	3 230,3	1 966,9
Variation nette du besoin en fonds de roulement	(24,1)	(152,1)
Total (I)	3 206,2	1 814,7
Opérations d'investissement		
Investissements d'exploitation	(1,5)	(0,7)
Cessions d'immobilisations	8,0	1,1
Investissements d'exploitation nets	6,5	0,4
Investissements financiers	(1 802,7)	(2 910,9)
Cessions de titres		83,0
Investissements financiers nets	(1 802,7)	(2 827,9)
Variations des autres immobilisations financières et des actions propres	(347,7)	304,9
Total (II)	(2 143,9)	(2 522,7)
Opérations de financement		
Augmentations de capital	393,5	1 155,8
Augmentation des autres fonds propres		
Dividendes distribués	(618,4)	(589,9)
Acomptes sur dividendes	(297,1)	(281,7)
Total (III)	(522,0)	284,2
Total des flux de l'exercice (I + II + III)	540,3	(423,9)
Excédent/(Endettement) financier net au 1^{er} janvier	(310,0)	113,9
Excédent/(Endettement) financier net au 31 décembre	230,3	(310,0)

265

Annexe aux comptes sociaux

A. Faits marquants de l'exercice

266

1. Opérations sur le portefeuille titres

Le groupe VINCI a regroupé en 2011 l'ensemble de ses participations dans les sociétés françaises concessionnaires d'autoroutes sous un même holding, VINCI Autoroutes.

L'opération a consisté, pour VINCI, en l'apport à VINCI Autoroutes de la participation qu'il détenait dans sa filiale ASF Holding. Cet apport a été réalisé à la valeur comptable (7,9 milliards d'euros). En parallèle, VINCI Concessions a apporté à VINCI Autoroutes ses participations dans les sociétés françaises concessionnaires d'autoroutes.

À l'issue de ces apports, le capital de VINCI Autoroutes est détenu à hauteur de 46,31 % par VINCI et 53,69 % par VINCI Concessions.

Par ailleurs, VINCI a augmenté le capital de sa filiale VINCI Finance International pour un montant de 1,8 milliard d'euros et acquis 5 % des titres de la société LISEA.

2. Actions propres

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, VINCI a racheté, au cours de l'exercice 2011, 15 244 984 titres pour une valeur de 627,6 millions d'euros, à un prix moyen de 41,17 euros.

Ainsi, la valeur brute au bilan des actions autodétenues, qui représentait au 31 décembre 2010 un montant de 552,2 millions d'euros, s'élève au 31 décembre 2011 à 1 097,5 millions d'euros.

La valeur comptable des actions VINCI autodétenues a été ajustée sur la base de la moyenne des cours de Bourse du mois de décembre, ce qui a conduit à doter dans les comptes de l'exercice une provision pour dépréciation de 144,4 millions d'euros.

3. Opérations de financement

VINCI a procédé à deux émissions obligataires : en novembre 2011 pour 200 millions de francs suisses (161,7 millions d'euros) à 6 ans et en décembre 2011 pour 750 millions d'euros à 5 ans.

Parallèlement, VINCI a procédé au remboursement partiel à hauteur de 1 milliard d'euros du prêt bancaire syndiqué mis en place en 2006 dans le cadre du financement de l'acquisition d'ASF.

Enfin, VINCI a conclu un crédit bancaire syndiqué de 4 milliards d'euros à 5 ans en remplacement de lignes de crédit qui arrivaient à échéance en 2011 et 2012.

B. Règles et méthodes comptables

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2011 ont été préparés conformément aux règles applicables en France.

Toutefois, par dérogation au plan comptable général et pour améliorer la lisibilité des comptes, VINCI présente les variations de provisions se rapportant au résultat d'une opération sur la même ligne du compte de résultat selon le caractère de l'opération : exploitation, financier, exceptionnel ou charge d'impôt.

1. Immobilisations incorporelles

Les logiciels inscrits dans la rubrique « Concessions, brevets, licences » sont amortis, sauf cas particuliers, sur deux ou trois ans de manière linéaire.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, y compris les frais liés à l'acquisition et à la mise en place de l'immobilisation.

Les amortissements sont calculés de manière linéaire sur la durée de vie estimée des immobilisations concernées :

Constructions	10 à 40 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

La Société applique les dispositions de l'avis n° 2004-06 du Conseil national de la comptabilité, relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs.

3. Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition. Conformément au règlement CRC 2004-06 relatif à la définition et la comptabilisation des actifs, VINCI intègre dans la valeur de ses titres les frais liés à leur acquisition. Si le coût est supérieur à la valeur d'utilité des titres, une provision à caractère exceptionnel pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la quote-part de capitaux propres que les titres représentent. Cette quote-part est, le cas échéant, ajustée en fonction des perspectives de cash-flow des sociétés concernées.

Les plus ou moins-values dégagées en cas de cession de titres de participation sont enregistrées en résultat exceptionnel.

4. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de risque de non-recouvrement.

5. Créances et dettes en devises

Les dettes et créances libellées en devises sont valorisées au cours de clôture de l'exercice ou à celui de la couverture qui leur est affectée. Les différences résultant de cette conversion sont portées au bilan dans les comptes « écarts de conversion ». Les pertes latentes sont couvertes par des provisions pour risques (sauf dispositions particulières prévues par le plan comptable).

6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont éventuellement dépréciées lorsque celui-ci est supérieur à leurs dernières valeurs liquidatives en fin d'exercice.

7. Instruments financiers

Les emprunts (obligataires, bancaires, intra-groupe) sont inscrits au passif du bilan pour leur valeur nominale. Les frais d'émission attachés sont enregistrés en « charges à répartir », les primes de remboursement sont enregistrées à l'actif et les primes d'émission en « produits constatés d'avance ». Ces trois éléments sont amortis sur la durée de l'emprunt.

Les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale. En cas de risque de non-recouvrement, une provision pour dépréciation est constatée.

Les instruments financiers à terme et les produits dérivés font l'objet d'une évaluation à la clôture de l'exercice. Une provision pour risques est dotée en compte de résultat en cas de perte latente uniquement si les instruments ne sont pas qualifiés de couverture.

8. Actions autodétenues

Les actions autodétenues affectées à la couverture de plans d'options d'achat d'actions et de plans d'attribution d'actions de performance sont enregistrées en « valeurs mobilières de placement ».

Conformément au règlement CRC 2008-15, une provision pour risque à caractère financier est constituée sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires lorsqu'une charge devient probable.

Les actions autodétenues non affectées à la couverture de plans sont enregistrées en « autres immobilisations financières » à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation d'actif à caractère financier est constituée si le cours de Bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au coût unitaire de ces titres. Les titres destinés à être annulés ne sont, en revanche, pas dépréciés.

Dans le cas où des plans font l'objet d'une couverture par le biais d'options d'achat d'actions (calls), les primes payées sont enregistrées en « valeurs mobilières de placement » lorsque ces options couvrent des plans d'options d'achat d'actions ou des plans d'attribution d'actions de performance et en « autres immobilisations financières » lorsque ces options couvrent des plans d'options de souscription d'actions. Dans les deux cas, une provision est constituée lorsqu'une charge devient probable.

Les charges et produits associés aux actions autodétenues (provisions, plus ou moins-values dégagées lors de la cession d'actions autodétenues) sont comptabilisés en « résultat financier ».

9. Engagements de retraite

Les engagements de la Société portant sur des retraites complémentaires dont bénéficient certains salariés ou mandataires sociaux font l'objet d'une provision inscrite au passif du bilan pour la partie de ces engagements concernant les bénéficiaires retraités et d'un engagement donné hors bilan pour la partie concernant les bénéficiaires en activité.

Les engagements de retraite (indemnités de fin de carrière et régimes de retraites complémentaires) sont évalués, pour chaque régime existant, selon la méthode actuarielle prospective (méthode des unités de crédit projetées) sur la base d'évaluations externes effectuées lors de chaque clôture annuelle.

Les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements correspondants sont amortis sur la durée moyenne d'activité résiduelle des salariés bénéficiaires du régime.

10. Autres provisions

Les autres provisions sont destinées à couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables à la date de clôture. Elles ont un caractère estimatif quant à leur montant ou à leur échéance d'utilisation.

11. Impôt sur les sociétés

Au titre de la convention d'intégration fiscale conclue entre VINCI et ses filiales membres du groupe fiscal, les économies d'impôt réalisées par le groupe fiscal liées aux déficits de certaines filiales sont prises en compte par la société mère comme produit de l'exercice.

Les dotations et reprises de provisions pour impôts sur les bénéfices sont enregistrées dans cette rubrique.

C. Notes relatives au bilan

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	Acquisitions	Cessions	2011
Immobilisations incorporelles	6,4	1,0		7,4
(Concessions, brevets, licences)				
Total immobilisations incorporelles	6,4	1,0		7,4
Immobilisations corporelles				
Terrains	9,7		(0,9)	8,8
Constructions	30,9		(3,8)	27,1
Matériel industriel				
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours	22,5	0,4	(0,3)	22,6
Total immobilisations corporelles	63,2	0,4	(5,0)	58,6

Les immobilisations corporelles sont utilisées pour l'essentiel pour les besoins de l'exploitation de VINCI ou de ses filiales. Certains immeubles font toutefois l'objet de baux locatifs avec des tiers.

Amortissements et dépréciations

(en millions d'euros)	2010	Dotations	Reprises	2011
Immobilisations incorporelles (Concessions, brevets, licences)	5,0	0,8		5,8
Total immobilisations incorporelles	5,0	0,8		5,8
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	20,5	2,4	(2,5)	20,4
Matériel industriel				
Autres immobilisations corporelles	14,8	1,2	(0,9)	15,1
Total immobilisations corporelles	35,3	3,6	(3,4)	35,5

2. Immobilisations financières

Valeurs brutes

(en millions d'euros)	2010	Acquisitions	Cessions	Apports	2011
Titres de participation	17 836,4	9 719,6		(7 916,9)	19 639,1
Créances rattachées à des participations	1 003,3	924,3			1 927,6
Autres titres immobilisés	4,6				4,6
Autres immobilisations financières	9,8		(0,3)		9,5
Total	18 854,1	10 643,9	(0,3)	(7 916,9)	21 580,8

Les principaux mouvements de titres de participation effectués dans l'exercice sont décrits dans la note A.1 des « Faits marquants de l'exercice – Opérations sur le portefeuille titres ».

Provisions

(en millions d'euros)	2010	Dotations	Reprises	2011
Titres de participation	57,8		(9,2)	48,6
Créances rattachées à des participations	5,5		(0,4)	5,1
Autres titres immobilisés	4,4			4,4
Autres immobilisations financières	2,8			2,8
Total	70,5		(9,6)	60,9

3. Actions propres

Opérations réalisées dans le cadre des programmes de rachat d'actions 2010/2011 et 2011/2012.

Valeurs brutes

	Situation au 31/12/2010		Augmentations : rachats		Diminutions : cessions et transferts		Réallocations : virements de compte à compte		Situation au 31/12/2011	
	Valeur unitaire en €	Valeur en M€	Valeur unitaire en €	Valeur en M€	Valeur unitaire en €	Valeur en M€	Valeur unitaire en €	Valeur en M€	Valeur unitaire en €	Valeur en M€
Opérations au comptant sur actions VINCI										
Actions rachetées en vue de leur remise éventuelle à titre de paiement ou d'échange	44,61	211,6	41,17	627,6			43,55	(90,3)	41,8	748,9
Actions rachetées en vue de leur annulation										
Sous-total autodétention directe		211,6		627,6				(90,3)		748,9
Compte de liquidité										
Sous-total immobilisations financières		211,6		627,6				(90,3)		748,9
Actions destinées à être transférées aux bénéficiaires de plans d'options d'achat d'actions ou d'actions de performance	51,48	340,6			52,01	(82,4)	43,55	90,3	49,05	348,5
Sous-total actif circulant		340,6				(82,4)		90,3		348,5
Total		552,2		627,6		(82,4)				1 097,5
Opérations de produits dérivés sur actions VINCI										
Primes d'options d'achat d'actions VINCI										
Total										

Au cours de l'exercice 2011, VINCI a acquis 15 244 984 actions sur le marché pour un total de 627,6 millions d'euros, soit à un prix moyen de 41,17 euros par action. Les frais de négociation associés à ces rachats se sont élevés à 188 281 euros.

En 2011, 1 583 889 actions autodétenues ont été utilisées comme suit :

- 1 472 656 actions ont été définitivement attribuées le 15 septembre 2011 aux bénéficiaires du plan d'attribution d'actions de performance décidé par le Conseil d'administration du 15 septembre 2009. Ces attributions d'actions ont généré une charge de 76,9 millions d'euros, couverte par une reprise de même montant des provisions dotées à ce titre en 2009 et 2010.
- 111 233 actions ont été transférées aux bénéficiaires d'options d'achat exercées pour un montant global de 4,3 millions d'euros, soit un prix moyen de 38,93 euros.

Durant la même période, 2 073 048 actions pour un montant de 90,3 millions d'euros ont été ré-allouées à la couverture de plans d'attribution d'actions de performance.

Provisions

(en millions d'euros)	2010	Dotations	Reprises	2011
Actions propres (classées en actif immobilisé)	21,2	151,7	(8,3)	164,6
Actions propres (classées en actif circulant)	87,4	61,9	(60,9)	88,4
Total	108,6	213,6	(69,2)	253,0

En 2011, la baisse du cours de l'action VINCI s'est traduite par une dotation nette complémentaire de 144,4 millions d'euros (cours de Bourse moyen de 32,62 euros en décembre 2011 contre 40,13 euros en décembre 2010).

Nombre d'actions

	Situation au 31/12/2010	Augmentations : rachats	Diminutions : cessions et transferts	Réallocations : virements de compte à compte	Situation au 31/12/2011
Opérations au comptant sur actions VINCI					
Actions rachetées en vue de leur remise éventuelle à titre de paiement ou d'échange	4 743 467	15 244 984		(2 073 048)	17 915 403
Actions rachetées en vue de leur annulation					
Sous-total autodétention directe	4 743 467	15 244 984		(2 073 048)	17 915 403
Compte de liquidité					
Sous-total immobilisations financières	4 743 467	15 244 984		(2 073 048)	17 915 403
Actions destinées à être transférées aux bénéficiaires de plans d'options d'achat d'actions ou d'actions de performance	6 616 939		(1 583 889)	2 073 048	7 106 098
Sous-total actif circulant	6 616 939		(1 583 889)	2 073 048	7 106 098
Total	11 360 406	15 244 984	(1 583 889)		25 021 501
Opérations de produits dérivés sur actions VINCI					
Primes d'options d'achat d'actions VINCI					
Total					

Au 31 décembre 2011, VINCI détenait directement 25 021 501 de ses propres actions (soit 4,43 % du capital) pour un montant global de 1 097,5 millions d'euros. 7 106 098 actions (348,5 millions d'euros) étaient affectées à la couverture des plans d'options d'achat et des plans d'actions de performance, le solde, soit 17 915 403 actions (748,9 millions d'euros), correspondant à des actions destinées à être soit apportées en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, soit cédées.

4. Charges à répartir

(en millions d'euros)	2010	Nouvelles charges à répartir	Amortissement	2011
	5,9	24,4	(3,7)	26,6

L'accroissement en 2011 des charges à répartir provient des frais d'émission et primes de remboursement enregistrés à hauteur de 24,4 millions d'euros au titre des nouveaux emprunts et lignes de crédit obtenus dans l'exercice (voir note A3 des « Faits marquants de l'exercice », « Opérations de financement »).

Les charges à répartir au 31 décembre 2011 comprennent également le solde des frais et primes de remboursement de l'emprunt subordonné à durée de vie indéterminée de 500 millions d'euros émis en 2006 (3,7 millions d'euros).

5. Capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital	Primes liées au capital	Autres réserves et provision réglementées	Résultat	Total
Capitaux propres au 31/12/2010	1 381,6	6 923,9	7 237,5	1 848,8	17 391,8
Affectation du résultat de l'exercice 2010 et dividendes distribués			1 230,4	(1 848,8)	(618,4)
Acompte sur dividendes 2011			(297,1)		(297,1)
Augmentations de capital	31,6	361,9			393,5
Réduction du capital par annulation d'actions					
Autres affectations					
Résultat de l'exercice 2011				2 997,5	2 997,5
Provisions réglementées					
Capitaux propres au 31/12/2011	1 413,2	7 285,8	8 170,8	2 997,5	19 867,2

Le capital social de VINCI au 31 décembre 2011 s'élève à 1 413,2 millions d'euros. Il est composé de 565 276 672 actions de 2,5 euros nominal.

Les actions confèrent les mêmes droits à chacun des porteurs d'actions.

Les augmentations de capital réalisées dans l'exercice (393,5 millions d'euros) résultent des souscriptions au plan d'épargne Groupe pour 342,5 millions d'euros et des levées d'options de souscription pour un total de 51,0 millions d'euros.

Les dividendes distribués en 2011 se sont élevés à 915,5 millions d'euros, correspondant au solde du dividende versé au titre de l'exercice 2010 pour 618,4 millions d'euros (1,15 euro par action) et à l'acompte sur le dividende 2011 pour 297,1 millions d'euros (0,55 euro par action).

Il est rappelé que VINCI dispose de réserves (primes d'émission, de fusion ou d'apport, réserves autres que la réserve légale) d'un montant supérieur à la valeur de l'ensemble des actions propres qu'il possède directement ou indirectement au 31 décembre 2011.

Les créations d'actions de la période se répartissent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Nombre d'actions	Capital	Primes et autres réserves	Total
Souscriptions des salariés du Groupe au plan d'épargne Groupe	10 084 333	25,2	317,3	342,5
Exercices d'options de souscription d'actions	2 571 892	6,4	44,5	51,0
Total	12 656 225	31,6	361,8	393,5

6. Autres fonds propres

VINCI a émis, le 13 février 2006, un emprunt subordonné à durée de vie indéterminée pour un montant de 500 millions d'euros.

Émis au prix de 98,831 %, cet emprunt offre un coupon fixe optionnel de 6,25 %, payable annuellement jusqu'en novembre 2015. Ce coupon n'est dû que si un dividende est versé par VINCI à ses actionnaires ou si la Société procède à des rachats d'actions au cours de l'exercice de référence. Après novembre 2015, le coupon devient variable et payable trimestriellement au taux d'Euribor 3 mois plus 3,75 %. VINCI dispose d'une option de rachat au pair de l'émission en novembre 2015, puis à chaque date de paiement du coupon.

7. Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	Dotations	Reprises		2011
			Utilisations	Sans objet	
Engagements de retraite et assimilés	34,5	1,3	(2,0)	(3,1)	30,7
Risques sur filiales	9,5			(5,9)	3,6
Autres provisions	100,2	83,8	(37,7)	(18,5)	127,7
Total	144,2	85,1	(39,7)	(27,5)	162,0

Les provisions pour engagements de retraite et assimilés concernent exclusivement les bénéficiaires retraités.

Le montant des engagements de retraite est calculé sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation	5,0 %	5,0 %
Taux d'inflation	2,2 %	2,1 %
Taux de revalorisation des salaires	3,2 %	3,1 %
Taux de revalorisation des rentes	2,0 % - 2,2 %	1,9 % - 2,0 %
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	1-14 ans	1-15 ans

Les autres provisions couvrent notamment l'obligation pour VINCI de livrer des actions dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance décidés par les Conseils d'administration du 9 juillet 2010 et du 2 mai 2011. Des provisions ont été dotées à ce titre en 2011 pour respectivement 44,3 millions d'euros et 30,9 millions d'euros, en tenant compte de la probabilité au 31 décembre 2011 d'attribution définitive de ces actions.

8. (Excédent)/Endettement financier net

(en millions d'euros)	2011	2010
Emprunts obligataires	914,5	
Emprunts auprès d'établissements de crédit	750,0	1 750,0
Intérêts courus sur emprunts obligataires	5,5	4,3
Dettes financières à long terme	1 670,0	1 754,3
Emprunts auprès des établissements de crédit et découverts bancaires	3,8	34,8
Autres emprunts et dettes financières divers	549,9	60,0
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	3 184,9	2 788,5
Dettes financières à court terme	3 738,6	2 883,3
Total dettes financières	5 408,6	4 637,6
Créances rattachées à des participations et prêts	(1 923,0)	(998,3)
OPCVM contrat de liquidité	(5,1)	(5,1)
Valeurs mobilières de placement	(623,2)	(2 040,6)
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	(1 182,2)	(684,8)
Disponibilités	(1 905,4)	(598,8)
Trésorerie court terme	(3 715,9)	(3 329,3)
(Excédent)/Endettement financier net	(230,3)	310,0

La position financière nette de VINCI est passée d'un endettement financier net de 310,0 millions d'euros au 31 décembre 2010 à un excédent financier net de 230,3 millions d'euros au 31 décembre 2011, soit une variation positive de 540,3 millions d'euros sur l'exercice.

Deux émissions obligataires ont été réalisées pour un montant total de 911,7 millions d'euros : en novembre 2011 pour 200 millions de francs suisses (soit 161,7 millions d'euros) à 6 ans et en décembre 2011 pour 750 millions d'euros à 5 ans.

Les emprunts auprès d'établissements de crédit comprennent, à hauteur de 750 millions d'euros, l'encours résiduel du prêt syndiqué d'un montant initial de 3 milliards d'euros, consenti en 2006 par un pool bancaire dans le cadre du financement de l'acquisition d'ASF. Ce prêt a fait l'objet en 2011 d'un remboursement partiel à hauteur de 1 milliard d'euros.

Les comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées figurant à l'actif et au passif du bilan représentent le solde des mouvements de trésorerie effectués entre les filiales et le holding dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe.

Les valeurs mobilières de placement sont composées pour l'essentiel de certificats de dépôt et d'OPCVM monétaires de maturité généralement inférieure à 3 mois et dont la valeur au bilan est proche de leur valeur liquidative.

9. Valeur de marché des produits dérivés

VINCI a recours à des produits dérivés pour couvrir son exposition aux risques de marché sur sa dette financière. Par ailleurs, VINCI a également recours à ces instruments pour assurer les besoins de couverture de ses filiales.

Au 31 décembre 2011, les valeurs de marché de ces produits dérivés se décomposaient de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur de marché	Notionnel
Instruments de taux		
- Swaps de taux	5,1	911,7
- Options de taux (cap, collar, floor)	(0,1)	720,5
Instruments de change		
- Achats à terme	0,8	24,2
- Swaps de change	2,8	161,7
Autres Instruments de couverture		

273

10. État des créances et des dettes

Créances au 31 décembre 2011

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant brut	Dont	
		< 1 an	> 1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	1 927,6	1 036,6	891,0
Prêts et autres immobilisations financières	1,4	1,4	
	1 929,0	1 038,0	891,0
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	85,3	85,3	
Autres débiteurs	207,6	207,6	
Comptes courants de trésorerie avec les sociétés apparentées	1 182,2	1 182,2	
Charges constatées d'avance	0,2	0,2	
	1 475,3	1 475,3	
Total	3 404,3	2 513,3	891,0

Provisions sur créances

Les provisions sur les postes d'actif circulant ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	Dotations	Reprises	2011
Clients	0,9	0,3		1,2
Autres débiteurs	79,0			79,0
Total	79,9	0,3		80,2

Dettes au 31 décembre 2011

(en millions d'euros)	Montant brut	Dont		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes financières				
Emprunts obligataires	920,0			920,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	753,8	753,8		
Emprunts et dettes financières divers	549,9	549,9		
Comptes courants de trésorerie avec les sociétés apparentées	3 184,9	3 184,9		
	5 408,6	4 488,6		920,0
Autres dettes				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14,7	14,7		
Dettes fiscales et sociales	11,9	11,9		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	300,3	300,3		
Autres dettes	77,8	77,8		
Produits constatés d'avance	0,3	0,3		
	405,0	405,0		
Total	5 813,7	4 893,6		920,0

Conformément aux dispositions de la loi de modernisation de l'économie et de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, le tableau ci-dessous décompose, par date d'échéance, la dette de VINCI à l'égard de ses fournisseurs :

Échéancier dette fournisseurs au 31 décembre

(en millions d'euros)	2011	2010
Inférieur à 30 jours	0,4	14,5
Entre 30 et 60 jours	1,1	0,2
Total	1,5	14,7

11. Charges à payer incluses dans les postes du bilan

(en millions d'euros)	2011	2010
Dettes financières		
Intérêts courus sur emprunts obligataires	5,5	4,3
Intérêts courus sur emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,4	1,2
Autres dettes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13,0	13,3
Impôt sur les sociétés	0,8	0,7
Autres dettes fiscales et sociales	6,1	5,9
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3,9	5,6

12. Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

(en millions d'euros)	2011	2010
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations	1,7	1,6
Autres immobilisations financières		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	78,8	49,4
Autres	2,9	2,5
Valeurs mobilières de placement	0,1	14,0
Disponibilités	4,0	0,4

D. Notes relatives au compte de résultat

13. Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Produits perçus des participations	3 005,8	1 801,0
Frais financiers nets	(5,6)	(16,4)
Résultat de change	0,6	(0,5)
Provisions financières et divers	(158,2)	18,0
Résultat financier	2 842,6	1 802,1

275

Les produits perçus des participations correspondent aux dividendes reçus des filiales.

Les frais financiers nets ont diminué en 2011, passant d'une charge de 16,4 millions d'euros en 2010 à une charge de 5,6 millions d'euros en 2011, sous l'effet de la réduction de l'encours moyen de l'endettement financier net.

Le poste « Provisions financières et divers » comprend principalement en 2011 la dotation nette pour dépréciation des actions VINCI autodétenues (voir « Faits marquants de l'exercice », note A.2 : Actions propres).

14. Résultat exceptionnel

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Résultat sur opérations en capital		
- Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,7
- Cessions/apports de titres	3,7	(52,5)
Résultat sur opérations de gestion	(0,4)	(3,0)
Provisions exceptionnelles	17,8	11,9
Résultat exceptionnel	21,0	(42,9)

15. Impôt sur les bénéfices

La ligne « Impôt sur les bénéfices » enregistre les produits et charges liés à l'intégration fiscale dont VINCI est la société intégrante.

Il ressort un produit net d'impôt de 119,7 millions d'euros en 2011 contre 101,1 millions d'euros en 2010.

Au titre de l'exercice 2011, les produits d'impôts perçus des filiales membres du groupe fiscal s'élèvent à 668,8 millions d'euros en 2011 (633,7 millions d'euros en 2010). De son côté, la charge d'impôt due par VINCI s'établit à 535,9 millions d'euros en 2011 (528 millions d'euros en 2010).

16. Entreprises liées

16.1 Bilan

Les positions au bilan au 31 décembre 2011 relatives aux entreprises liées s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)

Actif	
Actif immobilisé	
Titres de participations	19 637,8
Créances rattachées à des participations	892,3
Actif circulant	
Créances clients et comptes rattachés	81,0
Autres débiteurs	131,5
Comptes courants de trésorerie avec les sociétés apparentées	1 182,2
Passif	
Emprunts et dettes financières divers	24,9
Autres dettes liées à des participations	
Comptes courants de trésorerie avec les sociétés apparentées	3 184,8
Dettes d'exploitation	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	300,3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,8
Autres dettes	72,0

16.2 Compte de résultat

Les transactions enregistrées en 2011 avec les entreprises liées s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)

Produits	
Produits financiers	
Comptes courants de trésorerie	39,7
Prêts aux filiales	21,5
Dividendes (y compris résultats de sociétés en nom collectif)	3 004,6
Autres	67,8
Charges	
Charges financières	
Comptes courants de trésorerie	36,7

17. Engagements donnés hors bilan

(en millions d'euros)

	2011	2010
Avals, cautions et garanties	705,6	1 179,3
Engagements de retraite	17,3	15,7
Garanties solidaires d'associés dans les sociétés de personnes	32,4	11,0
Engagements d'investissements		
Total	755,2	1 205,9

La ligne « Avals, cautions et garanties » concerne, pour l'essentiel, les garanties données par VINCI pour le compte de certaines de ses filiales en faveur d'établissements financiers ou directement auprès de clients de ces filiales.

Les engagements en matière de retraite regroupent les indemnités de fin de carrière des personnels de VINCI et les engagements de retraites complémentaires dont bénéficient certains salariés ou mandataires sociaux en activité.

18. Rémunérations et effectifs

Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations comptabilisées y compris les charges sociales relatives aux membres des organes de direction du Groupe, pour la part supportée par VINCI en 2011, s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Comité Exécutif	Administrateurs non membres du comité Exécutif
Rémunérations	6 687,3	330,0
Jetons de présence		822,5

277

Les engagements de retraite concernant les membres des organes de direction, correspondant aux droits qui leur sont acquis au 31 décembre 2011, s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Comité Exécutif	Administrateurs non membres du comité Exécutif
Engagements de retraite	13 670,5	6 738,5

Les membres des organes de direction bénéficient également de plans d'options de souscription et d'achat, ainsi que de plans d'attribution d'actions de performance.

Effectifs moyens de la Société

Les effectifs moyens de la Société sont passés de 164 personnes en 2010 (dont 123 ingénieurs et cadres) à 189 personnes (dont 142 ingénieurs et cadres) en 2011. À ces chiffres, il convient d'ajouter un effectif moyen de 14 salariés mis à la disposition de VINCI en 2011, contre 16 en 2010 (dont 10 ingénieurs et cadres en 2011, contre 13 ingénieurs et cadres en 2010).

Droit individuel à la formation (DIF)

En application de l'avis 2004 F relatif à la comptabilisation du droit individuel à la formation, VINCI n'a provisionné aucun montant à ce titre dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

2 696 heures de formation ont été acquises en 2011 au titre du DIF par les salariés de VINCI. Le total des droits acquis au 31 décembre 2011 est de 12 447 heures (10 798 heures au 31 décembre 2010). En 2011, 9 842 heures de formation n'ont pas été utilisées par les bénéficiaires.

E. Événements postérieurs à la clôture

1. Affectation du résultat 2011

Le Conseil d'administration a arrêté, le 7 février 2012, les états financiers au 31 décembre 2011. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire un dividende de 1,77 euro par action au titre de cet exercice, ce qui, compte tenu de l'acompte déjà versé en décembre 2011 (0,55 euro par action), porte le solde du dividende à distribuer à 1,22 euro par action, soit un montant de l'ordre de 660,9 millions d'euros sur la base du nombre d'actions donnant droit à dividende au 28 janvier 2012.

2. Financements postérieurs au 31 décembre 2011

En janvier 2012, VINCI a procédé à plusieurs levées obligataires, dans le cadre de son programme EMTN, pour un montant total de plus de 500 millions d'euros. Par ailleurs, fin janvier, VINCI a remboursé intégralement le crédit d'acquisition d'ASF (750 millions d'euros au 31 décembre 2011).

F. Informations sur les filiales et participations au 31 décembre 2011

Les informations figurant dans ce tableau concernent exclusivement les comptes sociaux des filiales.

278

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves/ reports à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par VINCI	Montant des cautions et avals donnés par VINCI	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Bénéfice ou perte de dernier exercice	Dividendes encaissés par VINCI
				Brute	Nette					
A – Renseignements détaillés par entité										
1 – Filiales (50 % au moins du capital détenu par VINCI)										
a – Valeurs françaises										
Cegelec Entreprise	1 292 449	83 112	100,00 %	1 292 634	1 292 634			18 124	11 839	
Eurovia	366 400	61 907	100,00 %	1 034 160	1 034 160	247 891			167 130	329 760
Ornem	12 000	(3 529)	100,00 %	24 462	8 528				64	
S N E L	2 622	2 503	99,98 %	2 742	2 742				1 267	
Gecom	20 000	4 812	100,00 %	19 998	19 998				27 737	54 000
VINCI Assurances	38		99,44 %	38	38			9 344	866	
VINCI Concessions	4 306 926	2 228 900	100,00 %	6 535 932	6 535 932	592 239			726 872	815 177
VINCI Construction	148 806	171 454	100,00 %	963 265	963 265			5 441	306 802	364 762
VINCI Energies	99 511	190 709	99,18 %	305 348	305 348			336 342	186 023	235 022
VINCI Immobilier	39 600	18 063	100,00 %	111 398	111 398			785	11 982	62 992
b – Valeurs étrangères										
VINCI Finance International	3 338 700	47 274	100,00 %	3 338 700	3 338 700				44 910	
Sté concessionnaire Pochentong	17 003	64 514	70,00 %	12 901	12 901	6 207		65 296	17 907	6 086
2 – Participations (10 à 50 % du capital détenu par VINCI)										
a – Valeurs françaises										
VINCI Autoroutes	7 705 533	3 913 527	46,31 %	5 902 284	5 902 284			396	913 608	419 948
b – Valeurs étrangères										
B – Renseignements non détaillés par entité										
1 – Filiales non reprises au paragraphe A (50 % au moins du capital détenu par VINCI)										
a – Filiales françaises (non détaillé)										
				43 189	28 801					
b – Filiales étrangères (non détaillé)										
				2 022						
2 – Participations non reprises au paragraphe A (10 à 50 % du capital détenu par VINCI)										
a – Dans des sociétés françaises (non détaillé)										
				1 708	102					
b – Dans des sociétés étrangères (non détaillé)										
				1 725						

N.B. : pour les filiales et participations étrangères, chiffres d'affaires et résultats de l'exercice sont convertis au taux de clôture. Art C. Com. R. 123-197-2° : regroupement des informations pour les titres représentant moins de 1 % du capital de la société VINCI.

Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2007	2008	2009	2010	2011
I – Capital en fin d'exercice					
a – Capital social (en milliers d'euros)	1 214 942,0	1 240 406,2	1 302 393,9	1 381 551,1	1 413 191,7
b – Nombre d'actions ordinaires existantes ⁽¹⁾	485 976 788	496 162 480	520 957 550	552 620 447	565 276 672
c – Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
II – Opérations et résultat de l'exercice (en milliers d'euros)					
a – Chiffre d'affaires hors taxes	24 832,8	23 876,3	8 540,0	8 999,7	12 656,7
b – Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	4 309 269,6	1 126 831,3	170 099,4	1 556 936,2	3 011 046,9
c – Impôts sur les bénéfices ⁽²⁾	(229 401,4)	(241 471,4)	(45 061,7)	(101 137,6)	(119 676,9)
d – Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	4 513 174,9	(98 782,4)	1 640 865,1	1 848 790,3	2 997 454,0
e – Résultat distribué au titre de l'exercice	714 001,4	770 293,1	849 927,3	900 050,5	958 848,5 ⁽³⁾⁽⁴⁾
III – Résultat par action (en euros) ⁽⁵⁾					
a – Résultat après impôts et participation des salariés avant amortissements et provisions	9,3	2,8	0,4	3,0	5,5
b – Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9,3	(0,2)	3,1	3,3	5,3
c – Dividende net attribué à chaque action	1,52	1,62	1,62	1,67	1,77 ⁽⁴⁾
IV – Personnel					
a – Effectif moyen de l'exercice	219	178	158	164	189
b – Masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	19 089,3	24 966,3	13 712,1	16 175,5	18 561,8
c – Sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	7 881,6	8 277,1	7 965,9	7 143,3	8 168,6

(1) Il n'existe pas d'action à dividende prioritaire sur la période considérée ; par ailleurs, il est rappelé que le nominal de l'action a été divisé par deux en mai 2007, entraînant un doublement du nombre d'actions sur cet exercice.

(2) Produits d'impôt reçus des filiales dans le cadre de l'intégration fiscale diminués de la charge d'impôt de VINCI.

(3) Calculé sur la base du nombre d'actions ayant donné droit à l'acompte sur dividende et/ou donnant droit au dividende au 28 janvier 2012.

(4) Proposition faite à l'assemblée générale des actionnaires réunie le 12 avril 2012.

(5) Calculé sur la base des actions existantes au 31 décembre.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

280

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VINCI SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué dans la note B.3 de l'annexe présentant les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation, votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la valeur d'utilité. Nos travaux ont consisté à apprécier les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la Société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 10 février 2012

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Deloitte & Associés

Patrick-Hubert Petit

Alain Pons

Mansour Belhiba

Responsables du document de référence

1. Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant page 98 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant pages 261 et 280 dudit document. Ces rapports ne contiennent pas d'observation pour l'exercice 2011. En 2010 (pages 270 et 289 du document de référence 2010 déposé à l'AMF le 23 mars 2011), le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés contenait une observation sur le changement de méthode effectué. En 2009 (pages 257 et 277 du document de référence 2009 déposé à l'AMF le 26 mars 2010), les rapports des contrôleurs légaux ne contenaient pas d'observation. »

Xavier Huillard, président-directeur général

2. Contrôleurs légaux des comptes

Noms des commissaires aux comptes

Commissaires titulaires

KPMG SA

Membre de KPMG International
Immeuble Le Palatin – 3, cours du Triangle
92939 Paris-la Défense
(Patrick-Hubert Petit)

Début du premier mandat : 10 mai 2007.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2012.

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine
(Alain Pons et Mansour Belhiba)

Début du premier mandat : 30 mai 2001.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2012.

Commissaires suppléants

Philippe Mathis

Immeuble Le Palatin – 3, cours du Triangle
92939 Paris-la Défense

Début du premier mandat : 10 mai 2007.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2012.

BEAS SARL

7-9, villa Houssay – 92200 Neuilly-sur-Seine

Date du premier mandat : 30 mai 2001.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2012.

Les commissaires aux comptes de la Société sont inscrits comme commissaires aux comptes auprès de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et placés sous l'autorité du Haut Conseil du commissariat aux comptes.

3. Responsables de l'information financière

Christian Labeyrie, directeur général adjoint, directeur financier du Groupe et membre du comité Exécutif (+ 33 1 47 16 35 23).

Pierre Duprat, directeur de la communication et membre du comité Exécutif (+ 33 1 47 16 44 06).

Franck Mougin, directeur des ressources humaines et du développement durable et membre du comité Exécutif (+ 33 1 47 16 37 58).

Patrick Richard, directeur juridique, secrétaire du Conseil d'administration et membre du comité Exécutif (+ 33 1 47 16 38 83).

4. Informations incluses par référence

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice 2009, établis en application des normes IFRS, le rapport des contrôleurs légaux y afférent ainsi que les sections 9 et 10 de la table de concordance, figurant pages 170-257 et 279-280 du document de référence 2009 déposé à l'AMF le 26 mars 2010 sous le numéro D.10-0177 ;
- les comptes consolidés de l'exercice 2010, établis en application des normes IFRS, le rapport des contrôleurs légaux y afférent ainsi que les sections 9 et 10 de la table de concordance, figurant pages 179-270 et 291-292 du document de référence 2010 déposé à l'AMF le 23 mars 2011 sous le numéro D.11-0169.

5. Documents accessibles au public

Tous les documents définis par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et l'article 221-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers sont disponibles sur le site Internet de la Société, www.vinci.com.

Les statuts de VINCI peuvent être consultés au siège social de VINCI, 1, cours Ferdinand-de-Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison (+ 33 1 47 16 38 83).

Table de concordance du document de référence

La présente table permet d'identifier les informations à inclure dans le rapport annuel déposé comme document de référence.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 Document de référence

1. Personnes responsables	281
2. Contrôleurs légaux des comptes	281
3. Informations financières sélectionnées	
3.1 Informations financières historiques	rabat, 180
3.2 Informations financières intermédiaires	NA
4. Facteurs de risques	108-114, 229-242
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la société	11
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	151
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	151
5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	151
5.1.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	151
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	46-52, 56-64, 70-74, 78-82, 86-92, 94, 99-100, 196
5.2 Investissements	
5.2.1 Principaux investissements réalisés	99-100, 104, 183, 196, 198-199, 201-202, 207-210, 212-213
5.2.2 Principaux investissements en cours	245-250
5.2.3 Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur	53, 170, 245-250
6. Aperçu des activités	
6.1 Principales activités	11, 16, 40-95
6.2 Principaux marchés	11, 40-44, 54, 64, 66-68, 76, 84, 94, 100-102, 197-199, 201-202
6.3 Événements exceptionnels	106
6.4 Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA
6.5 Positionnement concurrentiel	11, 40, 44, 54, 64, 66, 68, 76, 84
7. Organigramme	
7.1 Description du Groupe	152
7.2 Liste des filiales importantes	42, 152-155, 198-199, 201-202, 249, 254-260, 278
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée et toute charge majeure pesant dessus	76, 210, 212, 231-233, 250
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	18, 21, 112-113, 136-144, 149-150, 159-160
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	Rabat, 99-105, 180-207, 279
9.2 Résultat d'exploitation	
9.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	99-103, 203
9.2.2 Explication des changements du chiffre d'affaires ou des produits	99-102, 187-188, 197-202
9.2.3 Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	12, 16, 108-114
10. Trésorerie et capitaux	
10.1 Informations sur les capitaux	104-105, 151-158, 180-184, 216-244, 264, 271-274
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	104, 183, 265
10.3 Information sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	100, 104-105, 180-183, 230-244, 264-265, 272-273
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	111, 121-124, 151-158, 216-222, 230-244, 264, 271-274
10.5 Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	100, 103-105, 156-158, 230-248

11. Recherche et développement, brevets et licences	23
12. Informations sur les tendances	
12.1 Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice	106-107
12.2 Engagements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	12, 16, 53, 65, 75, 83, 93, 95, 106-107, 253, 277
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	NA
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction Générale	
14.1 Organes d'administration et de direction	13-15, 115-118, 161-169
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	161-164
15. Rémunération et avantages	
15.1 Montant de la rémunération et avantages en nature	118-124, 129-130, 168-169, 277
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	120, 168-169, 222-226, 250, 276-277
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	13, 115-118, 162-164
16.2 Contrat de service liant les membres des organes d'administration	NA
16.3 Informations sur le comité d'Audit et le comité des Rémunérations	13, 115-118, 161-168
16.4 Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur	161-176
17. Salariés	
17.1 Nombre de salariés	Rabat, 11, 19-20, 24-25, 66, 68, 125-136, 277
17.2 Participations et stock-options	118-124, 129-130, 168-169, 187, 203, 219-222, 249, 277
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	19-20, 24-25, 121-124, 129-130, 155, 187, 203, 219-222, 249, 277
18. Principaux actionnaires	
18.1 Actionnaires détenant plus de 5% du capital	27, 154
18.2 Existence de droits de vote différents	154
18.3 Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	27, 154
18.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA
19. Opérations avec des apparentés	106, 152-153, 185-187, 249, 253-260, 276, 278
20. Opérations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	180, 281
20.2 Informations financières pro forma	NA
20.3 États financiers	180-184, 263-265
20.4 Vérification des informations historiques annuelles	261, 280-281
20.5 Date des dernières informations financières	NA
20.6 Informations financières intermédiaires	NA
20.7 Politique de distribution des dividendes	26-27, 106, 183-184, 216-219, 253, 265, 271, 279
20.8 Procédures judiciaires d'arbitrage	251-252
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice	106-107, 253
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	121-124, 151-158, 184, 189-190, 216-222, 271, 279
21.2 Acte constitutif et statuts	130-131, 151-152, 156-158, 161-162, 164, 169, 189, 281
22. Contrats importants	11, 42-52, 56-64, 70-74, 78-82, 86-92, 100-102, 106-107, 216, 249-251, 253
23. Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts	281
24. Documents accessibles au public	281
25. Informations sur les participations	152, 254-260, 278

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 février 2012, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



Thibault d'Annville - David Aubert - Mickaël Béjean - Luc Benevello - Xavier Boymond - Jérôme Cabanel - Cabinet d'architecture Wilmotte & Associés SA - Sylvie Curty - William Daniels - Augusto Da Silva / Graphix Images - Laurent Desmoulins - Thibault Desplats - Cyrille Dupont - Thierry Duqueyroix - Thierry Duvivier / Trilogic - Jean-Yves Govin Sorel - Axel Heise - Herzog & de Meuron - Diane Hughes - Michel Jouve - Komenvoier - Pascal Le Doaré - Mandarin Oriental Hotel Group - F. Marchand / Baloon Photo - Michel Martini - Thierry Marzloff - Eric Mercier - Michael / agence photo evenement - Alain Montaufier - Jean-Philippe Moulet - Andras Nemeth - Stéphane Olivier - Véronique Paul - C. Picci - David Pinoli - François Poche / Atelier Culturel - Louis-Marie Préau / LPO - Pur Projet - RFF / CAPA / Jean-Baptiste Vetter (TOMA) - Christophe Schmitt - Alexis Toureau - David Townend - Francis Vigouroux - Laurent Wargon / Objectif Images - Laurent Zylberman / Graphix Images - Photothèques VINCI et filiales, DR.

Conception et réalisation :  PUBLICORP - 11029 - **Impression :** Arteprint. Ce document est imprimé avec des encres végétales sur papiers issus de forêts gérées durablement.

LES VRAIES
RÉUSSITES
SONT CELLES
QUE L'ON
PARTAGE